PIERRE VERMEREN

LA FORMATION DES ÉLITES MAROCAINES ET TUNISIENNES

DES NATIONALISTES AUX ISLAMISTES 1920-2000

IRMC
institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain
TUNISIE | تونس

RECHERCHES CONTEMPORAINES

Institut de recherche sur le Maghreb contemporain

La formation des élites marocaines et tunisiennes

Des nationalistes aux islamistes 1920-2000

Pierre Vermeren

DOI : 10.4000/books.irmc.2682
Éditeur : Institut de recherche sur le Maghreb contemporain
Lieu d'édition : Paris
Année d'édition : 2022
Date de mise en ligne : 5 octobre 2022
Collection : Recherches contemporaines
ISBN numérique : 979-10-365-9318-5

https://books.openedition.org

Édition imprimée
ISBN (Édition imprimée) : 978-2-7071-3840-8
Nombre de pages : 518

RÉFÉRENCE NUMÉRIQUE

Vermeren, Pierre. *La formation des élites marocaines et tunisiennes*. Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2022, https://doi.org/10.4000/books.irmc.2682.

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2024.

Le format PDF est diffusé sous Licence OpenEdition Books sauf mention contraire.

Le format ePub est diffusé sous Licence OpenEdition Books sauf mention contraire.

RÉSUMÉ

Quel rôle a joué l'école dans la reproduction des élites au Maghreb au cours du XXe siècle ? C'est la question dont traite ce livre, de façon rigoureuse et érudite. Machine de déclassement social sous la colonisation pour les classes dirigeantes précoloniales, l'école ouvre, avec l'indépendance, ses portes aux enfants des classes moyennes. La contestation politique des années soixante qui s'ensuit incite les autorités à réformer le système scolaire en vue de le neutraliser. La politique d'arabisation débouche sur la dualisation des systèmes d'enseignement au Maghreb, opposant filières d'élite et filières de relégation que sont les « facultés-casernes ». La voie est alors ouverte à l'islamisme.

L'auteur retrace cette histoire en brossant le portrait de quatre générations. Jusqu'aux

indépendances en 1956, le baccalauréat est la clef de la conquête des études supérieures pour une infime minorité de musulmans. Comme la génération des pionniers, celle des indépendances s'affirme en tirant profit de son capital social. Les réformes de grande ampleur, mises en place à partir de 1945 et renforcées à l'indépendance, permettent l'émergence, du début des années soixante jusqu'au milieu des années soixante-dix, de la génération de l'ouverture. Dans le dernier quart du siècle, la génération de la crise est confrontée à la saturation de l'État national. La fermeture sociale s'est installée face au processus de consolidation de la nouvelle élite.

NOTE DE L'ÉDITEUR

Le présent ouvrage constitue une réédition électronique des travaux de thèse de Pierre Vermeren parus en 2002 aux éditions La Découverte (Paris).
Pour cette nouvelle édition coordonnée par l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC), nous avons eu accès au manuscrit issu de la thèse soutenue par l'auteur en 2000.

Préparation éditoriale et PAO : IRMC.

PIERRE VERMEREN

Pierre Vermeren est un historien français, spécialiste du Maghreb et du monde arabe. Il enseigne l'histoire contemporaine à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne.

La formation des élites marocaines et tunisiennes

Des nationalistes aux islamistes

1920-2000

PIERRE VERMEREN

Collection « Recherches contemporaines »

Institut de recherche sur le Maghreb contemporain

Citation liminaire

« Pourront être admis : les jeunes Marocains âgés d'environ 18 ans appartenant aux classes dirigeantes ou fils d'officiers marocains décorés de la Légion d'honneur ou morts pour la France sur le champ de bataille ; à titre exceptionnel, les sous-officiers marocains signalés par leurs chefs hiérarchiques comme sujets d'élite ».

Titre II, article IV du Projet de statut de l'école militaire
de Dar el Beïda de Meknès, 1919.

Introduction générale

Cette étude d'histoire sociale sur la formation des élites musulmanes par l'enseignement supérieur au Maroc et en Tunisie au cours du XXe siècle, ne vise ni la réécriture de l'histoire de la colonisation des protectorats français d'Afrique du Nord, ni l'écriture de celle des indépendances nationales depuis 1956. Elle n'est pas un travail d'histoire politique, et n'est que secondairement une approche de l'histoire culturelle du Maroc et de la Tunisie, en particulier par le biais des systèmes d'enseignement. Son objet est l'histoire des générations d'intellectuels musulmans, et plus précisément des quatre grandes générations d'étudiants formés au cours du siècle par l'enseignement supérieur moderne au temps des protectorats et après 1956. La trame historique permettra de replacer les générations que nous avons identifiées en situation historique.

Cette recherche s'étend sur l'ensemble du XXe siècle et concerne les deux anciens protectorats français d'Afrique du Nord, le Maroc et la Tunisie. Bien que les élites culturelles maghrébines de la colonisation aient fait l'objet de nombreux travaux, il nous est apparu que ces écrits ont été produits le plus souvent par l'histoire coloniale, ou bien à l'opposé, par l'École nationaliste dans sa version anticoloniale. Par ailleurs, l'ouverture récente des archives françaises des protectorats pour la période 1945-1956, a été l'occasion de reprendre ce travail pour la période coloniale, avant de prolonger cette étude des élites maghrébines jusqu'à nos jours. Les archives des protectorats ont servi de matrice à ce travail d'histoire sociale, qui s'est prolongé grâce aux sources de l'histoire orale avant d'emprunter aux méthodes de la sociologie.

Les protectorats d'Afrique du Nord s'étaient attachés à former une élite maghrébine pour asseoir leur domination grâce à des intermédiaires qualifiés, auxquels était cependant réservé un rôle secondaire, à l'image des nombreux interprètes « indigènes » du Maroc ou de Tunisie. C'est contre cette relégation que se sont élevés un nombre croissant de jeunes notables maghrébins, qui, dès l'entre-deux-guerres, ont fait irruption dans le Quartier latin. Les autorités coloniales de Tunisie laissèrent faire, tandis que le protectorat marocain tenta de freiner le mouvement jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

Mais la guerre, parce qu'elle a coupé pendant quelques années les relations entre l'Afrique du Nord et la métropole à partir de novembre 1942, a interrompu provisoirement le flux des étudiants nord-africains. Elle a de ce fait profondément remis en cause la domination française sur l'Afrique du Nord, suivant en cela le mouvement qui traversait l'ensemble des sociétés colonisées à travers le monde. Les autorités françaises ont pris en partie la mesure de la nouvelle donne, ce qui se traduit par un véritable renouveau des politiques scolaires et de la politique de formation des élites scolaires. Dès la fin de l'été 1945, plusieurs dizaines d'étudiants d'Afrique du Nord prirent le bateau en direction de la

métropole, à l'instar d'Abraham Serfaty ou de M'Hammed Douiri. Le tournant 1942/1945 constitue donc une rupture symbolique et quantitative importante.

À partir de 1945 s'est donc créée une dynamique qui va s'amplifier après les indépendances. Du point de vue de l'histoire scolaire et de la formation des élites, 1956 ne constitue pas, *a contrario*, un tournant, si ce n'est dans l'amplification et l'approfondissement des tendances engagées après-guerre. Il en va tout autrement du placement des élites maghrébines, puisque l'indépendance signifie leur conquête de l'État devenu national, alors qu'il était jusque-là aux mains des Français. C'est cette dynamique nationale qui nous a poussé à ne traiter qu'à la marge le cas des étudiants israélites (pour reprendre le terme des archives coloniales), dont les destinées se sont pour l'essentiel situées sous d'autres cieux. À partir des années cinquante s'engage, sur la longue durée, un mouvement de scolarisation qui transforme un système d'enseignement malthusien en système de masse. Il faudra voir dans quelle mesure s'est perpétuée, dans ce cadre renouvelé, la formation des élites maghrébines.

Cette étude se prolonge jusqu'à la fin du siècle, afin d'aboutir à la compréhension de la période actuelle. Concernant le Maroc (et peut-être le Grand Maghreb), la mort d'Hassan II le 23 juillet 1999 marquera peut-être un tournant qu'il est difficile, à ce jour, d'apprécier. Travailler sur la décennie quatre-vingt-dix a permis d'approcher les étudiants maghrébins de manière directe, en situation dans leurs institutions de formation, et plus seulement au travers des archives des établissements scolaires (qui sont ou incomplètes, ou limitées, ou inaccessibles). Les méthodes de travail de la sociologie, en particulier celle du questionnaire, oral et écrit, ont été mises à profit pour connaître les enjeux contemporains de la formation des élites. Deux milliers de questionnaires ont été distribués à des étudiants de divers établissements d'enseignement secondaire et supérieur, qui permirent de mettre un point d'aboutissement à une évolution observée depuis le début du siècle.

Le cadre géographique de ce travail couvre les deux anciens protectorats français du Maghreb. La dimension comparatiste vise à sortir de l'enfermement national, du fait d'un nationalisme encore très fort au Maghreb (tout au moins dans le discours politique), qui souligne en effet abusivement, selon nous, les spécificités réputées nationales. L'identité des problèmes sociaux est une réalité au sein des pays du Maghreb, et plus largement dans nombre de pays du Sud. De ce point de vue, ce choix qui exclut l'Algérie peut surprendre. Mais l'ancienneté relative de la colonisation de l'Algérie (1830) et le rattachement juridique et administratif de ce territoire à la métropole placent ce pays dans une situation particulière évidente. La philosophie de la politique coloniale en Algérie fut particulière, puisque l'Algérie, « c'était la France », et que si les jeunes Algériens avaient un avenir, il se situait quelque part au sein de la « communauté nationale française »…

Les deux protectorats de Tunisie et du Maroc étaient en revanche des territoires étrangers, dépendants du ministère des Affaires étrangères (MAE) à Paris, où furent menées des politiques soumises à l'approbation des souverains locaux, même si l'on sait que cet aspect est largement une « fiction » (pour reprendre un terme de Lyautey lui-même). C'est ainsi que les politiques scolaires menées au Maroc et en Tunisie sont de la responsabilité locale des directions de l'Instruction publique (DIP), qui dépendent des services de la Résidence générale, à Tunis comme à Rabat.

La doctrine française des protectorats, élaborée à la fin du XIX^{e} siècle, et réaménagée par Lyautey, confie à la puissance tutélaire française la charge de moderniser l'État local, afin de lui rendre à terme - fût-il lointain - son indépendance. Dans le cadre de cette modernisation, la classe dirigeante « indigène » doit être préservée, car elle est le vecteur de cette modernisation. C'est à elle qu'au terme du protectorat doit revenir la charge de diriger l'État indépendant. La doctrine du protectorat est donc conservatrice dans son essence. Cela est particulièrement vrai au Maroc avec Lyautey. La politique éducative revêt donc un caractère essentiel, puisque c'est en ouvrant à la modernité les jeunes « héritiers » que la puissance protectrice entend mener à bien sa mission.

Pourtant, au-delà des philosophies politiques de la colonisation, l'Afrique du Nord se trouvait engagée dans une même histoire, comme nous venons incidemment de l'évoquer au travers des communautés étudiantes « nord-africaines » en France. Il nous faut rappeler, ne serait-ce qu'à titre indicatif, le rôle de l'Algérie comme matrice des politiques coloniales maghrébines, tout au moins en ce qui concerne la politique éducative. En réalité, ce sont trois types de politiques scolaires et éducatives qui ont été expérimentés en Algérie, et que l'on retrouva à un titre ou à un autre dans les deux protectorats. Il s'agit d'abord de la politique des militaires, soucieux de faire émerger une élite, dominée mais francophone, afin de gérer le pays. Elle fut expérimentée en Algérie puis au Maroc par les bureaux arabes, et reprise à son compte par Lyautey, qui allait incarner cette politique dans le modèle des écoles de fils de notables et des collèges musulmans. Il s'agit ensuite de la politique républicaine menée par les instituteurs laïcs sous la figure tutélaire de Jules Ferry, qui marqua fortement la politique scolaire dans la Régence de Tunis, et dont le symbole est constitué par les écoles franco-arabes. Il s'agit enfin de la politique des colons, qui craignent plus que tout la naissance d'une élite indigène francophone, et qui se contentent d'une main d'œuvre de faible qualification pour servir leurs affaires.

On observera que les politiques coloniales se rejoignent à bien des égards, et que le devenir des trois pays du Maghreb et de leurs sociétés évoluent après les indépendances de manière très semblable. Cela nous obligera à évoquer la situation algérienne, qui sera en toile de fond de ce travail. Aussi, ce qui a surtout motivé notre choix d'exclure l'Algérie de cette étude (outre la guerre commencée en 1992 rendant difficile un travail de terrain), c'est que la formation de ses élites a déjà fait l'objet de deux thèses couvrant l'essentiel du sujet, celles de Guy Pervillé et d'Aïssa Kadri. On ajoutera à ces travaux la publication en

cours d'un ouvrage en plusieurs tomes de Mahfoud Smati sur *Les élites algériennes sous la colonisation*.

Enfin, pour finir cette présentation des travaux qui délimitent notre recherche, rappelons que Valérie Simon a soutenu une thèse sur les étudiants maghrébins en France de 1962 à 1994. Cette recherche, qui se concentre sur les étudiants de l'université française, délaisse partiellement le champ des filières les plus élitistes, et n'aborde pas la question des études sur place au Maghreb. Il s'agit d'une thèse qui s'intéresse à l'aspect migratoire de la question, dont il nous faudra tenir compte, car cet aspect est primordial (mais sans avoir à entrer dans les détails de cette histoire à partir de 1962).

Le cœur de cette étude concerne « la formation des "élites" par l'enseignement supérieur moderne ». Pour ce qui est de la « formation » « par l'enseignement supérieur moderne », les choses sont assez simples. Il s'agit en effet de comprendre quelles sont les modalités qui ont été progressivement mises en place, en particulier depuis les indépendances, pour doter ces jeunes sociétés, engagées dans un processus de modernisation sans précédent, en cadres susceptibles de les diriger. La « formation » de ces cadres est donc à comprendre au sens de « production ». Elle exclut les voies traditionnelles de formation, telles que les vieilles universités islamiques, vouées à une certaine marginalité dans le champ universitaire, et à une fonction conservatrice.

Dans une première période, les autorités protectorales se sont longuement interrogées sur la manière de former les jeunes indigènes appelés au service des protectorats, puis, *mutatis mutandis*, à prendre un jour la relève de ces mêmes instances politiques. Vint ensuite le temps des indépendances où l'on pouvait s'attendre à la « promotion volontariste, par un État modernisateur, d'élites techniques » (ingénieurs, médecins, mais aussi cadres administratifs), comme le soulignait Élisabeth Longuenesse. Un premier axe de notre recherche portera donc sur la réalité et les modalités de ces politiques au cours du siècle.

Mais cet aspect de l'étude serait d'un intérêt secondaire s'il n'était relié à la question sociale, marquée ici par le terme « élites ». Quels sont en effet les secteurs de la société qui ont pu placer leurs enfants dans les filières de formation conduisant aux fonctions dirigeantes et rémunératrices ? Dans quelle mesure ces mêmes secteurs ont-ils pu assurer la permanence des notables (c'est-à-dire des classes dirigeantes précoloniales) dans ces filières ? Et en définitive, le processus de reproduction sociale a-t-il fonctionné (et comment ?) au Maghreb, par-delà le bouleversement profond engendré par la colonisation ? Et que devient-il après les indépendances, qui ont été un grand moment de communion nationale voulant faire oublier les antagonismes sociaux ? Il ne s'agira pas seulement de dresser un panorama des élites maghrébines au travers de leurs différentes générations, mais d'analyser les processus qui ont formé l'élite dirigeant le Maroc et la Tunisie indépendants. À partir des années soixante, ces deux pays maghrébins ont-ils

favorisé l'émergence d'une nouvelle élite, intégrant par osmose les « héritiers » et les nouvelles capacités issues de la méritocratie scolaire ?

L'École sera notre biais principal pour attaquer cette question, en particulier au niveau de l'enseignement supérieur. Le système méritocratique hérité du XIXe siècle français, et appliqué plus ou moins largement au Maghreb par le colonisateur, devient en effet le nouveau mode de légitimation de l'élite maghrébine. Aussi faudra-t-il pousser notre réflexion en direction des réseaux familiaux, de la base économique des familles mais aussi des conditions politiques qui, à tous les moments de l'histoire, jouent en interaction permanente avec la méritocratie scolaire.

Outre le fil conducteur représenté par les politiques éducatives et leurs effets sociaux, ce travail a pour fondement l'étude des quatre grandes générations qui ont porté l'histoire du Maghreb des années vingt aux années quatre-vingt-dix du XXe siècle. La première génération est celle des pionniers de l'enseignement mis en place par les protectorats (même si la Tunisie a eu ses précurseurs avant 1914), c'est la génération qui a créé et porté le nationalisme politique anticolonial. La seconde est la génération de l'indépendance, dont les prémisses remontent à la Seconde Guerre mondiale, et qui allait construire et occuper dès 1956 les nouveaux États-nations. Elle récolta les fruits du travail de la génération précédente, et s'installa à la tête des États nationaux pour de longues décennies. Il faut dès maintenant souligner que les étudiants de ces deux premières générations, devenus la classe dirigeante des indépendances, ont été dans une très large mesure des héritiers des classes dirigeantes précoloniales.

La troisième génération est celle des années soixante, c'est une génération de contestation, qui allait devenir une « génération perdue » pour le Maghreb. Cette génération n'est pas en lutte contre le colonisateur français comme les deux précédentes, mais contre le jeune État national, auquel elle réclame la démocratisation, et qu'elle veut entraîner dans un processus révolutionnaire de type marxiste. Elle est la première du siècle à avoir réellement connu une démocratisation sociale, et elle eut, du fait de cette configuration révolutionnaire, à subir les foudres de la répression étatique et policière. Sa déstructuration s'est accompagnée d'une réforme générale de la politique scolaire qui avait été mise en place depuis les lendemains des indépendances, afin d'éviter que ne se prolonge la dérive qui avait rendu possible une telle ébullition.

Il s'agissait à la fois, pour les autorités politiques, d'ouvrir un système scolaire, resté très élitiste jusqu'au milieu des années soixante-dix, pour répondre aux aspirations des populations, tout en neutralisant les conséquences sociales qui auraient pu en résulter, en termes de revendications démocratiques ou de tendance révolutionnaire. L'arabisation fut un des principaux vecteurs de cette vaste réforme, aboutissant à la constitution des systèmes scolaires dualisés que le Maghreb a connus à partir des années quatre-vingt. De cette réforme est sortie la pléthorique génération de la crise, celle des diplômés

chômeurs et des « analphabètes bilingues », auxquels il faut opposer la minorité des *happy-few* ayant fréquenté des établissements de prestige qui, eux, ont perpétué des filières d'excellence à des fins de reproduction sociale. Aux héritiers de la fin du XX^{e} siècle, appelés à relever la génération de l'indépendance qui cède la place, il faut donc opposer la contre-élite des étudiants et des diplômés de second rang, dont de larges pans ont succombé aux sirènes de l'islamisme militant. Ce mouvement politique rêve, dès les années 1980, de renverser à son profit, et à celui de la contre-élite arabisée qui le porte, un ordre social jugé inégalitaire.

Ce travail comporte quatre grandes parties suivant la périodisation que nous avons adoptée, selon le temps historique des générations. La première partie concernera le premier XX^{e} siècle, jusqu'à la coupure historique de novembre 1942, date de la reprise en main du Maghreb par les États-Unis puis par la France libre. Elle couvrira donc l'étude de la génération des pionniers. Divisée en trois chapitres, elle étudiera d'abord le bilan des politiques coloniales d'enseignement dans l'entre-deux-guerres. Puis il s'agira de dresser un tableau des luttes et rivalités auxquelles se livrent les étudiants « indigènes » des collèges et lycées. Le baccalauréat est alors la clef de la conquête par les musulmans des études supérieures. Enfin, nous tenterons d'évoquer cette génération des pionniers, à travers ses origines sociales, ses motivations et ses choix de carrières. On cherchera notamment à déterminer quels furent les bénéficiaires « indigènes » de cette politique scolaire, et dans quelle mesure ces « pionniers » de la nouvelle méritocratie ont élargi le cercle des seuls « héritiers ».

La deuxième partie traitera de la génération des indépendances, qui s'échelonne de 1942 à 1956-1962. Comportant cinq chapitres, elle est au cœur de notre problématique d'histoire sociale. C'est en effet durant cette période que sont mises en place des réformes de grande ampleur par les autorités coloniales, réformes qui, dans le domaine de l'enseignement, vont par la suite grandement élargir le petit cercle des étudiants maghrébins. Trois chapitres seront ensuite consacrés aux étudiants des protectorats. Il s'agira d'analyser les nouveaux débouchés qui s'offrent à ces étudiants, puis de nous concentrer sur les voies de formation universitaire, que ce soit en métropole ou en Afrique du Nord, qui leur sont désormais ouvertes. Puis nous verrons qu'une mutation durable se met en place dès cette période concernant le choix des filières suivies par ces étudiants. Enfin, nous tenterons de dresser un bilan des protectorats en matière de formation des diplômés, le tout rapporté à notre problématique sociale, *via* les effets de la méritocratie patrimoniale qui a été mise en place.

La troisième partie portera sur la génération de la contestation, qui court du début des années soixante au milieu des années soixante-dix. Elle étudiera d'abord la mise en place des systèmes d'enseignement nationaux dans la première décennie de l'indépendance, puis le temps des crises qui lui succède au tournant de 1968 dans le domaine des politiques d'enseignement. Deux chapitres seront consacrés à cette étude, le premier

portera sur les politiques d'enseignement et les hommes qui les mettent en œuvre, et le second portera sur les formations elles-mêmes. Le troisième chapitre tentera d'identifier le contexte et les ressorts de la crise qui frappe les systèmes d'enseignement au Maghreb dès la fin des années soixante, et qui débouche sur une contestation étudiante virulente en fin de période. Par la suite, nous nous intéresserons à la sociologie des étudiants des années soixante et soixante-dix, période clef pendant laquelle l'ouverture sociale du système méritocratique semble à son apogée. Puis nous conclurons par un chapitre consacré aux stratégies familiales durant cette période, où l'élite dirigeante des anciens protectorats est en train de se recomposer.

La quatrième partie de ce livre couvrira en trois chapitres la période qui s'étend du milieu des années soixante-dix à 1999. La génération de la crise face à la saturation de l'État national sera au cœur de nos préoccupations. Le premier chapitre sera consacré à la mutation et à la partition des systèmes d'enseignement, dans un contexte de gonflement sans précédent des effectifs scolarisés. Le second tentera de peindre la sociologie du public étudiant des filières d'excellence au cours de la période récente. Il s'agira alors d'étudier l'étendue de la sélectivité de ces voies de formation. Enfin, nous exposerons la fermeture sociale qui semble s'être réinstallée face au processus de consolidation de la nouvelle élite.

Première partie

L'école coloniale ou la génération des pionniers

I. Introduction

La Tunisie et le Maroc ont traversé la période coloniale sous le régime du protectorat. Ce régime fut imposé à la Tunisie en 1881 et au Maroc en 1912. À partir de la fin du XXe siècle, il n'était plus concevable en effet, pour des raisons internationales liées aux rivalités européennes, au Congrès de Berlin, puis à la Conférence d'Algésiras dans le cas du Maroc, de traiter un pays de la manière dont avait été soumise l'Algérie à partir de 1830. Pour autant, il y eut loin de la théorie à la pratique.

Le cas de la Régence de Tunis avait été exemplaire dès la fin du siècle passé. La puissance protectrice avait maintenu au pouvoir le Bey, et s'était donnée pour mission de réformer la politique de la Régence en respectant son administration ancienne. Le Résident général de la France à Tunis devait conseiller le Bey toujours souverain. Or une « algérianisation » de la politique coloniale française s'accomplit presque immédiatement. Venus pour une bonne part d'Algérie, les colons et militaires français en importèrent les méthodes coloniales d'administration directe. Le Résident s'arrogea très vite la réalité du pouvoir tandis qu'un colonat européen accaparait l'économie du pays. Le régime du protectorat avait été trahi par ceux-là mêmes qui devaient le servir. Et l'on sait que les « Prépondérants » aspirèrent très vite au statut juridique de leurs cousins d'Algérie.

Constatant cette faillite, Lyautey était bien décidé à couper le Maroc des influences extérieures. L'idéal du protectorat devait trouver sa terre d'élection dans l'Empire chérifien ; la puissance protectrice devait se charger de contrôler l'administration du pays toujours aux mains du Makhzen, et ce pour une période limitée. Les cadres traditionnels de la société rompus aux méthodes modernes d'administration devaient hériter d'un Maroc pacifié et à nouveau indépendant. Mais « le contrôle était incompatible avec les structures impérialistes, qu'elles fussent financières ou administratives », pour reprendre une formule de Charles-André Julien. Lyautey décria bien vite la « fiction » du protectorat, mais ne put que constater son impuissance à renverser le cours des choses. Le point le plus grave lui sembla très rapidement être le devenir de la jeunesse marocaine, que le développement d'une administration directe laissait en déshérence.

« À défaut des débouchés que notre administration leur donne si maigrement et dans des conditions si subalternes, [cette jeunesse] cherchera sa voie ailleurs », écrivit Lyautey en 1920. Le protectorat imaginé par Lyautey devait en effet réserver les postes de direction aux jeunes notables, après une formation moderne et rapide. L'échec de ce projet n'empêcha pas la mise sur pied d'une politique de formation basée sur l'apprentissage du français en direction des jeunes notables.

Cette mise en contact des jeunes Marocains avec le nouveau système éducatif allait provoquer un profond bouleversement dans une frange de la jeunesse marocaine. Comme leurs jeunes *alter ego* tunisiens, ces derniers cherchèrent vite à accéder aux sommets du *cursus honorum* scolaire dont la République avait essayé de les écarter. Ne trouvant pas dans les débouchés administratifs naturels que leur offraient les protectorats de quoi satisfaire leurs ambitions, ces jeunes gens s'évertuèrent à conquérir des places à leur portée. Les professions libérales furent ainsi le débouché naturel de ces pionniers. Les familles y trouvaient un placement opportun dans le cadre de la division patrimoniale des placements, alors que ces jeunes gens pourraient entamer une carrière politique, à l'abri des pressions administratives, à l'instar d'un Ferhat Abbas en Algérie.

I. 1. L’entre-deux-guerres

L'entre-deux-guerres marque, d'après une vision interne française, une sorte d'apogée pour l'Empire colonial français. La Première Guerre mondiale avait montré la loyauté de ses peuples. Après l'alerte de la Guerre du Rif, qui avait entraîné le remerciement du maréchal Lyautey en 1925, l'Afrique du Nord semble définitivement acquise ; la « pacification » du Maroc s'achève en 1934. Dans son ouvrage *Le Maghreb entre deux guerres*, Jacques Berque présente l'année 1930 comme le point culminant de la domination française en Afrique du Nord. 1930 est en effet l'année de la commémoration du centenaire de l'Algérie française que la République célèbre avec emphase et dans l'ignorance de ses « indigènes ». C'est aussi l'année du dahir berbère au Maroc que le Résident de gauche Lucien Saint, sûr de sa force, impose au jeune sultan Mohammed V. Le dahir vise à soustraire les berbères à la justice musulmane codifiée, et donc à la juridiction suprême du sultan, au profit d'une justice coutumière. À l'autre extrémité du Maghreb, 1930 est aussi l'année du Congrès eucharistique de Carthage en Tunisie que les musulmans perçoivent comme une nouvelle agression contre l'islam maghrébin. Aussi, pour être un apogée de la domination coloniale au Maghreb, cette année n'en est pas moins une sorte de point de non-retour, qui voit s'ouvrir les portes d'une contestation nationaliste réactivée, comme en Tunisie, ou tout simplement naissante, comme au Maroc.

Au plan politique, celte période est donc un moment où les choses vacillent. Pour être partie prenante du projet colonial, la politique éducative n'en est que davantage saisie par ce frémissement. Déjà, les conceptions malthusiennes d'un Lyautey, comme les débouchés de faible qualité offerts aux jeunes « évolués », sont remis en question par la vague émergente de cette jeunesse éduquée qui est l'un des ferments essentiels du nationalisme naissant. Cette politique éducative est à la fois confrontée à une opinion publique indigène « éclairée » qui demande toujours plus d'éducation, et à la critique inverse de colonats, maintenant bien implantés, qui lui sont hostiles par principe.

1) Une politique scolaire plus ouverte en Tunisie

L'engagement de la Tunisie dans la Grande Guerre par le biais de ses milliers de travailleurs coloniaux ainsi que de 63 000 combattants « indigènes » dont plusieurs milliers périrent, avait créé une attente politique en Tunisie. Une période d'agitation politique s'installa pour quelques années, qui virent la fondation du Parti Constitutionnel, ou Destour, en mars 1920. Au nombre des revendications mises en avant par ces hommes, dont beaucoup étaient de formation moderne, l'instruction obligatoire tenait sa place. Si les réformes de 1922 apportèrent une réponse aux revendications politiques, la politique scolaire fut néanmoins réactivée.

« La Régence connaît en effet, au lendemain de la Première Guerre mondiale, un progrès certain de l'enseignement de type moderne », relève Ali Mahjoubi. Et de constater qu'entre 1919 et 1930, le budget de l'instruction publique a plus que décuplé, au moins en francs courants. L'augmentation est d'ailleurs constante au cours de la période et traduit un effort non démenti. L'œuvre scolaire de la France en Tunisie atteste, en 1931, à l'occasion du cinquantenaire de la présence française en Tunisie, que la DGIP était fière de son bilan qui aboutissait à cette date à un taux de scolarisation de 6,66 % pour les enfants musulmans dans le secteur moderne.

L'engouement des Tunisiens pour l'école

L'accroissement des effectifs de l'enseignement primaire, et par la suite de l'enseignement secondaire, répondait à une demande très forte. Cette demande provient d'abord des milieux européens. Une école primaire française créée dans un village attire cependant de nombreux jeunes musulmans. Mais la pression exercée par les Tunisiens n'en est pas moins forte : le nombre d'écoles franco-arabes chargées de préparer au certificat d'études ne cesse d'augmenter, 158 classes de ce type d'écoles furent créées pour les seules années 1923-1926 (soit + 33 % en trois années). En 1926, la Tunisie comptait 153 écoles franco-arabes et 22 écoles de filles musulmanes, cette dernière catégorie étant aussi en plein essor. Tous les documents sur l'enseignement que nous avons consultés témoignent de cette ruée sur les écoles : « En Tunisie, notre goût d'enseigner est largement dépassé par l'avidité d'apprendre des Tunisiens ; nos protégés se précipitent en foule dans nos écoles qui sont insuffisantes pour les recevoir tous. Ils demandent sans cesse, par voie de presse, la création de nouvelles écoles » relevait Henry de Montéty dans une conférence présentée au CHEAM en 1941.

Cette demande de scolarisation très forte de la part des musulmans a plusieurs causes. La Grande Guerre et la mort de plusieurs milliers de conscrits tunisiens a profondément marqué les esprits. Or, une disposition des premiers temps du protectorat dispensait du service militaire, outre les habitants de Tunis, les titulaires du certificat d'études primaires. La guerre avait démontré aux yeux des provinciaux l'importance du certificat, véritable garantie contre la conscription. Plusieurs de nos interviewés, issus de la province, à commencer par le Sahel, nous ont raconté comment ils avaient commencé leur carrière avec pour objectif principal, assigné par leur père, l'obtention du certificat d'études primaires. Au-delà de cette motivation, les années vingt connaissent le retour de France des premiers étudiants tunisiens munis du titre d'avocat ou d'un doctorat de médecine. Ces premiers membres tunisiens des professions libérales, installés à leur compte, exercèrent un rayonnement apte à susciter vocations et enthousiasme chez les jeunes Tunisiens. Enfin, il va sans dire que l'entrée presque garantie des jeunes Sadikiens dans l'administration - même si les choses deviennent moins évidentes à partir de cette période - exerce une vive attraction. Quant à la scolarisation massive des jeunes

Européens et des israélites tunisiens, elle ne pouvait qu'avoir un effet d'aspiration jalouse sur les musulmans.

La DGIP ne pouvant satisfaire toutes les demandes, cette période vit se développer un certain nombre d'écoles privées, financées par les commerçants sfaxiens, mais recevant aussi des subventions budgétaires. Elles passent de 17 en 1929 à 42 en 1939. Ces écoles coraniques modernes, réclamées par certains nationalistes, scolarisaient alors plus de 10 000 élèves. Elles répondaient certainement aux convictions de l'opinion réformiste tout en permettant d'éponger une partie des élèves refusés dans les écoles publiques.

Ce mouvement général vers la scolarisation aboutit à des effectifs tout à fait honorables dans l'enseignement primaire : de 12 077 enfants musulmans scolarisés dans le primaire public en 1920 (chiffre doublé par rapport à 1910), l'effectif musulman passe à 31 030 en 1929 (dont 3 173 filles) et à 43 127 élèves en 1942 (dont 7 104 filles). L'augmentation est donc de 250 % en vingt ans. Le gros de ces élèves est scolarisé dans les écoles primaires élémentaires et non dans les écoles franco-arabes (10 000 musulmans dans ces dernières en 1930 sur un total de 29 038 élèves, soit un musulman sur trois). Ali Mahjoubi constate que l'une des conséquences majeures de cet accroissement des effectifs est l'extension géographique et sociale de l'enseignement moderne.

L'engouement des Tunisiens pour l'école primaire ne fut pas sans répercussion sur les enseignements secondaire et supérieur. Dans l'entre-deux-guerres, la progression des effectifs musulmans dans le secondaire est en effet remarquable : à la veille de la Grande Guerre, aux 75 collégiens de Sadiki (*cf*. travaux de N. Sraïeb) environ s'ajoutaient les 65 musulmans du lycée Carnot (ancien lycée Saint-Charles en principe réservé aux Européens). Ces effectifs ne cessèrent de s'accroître dans l'entre-deux-guerres, d'autant que furent alors créés plusieurs nouveaux collèges en province, qui accueillaient un nombre appréciable d'élèves musulmans.

Pour le collège Sadiki, l'*Œuvre scolaire*... nous apprend qu'après la nomination d'un nouveau directeur en 1927, les bâtiments furent agrandis et les effectifs doublés (huit nouvelles classes furent ainsi créées, qui portaient les effectifs à 250 collégiens environ). À la veille de la guerre, le collège comptait 410 élèves dans le secondaire. La sélection étant sévère au collège et le redoublement d'une classe impossible, on peut estimer les effectifs de la sixième et dernière année à une trentaine d'élèves environ dans les années trente. Le collège ne préparant pas au baccalauréat, les Sadikiens qui veulent passer cet examen sont contraints de partir pour le lycée Carnot, seul établissement de Tunisie possédant des classes de terminale à cette période.

Ces effectifs sont très maigres au sortir de la Grande Guerre : ainsi sur 8 élèves sortant de Sadiki en 1922, trois seulement s'inscrivent à Carnot. Ce faible transfert de collégiens vers le lycée s'explique par la formation peu adaptée au baccalauréat donnée à Sadiki, répondant elle-même aux objectifs non avoués de déclassement (ou minorisation) des

jeunes notables musulmans. Outre les cours d'arabe, centrés sur la version, ces élèves ont une lourde préparation aux matières administratives - en vue des fonctions auxquelles on les destine - et un programme de sciences plus léger qu'au lycée. Les collégiens qui tentent le baccalauréat redoublent ainsi souvent l'année de la première partie du baccalauréat. Il faut attendre là aussi 1927 pour que le nouveau directeur du collège, Gabriel Mérat, adopte une réforme de l'enseignement et instaure au collège une filière de préparation au baccalauréat à l'issue de la classe de troisième. Les meilleurs élèves furent ainsi dirigés vers cette filière qui permettait de passer la première partie du baccalauréat juste après le diplôme de fin d'études de Sadiki à la fin de la sixième année.

Adel Ben Youssef nous apprend en conséquence qu'à partir de la fin des années vingt, les Sadikiens partent ainsi de plus en plus nombreux à Carnot. Ils seraient un tiers par promotion à suivre cette voie dès le début des années trente, et neuf sur dix à la fin de la décennie. Nous reviendrons ultérieurement sur cet impérialisme du baccalauréat qui s'est peu à peu imposé aux Sadikiens, et sur les conséquences de ce mouvement. Notons seulement pour l'heure que ce mouvement répond à une demande émanant de longue date des Jeunes Tunisiens, et qu'il révèle largement l'aspiration des Tunisiens à une formation et à des carrières équivalentes à celles qui sont offertes aux Européens et Israélites.

Car ce mouvement dépassait en effet le cadre du seul collège Sadiki. Dans tous les établissements secondaires de la Régence, les effectifs musulmans étaient en forte progression. Au lycée Carnot, cette progression est accrue par l'arrivée des collégiens en classe de terminale : elle n'en est pas moins spectaculaire au cours des années vingt avant d'atteindre son plafond, puisque l'on passe de 58 élèves musulmans en 1919 à 276 en 1938.

Il nous semble à ce stade essentiel d'insister sur le rôle majeur joué par le lycée Carnot dans la formation des nouvelles « élites » tunisiennes. Ses effectifs approchent en effet ceux du collège Sadiki, et de plus, le lycée est le point de passage obligé pour les collégiens qui se préparent au baccalauréat. Le lycée Carnot tend d'ailleurs, au cours des années trente, à devenir un lycée qui accueille les musulmans, essentiellement pour la préparation des deux parties du baccalauréat (l'administration tendant à considérer que les collèges de Tunisie, au premier rang desquels Sadiki depuis 1927, peuvent très bien préparer les collégiens jusqu'en seconde). Cela explique le paradoxe apparent entre la stagnation des effectifs musulmans de Carnot à partir de 1929 et l'accroissement du nombre d'élèves musulmans y passant le baccalauréat (15 sur 136 en 1921 contre 201 sur 276 en 1938).

Ce rôle de l'enseignement secondaire public français est d'ailleurs renforcé au cours de l'entre-deux-guerres par la naissance de plusieurs nouveaux établissements en province ; en 1920 est créé le collège Stephen Pichon de Bizerte, en 1926 le collège de Sousse et en

1934 celui de Sfax. Ces collèges, créés d'abord pour les jeunes Français, n'en profitent pas moins aux jeunes musulmans : ceux-ci sont plus de 300 en 1938, soit l'équivalent de chaque bloc constitué par Sadiki et Carnot. À ces chiffres, il faut ajouter les jeunes filles musulmanes des deux lycées de filles de la Régence, Armand Fallières et Jules Ferry, au nombre de 29 en 1929. Il faut enfin ajouter les lycéens tunisiens en France. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, ce sont donc près de 1 000 élèves musulmans dans le secondaire qui se destinent peu ou prou au baccalauréat. Le nombre de bacheliers tunisiens musulmans n'a de ce fait cessé d'augmenter pendant ces vingt années, passant de 27 en 1927 à 60 en 1938. Les bacheliers musulmans sont donc entre 60 et 100 par promotion à la veille de la guerre, dont un tiers de Sadikiens.

Étudiants tunisiens en métropole

Les Tunisiens représentent de loin la première communauté étudiante nord-africaine en métropole. La guerre a arrêté le mouvement de départ vers la métropole jusqu'en 1922. À partir de cette date, il ne fit que s'accroître au rythme des à-coups politiques et économiques de Tunisie ou de métropole. A. Ben Youssef estime que, non comptés les lycéens, ce sont près de 420 étudiants tunisiens qui sont partis en France dans l'entre-deux-guerres. Cet effectif est très important à l'échelle de l'Afrique du Nord, mais les Tunisiens ne représentent qu'une petite partie des étudiants étrangers en France. Pour la France entière, les étudiants étrangers avoisinent le nombre de 14 500 en 1933 ; les étudiants égyptiens ou iraniens sont alors plus nombreux que l'ensemble des étudiants nord-africains. Cette situation est conforme à la tradition d'un certain impérialisme levantin français depuis le XIX^{e} siècle, qui n'a pas abandonné toutes prétentions, qu'elles soient d'ordre financier ou culturel, sur des territoires que la rivalité britannique ne lui a pas permis d'incorporer dans son Empire. Les étudiants tunisiens, quant à eux peu nombreux dans les années vingt, approchent et dépassent la centaine au tournant des années trente : ils étaient 119 en 1931-1932, 126 en 1933-1934, et dépassent largement ce chiffre à la fin des années trente (près de 200 étudiants).

Dans l'entre-deux-guerres, la Tunisie s'était donc dotée d'une importante communauté d'étudiants musulmans au sein de l'enseignement moderne, présente à la fois sur son sol et en France. Celle-ci ne tarda pas à faire entendre sa voix, dans la tradition de l'Association des anciens élèves du collège Sadiki fondée par Ali Bach Hamba en 1905. Cette association avait épaulé le mouvement « Jeune Tunisien » et marqua par là le premier âge du nationalisme tunisien. Son optique « réformiste » l'avait poussée à mener des actions essentiellement culturelles. N. Sraïeb a étudié son action dans le domaine « postscolaire ». L'association s'était en effet donné pour objectif de faire accéder le plus grand nombre de Tunisiens aux bienfaits de l'enseignement et de la culture modernes. Son but était donc largement atteint dans l'entre-deux-guerres.

La communauté étudiante de cette période fut largement impliquée dans les luttes politiques de ce second âge du nationalisme tunisien. On peut dire sans abuser que le militantisme étudiant a été la pépinière du nationalisme tunisien, ce trait s'étant considérablement accentué avec l'avènement du Néo-Destour. Bien que cet aspect du nationalisme tunisien soit bien connu, il faut s'interroger sur la vivacité de ce militantisme en métropole, en particulier sur ses revendications liées à l'enseignement moderne.

L'initiative de l'action revient en effet aux étudiants de France qui fondèrent en 1927 à Paris l'Association des étudiants musulmans nord-africains de France (AEMNAF). Charles-Robert Ageron explique le rôle de l'Étoile nord-africaine (et donc du PCF) dans la création de la nouvelle association tout de suite dominée par les Tunisiens. Aussi insiste-t-il sur la « perspective purement politique » de l'AEMNAF dès sa création, malgré sa couverture officielle d'entraide étudiante. L'aide financière que l'Association apporte aux étudiants est en effet importante à ses débuts.

Dans les années vingt, les étudiants tunisiens en métropole étaient peu aidés financièrement. Une lettre du directeur de la DGIP au Résident du 25 mai 1925 insiste sur la faiblesse de crédits consacrés par ce service aux « subventions d'études supérieures métropolitaines » : 40 000 francs pour 38 étudiants (dont dix musulmans). À cela s'ajoutent quelques bourses d'études de l'Association des anciens élèves du collège Sadiki. Or la cherté du coût des études en France entraîne une gêne pour la plus grande partie de ces étudiants aidés par leurs familles, voire les empêche d'entreprendre de telles études. Aussi, l'AEMNAF se retrouve tout de suite concernée par cette question (d'autant plus que la cotisation demandée aux adhérents la ravive). C'est ainsi qu'elle ne tarda pas à organiser des collectes en Tunisie. Des soirées orientales sont ainsi organisées dans ce pays, à l'initiative du docteur Materi, qui visent à rassembler des fonds destinés aux étudiants de métropole. Le 31 août 1929 au Kram fut organisée une soirée avec vente d'objets aux enchères qui rapporta 17 000 francs (le total des treize soirées de l'été 1929 rapporta plus de 56 000 francs). En septembre, les organisateurs, membres de l'AEMNAF, proposent la création d'un comité destiné à collecter les fonds. L'autorité administrative refusa, prétextant que l'Association n'était pas tunisienne.

C'est pourquoi fut créée à Tunis l'Association des amis de l'étudiant. Pendant plusieurs années, elle reprit la pratique initiée par l'AEMNAF ; une note des Renseignements généraux de septembre 1931 relate le « concert égyptien » qui s'est déroulé devant 350 personnes à Monastir le 5 septembre 1931, en présence de Habib Bourguiba qui donna 500 francs. La même note prête à l'Association le désir de collecter un million de francs.

Devant cet activisme, les autorités protectorales ne restèrent pas immobiles. C'est ainsi que le décret du 28 février 1930 créa les prêts d'honneur, destinés à aider les étudiants de la Régence en métropole. Ces prêts sont remboursables au terme des études. La DGIP les distribua parcimonieusement aux musulmans jusqu'à la guerre : 26 en 1930, 32 en

1938, 13 en 1943. L'augmentation du nombre d'étudiants laissait donc une marge de manœuvre aux associations organisant des collectes pour les étudiants. Ces fonds étaient gérés plus ou moins officieusement par les responsables de l'AEMNAF. Et cette association qui entendait « encourager les compatriotes à poursuivre leurs études supérieures en France », eut en définitive « un rôle moral et social peut-être essentiel », conclut Charles-Robert Ageron. Et l'auteur de constater qu'en 1930, l'Association avait consacré 56,5 % de ses ressources à des prêts d'honneur (cette action fut relayée dès l'année suivante par l'Association des amis de l'étudiant).

Au tournant des années trente, les activités de l'AEMNAF furent en effet de plus en plus polarisées par la contestation politique. La tenue du Congrès eucharistique de Carthage en mai 1930 fut ainsi une occasion pour l'AEMNAF d'orchestrer la contestation, en parallèle avec les étudiants musulmans de Tunisie. Un an après, à l'occasion du cinquantenaire, un des leaders de l'AEMNAF, Ahmed Ben Milad publia sous un pseudonyme une brochure nationaliste intitulée *Cinquante années de prépondérance française en Tunisie*. Cet ouvrage réservait une place importante aux questions d'enseignement et de formation. Les chapitres X et XI sont consacrés à « La déviation du collège Sadiki de son propre but », et à la réforme jamais aboutie de la Zitouna. Et l'auteur de conclure que le gouvernement du protectorat cherche à « empêcher la formation de cadres parmi les Tunisiens ».

Cette vague de contestation politique s'accompagnait d'une action culturelle et d'information, à destination des étudiants et lycéens encore en Afrique du Nord. C'est ainsi que l'Association décida la tenue d'un congrès annuel dans chacun des trois pays à tour de rôle. Le premier eut lieu à Tunis du 20 au 24 août 1931. Charles-Robert Ageron relève que le public était composé essentiellement d'étudiants de Tunis : Zitouniens, Sadikiens et élèves des écoles islamiques. Le second eut lieu un an plus tard à Alger. De ces deux congrès dont le compte-rendu a été fait dans le *Bulletin*, se dégage l'idéologie de l'AEMNAF. La revendication d'un enseignement rénové de l'arabe est première. On réclame par ailleurs une réforme de l'enseignement des universités islamiques, la scolarisation des jeunes filles, le développement de l'enseignement technique et scientifique, une refonte de l'historiographie arabe, un enseignement unifié... Ces revendications éducatives prenaient manifestement à rebrousse-poil la politique menée par les autorités coloniales en Afrique du Nord. L'ambiance nationaliste dans laquelle avaient baigné ces congrès ne pouvait être masquée, le Congrès d'Alger se terminant aux cris de « Vive l'Union du Maghreb ! »

L'action des étudiants de France fut toutefois amplement prolongée par l'activisme et le militantisme des étudiants et collégiens en Tunisie. La contestation du Congrès eucharistique de Carthage en 1930 est un moment fondateur à cet égard. Elle fit naître en effet un vaste mouvement de solidarité entre tous les étudiants tunisiens : collégiens de province, lycéens, collégiens d'Alaoui, Sadikiens et Zitouniens. Ali Mahjoubi écrit : les

« élèves et étudiants de formation moderne font, à l'occasion du Congrès de Carthage, irruption sur la scène politique ». Le 3 mai 1930, les Zitouniens, les musulmans de Carnot, Sadiki et Alaoui commencent une grève des cours qui allait durer jusqu'à la fin du mois. Dès ce jour, après un meeting dans l'enceinte de la Grande Mosquée et une manifestation dans la médina de Tunis, la police procéda à 17 arrestations. Cet acte policier fut déterminant dans la poursuite de la grève. La solidarité commença à s'organiser. Bahi Ladgham, alors élève de troisième à Sadiki et qui avait joué avec trois ou quatre camarades un rôle majeur dans le déclenchement de la grève à Sadiki, nous a raconté comment s'organisait la solidarité ; les internes, pour la plupart de jeunes Sahéliens boursiers enflammés par leur enfermement au collège, avaient un rôle moteur dans la grève ; en province, Hédi Nouira organisait un mouvement de solidarité au collège de Sousse. De Paris, les membres de l'AEMNAF envoyaient des dizaines de télégrammes de solidarité aux jeunes arrêtés, tandis que leurs aînés rentrés en Tunisie, menaient campagne dans *La Voix du Tunisien.*

Ce mouvement de protestation devait déboucher sur une réactivation de l'Association des anciens du collège Sadiki qui s'était assoupie. Bahi Ladgham nous a parlé de l'action d'une nouvelle association, « la Jeunesse scolaire » (qu'une note des Renseignements généraux du 2 juillet 1932 nomme « *En Nahda el Madrassia* », la renaissance estudiantine). Cette association visait à fédérer les différents groupes d'étudiants de Tunis, Bahi Ladgham parlant d'« union sacrée ». Plusieurs étudiants rentrés de France en firent partie : Ali Belhaouane, Mongi Slim, Taïeb Slim, Saadi Bouchoucha... Cette Association n'ayant pas de couverture légale, se réfugia au sein de l'Association des anciens élèves du collège Sadiki. Bahi Ladgham affirme que cette « Jeunesse scolaire » est l'embryon de la jeunesse néo-destourienne, et prétend qu'elle poussa, par son activité, les jeunes gens rentrant de France (Bourguiba, Sfar, Materi, Guiga...) à se faire coopter au sein du Comité exécutif du Destour, d'où ils purent préparer l'avènement du Néo-Destour. Plus modestement, la note des Renseignements généraux du 2 juillet 1932 nous apprend que cette association avait repris la technique des banquets : l'un d'eux fut ainsi organisé fin juin 1932 au restaurant « Le Bagdad » à Tunis, présidé par M'hammed Bourguiba. Ce dernier exhorta les jeunes assistants à s'instruire et à travailler ainsi pour le pays. Plusieurs étudiants déclamèrent poèmes et discours présentant les bienfaits de l'instruction. La lutte pour l'instruction faisait partie intégrante du combat nationaliste, et, pour ces jeunes gens, elle était même l'arme qui devait permettre de remplacer à terme le « protecteur » français.

En guise de conclusion, il faudrait rappeler, à la suite d'Ahmed Abdessalam, à quel point l'affaire Ali Belhaouane, jeune professeur d'arabe à Sadiki fraîchement émoulu de l'université française, a été intimement mêlée aux événements d'avril 1938, qui constituèrent une fracture dans l'histoire du nationalisme tunisien. Le jeune professeur prononça une conférence interdite au siège du Néo-Destour, fin mars 1938 ; il fut de ce fait suspendu de ses fonctions. Les élèves de Sadiki déclenchèrent la grève pour protester. Le collège fut fermé et des sanctions rigoureuses furent adoptées. L'agitation politique fut

alors activée par le Néo-Destour, et aboutit aux manifestations du 8 avril 1938, Ali Belhaouane étant en tête de celle de Tunis. Le lendemain, ce dernier fut convoqué par la police pour répondre de cet activisme : Sadikiens et Zitouniens mêlés se regroupèrent et initièrent une forte manifestation dans la médina. Un véritable combat s'engagea avec la police qui devait aboutir à une tuerie, au couvre-feu, à la suspension du Destour et à l'arrestation de ses leaders.

Une nouvelle fois, la jeunesse étudiante avait montré à quel point elle était partie prenante du combat nationaliste. Nous savons que les colons avaient pressenti le danger de l'éducation moderne des « indigènes » dès la fin du XIX^{e} siècle. Au début des années trente, le professeur français du collège Sadiki René Lanne affirmait au Résident lors d'une visite au collège : « Nous manipulons des explosifs qui exploseront un jour entre nos mains ».

2. Au Maroc une politique malthusienne

Le Maroc, du fait de sa colonisation plus tardive, est en décalage par rapport à la Tunisie. Ce retard a été accentué, pour ce qui est de la politique scolaire, par la direction imprimée par Lyautey. Une des caractéristiques majeures de cette politique étant son malthusianisme, la progression des effectifs resta très faible, tout au moins pour les musulmans. L'inertie liée à tout système éducatif - il faut une douzaine d'années pour amener un élève au niveau du baccalauréat - ainsi que la volonté de l'administration coloniale de brider toute progression des effectifs, firent que la population scolaire musulmane resta réduite. Elle est cependant en progression dans l'entre-deux-guerres comme en témoignent ces chiffres de l'enseignement primaire musulman, toutes écoles mêlées : 3 189 élèves durant l'année scolaire 1918-1919, mais 24 855 en 1938-1939.

Incontestable, cette progression n'en reste pas moins négligeable si on la rapporte à la population d'âge scolaire : le taux de scolarisation serait en effet légèrement supérieur à 1 % à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

Pour ce qui est des musulmans de l'enseignement secondaire, leur taux de scolarisation est encore bien plus faible, puisque seuls peuvent aspirer à ce niveau d'enseignement les élèves de la « filière élitaire », pour reprendre une expression de Daniel Rivet. Cette filière comprend les écoles de fils de notables et les collèges musulmans. Ces collèges sont au nombre de deux, les collèges musulmans Moulay Idriss de Fès et Moulay Youssef de Rabat, jusqu'en 1930, date de la création du collège berbère d'Azrou ; un quatrième collège s'ajoute à cette liste en 1937, le collège Sidi Mohammed à Marrakech. Jusqu'aux années vingt, les élèves des écoles de fils de notables sont comptabilisés par l'administration parmi les élèves du secondaire ; à ces effectifs, il faut ajouter quelques transfuges musulmans partis dans l'enseignement européen. Les chiffres de l'enseignement sont les suivants : 381 élèves musulmans en 1920 (dont 20 dans les établissements pour Européens) ; 1 228 en 1928 (dont 18 en établissements Européens) ; ils sont enfin 1 345

dans le secondaire au sens strict en 1938 (dont 366 en établissements européens). Encore faut-il préciser que le rendement des collèges musulmans est particulièrement faible et que la majorité des élèves abandonnent en cours de scolarité ; c'est ainsi que pour la seule année 1925 furent attribués aux musulmans 47 certificats d'études primaires (sésame des collèges musulmans), 10 certificats d'études secondaires musulmanes et deux diplômes d'études secondaires musulmanes (qui sanctionnent respectivement les premier et second cycles des collèges).

Ce n'est donc pas dans son expansion qu'il faut chercher un renouveau de la politique scolaire au Maroc au cours de cette période. En réalité, ce sont les Marocains eux-mêmes, par leur attitude face à l'enseignement moderne, qui imposèrent à la DIP, et au protectorat d'une manière générale, les changements les plus significatifs. La première réaction des Marocains vis-à-vis de l'enseignement moderne mis en œuvre par les autorités coloniales, fut une réaction de grande méfiance, voire d'hostilité. L'institution scolaire traditionnelle, de l'école coranique à la Quaraouiyne, étant intimement liée à l'inculcation de l'islam, l'école coloniale ne pouvait apparaître aux yeux des Marocains que comme une tentative de prosélytisme de la part des chrétiens. Cette conviction ne put qu'être renforcée par le fait que les premières écoles européennes créées au Maroc au XIX^{e} siècle avaient été des écoles catholiques. Un deuxième facteur dans le refus des musulmans devant l'école européenne, souligné par Daniel Rivet, est que cette école, à ses débuts, fut aussi considérée comme « l'antichambre de la conscription ». Les campagnes de conscription dans l'Algérie voisine pendant la Guerre de 1914-1918 et les invitations du commandement militaire à des engagements de volontaires marocains ne pouvaient là aussi que conforter cette crainte.

Cette attitude des musulmans n'évolua que lentement, connut une recrudescence au moment de la Guerre du Rif, puis s'estompa dès la fin des années vingt. Elle obligea l'administration à séduire la clientèle scolaire par divers moyens (distribution de repas, de vêtements...), qui n'attirèrent d'ailleurs que des musulmans nécessiteux. Cela explique les difficultés initiales du recrutement, en particulier dans les écoles de fils de notables, et par voie de conséquence, l'admission en leur sein d'élèves de milieux non favorisés. C'est ainsi que fut transféré, à partir de 1926, le recrutement des élèves de ces écoles des contrôleurs civils aux instituteurs, qui s'intéressèrent davantage aux aptitudes et à l'âge des élèves qu'à leur milieu d'origine. C'est donc logiquement que fut abandonnée en 1928 la contribution scolaire demandée aux élèves de ces écoles.

Pourtant, dès l'immédiat après-guerre, des signes avant-coureurs du retournement d'état d'esprit des musulmans vis-à-vis de l'école se firent jour. Il s'agit d'une part de la création de *msids* (écoles coraniques) rénovés qui fonctionnent à partir de 1919 et dans lesquels on enseigne la langue française (ou espagnole). Cette première poussée en dehors de tout cadre juridique devait avoir un succès de courte durée, avant que le mouvement ne reparte dans les années trente. À Fès en 1935 fonctionnaient dix écoles privées scolarisant

près de 1 500 élèves. Un projet d'établissement secondaire n'aboutit point. Pourtant, deux écoles modèles fonctionnaient à partir du milieu des années trente : l'école Ras Zaouïa de Fès et l'Institut Mohamed Guessous à Rabat. Ces écoles, tout en ouvrant l'accès à l'enseignement secondaire européen, étaient pour l'opinion nationaliste des établissements modèles. Elles étaient éloignées en effet du modèle des *msids* rénovés, que le dahir du 11 décembre 1937 avait placés sous le contrôle du Grand vizir. Au total, l'enseignement privé musulman scolarisait près de 4 000 élèves à la veille de la guerre. Néanmoins, par sa précocité et son caractère urbain, ce mouvement témoigne de l'intérêt nouveau des notables vis-à-vis de l'enseignement moderne, une fois réglée la question de la religion.

Les revendications des Jeunes Marocains

C'est de cette « génération de transition » voulue par Lyautey, ces jeunes gens de la filière « élitaire », que vinrent les principales initiatives en faveur du nouvel enseignement. Conscients des limites des débouchés que leur offre le protectorat, et persuadés que les collèges musulmans délivrent un enseignement au rabais, une poignée de jeunes musulmans n'a de cesse de s'inscrire dans les établissements pour Européens. Cette poussée est perceptible dès 1918 puisque 26 musulmans obtiennent cette année-là leur inscription dans l'enseignement secondaire français. Mais la direction de l'Instruction publique veille, et ce mouvement devait rester limité jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Il n'en témoigne pas moins de l'émergence d'une jeunesse avide de savoir et désireuse d'être jugée sur les mêmes critères que les jeunes Français.

C'est dans ce contexte que naissent, au début des années vingt, un certain nombre d'associations d'anciens élèves dans les principales villes du Maroc : le 15 septembre 1921 voit ainsi le jour l'Association des anciens élèves du collège musulman de Fès. Les anciens des écoles de fils de notables eurent eux aussi leurs propres associations, comme à Casablanca ou Salé. Rigoureusement encadrées par l'administration, ces associations allaient rapidement déborder de leur cadre purement corporatif. L'Association des anciens de Moulay Idriss déclare dans ses statuts vouloir « faire œuvre de propagande en faveur de l'instruction auprès des indigènes et en démontrer l'utilité à la jeunesse musulmane ». Mais au-delà de ce prosélytisme, les anciens des collèges mirent en avant d'autres revendications, plus politiques celles-là : augmentation des horaires d'arabe et de religion, développement de l'enseignement moderne, demande d'écoles pour les filles, d'abrogation des critères sociaux de recrutement... et peut-être, surtout, droit de passer le baccalauréat dans les collèges musulmans.

Car pour ces jeunes gens qui avaient goûté à l'enseignement moderne, l'impossibilité théorique dans laquelle ils étaient de passer le baccalauréat, et donc de poursuivre des études supérieures, leur apparut vite comme humiliante et scandaleuse. L'attrait des

hauts postes et des carrières libérales, souligne Lucien Paye, fut certainement un moteur important de cette revendication. Ces jeunes gens avaient le regard tourné vers le Caire et Paris, lesquelles ne tardèrent pas à attirer un certain nombre d'entre eux. À partir de 1926, relève Lucien Paye qui cite le numéro d'octobre 1933 de la revue *Maghreb*, plusieurs jeunes Marocains partent en France, en Suisse ou en Orient faire des études secondaires. En 1928, il y a ainsi dix Rbatis au Caire. À la même date, ils étaient treize à Paris pour suivre des études secondaires (et deux dans le supérieur), puis vingt en 1933 (et treize dans le supérieur). Ces voyages et ces études sont financés par des « subsides bourgeois » de Fès, Salé ou Rabat, précise Lucien Paye, ce qui confirme tout l'intérêt que porte désormais une frange des notables aux études modernes.

Une nouvelle preuve de cet intérêt nous est fournie par l'attitude du nationaliste de Tétouan Abdessalam Bennouna, vizir du khalifa de la zone espagnole puis homme d'affaires. Conscient de l'importance de l'enseignement moderne, et confronté à l'absence d'école de fils de notables dans la zone espagnole, ce dernier prit d'abord l'initiative de refonder une école privée en 1923 à Tétouan, l'école « *el Ahliya* », puis, décida d'envoyer ses fils et plusieurs camarades poursuivre des études secondaires en Palestine. Lors d'un voyage en Europe, il avait rencontré l'émir Chekib Arslan qui l'avait mis en rapport avec le directeur de l'école « *Najah* » de Naplouse, institution nationaliste d'enseignement secondaire bilingue (arabe et anglais), qui préparait à l'équivalent anglais du baccalauréat. Deux élèves partirent en éclaireurs en 1928, rejoints l'année suivante par une dizaine de nouveaux élèves. Ils furent au total 17 élèves à avoir suivi cette filière dans les années trente, dont un Saloui et un jeune issu de Ksar-el-kebir, au contact du nationalisme palestinien en ébullition.

Parallèlement à ce mouvement, que les autorités coloniales françaises suivaient avec attention, les premiers bacheliers marocains (qui avaient obtenu leur baccalauréat dans les lycées français du Maroc ou de métropole), s'inscrivirent dans les universités françaises. À Paris, bien que très peu nombreux (15 en 1928 dont deux seulement dans le supérieur), ils participèrent à la création de l'Association des étudiants musulmans nord-africains en France en 1927. Les Marocains furent tout de suite très intégrés à cette organisation puisque dès 1928, ils étaient 3 dans le bureau, dont le vice-président et le secrétaire général. En 1932 enfin, Mohammed el Fassi devint le premier président de cette association qui n'avait pas tardé à faire montre de nationalisme, la crise du dahir berbère lui en ayant fourni l'opportunité. Charles-Robert Ageron constate que l'agitation contre le dahir dut beaucoup à l'AEMNA, en liaison avec Chekib Arslan à Genève. En 1931 était publié à Paris un ouvrage écrit notamment par El-Ouazzani, Balafrej et Mohammed el Fassi, *Tempête sur le Maroc, ou les erreurs d'une « politique berbère »*, sous le pseudonyme évocateur de Mouslim Barbari (musulman berbère).

La situation était donc de plus en plus difficile à contrôler pour les autorités coloniales. Les lycéens marocains au Proche-Orient étaient en prise directe avec le nationalisme

arabe. Quant à ceux qui étaient partis en France, ils se trouvaient libérés de toute surveillance administrative et ne demandaient qu'à être « contaminés » par les idéologies anti-coloniales qui y avaient libre cours. Il apparut donc comme nécessaire à l'administration de réformer l'enseignement des collèges musulmans pour éviter ce début d'exode. Le collège Sadiki de Tunis avait donné l'exemple dès 1927 en ouvrant une section qui préparait au baccalauréat. De plus, les enseignants français des collèges poussaient à la réforme. C'est ainsi qu'en 1930, une nouvelle section fut créée dans les collèges, qui préparait directement au baccalauréat. Peu après, on donna un cadre légal à l'entrée des Marocains dans les lycées français. La DIP n'avait pas fait ces réformes de gaieté de cœur, mais contrainte par la pression des milieux musulmans. Son désir était en effet avant tout de contrôler l'évolution des jeunes musulmans, ce qui était plus facile à faire sur place au Maroc. Ne pouvant s'opposer au mouvement, elle tenta de l'accompagner, tout en freinant des quatre fers. On tenta ainsi de décourager les élèves des collèges à choisir la filière du baccalauréat.

Pour la poignée de bacheliers, les choses étaient plus complexes. Le Maroc ne leur offrant pas d'université, les autorités coloniales durent accepter les départs pour la métropole. Elles tentèrent cependant de créer des filières sur place. Le protectorat s'évertua par ailleurs à interdire toute manifestation étudiante susceptible de troubler l'ordre colonial. C'est ainsi que fut interdit le Congrès de l'AEMNAF qui devait se tenir à Fès en 1933, après Tunis et Alger les deux années précédentes. « Le congrès sera nationaliste » indiquait une brochure confidentielle de la direction des Affaires indigènes de 1933. Pour parer à cette dérive, les autorités protectorales refusèrent de plus en plus, au cours des années trente, les visas pour études en France.

Quoi qu'il en soit, on mesure la pression exercée par les musulmans dans le domaine de la formation, et l'on ne peut qu'être frappé par l'évolution fulgurante de ce mouvement. Malgré ses trente-deux années de décalage par rapport à la Tunisie, le protectorat du Maroc était confronté presque dans le même temps à des revendications analogues. Il est vrai qu'au Maroc, contrairement à la Tunisie, ces revendications sont le fait d'une infime mais active minorité.

Dans la campagne contre le dahir berbère, amorcée en 1930, ces Jeunes Marocains prirent une part déterminante. Lorsqu'ils obtinrent gain de cause, avec le dahir du 8 avril 1934, qui abrogeait en partie les dispositions les plus contestées de celui de 1930, une active mouvance nationaliste s'était constituée. En 1933 avait été fondé le Comité d'action marocain (CAM) chargé de rédiger un plan de réforme qui parut au Caire au mois de septembre 1934 et fut présenté à Rabat et Paris le 1er décembre de la même année. Nous voudrions seulement insister sur la large place qui y est faite aux questions d'enseignement. Outre une large réforme d'adaptation de l'enseignement traditionnel, le plan du CAM réclame « l'obligation et la gratuité de l'instruction primaire » ; il préconise aussi « l'admission des enfants marocains dans les écoles françaises au Maroc », la

création d'un baccalauréat marocain reconnu par l'université française et celle d'une licence en droit marocaine équivalente à la licence française. En vingt ans, l'enseignement moderne était devenu l'un des principaux enjeux politiques au Maroc, malgré toutes les précautions de Lyautey.

Le collège berbère d'Azrou

Devant cette agitation de la jeunesse urbaine qu'il peinait à contrôler, le protectorat s'était insensiblement tourné vers la jeunesse du *bled*, et d'abord la jeunesse berbère. Il fallait à tout prix la préserver du poison nationaliste, et de son véhicule qu'était la langue arabe. Dans le droit-fil de la politique berbère du protectorat, la DIP avait créé dès 1923 les premières écoles berbères, où n'étaient enseignés ni l'arabe ni le Coran. Ces écoles rurales (18 en janvier 1926, auxquelles s'ajoutaient 22 « écoles de fortune ») durent bien vite accueillir des fils de « notables berbères ». C'est à cette fin que furent instituées des « écoles régionales » d'un degré plus élevé. En octobre 1927 fut fondée l'école régionale berbère d'Azrou qui devait former des interprètes, moniteurs berbères, secrétaires d'assemblées de villages... Ce n'est pas la DIP qui pilotait cette opération mais la direction des Affaires politiques...

L'école fut transformée en 1930 en collège (offrant quatre années d'études), avec trois sections : normale, agricole, artisanale. Ce collège connut rapidement un fort succès et, dès 1935, il accueillait 200 élèves. L'enseignement de l'arabe introduit en 1931 était des plus limités, et l'on visait surtout à enseigner le français. Mais un des buts principaux de l'école était d'ouvrir aux enfants des notables berbères l'accès à l'École militaire Dar el Beïda de Meknès. Cette école était appelée à promouvoir, grâce à une formation militaire, les fils des chefs de tribus. En jouant le *bled* contre la ville, il s'agissait pour le protectorat de s'appuyer sur une sorte d'idéal type de grands féodaux éclairés. Parlant des élèves de l'école militaire, un rapport du 2 juin 1930 du commandant de Dar el Beïda précise :

> « De cette pâte ainsi triturée [pendant 7 à 8 ans] peut sortir le bloc loyaliste sur lequel nous pourrons nous appuyer en toutes circonstances et susceptible de former le contrepoids nécessaire et indispensable au bloc des nationalistes futurs dont on aperçoit déjà l'avant-garde dans cette jeunesse turbulente et orgueilleuse des grandes villes du Maroc ».

La Seconde Guerre mondiale ne pouvait dès lors que précipiter les évolutions que la pression des Jeunes Marocains avait mises sur le devant de la scène.

3. Un supérieur moderne pour les Européens

L'impossible réforme de l'enseignement islamique

Les universités islamiques de la Zitouna et de la Quaraouiyne depuis le XIXe siècle sont désormais bien connues. Il nous semble en revanche nécessaire de présenter les principaux avatars de ce haut enseignement traditionnel au cours de la période coloniale. Ce haut enseignement islamique reste en effet durant cette période au cœur des questions éducatives (notamment à cause du problème des débouchés) et politiques (car la question de la langue arabe est au cœur de la problématique du nationalisme).

Le développement d'un enseignement moderne dans les protectorats n'a en effet pas ruiné ces vieilles universités, auxquelles restait attaché un fort prestige lié à la religion. Ces deux universités ne voulurent pas se transformer en bastion de conservatisme religieux. Elles tentèrent au contraire, sous l'impulsion des réformistes, de rester dans la compétition que leur livraient les nouvelles institutions éducatives en vue de la formation des « élites ». C'est pourquoi, au cours de toute la période coloniale, elles firent l'objet d'incessants projets de réforme visant à les transformer en établissements d'enseignement supérieur moderne. En dépit des résistances initiales de la part des ulémas conservateurs, ces deux universités, poussées par des étudiants très actifs, se transformèrent peu à peu. La mue fut cependant insuffisante, et l'on peut dire que la question de la réforme ne cessa pas d'être soulevée jusqu'aux indépendances.

Les grandes lignes de ces réformes jamais complètes et toujours recommencées plongent dans l'histoire du XIXe siècle, tout au moins pour la Zitouna, ou « Mosquée de l'Olivier ». La première réforme date de l'année 1842, et fut poursuivie sous le règne de Sadok Bey dans les années soixante-dix de ce siècle. Le décret le plus important date du 26 décembre 1875. Cette réforme contemporaine de la création du collège Sadiki visait à transformer le vénérable établissement en une institution d'enseignement plus conforme aux canons de l'époque. L'État tenta d'imposer aux ulémas une organisation plus formalisée : constitution d'un corps enseignant réparti en quatre classes, gestion rationalisée des fondations habous qui permettaient de financer enseignants et étudiants, création de trois cycles d'enseignement (du primaire au supérieur) et introduction de nouvelles matières d'enseignement (de la littérature à l'arithmétique en passant par l'histoire). Il s'agissait aussi d'introduire à la Zitouna un certain nombre de contraintes pédagogiques propres à l'enseignement moderne. Cette réforme était inspirée par le mouvement réformiste égyptien, qui accomplissait dans le même temps la réforme d'Al Azhar au Caire. Elle resta cependant timide et ne transforma pas la Zitouna en une université moderne. L'instauration du protectorat ne bouleversa pas cet édifice et les autorités protectorales se gardèrent bien d'intégrer la Zitouna au sein des services de la DGIP. D'ailleurs, lorsque les services de Louis Machuel tentèrent à la fin du XIXe siècle de réorganiser le

fonctionnement des *medersas* en Tunisie, ils se heurtèrent à une violente campagne de la part des Zitouniens soutenus par leurs professeurs. Seule l'administration religieuse pouvait toucher à cet enseignement.

Lorsque fut instauré le protectorat au Maroc, la Quaraouiyne avait jusque-là réussi à échapper à toute réforme. Le poids du conservatisme y était en effet très fort. Lyautey envisagea, conformément à son souci de respecter les traditions marocaines, de préparer les nouvelles « élites » du Maroc au sein d'une Quaraouiyne réformée. Il comprit cependant bien vite qu'il ne pouvait toucher à la vieille institution et s'orienta vers la création d'établissements franco-musulmans. Le sultan imposa toutefois un classement des ulémas de Fès, à la manière de la Zitouna, qui provoqua de gros remous à la Quaraouiyne. Dans le même temps se mirent en place plusieurs commissions de réforme qui devaient aboutir à une réforme en janvier 1918. Elle fut toutefois des plus timides, et « n'introduisit aucune possibilité de renouvellement dans le vieil organisme ». La principale innovation fut l'instauration d'un contrôle du sultan sur cet établissement.

Il fallut en définitive que les *tolba* (étudiants en religion) des deux universités, confrontés à la vive concurrence des collégiens, s'agitent dans les années vingt pour qu'une nouvelle réforme vienne à l'ordre du jour. Lucien Paye relève la presque simultanéité des nouveaux décrets qui vinrent réformer l'enseignement islamique. Le dahir marocain fut promulgué le 31 mars 1933, un jour après le décret beylical à Tunis. Au Maroc, les dispositions de la réforme rappellent étrangement les dispositions adoptées à Tunis près de cinquante ans auparavant (création de trois cycles, instauration d'examens en fin d'année...). La résistance manifestée par une partie des *tolba* fut toutefois très vive, et jusqu'à la guerre, une minorité seulement accepte de se plier aux nouvelles contraintes. Néanmoins, après moult manifestations jusqu'en 1940, les nouveaux règlements furent appliqués. Les *tolba*, devenus étudiants, espéraient désormais voir reconnue leur nouvelle compétence. À Tunis, la réforme de 1933 accentua le contrôle du Bey sur la Zitouna, augmenta le traitement des enseignants et créa de nouveaux diplômes : le *tahcil* au terme du secondaire, et la *'âlimiya* au terme du supérieur. De l'avis général, l'enseignement professé dans ces deux universités demeurait toutefois désuet et inefficace, inapte en tout état de cause à former des fonctionnaires modernes.

Des tolba qui se multiplient

La croissance des effectifs toucha la Zitouna dès le début du siècle, alors que la Quaraouiyne ne connut cette croissance qu'à partir de la fin des années trente. Elle se produisit de manière concomitante avec de profondes mutations sociologiques. En Tunisie, cette croissance des effectifs commença comme il se doit par l'enseignement primaire. C'est ainsi que se multiplièrent les annexes de la Grande Mosquée au sein de la Régence, soit 18 au lendemain de la guerre. Les effectifs de l'enseignement zitounien

passèrent ainsi de 1 092 élèves en 1913 à 2 629 en 1941. À partir de la Seconde Guerre mondiale, cette croissance fut sans précédent, tant au Maroc qu'en Tunisie. En Tunisie, les effectifs totaux avaient grimpé à 5 000 élèves dès 1945, étaient déjà à 9 818 en 1948 et à 12 000 en 1950. Au Maroc, la croissance des effectifs démarra avec la Seconde Guerre mondiale ; en 1941 fut créé à Marrakech un Centre d'études islamiques, la *medersa* Ben Youssef qui posséda son cycle supérieur dès 1944 (deux centres primaires furent par ailleurs créés à Meknès et Tanger). Cette création entraîna un affaissement des effectifs à la Quaraouiyne (ils passèrent en un an de 704 élèves à 474), mais la croissance reprit tout de suite : en 1947-1948, la Quaraouiyne comptait 1 515 élèves ; ils étaient 2 272 en 1952-1953 (soit 3 600 élèves au total pour les quatre centres).

Le rendement de l'enseignement restait cependant assez faible, bien que la croissance des effectifs annonce à terme un gonflement des diplômés. Au Maroc, les étudiants du cycle supérieur n'étaient que 72 en 1952-1953. De 1943 à 1952, 150 étudiants avaient obtenu le diplôme d'études supérieures donnant titre de *'âlim*. Quant à la Zitouna, en juin 1948, elle avait attribué 107 *tahcil* (mais 291 en 1952) et 29 *'âlimiya* (il faut toutefois noter que les titulaires du *tahcil* sont plus nombreux en cet après-guerre que les titulaires du baccalauréat). L'accroissement des effectifs posait dans les deux pays des problèmes similaires.

La question des débouchés était au centre de toutes les préoccupations, ces diplômés arabophones ayant vite asséché la maigre voie du recrutement des administrations traditionnelles. Or le combat nationaliste - bien que porté le plus souvent par de jeunes diplômés francophones - qui se faisaient fort de proclamer l'arabité du Maghreb, légitimait le combat de ces traditionalistes. Les étudiants des deux universités islamiques se lancèrent donc dans la bataille politique, espérant bien que l'indépendance leur apporterait l'arabisation qu'ils réclamaient. C'est ainsi que les étudiants de la Zitouna, au cours d'une longue grève commencée au mois d'avril 1950, formulèrent un certain nombre de revendications très politiques. Ils réclamaient en effet l'arabisation des administrations, afin que ces dernières leur procurent enfin des débouchés suffisants. Quelques mois plus tard, en novembre 1950, ce fut au tour des étudiants de la Quaraouiyne de rentrer dans la grève avec des revendications identiques. Ils réclamaient en outre que leur université soit réorganisée sur la base d'une profonde rénovation. Ils demandaient un accroissement de l'enseignement des sciences pratiques, une introduction de l'enseignement des langues étrangères, ainsi qu'une spécialisation du cycle supérieur à finalité professionnelle.

Il va sans dire que ce combat politique était une abomination pour les autorités coloniales qui y voyaient la menace suprême sur leur « œuvre ». Ces mêmes autorités coloniales à Tunis avaient pourtant fait une « fleur » à l'enseignement traditionnel en lui accordant au lendemain de la Seconde Guerre mondiale une équivalence de ses diplômes avec les diplômes français (à commencer par le baccalauréat). Cette équivalence ne s'appliquait

pas à l'entrée dans l'enseignement supérieur français, mais concernait l'entrée dans l'administration. Devant l'augmentation des effectifs de la Zitouna (qu'elles attribuèrent en partie à cette mesure) et l'inflation du nombre de diplômés, les autorités coloniales de Tunisie regrettèrent rapidement cette mesure. Une lettre confidentielle du directeur de l'Instruction publique du 28 juillet 1952 au Secrétaire général du gouvernement tunisien expose le problème. Après avoir constaté qu'à la session de juin 1952, 45 Tunisiens avaient été admis à la deuxième partie du baccalauréat tandis que 291 Zitouniens s'étaient retrouvés titulaires du *tahcil*, il écrit : « La facilité des études à la Grande Mosquée, jointe à leur caractère suranné et à leur inefficacité pratique [...] risque de transformer profondément [...] les données du problème de la fonction publique ». Aussi comprend-on que les autorités protectorales du Maroc se félicitent de ne pas avoir suivi cette voie.

De nombreux rapports administratifs témoignent de cette grande peur des autorités coloniales, en particulier à Tunis. On pourrait ainsi citer une lettre du Résident Jean Mons au ministre des Affaires étrangères à Paris en date du 25 avril 1950 ou encore la note secrète de Lucien Paye du 15 septembre 1950 au sujet de la Grande Mosquée. La contestation des Zitouniens se faisait en effet de plus en plus violente (une manifestation en date du 15 mars 1954 devant le Dar el Bey fit deux morts). Les autorités coloniales créèrent une « commission d'études pour la modernisation de l'enseignement zitounien » à la fin 1950, en réponse à la grève des étudiants zitouniens. Elle aboutit à la création d'une section « moderne » de l'enseignement zitounien en octobre 1951, de sorte que l'ensemble du cycle secondaire « moderne » était en place à la date de l'indépendance (elle fut démantelée d'octobre 1960 à 1965).

Quant au Maroc, les autorités coloniales se gardèrent bien de donner des gages aux étudiants et aux diplômés de la Quaraouiyne. Une note anonyme du début des années cinquante sur « les problèmes que soulève la situation actuelle du Haut enseignement musulman » donnait trois attitudes possibles pour le pouvoir colonial : tenter de s'opposer au développement des établissements nouveaux car il y avait déjà trop d'étudiants pour peu de débouchés sinon tenter d'infléchir leur évolution dans un sens plus favorable (en professionnalisant des filières) ou enfin se retirer du débat et répondre aux demandes dans la mesure des possibilités budgétaires. Gageons que c'est cette troisième solution qui fut adoptée.

L'action des étudiants et professeurs de l'enseignement traditionnel était d'autant plus crainte par les autorités coloniales qu'elle fut portée à partir de la guerre par des hommes de grand charisme. Si Mohammed el Fassi, cousin de Allai el Fassi, fut nommé en 1942 à la tête de la Quaraouiyne grâce à l'appui du sultan. Il fut démis en janvier 1944 parce que les étudiants de la Quaraouiyne avaient participé aux événements politiques, mais y revint de 1946 à février 1951. Appuyé par le sultan, cet homme avait de plus le soutien des étudiants du Parti de l'Istiqlâl. À Tunis, la direction de la Zitouna fut assurée par le cheikh-directeur Tahar Ben Achour de 1945 à 1956. Les rapports administratifs que nous avons

cités s'étendent longuement sur le rôle déterminant de cet homme engagé dans le combat politique aux côtés du Vieux Destour. Il serait à l'origine de la très forte croissance des effectifs de l'enseignement islamique dont il voudrait « faire son domaine privé » au service d'ambitions politiques portées par son fils, Fadhel Ben Achour, président de l'Association Khaldounia depuis 1945. Dès le début des années cinquante, Tahar Ben Achour, soutenu par le puissant « Comité de la voix de l'étudiant zitounien », créé en février 1950, se trouvait engagé dans une lutte avec le gouvernement tunisien qui devait ne se solder qu'à l'indépendance.

Ces hommes étaient considérés comme d'autant plus redoutables par les autorités coloniales que les nationalistes modernistes jouaient un jeu ambigu à l'égard de leur combat (cela est vrai surtout au Maroc, car en Tunisie, le Néo-Destour s'appuie au sein de la Zitouna sur l'influente famille des Ennaïfer pour contester Tahar Ben Achour : mais cela est aussi une manière de montrer son intérêt pour l'enseignement islamique). Il faut dire enfin que l'opinion publique des deux pays gardait une forte estime pour les traditionalistes (la grève des étudiants de la Zitouna commencée en mars 1954 entraîna un vaste mouvement de solidarité dans le pays), qui avaient de surcroît, au Maroc, l'appui du Palais. « De même que l'enseignement primaire libre de langue arabe, le haut enseignement religieux a bénéficié depuis 1940 de toute la sollicitude du Makhzen et d'un réel engouement des partis nationalistes » relevait la note anonyme déjà citée sur l'enseignement musulman.

Les prodromes du supérieur moderne

Jusqu'à la fin des protectorats en 1956, l'Afrique du Nord ne possède qu'une université, celle d'Alger. Cette dernière provient de la fusion des quatre écoles supérieures d'Alger fondées en 1879 ; cette promotion au titre d'université date de 1909. Les écoles supérieures accueillirent dès la fin du XIX^{e} siècle une poignée d'étudiants musulmans algériens, puis à partir de la Première Guerre mondiale, une petite communauté étudiante se constitua et se développa peu à peu : l'effectif qui comptait 61 étudiants musulmans en 1916, resta irrégulier jusqu'en 1929, puis se stabilisa autour de la centaine dans les années trente. Sa croissance fut très forte pendant la guerre : 147 étudiants en 1940-1941 et jusqu'à 360 en 1945-1946. L'année suivante, cet effectif retomba à 227, puis reprit une croissance forte jusqu'à l'indépendance.

Ces chiffres, fournis par Guy Pervillé, nous intéressent, car ils prennent en compte l'ensemble des étudiants musulmans, sans distinction de nationalité. À n'en pas douter, ils regroupent donc un certain nombre de ressortissants des deux protectorats voisins. Nous savons que les étudiants marocains et tunisiens ont toujours préféré s'inscrire à l'université en métropole ; ils sont donc peu nombreux à Alger d'une manière générale. L'exception serait peut-être les étudiants en pharmacie, pour les Marocains tout au moins,

qui auraient l'habitude de se former à Alger (c'est du moins ce que l'on nous a indiqué). En revanche, nous avons de bonnes raisons de penser que la forte croissance des effectifs d'étudiants musulmans pendant la Seconde Guerre mondiale est en partie due aux étudiants marocains et tunisiens qui ne peuvent plus partir en France. Ils ne seraient plus alors que quelques dizaines, en majorité tunisiens. Nous ne possédons malheureusement pas le décompte par nationalité.

Plus important est peut-être le rôle joué par l'Académie d'Alger dans les protectorats. C'est d'elle en effet que dépendent les services d'enseignement français au Maroc et en Tunisie. Ainsi en est-il de l'organisation du baccalauréat. Plusieurs témoignages, tant marocains que tunisiens, nous ont rapporté que cette Académie était connue pour le haut niveau de ses exigences, en particulier au baccalauréat. Cette difficulté (à moins que ce ne soit qu'une réputation ?) aurait en tout cas poussé un certain nombre de lycéens musulmans à partir en France, dans des Académies jugées moins sélectives. La tutelle d'Alger fut donc une constante de l'histoire de l'enseignement colonial des protectorats d'Afrique du Nord. L'université d'Alger prit naturellement en charge les premiers établissements d'enseignement supérieur créés dans ces deux pays. Les universitaires français en poste dans ces deux pays, et les directions de l'Instruction publique, dès qu'ils en eurent l'occasion, se dépêchèrent toutefois d'affilier leurs départements d'enseignement supérieur à des universités de métropole : Bordeaux pour le Maroc, la Sorbonne pour la Tunisie.

L'Institut des hautes études marocaines de Rabat

En dépit de sa colonisation plus tardive, le Maroc présente en effet le cas le plus précoce et la tentative la plus originale dans l'ordre de l'enseignement supérieur moderne. L'initiative en revient au Résident général Lyautey et à l'équipe de professeurs et de chercheurs dont il avait su s'entourer. Pour mémoire, nous rappelons ici qu'une Mission scientifique fut mise sur pied dès 1904, avec pour ambition la création d'un Institut marocain à l'exemple de ce qui s'était fait en Égypte.

La première institution d'enseignement supérieur moderne du Maroc ouvrit ses portes en novembre 1912 ; elle portait pour nom celui d'École supérieure de langues arabe et des dialectes berbères (ESLADB). Cet établissement était une école d'interprètes civils, et visait à donner aux fonctionnaires français une connaissance linguistique et ethnologique des populations marocaines. Il délivrait un certificat d'aptitude à l'interprétariat. Cette école, réservée aux fonctionnaires, mérite d'être mentionnée car elle fut fondée seulement une année après son homologue tunisienne, et est d'autre part à l'origine du futur embryon universitaire marocain. Dès le mois d'octobre 1917, elle fut d'ailleurs installée dans le quartier de l'Agdal à Rabat, qui devait devenir, conformément aux vœux de Lyautey, le futur quartier universitaire de la ville (c'est dans les mêmes locaux que lui

succéda le Haut Institut des études marocaines, et que se trouve depuis l'indépendance la faculté des lettres de Rabat). Enfin, de futurs universitaires de renom y enseignèrent, tels Émile Laoust, Louis Brunot ou É. Lévi-Provençal.

Arrivé à Rabat en janvier 1920, Georges Hardy décida de fonder un organisme de recherches méthodiques sur le Maroc. Un arrêté viziriel du 11 février 1920 créa ainsi l'Institut des hautes études marocaines. Cet institut de recherches avait vocation à s'intéresser aux « sciences juridiques, littéraires et morales », la partie scientifique étant déléguée à un Institut scientifique chérifien qui fut fondé en mars 1921. L'Institut des hautes études marocaines faisant double emploi avec l'ESLADB, le premier absorba la seconde par arrêté viziriel en date du 18 septembre 1921. Cette nouvelle institution se voyait conférer trois objectifs : encourager les recherches scientifiques relatives au Maroc, propager la connaissance des langues et de la civilisation du Maroc et, accessoirement, préparer à certains examens de l'enseignement supérieur et professionnel. C'est à cette mission « accessoire » de l'IHEM que nous allons nous intéresser, tant il est vrai qu'elle le devint de moins en moins. L'IHEM était composé jusqu'en 1924 de huit sections, rebaptisées « directions d'études », par exemple « dialectes berbères du Maroc » ou « droit musulman ».

Parallèlement à cet Institut, un arrêté viziriel du 5 septembre 1920 institua un « certificat d'études juridiques et administratives marocaines ». Cette fois, le programme comprenait d'importants éléments de droit français. Aussi n'est-il pas étonnant que les jeunes bacheliers, qui s'engagèrent dans cette formation, aient très vite réclamé de préparer une licence de droit en bonne et due forme. Une véritable école de droit se constitua ainsi au sein de l'IHEM, avec un directeur d'Études juridiques. À Casablanca se constituait dans le même temps une « Association d'étudiants en droit » qui ouvrit des cours dans cette discipline. L'IHEM prit en charge ces cours en 1925. Deux écoles de droit étaient donc désormais constituées. Dès le mois de juin 1925 eut lieu la première cession de licence de droit : les candidats de Rabat étaient rattachés à l'université de Bordeaux, ceux de Casablanca à l'université d'Alger. Ces écoles de droit furent érigées en 1928 en Centres d'études juridiques (CEJ), qui continuèrent à fonctionner de la même manière, les étudiants pouvant s'inscrire dans les facultés d'Alger, Bordeaux ou Toulouse. Enfin, à partir de 1927 furent donnés à l'IHEM des cours pour la préparation de la licence de lettres.

Dès le milieu des années trente, le Maroc comprenait donc un embryon d'université au sein de l'IHEM. Ce noyau n'était pas autonome car il dépendait des universités d'Alger et de Bordeaux, tant pour l'organisation des examens et la délivrance des diplômes que pour les enseignants, qui venaient encadrer les étudiants dans le cadre de missions d'enseignement. L'ambition du protectorat ne fut toutefois pas pleinement satisfaite puisque nous avons découvert aux Archives nationales à Paris un « projet de création d'une université du Maroc » datant de 1922. Ce projet de dahir, qui n'est ni signé ni daté,

témoigne de l'intérêt des services de la Résidence pour l'enseignement supérieur et de leur volonté d'indépendance vis-à-vis des autres universités. Ce projet très ambitieux - la nouvelle université devait comprendre trois facultés, de droit et sciences politiques, de lettres et sciences sociales ainsi qu'une faculté des sciences - resta cependant dans les cartons jusqu'à la fin du protectorat.

Parallèlement à la délivrance de diplômes universitaires classiques, l'IHEM délivrait un certain nombre de diplômes, allant du « certificat d'arabe parlé » au « diplôme de langue arabe » en passant par le « diplôme de dialectes berbères ». Tous ces diplômes et examens concernèrent jusqu'à la Seconde Guerre mondiale presque exclusivement les étudiants français ou européens. Pourtant, dans l'esprit de Lyautey s'était très vite imposée l'idée que les Marocains musulmans avaient leur place dans l'enseignement supérieur.

Le classement de l'« élite intellectuelle » selon Lyautey

La question se posa lorsque la première génération de collégiens sortit de Moulay Idriss munie du diplôme de fin d'études musulmanes en juin 1921. Lyautey et son équipe n'avaient une fois encore pas de religion en la matière. Une note anonyme des services de la Résidence du second semestre de 1921 nous apprend que Lyautey considérait que les jeunes diplômés des collèges musulmans devaient exercer de hautes fonctions makhzen. C'est ainsi qu'il a « attaché à son cabinet civil ou réparti dans divers services » quatre élèves de la première promotion. Pour autant, Lyautey considérait qu'il « serait imprudent de leur laisser une formation insuffisante ». Dans ces conditions, il fallait « envisager l'organisation immédiate d'une sorte d'enseignement supérieur musulman, qui ferait suite à l'enseignement des collèges ». La formule à adopter restait cependant ouverte à ce stade : formation générale de l'esprit, forte culture islamique dispensée à l'IHEM ou stage pratique en administration.

Il fallait agir vite, car dès cette date, les autorités protectorales se voyaient confrontées à la demande du Grand vizir et des premiers Jeunes Marocains en faveur d'une équivalence du diplôme des collèges avec le baccalauréat, ouvrant ainsi la voie des études supérieures en France. Une note de Georges Hardy et Paul Marty, en date du 25 mai 1922, nous apprend qu'une « ébauche d'enseignement supérieur » a été organisée depuis janvier de cette année par ces deux hommes à destination d'une demi-douzaine de jeunes musulmans sortis des collèges. Daniel Rivet a montré que Lyautey était à l'origine de cette initiative. « Nous sommes tenus de mettre au point une institution qui ait vraiment une allure d'enseignement supérieur et munisse réellement nos jeunes gens d'aptitudes nouvelles » écrivent Paul Marty et Georges Hardy dans leur note. Ils proposent l'organisation d'un enseignement supérieur musulman sur trois années et conduisant à un diplôme supérieur d'études marocaines. Deux sections seraient créées, une section

littéraire conduisant au professorat, et une section administrative ouvrant la porte du cadre de la justice ou de l'administration « indigène ».

C'est dans une note du 2 juin 1922 que Lyautey tenta de synthétiser sa pensée au sujet du devenir des jeunes musulmans issus des collèges. Classant « l'élite intellectuelle » selon sept catégories, les officiers, les magistrats, les ingénieurs, les avocats et médecins, les commerçants, les professeurs et enfin les fonctionnaires, le général présentait ses ambitions concernant la formation de chacune de ces catégories dans le Maroc colonial.

Les ingénieurs seraient formés au sein d'une « École polytechnique indigène » à venir. Lyautey ne semble d'ailleurs pas croire beaucoup en cette filière : « Les Marocains paraissent en général peu doués pour les sciences », écrivait-il dans la note du 30 mai 1922. Pour l'heure, il propose de laisser ouverte la porte vers le lycée et la préparation du baccalauréat comme le proposait G. Hardy : « Il faut, en tout cas, créer, au moins théoriquement ce débouché, car l'opinion publique marocaine y tient formellement ». Les professeurs, quant à eux, seraient formés au sein d'une « École normale », repoussée également à plus tard. La Quaraouiyne était chargée de la formation des magistrats. L'École de Dar el Beïda, créée en 1918, s'occupait logiquement de la formation des officiers. À « l'École supérieure d'agriculture » reviendrait la formation d'une « élite agricole ».

La formation des professions libérales, médecins et avocats, serait assurée en métropole. Dans une note de mai 1922, G. Hardy déplore que les étudiants, « qui ne veulent ou ne peuvent être fonctionnaires », veuillent tous devenir « avocats ou médecins ». Et l'auteur de conclure : « Nous ne pouvons contrôler ce mouvement, mieux vaut le faciliter », sous peine de voir se vider les collèges musulmans. G. Hardy propose ainsi, « malgré nos répugnances », d'accorder l'équivalence du diplôme des collèges musulmans pour toutes les écoles et facultés, quitte à encourager par des bourses les élèves à « se diriger vers des carrières moins aléatoires pour eux que droit ou médecine ». « Nous arriverions à avoir seulement une proportion normale de médecins et d'avocats indigènes ».

Restait le cas des commerçants et des administrateurs. Pour les premiers fut créée une section commerciale au collège Moulay Idriss. Le projet de prolonger cette section par l'institution d'une section d'études commerciales à l'IHEM n'aboutit pas, les fils de commerçants fassis trouvant le plus souvent un emploi de comptable interprète avant le terme de leurs études.

Le projet le plus abouti fut en définitive la formation des jeunes fonctionnaires, à qui devait revenir la charge, en compagnie des jeunes officiers, d'assurer l'enracinement du protectorat. Fort de l'expérience lancée dans l'administration en 1921 et complétée par « l'ébauche d'enseignement supérieur » lancée début 1922, le Résident général confia à ses collaborateurs la mission de donner forme à un haut enseignement musulman au sein de l'IHEM. Hardy et Marty élaborèrent ainsi un projet d'arrêté viziriel instituant une

« École des hautes études musulmanes ». Une nouvelle section fut instituée au sein de l'IHEM ; les études duraient trois années et préparaient une spécialisation à partir de la deuxième année (lettres, administration ou commerce). En troisième année, les élèves devaient rédiger un mémoire en français ou en arabe sur un sujet particulier. G. Hardy établit le programme de cet enseignement en novembre 1922. Un diplôme supérieur d'études marocaines sanctionnait ces études. Cette section fut lancée dès le mois de novembre 1922, avec cinq élèves en première année, et cinq en seconde. Trois élèves issus des collèges s'inscrivirent en première année à la rentrée 1923. En réalité, cette expérience fut décevante, et dès 1925, les étudiants marocains suivaient les mêmes cours que les autres élèves de l'IHEM.

Nous devons à une note des services de la DIP du 12 septembre 1927 sur l'enseignement supérieur franco-marocain de connaître les déboires de cet enseignement. Cette note débute par ce constat : « L'enseignement supérieur musulman végète, il s'éteindrait même rapidement s'il ne retenait ses étudiants par l'octroi de bourses ». Pour l'auteur de cette note, cette situation est due à l'absence de débouchés de cette filière, « machine qui tournait uniquement pour tourner ». Et d'ajouter :

> « Rien d'étonnant à cela. Le maréchal, dans sa conception aristocratique d'un Maroc moderne, voulait que les jeunes gens de l'élite s'instruisissent dans un but complètement désintéressé ; c'était là ignorer profondément la mentalité des Marocains ».

En réalité, seule la direction des Affaires chérifiennes (DACH) recrutait un ou deux étudiants par an pour le Makhzen.

Les étudiants s'orientèrent vers d'autres voies : aucun ne s'était fait inscrire dans la section commerciale ; ceux de la section littéraire se firent donner l'autorisation de suivre les cours de lycée qui mènent au baccalauréat ou préparèrent un diplôme plus concret de l'IHEM ; ceux de la section administrative enfin s'orientèrent vers le certificat d'études juridiques et administratives. L'auteur relève ensuite que les deux ou trois musulmans admis à l'IHEM suivaient les cours de droit et passaient ensuite à la DACH. D'où la nécessité, conclut-elle, de mettre en place un enseignement supérieur surtout juridique, les *tolba* formés à cette date à la Quaraouiyne se révélant « incapables d'exercer dans une organisation judiciaire moderne ». Mais déjà les premiers étudiants marocains étaient partis en France achever leurs études.

Un paysage plus éclaté à Tunis

En Tunisie, les bases d'un enseignement supérieur furent moins qu'au Maroc l'objet d'une réflexion globale. Les besoins de la colonisation et du peuplement européen conduisirent cependant à des réalisations analogues du type « École de langue », « cours de droit » ou encore « École d'agriculture ». Il fallut cependant attendre l'après Seconde Guerre

mondiale pour qu'un institut du type IHEM fût mis sur pied. Par ailleurs, le poids du réformisme musulman dans les milieux zitouniens, renforcé par la présence des jeunes diplômés de Sadiki, poussa à l'instauration d'un enseignement supérieur pour les Zitouniens, sans équivalent en Afrique du Nord.

Nous n'avons pas à revenir sur les motivations et les contacts qui donnèrent lieu à la création de l'Association Khaldounia. N. Sraïeb les a longuement analysés dans sa thèse, à partir d'informations contenues dans un ouvrage et un article du début du siècle. Retenons seulement que cette création est due à l'initiative du lieutenant-colonel Rebillet. Ce dernier, appuyé par le Résident général, obtint l'institution de la Khaldounia par arrêté le 22 décembre 1896. Son but déclaré était de « rechercher les moyens propres à développer l'instruction chez les musulmans » (article 2). Elle visait, du point de vue des autorités coloniales à faciliter l'implantation du protectorat en ouvrant de nouveaux horizons aux *tolba* de la Zitouna. Dans cette tâche, les Sadikiens furent d'une aide précieuse, car ils prirent en charge les cours dispensés à la Khaldounia. Y étaient dispensés des cours de droit, de langue française, d'histoire et de géographie, ou encore de sciences et d'hygiène. L'assistance fut rapidement nombreuse, et devait le rester ; ainsi, en 1906, la moyenne de fréquentation des cours était de 150 personnes.

On ne peut proprement parler d'enseignement supérieur pour les cours prodigués par cette association, car ils n'aboutissaient pas à l'obtention de diplôme en bonne et due forme. N. Sraïeb parle d'enseignement parascolaire. Néanmoins, par l'ambition qu'elle révélait, cette entreprise fut un premier pas dans cette direction. Pour autant, cet organisme était considéré par les nationalistes comme une « université tunisienne », et une poignée de diplômés s'attachèrent à rendre effective cette idée. Ils mirent sur pied dans l'entre-deux-guerres un Institut de droit, rattaché à la Khaldounia et allié à la Zitouna, qui devait rouvrir ses portes en 1946. Des professeurs tunisiens et autres avocats nationalistes vinrent y faire des conférences en arabe.

Au sortir de la Grande Guerre, une autre institution, plus orthodoxe celle-là, vint compléter ce dispositif. Ce furent les cours de droit tunisien, créés par arrêté le 21 janvier 1922. Ces cours étaient destinés aux Zitouniens titulaires de la *tatouia*, mais aussi aux autres diplômés de l'enseignement secondaire. Échelonnés sur deux ans, ils étaient prodigués par des fonctionnaires de la justice tunisienne ; « ils étaient professés en français et traduits en arabe », nous dit l'ouvrage de la DGIP. Ils visaient en fait à former des magistrats tunisiens et permettaient d'accéder au titre d'*oukil*. Cette institution offrait un débouché concret aux Zitouniens, mais dans une administration parallèle, destinée aux seuls Tunisiens.

En dehors de ces deux filières s'étaient développées des filières de formation plus classiques au profit de la communauté européenne, mais que les « évolués » ne tardèrent pas à fréquenter. Commençons par la plus ancienne institution puisqu'elle est née en

1898 : l'École coloniale d'agriculture de Tunis (ECAT). Cet établissement fut institué dans la perspective de la colonisation agricole de la Tunisie et servit avant tout à former à la grande agriculture de jeunes français (puis se transforma en école plus moderne formant des ingénieurs agronomes). Cette école avait certainement inspiré Lyautey dans son projet d'École agricole. Elle n'en forma pas moins un certain nombre de Tunisiens musulmans et fut le premier Centre de formation d'ingénieurs en Tunisie. Jusqu'en 1924, elle accueillait irrégulièrement des élèves tunisiens ou d'autres pays arabes ; à partir de cette date en revanche, plusieurs Tunisiens y furent admis chaque année. 35 Tunisiens furent reçus à l'ECAT jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, et le premier ingénieur agronome tunisien en sortit en 1930 (ce diplôme d'ingénieur de l'ECAT avait été créé par arrêté le 27 janvier 1920 ; il fut reconnu comme tel en France en 1936). Cette institution était pour longtemps le seul établissement d'enseignement supérieur scientifique de Tunisie.

Dans le même esprit que l'ESLADB du Maroc, fut créée en 1911 à Tunis l'École supérieure de langue et de littératures arabes (elle la précéda seulement d'une année, mais prit toutefois la relève d'une chaire publique d'arabe fondée en octobre 1884). Cette École visait à faciliter une mutuelle compréhension entre Européens et Tunisiens, et plus pratiquement à former des interprètes. C'est pourquoi elle comprenait trois niveaux, ouverts à toute personne âgée de 17 ans au moins. Le premier degré réservé aux Européens dispensait des cours de langue et conduisait au certificat d'arabe parlé. Le degré moyen destiné aux Européens et fonctionnaires tunisiens permettait d'obtenir un brevet élémentaire d'arabe régulier. Le degré supérieur enfin, réservé aux gens dotés de très bonnes connaissances en arabe et en français, permettait l'obtention du diplôme supérieur de langue arabe. À ce niveau, les titulaires pouvaient devenir interprètes.

Les deux derniers degrés comptaient une très forte proportion de jeunes Tunisois musulmans. En 1927, cette école dirigée par William Marçais comptait 110 auditeurs musulmans sur un total de 240. Les Sadikiens composaient certainement le gros de l'assistance jusqu'à cette date, eux que leur formation bilingue destinait à la fonction d'interprète - tout au moins aux yeux des autorités coloniales. Le troisième degré ouvrait d'ailleurs son enseignement à d'autres matières (droit musulman, organisation de la Tunisie...) destinées à compléter la formation des futurs diplômés. Ajoutons qu'à partir de 1922, les Cours de droit tunisien furent transférés au sein de cette École. Le regroupement en resta toutefois là.

Enfin, de manière concomitante avec ce qui se passait au Maroc, en novembre 1922 fut fondé à Tunis un Centre d'études de droit de Tunis. Dès sa création, ce centre prépara aux trois années de la licence de droit. À partir de l'année 1924-1925, il fut officiellement rattaché à l'université d'Alger. Comme au Maroc, les écrits se déroulaient sur place sous contrôle d'un enseignant envoyé par l'université de tutelle, tandis qu'il fallait s'y rendre pour passer les épreuves orales. Les effectifs de ce Centre, de 15 au départ, étaient de 140

en 1929 (à cette date, les étudiants en droit du Maroc étaient 146). Ces cours étaient ouverts aux étudiants et aux fonctionnaires de la Régence ; l'écrasante majorité était composée de Français dans l'entre-deux-guerres (en 1927, il n'y avait que 4 Tunisiens sur une centaine d'étudiants).

L'heure n'était pas encore venue d'un véritable enseignement supérieur dans les protectorats. Alger maintenait jalousement son monopole sur la délivrance des diplômes d'enseignement supérieur. Quant aux autorités coloniales et aux ministres parisiens, ils ne parvenaient pas à s'entendre sur une philosophie bien arrêtée. Une lettre du Résident général de France à Tunis du 20 janvier 1927, citée par N. Sraïeb, restitue parfaitement ces incertitudes mêlées d'appréhensions de la part des autorités. Dans cette lettre adressée au ministre français des Affaires étrangères, le Résident exprime son désir de voir de véritables facultés s'implanter en Tunisie. Pour lui, mieux vaudrait retenir les étudiants Tunisiens à Tunis que de les envoyer en métropole, où ils « acquièrent des idées et des opinions contraires à notre action et à notre tranquillité ». Pour sa part, le ministre qui avait exprimé ses réserves dans une lettre du 24 décembre 1926 également citée par N. Sraïeb, éprouve deux réserves : la peur que de telles facultés ne perdent leur « niveau » par rapport aux universités françaises dont elles seraient détachées ; et d'autre part la peur que l'élément tunisien n'y soit un jour dominant au risque de faire perdre tout contrôle sur la situation. Il est pour nous intéressant de rappeler ces arguments que nous retrouvons presque mot pour mot dans les correspondances d'après-guerre. Mais la guerre, une nouvelle fois, allait bouleverser la situation de cet enseignement supérieur encore embryonnaire.

I. 2. Le temps des pionniers

La structure de l'enseignement dans les protectorats du Maroc et de Tunisie est en perpétuelle évolution pour répondre à la demande d'une opinion musulmane de plus en plus avide d'éducation. Ce mouvement a été initié par la « jeunesse évoluée » avant de s'étendre à de larges couches de la population. Pour ces jeunes gens, la demande éducative n'est qu'une facette du programme nationaliste qu'ils ont à cœur de mettre en œuvre. Nous voudrions désormais nous intéresser de plus près à ces jeunes musulmans qui constituèrent la clientèle des collèges musulmans et lycées français, et dont sortirent les pionniers qui allaient fréquenter l'enseignement supérieur du temps des protectorats. Nous avons estimé cette population à quelques centaines d'individus, ces étudiants constituant une minorité de la minorité des collégiens musulmans.

L'acculturation des notables au nouveau système de sélection mis en place par les autorités coloniales a-t-elle été suffisamment rapide pour empêcher son ouverture à de nouveaux venus du paysage social ? À ce compte, la méritocratie naissante n'aurait pas pu déboucher sur la formation d'un creuset social. Ce point est en effet capital, car les « pionniers » de l'enseignement moderne eurent la charge de recueillir le pouvoir laissé vacant par les indépendances, et de lancer leurs pays respectifs dans le développement si longtemps attendu. Ils constituent pleinement en ce sens la nouvelle « élite » qui allait construire les indépendances. Quelle fut la place réservée aux arabophones de formation traditionnelle qui avaient pris eux aussi activement part à la lutte contre les protectorats ? Ces aspects semblent relativement bien connus des spécialistes, mais il nous a semblé qu'une relecture de cette période à partir des monographies déjà évoquées et des archives que nous avons pu consulter ne serait pas inutile. La nature de la nouvelle « élite » est d'autant plus importante qu'elle s'installe au pouvoir pour de nombreuses années à partir de 1956. Ce sont aussi ces hommes, vite rejoints par les nouveaux promus des années cinquante, qui allaient détenir les clefs de la politique de démocratisation mise en place après 1956.

1. Collèges musulmans contre universités islamiques

La conquête de Sadiki par les enfants des notables se déroula dès les toutes premières promotions à partir de 1875, tandis qu'il fallut attendre la fin des années vingt pour qu'un phénomène similaire se produise au Maroc. Ainsi, à Tunis, la colonisation n'a pas bouleversé le processus de transfert des jeunes notables de la Zitouna vers le collège Sadiki, mais s'est en définitive contentée de l'amplifier et de lui donner un caractère inexorable. Ce phénomène et la chronologie nous amènent donc à évoquer pour commencer le cas de la Tunisie, pour la période qui court de 1875 à 1914 ; puis nous en viendrons au cas marocain.

Le collège Sadiki, fief des jeunes notables tunisois

Il s'agit de dresser un rapide bilan des recherches qui traitent de ce transfert sociologique, si essentiel pour la compréhension de la période coloniale. Nous pensons d'abord aux travaux de N. Sraïeb sur le collège Sadiki. Dans un chapitre de sa thèse intitulé « Mutations sociales et enjeu scolaire », l'auteur, qui s'inspire notamment des travaux de Mohamed Hédi-Chérif, replace la problématique que nous évoquions dans le cadre des mutations sociales et économiques de la Régence de la seconde moitié du XIX^{e} siècle. Dans ses travaux précédemment évoqués, Mohamed el Aziz Ben Achour a présenté les mutations du monde *beldi* (c'est-à-dire la bourgeoisie tunisoise) au cours de cette période. Face à la concurrence économique livrée par les Européens, qui menaçait durablement les secteurs économiques traditionnels - commerce, artisanat et grands domaines -, les notables traditionnels changèrent d'attitude vis-à-vis du Makhzen dont ils comprirent tout l'intérêt qu'ils pouvaient tirer dans une perspective de conservation de leur statut social. « Au prestige du *tijara* - ou commerce - succéda le prestige d'*al wadîf* : l'emploi dans l'administration, le fonctionnariat », écrit M. Ben Achour.

C'est dans ce contexte que s'inscrivirent les réformes de Khéreddine, qui visèrent d'une part à « fonctionnariser » la justice, après la Grande Mosquée (décret du 27 septembre 1870), et d'autre part à créer le collège Sadiki qui avait vocation à former ces nouveaux fonctionnaires. Et M. Ben Achour de conclure :

> « À la fin du XIX^{e} siècle, le monde *beldi* - dans ses couches supérieures en tout cas, [...] savait que l'avenir professionnel n'était plus dans la conformité au canevas ancestral mais dans le fonctionnariat et, surtout, dans les études et dans les diplômes ».

Le collège Sadiki fonctionna seulement pendant quelques années avant l'instauration du protectorat. Il n'en reste pas moins que l'étude de la composition sociologique de ces élèves, réalisée par N. Sraïeb sur cette première génération, est très éclairante. L'assimilation, du fait de leur milieu d'origine, entre ces collégiens et les anciens ulémas formés à la Zitouna, est telle que l'on a pu parler de « néo-ulémas ». À propos de ces Sadikiens entrés entre 1875 et 1878, N. Sraïeb a pu écrire :

> « Les anciens élèves du collège Sadiki de cette génération ressemblent aux ulémas, par leur recrutement social et géographique, et par leur fonction sociale ».

En effet, à côté des enfants de propriétaires fonciers et grands commerçants de Tunis, les *beldis*, se trouvaient les héritiers de grandes familles makhzen, d'origine turque ou mameluk, sans oublier les fils de quelques notables provinciaux.

Dans les années qui suivirent, l'instauration du protectorat, loin d'interrompre cette dynamique, vint au contraire lui donner une acuité plus grande encore. En assignant au collège Sadiki la formation de petits et moyens fonctionnaires, à commencer par des interprètes, la DGIP prolongea l'action entreprise par les réformateurs. Et la « classe dirigeante » tunisienne, concurrencée et en passe d'être déstructurée par le protectorat, vit dans cette institution le moyen d'assurer sa perpétuation : il ne s'agissait plus de diriger la société traditionnelle mais d'acquérir une position de médiateur entre les Français et la population tunisienne. Et François Arnoulet d'écrire :

> « La classe progressiste arabe [...] cet ensemble de gens, en général aisés, proches de la cour beylicale [...] déçus tout à la fois de l'échec du réformisme et de l'implantation européenne dans le pays, y compris celle plus directe du protectorat, tenaient à maintenir leur position influente en s'adaptant aux conceptions occidentales ».

C'est qu'en effet, l'acquisition d'un bagage linguistique français s'avérait déterminante dans le nouveau contexte, sans parler de l'enseignement des sciences - les mathématiques en particulier -, susceptibles de fournir de nouvelles armes aux « héritiers » déterminés à reprendre à leur compte l'entreprise ou l'exploitation familiale. Toutes choses que ne fournissait guère l'enseignement de la vieille université islamique.

Cette évolution est confirmée par les travaux réalisés par les Sadikiens, tout au moins jusqu'à la Première Guerre mondiale. Le collège Sadiki resta jusqu'en 1914 le lieu privilégié de formation des jeunes notables tunisiens, essentiellement tunisois. Soulignons d'abord que cette concentration de jeunes notables s'explique d'autant mieux que les portes du lycée, à défaut de leur être fermées, leur sont étroitement ouvertes. Ainsi, la tentative de fusion de 1890 entre le collège et le lycée Saint-Charles échoua finalement en 1893, et les Sadikiens furent renvoyés à leur collège. Nous verrons que cette séparation ne signifia pas la disparition des Tunisiens musulmans du lycée, mais les « Prépondérants » (Français de Tunisie) maintenaient jusqu'au début du siècle un climat de suspicion : c'est ainsi qu'il fut décidé en décembre 1900 de séparer au lycée Carnot les Tunisiens des autres élèves.

Pour la période 1889-1910, N. Sraïeb a analysé la provenance géographique et sociale de 268 Sadikiens ayant terminé leur cursus. C'est dire que pendant ces années du tournant du siècle, les nouvelles règles du jeu politique et administratif sont établies. Or nous constatons une grande permanence dans le recrutement du collège, en dépit de légères évolutions. N. Sraïeb a découpé en deux phases cette période (1889-1897 et 1898-1910). Pour l'ensemble de la période, on constate une nette prédominance des catégories sociales les plus aisées, que ce soient des propriétaires ou commerçants, fonctionnaires et membres des professions traditionnelles. Ces trois catégories constituent 75 % de l'effectif pour la première phase, et 60 % pour la seconde. Encore faut-il préciser que les autres collégiens ont des parents qui appartiennent pour la plupart aux classes moyennes

(artisans pour l'essentiel) et que les enfants d'ouvriers sont une infime minorité (les paysans ne sont même pas mentionnés).

Dans son étude de 1940, Henri de Montéty constate en définitive que jusqu'en 1914, le recrutement du collège se fait « presque exclusivement parmi les vieilles familles makhzen ou de la bourgeoisie citadine, sans oublier quelques éléments plus modestes. Il relève ainsi qu'en 1900, 83 % des collégiens appartenaient à de vieilles familles aisées (et F. Arnoulet d'ajouter que 40 % étaient d'origine turque).

Au plan géographique, cette prédominance des classes supérieures et moyennes se traduit par la domination confirmée de Tunis : 67,7 % pour la première phase, 65 % pour la seconde. Pour le reste, c'est essentiellement le Sahel qui envoie ses fils à Sadiki (28,5 % pendant la première décennie) ; encore faut-il préciser que ces jeunes gens proviennent presque exclusivement des classes supérieures, plus encore que les Tunisois.

L'engouement des notables tunisiens pour le collège Sadiki ne souffre donc aucune discussion. On a constaté que pendant ses quarante premières années, Sadiki avait été l'apanage des jeunes notables, ce qui implique l'appartenance des premières générations de bacheliers et d'étudiants à ce milieu social. Au-delà de l'intérêt bien compris des classes dirigeantes traditionnelles dans ce transfert entre la Zitouna et Sadiki, il faut ajouter que la pratique pédagogique des maîtres français allait renforcer les sentiments des collégiens d'avoir fait le bon choix. L'argument semble un peu spécieux puisque l'adhésion des jeunes notables au collège a précédé l'installation du protectorat. Il n'empêche, la comparaison faite par les collégiens entre les vieux maîtres de la Zitouna chargés de leur enseigner l'arabe, et les maîtres français, tournait très fortement au désavantage des premiers, allant parfois jusqu'à la honte vis-à-vis de leur propre civilisation.

La pépinière de Moulay Idriss

Ce sentiment d'infériorité des professeurs d'arabe fut tout aussi décisif au Maroc, et peut-être plus déterminant encore dans l'afflux assez rapide des jeunes notables vers les collèges musulmans, qui se manifesta nettement dans les années trente. Mekki Merrouni a particulièrement bien étudié cet aspect dans sa thèse sur le collège Moulay Idriss. Après avoir montré que la structure même du collège concourt à une dépréciation de l'arabe et de ses enseignants, l'auteur revient sur le « déséquilibre de la communication pédagogique » entre l'enseignement du français et celui de l'arabe. « Pour ces enfants du *msid*, les professeurs français sont une révélation », écrit M. Merrouni. Après avoir expliqué la révolution pédagogique qui frappe les jeunes élèves marocains, il conclut : « Les professeurs français réussissent ainsi à faire accepter par les élèves la culture française comme la culture légitime au collège ».

Quant aux professeurs marocains, *moudarris* (« maîtres ») issus de l'enseignement islamique traditionnel, bien que nouant de « bonnes » relations avec leurs élèves, ils ne parviennent pas à rétablir l'équilibre. Leurs méthodes d'enseignement « moyenâgeuses » font apparaître aux collégiens l'apprentissage de la langue arabe comme « plus difficile » que celui de la langue française, ce qui entraîne chez eux « un net désintérêt et même du mépris pour l'enseignement de l'arabe ». Si l'on ajoute à cela que le contenu de l'enseignement semble vouer la culture arabo-musulmane au passé par opposition au français, porte « d'accès à la modernité, au présent historique », on comprend que les collégiens deviennent un puissant vecteur au service de l'enseignement moderne au sein de leur société.

Or il se trouve que, conformément aux vœux du Résident général Lyautey, ce sont de jeunes notables issus des grandes familles marocaines qui peuplent les deux premiers collèges marocains. Les effectifs restent très limités dans les années vingt puisque l'effectif des deux collèges passe de 30 élèves, lors de leur fondation en 1915, à 99 en 1930. En revanche, le milieu social d'origine de ces élèves est pratiquement monocolore, ce qui ne saurait surprendre dans la mesure où les deux collèges de Fès et Rabat recrutent leurs élèves parmi les titulaires du certificat d'études musulmanes, délivré par les Écoles de fils de notables. Le décompte réalisé par M. Merrouni pour le collège Moulay Idriss n'en est pas moins éclairant. Pour 287 collégiens inscrits entre 1914 et 1930, l'auteur a épluché le « registre matricule des élèves » du collège dont il a extrait la profession des parents. Il a ensuite dressé une classification sectorielle en essayant de répartir les professions en grandes catégories sociales (ce classement ne correspond qu'imparfaitement à celui de N. Sraïeb). Rapporté à des tranches de cinq années, cela donne une écrasante domination des classes supérieures : 81,8 % pour 1914-1920, 80,5 % pour 1921-1925, 69,7 % pour 1926-1930. Encore faut-il préciser que M. Merrouni classe la profession d'*oukil* parmi les classes moyennes, et les artisans dans les classes inférieures, ce qui traduit un déclassement par rapport au choix de N. Sraïeb. Aussi, si l'on ajoute aux classes supérieures de M. Merrouni les « professions traditionnelles » relevées par N. Sraïeb, on obtient 95,4 % pour la première génération du collège (1914-1920). Pour conclure, précisons que durant ces quinze années, le collège n'accueille aucun fils de *fellah*, et seulement deux fils d'ouvriers entre 1925 et 1930.

Parmi les classes supérieures, il faut relever pour la période une forte prédominance des fils de commerçants (entre 40,4 et 48,4 % de l'effectif total), suivis par les fils de propriétaires citadins (entre 11,7 et 22 %) et ceux de fonctionnaires makhzen (25,7 et 7,3 %). Une étude du public de Moulay Youssef à Rabat atténuerait peut-être légèrement ces données, car le collège disposait d'un internat, et accueillait donc des élèves de toutes les régions. Toutefois, en place des seuls notables fassis, on aurait probablement affaire aux fils de notables des grandes villes du Maroc. Il faut souligner en effet que malgré l'étroitesse de leurs effectifs, les collèges musulmans commençaient à exercer une forte attraction sur les jeunes notables, et ce à l'échelle du Maroc.

L'initiative prise par Abdesslam Bennouna, relatée précédemment, est assez significative à cet égard. Cet homme d'affaire polyglotte issu de la Quaraouiyne et ouvert à la modernité - il avait fondé à Tétouan une coopérative pour la production d'électricité - avait très bien saisi l'importance de l'enseignement secondaire moderne, que le protectorat espagnol n'avait pourtant guère développé en direction des Marocains. Les 17 jeunes Marocains envoyés à partir de 1928 à Najah en Palestine passèrent leur *London University Matriculation*, équivalent britannique du baccalauréat. Ces jeunes notables - outre les fils Bennouna et un de leurs amis d'enfance, les trois frères Haji, dont Saïd futur fondateur de la revue *Maghreb*, un jeune Saloui, un jeune venu de Ksar el Kébir... - témoignent de l'intérêt pris par les études secondaires aux yeux d'une partie des notables marocains.

La première génération des diplômés marocains des collèges musulmans peut être appréhendée à travers les Archives de Nantes. Les diplômés des collèges musulmans, dont la première promotion est sortie en 1921, ne furent qu'une poignée, quelques unités par an dans les années vingt. Ces faibles effectifs, outre leur explication par le malthusianisme des collèges, provenaient du fait que la plupart des fils de commerçants, après avoir acquis des bases en calcul et en langue française, retournaient auprès de leur père pour travailler - ce qui est une différence notable avec la Tunisie. Cela explique que l'essentiel des diplômés que nous allons évoquer, et pour lesquels Lyautey conçut un enseignement supérieur franco-marocain au début des années vingt, se recrutent parmi les « familles makhzen » ; il n'en demeure pas moins que cet échantillon conforte l'idée d'une extrême sélectivité sociale des collèges musulmans.

La première promotion de diplômés des collèges musulmans sortit au printemps 1921, en même temps que les premiers officiers de Dar el Beïda. Le Résident Lyautey attachait un grand prix à l'encadrement de cette « élite » comme en témoignent les soins qui leur sont apportés. De la même manière qu'il fit recruter les premiers officiers de Dar el Beïda dans l'administration, Lyautey institua un haut enseignement supérieur musulman pour les quatre premiers titulaires du diplôme des collèges. Et comme il le fit en 1921 pour les jeunes officiers, Lyautey mit par ailleurs sur pied un voyage des « jeunes Marocains » en France au mois de juin 1922. Ce voyage qui doit durer plus d'un mois en France est présenté par Lyautey comme une « mesure politique et non pas un voyage pédagogique », il s'agit, écrit l'auteur, « d'agir sur l'élite ». Ils doivent « appartenir tous à des familles très bien posées, purement marocaines, [et être] du même milieu social »... Ce voyage, dirigé par Paul Marty, comptait dix « jeunes Marocains », dont les quatre premiers diplômés de 1921, alors « attachés qui travaillent depuis un an avec nous », et de jeunes notables de Rabat et Fès. Parmi ces derniers, on relève notamment le fils du pacha de Rabat et le fils du Grand vizir, Thami Ould Mokri.

L'année suivante, un tel voyage fut à nouveau organisé en août 1923, qui comprenait huit jeunes gens : deux Slaouis (M'Hammed Naciri et le neveu du pacha de Salé et fils du Khalifa), un Rbati (neveu du Caïd des Ouled Zidouh), un Casablancais (fils de

commerçant), un jeune issu des Azzemour (fils de fonctionnaire local) et trois Fassis (dont le fils du juge du Haut Tribunal chérifien, le petit-fils du Khalifa du pacha de Fès et le fils d'un grand commerçant fassi), soit la promotion des diplômés sortis des collèges en 1923 (5 collégiens) et trois étudiants de l'enseignement supérieur musulman.

Mais revenons aux deux premières promotions d'étudiants du Haut enseignement musulman, c'est-à-dire des promotions 1921 et 1922. Ces dix étudiants excèdent le nombre de diplômés des collèges, ce qui montre que le rang social peut permettre de court-circuiter l'obtention du diplôme puisque certains furent admis sans celui-ci. Les cinq étudiants de la promotion 1921 se décomposent comme suit. Mohammed Naciri (titulaire du diplôme des collèges et du diplôme d'arabe de l'IHEM ; « famille slaouie très connue ») ; Si Mohammed Ben Abdeljelil (titulaire du diplôme des collèges et du brevet d'arabe ; « petit-fils du Khalifat du pacha de Fès, excellente famille ») ; Driss Ben Djilali (titulaire du diplôme des collèges et du brevet d'arabe, « famille de notables ruraux de la Chaouia ») ; Mohammed Bargach (certificat d'études secondaires musulmanes, « fils du pacha de Rabat ») ; Omar el Bâcha (titulaire du diplôme des collèges et d'un brevet d'arabe, « famille de situation sociale moyenne de Rabat »).

Pour ce qui est des étudiants de la promotion 1922, on relève un Merini (début d'études au collège musulman de Rabat, « fils de l'*amin* des douanes de Rabat »), un Sbihi (même cursus, orphelin mais neveu du pacha de Salé), un Bou Selham (certificat d'études secondaires musulmanes, « fils de ses œuvres », un Dziri (titulaire du diplôme, « fils de fonctionnaire indigène des Habous ») et un Chili (« fils de fonctionnaire algérien »).

Nous disposons enfin des noms des trois diplômés des collèges qui s'inscrivirent à ce haut enseignement en 1923 : Abdelkader el Fassi, Boubeker Sbihi et un Lyazid. En fin de compte, nous constatons que ces étudiants appartiennent en grande majorité, et conformément aux désirs de Lyautey, aux « meilleures » familles du Maroc, et plus précisément aux grandes familles makhzen. En dépit de cette appartenance, la Résidence s'efforçait de les attirer et de les garder dans cet enseignement supérieur par des bourses assez élevées (7 200 F pour les mieux nés et 4 800 F pour les autres). Mais en définitive, ce n'est que par les débouchés que ces études pouvaient offrir à ces jeunes notables que le protectorat avait la possibilité de faire réussir le Haut enseignement musulman.

Le prestige en déclin des universités islamiques

L'engouement des notables pour les nouvelles institutions d'enseignement secondaire ne pouvait que se faire au détriment de la filière jusqu'alors prééminente en Afrique du Nord, celle du *'ilm*, au sein des vieilles universités islamiques. Délaissées par les autorités protectorales, la Zitouna et la Quaraouiyne perdirent leur indépendance pour être de plus en plus contrôlées et soumises au pouvoir des souverains. Dévalorisées par l'enseignement moderne, et dénoncées comme « surannées », ces institutions connurent

un accroissement sans précédent de leurs effectifs. Il nous faut désormais tenter de comprendre, par une analyse sociologique du public de ces établissements, quelle fut la profondeur du discrédit qui les affecta.

Ce discrédit doit être mis en rapport avec l'offre des débouchés offerts par ces études. La filière du *'ilm* était, dans la société traditionnelle, un des piliers de la reproduction de la classe dirigeante. Mohamed el Aziz Ben Achour estime, à propos de la Zitouna, que ce trait s'est modifié dans la deuxième moitié de XIX^{e} siècle, depuis qu'en 1842, l'enseignement zitounien est devenu semi officiel. Pour affirmer son autorité, le Bey s'est employé à oublier la prééminence des grandes familles de ulémas pour l'accès aux plus hautes fonctions religieuses. Plusieurs nominations de provinciaux à des postes de dignitaires ont témoigné de cette nouvelle inclination. Cette concurrence nouvelle s'exerça sur un « marché » extrêmement étroit puisque l'on comptait à Tunis treize hautes fonctions de ulémas, à quoi s'ajoutaient les postes d'enseignants de la Grande Mosquée (44 en 1880). Toujours est-il que la mise en place du protectorat déstabilisa plus encore cet édifice social déjà instable. Les notables traditionnels, y compris religieux, prirent conscience de la dévalorisation de leur condition dans le nouveau système de valeur imposé par la colonisation. L'émergence et le développement d'un enseignement moderne (mis en place d'ailleurs dès 1875) contribuèrent à dévaluer le vieil enseignement musulman, et par voie de conséquence les enseignants qui le servaient. Il faut en effet souligner le mépris des jeunes collégiens vis-à-vis des maîtres de la Zitouna chargés de leur enseigner la langue arabe, eux qui étaient confrontés chaque jour à des maîtres européens dont ils admiraient les compétences pédagogiques et la richesse de l'enseignement. Tout cela ne fut pas sans conséquence, et contribua en quelques décennies à modifier profondément le recrutement de la Zitouna. Une telle analyse est tout aussi valable pour le Maroc, en dépit du décalage chronologique habituel.

La paupérisation des tolba de la Zitouna

Un bon indicateur de l'estime - ou de la mésestime - des notables urbains à l'égard de l'enseignement traditionnel semble être la proportion de *tolba* d'origine rurale qui le fréquentent. Ces derniers ont toujours été présents au sein de l'enseignement traditionnel, mais ils ne constituaient qu'une minorité, le plus souvent cantonnée aux premières années de l'enseignement. Après quelques années d'études, ces derniers s'en retournaient dans leur région d'origine où ils exerçaient les fonctions de *qâdis* ou de *'adouls* (« notaires »). Seuls lettrés au sein de la population rurale, ils constituaient une classe de petits notables ruraux au sein de laquelle se transmettait l'héritage de la fonction. Avant l'instauration du protectorat, en 1879-1880, il n'est donc pas étonnant que la Zitouna compte une bonne proportion d'étudiants non tunisois : sur 700 *tolba* environ, la Zitouna comptait 341 provinciaux (soit la moitié). Parmi ceux-ci, les Sahéliens formaient plus du tiers de l'effectif (118), suivis par les gens du Nord-Ouest (72) et ceux

des tribus (58). Malgré cette répartition, la majorité des titulaires du diplôme supérieur de la Zitouna se recrutaient essentiellement parmi les Tunisois, et parmi ceux-ci, au sein des fils de l'ancienne classe dominante. F. Arnoulet relève qu'à la fin du XIX^{e} siècle, « le recrutement s'effectuait surtout parmi les fils de fonctionnaires, de magistrats, de notaires et de marchands ».

Nous ne disposons pas de la part des différentes catégories d'étudiants reçus au diplôme supérieur de la Zitouna aux débuts du protectorat. Néanmoins, la série donnée par Henry de Montéty pour les années 1900, 1920 et 1938 est suffisamment éclairante pour être évoquée ici. En 1900, les 38 titulaires du diplôme supérieur se répartissaient ainsi : 19 Tunisois, 4 Sahéliens et 15 autres provinciaux. En 1920, les 67 reçus se répartissaient respectivement ainsi : 15, 19 et 33. En 1938, les 54 reçus ne comptaient plus que 3 Tunisois, 7 Sahéliens mais 44 provinciaux. Les enseignements de cette série sont nombreux, mais leur signification sociale est renforcée par le taux d'appartenance des lauréats aux grandes familles : 12 en 1900, 3 en 1920, 0 en 1938. Ainsi a-t-on bien la confirmation que la provincialisation du public étudiant de la Zitouna s'accompagne d'une paupérisation globale. Cette analyse vient corroborer nos intuitions : les notables tunisois ont cessé de mettre leurs enfants à la Zitouna au profit du collège Sadiki. Ce mouvement est assez rapide (les Tunisois diplômés de la Zitouna ne constituent plus qu'une moitié des effectifs vers 1900) et il est massif. On peut dire qu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, la mutation de la Grande Mosquée est accomplie : elle a totalement cessé d'être un instrument de légitimation sociale au profit de la grande bourgeoisie tunisoise, en faveur des nouvelles institutions d'enseignement secondaire (Sadiki dans un premier temps, puis le lycée Carnot).

En 1938, elle a même pratiquement cessé de recruter les Sahéliens, issus de la province la plus alphabétisée et la plus au fait des affaires de la capitale, au profit du collège Sadiki, comme l'a montré N. Sraïeb dans sa thèse. Il est intéressant de constater que les Sahéliens se sont engouffrés au début du siècle dans la brèche libérée par les notables tunisois à la Zitouna, avant de comprendre que l'avenir de leurs enfants serait mieux assuré par le collège. Il y a ici comme une inertie de la représentation sociale de la réussite ; c'est lorsque les notables tunisois et sahéliens eurent abandonné toute prérogative que les provinciaux et autres ruraux colonisèrent la vieille université. Et Henri de Montéty de conclure :

> « La grande majorité des étudiants zitouniens est de condition modeste, parfois même misérable. Le Sahel et les centres urbains des oasis fournissent les plus forts contingents ».

Ainsi en 1938-1939, on dénombrait 493 Tunisois, 409 Sahéliens et 2 008 *tolba* des autres régions. Les fils de grandes familles n'étaient plus que 0,5 % à cette date.

Cette évolution ne cessa pas de se prolonger dans l'après-guerre comme nous le confirme la note de mai 1955 sur la Grande Mosquée de Tunis :

> « La Grande Mosquée devient le refuge des classes pauvres et des bédouins aussi bien que des élèves qui n'ont pas trouvé de place dans les écoles publiques ou qui ont échoué aux examens ».

C'est paradoxalement après la fuite des citadins que la croissance du nombre d'étudiants se produisit dans des proportions jamais connues jusqu'alors. On comprend mieux la déception de ces jeunes ruraux déplacés à Tunis, certainement très fiers de leur entrée à la Zitouna, lorsqu'ils découvrent une fois sur place que la vieille université a cessé d'être une instance de consécration de la réussite sociale. Toutes les dérives politiques sont alors possibles.

Un déclin plus tardif au Maroc

Au Maroc, pour lequel nous disposons de données moins précises, cette tendance à la paupérisation inexorable du public de la Quaraouiyne n'en est pas moins confirmée. Un article sur la Quaraouiyne publié au lendemain de l'indépendance du Maroc vient confirmer cette analyse. Comme en Tunisie, à la veille du protectorat, le Maroc envoyait une partie de ses provinciaux à la Quaraouiyne où ils recevaient une formation de *'adoul* ou de *qâdi* (« juge ») en quatre ou cinq années, qui leur ouvrait les portes de la notabilité dans les tribus. Quant aux Fassis, « souvent fils de riches propriétaires ou commerçants, ils faisaient généralement d'assez longues études. C'est en majorité parmi eux que se recrutaient les ulémas ». La proportion des ruraux était ainsi de 600 en 1907 sur 1 000 *tolba*, l'autre bloc étant constitué par les Fassis. En 1924, les Fassis étaient tombés à 300 (pour 400 ruraux), et en 1938, ils n'étaient plus que 200 face à 580 ruraux.

Cette évolution ne cessa d'ailleurs de s'accentuer tout au long du protectorat comme en témoignent les chiffres fournis par Lucien Paye pour l'année scolaire 1952-1953, et cela en dépit de la croissance des effectifs. Ainsi, sur les 1 100 élèves qui rentrèrent dans le cycle primaire de la Quaraouiyne au début de cette année, on pouvait dénombrer : 763 ruraux, 139 Algériens, 92 issus de la zone espagnole, 2 du Sénégal, 108 des villes du Maroc, et... 23 Fassis (soit 2 % de l'effectif total). La ruralisation des second et troisième cycles de la Quaraouiyne semble cependant moins massive qu'à Tunis. D'après les chiffres fournis par Lucien Paye, les Fassis et autres urbains constituent 84 % de l'année préparatoire et du second cycle en 1952-1953, et 69 % du cycle supérieur.

Il y a donc à ce stade une différence importante avec la Tunisie, puisque les *tolba* de la Quaraouiyne sont majoritairement issus de familles urbaines, hormis le cycle primaire. Ce phénomène renvoie davantage au faible nombre de places de l'enseignement secondaire moderne au Maroc, plus qu'il ne traduit un réel engouement des Marocains

pour l'enseignement traditionnel : les jeunes ruraux ne trouvent pas davantage de place à la Quaraouiyne du fait que les citadins y sont encore nombreux (d'ailleurs, quand un réel effort a été accompli depuis la Libération, c'est-à-dire dans l'enseignement primaire qui profite d'abord aux petits citadins, les ruraux se sont engouffrés dans l'enseignement traditionnel). C'est donc selon nous à un retard historique qu'il faut attribuer la permanence d'une domination des « fassis » dans les cycles supérieurs de la Quaraouiyne, plus qu'à la permanence de l'engouement des notables à leur égard.

On ne pourrait d'ailleurs guère s'illusionner sur le faible prestige de la Quaraouiyne - en tant que centre de formation - après quelques décennies de protectorat ; les jeunes musulmans qui rédigèrent le Plan de réforme de 1934 n'y firent pas même mention d'une modernisation de la vieille université en laquelle ils voient un établissement « consacré exclusivement aux études supérieures islamiques ». La concurrence des collèges musulmans est au Maroc aussi redoutable pour la Quaraouiyne. Le Conseil de perfectionnement du haut enseignement musulman (présidé par le Grand vizir) l'a d'ailleurs très bien compris dès l'avant-guerre. Par une lettre du 10 février 1939 au ministre des Affaires étrangères à Paris, le Résident général Noguès, qui rapporte une délibération de ce Conseil, souligne que le Makhzen et les « vieux ulémas » sont prêts à faire entrer les anciens élèves des collèges musulmans à la Quaraouiyne ; il ajoute :

> « Pour maintenir le prestige de la vieille université, à moins que ce ne soit pour enrayer sa décadence [...], [ils] commencent à se persuader de la nécessité de la faire sortir de son splendide isolement dont apparaît déjà la faiblesse, dont apparaîtra bientôt toute la stérilité [...]. Ils acceptent de se laisser infuser quelques gouttes d'un sang nouveau ».

Études religieuses sans débouchés

Les jeunes gens ambitieux voudraient-ils d'ailleurs s'intéresser à ce type d'enseignement que la crise des débouchés qui l'affecte les en découragerait rapidement. Une note de la Direction des Affaires chérifiennes de 1952, nous montre que la crise des débouchés pour les étudiants de la Quaraouiyne fut une constante sous le protectorat. Sur les 150 candidats ayant obtenu de 1942 à 1952 le diplôme d'études supérieures de la vieille université, et à ce titre porteur du titre de *'âlim*, la moitié était toujours sans emploi à cette date. C'est que l'accroissement du nombre de ulémas titulaires d'une charge d'enseignement n'était pas illimité. Quant aux emplois supérieurs du Makhzen, ils étaient peu nombreux et les autorités faisaient peu confiance à ces jeunes gens d'humble extraction et aux connaissances pratiques des plus limitées.

En Tunisie, la même pénurie se retrouve pour les diplômés qui sortent de la Zitouna. Dans son rapport de 1940, Henri de Montéty relève déjà que les Zitouniens sont très désavantagés pour nombre de fonctions qu'ils dominaient par le passé. Ainsi, en 1939, 18 candidats sont reçus au concours des khalifats : on compte parmi eux 10 Sadikiens (sur

23 candidats), 3 « primaires supérieurs » (sur 12 candidats) et 5 Zitouniens (sur 135 candidats, soit un reçu pour 27 candidats). La note confidentielle sur la Grande Mosquée de mai 1955 était encore plus explicite :

> « Actuellement, en dépit des équivalences théoriques de diplômes établies entre la Grande Mosquée et l'enseignement moderne, les Zitouniens ne peuvent affronter dans les concours administratifs la concurrence des gallicisants. Candidats faméliques à des emplois qui leur échappent à chaque épreuve [...] [ils] sont contraints de devenir professeurs ou maîtres d'arabe enseignant à des élèves qui n'auront d'autres ressources que de tenter plus tard d'enseigner à leur tour ».

Cette faim de places de la part des Zitouniens ne put en effet s'assouvir que dans l'enseignement ; Henry de Montéty relevait déjà que le nombre de professeurs de la Grande Mosquée était passé de 44 en 1880 à 112 en 1939. Ce fut toutefois la multiplication des écoles coraniques et des annexes de la Zitouna à travers tout le pays à partir de l'entre-deux-guerres qui offrit un nombre très important de débouchés. Dans une lettre du 25 avril 1950 au ministre des Affaires étrangères à Paris, le Résident général Mons écrit : « À l'exception des professeurs, [la Zitouna] ne sert à personne ni à rien, sauf à conserver la religion ». Et l'administration française de dénoncer le cheikh directeur de la Zitouna de multiplier les annexes de la Zitouna dans le dessein de fournir des débouchés (par ailleurs peu enviables) à « ses » diplômés, et de se constituer ainsi une fidèle clientèle pour son combat politique.

Quoi qu'il en soit, le désarroi des *tolba* du haut enseignement musulman en fit très tôt une clientèle idéale de la contestation nationaliste. C'est de manière très ambiguë qu'une sorte de Sainte alliance se constitua entre *tolba* et collégiens dans l'entre-deux-guerres.

Collégiens, tolba et nationalisme

L'expérience de la Khaldounia à Tunis avait témoigné d'une solidarité de fait entre les *tolba* réformistes de la Zitouna et les Sadikiens dès la fin du XIX^{e} siècle. Ces derniers y étaient en effet chargés de donner des cours de langue française et un enseignement des matières scientifiques dont les premiers étaient privés au sein de la vieille université. Une étude de la Résidence générale de Tunis de mars 1949, qui retrace l'activité de la Khaldounia depuis 1918, nous apprend qu'entre les deux guerres, cette association était « devenue une tribune pour la politique de l'indépendance et un local de réunion des partis dissous ». Cette remarque de l'administration nous conduit à évoquer l'association des *tolba* et des étudiants dans la lutte engagée contre les protectorats d'Afrique du Nord. Cette alliance sur le terrain n'allait pas sans un certain nombre d'ambiguïtés que nous allons tenter de souligner ; elle n'en fut pas moins réelle, et elle contribua à donner du poids à l'agitation de la jeunesse nationaliste, relayée au plan politique par l'action de leurs aînés.

Dans l'entre-deux-guerres, collégiens et *tolba* formaient l'essentiel de la jeunesse estudiantine musulmane en Tunisie comme au Maroc. La situation coloniale créait de fait une solidarité entre les éléments de cette jeunesse concentrés dans les villes de Tunis et Fès. Ces jeunes gens, bien que vivant des réalités très différentes, étaient également confrontés à la position prépondérante des Européens qui monopolisaient tous les hauts postes auxquels leur éducation aurait dû les destiner. Les mouvements nationalistes en pleine ébullition à partir du début des années trente leur fournissaient des maîtres à penser ayant bénéficié des mêmes formations qu'eux : Allai el Fassi ou le cheikh Ta'albi pour les *tolba*, Belhassen el Ouazzani ou Habib Bourguiba pour les collégiens. La pratique de la langue arabe classique, qui leur avait été enseignée par les mêmes maîtres - des ulémas ou *moudarris* étaient en effet détachés dans les collèges musulmans - leur donnait un sentiment de supériorité sur la masse, ainsi que sur les lycéens qui l'ignoraient. Quel n'était pas leur mécontentement de voir ces derniers pouvoir s'engager dans des études supérieures modernes qui leur étaient refusées. Les relations étaient d'ailleurs tendues avec ces derniers. Mahmoud Messaadi, ancien Sadikien au tournant des années trente, nous a rapporté que les élèves du lycée Carnot étaient alors considérés par les Sadikiens comme des « collabos » ou « naturalisés », car ils ne connaissaient pas l'arabe.

Ces communautés estudiantines du Maroc et de Tunisie, fortes de quelques centaines de membres au tournant des années trente, n'étaient toutefois pas homogènes dans leur activisme. Une étude de Robert Montagne de 1929, citée par Lucien Paye, évalue la communauté estudiantine du Maroc à cette date. Il comptabilise alors quelques dizaines de titulaires du baccalauréat, du diplôme d'études secondaires musulmanes ou d'un diplôme de l'Institut des hautes études marocaines, 500 titulaires du certificat d'études primaires musulmanes plus ou moins inscrits dans le secondaire auxquels s'ajoutaient les 700 *tolba* du haut enseignement islamique. D'après R. Montagne, qui dresse ce rapport à la veille de la crise du dahir, 5 à 8 % de ces étudiants étaient « actifs et remuants », suivis par 15 %, les autres restant fidèles « aux habitudes de pensée et de vie de leur milieu d'origine ».

L'agitation estudiantine du début des années trente - que ce soit contre le dahir berbère, le Congrès eucharistique ou le Cinquantenaire français en Tunisie - a donc certainement été menée par une poignée d'étudiants. Le récit de Bahi Ladgham au sujet de l'agitation de Sadiki contre le Congrès de 1930 confirme cette impression. Au sein de cette minorité activiste se retrouvaient des collégiens, quelques *tolba* et des lycéens. C'est en tout cas ce que rapporte Ali Mahjoubi au sujet de l'agitation contre le Congrès eucharistique. Dans les années suivantes, plusieurs archives témoignent de cette mixité dans l'organisation de la contestation nationaliste. Une lettre des Renseignements généraux du 26 janvier 1931 rapporte au directeur de la Sûreté publique à Tunis qu'un « élève de la Zitouna de 32 ans », Salah Ben Hamouda Ben Sedrine el Khayati, originaire de Nabeul, « fait de la propagande nationaliste parmi les élèves du lycée Carnot du collège Sadiki et de la Grande Mosquée » ;

aidé par un Sadikien, il a réuni dans sa chambre de la *medersa el Yousfia* 8 ou 9 étudiants « indigènes » pour préparer le cinquantenaire.

Dans la même veine, les rapports policiers constatent que les diverses associations d'aide aux étudiants comptent un public étudiant de diverses origines : le 2 août 1931, l'Assemblée générale de la « Société des amis des étudiants » s'est tenue dans la salle de conférence de la Khaldounia, lieu de syncrétisme par excellence. Lorsque l'association « La Renaissance estudiantine » donne en juillet 1932 un banquet dans le restaurant « Le Bagdad », un nombreux public d'étudiants se presse, venus du lycée, du collège et de la Grande Mosquée. Enfin, le congrès de l'AEMNAF qui se tient à Tunis en septembre 1934 se déroule une nouvelle fois à la Khaldounia ; le congrès commence par une visite de la Zitouna, et se termine trois jours plus tard par un banquet œcuménique qui rassemble le Secrétaire général de l'Association, Si Fadhel Ben Achour, professeur à la Grande Mosquée, le docteur Ahmed Ben Milad, ancien de Sadiki, le directeur français du collège...

Il n'y a donc pas de division grave à cette époque entre Zitouniens et modernistes, qui participent à la même lutte contre le protectorat, et en faveur de l'enseignement. D'ailleurs, lorsqu'une poignée d'étudiants tunisiens de France rédigent la brochure *Cinquante années de prépondérance française en Tunisie*, ils prennent soin de consacrer un long chapitre (le onzième) à la Zitouna. Le chapitre s'intitule ainsi : « De l'obstination que met le gouvernement à poursuivre la réforme de l'Université de l'Olivier commencée par Khéreddine ». Dans ce chapitre, les auteurs insistent sur la nécessité de l'enseignement des « sciences modernes » et déplorent que la Zitouna n'en offre à ses étudiants que de manière parcimonieuse. Et de restituer la longue lutte menée par les *tolba* en faveur d'une réforme de l'enseignement de leur université depuis 1909. Le chapitre se conclut par une supplique contre le protectorat accusé de vouloir former « des fonctionnaires dont il a besoin, ou une main-d'œuvre non spécialisée », afin de conserver les meilleurs emplois aux Français. Ces étudiants de France semblent ainsi presque s'associer à leurs malheureux condisciples de la Zitouna.

La même proximité et la même sollicitude se retrouvent jusqu'à la fin des années trente en Tunisie. L'Association officieuse de la Jeunesse scolaire, qui vit à l'ombre de l'Association des anciens élèves du collège Sadiki, présentée par N. Sraïeb dans sa thèse, est un bon exemple de cette fraternité d'armes. Les statuts de l'association se veulent en effet très œcuméniques ; à l'article 1, l'association se donne notamment pour but « de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre ses membres et de leur permettre de se conseiller et de s'entraider mutuellement », mais aussi « de répandre et de vulgariser dans les milieux tunisiens l'instruction et les notions indispensables des sciences modernes ». N. Sraïeb relève que des Sadikiens et des Zitouniens étaient d'ailleurs affiliés à la Jeunesse scolaire, et étaient de ce fait en contact avec les personnalités en vue du nationalisme tunisien. Bahi Ladgham, Secrétaire général de ce groupement, nous a déclaré que cette association visait à « galvaniser les énergies » et à « créer des liens de solidarité entre les

éléments de la jeunesse tunisienne ». Plus concrètement, elle visait aussi à « former des orateurs » ; ainsi, en 1932-1933, trente conférences furent organisées en Tunisie à son initiative, dont sept prononcées par des Zitouniens. La conférence de Bahi Ladgham prononcée en arabe traitait de la « vie et de l'évolution de l'art musulman ».

À Fès, la solidarité entre *tolba* et collégiens fut plus tardive. La lutte nationaliste ne s'engagea véritablement qu'au début des années trente, avec le dahir berbère, mais toucha peu les étudiants du Maroc. La résistance contre le dahir mobilisa les mosquées, et à ce titre la Quaraouiyne ; elle fut aussi orchestrée par une poignée de « jeunes Marocains » fraîchement diplômés, relayés par l'AEMNAF. Mais la vigueur de la répression policière empêcha le mouvement de toucher véritablement les établissements d'enseignement. Mekki Merrouni, dans sa thèse, ne rapporte aucune agitation particulière au collège Moulay Idriss, ni *a fortiori* de grève, au début des années trente. Quant aux Zitouniens, ils étaient à cette date trop occupés par les projets de réforme du haut enseignement musulman pour se lancer dans une contestation nationaliste au long cours. À partir de mai 1931, puis après le 31 mars 1933, date de promulgation du dahir de réforme des études à la Quaraouiyne, les *tolba*, en particulier la masse des étudiants ruraux, s'engagent dans de violentes grèves et manifestations contre cette réforme, à tel point qu'un décret du 10 mai 1933 interdit toute activité politique aux étudiants et professeurs de la vieille Mosquée. L'agitation allait cependant reprendre à partir de janvier 1936, et se poursuivre jusqu'en 1940, mais toujours autour de la contestation de la réforme de 1933.

Pour les collégiens de Moulay Idriss, qui étaient amenés à fréquenter les *tolba* lors des cours des ulémas à la Quaraouiyne, la vieille Mosquée apparaissait comme un bastion du conservatisme. Ils prirent dès le début des années vingt le parti de la minorité réformiste, et rentrèrent de ce fait en conflit avec le chef de file des traditionalistes, le chérif Abdelhaï Kettani. Mekki Merrouni présente largement ce conflit qui culmina vers 1927 et entraîna des incidents. Cette même année, l'Association des anciens élèves du collège Moulay Idriss, qui présentait régulièrement des pièces de théâtre, choisit de jouer *Tartuffe* sensé railler Kettani. À l'inverse, les *tolba* de la Quaraouiyne et leurs maîtres soupçonnaient l'enseignement du collège d'éloigner les élèves de leur foi et la tradition. Cette crainte se trouva confortée lorsqu'un jeune notable de Fès passé par le collège, Mohammed Abdejelil, se convertit au christianisme et entra dans les ordres en 1928.

Cet événement souleva une très forte réprobation dans l'opinion marocaine, en particulier au collège et dans l'Association des anciens. Ce sursaut inaugura peut-être une nouvelle période dans les relations entre étudiants et *tolba*. Ces derniers considérèrent en effet différemment les collégiens quand ils s'engagèrent plus manifestement dans la contestation nationaliste après la phase répressive de 1937-1938. Ils prouvaient ainsi leur attachement au Maroc arabe et à la religion musulmane. Une première grève souleva le collège en avril 1941, mais ce fut surtout en janvier 1944, après la proclamation de

l'Istiqlâl, que Moulay Idriss rentra en ébullition. Les élèves y firent circuler le *Manifeste de l'indépendance* après l'arrestation des chefs nationalistes et entrèrent en grève, comme dans les autres collèges musulmans d'ailleurs. Le collège fut fermé après l'arrestation massive des élèves de la classe de philosophie. L'année fut finalement considérée comme « blanche » dans les collèges.

C'est dire si les contacts entre collégiens et *tolba* se trouvèrent facilités à partir de cette période. Mekki Merrouni relève que c'est à ce moment que les « relations s'intensifient et s'organisent », « dans une atmosphère de communion patriotique que l'Istiqlâl en particulier avait créée ». Et l'auteur de décrire de manière détaillée ces relations à la fois militantes et intellectuelles. Débats, traductions d'ouvrage, conférences, cours de langue *etc*. faisaient le quotidien de ces relations que chaque anniversaire permettait de célébrer (naissance de la Ligue arabe, mort de Chekib Arslan, fête du Trône...). Soulignons encore une fois le rôle fondateur de l'Istiqlâl dans ces relations ; c'est souvent grâce à leur proximité dans les mêmes cellules du Parti que *tolba* et collégiens avaient surmonté leurs appréhensions mutuelles.

Les ambiguïtés d'une cause commune

Une première donnée essentielle dans le contentieux latent entre *tolba* et collégiens est que chacun de ces deux groupes n'a pas du tout le même avenir. Les collégiens, destinés au départ à trouver une place dans l'administration, ont obtenu en fin de compte la possibilité de passer le baccalauréat. Il n'empêche que cette victoire les a rapprochés du groupe de lycéens en leur ouvrant les portes de l'enseignement supérieur. Ils ont ainsi gagné la possibilité de se lancer dans de nouvelles carrières plus alléchantes, au premier rang desquelles les professions libérales.

Les *tolba* en revanche, qui tenaient le haut du pavé jusqu'à l'avènement des protectorats, ont vu leurs débouchés se réduire comme peau de chagrin. Eux qui avaient une connaissance approfondie de l'arabe, se sont vus fermer les portes de la profession de traducteur, si importante au début des protectorats. Quant aux fonctions honorifiques que leur réservait jusqu'alors leur cursus au sein du Makhzen, elles ont été peu à peu dévaluées par l'émergence et le développement d'administrations parallèles dirigées par les Français. Même les administrations traditionnelles se sont peu à peu fermées à ces jeunes ruraux qu'aucune relation familiale ne pouvait introduire. Restait donc l'enseignement où demeurent quelques grandes familles comme les Ben Achour à Tunis ; mais en-dehors du haut enseignement musulman qui garde une certaine aura liée à son ancienne fonction, les postes d'instituteurs ou d'enseignants sont de plus en plus réservés aux collégiens. Ce sont des Sadikiens qui enseignent l'arabe dans les écoles franco-arabes. Ce sont de jeunes licenciés d'arabe de l'université française qui finissent par remplacer les ulémas dans les collèges musulmans, comme le précurseur Ali Belhaouane à Sadiki

dans les années trente. Le même phénomène se produit au Maroc à partir de la guerre (Lakhdar Ghazal fut professeur d'arabe au collège berbère d'Azrou dès 1940). Restaient donc seulement aux *tolba* les écoles libres et autres annexes de la Zitouna, ce qui explique leur souci de les développer. Restaient aussi de petites fonctions rurales en décadence comme celle de *'adoul*. La lutte pour la réforme du haut enseignement musulman passa donc logiquement au premier plan de l'activité des *tolba*.

Cette crise des débouchés pour les *tolba* ne pouvait que les humilier et leur faire prendre conscience de leur infériorité de fait face aux étudiants de formation moderne. Cela nous introduit au second point du contentieux qui oppose *tolba* et collégiens. La crise des débouchés venait en effet se superposer au vieux complexe d'infériorité que nourrissaient les *tolba* vis-à-vis des collégiens. Cette jalousie est évoquée par Mekki Merrouni pour la période de l'entre-deux-guerres au Maroc ; elle s'exerce à l'égard de ceux qui reçoivent une formation moderne, du point de vue de la langue comme de celui des sciences. Elle se nourrit aussi de la fierté des collégiens imbus de leur savoir ; ces derniers sont d'autant plus sûrs de leur fait qu'ils ont fréquenté les ulémas de l'enseignement traditionnel. Mekki Merrouni confirme pour le Maroc les échos que nous avons reçus de la part d'anciens Sadikiens. La culture et la langue arabe enseignée selon des méthodes « dépassées » leur apparaissaient comme une langue morte ; certains vont jusqu'à évoquer leur « mépris » pour cette langue, soigneusement entretenu par certains enseignants. Mahmoud Messaadi en personne, qui a voué ses études à cette langue, nous a avoué que « les Sadikiens se posaient la question de savoir s'ils avaient encore le droit de revendiquer une identité culturelle à égalité de dignité ».

La gêne éprouvée par les collégiens vis-à-vis des ulémas et par conséquent vis-à-vis de l'arabe changea avec l'arrivée de jeunes professeurs d'arabe musulmans formés à l'université française. Tel est le cas de Mohamed Attia, premier agrégé d'arabe tunisien, ou de Ali Belhaouane dont N. Sraïeb restitue l'aura auprès des Sadikiens. À partir des années trente fut d'ailleurs introduit à Sadiki, dans la perspective du baccalauréat, un enseignement de lettres arabes, « englobant les œuvres des grands poètes, écrivains et penseurs de la littérature arabe ». Dans la même veine, Mekki Merrouni cite le témoignage d'anciens élèves de Moulay Idriss ravis de découvrir l'actualité de la langue arabe comme instrument de culture à travers la lecture des écrivains de la *Nahda* : « On ressentait de la fierté en retrouvant dans l'arabe quelque chose en rapport avec les temps modernes ». Cela explique le symbole représenté par un Ali Belhaouane que Bahi Ladgham nous a présenté comme un « *Zaïm Chebeb* » (« leader de la jeunesse »), qui réunissait Zitouniens et collégiens lors de ses conférences en arabe. Pour autant, cette injection de sang frais soulignait le caractère suranné des études traditionnelles.

Cette perception négative de l'enseignement prodigué par les ulémas s'accompagnait chez les collégiens d'une idéalisation de l'enseignement de la langue française. Mekki Merrouni, une nouvelle fois, a longuement étudié cette attitude, dont il a montré la

permanence jusqu'à l'après- guerre. Le rapport des collégiens à la langue française était complexe. Il avait trait d'une part à la culture française elle-même, à ses écrivains et à son histoire, et d'autre part aux sciences véhiculées par cette langue.

> « On aspirait à la culture française ».
>
> « Celle-ci était supérieure à la culture arabe, c'était net »...

Telles sont quelques-unes des remarques faites *a posteriori* par d'anciens élèves de Moulay Idriss à Mekki Merrouni. De nombreux témoignages confirment cette idéalisation de la culture française chez de nombreux collégiens ; les professeurs français, notamment les plus libéraux, semblent avoir été particulièrement appréciés. Ouvrant les collégiens à des réalités insoupçonnées, la culture classique, les Lumières, la Révolution *etc*., ils semblent en avoir recueilli un grand prestige. Sait-on que des joutes avaient lieu au collège Moulay Idriss entre élèves cornéliens et raciniens... ? Ahmed Abdesslam nous a rapporté cette séduction exercée par l'enseignement, et la foi qui animait certains maîtres désireux de former leurs jeunes élèves, à l'instar du *Disciple* d'André Gide, enseigné à dessein. Mahmoud Messaadi, de même, nous rapporte que l'enseignement de la littérature française était pour ses « excellents » professeurs français une « réalisation personnelle ».

Le second trait qui donnait un grand prestige à la langue française est qu'elle apparaissait comme l'accès direct aux sciences et aux techniques. Cet enseignement des sciences a été une conquête progressive pour les collégiens qui n'y avaient accès au départ que de manière limitée. Les professeurs de sciences eux-mêmes dissuadaient leurs élèves (plusieurs témoignages le confirment) de se lancer dans des études scientifiques, jugées incompatibles avec la « mentalité musulmane ». Or la technique moderne importée en Afrique du Nord par la France faisait l'admiration des collégiens : « la France nous dominait à cause de sa science », « c'était pour nous l'exemple à suivre » rapportent plusieurs anciens de Moulay Idriss à M. Merrouni. Cet accès limité à la science a certainement rehaussé le prestige des mathématiques aux yeux de nombreux collégiens, car seuls d'excellents éléments étaient autorisés à partir vers la « mathélem ». Il faut à notre avis voir là une des origines du mythe de l'ingénieur qui allait se développer après l'indépendance dans ces sociétés.

En définitive, il n'est pas difficile de comprendre que l'opposition entre collégiens et *tolba* était très profonde. Fiers de leurs acquis et de leurs connaissances qu'ils espéraient faire fructifier à l'université, les collégiens, qui maîtrisaient à la fois l'arabe et le français, voyaient le biculturalisme et le bilinguisme comme un idéal. Cela est particulièrement vrai en Tunisie, comme nous le verrons au travers de la politique de l'enseignement conduite par Mahmoud Messaadi après l'indépendance. De ce point de vue existe une véritable béance avec les *tolba*, dont les références et l'horizon se limitent à une culture arabe traditionnelle à peine tournée vers l'Orient. C'est la lutte pour l'indépendance qui fut le point de rencontre de ces deux corps si étrangers l'un à l'autre.

L'impératif de l'union dans la lutte nationaliste ne fut pourtant pas exempt de grosses ambiguïtés. On connaît au Maroc toute la force symbolique d'un Allai el Fassi, *alem* de la Quaraouiyne entouré de jeunes diplômés de l'université française, qui incarnait la lutte nationaliste, par-delà l'enjeu de pouvoir qui la constituait. Lucien Paye avait déjà relevé en son temps les contradictions du discours des nationalistes marocains quant à l'enseignement : les mêmes n'avaient-ils pas milité pour l'instauration du baccalauréat dans les collèges avant de dénoncer « l'enseignement français et son articulation sur les seules études supérieures métropolitaines » (dont ils avaient bénéficié) ? Quant à la Tunisie, elle connut les mêmes contradictions. Ainsi, au cours d'une conférence des anciens de Sadiki, le 19 mai 1950, un jeune diplômé de l'université française s'interrogeait :

> « Bien des jeunes risquent d'être sacrifiés faute de débouchés dans leur propre pays, du fait de leur culture trop européenne. Par la suite, il conviendra peu à peu de réagir et de moderniser l'enseignement arabe, comme le réclament les Zitouniens ».

On sait ce qui devait advenir de cet unanimisme de façade une fois l'indépendance obtenue ; Mahmoud Messaadi, futur ministre de l'Enseignement de Bourguiba et ferme défenseur du bilinguisme, n'alla-t-il pas en ce jour jusqu'à « réclamer un retour au passé pour préparer le futur et ne plus être esclaves » ?

En réalité, deux projets de société antinomiques étaient portés par ces deux catégories de militants. Les uns rêvaient d'un vrai « retour au passé », forts de leur maîtrise de l'arabe et d'une légitimité religieuse incontestable ; l'action d'un Tahar Ben Achour est, de ce point de vue, assez claire. Les autres, assurés d'être les vecteurs de modernisation de leurs sociétés, se destinent à prendre les rênes du pouvoir laissé vacant par les Français. On sait que ces conflits sont partiellement repris par des partis politiques rivaux, au Maroc comme en Tunisie, et que la lutte se termina par la défaite des traditionalistes. Nous y reviendrons plus tard. Pour conclure, il faudrait rappeler que les autorités coloniales sont très au fait de cet enjeu, et qu'elles ont clairement choisi leur camp. La note secrète de Lucien Paye précédemment évoquée est très claire sur ce point : « Il faut [...] compter sur Sadiki pour nous aider à résoudre le problème de la Grande Mosquée ».

2. Des collèges musulmans aux lycées

L'engouement des notables musulmans pour les collèges ne doit pas masquer une attirance presque concomitante pour l'enseignement secondaire français. Que ce soit à Tunis ou à Rabat, certains notables comprirent en effet très rapidement que les lycées avaient pour avantage considérable de préparer au baccalauréat, à l'inverse des collèges musulmans, et en conséquence d'ouvrir les portes de l'enseignement supérieur français. De surcroît, l'enseignement français destiné aux Européens ne pouvait être soupçonné de prodiguer un enseignement de moindre qualité ; ce soupçon ne cessa en effet, selon

Lucien Paye, d'entacher la vision que se faisaient certains notables des collèges musulmans. C'est dès 1918, soit moins de quatre ans après l'ouverture du collège Moulay Idriss, que le Grand vizir marocain réclama « l'alignement des programmes des collèges musulmans sur ceux des lycées français pour qu'ils ouvrent sur les études supérieures ».

En dépit de la préexistence de Sadiki au protectorat, le mouvement avait aussi affecté la Tunisie en son temps, comme en témoigne le rapide transfert de Sadikiens vers le lycée Saint-Charles. Cette situation déboucha d'autre part sur l'envoi très précoce d'une poignée d'étudiants tunisiens en France, qui ne fit que s'accroître à partir des années vingt. En définitive, ce furent les autorités administratives qui mirent le holà à cette pratique qu'elles ne purent cependant jamais totalement contenir. Il était en effet impossible de refuser toutes les requêtes.

Sadiki déclasse les jeunes notables

Pour les autorités protectorales, il était bien entendu que la formation dispensée dans les collèges musulmans ne pouvait conduire à des études supérieures classiques. Il s'agissait de fournir une double culture aux collégiens afin d'en faire des intermédiaires au sein de la société coloniale. C'est ainsi que l'arrêté du 2 janvier 1886 avait fixé l'objectif du collège Sadiki : former des fonctionnaires tunisiens capables de travailler dans les administrations de la Régence. Cet objectif fut atteint comme le relève Ahmed Abdessalam dans son ouvrage sur le collège : les anciens élèves

> « étaient pour la plupart fonctionnaires, généralement d'exécution, à des postes assez modestes. La fonction [...] qui nous paraît représenter le rôle qu'on leur assignait [dans l'administration] était celle d'interprète. Cette vision des choses est tout à fait corroborée par une liste de 28 anciens élèves des premières promotions du collège employés dans les administrations ou qui exercent des professions honorables dans la société ».

Sur cette liste, on relève 5 interprètes, 6 secrétaires, 5 enseignants, 1 employé de l'administration, 4 étudiants (dont un en France), à quoi il faut ajouter 1 officier dans l'armée turque, 4 indépendants (dont 2 propriétaires), un Djellouli gouverneur de Sousse, le représentant d'un général. Si l'on excepte ces 7 derniers anciens dont le sort semble presque indépendant de leur parcours scolaire, on constate que le collège remplissait effectivement la fonction à laquelle on l'avait destiné.

Dans sa thèse, N. Sraïeb a donné un tour beaucoup plus systématique à l'étude du devenir des anciens collégiens. Pour les périodes 1889-1897 et 1898-1910, il a relevé les données suivantes : ces collégiens deviennent d'abord « employés, secrétaires, interprètes » à proportion de 59,4 % puis 48 %. Cette catégorie écrase toutes les autres si ce n'est celle des étudiants qui passe de 27,1 % à 30 %. Ces chiffres sont très instructifs. Ils nous enseignent d'une part que les Sadikiens, qui proviennent dans une grande proportion de

familles aisées à cette époque, trouvent dans l'administration un pis-aller par rapport à ce qu'ils auraient pu espérer. D'autre part, la forte proportion d'étudiants, qui par définition prolongent leurs études au sortir du collège, témoigne du désir d'aller plus loin. Nous allons retrouver cette question en nous intéressant au mouvement très marqué qui allait pousser bon nombre de musulmans vers le lycée. C'est aussi parce que les études au collège n'étaient sanctionnées par aucun diplôme jusqu'en 1911 que l'administration du collège et la DGIP se résolurent - sous la pression des Tunisiens - à créer le diplôme d'études secondaires du collège Sadiki. La question des débouchés était au cœur de cette décision puisque l'objectif fut de créer par ce biais une sorte de baccalauréat tunisien permettant d'entrer dans l'administration sur titre.

La pression des Tunisiens, notamment des notables, était d'autant plus sensible en ce début de siècle que la possibilité de suivre des cours au lycée avait été très sensiblement réduite. Au départ en effet, l'administration n'avait pas mis de barrière aux Tunisiens qui voulaient s'inscrire au collège Saint-Charles. On tenta même en 1890 une fusion entre les deux collèges, qui échoua en 1893. Les 44 musulmans qui avaient été transférés à Saint-Charles furent rapatriés à Sadiki pour cause de « niveau insuffisant », et les deux établissements furent complètement séparés. Cela ne pouvait que conforter les Tunisiens dans l'idée que l'enseignement du lycée était meilleur. C'est pourquoi des Tunisiens aisés continuèrent d'inscrire leurs enfants au lycée (ce dernier, contrairement à Sadiki, était en effet payant).

On dispose d'assez peu de données sur ces musulmans de Carnot dans la dernière décennie du siècle. Néanmoins, on sait qu'ils étaient nombreux ; en 1894, parmi les 875 élèves de Carnot, on comptait 365 Tunisiens, dont 162 musulmans. Et F. Arnoulet de conclure : « De plus en plus, la classe dirigeante musulmane et l'élite juive étaient attirées par l'enseignement moderne français ». On constate en effet qu'à cette date, les musulmans étaient plus de deux fois plus nombreux à Carnot qu'à Sadiki.

N. Sraïeb confirme par ailleurs cette réalité : « Dans l'ancienne élite, déclara l'auteur, par exemple je pense à Sfar, qui est le grand père de l'ancien Premier ministre, au lieu d'envoyer ses enfants au collège, il les envoyait au lycée Carnot ». Et d'ajouter : « À un moment donné, toute l'élite évoluée, au lieu d'envoyer ses enfants au collège, les a envoyés au lycée ». N. Sraïeb met justement en relation ce mouvement avec le « blocage qui s'opérait au niveau de Sadiki ». Il explique enfin que certains Sadikiens partent à Carnot en cours de scolarité, car l'apprentissage de l'arabe n'étant pas assuré au lycée, ils étaient quand même formés dans les deux langues ; d'autres, qui mettent leurs enfants à Carnot dès le départ, font donner des cours particuliers d'arabe à leurs enfants.

Le nombre de Tunisiens était suffisamment élevé à Carnot à la fin des années 1890 pour que, face à l'hostilité des « Prépondérants », on y prenne en décembre 1900 des mesures pour « séparer les Tunisiens des autres élèves ». L'hostilité d'une partie des Européens à

la présence d'élèves musulmans au lycée aboutit à la quasi-disparition de ceux-ci. C'est ce que nous apprennent les statistiques de la population scolaire au 31 décembre 1905 : à cette date, l'enseignement secondaire de la Régence comptait 138 élèves musulmans. Parmi eux, il y avait 2 jeunes filles ; 76 Sadikiens, élèves du lycée Carnot (5 en second cycle dont un en classe de philosophie) ; quant aux autres, on peut supposer qu'ils étaient élèves de l'École normale des instituteurs de Tunis, alors au sein du collège Alaoui (soit 53 élèves). L'éviction des élèves musulmans de Carnot fut donc presque totale, mais ne dura point. À la veille de la Guerre de 1914, les effectifs d'élèves musulmans au lycée avaient déjà fortement remonté : 65 élèves comme nous l'avons souligné. Cette exclusion temporaire avait conduit Sadiki à mettre en vigueur le diplôme de fin d'études en 1911, que les élèves pouvaient présenter au bout des six années de scolarité du collège.

Cette création semble n'être qu'un palliatif face à la demande en faveur de l'instauration du baccalauréat au collège qui émane, au début du siècle, des membres tunisiens du Conseil du Collège. « Aujourd'hui, l'opinion publique musulmane éclairée demande, avec insistance, qu'on prépare les élèves du collège Sadiki au baccalauréat pour leur permettre d'aborder l'enseignement supérieur », déclarait au Conseil Khaïrallah Ben Mustapha le 16 juin 1906. L'administration opposa une fin de non-recevoir à cette demande car, pour elle, Sadiki devait demeurer la « pépinière des fonctionnaires indigènes » qu'elle était depuis le départ. C'est dans ce contexte que reprirent alors les inscriptions d'élèves musulmans au lycée. C'est dire qu'une réelle incompréhension séparait l'administration et les notables tunisiens, qui devait cependant aboutir, dans l'entre-deux-guerres, à la reconnaissance forcée de la filière du baccalauréat au collège Sadiki.

Les collèges marocains aussi

C'est qu'en effet, la DIP, sous les directives de Lyautey, n'entendait pas fournir à ses collégiens une culture susceptible de leur permettre de passer le baccalauréat. Les programmes de l'enseignement indigène d'octobre 1920 avaient rappelé que les collèges musulmans devaient assurer un programme à « caractère pratique et nettement régional ». Il s'agissait de permettre aux collégiens titulaires du « certificat d'études secondaires musulmanes » (obtenu après quatre années de collège), d'entrer dans le commerce ou les administrations privées ou du protectorat. Quant à ceux qui poursuivaient, ils pouvaient présenter le diplôme d'études secondaires musulmanes au bout de deux années ; deux filières coexistaient dans ce second cycle, une filière commerciale et une filière générale.

On sait que le taux d'abandon en cours de scolarité dans les collèges était très élevé, la plupart des collégiens rejoignant l'affaire familiale avant la fin de leurs études. Néanmoins, un certain nombre de collégiens parvinrent jusqu'au diplôme ; la première génération sortit en juin 1921 comme nous l'avons vu précédemment. C'est pour cette

poignée de diplômés que Lyautey, Hardy et Marty mirent sur pied un enseignement supérieur musulman au sein de l'IHEM. C'est qu'en effet, tout en n'acceptant pas que ces jeunes notables préparent le baccalauréat, Lyautey refusait de les voir confinés dans une position mineure. Dans sa note du 20 mai 1921, le Résident général déplorait la situation faite à certains collégiens :

> « Ils sont déjà trop portés à redouter qu'on ne leur réserve dans les services du protectorat des emplois très subalternes, nullement en rapport avec leur origine sociale et avec leur culture. L'expérience acquise n'est d'ailleurs pas faite pour les encourager. C'est ainsi que l'un d'eux, de famille considérable, sorti il y a deux ans, est interprète auxiliaire de police, [c'est-à-dire à peu près] *chaouch* parlant français... Et bien d'autres cas sont analogues, c'est inadmissible ».

Lyautey avait donc une conception différente de celle en vigueur dans la Régence, qui voulait que Sadiki forme des fonctionnaires moyens. II ne put toutefois lutter contre l'évolution des choses qui condamnait les « indigènes » à des rôles seconds dans le système du protectorat. Essayant de résister à cette évolution, il attacha à son cabinet les premiers diplômés des collèges en 1921, avant de les orienter vers l'enseignement supérieur destiné aux musulmans. On sait néanmoins que l'expérience ne fut pas des plus réussies puisqu'en 1927, cette filière avait pratiquement cessé de fonctionner faute de combattants. Une lettre du 1er septembre 1927 sur l'enseignement supérieur franco-marocain concluait :

> « [les étudiants] ne tardèrent pas à s'éclipser discrètement ou à s'orienter vers des voies plus lucratives ou plus conformes à leurs désirs [...]. Les élèves de la section littéraire eurent vite fait de préférer les études secondaires françaises qui mènent au bac [...] ; d'autres, de la même section, préparèrent le diplôme de l'Institut qui a des sanctions palpables ; les amateurs de droit se mirent en devoir d'obtenir le certificat d'études juridiques et administratives ».

Dans sa thèse, M. Merrouni a étudié les aspirations et le devenir professionnel des collégiens de Fès. Entre 1925 et 1935, M. Merrouni constate que les aspirations professionnelles des élèves ont très vite évolué : en 1925, 55,76 % des élèves voulaient embrasser une profession dans le commerce ou l'agriculture, tandis que 25 % voulaient rentrer dans l'administration ; ces proportions sont presque inversées en 1935, étant respectivement de 15,15 % et 56,56 %, sans oublier la multiplication par deux de ceux qui aspirent à une profession libérale (18,18 %). Or, que constate-t-on ? Que cette évolution est conforme aux carrières réellement embrassées par les collégiens à leur sortie du collège, sauf pour les professions libérales. Le commerce et l'industrie passent de 44,33 % pour la période 1921-1925 à 24,1 % pour la période 1931-1935. Pour la fonction publique en revanche, la proportion devient dominante dans le même temps : elle passe de 25,5 % à 53,7 %.

Le problème est que les débouchés administratifs procurés par le protectorat étaient aussi peu attirants pour les collégiens que ceux offerts aux Sadikiens. M. Merrouni constate que dès les années vingt, le problème des débouchés se pose avec acuité :

> « Après plusieurs années d'études secondaires, les élèves ne se voient offrir que de petits emplois de commis interprètes dans les administrations du protectorat ou de moniteurs dans l'enseignement ou bien d'agents auxiliaires dans le secteur privé moderne ».

Et l'auteur d'ajouter que les collégiens « n'apprécient guère ces emplois et n'y vont que ceux qui ne peuvent faire autrement ». Ces statistiques de M. Merrouni concernaient l'ensemble des collégiens dont le sort était connu de l'administration, et dont la grande majorité avait quitté le collège avant la fin des études. Nous allons voir maintenant le sort réservé aux diplômés de Rabat.

Un document datant de 1935 nous apprend le devenir d'une partie des anciens élèves du collège Moulay Youssef. Parmi les 31 diplômés de Moulay Youssef reçus entre juin 1921 et juin 1934, on relève : 1 pacha, 4 juges, 3 secrétaires du gouvernement, 14 interprètes de l'administration, 1 avocat, 1 Khalifa, 1 diplômé d'HEC, 1 professeur, 1 étudiant, 1 rédacteur de presse, 1 fonctionnaire en instance de nomination, et 2 qui n'ont rien. Ce document nous apprend parallèlement de quels titres supplémentaires sont titulaires ces diplômés : 8 du certificat d'études juridiques, 13 d'un diplôme d'interprète, 2 bacheliers dont 1 prépare une licence *ès* lettres.

Ce document nous apprend aussi le devenir de 22 anciens élèves ayant quitté le collège avant la sixième année et « occupant une situation ». Sur cette liste annexe, on retrouve les fils de nombreuses grandes familles : Sbihi, Bennouna, Bennani, Naciri, Bargache, Tazi, Hassar... C'est certainement autant à leur situation familiale qu'à leurs études que ces anciens collégiens doivent d'avoir trouvé un emploi, le plus souvent dans le Makhzen, dont Rabat est devenu la capitale ; on relève 7 Khalifa, 1 pacha, 1 caïd, 1 juge, 2 secrétaires au Dar Makhzen, 7 interprètes...

À travers ce document, on constate que les collèges musulmans, à l'image du collège Sadiki, menaient à des emplois relativement peu élevés, en dépit des recommandations initiales de Lyautey (sauf quand les relations avec le Makhzen permettaient de meilleures promotions). Le nombre important d'interprètes est assez significatif. Et la situation des élèves issus des collèges semble ne pas devoir s'améliorer au fur et à mesure que les années passent. Un rapport sur le placement des Marocains dans l'administration de L. Brunot, datant d'octobre 1933, ne peut que déplorer cette situation. « Le vieux Makhzen n'accueille pas ces étudiants nouveau style [NDLR., les collégiens], et le protectorat ne leur offre encore que de très rares débouchés ». Et le rapport de constater que pour entrer dans l'administration néo-chérifienne (du protectorat), il fallait être licencié en droit et passer un concours, que l'on soit marocain ou français. Les étudiants issus des collèges ne

pouvaient en conséquence que devenir interprètes. La question du baccalauréat était donc une nouvelle fois posée.

Certains notables n'étaient pas restés insensibles au sort de leur fils, et certains étudiants avaient été envoyés dès 1926 en France, au Caire ou en Palestine pour suivre des études secondaires et supérieures. Tout aussi significatif est le fait qu'un certain nombre d'élèves musulmans furent très tôt admis dans l'enseignement secondaire français au Maroc. Et cela alors même que l'autorisation donnée par la DIP pour s'inscrire dans ces établissements était exceptionnelle, nous dit Lucien Paye. Ce dernier a dressé un tableau des effectifs de musulmans, qui témoigne d'une progression régulière. Ces derniers sont 6 en 1918, 7 en 1922 puis 13 en 1930.

Cette progression est remarquable étant donné le contexte, mais est partiellement faussée par la présence d'Algériens qui s'inscrivent plus facilement (ils formaient cependant une minorité). Tout aussi intéressante est l'enquête réalisée en mars 1929 sur leurs projets d'avenir : 5 professions libérales, 5 commerçants et 4 propriétaires agricoles, 3 fonctions makhzen, 5 le baccalauréat, 9 interprètes, 1 instituteur et 4 professeurs, 3 ingénieurs et 39 qui désirent poursuivre leurs études. On constate donc, ce qui n'est guère étonnant, qu'au contraire des collégiens, ces élèves désirent en majorité poursuivre leurs études au-delà du baccalauréat, c'est-à-dire pour l'essentiel en métropole. Ces jeunes notables manifestent par leur présence même au sein des établissements français l'exaspération des notables musulmans vis-à-vis de la politique restrictive de la DIP. Comme en Tunisie, les notables tentèrent très rapidement de contourner les obstacles mis devant l'avenir de leurs fils, et exercèrent une pression de plus en plus forte en faveur du baccalauréat. Les autorités des protectorats finirent par se rendre compte qu'elles n'avaient d'autre choix que celui de céder.

Le lycée Carnot, une position de repli

La pression qui s'exerça sur les autorités protectorales en faveur du baccalauréat se traduisit par des mouvements parallèles qui allèrent de l'envoi de lycéens musulmans dans les lycées de métropole ou d'autres pays à l'inscription d'élèves dans les établissements français sur place. Cette pression, qui se manifesta dès les premières années des protectorats, ne fit que s'amplifier au cours des années.

Tirant la conséquence de cette évolution, les DIP de Tunisie et du Maroc décidèrent à leur corps défendant de créer des filières préparant au baccalauréat au sein des collèges musulmans. La mesure fut décidée pour Sadiki en 1927 et pour les collèges musulmans du Maroc en 1930. Certes, il fallait toujours que les collégiens passent leur septième année secondaire dans les lycées, mais au moins étaient-ils maintenant préparés (grâce à de nouveaux programmes), et avaient-ils la possibilité de passer la première partie du baccalauréat dans la foulée du diplôme des collèges. « Depuis quelques années [...]

presque tous les élèves du collège, grisés par le succès de quelques-uns de leurs prédécesseurs et poussés par je ne sais quelle force vers les fonctions libérales, entraient au lycée pour y terminer leurs études secondaires... », pouvait écrire le rédacteur de *L'Œuvre scolaire* en 1931.

Nous disposons d'informations assez éparses sur ces jeunes gens, et il est certain que les résultats de travaux engagés sur ces lycéens musulmans de l'entre-deux-guerres seraient des plus précieux. Nos archives témoignent néanmoins du niveau social élevé des lycéens musulmans. Ces études étant payantes, au contraire de celles des collèges, cela n'est guère étonnant. Or nous avons vu que les collèges eux-mêmes, tout au moins dans leur première période de fonctionnement (jusqu'en 1914 pour Sadiki, jusqu'en 1930 pour les collèges marocains), recrutaient une population très favorisée.

La thèse de N. Sraïeb sur Sadiki tend à prouver que ce collège, grâce à son système de bourses et à la sélectivité de plus en plus forte qu'il instaura, devint à partir des années vingt l'apanage des classes moyennes, en partie dans leur composante sahélienne. Mais si nous admettons la thèse de N. Sraïeb quant à l'avènement des « classes moyennes » par le biais de Sadiki, il faut comprendre que les fils des notables traditionnels n'ont pas pour autant cessé d'exister ni de s'instruire. Notre hypothèse est que ces jeunes notables ont peu à peu quitté le collège Sadiki au profit des collèges et du lycée français, qui permettaient de préparer le baccalauréat dans de meilleures conditions - c'est du moins l'idée que s'en faisaient les notables -, y compris après 1927. La place ainsi libérée à Sadiki a pu dès lors être investie par les jeunes Sahéliens et des jeunes gens moins nantis, à un moment, qui plus est, où les débouchés au sortir du collège étaient peu attrayants, voire déficients.

Contrairement à ce qu'affirmait la thèse déjà défendue en 1940 par Henri de Montéty, l'afflux de jeunes notables vers le lycée ne serait donc pas contraint mais volontaire. Car si l'éviction des jeunes notables de Sadiki avait été subie, elle aurait été un cas sans équivalent, tant on sait désormais, depuis les travaux de P. Bourdieu, la force de la « reproduction ».

La particularité de la Tunisie n'est toutefois pas niable. Elle provient du fait que les éléments socialement moins favorisés aient été à même de remplacer les jeunes notables au sein de Sadiki. Cela est dû au développement des écoles franco-arabes que nous avons évoqué, et au système des bourses mis en œuvre par la vieille institution. Une nouvelle élite put dès lors apparaître. De ce point de vue, la Tunisie est différente du Maroc où, faute de rivalité, les jeunes notables restèrent prédominants tant dans les lycées que dans les collèges, tout au moins jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

Au lycée Carnot, ces jeunes gens semblent massivement provenir jusqu'aux années vingt de l'ancienne classe dominante. « Les fils de famille composent la totalité de l'effectif

musulman de lycée en 1920 », relève H. de Montéty. N. Sraïeb confirme dans sa thèse que les lycéens, en provenance de Sadiki, appartiennent alors aux milieux les plus favorisés :

> « Ce sont également ces mêmes catégories sociales qui envoient en majorité leurs enfants poursuivre leurs études secondaires dans d'autres établissements pour entrer à l'université ».

La conséquence logique de cette donnée fut que les étudiants tunisiens de l'entre-deux-guerres appartiennent massivement aux classes supérieures traditionnelles ; de ce point de vue, l'étude menée par Adel Ben Youssef confirme les données recueillies par H. de Montéty. Retenons seulement dès maintenant que les « cadres libéraux », avocats, médecins ou pharmaciens, dont il analyse la provenance pour l'entre-deux-guerres, réservent une large place aux « vieilles familles ». Et l'auteur de conclure :

> « En définitive, la position diminuée des vieilles familles dans l'encadrement social résulte surtout de ce que cet encadrement s'est prodigieusement développé et que des éléments nouveaux sont venus s'y insérer ».

Le collège Sadiki ne resta pas insensible devant cette évolution en faveur du baccalauréat, et son conseil d'administration se mit à distribuer des bourses aux élèves « méritants », de manière à ce qu'ils puissent achever leurs études au lycée. Cette politique fut très efficace puisque, contrairement au début des années vingt, près de 9 Sadikiens sur 10 partaient à Carnot préparer la deuxième partie du baccalauréat. Dans ces conditions, il était logique que le public des classes de terminale du lycée Carnot soit mêlé socialement, à partir des années trente. Le décompte réalisé par H. de Montéty en 1939 en témoigne.

Pour ce qui est de la classe de philosophie de Carnot, H. de Montéty relève à cette date que sur 20 élèves, il y avait 10 fils de « vieilles familles » (1 mamelouk, 1 makhzen, 2 *chorfas* et 6 *beldis*) et dix enfants de la « nouvelle élite » (dont 8 petits-bourgeois). Encore faut-il s'entendre sur le sens donné par H. de Montéty à l'expression « nouvelle élite » : par-là, il désigne « une « agglomération » d'individus sélectionnés en raison de leur savoir-faire ou, surtout, de leur formation intellectuelle ». À l'intérieur de ce groupe, H. de Montéty distingue ceux qui proviennent des « grandes familles » (et « qui exercent des carrières libérales, la magistrature séculière, dans les cadres supérieurs de l'administration, dans le Vieux Destour »), et ceux qui proviennent de la petite bourgeoisie et du peuple (et qui occupent de plus en plus « les postes d'autorité, de haute culture islamique, des carrières libérales », ont « envahi l'administration et ont accaparé l'enseignement laïc »). En résumé, H. de Montéty désigne essentiellement par cette expression les nouvelles professions qui requièrent un niveau d'étude ; il n'en reste pas moins que l'origine sociale de ce groupe est multiple.

On constate donc qu'en classe de philosophie, la domination des classes supérieures est assurée, malgré le renfort des Sadikiens venus préparer la seconde partie du baccalauréat. Cela nous renforce dans notre hypothèse initiale. Mais dans le même temps, l'analyse de

la composition de la classe de première vient nous rappeler qu'en cette fin des années trente, les classes moyennes font une « intrusion au lycée », pour reprendre l'expression de H. de Montéty. Sur 23 élèves, 3 sont des enfants de vieilles familles, et 20 viennent de la nouvelle élite (dont 10 d'origine populaire selon H. de Montéty, ce qu'il faudrait pouvoir vérifier...). H. De Montéty, constatant cette évolution récente, relève que la « première génération de la nouvelle élite a acquis (désormais) les moyens de faire instruire ses enfants au lycée », et que « le peuple dispose de bourses ». Il est intéressant de constater ici que les Tunisiens qui ont reçu une éducation moderne orientent de manière prioritaire leurs enfants vers le lycée, tandis que Sadiki demeure l'apanage des familles plus traditionnelles, de la classe moyenne en particulier. C'est ainsi qu'en 1938, une classe de première du collège comprenait 3 fils de « vieilles familles », 12 enfants issus de la « petite bourgeoisie et quelques-uns du peuple ».

Les jeunes notables marocains se partagent les rôles

Au Maroc, c'est au tournant des années trente qu'intervint un important changement dans l'orientation des collèges musulmans. Les instructions officielles du 16 mai 1930 introduisent, sous la pression de l'opinion musulmane, la préparation du baccalauréat dans les collèges musulmans. Dans le même temps, on autorise l'accès des Marocains aux lycées français, ce qui ne se faisait jusqu'alors qu'à titre purement dérogatoire. Or, pour éviter une migration des collèges vers les lycées, les responsables de la DIP mettent sur pied des sections de préparation au baccalauréat. Mais parce qu'elles le font contre leur gré, les autorités tentent de mettre des embûches afin que les collégiens continuent prioritairement à préparer le diplôme (ou DESM). Il va sans dire que ces tentatives échouent, et que, sauf à vider les collèges, les autorités doivent accepter que les deux sections de préparation au baccalauréat se développent au détriment de la section traditionnelle de plus en plus délaissée. Devant l'attrait exercé par le baccalauréat, la direction du collège Moulay Idriss se voit contrainte en 1936 de fermer les cours professionnels qui avaient été instaurés, dans le seul but de dissuader les collégiens de s'orienter vers des carrières libérales (requérant le baccalauréat).

Quant à la section traditionnelle, ses effectifs fondent irrémédiablement (près du tiers des effectifs de Moulay Idriss en 1930-1931 mais 7 % en 1938-1939). Et, comme le souligne M. Merrouni, aucun des élèves n'y était alors inscrit de son plein gré. « Je répète en effet que nos élèves considéreront toujours avec dédain le DESM tant qu'il ne leur ouvrira pas la porte des établissements d'enseignement supérieur français », écrivait le directeur de Moulay Idriss en 1938. *A contrario*, les effectifs des sections de préparation au baccalauréat s'accroissent, mais cela n'allait pas pour autant entraîner une progression importante du nombre de bacheliers. C'est qu'en effet, la DIP avait voulu rester fidèle à la ligne du programme de 1920 qui faisait des collèges des établissements délivrant une double culture. M. Merrouni présente la très lourde formation qui en découle comme un

obstacle à une préparation sereine du baccalauréat. Pour l'année 1935, nous disposons de données quant au sort des collégiens de dernière année des collèges de Fès et de Rabat (cette statistique inclut les anciens collégiens partis préparer le baccalauréat dans les lycées français). Sur 220 élèves environ dans les deux collèges, 35 ont présenté le diplôme : 9 l'ont obtenu, parmi lesquels 3 ont été reçus à la première partie du baccalauréat. Par ailleurs, 4 anciens collégiens ont été reçus à la deuxième partie du baccalauréat de philosophie.

C'est peut-être dans ce malthusianisme qu'il faut voir le succès croissant, dans les années trente, des lycées et collèges français où vont s'inscrire toujours davantage de jeunes Marocains. Comme en Tunisie, les études secondaires dans les établissements français étant payantes, les collèges et les lycées recrutent une population aisée, mais qui, étant donné la faiblesse des effectifs des collèges jusqu'à la guerre, ne doit pas sensiblement être différente du point de vue social (près de 250 élèves dans le secondaire français vers 1937 et 450 dans le secondaire musulman). Des passerelles existent enfin entre les différents cursus, *a fortiori* quand on est « bien né ». Tel est le cas d'A. Sbihi, fils et petit-fils du pacha de Salé. Né en 1917, il obtient très jeune son certificat d'études (en 1928), entre au collège Moulay Youssef où il reste deux années. Puis, constatant que « le diplôme du collège ne conduisait à rien », il s'inscrit à Gouraud. Les musulmans y étaient alors une poignée. Malade, il se voit conseiller au bout de quelques années par son médecin de changer d'air ; il part alors au lycée Janson de Sailly à Paris (!) où étaient déjà inscrits deux ou trois Marocains. Il devait y rester de 1934 à 1939. L'ensemble des frais avait été supporté par sa famille. Ce cas nous prouve que le protectorat savait être ouvert si nécessaire...

Un parcours plus classique nous est donné à travers l'exemple de Lakhdar Ghazal. Né à Fès en 1917 d'un père algérien d'origine marocaine, et professeur d'arabe après des études à la *medersa* de Tlemcen, et d'une mère fille d'un caïd du nord du Maroc, c'est naturellement qu'il rentre dans une des écoles de fils de notables de Fès. Après avoir obtenu son certificat d'études en 1930, il entre au collège Moulay Idriss. Inscrit dans la section classique (latin), que les autorités du collège tentaient d'utiliser pour décourager les Marocains, il parvient jusqu'en sixième année et obtient la première partie du baccalauréat en 1937. Il partit alors au lycée Gouraud à Rabat en classe de philosophie et obtint son baccalauréat, avant de tenter de décrocher un certificat d'études littéraires classiques dans ce même lycée.

Au-delà de ces cas particuliers, nous disposons de l'origine géographique et sociale des collégiens et lycéens musulmans inscrits dans les établissements français pour les années 1929 et 1935. 42 Marocains musulmans étaient inscrits dans les collèges publics (de Meknès, Fès, Oujda) et lycées (de Rabat, Casablanca, Tanger) du Maroc en 1929. Dans cette population qui vient exclusivement des grandes villes du Maroc (sauf 2 fils de caïd et le fils d'un *qâdi*), on relève seulement 4 enfants venus des classes moyennes ou inférieures (surtout des petits commerçants), soit 9,5 %. Quant aux autres, à l'exception

de 5 fils de « protégés politiques » à Tanger, qui sont loin d'être pauvres par ailleurs, on relève 14 fils de commerçants ou négociants, 14 fils de titulaires de postes Makhzen et 5 fils de propriétaires terriens. C'est dire que la quasi-totalité de l'effectif appartient aux couches supérieures de la société marocaine. Ces collégiens et lycéens proviennent pour 17,5 % des collèges musulmans, pour 30 % des écoles de fils de notables, pour 7,5 % des écoles françaises, pour 30 % des écoles franco-arabes et pour 15 % d'autres écoles.

Quant aux lycéens de 1935, nous possédons les statistiques pour ceux qui passent le baccalauréat : ils étaient alors 14 (plus 2 « libres ») à présenter la première partie du baccalauréat, et 11 (plus 1 « libre ») la seconde. En l'absence d'indication quant à leur statut social, on relève néanmoins que 24 proviennent des grandes villes du Maroc (dont 11 de Fès et Rabat). Sur l'ensemble, 15 proviennent des collèges musulmans et 7 des lycées français. Notons que tous ces lycéens sont inscrits en série philosophie et aucun en « mathélem ». Le cas du jeune Mehdi Ben Barka, entré à Gouraud au milieu des années trente, n'en est que plus rare. Fils du *fqih* Ahmed Ben Barka, petit commerçant dans la médina de Rabat, il doit à sa vive intelligence d'avoir été repéré par les enseignants puis par les autorités ; enfin, des subsides nationalistes lui permettent de suivre ses études, où il brille particulièrement en mathématiques, au point d'obtenir son bac « mathélem » avec la mention « très bien » en 1938 : il est le premier Marocain dans ce cas. En l'absence de données supplémentaires, il n'est guère possible d'aller plus loin. Ces indications semblent néanmoins confirmer toute la sélectivité sociale des différentes voies de formation des lycéens musulmans du Maroc.

Dar el Beïda, le Saint-Cyr de l'Atlas

Alors que nombre de jeunes notables urbains ferraillaient dans les collèges musulmans ou les lycées français en vue d'accéder aux études supérieures, une institution unique en Afrique du Nord ouvrait à d'autres les portes de la carrière militaire au titre d'officier. Il s'agit de l'École militaire pour élèves officiers marocains de Dar el Beïda. Cette école avait été voulue par Lyautey qui s'attacha, du temps où il gouvernait le Maroc, à en faire un modèle destiné à assurer la loyauté des familles makhzen envers le protectorat. L'idéal de conservation sociale de Lyautey atteint son paroxysme à travers cette création.

Un des objectifs de l'École de Dar el Beïda fut « d'éviter les erreurs algériennes ». Dans ce pays en effet, les officiers (à grade bloqué) des tirailleurs étaient recrutés dans le rang, c'est-à-dire dans des milieux sociaux « de basse extraction ». Au Maroc fut donc institué un partage des rôles entre l'École du Dar el Beïda qui recrutait et formait les futurs officiers et le recrutement des sous-officiers qui s'opérait par promotion interne. Ce ne fut qu'après le départ de Lyautey que s'ouvrit en 1928 un cours de perfectionnement des sous-officiers indigènes à Taza pour les « candidats à l'épaulette ». Les adversaires de la conception de Lyautey pensèrent par ce biais en finir avec Dar el Beïda, dont le

recrutement s'étiolait à la fin des années vingt. Pourtant, en dépit de son coût très élevé, l'école fut sauvée et devait demeurer jusqu'à la fin du protectorat.

Créée par la dépêche n° 6236/11 en date du 3 septembre 1918, l'École militaire s'installa dans le palais du Dar el Beïda de Meknès dont les travaux d'aménagement furent achevés le 1er mars 1919. Cette école visait à « former des officiers marocains pour l'encadrement des troupes auxiliaires marocaines ». Mais cette création avait aussi des objectifs politiques que nous restituent plusieurs documents. Le recrutement des futurs officiers, sur lequel nous allons revenir, devait faire l'objet de toutes les attentions. En effet, au-delà du réel besoin d'encadrement des troupes auxiliaires marocaines, il fallait « choisir ces officiers indigènes de telle manière qu'[ils] rendent vraiment des services » ; pour cela, ils devaient être « recrutés dans l'élite de la société marocaine afin qu'ils soient connus de l'homme du rang comme appartenant à des familles considérées et influentes du pays, et qu'ils aient ainsi, dès l'abord, une autorité morale, un prestige et une influence qui viendra appuyer le grade qui leur sera confié ». Il s'agissait donc à la fois de s'assurer la fidélité de la troupe ainsi commandée, tout en « [obtenant] des gages de loyalisme des grandes familles ».

Enfin, il s'agissait de « préparer à l'administration civile du protectorat des cadres loyaux et formés à nos méthodes ». Ainsi, au-delà de la formation d'officiers, les autorités envisageaient de préparer dans un cadre français les futurs agents d'autorités du Maroc (caïds, pachas...), qui après un passage dans l'armée, seraient amenés à relever leurs pères dans ces fonctions.

D'entrée, ce projet s'inscrivait donc dans la perspective de conservation sociale chère au Résident général. Au titre II, article 4 du Projet de statut était ainsi délimité le recrutement :

> « Pourront être admis : 1) Les jeunes Marocains âgés d'environ 18 ans appartenant aux classes dirigeantes ou fils d'officiers marocains décorés de la Légion d'honneur ou morts pour la France sur le champ de bataille ; 2) À titre exceptionnel, les sous-officiers marocains signalés par leurs chefs hiérarchiques comme sujets d'élite ».

Dans les faits, ce furent les fils de la « classe dirigeante » qui surclassèrent les autres catégories.

Dans une lettre du 19 janvier 1919 adressée aux généraux commandant le Maroc, Lyautey précise la notion de « classes dirigeantes » : « fils de hauts fonctionnaires, de notables, de caïds, de pachas, d'officiers marocains décorés de la Légion d'honneur... ». Mais au-delà de cette conception précise du recrutement, que Lyautey n'exclut pas dans l'avenir de voir s'ouvrir socialement, le Résident général imposa une vision très contraignante du programme à suivre.

La scolarité de l'école fut initialement planifiée sur une période de deux années et les promotions volontairement limitées à 8 élèves maximum par année. « L'école a pour but de faire des officiers marocains bien élevés, instruits et du plus pur loyalisme. » Cela dit, l'instruction militaire doublée d'une instruction générale devait être limitée (« On ne fera point des savants »), et concentrée sur l'enseignement du français, sans oublier les sciences, l'histoire-géographie mais aussi l'arabe. Des excursions dans le Maroc ainsi que des voyages en France et en Afrique du Nord pour les meilleurs devaient compléter cette formation.

Ce programme assez limité montra vite ses limites, qui obligèrent les autorités protectorales à entreprendre dès les années vingt plusieurs réformes dans l'objectif d'étoffer la formation. C'est ainsi que dès 1921, la scolarité fut prolongée d'une année. De plus, en 1924 fut créé par Lyautey un cours préparatoire au sein de l'école, afin de faciliter le recrutement des aspirants dans « l'élite de la société marocaine ». La concurrence des collèges musulmans se développant, il s'agissait d'offrir aux familles marocaines des « garanties qu'elles réclament, au point de vue de l'éducation », afin que leurs enfants bénéficient de « l'instruction indispensable pour tenir leur rang ». Ce cours préparatoire de quatre années destiné aux jeunes de 14 à 18 ans, fut considéré comme un « prytanée » militaire destiné à améliorer le niveau de recrutement, seuls les meilleurs étant autorisés à entrer au « cours des aspirants ». Enfin, la scolarité de l'école à proprement parler passa de 3 à 4 années en 1928. L'école devint ainsi peu à peu une institution qui, par force, devait rivaliser avec les collèges, évolution qui devait se poursuivre après-guerre. Elle ne pouvait être un isolat à l'abri de la poussée en faveur de l'enseignement.

La scolarité de l'école fut donc rapidement modifiée dans les années vingt. En revanche, pour ce qui est du recrutement social, Lyautey n'avait pas tardé pas à manifester sa satisfaction devant le succès obtenu par l'école. « L'école a "pris" dans les classes indigènes les plus élevées avec un succès que je n'avais pas pu prévoir [...]. Les familles les plus notables s'empressent d'y pousser leurs fils », écrivait-il dès la fin de 1921 dans une lettre adressée au ministre de la Guerre.

Un premier pointage réalisé par le commandant de l'école en 1927 nous permet de connaître la qualité du recrutement du Dar el Beïda. Ce rapport dresse le bilan du recrutement pour les huit premières années d'existence de l'école, alors que six promotions sont déjà sorties. L'origine sociale des élèves prouve que la faiblesse des effectifs a permis de respecter les recommandations de Lyautey. Sur les 36 élèves déjà sortis, les trois quarts appartenaient aux grandes familles et familles makhzen, qu'elles soient rurales ou citadines. Un quart seulement est composé de « notabilités sans attaches makhzen rapprochées ». Plus précisément, cela donne le tableau suivant : 10 fils ou frères de pachas ou grands caïds, 14 fils ou frères de caïds de tribu ou de fonctionnaires makhzen, 9 fils ou frères de notables, et 3 neveux ou cousins de pachas ou grands caïds.

En terme de fortune, 5 sont considérés comme provenant de familles très riches, 9 de familles riches, 11 de familles aisées et 11 de familles modestes. Outre le fait que les autorités s'attachent à recruter ces élèves dans la classe dirigeante, le coût des études du cours préparatoire pourrait expliquer à lui seul cette sélectivité : dans cette section d'élèves, le coût de la pension est de 240 FF par mois (coût supérieur aux collèges musulmans). Seuls 1 ou 2 boursiers par an étaient admis pour permettre à certaines notabilités désargentées d'inscrire leur fils. Par la suite, dans la section d'élèves officiers, les études étaient prises en charge par l'école puisque les élèves étaient alors engagés pour quatre années.

Ce recrutement dans les couches les plus hautes de la société musulmane n'allait d'ailleurs pas sans poser quelques problèmes aux autorités. Dans ce même rapport, le commandant de l'école recommande aux agents recruteurs « de ne pas se laisser hypnotiser par le nom ». Déjà les fils de notables ruraux apparaissent comme des éléments sur lesquels le protectorat peut davantage s'appuyer. Nous « recherchons les fils de cette aristocratie ou de cette bonne bourgeoisie rurale où se recrutent les meilleurs de nos partisans. Ils sont moins entichés de leur ascendance, plus ouverts, moins susceptibles, tout aussi intelligents et moins teintés ». Se faisait déjà jour l'angoisse coloniale de « préparer des cadres au nationalisme marocain », à l'image de ce qui se passait dans les collèges musulmans. D'où la tendance de plus en plus affirmée au Dar el Beïda de recruter les fils des grands féodaux du *bled*, tendance qui allait se renforcer dans les années trente et au-delà : à tel point qu'au sortir de la guerre, les autorités en vinrent à considérer le collège berbère d'Azrou comme la voie naturelle du recrutement de l'École militaire. Par ce recrutement montagnard et berbère au sein des fils de chefs de tribus, Dar el Beïda entrait résolument dans le cadre de la politique berbère du protectorat.

Cette angoisse coloniale devant les risques de contagions jugés inévitables en milieu urbain s'accompagnait d'appréhensions raciales. Une lettre du commandant de l'École militaire, le lieutenant-colonel Tarrit, adressée le 4 juin 1938 au Résident général, revient sur l'assertion évoquée dans le rapport de 1927 au sujet des élèves teintés.

> « Des chefs indigènes "très vieux Makhzen" ont une tendance marquée à présenter comme candidats à l'École militaire de Dar el Beïda leurs fils produits adultérins avec des esclaves noires en prétendant que ceux issus de femmes blanches ne sont pas assez solides pour embrasser la carrière militaire. C'est, certes, dans la tradition marocaine qu'un demi-nègre est tout à fait désigné pour faire un "*asker*" et c'est un moyen comme un autre de se débarrasser élégamment d'un fils encombrant mais ceci ne fait pas l'affaire de l'École militaire. L'expérience a prouvé, en effet, que d'une façon générale ces "Sang-mêlé" ne donnent rien de bon. Orgueilleux, vaniteux et paresseux, ils sont pétris de plus de vices que de qualités et il y a lieu de s'en méfier sérieusement ».

Suivent alors quelques recommandations visant à écarter ces candidats de l'école.

Venons-en maintenant aux débouchés offerts à ces élèves officiers à leur sortie de l'école. Dans l'armée, ces officiers sont voués à servir dans les troupes auxiliaires marocaines. Ils sortent aspirants et prennent du galon avec la même rapidité que les jeunes officiers français. Dès 22 ans, ils deviennent ainsi sous-lieutenants. Considérés comme « appartenant à une élite », ils sont néanmoins « voués à ne pas dépasser le grade de capitaine au maximum » ; en sus, ils peuvent accéder au « grade de chevalier de la Légion d'honneur ». Cette situation n'est pas humiliante puisqu'un capitaine gagnait 1 200 FF par mois, c'est-à-dire à peu près comme un caïd de 12 à 1 500 tentes ou d'un cheikh important. Il n'empêche que cette situation, comme en convient le commandant Tarrit, entraînait de la rancœur chez certains officiers marocains. De là le souci de l'administration de « placer les insatisfaits dans une situation makhzen ».

Cette solution avait d'ailleurs été expérimentée par Lyautey lui-même, à une époque où il fallait montrer aux grandes familles l'intérêt d'envoyer leurs fils à Dar el Beïda. C'est ainsi que les trois premiers officiers de la première promotion furent affectés pour un an dans des postes makhzen : le premier au cabinet militaire de Lyautey, le second auprès du sultan, à la garde noire, et le troisième auprès du directeur des Renseignements. Ces trois officiers devaient en définitive faire carrière dans ces fonctions. Les autres officiers de cette première promotion furent affectés auprès d'officiers français, et Lyautey recommandait qu'ils soient « traités en égaux ». Cette note prouve que dès cette première promotion, Lyautey envisageait que « certains (puissent) rentrer auprès de leur père, surtout s'ils exercent des commandements importants, pour se préparer à être caïds... »

Par la suite, la majorité des aspirants entra dans l'armée, et ce ne fut que plus tard, au moment où leur carrière était bloquée, que l'on se préoccupa de les réorienter. C'est ainsi qu'en 1927, 4 officiers postulaient à un emploi de caïd de tribu. Toutefois, il ne fut jamais question d'aligner la carrière de ces officiers sur celle des officiers français ; au contraire, dans sa lettre du 20 juin 1928, le ministre de la Guerre proposait même de retarder l'accession des aspirants à leurs premiers grades afin d'éviter tout emballement.

L'administration du protectorat comprit bien vite tout le profit qu'elle pouvait tirer de cette situation. Une note non datée sur l'École militaire (mais que l'on peut estimer de 1939), constate que « 80 % des élèves sont des fils de chefs indigènes » ; la note évoque cette « excellente pléiade de futurs caïds en formation », d'autant que « le commandement indigène dont nous disposons présentement est dans l'ensemble inférieur à sa tâche ». C'est dire que la fonction de l'école s'était sensiblement modifiée depuis sa création, cette note évoquant le souci de l'administration de « confier des commandements de tribus après quelques années de service dans les régiments aux officiers anciens élèves de Dar el Beïda dignes de ce choix ». Et de conclure que cette opération procurait un « gain pour l'armée et l'administration du protectorat ».

Dès 1937, on comptait parmi les 70 anciens élèves officiers, 50 officiers en activité et 11 titulaires d'emplois makhzen. Cette proportion continua de s'élever au cours des années : en mai 1944, sur 132 anciens élèves officiers, 83 étaient encore en activité, 14 avaient été tués au combat et ils étaient désormais 20 à occuper des emplois makhzen, pachas, caïds, khalifas. Il faut ajouter que cette évolution paraissait trop lente à beaucoup d'anciens élèves comme en témoigne la lettre du 13 avril 1941 du directeur adjoint de l'École de Meknès, et *Naqîb* des Chorfas alaouites. « Beaucoup d'anciens élèves se plaignent de ne pas avoir obtenu les postes qui leur avaient été promis dans leurs tribus ».

Et de citer quelques cas intéressants d'anciens élèves issus de prestigieuses familles et sans emploi : Mohammed el Kébir, fils du vizir Si Madani el Glaoui, le lieutenant Bekkaï amputé d'un pied à Dunkerque, Bachir Ben Ahmed Rahmani Tizniti, frère du pacha de Tiznit... Ces jeunes hommes furent interrompus dans leur service pour diverses raisons et restèrent sans emploi : c'est ainsi que le neveu du pacha de Marrakech, sorti de l'école en 1924, fut lieutenant au 22e spahis, servit dans le Rif puis dans le Djebel druze ; atteint de tuberculose, il fut finalement réformé. C'est en faveur de ces officiers notables qu'intervient le directeur adjoint de l'école.

Aux prises avec ces jeunes notables des milieux les plus influents, les autorités coloniales devaient agir avec la plus grande prudence. Dans une lettre du 3 février 1940, le commandant des troupes du Maroc posait le cas de deux élèves dont l'administration voulait résilier le contrat d'engagement provisoire pour des motifs d'ordre privé. En lisant ce texte, on comprend que le cas de certains élèves, en l'occurrence Abdelatif Sbihi, « neveu du pacha de Salé, directeur du journal *La voix nationale* et élément intéressant de l'élite évoluée », et Smail Ben Si Taïeb el Mokri, « petit-fils du Grand vizir », est une véritable affaire d'État, et que toute décision à leur égard « nécessite de prendre des gants ».

On l'a compris, la « qualité » du recrutement de Dar el Beïda ne diminua guère au cours des années trente. Sur les 70 élèves officiers formés à l'école entre 1921 et 1937, on dénombrait alors 20 fils et 4 neveux de pachas, 23 fils et 2 neveux de caïds et 21 fils de notables. Enfin, nous avons la chance de disposer de la liste des candidats postulant à Dar el Beïda en 1938, année où il y eut 40 candidatures agréées pour 6 places. À cette date, 6 candidats sont Rbatis auxquels il faut ajouter 9 candidats natifs d'autres villes mais internes au collège Moulay Youssef. Ils sont au total 13 de Moulay Youssef, 1 de Gouraud et 1 de Guessous ; 2 viennent de Casablanca et 13 de sa région, 2 de Mazagan, 2 de Marrakech, 4 du collège d'Azrou...

Le milieu social de ces candidats est moins homogène que celui des élèves effectivement recrutés, et montre que l'école attire au-delà du cercle étroit des titulaires de fonctions makhzen : 50 % sont « fils de chefs indigènes », près de 10 % fils de fonctionnaires makhzen, mais plus de 40 % ont des pères aux fonctions les plus diverses : *chaouch*, agent

de police, propriétaire agricole, ouvrier, artisan, commerçant, ancien militaire... Les dix candidats finalement choisis le furent en revanche largement parmi les fils de chefs qui intéressaient manifestement davantage le commandant Tarrit. Les deux boursiers eux-mêmes appartenaient à des familles de ce milieu (le fils du caïd des Tarhjirt, père de 14 enfants, et le fils de l'*amghâr* décédé des Ait Smah). Enfin, sur les dix candidats recrutés, 7 étaient arabes et 3 berbères.

En se repliant sur la clientèle des « fils de chefs », le protectorat escomptait faire de Dar el Beïda le centre de recrutement du « bloc loyaliste » qui, le péril nationaliste venu, devait sauver le Maroc colonial. L'expérience de l'après-guerre qui vit de nombreux caïds participer - au nombre desquels d'anciens de Dar el Beïda - à la campagne visant à destituer le « sultan de l'Istiqlâl » montra que le pari ne fut pas loin d'être gagné. Pourtant, les autorités coloniales, si elles pouvaient empêcher l'agitation urbaine et nationaliste de pénétrer au sein de l'école, ne purent contenir la vague nationaliste portée par les anciens collégiens. La demande réitérée en faveur d'une amélioration de la scolarité au sein de l'École militaire et les insatisfactions des anciens élèves officiers bloqués dans leur carrière démontrent que cet isolat était en réalité une utopie, dans un protectorat en pleine mutation.

I. 3. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, le poids des héritiers

Nous abordons ici un aspect essentiel de ce travail, car c'est dans l'entre-deux-guerres que se constitua la « nouvelle élite » intellectuelle des protectorats qui allait devenir la classe dirigeante de l'indépendance. Ces pionniers de l'enseignement supérieur moderne sont issus de l'infime minorité des bacheliers, même si en Tunisie, ils sont plus nombreux qu'au Maroc. Nous avons vu que le public musulman des collèges musulmans et des lycées français était encore peu ouvert socialement, si l'on excepte l'inflexion donnée à Sadiki à partir de la Première Guerre mondiale. Or, c'est parmi ce public très sélectionné que l'on trouve la fine fleur des leaders qui allaient mener leurs pays à l'indépendance avant de prendre en main les appareils d'État : Habib Bourguiba, Hassan el Ouazzani, Mongi Slim, Mohammed Lyazidi, Mahmoud Materi, Ahmed Balafrej, Mahmoud Messaadi, Mohammed el Fassi...

Le nationalisme fut une issue naturelle pour ces jeunes gens ambitieux qui se voyaient fermer l'accès aux plus hautes carrières à cause de l'essence même des protectorats. Nous allons tenter ici d'estimer cette population, sa répartition entre Paris, Alger, le Proche-Orient ou les protectorats, puis nous tenterons de comprendre les choix qui présidèrent aux différents cursus. Enfin nous rassemblerons quelques données sociologiques et politiques caractérisant cette communauté étudiante.

Nous voudrions d'abord mentionner pour mémoire le cas des premiers étudiants tunisiens en France, qui, dès la fin du XIX^{e} siècle, annoncent l'avènement prochain de la communauté étudiante nord-africaine en métropole. Une première tentative infructueuse avait pris corps avant l'instauration du protectorat avec l'envoi de huit Sadikiens au collège Saint-Louis (ancêtre du lycée Saint-Charles), dont Béchir Sfar, membre fondateur de la Khaldounia. Après les réformes entreprises à Sadiki en 1882 et 1883, une poignée d'élèves munis du certificat d'études élémentaires fut envoyée aux frais du collège en 1884. Tel fut le cas de Mustapha Dinguizli et Mohamed Lasram qui poursuivirent des études à l'École normale de Versailles. Ils réussirent tous deux en octobre 1887 leur certificat d'études élémentaires et passèrent « d'autres diplômes qui devaient leur permettre d'occuper des postes importants dans l'administration tunisienne ». Mustapha Dinguizli passa notamment le brevet supérieur à l'École normale supérieure de Saint-Cloud. L'exemple de ce dernier devenu professeur à Sadiki puis caïd devait faire des émules prestigieux.

Les Tunisiens musulmans qui ont entrepris des études supérieures avant la Première Guerre mondiale sont estimés à une vingtaine par Adel Ben Youssef, ce chiffre étant d'une

dizaine pendant la guerre. Ces étudiants sont recrutés parmi le petit groupe des bacheliers (nous avons vu qu'au début du siècle, l'administration avait fermé les portes du lycée aux Tunisiens). Certains sont néanmoins devenus célèbres et ils ont joué un rôle déterminant dans la propagation de l'enseignement ; ils ne manquèrent pas enfin de mettre leur compétence au service du mouvement des Jeunes Tunisiens qui vit le jour au début du siècle. Parmi eux, on trouve les premiers avocats et médecins tunisiens.

Dans sa thèse sur Sadiki, N. Sraïeb présente les membres musulmans du Conseil de perfectionnement du collège Sadiki tel qu'il fut constitué en 1906. Parmi ces 6 membres, 3 avaient suivi des études supérieures, outre Béchir Sfar qui était passé par le lycée Saint-Louis : Mohamed Lasram, Ali Bach Hamba et Abdeljelil Zaouch. Le premier, né en 1858, fut nommé à son retour de France enseignant au collège Alaoui puis directeur de la *ghâba* (« forêt ») à la direction de l'Agriculture. Il fut par la suite président de la Khaldounia. Le second, né en 1876, devint avocat après avoir obtenu sa licence en droit en 1906, et fut surtout leader du mouvement Jeunes Tunisiens. Le troisième, né en 1873, suivit des études au lycée Saint-Charles avant de faire son droit à Paris ; il devint l'un des premiers avocats tunisiens. Tous appartenaient à des grandes familles de la Régence et la plupart d'entre eux firent une brillante carrière, à l'image d'Abdeljelil Zaouch qui devint ministre de la Justice de 1936 à 1943.

C'est aussi dans cette période que furent formés les premiers médecins tunisiens musulmans. Le premier d'entre eux fut Béchir Dinguizli, né en 1869 à Tunis, qui soutint sa thèse de médecine à Bordeaux en 1897. Il exerça dès 1894 en Tunisie. Le second fut Hassen Bouhajeb, né à Tunis en 1872 et qui soutint sa thèse à Bordeaux en 1902, date de son retour en Tunisie. Le troisième médecin formé avant la guerre fut enfin Ahmed Chérif, né en 1878 à Moknine, qui soutint sa thèse à Bordeaux en 1908, avant de rentrer en Tunisie et de partir au Levant. Lorsque la Première Guerre mondiale éclata, trois étudiants en médecine musulmans étaient en cours de formation à Paris, Istanbul et Lyon.

À travers ces quelques exemples, nous avons voulu montrer qu'une première génération d'étudiants avait été formée dès l'avant-guerre, qui était parvenue à échapper au destin promis aux musulmans par l'administration coloniale. C'est cependant à une tout autre échelle que se poursuivit ce mouvement au lendemain de la Grande Guerre, tout au moins pour les Tunisiens, les Marocains n'en étant qu'à ce stade expérimental.

1. Une petite communauté

Quelques dizaines de musulmans au Quartier latin

Concernant les étudiants tunisiens en France, Adel Ben Youssef estime qu'ils furent environ 420 dans l'entre-deux-guerres, et même plus de 500 si l'on compte les lycéens. En affinant ces données, on observe que cette petite communauté s'est étoffée au cours

de ces deux décennies. Ils passèrent d'une dizaine pendant la guerre à 119 en 1931-1932, 126 en 1933 et environ 300 (lycéens compris) à la fin des années trente. Ce groupe, qui est le principal parmi les étudiants nord-africains en France, constitue donc une véritable communauté. Ce sont ses membres les plus actifs qui allaient constituer le gros des militants de l'AEMNAF.

Les Marocains quant à eux étaient beaucoup moins nombreux puisqu'il fallut attendre les années trente pour voir les premiers Marocains reçus au baccalauréat. Une étude du Haut Comité méditerranéen datant de mars 1937, citée par Ch.-R. Ageron, révèle qu'à cette date, une cinquantaine de Marocains avait réussi à la première partie du baccalauréat, mais seulement 22 à la seconde. C'est assez dire que dans les années trente, les étudiants marocains en France ne sont qu'une poignée. Leur rôle politique n'en fut pas moins capital.

Nous voudrions pour l'heure tenter d'évaluer cette petite communauté qui déborde le seul cadre parisien pour essaimer jusqu'au Proche-Orient. Charles-André Julien a déjà éclairé la répartition de ces étudiants dans les années trente. Comme nous l'avons indiqué, c'est à partir de 1926 que furent envoyés - sur fonds propres - les premiers étudiants marocains en France. Ils étaient 15 en 1928, dont 2 étudiants dans le supérieur, et 33 en 1933, dont 13 dans le supérieur (les autres se répartissant entre le secondaire public pour 11 d'entre eux et 9 dans le privé). En 1933-1934, 16 Marocains étaient inscrits dans le supérieur. Par la suite cependant, ces chiffres diminuèrent jusqu'à la guerre, car la DIP avait décidé d'admettre les lycéens musulmans dans les lycées français du Maroc, et parce que, confrontée à l'activisme politique des étudiants en métropole, elle décida de ne plus délivrer de visa aux étudiants. Cette disparition des étudiants marocains en France à la fin des années trente peut se lire dans la composition du bureau de l'AEMNAF. Celle-ci, par souci de représentativité des différents pays d'Afrique du Nord, avait dès sa fondation, à laquelle avait participé Balafrej, fait la part belle aux Marocains pourtant peu nombreux. Or dès 1935-1936, le bureau ne compte plus de Marocain parmi ses 10 membres. Un dernier Marocain, semble-t-il, Boubakeur Kabbaj, fut membre du bureau en 1937-1938.

Ce petit groupe de Marocains est extrêmement actif. C'est l'un des piliers d'une nébuleuse qui est répartie entre Rabat, Paris, Le Caire et Damas. Ces étudiants, qui allaient fournir l'essentiel de l'armature du nationalisme marocain, sont en effet très mobiles, et circulent entre ces différentes capitales, sans oublier Genève ou Tanger où certains d'entre eux, comme Ahmed Balafrej, Mekki Naciri ou Mohammed Bel Hassan el Ouazzani, rencontrent l'émir syrien Chekib Arslan. Ch.-A. Julien a répertorié les étudiants marocains des années trente parmi 41 dirigeants du mouvement nationaliste jusqu'en 1944 : quelques-uns étaient passés par l'IHEM (3, dont Mohammed Lyazidi), 6 passèrent par des lycées parisiens (comme Abdelkader Benjelloun, mais aussi Balafrej et Hassan el Ouazzani qui venaient de Gouraud), 8 entreprirent des études supérieures à Paris tandis qu'Omar

Abdeljelil passa par Grignon. D'autres, enfin, acquirent une formation arabe au Proche-Orient : à l'université Fouad du Caire comme M'hammed Bennouna, à el-Azhar comme Hassan Bou'ayad, au collège de Damas ou encore à l'université de Naplouse. Certains suivirent même une double formation, qui les conduisit au Caire, après des études supérieures à la Sorbonne : tel fut le cas de Balafrej, Mekki Naciri et Abdelkader Torres.

Pour les étudiants musulmans des protectorats, il aurait pu paraître logique de s'inscrire à l'université d'Alger, d'autant que le baccalauréat qui y était organisé l'était sous l'égide de l'Académie d'Alger. Or, la quasi-totalité d'entre eux sont inscrits dans les universités de métropole. L'expérience de quelques-uns d'entre eux dans cette capitale coloniale dissuada en effet bien vite les candidats. C'est que les effectifs d'étudiants musulmans à Alger, majoritairement algériens, étaient très faibles : d'après les chiffres fournis par Guy Pervillé, ils n'excédaient pas 5 % des effectifs dans l'entre-deux-guerres, passant d'une quarantaine au début des années vingt à une centaine à la fin des années trente. Les étudiants musulmans algériens eux-mêmes vinrent de plus en plus nombreux en métropole pour suivre des études supérieures, jusqu'à la décision de 1933 de ne plus y envoyer que des étudiants boursiers suivant des cursus inexistants en Algérie.

C'est dire si les Tunisiens et Marocains avaient de bonnes raisons de chercher des cieux plus hospitaliers. Ce ne fut qu'à la faveur de la Seconde Guerre mondiale qu'un certain nombre d'étudiants issus des protectorats furent obligés de se rendre à Alger. Leurs appréhensions furent alors confirmées. Ahmed Abdessalam nous a confirmé l'atmosphère de ségrégation et l'esprit colonialiste qui prédominaient alors à Alger, en dépit des bonnes relations que purent avoir ces étudiants avec leurs homologues musulmans algériens. À ces raisons qui détournaient les étudiants musulmans d'Alger s'ajoutaient l'attrait exercé par la métropole, son atmosphère de liberté, le relâchement de la surveillance qui était omniprésente en situation coloniale et une véritable fascination pour Paris.

Ch.-R. Ageron a évoqué cet attrait propre de la capitale française sur les jeunes étudiants musulmans, et constate que 70 à 80 % des étudiants nord-africains s'inscrivaient alors à Paris. Quant à Adel Ben Youssef, il a tenté, dans son DEA, à partir des archives et des témoignages qu'il a recueillis, de faire un exposé assez exhaustif sur les motivations des étudiants tunisiens à s'inscrire en métropole, et plus particulièrement à Paris. Sur 200 étudiants tunisiens, il constate que 68 % étaient inscrits à Paris, 19,5 % dans les grandes villes universitaires du Sud, et une minorité dans d'autres villes du centre de la France.

Les motivations sont assez individuelles, car jusqu'à la guerre, il n'y a pas en métropole de foyer d'accueil réservé aux étudiants nord-africains, ni de pavillon spécifique à la cité universitaire de Paris. Un projet de « Maison des Nord-Africains » à la cité universitaire de Paris a bien été élaboré en 1935, mais n'a pas abouti. Ce sont donc aux étudiants et à

leurs familles qu'il revient de choisir, sauf quand il s'agit d'une école particulière ou que l'administration coloniale intervient. Tel fut le cas du Marocain Omar Abdeljelil que le chef du service de l'Enseignement des indigènes, Louis Brunot, dissuada de faire son droit à Paris pour l'orienter vers des études de technicien agricole à Montpellier ; ce n'est que parce qu'il y « excella », nous dit Ch.-A. Julien, qu'il put devenir ingénieur agronome et lauréat de Grignon.

Pour le reste, tandis que les familles musulmanes préféraient que leurs fils poursuivent des études dans les grandes villes du sud de la France, au climat plus clément, au coût de vie moins élevé et à l'atmosphère plus apaisée, les jeunes musulmans préféraient la capitale jugée plus exaltante et libérale. Les motivations sont cependant plus complexes comme le révèle Adel Ben Youssef ; c'est aussi parce que Paris comporte la plus grande partie de la communauté tunisienne en France que les étudiants peuvent recevoir un accueil plus convivial. Paris attirait aussi ces jeunes gens à cause de la réputation de ses professeurs qui avait franchi la Méditerranée. Le mythe du « Quartier latin » et de ses institutions renommées d'enseignement secondaire et supérieur commençait à faire sentir ses effets jusqu'en Afrique du Nord (les professeurs français des collèges et lycées en étaient en partie responsables).

Si les parents pensaient pouvoir subvenir plus facilement aux études de leurs enfants en province, les étudiants nord-africains comprirent vite que Paris offrait davantage de possibilités pour trouver de petits boulots à même de leur permettre de financer ces mêmes études. Un certain nombre d'étudiants se rendent d'ailleurs compte de cette situation une fois en métropole, et s'inscrivent alors dans une nouvelle université. Dans un contexte d'assez grande mobilité, des lieux d'hébergement comme des universités d'inscription, Adel Ben Youssef relève que nombre d'étudiants quittent leur ville de province pour venir ensuite à Paris : tels furent les cas d'Ahmed Ben Milad, de Mahmoud el Materi ou de Habib Thameur.

Paris continuait d'attirer en effet ces étudiants au même titre que les étudiants français ; la préparation des concours ou des thèses y était plus facile ; mais c'est aussi parce que Paris comprenait le siège des organisations politiques et syndicales, une vie culturelle ouverte sur le monde que ces jeunes gens très épris de politique pouvaient plus facilement satisfaire leurs aspirations. La présence de la seule Association des étudiants musulmans nord-africains à partir de sa création en 1927 était à elle seule une motivation importante (sans parler des bourses qu'elle dispensait...).

Droit et médecine à l'honneur

Il peut sembler secondaire de s'intéresser aux cursus suivis par ces étudiants, eu égard à leur rôle politique qui fut fondamental. Tel est le point de vue de Ch.-R. Ageron au sujet des étudiants de l'AEMNAF. Il nous semble néanmoins que les choix opérés par ces

étudiants révèlent un certain nombre de contingences et d'aspirations sur lesquelles il est utile de s'interroger. C'est qu'en effet, comme le souligne Adel Ben Youssef, le choix d'une filière d'études ne relève en rien du hasard.

Ce que l'on peut d'emblée remarquer, c'est la nette prédominance des études juridiques et médicales. Pour l'ensemble des étudiants maghrébins, Ch.-R. Ageron annonce la répartition suivante : près de la moitié se prépare aux carrières de pharmacien et de médecin, le quart suit des études juridiques et un cinquième est inscrit en lettres. Puis il affine ces données générales en s'intéressant aux études suivies par les seuls membres des bureaux successifs de l'AEMNAF. Cela donne les pourcentages suivants ; médecine : 27,5 % ; pharmacie : 15 % ; droit (y compris sciences politiques) : 27,5 % ; lettres : 20 % ; sciences (universités et écoles) : 15 %.

Ces données sont confirmées par Adel Ben Youssef pour les seuls étudiants tunisiens de l'entre-deux-guerres. Ce dernier a pu identifier les cursus suivis par 216 étudiants sur les 420 qui composent cette population. Là encore, les études médicales et juridiques dépassent les deux tiers de l'ensemble, mais avec un net avantage pour la médecine : 55,5 % (pour médecine, pharmacie, dentaire) contre 12,03 % pour le droit. Pour le reste, les cursus se répartissent entre les sciences (10,64 %), les lettres (10,18 %), les études d'ingénieur et d'art (8,06 %) et autres (3,54 %).

Pour ce qui est des étudiants marocains, nous ne disposons pas d'un comptage aussi précis ; celui réalisé par John P. Halstead ne prend en compte que les dirigeants politiques nationalistes. Sur cet échantillon, on relève essentiellement des juristes et des littéraires. Parmi les littéraires passés par la Sorbonne se trouvaient Balafrej, Mohammed el Fassi (passé aussi par l'École des langues orientales), Mekki Naciri (passé aussi par l'Institut des hautes études islamiques), Abdelkader Torrès, soit 4 étudiants (auxquels il faut ajouter Abdellatif Sbihi, un des premiers licenciés marocains). Parmi les juristes se trouvent Abdelkader Benjelloun (faculté de droit et sciences politiques) et Hassan el Ouazzani (sciences politiques). À ces étudiants, il faudrait ajouter Omar Abdejelil qui est devenu ingénieur agronome à Grignon ; il n'est d'ailleurs pas le premier. Le premier ingénieur marocain semble avoir été Mohamed Sbihi, diplômé de l'École des Travaux publics Eole ; d'autres ingénieurs agronomes ont été diplômés dès l'avant-guerre : Thami Mokri, Thami Bennani, Abdallah Sbihi. Manquent les « carabins » qui devaient être une poignée eux aussi, à l'instar du fassi Abdelmalek Faraj.

Cette liste n'est pas exhaustive (13 étudiants) mais elle comprend la majeure partie des étudiants marocains qui sont passés par l'enseignement supérieur avant la Seconde Guerre mondiale. Les trois quarts des 43 bacheliers musulmans marocains antérieurs à 1940 ayant été reçus à leur examen après 1934, ils n'ont pas pu entreprendre des études avant la guerre. D'une part parce que l'administration ne permettait pratiquement plus de départs en France, d'autre part parce qu'ils n'en eurent matériellement pas le temps

(par exemple Lakdar Ghaal, bachelier en 1938, qui devint officier pendant la guerre, et reprit ses études après-guerre, ou Mehdi H., bachelier en 1940, qui commença ses études de médecine à Montpellier en 1942).

D'une manière générale, nous avons vu que les études les plus prisées étaient celles qui menaient aux professions libérales, la médecine et le droit. Même dans le cas du Maroc, où notre échantillon semble faire la part belle aux études d'ingénieur agronome et aux littéraires, il ne faut pas se méprendre sur les intentions réelles des lycéens et collégiens. Dès le mois de mai 1922, G. Hardy constatait dans une note administrative sur « l'enseignement indigène secondaire et supérieur » :

> « Si nous n'accordions pas d'équivalence, si notre enseignement ne peut conduire ni au droit ni à la médecine, nos collèges musulmans se videront ».

Et l'auteur de conclure qu'il fallait « accorder l'équivalence [...] et encourager les jeunes gens, par des bourses et par une préparation spéciale, à se diriger vers des carrières moins aléatoires pour eux que droit ou médecine ». Ainsi, conclut-il, « nous arriverions à avoir seulement une proportion normale de médecins et d'avocats indigènes ».

Ces appréhensions de l'administration allaient être suivies d'effets, et toute la politique de la DIP du Maroc tendait à décourager les étudiants de s'engager dans des études juridiques ou médicales (*cf*. cas de Omar Abdeljelil). Dans sa thèse sur le collège Moulay Idriss, M. Merrouni nous montre qu'en cet entre-deux-guerres, les collégiens aspirent de plus en plus à faire des études supérieures débouchant sur une profession libérale ou technique. Ce désir passe, d'après les enquêtes de l'administration, de 15,38 % en 1925 à 21,21 % en 1935 et à 45,34 % en 1939. À l'intérieur de ces pourcentages, il faut constater que la médecine tient la première place, loin devant le droit. Cette tendance n'allait faire que se confirmer après la Seconde Guerre mondiale, les élèves se détournant de plus en plus des carrières administratives (auxquelles les destinait l'administration) vers les professions libérales et techniques ; cela est particulièrement vrai pour le Maroc.

Devenir avocat ou médecin

Les motivations qui poussent ces étudiants vers les principales filières que sont la médecine, le droit et les lettres relèvent de plusieurs facteurs explicatifs. Pour ce qui concerne tout d'abord les études littéraires au sens large, c'est-à-dire les lettres à proprement parler, y compris les langues, ainsi que le droit, il faut certainement invoquer la tradition du haut enseignement musulman. À la Quaraouiyne comme à la Zitouna, les études traditionnelles étaient essentiellement tournées vers l'étude de la langue arabe, l'exégèse coranique et le droit musulman. Dès lors, il peut sembler naturel aux jeunes musulmans, dont les familles sont pétries de cette culture traditionnelle, de se tourner d'abord vers ce genre d'études, comme par inertie culturelle. Et ce d'autant plus que le

renouvellement de ces enseignements par les méthodes en cours au sein de l'université française leur confère un nouvel attrait. Les méthodes pédagogiques dans l'enseignement de la grammaire, de la linguistique ou de la philologie, sont séduisantes pour ces jeunes musulmans qui en ont découvert les charmes dès le collège. Cette tendance est certainement renforcée par la répugnance des autorités coloniales à orienter les musulmans vers des études scientifiques ; dans un premier temps, les enseignements littéraires ont été délibérément privilégiés, et rarissimes sont les jeunes musulmans qui passent leur bac « mathélem » avant la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, une sorte de hiérarchie est de toute manière établie dès le lycée « classique ».

Tout cela explique que la grande majorité des étudiants marocains de l'entre-deux-guerres aient entrepris des études littéraires, et l'on a vu que ces études concernaient près du quart des étudiants tunisiens - non comptés les inscrits du CEJ de Tunis -, proportion qui doit être sensiblement plus élevée parmi les Sadikiens que parmi les Carnotins. Mais ce qui saute aux yeux, c'est aussi le grand nombre d'étudiants tunisiens qui se tournent vers les études médicales au sens large. Il nous faut ici invoquer le mythe que représentent les professions libérales pour ces jeunes gens et leurs familles. Alors que l'administration coloniale avait prévu de faire des jeunes collégiens des fonctionnaires de second rang, ces derniers découvrent que certaines études leur permettent d'accéder à une position sociale enviable tout en échappant au contrôle et aux foudres éventuelles des autorités coloniales. La liberté et le prestige dont jouissent les premiers avocats ou médecins musulmans fait grosse impression sur ces jeunes gens.

Alors que les premiers ingénieurs qui rentrent au pays après leurs études rencontrent toutes sortes de difficultés dans l'administration, et que les fonctionnaires sont délibérément contenus à de modestes tâches, sauf pour les fonctions traditionnelles, les premiers avocats et médecins musulmans s'installent et sont autorisés à entrer dans les ordres professionnels nouvellement créés. Condamnés à travailler à titre privé - jusqu'à la Seconde Guerre mondiale par exemple, les médecins musulmans tunisiens ne pouvaient pas travailler à l'hôpital -, un certain nombre d'entre eux put se livrer, du fait même de leur indépendance, à des activités politiques qui ne firent qu'accroître leur prestige.

Le médecin nationaliste Mohamed Tlatli (septième médecin tunisien dès 1922) fut ainsi président fondateur de « La Société des Amis de l'Étudiant ». Sans parler du rôle joué par les jeunes nationalistes tunisiens lors de la fondation du Néo-Destour en 1934, comme son premier président, le docteur Mahmoud el Materi (onzième médecin tunisien), Ahmed Ben Milad (vingt-deuxième médecin) ou les jeunes avocats Habib Bourguiba et Salah Ben Youssef... Au Maroc, bien qu'étant plus secondaire, le rôle des jeunes avocats n'en est pas moins important, à l'image d'Abdelkader Benjelloun qui, en 1934, plaide pour les nationalistes victimes de la répression. Cette liberté acquise par ces jeunes gens indépendants agace l'administration coloniale qui fustige ces « avocats sans causes » ou

« chômeurs intellectuels »... À l'inverse, les professions libérales attirent un nombre croissant de jeunes bacheliers, comme allait le montrer la croissance des effectifs des disciplines juridiques et médicales après-guerre au Maroc. Tous les auteurs conviennent de l'attrait exercé par les professions libérales sur les jeunes musulmans, que ce soit Guy Pervillé à propos des Algériens ou Adel Ben Youssef pour les Tunisiens.

Cette attirance des professions libérales nouvellement instituées n'est pas fortuite. Jusqu'à l'installation des protectorats, les fonctions exercées par les médecins et par certains juristes (*'adouls* et *oukils*) « ne bénéficiaient ni du prestige, ni de l'indépendance, ni d'un statut juridique spécifique et privilégié qui caractérisent la profession libérale occidentale » (Omar Azziman). Or ces professions acquièrent très rapidement un statut beaucoup plus enviable après l'avènement des protectorats, sur le modèle européen. Omar Azziman a finement analysé le statut de ces professions libérales en Europe, qui « met en avant la suppression de l'aristocratie et des charges héréditaires et leur remplacement par une méritocratie fondée sur la capacité, la récompense des études et l'effort personnel ». L'engouement des jeunes notables pour ces professions nous introduit donc au cœur de notre problématique. L'avènement d'une méritocratie fondée sur le savoir et la science, mais peut-être avant tout sur le capital familial, est très vite perçu comme un défi à relever pour les jeunes notables dépossédés des fonctions de leurs pères, et bientôt des nouveaux promus de l'enseignement.

De ce fait, il ne faut pas négliger, comme le rappelle Adel Ben Youssef, l'influence du milieu familial. Devenir médecin ou pharmacien est en effet, pour un jeune notable tunisien, le moyen de conserver un rang social comme peu de professions accessibles pouvaient en donner l'occasion. Et nous verrons que les « fils de familles » sont nombreux parmi les titulaires de professions libérales. Cette influence familiale ne fit que se renforcer par la suite, ces diplômés désirant que leurs fils suivent la même voie qu'eux-mêmes (le fils de Bourguiba, Farid, devint ainsi avocat à son tour). Ainsi put s'installer une véritable méritocratie patrimoniale sur le modèle réalisé dans la France des notables du XIX^{e} siècle.

Pour ce qui concerne les études juridiques, leur succès dépasse l'aspect purement professionnel comme celui de la reconnaissance sociale. Dans une étude qu'il a menée à propos des étudiants hongrois à la fin de l'Ancien Régime, Victor Karady a montré la fonction essentielle de cette discipline dans l'appropriation de l'appareil d'État. Dans la perspective de la lutte pour l'indépendance, et dans un contexte où se développe une économie moderne, la maîtrise du droit est certainement un outil de première importance. Cette maîtrise allait permettre aux jeunes nationalistes de ferrailler avec des armes qui étaient celles des autorités coloniales en place.

On ne doit donc point s'étonner du succès des études juridiques que les étudiants marocains et tunisiens sont nombreux à suivre, et ce d'autant plus que des centres de

formation juridique furent très tôt créés dans les protectorats ; mais par là même, le prestige en était moins grand que pour la médecine beaucoup moins accessible. Cette situation explique le poids des juristes dans les mouvements nationalistes en constitution, que ce soient Hassan el Ouazzani, Benjelloun ou Torrès au Maroc, Tahar Sfar, Habib Bourguiba, puis Hédi Nouira et Mongi Slim en Tunisie. « La petite et moyenne noblesse hongroise, aux revenus fonciers déclinants, utilise cette formation pour accaparer les postes de l'appareil d'État. À la fin du siècle, elle subit la concurrence des roturiers... », écrit Christophe Charle à propos de la Hongrie. Cette citation pourrait être appliquée à peu de choses près à la situation des protectorats du premier XX^{e} siècle. Il n'est bien sûr pas fortuit que les indépendances installèrent à la tête des deux États deux juristes formés à l'université française, Habib Bourguiba, puis Hassan II après la mort de son père.

Les autorités coloniales ne restèrent pas immobiles devant cette évolution qu'elles ne pouvaient que pressentir. Nous avons déjà parlé des restrictions mises en œuvre par les autorités du protectorat marocain à rencontre des étudiants qui se destinaient à la métropole dès le milieu des années trente. Quant à la Tunisie, les autorités coloniales eurent une attitude moins systématique, mais qui n'en est que plus explicite. Adel Ben Youssef nous rapporte les nombreuses entorses élaborées à rencontre des étudiants tunisiens, et en particulier des juristes. Tous ceux qui sont soupçonnés d'agiter des « idées subversives » sont d'ailleurs, à un moment ou à un autre, dans la ligne de mire, à l'instar des littéraires, historiens et philosophes que l'on interdit d'enseignement (arrêté du 18 novembre 1935). Ces restrictions, comme celle interdisant jusqu'en 1937 aux Tunisiens et Marocains de passer l'agrégation d'arabe ou d'histoire, expliquent aussi *a fortiori* le succès des études médicales.

Ces études médicales, ouvertes aux bacheliers de philosophie, sont enfin un substitut à la frustration de ne pouvoir suivre des études scientifiques. Car les études scientifiques ne sont en réalité pas délaissées par mépris, mais parce qu'elles exigent un baccalauréat « mathélem » que bien peu de titulaires peuvent exhiber. À cet égard, les autorités coloniales font preuve de contradiction puisqu'elles sont d'abord hostiles aux études scientifiques pour les musulmans puis, finalement, se rendant compte des implications politiques des études juridiques et littéraires, se prennent à regretter que davantage d'étudiants musulmans ne s'orientent pas vers les sciences. Étant donné, bien entendu, que pour les autorités coloniales, les seules études scientifiques nécessaires, dans des pays largement agricoles, sont les études agronomiques. Nous avons vu comment Omar Abdeljelil avait transformé sa vocation contrariée en brillante réussite.

Des études scientifiques marginales

Dans l'entre-deux-guerres, la grande masse des scientifiques est constituée par les médecins qui peuvent légitimement invoquer l'importance de leur savoir dans le processus de renaissance du Maghreb. Pour autant, les étudiants purement scientifiques, les ingénieurs en particulier, attirent en partie l'attention d'une frange des « évolués ». La prise de conscience de la supériorité matérielle des Européens s'accompagne chez ces « jeunes » nationalistes de l'importance de l'acquisition d'un savoir technologique et scientifique. Les autorités coloniales résistant dans un premier temps à ce désir, il revient à certains « évolués » de se battre pour convaincre leurs jeunes émules d'entamer des études scientifiques. Telle est l'action d'un des premiers licenciés de droit tunisien, Abdeljelil Zaouch, qui tente, d'après une anecdote rapportée par Adel Ben Youssef, de susciter des vocations de professeurs de sciences et d'ingénieurs pour répondre aux « besoins du pays », au nom d'une « participation à sa renaissance économique ». De même, les étudiants de l'AEMNAF ont montré, au travers de leur *Bulletin*, qu'ils étaient conscients de cette nécessité. Cette situation explique l'accueil réservé au jeune Mehdi Ben Barka lorsqu'il obtient son baccalauréat « mathélem » mention « très bien » avec félicitations du jury en 1938 : il est d'abord reçu au Palais, insigne honneur ; on parle de lui dans la presse, et les autorités françaises s'empressent de l'honorer en l'invitant à un voyage en France pour mieux récupérer cet individu brillant.

Au total, ce sont peut-être une quarantaine d'étudiants tunisiens qui ont suivi des études scientifiques dans l'entre-deux-guerres (dont un tiers en écoles d'ingénieurs), et 5 marocains devenus ingénieurs agronomes. Pour les titulaires d'une licence de mathématiques ou de physique, il est vraisemblable qu'ils aient réussi à leur retour à s'employer comme professeurs, ce qui allait leur permettre de susciter de nouvelles vocations qui devaient germer après-guerre. Pour ce qui est des ingénieurs en revanche, de nombreux témoignages concordent pour constater les embûches administratives dressées devant eux lors de leur retour au pays.

Le cas du Maroc est à ce sujet emblématique puisque le protectorat ne se donne même pas la peine d'embaucher ses premiers ingénieurs agronomes musulmans, tant il est vrai que les cadres techniques de l'administration étaient jalousement aux mains des seuls Européens. Omar Abdeljelil, destiné par L. Brunot à devenir technicien agricole, devint un « ingénieur sans emploi » à son retour au Maroc. Abdallah Sbihi, qui rentra au Maroc en 1939, s'occupa des terres de son père près de Salé, mais fut quand même embauché dans l'administration comme « technicien de l'agriculture » (inspecteur adjoint), où il retrouva Thami Mokri (mais l'administration pouvait-elle faire moins pour le fils du pacha de Salé et celui du Premier ministre ?).

Le cas de la Tunisie confirme ces appréhensions coloniales. Sans parler de l'ingénieur Anouar Kort, évoqué par Adel Ben Youssef, qui après sa sortie d'une École d'ingénieurs de Grenoble se retrouva au chômage et finit par être « cireur de chaussures », il suffit d'évoquer les vicissitudes de la carrière du premier polytechnicien tunisien, M'hamed Ali el Annabi. Venu de Sadiki puis de Carnot où il présenta un double bac (philosophie et « mathélem »), il fit sa « math. spé » au lycée Saint-Louis, entra à Centrale pour un an puis réussit à Polytechnique en 1929, au titre d'élève étranger. Sa nationalité tunisienne l'empêche de passer à sa sortie par l'École d'application de Fontainebleau. Il entre alors aux Mines pour un an, passe une licence de lettre et une licence *ès* sciences math, obtient le diplôme de sciences po' (avec un prix spécial). Étant donné ce cursus brillant, il obtint à son retour à Tunis un poste de directeur adjoint du Service des Mines à la direction des Travaux publics. Mais il demanda peu après à être relevé de ses fonctions en raison des difficultés qu'il rencontra auprès de ses chefs et de son personnel... européens.

Toute la saveur de la lettre envoyée par le Résident général à Tunis au Commissaire aux Affaires étrangères à Alger le 8 décembre 1943 doit être appréciée à cette aune :

> « Certains emplois techniques comme ceux d'ingénieur en chef des TP, d'ingénieur des ponts et chaussées, des Mines, d'officier des forêts, par exemple, ne peuvent être confiés, dans la Régence, aux Tunisiens parce que l'accès aux Grandes Écoles leur est interdit en raison de leur nationalité... »

Cette politique désastreuse vis-à-vis des ingénieurs, qui n'avaient guère la ressource du privé comme les professions libérales, n'était pas faite pour encourager les vocations. Elle laissait cependant à ces jeunes gens qui le désiraient le loisir d'épauler les mouvements nationalistes, ce que ne manquèrent pas de faire, forts de leurs diplômes, el Annabi à la tête de l'Association des anciens de Sadiki, et surtout Omar Abdeljelil, membre de ce que Ch.-A. Julien appelle le « quintette nationaliste ». C'est peut-être cette situation qui poussa le gouvernement tunisien à faire supprimer les bourses des Chambres de commerce de Tunisie destinées aux étudiants poursuivant un enseignement technique en 1936.

2. De jeunes notables nationalistes

La clientèle musulmane des lycées et des collèges musulmans des protectorats était l'héritière des familles de notables de la période précoloniale. Nous avons cependant souligné que le public du collège Sadiki à Tunis amorçait sa « démocratisation » pendant l'entre-deux-guerres, au profit des fils de la « classe moyenne » sahélienne ou tunisoise principalement. Cette évolution ne fut pas sans répercussion sur la composition des classes de philosophie du lycée Carnot, où l'on constate cette ouverture sociale à la fin des années trente. Analyser la composition sociologique de la population étudiante de l'entre-deux-guerres devrait confirmer ces hypothèses puisque les étudiants proviennent des classes de terminale...

Cette analyse n'est pas simple à mener, en particulier dans le cas des étudiants tunisiens, beaucoup plus nombreux que les marocains. Pour ces derniers, les choses sont assez simples. Comme les étudiants tunisiens d'avant 1914 qui appartenaient aux grandes familles makhzen ou de grands propriétaires terriens de Tunis ou de Sousse, ces étudiants marocains de l'entre-deux-guerres appartiennent manifestement à la classe dirigeante de la société traditionnelle. Un rapide pointage suffit à le prouver : Hassan el Ouazzani est fils d'un gros propriétaire terrien de Fès ; Ahmed Balafrej, issu d'une famille notable de Rabat, a été élevé (parce qu'orphelin) par son oncle fortuné, el Hadj Mohammed Ben Mustapha Guessous, avec qui il fonda la célèbre école libre dite « Guessous » à Rabat ; Omar Abdejelil était l'héritier d'une longue lignée de hauts fonctionnaires fassis ; Mekki Naciri, né à Rabat, était le frère du *qâdi* de Sidi Slimane, mais aussi parent du *qâdi* de Port-Lyautey, et cousin du président de la Chambre (*Majliss*) criminelle et de deux membres du Tribunal d'appel du *Chra'* ; Abdelkader Benjelloun était le fils d'un gros commerçant fassi, ancien ministre des Imams de Tanger, président de la Chambre de Commerce de Fès et premier khalifa du pacha de la ville ; Mohammed el Fassi, cousin d'Allai el Fassi, venait d'une grande famille de ulémas fassis, et devint lui-même recteur de la Quaraouiyne ; les Sbihi, Abdellatif et Abdallah, appartiennent à une grande famille slaouie, et sont respectivement neveux et fils du pacha de Salé.

Les étudiants du Nord appartenaient aussi aux grandes familles de la région : les Bennouna envoyés au Proche-Orient étaient les fils d'Abdessalam, ex-vizir auprès de khalifa de la zone espagnole, dont Ch.-A. Julien dit qu'il était « de formation traditionnelle et de rare prestige » ; Abdelkhalek Torrès, quant à lui issu d'une grande famille bourgeoise de souche andalouse de Tétouan, était fils du pacha de la ville et petit-fils du délégué (*nâib*) du sultan à Tanger. Et que dire des étudiants de l'IHEM restés au Maroc... Mustapha Ben Mohammed Ben Larbi el Alaoui né en 1920 à Fès, fils de l'ancien vizir de la Justice, semble en être le digne représentant, qui obtint son certificat d'études juridiques et administratives de l'IHEM. Une exception toutefois dans ce groupe, relevée en son temps par Ch.-A. Julien : Mohammed Lyazidi, fils de *chaouch*, et néanmoins diplômé d'arabe de l'IHEM. Ce dernier, nationaliste de la première heure, est un cas particulier. Passé par Moulay Youssef, il doit sa réussite à son seul talent, mais ne put toutefois passer le baccalauréat ni partir à l'étranger. Là est peut-être l'explication de ce cas particulier, car dans la mesure où aucune bourse ni système officiel n'existait pour financer les études des jeunes Marocains à l'étranger, seuls pouvaient partir ceux dont la famille pouvait subvenir aux besoins, sans parler de l'entregent nécessaire pour faire inscrire un fils ou un neveu dans un lycée français... Les étudiants marocains de l'avant-guerre appartiennent sans équivoque au milieu des notables traditionnels.

Pour autant, cet aperçu ne nous dédouane pas d'un certain nombre de questions relatives à cette classe des notables traditionnels. Il faut d'abord avouer la difficulté à déterminer la teneur du rapport qui lie la fonction des pères ou des oncles au niveau de leur revenu. Il n'y a là ni règle ni rémunération fixe qui permette d'attester le niveau de fortune d'un

titulaire et de sa famille au vu de l'exercice d'une fonction. En réalité, c'est davantage en prenant en compte les familles au sens large, c'est-à-dire en mettant à jour les alliances, que nous pourrons le mieux approcher la réalité sociale d'une famille. C'est ce que nous tenterons de faire en présentant quelques cas de familles emblématiques.

Pour ce qui est des Tunisiens, le problème se pose différemment. Un pointage comme celui que nous venons de faire serait inopérant car les effectifs étudiants sont beaucoup plus conséquents. D'autre part, les aides publiques ou privées en faveur des étudiants se multiplient dans l'entre-deux-guerres : 1930 doit être retenue comme année symbolique puisqu'elle voit l'institution des « prêts d'honneur » accordés aux étudiants pour la durée de leurs études, sous le contrôle d'une commission consultative franco-marocaine. Cela confirma vraisemblablement une inflexion sociologique du recrutement des étudiants tunisiens, dans le sens d'une plus grande ouverture sociale : ainsi, le public étudiant des Tunisiens musulmans se serait modifié entre le début des années vingt et la fin des années trente.

Il n'est pas en notre mesure d'analyser dans le détail cette évolution. Nous nous contenterons donc de préciser les choses en ce qui concerne les bourses accordées à ces étudiants, puis nous procéderons à une analyse globale de cette population étudiante, à partir des travaux déjà réalisés.

Pour ce qui concerne les aides accordées aux étudiants, Adel Ben Youssef a montré dans son DEA leur multiplicité. Ce chercheur distingue, outre les aides familiales, trois grands types de subventions : celle du gouvernement, celles des Chambres de Commerce et celles des multiples partis politiques et associations. Ce sont au total près d'une vingtaine d'organismes qui subventionnent plus ou moins les étudiants, à l'image de l'Association des anciens de Sadiki ou de l'Association des amis de l'étudiant. Dès le début des années vingt, les étudiants tunisiens ont pu bénéficier de certaines de ces aides qui allèrent en s'intensifiant. Dès le milieu des années vingt, certaines formes d'aides gouvernementales furent instituées pour aider les étudiants tunisiens : c'est ainsi qu'en 1923-1924, 8 étudiants musulmans tunisiens bénéficiaient de subventions pour suivre des études médicales en France, ainsi qu'un étudiant passant un diplôme d'enseignement (l'année suivante, ils étaient le même nombre, plus deux juristes, à bénéficier de ces aides). Ces subventions étaient toutefois des plus limitées, comme en convient le directeur de la DIP dans une lettre du 25 mai 1925 au Résident général.

L'institution la plus solide en ce domaine fut toutefois celle des « prêts d'honneurs », institués par le décret du 26 mars 1930. Ces prêts étaient destinés aux étudiants originaires de Tunisie et « poursuivant en France ou en Algérie des études supérieures : scientifiques, artistiques ou littéraires ». Dans un premier temps, ce furent essentiellement les étudiants français qui en bénéficièrent ; toutefois, ce dispositif, qui est loin d'épuiser la nécessité des autres aides financières aux étudiants, s'installe dans

la durée. C'est véritablement après la Seconde Guerre mondiale qu'il couvrit la majeure partie des besoins des étudiants tunisiens. Le nombre de prêts accordés aux étudiants musulmans stagna dans les années trente, pour passer de 26 en 1930 à 32 en 1938, retomba pendant la guerre (13 prêts en 1943), mais connut par la suite une forte croissance (114 en 1949).

Dans les années trente, ces prêts furent donc limités en nombre, mais aussi par leur montant. Par une lettre du 23 octobre 1936, Mongi Slim, président de l'AEMNAF, s'adressait au Résident général à Tunis pour déplorer le faible montant des prêts et réclamer leur augmentation.

> « Depuis quelques années, les jeunes Tunisiens se sont dirigés en nombre de plus en plus important vers les facultés et les grandes écoles de France. Ils arrivaient tant bien que mal durant des années de prospérité à faire leurs études grâce aux lourds sacrifices que s'imposaient leurs parents, mais l'année dernière, la crise a failli obliger un bon nombre d'entre eux à interrompre le cours de leurs études ».

Et de déplorer le faible niveau des prêts d'honneurs : leur maximum depuis 1930 est fixé à 5 000 FF, tandis que la majorité des Tunisiens ne reçoivent que 2 500 ou 1 500 FF. Mongi Slim qualifie ce niveau « d'aide dérisoire », et réclame une substantielle augmentation, car selon lui ce sont 10 000 FF qui sont nécessaires pour couvrir la totalité des frais de voyage, de logement, de nourriture, de scolarité et de livres. Il précise d'ailleurs que les gouvernements de Perse, d'Égypte et de Syrie accordaient à leurs étudiants de 10 000 à 15 000 FF de subvention annuelle.

Alors que Mongi Slim demandait que le montant des prêts d'honneur, qui s'élevait à 270 000 FF en 1936, soit porté à 600 000 FF, le Grand Conseil de Tunis se contenta de voter 100 000 FF de nouveaux crédits. On le comprend, les étudiants tunisiens de l'entre-deux-guerres, en dépit de multiples aides, restèrent plus ou moins dans la dépendance d'un financement familial. Il y avait certes la possibilité de travailler à côté des études, mais la crise des années trente ne facilita pas cette solution. Il n'est donc pas étonnant que cette population estudiantine en France reste globalement favorisée.

Pour établir un profil sociologique de ces étudiants, nous disposons d'une analyse croisée qui résulte des travaux d'H. de Montéty et de A. Ben Youssef. Le premier s'intéresse à la proportion d'avocats ou de médecins dans les couches supérieures de la société, classées selon les catégories traditionnelles (familles aristocratiques mamelouk ou makhzen, caste des ulémas, bourgeoisie citadine d'origine *beldie*, familles provinciales enrichies). Le second étudie l'origine sociale des étudiants en rapport avec les trois grandes classes sociales, supérieure, moyenne et basse : ce classement renvoie d'abord aux professions et aux revenus tels qu'ils structurent la nouvelle hiérarchie à l'époque coloniale (les titulaires des professions libérales, modernes comme avocat ou anciennes comme *oukil*,

appartiennent ainsi à la classe moyenne) ; ce qui est prépondérant est ici le revenu et non le milieu d'origine.

En recoupant ces deux séries de données, on en arrive à des conclusions relativement analogues, à savoir que les étudiants des années vingt et trente appartiennent très majoritairement aux classes supérieures de la société. Cette appartenance n'est toutefois pas exclusive comme dans le cas du Maroc : on peut déceler une inflexion en faveur de la classe moyenne et même de la classe inférieure. Cette évolution est redevable aux différentes aides mises en place en faveur des étudiants, et témoigne d'une évolution qui se fit surtout sentir après-guerre.

Ainsi, H. de Montéty, qui s'intéresse aux titulaires des professions libérales en exercice à la fin des années trente, relève une forte prédominance des héritiers des « vieilles familles ». Les Tunisiens musulmans titulaires de professions libérales nouvelles en 1939 étaient encore peu nombreux : 30 avocats, 40 médecins et 14 pharmaciens. Les héritiers des vieilles familles représentent respectivement 75, 50 et 45 % de ces effectifs. H. de Montéty détaille la classe supérieure traditionnelle, et constate que l'ancienne classe dirigeante (mamelouk et makhzen), participe à ce mouvement (20 % des avocats, 25 % des médecins et 14 % des pharmaciens), tandis que la caste des ulémas en reste plutôt à l'écart (1 avocat et 3 médecins). La bourgeoisie d'origine *beldie* participe en revanche largement du mouvement : ses descendants constituent 30 % des avocats, 25 % des médecins et 30 % des pharmaciens. Il en va d'ailleurs de même des vieilles familles provinciales enrichies.

C'est dire qu'au-delà de leur prépondérance presque naturelle dans les postes « représentatifs » (conseillers municipaux, membres des Chambres économiques et du Grand Conseil), de leur domination dans le premier organe du nationalisme tunisien (le Vieux Destour) et dans tous les postes de l'administration (en particulier les fonctions d'autorité), les vieilles familles ont compris l'intérêt représenté par les nouvelles professions libérales. Dans ce secteur qui nous intéresse plus particulièrement, l'ancienne classe dirigeante est toutefois en concurrence avec de nouveaux promus du système éducatif.

Les travaux de A. Ben Youssef sont de ce point de vue précieux. Ils concernent non plus les seuls titulaires de professions libérales de l'avant-guerre, mais les étudiants de cette période, c'est-à-dire qu'ils prennent davantage en compte les étudiants des années trente, qui ont davantage bénéficié des aides diverses. Cette étude est malheureusement partielle, car elle ne porte que sur 127 étudiants. Néanmoins, ses résultats sont intéressants : ils confirment d'une part les données recueillies chez H. de Montéty (45,46 % appartiennent à la classe supérieure) ; mais ils nous apprennent aussi que l'ouverture sociale est assez importante dès cette période. La classe moyenne compte pour 33,07 % de l'effectif ; il faut cependant se méfier, car elle recouvre un certain nombre

de professions à revenus intermédiaires, dont les titulaires proviennent en grande partie de l'ancienne classe dominante alors liée à la fonction plus qu'à la fortune (fonctionnaires, membres des professions libérales, mais aussi propriétaires, commerçants et artisans à revenus moyens qui ont été déclassés par la colonisation).

Aussi faut-il davantage s'intéresser aux 20,47 % qui proviennent de la classe la plus pauvre, et dont les membres sont fils de petits paysans ou d'artisans, de domestiques ou même d'ouvriers agricoles. Cette catégorie est probablement surévaluée, mais son existence témoigne cependant d'une dynamique qui dépasse la seule classe moyenne.

L'origine géographique des étudiants, elle aussi analysée par A. Ben Youssef, serait plus pertinente si elle opposait les ruraux aux urbains ; or l'auteur a privilégié un découpage régional qui gomme cet aspect. La prépondérance de Tunis et du Sahel (respectivement 46,25 % et 22,25 %) est dans l'ordre des choses, mais il faut noter que les autres régions comptent pour près du tiers des effectifs. Cette ouverture encore relative vient confirmer au plan géographique les données sociologiques, et témoigne du rôle effectif des écoles franco-arabes dans la sélection des nouvelles « élites ».

Nous voudrions ici insister sur le rôle moteur joué par la période de formation à l'étranger dans l'émergence de la nouvelle « élite » politique nationaliste. Cet aspect capital a été longtemps sous-estimé par les chercheurs. Les travaux de Ch.-A. Julien dans le cas du Maroc l'ont toutefois mis en évidence. Pour la Tunisie, la thèse d'A. Ben Youssef reviendra largement sur les aspects politiques de la formation et de l'engagement des étudiants tunisiens en France sous le protectorat. Nous nous contentons donc ici de rappeler quelques faits significatifs quant au rôle déterminant des études supérieures dans l'activisme politique des jeunes nationalistes maghrébins.

Dans son article sur l'AEMNAF, Ch.-R. Ageron rappelle la fonction essentielle de cette association née en 1927, et qui représenta près des trois quarts des étudiants nord-africains en France avant-guerre. Créée dans la mouvance du Parti Communiste et de l'Étoile Nord-Africaine, cette association vit le jour dans une « perspective purement politique ». Il n'est donc point besoin de s'étonner sur son activisme politique, ni sur son rôle « d'école » de formation du nationalisme auprès des étudiants nord-africains en France. Ch.-R. Ageron relève avec justesse que citer le nom des étudiants qui ont milité à l'AEMNAF jusqu'en 1939 revient à « feuilleter [...] le Gotha du nationalisme maghrébin ».

L'expatriation ouvrait de nouveaux horizons à ces jeunes intellectuels soudain libérés de la tutelle coloniale. La fréquentation de milieux politiques anticolonialistes, l'apprentissage des règles du jeu républicain, l'ouverture aux étudiants d'autres pays coloniaux ou dominés, tout incitait ces jeunes hommes à une réflexion politique intense. Les étudiants exilés au Proche-Orient qui se frottaient au nationalisme arabe connurent une expérience tout aussi stimulante. Les contacts entre les différents rameaux de l'émigration estudiantine étaient d'ailleurs assurés par quelques zélateurs du

nationalisme arabe, à l'image de l'émir Chekib Arslan. Ce dernier rencontra ainsi tour à tour Balafrej et el Ouazzani, qui firent le voyage de Genève au début des années trente.

De cette situation, les autorités coloniales étaient parfaitement conscientes, et ce serait les sous-estimer que de croire le contraire. Plusieurs rapports témoignent de ces angoisses coloniales. Ainsi, dans une note confidentielle de 1933, intitulée *Le nationalisme marocain*, la direction des Affaires indigènes conclut au sujet de la minorité activiste :

> « Les voici devenus de véritables chômeurs intellectuels, des doctrinaires verbeux n'ayant plus souci que de parler, d'écrire, de professer en réaction contre l'œuvre française au Maroc et pour développer, dans ce sens, la contagion mentale des classes instruites ».

Dans cet autre rapport rédigé en 1935 par une sous-commission créée par le ministre de l'Intérieur et composée de MM. Coulet, Massignon et Augustin Bernard, on trouve par ailleurs une analyse lucide des enjeux liés à la communauté formée par les premiers diplômés du supérieur :

> « Le problème est de première importance, et l'on ne saurait en méconnaître la gravité. Il s'agit de savoir dans quel sens s'orientera l'élite intellectuelle indigène actuellement en voie de formation en Algérie et dans les protectorats nord-africains. Il n'est pas exagéré de dire que nous conserverons ou perdrons l'Afrique du Nord suivant que nous saurons nous attacher ou non cette élite [...]. Ces intellectuels sont l'État-major des insurrections futures. Le péril est très grave, il faut y parer sans retard ».

Alors que s'étaient constituées dans les années trente, au Maroc comme en Tunisie, des organisations politiques à l'initiative des jeunes diplômés (CAM et Néo-Destour), il n'était que trop temps de réaliser qu'une nouvelle ère venait de commencer. Les mesures prises après-guerre pour endiguer la vague montante et désarticuler (ou encadrer) la mouvance étudiante et ses organisations, furent un combat d'arrière-garde.

Deuxième partie

La génération de l'indépendance (1942-1956/1962)

II. Introduction

Après la vive période d'agitation que connurent les protectorats de 1934 à 1938 à l'occasion de l'arrivée du Front Populaire au pouvoir en métropole, la « reprise en main » avait été exercée par les autorités coloniales dès la fin 1938. Au Maroc, le général Noguès avait, au mois d'octobre 1937, procédé à la dissolution des organisations nationalistes et exilé ou éloigné leurs principaux leaders. Allai el Fassi avait ainsi été exilé au Gabon. En Tunisie, la répression qui avait suivi la manifestation du 9 avril 1938 avait permis d'en finir avec le Néo-Destour interdit, tandis que ses dirigeants comme Bourguiba étaient emprisonnés en France. Dans ce contexte, la politique conduite par les directions de l'Instruction publique put se poursuivre tant au Maroc qu'en Tunisie. La progression lente des effectifs des écoles et collèges en témoigne, bien que la déclaration de guerre au cours de l'été 1939 ne vînt point troubler le calme retrouvé. Mieux, on put croire que les Nord-Africains affirmaient une nouvelle fois leur loyauté envers la France, que ce soit par des engagements de volontaires ou par la voix de leurs dirigeants : le sultan du Maroc prit ainsi publiquement position en faveur de la France et l'assura de son concours.

Le Résident général Noguès avait entamé dans l'immédiat avant-guerre une ébauche de réforme dans le sens d'une multiplication des écoles rurales. Toutefois, malgré le souci initial de Noguès d'accroître les effectifs scolaires, ceux-ci ne progressèrent que faiblement, ce qui souleva des protestations du syndicat des instituteurs du protectorat. G. Oved rapporte ce constat désabusé relevé dans la revue *Esprit* :

> « Les Marocains demandent une plus grande diffusion de l'enseignement.
> Les Français du Maroc ne se cachent pas pour dire qu'il n'y a pas d'intérêt à instruire les Marocains ».

Quant à la contestation étudiante, elle avait été endiguée par la répression de la fin des années trente, et elle ne devait pas resurgir dans l'immédiat. Au Maroc, la population estudiantine avait participé de manière mesurée aux événements de 1937-1938, du fait notamment que la parole était monopolisée par les Jeunes Marocains de la génération précédente dont l'audience se répandait dans de larges couches de l'opinion marocaine. D'après l'étude de M. Merrouni, l'agitation ne toucha guère le collège Moulay Idriss de Fès, et ce n'est au contraire qu'à la suite de la répression que le nationalisme militant fit son entrée au collège au tournant des années quarante. En 1939-1940 se constituèrent en effet parmi les élèves des cellules politiques à l'intérieur du collège qui devaient déboucher sur les grèves d'avril 1941. Quant à Tunis, les événements d'avril 1938 virent la participation des élèves du collège Sadiki, essentiellement, semble-t-il, du fait de l'arrestation d'Ali Belhaouane. La répression toucha plusieurs élèves du collège qui furent bannis de tous les établissements de la Régence. De ce fait, la propagande nationaliste dut

désormais se faire discrète mais des militants comme Bahi Ladgham n'en restèrent pas moins actifs.

L'occupation de la zone nord de la France à partir de l'été 1940 affecta peu l'Afrique du Nord. La principale gêne toucha les étudiants qui devaient partir en France. Il n'y eut cependant pas de rupture brutale. Les étudiants déjà présents en France et notamment à Paris poursuivirent leurs études sur place. Quant à ceux qui étaient en partance, ils furent dans un premier temps orientés vers les grandes villes de zone libre (il y avait en 1942 11 étudiants marocains à Montpellier), mais aussi vers Alger, comme les Marocains Mehdi Ben Barka, qui s'inscrivit en mathématiques à l'université, Driss Amor, qui reçut une formation d'ingénieur agronome à la Maison Carrée, ou encore Abdelkébir el Fassi. D'autres partirent en Espagne comme les deux jeunes frères de Mehdi Bennouna, où ils suivirent des études d'ingénieur à l'Institut catholique d'Ingénierie de Madrid.

Il en alla de même pour les Tunisiens, à l'exemple de ces 6 « taupins » musulmans qui suivirent pendant la guerre les cours de la « taupe » d'Alger en place de ceux d'une « taupe » de métropole. Parmi ces deux promotions se trouvait Amira Tahar, premier tunisien reçu à l'École des Mines de Paris en 1942, et qui partit rejoindre son École en métropole avec le dernier bateau à l'automne de cette année. D'autres Tunisiens profitèrent de la guerre pour préparer une licence avec l'université d'Alger. Des cours par correspondance étaient organisés avec Tunis, tout au moins en droit et en arabe (mais pas en médecine). C'est ainsi qu'Ahmed Abdessalam, fraichement diplômé de Sadiki en 1939 et bachelier de la session de 1940, passa pendant la guerre sa licence de lettres arabes, alternant les années entre Tunis et Alger. C'est qu'en effet, ces étudiants trouvèrent Alger peu accueillante à leur égard, sans parler des restrictions dues à la guerre, et en dépit de leurs bons contacts avec les étudiants musulmans algériens ou marocains, comme au restaurant algérien de la rue de Tanger.

La Révolution nationale n'apporta pas de bouleversement dans la politique scolaire des protectorats, si ce n'est à l'égard des Israélites (les lois raciales imposent ainsi un *numerus clausus* de 10 % d'Israélites dans les écoles), tant il est vrai que l'administration d'avant-guerre resta largement en place, à l'image du Résident français au Maroc, le général Noguès.

Nous allons ici traiter de la période qui conduit à l'indépendance des deux protectorats. Cette période est radicalement novatrice dans les politiques de formation qui sont offertes aux jeunes musulmans. Mais il faudra surtout se demander dans quelle mesure les protectorats ont su faire émerger de nouvelles « capacités », et comment ont réagi les familles de l'ancienne classe dirigeante au nouveau système de légitimation des élites qui a été mis en place.

II. 1. Vers l’ère des réformes (1942-1956)

1. Rupture avec la métropole et nouvelle donne

Ce fut le débarquement anglo-américain du 8 novembre 1942 qui plongea véritablement l'Afrique du Nord dans la guerre et entraîna une situation radicalement nouvelle.

L'enseignement au premier plan

L'occupation de la zone sud en France coupa définitivement les relations universitaires avec la métropole, où se retrouvèrent coincés un certain nombre d'étudiants maghrébins. L'université d'Alger obtint jusqu'à nouvel ordre le monopole de la délivrance des diplômes universitaires en Afrique du Nord. Un projet d'ordonnance du Comité français de Libération nationale (CFLN) de juillet 1943 rattachait ainsi les étudiants du Centre d'études juridiques de Tunis à l'université d'Alger. Cette situation devait largement contribuer à relancer les projets de création ou de développement des instituts universitaires à Rabat et Tunis.

Le principal bouleversement provenait toutefois de la poursuite des combats. La campagne de Tunisie prit fin le 12 mai 1943 et fut rapidement prolongée par le débarquement en Sicile. Pour les besoins de la guerre, des centaines de milliers d'hommes furent mobilisés en Afrique du Nord, dont le départ dégarnit tous les secteurs de la vie économique et les administrations. Cette mobilisation générale entraîna notamment le départ de nombreux enseignants. Ainsi, au collège musulman de Fès, au lieu de 11 enseignants français en 1942-1943, ils furent 6 l'année suivante. L'année 1943-1944 connut ainsi pour la première fois une stagnation ou un recul dans les effectifs scolaires, tant au Maroc qu'en Tunisie. Pour prendre l'exemple de la Tunisie, relevons que les effectifs musulmans du primaire public passèrent de 43 416 écoliers en 1942-1943 à 34 577 l'année suivante. Pour le secondaire public, ils chutèrent de 1 106 à 906. Cette pause ne devait toutefois être que de courte durée, et dès l'année 1944-1945, les effectifs se mirent à nouveau à croître, l'administration ayant fait appel à des maîtres musulmans, avant que les mobilisés reviennent à la vie civile.

La guerre avait cependant eu des répercussions bien plus profondes dans le domaine de l'enseignement. Le bouleversement qu'elle provoqua dans les mentalités, la prise de conscience par les Nord-Africains de la faiblesse de la France et l'autorité prise par les

souverains du Maroc et de la Tunisie avaient radicalement changé les données du problème. Le nationalisme au Maghreb entrait dans une nouvelle phase, et ses leaders étaient désormais convaincus du caractère provisoire de l'occupation française. Le retour des leaders du Néo-Destour en Tunisie après leur libération par les Allemands, les menées du Bey Moncef, l'avènement du parti de l'Istiqlâl au Maroc en décembre 1943, sans parler des menées américaines, confrontèrent d'entrée le CFLN à la question des protectorats. Très vite s'imposa l'idée d'une politique réformiste seule à même de conserver les protectorats à la France.

La politique de l'enseignement tenait une bonne place dans ce programme de réformes. Elle était en effet devenue un enjeu capital dans la course engagée entre les nationalistes et l'administration. Le programme de l'Istiqlâl s'était en effet prononcé pour la reconstruction du pays « dans le respect des meilleures traditions nationales », en ayant « pour fondement l'attachement à l'islam, à la langue arabe et la fidélité au Trône ». L'enjeu de la langue était posé. À Tunis même, le remplacement du cheikh Ta'albi par l'actif Fadhel Ben Achour, professeur à la Zitouna, à la tête du Vieux Destour remettait au premier plan la question de la langue arabe. C'est que, dans l'esprit des autorités coloniales, seuls les tenants de l'arabisation étaient susceptibles de détruire « l'œuvre de la France ». À l'heure des périls - le Maroc avait été le théâtre de très violentes manifestations fin janvier 1944, il ne s'agissait plus de distribuer parcimonieusement l'éducation moderne, mais de la répandre le plus largement possible. La conférence de Brazzaville avait d'ailleurs accordé une large place à l'enseignement dans ses travaux.

C'est à l'initiative du Gouvernement provisoire de la République française à Alger que furent mis sur pied de vastes plans de scolarisation dans les trois pays du Maghreb. De nouveaux directeurs de l'Instruction publique furent nommés dans les deux protectorats, Roger Thabault au Maroc (en 1945) et bientôt Lucien Paye en Tunisie (en 1948). La mission de ces deux enseignants, fervents disciples de l'instruction publique, était de mener à bien les plans de réformes adoptés en 1944-1945. Ces réformes partaient dans deux directions que nous étudierons successivement : la généralisation de l'instruction et la politique à adopter vis-à-vis des « élites » nommément citées.

La fondation du Collège Royal

Le sultan chérifien profita de la nouvelle donne pour impulser l'enseignement au Maroc. Nous nous contenterons de donner les grandes lignes de cette politique largement étudiée par Lucien Paye dans sa thèse. Cela devrait toutefois nous permettre de comprendre à quel point la guerre a placé en première ligne la question de l'enseignement, en particulier au Maroc. Dans l'Empire chérifien, le Makhzen n'avait jusqu'à la guerre que peu d'influence sur la politique éducative qui dépendait essentiellement de la DIP. Un dahir du 11 décembre 1937 avait toutefois placé sous le contrôle du délégué du Grand vizir à

l'enseignement les *msids* ou écoles coraniques traditionnelles, vivement concurrencées dans les années trente par les écoles privées musulmanes. À partir de 1940, le délégué Si Ahmed Bargach s'attacha, sous l'œil du sultan, à rénover les *msids*, dans lesquels il introduisit de nouvelles matières, à commencer par le calcul. Deux *msids* rénovés furent inaugurés à Fès et Casablanca en 1943, tandis que mûrissaient de nouveaux projets. Quant à la Quaraouiyne, dont il confia en 1941 la direction à Si Mohammed el Fassi, ancien étudiant en France, il voulait manifestement poursuivre sa rénovation entamée dans les années trente. Mohammed V manifestait cependant sa sollicitude et son vif intérêt pour toutes les formes d'enseignement et pas seulement l'enseignement traditionnel. C'est ainsi qu'il soutenait les Associations d'anciens élèves des collèges musulmans et des écoles de fils de notables, fréquemment reçues au Palais, ou qu'il suivait avec attention le développement de l'Institut M'Hammed Guessous de Rabat qui comptait 500 élèves en 1943. L'enseignement privé, qui avait le mérite aux yeux du sultan de développer l'enseignement de l'arabe, attira d'ailleurs attention et subventions du Makhzen. À partir de 1944, la croissance de l'enseignement privé musulman fut sans précédent ; ses effectifs augmentèrent de 150 % en trois ans pour atteindre près de 25 000 élèves en 1947-1948. Le délégué du Grand vizir à l'Enseignement créa un certificat d'études de l'enseignement libre qui permit d'ouvrir des écoles secondaires arabophones.

C'est toutefois par l'instruction donnée à ses enfants que le sultan affirma véritablement son attachement à l'instruction, et à l'instruction moderne en particulier. À la fin des années trente, le sultan avait placé ses deux aînés, Moulay Hassan et Lella Aïcha, dans l'enseignement moderne avec pour objectif le certificat d'études primaires. Pour la jeune princesse fut institué en 1942 le certificat d'études primaires des fillettes musulmanes, qu'elle présenta avec succès en 1943, à 14 ans. Le sultan fit une large publicité aux succès scolaires de sa fille, témoignant par là de l'importance qu'il y attachait. Lella Aïcha devint alors une « propagandiste de l'éducation des filles », sous le regard de son père. Elle allait ainsi pousser à la création de collèges musulmans pour filles (le premier fut créé à Rabat en 1945) et inaugurer personnellement plusieurs écoles de fillettes musulmanes, comme celle de Fès en octobre 1946. Toute cette politique fut menée dans le cadre d'un dahir promulgué par le sultan en novembre 1943 sur l'organisation des écoles de fillettes musulmanes.

Ce fut cependant l'instruction donnée à ses fils qui retint le plus l'attention du sultan. Avant-guerre, ce dernier avait visité, lors d'un séjour en France, l'École des Roches (en Normandie), dans laquelle il entendait envoyer ses fils après le certificat d'études. La guerre vint rendre impossible ce dessein. C'est pourquoi le sultan décida la création du Collège impérial à Rabat, dans l'enceinte du Méchouar. Cette institution, inaugurée officiellement le mardi 20 janvier 1942, est particulièrement intéressante. Elle est en effet à la confluence de la politique voulue par le sultan et de celle voulue par la DIP et le protectorat. Le général Noguès fui particulièrement attentif à ce projet qui devait former l'héritier du Royaume (« Sa Majesté [...] vous confie, en quelque sorte, l'avenir du Maroc »).

Il fallait à la fois tenter de contrôler les élèves, les professeurs et la direction du Collège qui ne manqueraient pas de déteindre sur les princes, et ne pas mécontenter le sultan qui avait manifesté sa loyauté à la France en 1939. Or ce dernier était très engagé dans ce projet et voulait le mener à sa guise.

Les deux princes allaient aborder respectivement en 1942 le cours préparatoire (prince Moulay Abdallah) et la classe de sixième. Le Collège impérial visait à scolariser ces deux enfants dans des conditions optimales, dans un établissement qui garde un caractère collectif et ait aussi les avantages de l'enseignement particulier. Deux classes furent créées, une pour chaque prince, qui devaient compter chacune une dizaine d'« élèves d'élite ». Le sultan voulut que tous ces élèves soient boursiers afin de payer les frais de fonctionnement du Collège.

Pour le recrutement des élèves, le service de l'Enseignement musulman de la DIP adressa une note le 20 novembre 1941, signée par Lucien Paye, aux directeurs des deux collèges musulmans et des écoles de fils de notables. Ces derniers devaient établir une liste d'élèves susceptibles d'entrer en cours préparatoire et en sixième ; les enfants devaient avoir un excellent niveau scolaire et appartenir à des familles Chorfa ou à des familles de notables. Le choix ultime devant revenir au sultan, la direction des Affaires politiques du protectorat s'assura que chaque élève proposé au sultan ait reçu le « complet accord des autorités locales de contrôle ». 8 élèves furent finalement retenus pour la classe de sixième et 9 pour la classe de cours préparatoire (les années suivantes intervinrent des modifications dans l'effectif initial).

Pour les enseignants et la direction du Collège, une même bataille s'engagea entre le Palais et la Résidence. Cette dernière réussit à imposer un directeur français, M. Duval. La majorité des enseignants étaient français, provenant du collège Moulay Youssef ou du lycée Gouraud de Rabat. Le sultan imposa cependant un certain nombre d'enseignants marocains, en particulier pour l'enseignement de l'arabe. Ils sont ainsi 8 Français et 5 Marocains à l'ouverture du Collège. Si Mohammed el Fassi faisait partie de ceux-là, malgré l'hostilité des autorités coloniales. Par la suite, le sultan imposa Si Ahmed Bargach et surtout un jeune professeur de mathématiques fraichement licencié de l'université d'Alger, Mehdi Ben Barka. Une note de la DIP du 13 octobre 1943 nous apprend que ce professeur fut nommé malgré la « forte réticence » de Lucien Paye, et conclut :

> « Il est impossible de tenir tête aux volontés de Sa Majesté dans un établissement qu'Elle tient à contrôler dans les moindres détails et où l'on sait qu'Elle passe à certains moments plusieurs heures par jour ».

Une note confidentielle de la direction des Affaires chérifiennes du 12 octobre 1943 déplore l'attitude du directeur du Collège qui « s'est laissé jouer comme un écolier » ; le choix de Mehdi Ben Barka « présente l'inconvénient pour nous de voir le loup dans la bergerie », car « le trio nationaliste est au complet dorénavant ». Par la suite, le sultan

imposa la nomination de Si Abdallah Boulaleb comme *moudarris* auxiliaire, en remplacement de Si Mohammed el Fassi.

Pour ce qui est de l'enseignement en lui-même, le sultan désirait que les élèves du Collège impérial reçoivent un enseignement complet en ce qui concerne la civilisation marocaine musulmane, tout en préparant le baccalauréat français. Cet enseignement mixte posa des problèmes aux élèves « surmenés » et conduisit finalement à une diminution de l'enseignement de l'arabe et à un allégement des horaires. En décembre 1945, les deux princes étaient respectivement en classe de seconde et en CM2.

L'intérêt du Collège impérial justifie à nos yeux cette digression. Le Collège impérial révèle en effet le succès remporté par l'enseignement moderne auprès de la classe dirigeante marocaine. Après 25 années de protectorat, son modèle d'enseignement s'était imposé au faîte de la société, et l'on imagine à quel point l'enseignement donné aux princes a pu servir de modèle de référence à de nombreuses couches de la société marocaine. C'est une des raisons pour lesquelles les autorités coloniales lui accordèrent tant d'importance. Le Collège impérial est en quelque sorte le couronnement de l'œuvre de la DIP. On peut dire qu'il est même la quintessence de la politique d'enseignement voulue par Lyautey : supra-élitiste, malthusienne et fondée sur une culture mixte. L'ennui pour les autorités coloniales est que cet enseignement ait été récupéré par les nationalistes qui voulaient en faire une arme de combat, à même de donner à ses bénéficiaires les moyens et la volonté de l'indépendance.

Au-delà de cette question, le sultan Mohammed empiéta sur le domaine de compétence de la DIP, et démontra qu'il avait parfaitement compris l'enjeu de l'enseignement moderne, lui qui n'en avait pas bénéficié. Dès le mois d'octobre 1941, il demanda la constitution d'une commission visant à modifier les programmes et les horaires de l'enseignement musulman. Par la suite, il réunit lui-même une commission d'études des problèmes scolaires - le 10 mars 1943 - alors que l'administration française était en pleine épuration. L'objectif principal de ces commissions était, selon Lucien Paye, un accroissement des programmes d'arabe. Le sultan avait d'ailleurs le loisir d'étudier cette question au sein du Collège impérial.

L'administration du protectorat n'entendait pas laisser au sultan le monopole de ces questions, et mit sur pied un plan de réforme en 1944, sur lequel nous allons revenir. Mais, non satisfait par ce plan, le sultan demanda la mise sur pied d'une commission franco-marocaine qui se réunit en juin-juillet 1946 ; elle devait « reprendre de fond en comble l'étude de l'édifice scolaire marocain ». Ses membres français étaient pour la plupart des universitaires de renom : R. Blachère, J. Dresch, Ch.-A. Julien, R. Montagne, É. Lévi-Provençal, W. Marçais et L. Massignon. Ses membres marocains établirent un plan de réforme dont sortit une « Charte de l'Enseignement » ; cette charte proposait la création d'un ministère marocain de l'Éducation, l'obligation et la gratuité d'un

enseignement de caractère marocain, l'unification de cet enseignement et l'utilisation de l'arabe comme langue véhiculaire. Les principaux points de cette charte devaient constituer, dix ans plus tard, le programme qui fut défini à l'indépendance dans le domaine de l'enseignement.

Mais le sultan ne se contentait pas de réunir des commissions. Dès qu'il en avait l'occasion, notamment lors de la Fête du Trône, il évoquait la question de l'enseignement dans ses discours. C'est ainsi qu'il déclarait le 18 novembre 1944 :

> « Parmi ces deux millions d'enfants, combien en voyons-nous dans nos écoles ? Pas même le dixième. Il reste donc 1,8 million de nos chers enfants négligés et exposés à sombrer dans l'ignorance et la perdition ».

C'est donc puissamment aiguillonnée que l'administration du protectorat s'était lancée dans son plan de réforme en 1944.

2. Après 1945, une école plus ouverte pour les musulmans

La prise de conscience des autorités coloniales qu'il fallait réformer pour assurer la stabilité politique eut des répercussions immédiates dans le domaine de l'enseignement.

> « Il est évident que c'est à la diffusion de l'instruction en milieu musulman que doit s'attacher la DGIP. L'effort à fournir dans ce domaine doit être beaucoup plus grand que celui qui a été fait dans le passé ».

Ainsi s'exprimaient les nouvelles convictions de l'administration dans un rapport sur l'enseignement en Tunisie établi par la DGIP en février 1944. Dès cette année-là furent mis sur pied, tant au Maroc qu'en Tunisie, des plans de scolarisation destinés à généraliser l'enseignement, en particulier pour les musulmans. On sait que la Libération en France fut une opportunité pour l'application d'un certain nombre d'idées et de réformes lancées par les « non-conformistes » dès les années trente. La « planification » était de celles-là. Appliquée au secteur de l'enseignement dans les protectorats d'Afrique du Nord par les nouvelles autorités, elle marqua une rupture décisive. On peut dire, au regard des courbes de scolarisation, que l'année scolaire 1944-1945 marque un tournant que les indépendances ne firent qu'amplifier une dizaine d'années après. Pour la première fois, les services de l'Enseignement des protectorats se donnaient des objectifs chiffrés et ambitieux sur une période pluriannuelle. On évoquait même l'idéal d'une scolarisation généralisée à moyen terme. Les résultats dépassèrent même les objectifs initialement fixés.

Il est vrai cependant que la tâche était immense, et que la pauvreté des budgets (nourris par des ressources locales) en cette période de reconstruction ne permit pas de faire des

miracles. Néanmoins, alors que le protectorat au Maroc avait mis pratiquement trente ans pour atteindre un taux de scolarisation des musulmans proche de 2 %, en douze années, de 1944 à 1956, ce taux passa à 13 % (dans un contexte de forte démographie). L'effort accompli en Tunisie ne fut pas moins important. Il reste cependant que cet effort impulsé à la base du système éducatif, c'est-à-dire au cours préparatoire, toucha surtout l'enseignement primaire. La faiblesse des effectifs de l'enseignement secondaire, au Maroc en particulier, resta une constante jusqu'en 1956, puisque ses effectifs se recrutaient parmi la génération née avant-guerre.

Effectifs scolaires en expansion au Maroc

Au Maroc, quatre commissions de réforme furent constituées le 16 mars 1944 par le Résident Gabriel Puaux, dont une devait s'occuper de l'enseignement. Cette commission mit sur pied un plan de réformes qui fut publié en 1945. Son aspect le plus ambitieux était un plan décennal de scolarisation qui se donnait pour objectif d'accueillir 10 000 nouveaux élèves par an dans les écoles franco-musulmanes (soit 100 000 élèves au total). Cela signifiait l'ouverture de 200 classes nouvelles chaque année. Ce plan s'accompagnait d'une réforme de l'enseignement des différentes écoles. Les horaires furent diminués, en particulier dans les écoles de fils de notables où ils étaient les plus lourds, tandis que l'enseignement de l'arabe et du Coran était accru. Il se montait désormais à dix heures, soit un tiers de l'horaire, conformément aux recommandations de la Commission royale de 1943. Autre point important pour l'avenir, les programmes des écoles de fils de notables et des écoles urbaines étaient désormais unifiés. Les subtiles distinctions établies par l'administration de Lyautey tendaient d'ailleurs à s'estomper. Le directeur de l'Instruction publique Roger Thabault, à qui revint la charge d'appliquer le Plan de réforme, évoquait désormais les « écoles franco-musulmanes ».

Un premier bilan de la réforme et du plan de scolarisation de 1945 a été dressé dans une étude très complète publiée par la DIP en 1950. Le directeur Roger Thabault y signait une introduction très instructive sur l'esprit nouveau de la DIP. Le directeur s'honore en effet d'avoir de beaucoup dépassé les objectifs du plan de scolarisation : en six années (de 1945 à 1950), les écoles franco-musulmanes ont accueilli 83 288 nouveaux élèves. Le nombre des élèves marocains musulmans de ces écoles avait donc quadruplé en six années. Notons que la progression des effectifs ne devait pas fléchir jusqu'à la fin du protectorat, puisqu'en 1954 les écoles publiques accueillaient près de 235 000 élèves. En un peu plus de dix ans, le nombre d'élèves musulmans avait donc été multiplié par sept ; le volontarisme de la Libération avait donc été suivi d'un effet sans précédent au Maroc. Notons que l'un des effets de cette croissance fut une relative désaffection vis-à-vis de l'enseignement libre musulman, qui perdit le cinquième de ses effectifs en l'espace de trois ans. Mais revenons au Bilan de 1950.

Dans son introduction, le directeur de l'Instruction publique déplorait « l'insuffisance (de cette progression) vis-à-vis des besoins », témoignant par-là du complet renversement de perspective de la part de la DIP par rapport à l'avant-guerre. Le Bilan déplorait par la suite qu'un plan de scolarisation totale n'ait pas encore été adopté au Maroc, à l'exemple de la Tunisie. Il donnait comme principale cause de cette carence l'absence de structure d'accueil dans le *bled* pour d'éventuelles écoles.

Évoquant la Charte de l'Enseignement de 1946, le directeur donnait son accord de principe avec la prééminence de la langue arabe au Maroc. Il ajoutait cependant : « Mais les faits obligent à des réserves quant à la date de mise en application de ce principe ». Le protectorat avait en effet formé un nombre infime d'instituteurs (ou *moudarris*) à même d'enseigner de manière moderne en arabe classique. En 1949 par exemple, alors que « priorité absolue » était donnée aux instituteurs marocains à égalité de mérite et de titres sur les instituteurs français, 63 Marocains seulement furent recrutés sur les 455 nouveaux instituteurs. Et le directeur d'évoquer les efforts de la DIP en faveur de la formation de *moudarris* marocains.

En définitive, l'action de la DIP pendant ces dix années nous semble avoir été déterminante. Elle a en effet considérablement élargi la base sociale de recrutement des écoles franco-musulmanes, tout en homogénéisant leurs programmes. La part dominante du français, langue dans laquelle étaient enseignées toutes les matières profanes, allait former une génération de parfaits francophones. Cette démocratisation relative, car non-étendue aux campagnes, devait ouvrir la voie du secondaire à de nombreux enfants à partir du milieu des années cinquante. C'est dans cette population qu'allaient plus tard se recruter les étudiants des années soixante.

Vers le « Plan de scolarisation totale en Tunisie »

Tout comme le Maroc, la Tunisie avait connu une importante réforme au sortir de la guerre. Si l'objectif d'une scolarisation élargie n'était pas contesté, les modalités de la réforme ne furent toutefois pas simples. Un premier rapport fut établi par la DGIP à Tunis en février 1944 qui dressait le bilan de la politique éducative dans la Régence. Lui était adjoint un article du directeur M. Gaston qui proposait un plan de réforme créant notamment « l'École tunisienne », au programme largement allégé en langue française. Le tout fut envoyé directement par la DGIP au Commissaire aux Affaires étrangères à Alger. Le Résident général à Tunis, le général Mast, qui n'avait pas été informé au préalable, considéra ce projet de réforme de l'enseignement tunisien comme « nul et non avenu ». Il récusait en particulier le principe d'une baisse de l'enseignement du français : « J'estime indispensable de maintenir la formule actuelle de Renseignement franco-arabe ».

Cette dissonance initiale entraîna la constitution d'un nouveau « rapport en vue de l'établissement d'un plan quinquennal » de l'enseignement en Tunisie en janvier 1945. Ce rapport reprenait l'étude réalisée dans le précédent sur l'état de l'enseignement dans la Régence. Il constate que 22 % de la population européenne de la Régence est scolarisée (soit la quasi-totalité des enfants d'âge scolaire), que ce taux est de 20 % chez les Israélites de Tunisie, mais qu'il tombe à 2 % dans la population musulmane. Il n'en témoigne pas moins de la permanence de l'idéal démocratique qui imprègne la DGIP. À propos de l'enseignement primaire, il conclut : « L'édifice scolaire actuel permet aux enfants bien doués de la plus petite école rurale de s'élever jusqu'aux plus hautes études, conformément à nos principes démocratiques ». Le même rapport relève pourtant les limites de cette « croyance » en définissant l'école franco-arabe comme « l'école d'une élite assez restreinte ».

Mais il assigne aussitôt au plan quinquennal un accroissement des effectifs des écoles publiques de 50 000 élèves en cinq ans (soit 10 000 élèves supplémentaires à chaque rentrée, d'octobre 1945 à octobre 1949). Ce plan se présentait cependant comme « la première tranche d'un effort financier » que la reconstruction de la Tunisie ne permettait pas de dépasser. Et d'ajouter :

> « La DGIP devra préparer [pendant ces cinq années] maîtres, méthodes et moyens pour une seconde étape, une seconde période quinquennale durant laquelle l'œuvre de reconstruction étant achevée, un effort beaucoup plus grand devra être entrepris ».

Les statistiques scolaires soulignent que l'objectif chiffré pour 1949 fut pratiquement atteint à la rentrée de 1949, tous ordres d'enseignement confondus. Cet accroissement des effectifs a profité pour moitié aux Tunisiens musulmans, qui sont cette année-là plus de 80 000 à être scolarisés par la DGIP (auxquels s'ajoutent 24 000 enfants musulmans scolarisés dans l'enseignement privé).

À partir de 1948, ce fut Lucien Paye, qui s'attacha à la réalisation du Plan de 1945 et surtout à la préparation de l'étape suivante. Le jeune agrégé socialiste nommé professeur dans le lycée de Fès en 1931, puis au collège musulman de Rabat jusqu'en 1938, avant d'occuper un poste administratif au sein de la DGIP, était devenu gaulliste pendant la guerre. Nommé directeur de l'Enseignement musulman et de la jeunesse au ministère de la France d'outremer, puis affecté à Alger et enfin Tunis comme directeur de la DIP jusqu'en 1955 eut le loisir, si ce n'est la charge, d'anticiper la politique de coopération éducative que la France devait mener après les indépendances avec ses anciens protectorats. Le développement rapide de « l'enseignement tunisien » annonce à cet égard une nouvelle époque.

C'est ainsi qu'un nouveau plan, beaucoup plus ambitieux, fut cette fois mis sur pied. 1949 fut en effet la première année du « Plan de scolarisation totale » sur vingt années

(1949-1969). Un précieux compte rendu de ce Plan a été établi en mai 1952 par le directeur de l'Instruction publique, qui nous permet d'évaluer sa réalisation jusqu'à cette date, et nous présente le cadre de réflexion qui présida à sa mise en œuvre. Lucien Paye constate dans ce texte que la Tunisie compte en 1952 700 000 enfants d'âge scolaire (toutes communautés confondues), et qu'au mois de janvier de cette année, 198 000 sont scolarisés (dans la public ou le privé), soit près de 30 %. Il relève qu'à la même date, l'Égypte scolarise un cinquième de ses enfants dans le primaire.

Il constate le doublement des effectifs scolarisés en Tunisie au cours des dix dernières années et relève que l'accroissement s'est monté à 22 616 nouveaux élèves pendant l'année scolaire 1951 -1952. Or, le plan de scolarisation prévoyait 16 000 nouveaux élèves par an. Lucien Paye se garde bien de verser dans le triomphalisme, mais souligne la continuité de l'effort accompli par le gouvernement tunisien. Il semble même regretter que les « facultés contributives de la population » ne permettent pas d'aller plus vite. Dans la troisième partie de cette étude, il présente les modalités du Plan de scolarisation totale. Trois buts sont assignés à ce Plan, et par là même à l'instruction publique en Tunisie. Il s'agit premièrement de développer la scolarisation, ce qui implique de suivre le rythme d'accroissement de la population. D'après l'auteur, le nombre d'enfants scolarisables allait passer en vingt ans de 700 000 à près d'un million. Cela doit conduire, d'après lui, à des recrutements nouveaux de plus en plus massifs chaque année (par exemple 16 000 nouveaux élèves en 1953, mais 70 000 nouveaux en 1968 et 1969) ; cette progressivité basée sur l'idée que la Tunisie des années soixante serait financièrement à même d'absorber un tel effort reste donc toute théorique, et permet aux nationalistes de dénoncer le caractère utopique du projet. Lucien Paye reste toutefois prudent, et se dit « inquiet et optimiste » à la fois.

Le second objectif de ce Plan était de « préparer, par un enseignement judicieusement conçu, des hommes aptes à participer utilement à un effort de production ». En d'autres termes, comme le dit d'ailleurs l'auteur, il s'agit de « former des producteurs ». Ce rôle revient en premier lieu à l'enseignement professionnel qui scolarisait près de 11 500 élèves en 1952 (dont 6 000 musulmans). Cet enseignement doit cependant n'être pour le directeur de l'Instruction publique qu'un aboutissement ; il ne doit en effet pas se substituer à l'enseignement primaire généraliste offert à tous, qui doit répandre « les clartés dans les jeunes esprits ».

Le troisième et dernier objectif assigné à ce Plan était la « préparation des élites recrutées sur la large base d'une éducation des masses ». Le directeur s'affirme soucieux de « développer des élites dont l'importance est déjà plus grande que dans les pays voisins et qui unissent, à la culture arabe et musulmane, la culture française et occidentale ». Avant d'en venir à cette politique vis-à-vis des élites, il nous faut souligner que l'idéologie de la DIP impulsée à la fin du XIX^{e} siècle par Louis Machuel n'a pas faibli au cours de la période coloniale. On comprend qu'elle ait durablement façonné les nouvelles « élites »

tunisiennes. Relevons pour conclure qu'à la fin du protectorat, durant l'année scolaire 1954-1955, près de 195 000 Tunisiens musulmans étaient scolarisés, à la fois dans le public et le privé : le taux de scolarisation des enfants musulmans de Tunisie était donc environ de 30 %, soit plus du double du taux marocain, alors qu'il était de 20 % en Algérie.

3. La politique envers les « élites »

Pour les responsables des protectorats à la Libération, et pour ceux du secteur de l'enseignement en particulier, il s'agit en effet de répondre à l'attente et aux demandes très pressantes de la « jeunesse évoluée », c'est-à-dire formée par l'enseignement secondaire et supérieur. Ces demandes se situent sur plusieurs plans.

En amont, il s'agit tout d'abord de répondre à l'exigence d'une ouverture plus grande des établissements secondaires ; de manière conjointe, il s'agit de prendre en compte la suprématie exercée par le baccalauréat, y compris pour les élèves des collèges musulmans. Les autorités coloniales ne peuvent plus transiger, il s'agit d'offrir à tout élève entré dans le secondaire la possibilité de passer le baccalauréat, sésame de l'enseignement supérieur. À ce titre, et parce qu'il reste très sélectif dans ses effectifs d'élèves musulmans, le lycée classique paraît pleinement ressortir de la formation des « élites ».

Dans son article de 1952 sur l'enseignement en Tunisie, Lucien Paye établissait clairement la filiation entre le secondaire et l'enseignement supérieur qui « forme les élites ». Au centre, il y a la question des études supérieures à offrir à la population des bacheliers. Les protectorats doivent-ils demeurer des centres de préparation aux études supérieures accomplies en France, ou doivent-ils se doter d'une armature universitaire ? Nous verrons que la réponse des protectorats fut en définitive un compromis entre ces deux voies. En aval se pose enfin, pour les autorités coloniales, l'angoissante question des débouchés, et du placement des diplômés de retour au pays. De manière annexe se pose à la Libération la question de l'entrée des jeunes ressortissants de protectorats dans les Grandes Écoles françaises, et par la suite dans les administrations françaises auxquelles elles conduisent pour la plupart.

Les lycéens d'abord

Concernant la place qu'occupent les musulmans dans l'enseignement secondaire, on peut dire que la Libération constitue une rupture quantitative importante. Cette rupture n'est toutefois guère comparable avec celle qui survint alors dans l'enseignement primaire. Dans le secondaire, ce mouvement se traduit à la fois par de nouvelles créations d'établissements et par l'accroissement des effectifs des établissements existants.

En Tunisie, la grande nouveauté fut la création dès 1944 de « l'enseignement tunisien » sur le modèle du collège Sadiki. Ce dernier était en effet trop étroit désormais pour recruter à l'échelle de la Tunisie ; le collège fut cependant agrandi sous l'impulsion de son directeur tunisien nommé en 1944, Mohammed Attia. C'est ainsi que fut construit à la fin des années quarante à Tunis le complexe du Bardo-Khaznadar chargé d'abriter près de 1 000 internes. Sadiki accueillait dès la rentrée 1945 trois classes de sixième (120 à 150 élèves) et comptait à la rentrée 1947 766 élèves (contre 410 en 1938). Néanmoins, cela ne suffisait pas. C'est pourquoi furent ouvertes dès 1944 des « sections tunisiennes » dans trois établissements de la Régence : le collège Alaoui de Tunis, les collèges de garçons de Sousse et Sfax. Ces classes reproduisaient en fait l'enseignement du collège Sadiki dans des classes destinées aux musulmans ; ces sections furent créées au niveau de la sixième. Par conséquent, en 1950, la première génération était arrivée en sixième année. C'est alors qu'un décret du 16 février 1950 autorisa les élèves à présenter le diplôme de fin d'études instauré à Sadiki depuis 1911.

La création de ces établissements entraîna un vaste transfert d'élèves des classes à programme français vers ces sections. Ainsi, d'après les statistiques, en 1945-1946, les élèves musulmans du secondaire se répartissaient de la manière suivante : 386 élèves (dont 49 filles) dans le cursus français, et 827 (dont 17 filles) dans les sections tunisiennes (y compris Sadiki). À la création des « sections » destinées aux jeunes garçons, il faut enfin ajouter la transformation en 1945 de l'école de filles de la rue du Pacha à Tunis en collège secondaire de filles musulmanes, le collège Louise-René Millet (du nom de la fondatrice de cette école de filles à la fin du XIX^{e} siècle). La scolarisation secondaire des jeunes filles musulmanes n'était donc plus oubliée.

Au Maroc, une progression tout aussi sensible des effectifs musulmans de l'enseignement secondaire se produisit dès la fin de la guerre, tant dans les collèges musulmans que dans les établissements à programme français. La même pression scolaire qu'en Tunisie ne s'exerçant pas (à cause du malthusianisme d'avant-guerre), la DIP n'eut pas à recourir à la création de sections sur le modèle tunisien. Toutefois, de nouveaux établissements vinrent s'ajouter aux quatre collèges musulmans de l'avant-guerre ; en 1947 fut créé le collège de jeunes filles musulmanes de Rabat, rejoint trois ans plus tard par celui de Fès. Enfin, en 1949 fut ouvert un collège musulman à Casablanca. Ces créations nouvelles s'accompagnaient d'un très sensible accroissement des effectifs des autres collèges musulmans ; ainsi, le collège Moulay Idriss de Fès passa de 251 élèves en 1944-1945 à 511 en 1950-1951, et doubla encore sa population au cours des cinq années suivantes, 940 élèves en 1955-1956.

Cet engouement vers les collèges musulmans se trouva renforcé par leur transformation en lycée de fait (bien qu'ils continuent de s'appeler « collèges »), puisqu'en quelques années y furent créées des classes de terminale préparant à la seconde partie du baccalauréat. Nous avons vu que la revendication des musulmans en faveur du

baccalauréat avait poussé les responsables des collèges musulmans à y créer des filières de préparation au baccalauréat dès la fin des années vingt. Les élèves devaient toutefois, au terme de leurs six années d'études, partir vers les lycées français. Durant l'année scolaire 1944-1945, le collège Sadiki rompit avec cette tradition en créant ses propres classes de terminale, philosophie-lettres, mathématiques élémentaires et sciences expérimentales. Au Maroc, l'arrêté du 28 novembre 1944 créa dans les collèges musulmans quatre sections, dont une moderne qui devait conduire au baccalauréat. Cette dernière avait un programme pratiquement équivalent à celui des lycées français, signant par là « l'abandon officiel du système de la double culture ». Faute d'effectifs suffisants, des classes de terminale ne furent pas créées sur le champ, mais la possibilité était ouverte. Apparemment, c'est la faiblesse des effectifs qui ne rendit pas nécessaire la création de classes de terminale dans les collèges musulmans du Maroc (en 1952-1953, seuls 37 musulmans obtinrent le baccalauréat).

Entre-temps avaient été publiés deux décrets français modifiant de manière substantielle la structure traditionnelle du baccalauréat. Le premier décret est daté du 6 décembre 1947 ; il consacre la reconnaissance de l'arabe dialectal comme une langue vivante susceptible d'être choisie par le candidat, en plus de l'arabe littéral. Le second décret, du 13 août 1948, est relatif aux épreuves du baccalauréat dans les territoires de la France d'outremer et à l'étranger. Il permet aux élèves résidant outremer ou à l'étranger de subir une épreuve du baccalauréat dans leur langue maternelle (à chaque partie du baccalauréat), pour ce qui nous intéresse en langue arabe. Ce « baccalauréat d'outremer » fut appliqué au Maroc, et devait bénéficier aux musulmans en particulier. En Tunisie, la DGIP en profita pour créer le « baccalauréat franco-tunisien », qui fut le parfait aboutissement des sections tunisiennes dont la première génération devait se présenter à la seconde partie des épreuves du baccalauréat en juin 1951. Une place très large était aménagée à la langue arabe, à l'histoire et à la géographie de la Tunisie. Ce diplôme français gardait par ailleurs toute sa validité pour l'accès aux études supérieures et aux grandes écoles.

Les dix années qui précédèrent les indépendances avaient donc été riches de nouveautés concernant l'enseignement secondaire des musulmans, tant au Maroc qu'en Tunisie. Dans ce contexte favorable, il n'est pas étonnant que les effectifs musulmans aient beaucoup augmenté dans le secondaire, passant de 753 en 1944-1945 (dont 660 dans quatre collèges) à 5 832 en 1955-1956 (dont 4 342 dans sept collèges).

Il faut noter que l'effectif féminin est en constante progression au cours de la période ; lors de l'année 1955-1956, elles étaient 748 dans l'enseignement secondaire (soit 13 %) selon les chiffres, à peu près également réparties désormais entre enseignement européen et enseignement musulman. Le second point à noter est qu'il y a un fort déséquilibre entre le premier et le second cycle à l'avantage du premier ; il n'y avait ainsi en 1955-1956 que 1 189 élèves dans les trois dernières années du secondaire (soit 20 %

des effectifs de secondaire). De cela, il résulte que le nombre de bacheliers musulmans reste très limité jusqu'à la fin du protectorat (17 admis à la deuxième partie en 1945, 45 en 1950, 94 en 1955). On estime au total que le protectorat avait produit, jusqu'en 1955, 640 bacheliers complets musulmans (et 775 Israélites).

En Tunisie, les effectifs musulmans du secondaire passent de 1 024 élèves en 1944-1945 à 3 845 en 1950-1951 (dont 53 % en section tunisienne) et à 7 346 en 1954-1955. Relevons qu'à cette date, la proportion de filles est la même qu'au Maroc : 13,5 %. La différence avec le Maroc est essentiellement quantitative puisque la Tunisie compte plus de lycéens au terme de son protectorat que le Maroc qui est trois fois plus peuplé. On peut dire globalement que l'enseignement secondaire tunisien, s'il demeure très sélectif pour les musulmans, est proportionnellement quatre fois plus développé que le marocain. L'autre différence de taille avec la Tunisie est que cette dernière a produit des bacheliers musulmans dès l'avant-guerre (on peut les estimer à 550 à la veille de la guerre) ; sur cette lancée, la Tunisie a continué à un rythme à peu près identique après-guerre (les effets de la poussée des effectifs dans le secondaire ne se faisant guère sentir avant la deuxième moitié des années cinquante). Ainsi, en 1946, 41 musulmans ont été admis à la seconde partie du baccalauréat, ils étaient 85 en 1952 et 109 en 1954. On peut estimer au total que le protectorat a produit environ 1 300 bacheliers musulmans tunisiens (soit une proportion six fois plus importante qu'au Maroc).

Le salut par Paris

La guerre avait arrêté l'envoi d'étudiants nord-africains en France. Un certain nombre d'entre eux, arrivés avant-guerre, s'y étaient trouvés bloqués, notamment une soixantaine de Tunisiens et une poignée de Marocains (ils seraient entre dix et vingt, vraisemblablement rapatriés en zone libre : 11 étudiants auraient habité Montpellier en 1942-1943, 13 à Toulouse en 1943-1944, répartis entre les deux foyers d'étudiants coloniaux de ces deux villes ; dès l'année suivante, ils remontèrent pour la plupart à Paris). La rupture des relations entre la France et l'Afrique du Nord à partir de la fin 1942 supprima les ressources de ces étudiants, habituellement reçues d'Afrique du Nord. Un certain nombre d'organismes se sont alors préoccupés de leur fournir des revenus, le plus souvent sous forme de prêts d'honneur ; c'est ainsi que l'Office de Tunisie et l'Office du Maroc en France ont versé des « prêts exceptionnels » à leurs ressortissants respectifs. D'autres organismes s'occupèrent de ces étudiants pendant la guerre, comme le Comité universitaire d'Afrique du Nord et du Levant, dépendant du ministère de l'Éducation nationale. Ces aides furent toutefois interrompues le 1er janvier 1945, date de la reprise des relations postales entre l'Afrique du Nord et la métropole. Cette rupture des versements officiels jusqu'à l'automne 1945 rendit nécessaire l'intervention du Comité universitaire d'Afrique du Nord et de l'entraide française en faveur des plus nécessiteux jusqu'au mois d'octobre 1945.

C'est au mois d'octobre 1945 que la situation se trouva à nouveau stabilisée. Les premiers étudiants depuis l'avant-guerre arrivèrent du Maroc et de Tunisie, aidés financièrement cette fois par de multiples canaux. Les prêts d'honneur pratiqués par la DGIP de Tunis reprirent, et en plus grand nombre qu'avant-guerre. Ils passent en effet de 32 en 1938 au bénéfice des seuls musulmans à 57 en 1947. Vers 1948, les étudiants tunisiens de Paris demandèrent la transformation de ces prêts remboursables en bourses qui ne le seraient pas, mais le Comité consultatif des prêts d'honneur, réuni le 24 janvier 1949 sous la présidence de Lucien Paye, refusa. À ces prêts, il faut ajouter diverses subventions ou bourses ; c'est le cas par exemple des bourses de la direction générale des Affaires culturelles du ministère des Affaires étrangères (5 en 1948-1949 en faveur des Tunisiens).

En 1947, diverses subventions sont fournies par la DGIP en sus des prêts d'honneur : 100 000 francs à l'Office de Tunisie, 360 000 FF au Comité parisien des œuvres sociales des étudiants et 300 000 FF à l'AEMNAF. En outre, le gouvernement tunisien accorde quelques bourses aux rares étudiants qui se destinent à la fonction publique. Et le Bey promet de fournir 200 000 francs au premier étudiant tunisien musulman qui sera reçu au concours d'internat des hôpitaux de Paris. À ces aides diverses, il faut ajouter les aides familiales, et comme dans l'avant-guerre les fonds collectés en Tunisie par les diverses associations d'obédience nationaliste.

Concernant les Marocains, il n'y avait pas de tradition bien établie d'aide aux étudiants avant-guerre. Mais l'atmosphère avait changé. Il n'y a d'abord plus d'empêchement de la part de l'autorité administrative pour les départs d'étudiants en métropole (même s'il faut un visa de la direction des Affaires politiques). Par ailleurs, le sultan et le parti de l'Istiqlâl décidèrent de financer les études d'un certain nombre d'étudiants marocains en France. N'ayant pas trouvé de document dans les archives à ce sujet, nous sommes tributaires de deux témoignages qui se contredisent partiellement. Pour Abraham Serfaty, les étudiants marocains auraient été quinze à partir en 1945 et trente l'année suivante ; selon M'Hammed Douiri, ils auraient été trente dès 1945. Sur ces trente étudiants, les dix « meilleurs » (choisis par le Parti) auraient reçu une bourse royale (dont M'Hammed Douiri), tandis que les vingt autres auraient reçu une bourse de l'Istiqlâl. Ces étudiants mêlent plusieurs générations : certains reviennent d'Alger ; d'autres, bacheliers depuis plusieurs années, ont entamé des études au Maroc, comme Abderrahim Bouabid, boursier de l'Istiqlâl ; d'autres enfin sont bacheliers de l'année (17 musulmans reçus à la deuxième partie du baccalauréat en 1945, 16 l'année suivante).

Quoi qu'il en soit, cette sollicitude de l'Istiqlâl et du sultan envers les étudiants ne pouvait laisser indifférentes les autorités protectorales. Dès la rentrée 1947, les premières bourses furent distribuées par le protectorat à l'initiative de Jacques Berque, alors directeur du Paysannat. Une trentaine de jeunes marocains (ayant effectué six années dans le secondaire) furent envoyés dans des écoles d'agriculture en France pour recevoir

une formation d'ingénieurs agronomes. La DIP fournit pour sa part un certain nombre de bourses d'études dès l'année 1947 pour les matières non-enseignées au Maroc ; il y avait en 1947 18 boursiers marocains de la DIP en France. Une commission supérieure d'attribution des bourses marocaines d'enseignement supérieur fonctionna jusqu'à la fin du protectorat, sans que nous ayons pu trouver le nombre de bourses qu'elle distribua.

L'accroissement du nombre de bacheliers, associé au développement des aides financières, fut à l'origine de l'augmentation continue du nombre d'étudiants présents en France. Il n'existe pas à ce sujet de statistique fiable, et ces étudiants ne sont pas mentionnés dans les Annuaires statistiques du Maroc et de Tunisie. Nous avons donc été amené, pour évaluer cette population, à recenser toutes les indications chiffrées données dans les différents rapports administratifs que nous avons rencontrés. Une difficulté supplémentaire provient du fait que les étudiants israélites et musulmans sont parfois comptabilisés ensemble, parfois non. Nous présentons ici les chiffres concernant les étudiants musulmans, qui sont plus précis pour les Marocains que pour les Tunisiens.

Le nombre d'étudiants marocains musulmans en France a été en progression constante, et se stabilisa autour de 300 à la fin du protectorat (passant de 15 en 1944-1945, à 45 en 1945-1946, puis 186 en 1950-1951, et enfin 300 en 1954-1955). Les étudiants musulmans tunisiens en France ont connu une pente identique, passant de 60 en 1944-1945 à 200 en 1945-1946, puis à 264 (ou 300 selon les sources) en 1952-1953.

En définitive, bien plus nombreux que les Marocains au départ, les étudiants tunisiens en France semblent se stabiliser autour de 300 dès la fin des années quarante et jusqu'à la fin du protectorat. Cette relative stabilité s'explique par le développement d'un enseignement supérieur en Tunisie à partir de 1945.

Que faire des « élites » ?

Nous nous contenterons ici d'aborder cette question qui inquiète les autorités coloniales jusqu'à la fin des protectorats. Nous voudrions, en guise d'introduction à cette question, renvoyer à une note de la Résidence générale du Maroc du 20 mai 1921. Cette note a pour objet les « débouchés à assurer aux élèves officiers de l'École de Meknès », et traite aussi des débouchés à assurer aux élèves des collèges musulmans de Rabat et Fès. Dans cette note, Lyautey s'intéresse au placement de la première promotion sortie de Dar el Beïda en juin 1921. Il affecte pour un an les jeunes officiers à des postes élevés dans l'administration du protectorat. Lyautey poursuit ainsi son projet de formation, « par une sélection restreinte et soigneuse, d'une véritable élite de jeunes musulmans ». Il en profite pour livrer sa déception devant le sort réservé aux premiers élèves sortis des collèges musulmans :

> « Dès l'origine, j'avais notifié mon intention de voir les meilleurs, après études faites, faire un stage dans les divers services résidentiels [...]. Je me suis heurté à une inertie, pour ne pas dire à une répugnance telles qu'il n'en a rien été fait [...]. Il y avait là un but politique, d'une haute portée, offrant une affirmation tangible du principe du protectorat et de la participation des Marocains cultivés à l'administration de leur pays ».

Lyautey constate par la suite que ces jeunes gens se destinent pour la plupart à la carrière commerciale comme leurs pères, mais qu'un certain nombre d'entre eux aurait néanmoins embrassé la carrière administrative si des postes de responsabilité leur avaient été ouverts. Et d'ajouter qu'il va procéder, « pour donner l'impulsion », à un certain nombre d'affectations dans l'administration.

Dans l'Empire chérifien comme dans la Régence de Tunis, les places offertes dans l'administration aux musulmans restèrent jusqu'à la Seconde Guerre mondiale des places de second rang opérant un véritable déclassement. Le placement des Sadikiens à des postes de traducteurs ou de greffiers jusque dans les années trente témoigne de ce phénomène. Seuls pouvaient trouver une place dans les services traditionnels les diplômés sortis des universités islamiques ; mais on sait que ces services (même l'administration chérifienne au Maroc) furent de plus en plus relégués à la gestion d'un patrimoine symbolique, et que le véritable pouvoir leur échappait. C'est pour fuir des carrières qu'ils jugeaient indignes de leurs qualifications - ou de leur rang social - que nombre de jeunes collégiens ou lycéens musulmans, qui s'étaient orientés vers le baccalauréat et l'enseignement supérieur, firent le choix des professions libérales modernes comme celles d'avocat ou de médecin.

La situation évolua peu jusqu'à la fin des années trente où, sous la pression nationaliste, furent pris au Maroc et en Tunisie des décrets ouvrant de nouvelles possibilités aux « indigènes ». Un décret du 3 juin 1937 réservait ainsi en principe la moitié des emplois aux Tunisiens dans presque toutes les catégories (sauf la police par exemple). Mais le gouvernement ne prit pas le décret d'application nécessaire et ce texte resta lettre morte. Au Maroc, plusieurs mesures furent prises par la Résidence en 1936, « propres à accélérer l'entrée des Marocains dans les administrations mixtes ». Un dahir du 14 mars 1939 vint réserver un certain nombre de places qualifiées aux Marocains dans les concours et examens d'entrée dans la fonction publique. Mais là encore, ce dahir ne fut pas suivi d'effet, aucun Marocain ne fut affecté à des postes de responsabilité.

La forte impulsion donnée aux nationalismes par la Seconde Guerre mondiale et la volonté réformatrice des nouveaux responsables politiques firent resurgir, dès la libération de l'Afrique du Nord, la question des « débouchés ». Le Comité français de libération nationale se pencha sur cette question dès 1943 lors d'une conférence présidée par de Gaulle qui se tint à Alger le 10 décembre. Assistaient à cette conférence, outre le président du CFLN, le général Catroux, commissaire d'État chargé des Affaires musulmanes,

M. Massigli, commissaire aux Affaires étrangères et les deux Résidents français du Maroc et de Tunisie : MM. Puaux et Mast. Le Résident général en Tunisie y déplora la non-application du décret de 1937, et proposa de publier un décret réservant un certain nombre d'emplois administratifs aux Tunisiens (mis à part quelques postes de contrôle réservés aux Français). Il demanda par ailleurs l'accès des Tunisiens aux grandes écoles françaises « dont ils sont actuellement exclus car ils ne sont pas citoyens français ». Le général Catroux, soutenu par de Gaulle, jugea « ce projet encore trop timide », et demanda « que l'administration actuelle soit transformée en une véritable administration tunisienne aux côtés de laquelle serait installé un contrôle français » (et de constater aussitôt que le nombre de diplômés tunisiens étant ce qu'il est, le processus prendrait un certain temps). De Gaulle conclut en déclarant que « l'administration directe était dépassée », et qu'il fallait « entrer dans la voie qui fera de l'administration tunisienne une administration vraiment tunisienne ».

Le Résident général au Maroc déclara pour sa part « qu'il n'y avait pas actuellement au Maroc de revendications précises en ce qui concerne l'accès aux emplois administratifs ». Un rapport de Jacques Berque daté de 1944-1945 témoigne pourtant du fait que la question des débouchés offerts aux Marocains était une question brûlante à la Libération.

Dans l'immédiat, cette conférence fut suivie de peu d'effets. Un décret du 18 décembre 1944 au Maroc instaura l'égalité toute théorique de rémunération dans l'administration entre Français et Marocains. Quant à l'accès des Tunisiens aux grandes écoles, le Résident Mast poursuivit son projet et obtint le 24 septembre 1944 l'accord officiel de Catroux, alors ministre délégué général du gouvernement en Afrique du Nord. Ce dernier se chargea de faire la demande auprès des ministres concernés à Paris (sous réserve que les jeunes diplômés n'aient accès à leur retour qu'aux administrations tunisiennes). En définitive, la question ne fut véritablement jamais tranchée, et les Tunisiens (comme les Marocains) qui furent reçus aux Grandes Écoles le furent à titre étranger. Ils étaient théoriquement tenus de travailler après leur scolarité dans l'administration de leur pays, mais l'accueil glacial qu'ils y reçurent de la part des cadres français poussa un certain nombre d'entre eux à entrer dans l'administration en France. Un avis du Conseil d'État en date du 12 mai 1949 avait d'ailleurs posé le principe de l'égalité d'accès des Marocains et Tunisiens (parmi d'autres ressortissants) à la fonction publique française.

Pour le reste, c'est-à-dire l'accès des Marocains et Tunisiens à leurs administrations respectives, diverses dispositions furent adoptées à partir de 1947 dans le sens d'une plus grande ouverture. Pour la Tunisie, une note de novembre 1952 récapitule « l'effort accompli par la France pour recruter parmi les autochtones de futurs administrateurs et cadres gouvernementaux ». Dès le mois d'août 1947 furent adoptés des décrets beylicaux qui rendaient exécutoires les textes d'avant-guerre. Il n'est pas question ici de rentrer dans le détail des dispositions adoptées. Notons seulement qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'une réforme générale de la fonction publique commencée en 1949, à l'exemple de

la France. Les décrets du 8 février 1951 vinrent définir les conditions d'accès à l'administration en réservant cette fois un *numerus clausus* pour les Tunisiens (la moitié pour les cadres supérieurs) - et par conséquent aussi pour les Français, ce que dénoncèrent les nationalistes tunisiens. Au total, la masse des fonctionnaires tunisiens, ils sont plus de 7 000 titulaires en 1954, ne doit pas cacher que les hauts fonctionnaires et fonctionnaires supérieurs des administrations centrales de l'État sont peu nombreux. Ces derniers restèrent d'ailleurs en minorité face aux fonctionnaires français (compte non tenu des administrations traditionnelles). Les concours de recrutement établis jusqu'à la fin du protectorat ne réussirent jamais à fournir la part réservée par le *numerus clausus*. Les réformes envisagées par le CFLN ne virent en définitive qu'un début d'application pendant les années qui précédèrent l'indépendance.

Au Maroc, les choses allèrent plus lentement encore. Le 8 mai 1948 fut publié un dahir qui autorisait les recrutements sur titre (niveau baccalauréat ou licence) et non plus sur concours. Par la suite, plusieurs dahirs vinrent rendre exécutoire celui de 1939 sur l'accession des Marocains aux cadres mixtes (c'est-à-dire dans l'administration néo-chérifienne par opposition aux cadres « Makhzen » réservés aux Marocains). Il en allait ainsi du dahir du 8 mars 1950 qui réservait un certain nombre d'emplois aux Marocains. L'administration française se heurta cependant jusqu'à la fin du protectorat au nombre infime de titulaires du baccalauréat ou de la licence susceptibles de postuler aux emplois supérieurs. Plusieurs circulaires, en septembre 1950, mars 1951, février 1952 *etc.*, viennent déplorer le fait que plusieurs postes réservés aux Marocains restent non pourvus. Plus encore qu'en Tunisie, la masse des fonctionnaires marocains titulaires, en forte croissance dans cet après-guerre pour atteindre 18 093 en septembre 1953, ne doit pas cacher que les fonctionnaires musulmans hauts et moyens ne sont qu'une infime minorité.

Ce constat poussa jusqu'à la fin du protectorat les autorités coloniales à faire un constat analogue à celui établi par Lyautey en 1921. C'est ainsi qu'un exposé de Maurice Papon, Secrétaire général du Protectorat, prononcé en décembre 1954 devant la section marocaine du Conseil de gouvernement, au sujet de l'accession des jeunes marocains à la fonction publique, reprend avec le même dépit le constat dressé par Lyautey plus de trente ans auparavant. Papon y déplore les problèmes du recrutement dans les cadres mixtes :

> « Pour l'élite marocaine en effet s'est exercé, d'une manière assez puissante, l'attrait des hauts postes du Makhzen et, surtout, des professions libérales... et du commerce [...]. Des difficultés subsistent pour combler la totalité des postes offerts, par suite de l'absence de candidats ».

En trente années, le protectorat n'avait pas réussi ou pas voulu appliquer les vues de Lyautey : à la réserve des administrateurs français avait répondu le mépris des jeunes marocains pour des carrières subalternes.

L'IHET est créé à Tunis

La Seconde Guerre mondiale accéléra le processus de maturation de l'enseignement supérieur, tout au moins pour les deux protectorats. La poussée nationaliste ne pouvait laisser insensibles les nouvelles autorités françaises que la guerre avait cantonnées temporairement à Alger. Il s'agissait d'accroître les possibilités offertes aux étudiants des protectorats d'engager un cursus dans l'enseignement supérieur, afin de satisfaire l'opinion nationaliste prompte à dénoncer les carences de l'« œuvre française ». L'action du Comité français de Libération nationale est à cet égard éclairante.

Dans cette optique, la création phare de l'après-guerre est celle du Haut Institut des études de Tunis en 1945, premier établissement d'enseignement supérieur dûment considéré dans le système français de la Régence, et qui apparaît avec le recul historique comme l'embryon de l'université tunisienne. Quant à l'Institut des hautes études marocaines, il s'enrichit de nouvelles sections et voit s'accroître son rôle dans l'ordre de l'enseignement. Nous allons maintenant nous intéresser à ces deux établissements et à leur environnement. Puis nous en viendrons à la création des Écoles d'Administration dans les deux protectorats à la fin des années quarante, création censée parachever « l'œuvre scolaire » à destination des « autochtones », à qui il fallait bien ouvrir des débouchés.

À la suite de Kmar Mechri-Bendana, nous ne pouvons que regretter la disparition, ou tout au moins « l'indisponibilité » des archives du Haut Institut des études de Tunis (IHET). Ces archives, pas plus que celles de l'Institut des hautes études marocaines (IHEM), ne se trouvent aux archives du MAE à Nantes, et il faut se contenter, pour l'étude de ces deux instituts, de données dispersées au hasard des archives des protectorats et des universités. Cette dispersion associée à la carence des archives fait que peu de chercheurs se sont penchés sur l'IHET, en dépit d'un intérêt certain.

Dès la Libération de la Tunisie en 1943, le CFLN s'enquiert de la situation des étudiants en droit tunisiens, qui constituaient le seul groupe conséquent d'étudiants du secteur moderne rattachés à une université française, celle d'Alger en l'occurrence. Un projet d'ordonnance relative aux études de droit en Tunisie de juillet 1943, et qui devait aboutir au décret du 6 novembre 1943, vise à créer officiellement un Centre d'études juridiques à Tunis, le précédent n'ayant pas de statut depuis sa fondation en 1922. Ce centre a pour ambition de préparer les étudiants en droit jusqu'à la licence. L'affiliation à l'université d'Alger semble alors définitivement scellée, cette université gardant le contrôle de ce centre par l'intermédiaire de l'un de ses professeurs titulaires. Or, un an plus tard, une réunion a lieu au Dar el Bey qui vise à la « recherche des conditions de développement de l'enseignement supérieur en Tunisie » (le 11 octobre 1944). Le procès-verbal de cette réunion dresse l'inventaire des instituts d'enseignement supérieur de Tunisie en 1944 :

non comptés les instituts de recherche scientifique, on relève l'École supérieure de langue et de littérature arabes, le Centre d'études juridiques, les Classes de lettres supérieures et de math. sup. du lycée Carnot, l'École des Beaux-Arts et le Conservatoire de Musique, l'École coloniale d'Agriculture, et enfin l'École supérieure de Commerce. Au cours de cette réunion, on jugea « excessive » l'ambition du Centre d'études juridiques qui consistait à préparer ses étudiants à la licence de droit, la « Tunisie ne pouvant qu'amorcer des études supérieures ».

C'est dire que le projet de création d'un Institut des hautes études tunisiennes, sur le modèle déjà éprouvé au Maroc, et dont fait part une lettre du Résident général Mast au ministre de l'Éducation nationale en date du 13 novembre 1944, n'affiche pas une ambition maximaliste dans le domaine de l'enseignement. Les raisons de la création de l'IHET invoquées dans cette lettre sont de trois ordres : coordonner les activités d'enseignement et de recherches des différents organismes évoqués ci-dessus (et que l'Institut envisage d'absorber), « développer le niveau culturel de l'élite en Tunisie » et « augmenter le prestige de la France en Tunisie ». Trois sections étaient envisagées dans cette lettre, mais elles furent finalement quatre à voir le jour après le décret du 1er octobre 1945 portant création de l'Institut des hautes études de Tunis. Le nouvel établissement fut logé dans une ancienne école maternelle italienne au 8 rue de Rome, à Tunis (où il demeura jusqu'à l'Indépendance en dépit de l'inadaptation de plus en plus avérée des locaux). L'inauguration de l'Institut eut lieu en grande pompe le 8 décembre 1945 dans la salle des fêtes du lycée Carnot en présence du nouveau directeur William Marçais (c'est dans cette même salle que fut annuellement fêtée à l'automne la rentrée de l'Institut).

L'Institut fut soumis au patronage de l'université de Paris, au grand dam de l'université d'Alger, et de sa faculté de droit en particulier, qui vit lui échapper sa tutelle sur Tunis. Une convention signée à Paris le 31 janvier 1946 et à Tunis le 6 février de la même année liait les deux établissements. Les étudiants de Tunis étaient inscrits à la Sorbonne et les professeurs de la Sorbonne étaient chargés de venir à Tunis à chaque session d'examen pour les présider. Les courriers et autres rapports témoignent du souci permanent d'une exigence d'excellence : il ne devait pas être dit que l'IHET était un établissement supérieur de second rang. D'où l'appel à des professeurs de carrière de métropole, parmi les plus qualifiés, en remplacement des fonctionnaires initialement chargés de cours, en particulier au sein de la section juridique : c'est ainsi que le professeur agrégé d'économie politique Raymond Barre fut détaché de son université de Caen à l'IHET entre 1950 et 1954.

C'est dans ces conditions que le professeur islamisant Lévi-Provençal vint à Tunis en novembre 1947 pour présider la session d'examen de licence d'arabe. À cette occasion, il rédigea un rapport sur le fonctionnement de l'Institut, qui éclaire quelque peu les débats qui ont présidé à sa création. Rappelant d'entrée que l'IHET est, d'après l'article 2 de son décret, un « établissement d'enseignement supérieur et de recherche scientifique

spécifiquement tunisien », dans lequel la préparation à des examens et concours et la délivrance de diplômes ne sont prévues qu'à titre accessoire. Il insiste sur les buts essentiels à ses yeux de l'Institut : provoquer et encourager la recherche tunisienne et développer la culture littéraire et scientifique par des conférences et par la publication d'ouvrages. Il revient sur sa mission

> « d'organisation de propédeutique des sciences, des lettres et du droit, mais à condition d'admettre et de souligner que cette organisation [...] ne constitue qu'une partie secondaire de sa tâche ».

L'idée est d'éviter de faire à Tunis ce qui peut être mieux fait ailleurs. Il suggère en conséquence de confier la direction de l'IHET à un islamisant, dans la continuité de son premier directeur William Marçais.

En réalité, Lévi-Provençal, qui a été pendant dix années directeur de l'IHEM, considère que le nouvel Institut doit marcher dans les mêmes pas que l'Institut de Rabat, privilégiant la recherche et l'étude de son pays d'accueil. Cette conception s'avéra cependant vite illusoire et inadaptée à la situation de l'après-guerre, tandis qu'une demande sans précédent en faveur de l'enseignement supérieur se confirmait d'année en année. Symboliquement, la nomination du nouveau directeur en 1948 sanctionna cette évolution : ce ne fut pas un arabisant mais un scientifique qui fut nommé en la personne de Jean Roche. L'enseignement des sciences, ainsi mis à l'honneur, affirmait la volonté du nouvel Institut de placer au premier rang sa fonction d'enseignement et de formation, y compris dans le domaine jusque-là oublié des sciences dures. Quant à Lévi-Provençal, il obtint après quelques années, en 1953-1954, la présidence du Centre d'études de langue et de civilisation arabes nouvellement créé au sein de l'IHET (en remplacement de la section des études philologiques et linguistiques) ; mais ce centre n'était qu'une partie de l'Institut et non sa branche dominante.

Ce fut en réalité une institution essentiellement centrée sur l'enseignement supérieur qui fut finalement mise sur pied, portée par ses enseignants mais aussi par l'administration protectorale, de la DIP au Résident général. Les archives témoignent de ces demandes répétées de la Résidence au ministère de l'Éducation nationale à Paris en vue de nouvelles créations de certificats. Le 28 janvier 1948 par exemple, le Résident Mons réclame la création de quatre nouveaux certificats qui seraient propres à la Tunisie (par exemple le certificat d'études supérieures d'histoire et d'archéologie de la Tunisie dans l'Antiquité). L'année suivante, le 7 avril 1949, le Résident écrit à nouveau au ministre pour lui transmettre le vœu du Conseil de l'IHET en faveur du rétablissement à Tunis des cours de troisième année de licence (accompagné de la demande de nomination d'un agrégé de droit pour la rentrée suivante). Ces demandes furent pour la plupart exaucées, qui étoffèrent année après année les enseignements dispensés par l'IHET.

Pour nous en tenir au cas de la seule section des études scientifiques, les dix années qui s'échelonnent de 1946 à 1955 témoignent d'une forte croissance. Conçue pour délivrer l'enseignement propédeutique (c'est-à-dire le premier cycle de l'enseignement supérieur : PCB, SPCN, MPC, math. gén.), la section s'ouvrit peu à peu à la préparation de la licence ; en 1954-1955, elle préparait à 5 certificats de licence, la première année de pharmacie, un enseignement de fin d'études de médecine, sans parler de la recherche (et de nouvelles créations de certificats programmées pour les rentrées suivantes devaient permettre d'assurer la préparation des trois licences fondamentales de sciences). Au terme de cette décennie, plus de 300 étudiants (dont plus de la moitié des Français) suivaient les cours de cette section (dont une bonne soixantaine en deuxième cycle).

Un rapport du 1er février 1955 adopté par l'Association de la section scientifique de l'IHET (alors que l'autonomie interne de la Tunisie est effective) confirme l'évolution que nous avions pressentie lors des premières années de l'Institut. Le rapport insiste sur le rôle « éminent » de la section scientifique « dans la formation de cadres et de techniciens ». Et de conclure :

> « Le rôle de la section des études scientifiques nous apparaît primordial dans la Tunisie de demain. C'est pourquoi elle doit être transformée rapidement en une véritable faculté des sciences ».

De ce point de vue, et en dépit de l'état d'esprit de certains de ses concepteurs, l'IHET fut bien le noyau à partir duquel allait se constituer l'université tunisienne au début des années soixante.

On voudrait pour conclure rappeler que cette évolution s'est déroulée dans un contexte politique agité qui n'a pas été sans répercussions. Face à l'offensive des nationalistes, l'institution d'un haut enseignement supérieur français est perçue par les autorités protectorales comme un antidote. Dans son rapport de 1947, Lévi-Provençal avait souligné l'importance de constituer comme au Caire, et parallèlement à la Zitouna, « un centre d'enseignement d'arabisme moderne et laïque ». Les professeurs de l'IHET eux-mêmes sont convaincus de l'importance de leur rôle dans « la défense de la culture et de la langue française qu'assure l'Institut dans son ensemble » ; leur volonté maintes fois réaffirmée est de développer les enseignements et les cursus afin d'attirer le plus d'étudiants musulmans possible.

La concurrence avec l'enseignement supérieur musulman ne fut pas qu'une vue de l'esprit, en particulier dans le domaine juridique, où les nationalistes les plus actifs tentèrent de promouvoir un enseignement spécifiquement tunisien, notamment à destination des *tolba* de la Zitouna. Le journal *Al Bayan* du 23 décembre 1945 déplorait ainsi que les diplômes secondaires de la Zitouna ne soient pas « considérés comme équivalents aux autres diplômes d'enseignement secondaire », ce qui constituait une véritable « insulte à la langue arabe ». C'est ainsi qu'après la Seconde Guerre mondiale, fut

inaugurée au sein de la Khaldounia une section d'études juridiques où vinrent des professeurs ou orateurs réputés comme Fadhel Ben Achour, Ali Belahouane ou Ahmed Khérédine. Hédi Nouira vint ainsi fin janvier 1947 y faire une conférence sur la politique coloniale lors d'un cours de droit constitutionnel français. Il est cependant clair que la Khaldounia, malgré son ambition universitaire affichée, participait avant tout à la lutte politique.

Statu quo *au Maroc*

Au Maroc, les choses se présentaient de manière différente au sortir de la guerre. Le protectorat était en effet doté depuis l'entre-deux-guerres de plusieurs institutions d'enseignement supérieur (ou considérées comme telles), sans oublier une importante création née en pleine guerre en novembre 1940, le Centre d'études supérieures scientifiques de Rabat (CESS). Contrairement à la section scientifique de l'IHET, cet organisme était indépendant de l'IHEM.

La CESS fut la première institution à délivrer un enseignement supérieur scientifique au Maroc ; dès 1940, le CESS prépara à quatre certificats d'études supérieures : MPC, SPCN, MG et PCB (qui constituait aussi l'année préparatoire aux études médicales). Le Centre d'études eut une « existence précaire » pendant la guerre, notamment lorsque la « mobilisation lui enleva la plupart de ses étudiants ». Le CESS était alors logé dans des « locaux de fortune aux quatre coins de Rabat ». De ce point de vue, comme de celui de la progression des effectifs, l'immédiat après-guerre marqua un tournant important. Dès 1946 fut entreprise la construction des bâtiments du CESS, « dont chaque année a vu grandir les divers éléments depuis 1946 » ; en 1947 était achevé le bloc de chimie. Dès le milieu des années cinquante était ainsi édifié avenue Biarnay à Rabat, sur la colline de l'Agdal, un vaste complexe qui devait servir de noyau à la future faculté des sciences marocaine des lendemains de l'indépendance. Ces locaux, situés entre la Bibliothèque générale du protectorat et l'Institut scientifique chérifien - et non loin des bâtiments de l'IHEM -, constituaient « l'ensemble de la Sorbonne scientifique du Maroc », nous dit J. Le Templier.

Parallèlement à ces travaux, le CESS se développa à partir de l'année 1945-1946, en offrant une gamme toujours plus étendue d'enseignements ; en octobre 1948 lui fut annexée une école de techniciens de laboratoires, tandis que de nouveaux certificats étaient préparés : géologie en 1948, mécanique rationnelle et physique générale en 1951 *etc*. Aussi, dans son article du *BESM* de 1953, J. Le Templier pouvait écrire :

> « Il s'en faut de très peu que l'enseignement scientifique supérieur au Maroc soit dès maintenant suffisant pour préparer les étudiants aux diverses licences ».

Les effectifs de CESS s'accrurent progressivement pendant la dernière décennie du protectorat, passant de 147 étudiants à 287 de 1947 à 1953.

Le CESS ne doit cependant pas masquer l'essentiel, à savoir que la grande majorité des étudiants du Maroc (1 593 - sans compter les expatriés - en 1952-1953, toutes communautés confondues) étaient inscrits dans les organismes dépendants de l'IHEM, et spécialement en droit (le Centre d'études juridiques - CEJ - du Maroc avait été en effet rattaché administrativement à l'IHEM par la loi du 18 février 1942 et connut une explosion de ses effectifs dans l'après-guerre). Les étudiants du CEJ sont toujours inscrits dans une des universités de leur choix - Bordeaux, Toulouse ou Alger - qui établissent leurs diplômes. Ils peuvent préparer au Maroc, outre la capacité en droit, les cours de droit jusqu'à la licence.

En lettres enfin, outre les diplômes propres à l'IHEM préparés par ses seize directions d'études - certificats, brevets et diplôme d'arabe et de berbère d'une part, brevet de culture marocaine et diplôme d'études supérieures marocaines pour les sciences humaines d'autre part -, sans oublier la préparation à la licence d'arabe, l'après-guerre a vu s'ouvrir deux classes de propédeutique (première année de préparation à la licence) à Casablanca et Rabat, rattachées respectivement aux facultés de lettres d'Alger et de Bordeaux.

Malgré la forte progression des effectifs étudiants et le développement des différentes filières d'enseignement dès la fin des années quarante, le Bilan de la DIP de 1950 rappelle l'hostilité de la DIP à la constitution d'une université au Maroc « en tant que telle ». Ouverte à l'idée de « développer » les établissements d'avant-guerre, et même de « créer tout ce qui correspond aux besoins », la DIP refuse la création d'une université pour trois raisons : l'impossibilité matérielle et l'absence de nécessité tout d'abord ; puis elle souligne le caractère « dangereux » d'une telle création, car « le Maroc n'est pas encore apte à vivre intellectuellement de sa propre substance ». Dès le début des années cinquante, cette idée maintes fois répétée allait pourtant évoluer, en dépit des réticences des autorités protectorales.

Une lettre du 23 mars 1950, de l'Union nationale des Étudiants français (UNEF) au ministre des Affaires étrangères reprend la demande des étudiants en droit du Maroc et de Tunisie en faveur de la création d'universités dans les protectorats. Les étudiants déploraient le fait que trop de cours soient prodigués par des personnalités étrangères à l'université, ainsi que l'absence de cours de doctorat au Maroc, malgré la possibilité de passer quelques écrits des divers diplômes d'enseignement supérieur à Rabat. Dans les correspondances qui suivent cette lettre entre le ministre et le Résident général du Maroc, le général Juin réaffirme son désir que les étudiants du Maroc gardent un « contact avec la métropole ».

Les articles écrits dans les années cinquante semblent toutefois témoigner d'un changement d'état d'esprit. Face à la poussée estudiantine et nationaliste, les responsables de la DIP semblent de plus en plus acquis à l'idée d'une université marocaine. Une brochure de la DIP datée de 1952 dresse l'inventaire des différentes formations d'enseignement supérieur au Maroc et s'achève en ces termes :

> « Le sommet de cette formation de personnel cultivé sera logiquement la création d'une université marocaine où le Maroc nouveau prendra conscience de lui-même ».

Dans une note du directeur de l'Instruction publique R. Thabault au Résident général en date du 23 mai 1953, ce dernier écrit :

> « On a jusqu'à présent pu éviter de poser la question de la création d'une université au Maroc faute d'effectifs suffisants. Mais le nombre des étudiants devient tel que si une décision favorable n'est pas prise, ce ne peut être que pour des motifs politiques impérieux ».

Et l'auteur de conclure que « si une université française ne peut être créée au Maroc », le Makhzen risque d'aboutir, « dans quelques années », après avoir mené à bien son effort pour imposer la langue arabe comme langue d'enseignement, à créer « une université traditionnelle rénovée ou une université nouvelle de langue arabe ».

Les autorités protectorales furent donc tiraillées dans les années cinquante entre des considérations contradictoires et choisirent finalement l'immobilité. L'opinion éclairée élevait cependant de plus en plus la voix en faveur de la création d'une université. J. Le Templier présentait ainsi dans un article de 1954 tout ce qui militait en faveur de la création d'une telle université, et balayait d'un revers de main les arguments politiques qui lui étaient habituellement opposés. Et de commencer à réfléchir aux formes juridiques que pourrait prendre cette construction. Mais on le sait, les événements politiques s'accélérèrent à partir de 1954, et il revint en définitive au Maroc indépendant de construire sa propre université.

Des ENA au Maghreb

Une École d'administration est créée dans chacun des deux protectorats au tournant des années cinquante. L'École marocaine d'administration (EMA) et l'École tunisienne d'administration (ETA) sont à la frontière de l'enseignement supérieur, bien qu'elles aient rang d'établissement supérieur. Conçues d'après le modèle de leur grande sœur française qui avait vu le jour en 1945, elles s'inscrivent dans le cadre de la réforme de la fonction publique que nous avons évoquée précédemment, et visent entre autres à l'accession de ressortissants marocains et tunisiens à la fonction publique de leur pays. Il reste que ces écoles, créées respectivement par dahir le 8 mars 1948 pour l'EMA et par décret beylical

le 3 février 1949 pour l'ETA, n'eurent guère le temps de trouver leur place dans le paysage de l'enseignement supérieur des protectorats. Ou plus exactement, après avoir suscité un grand enthousiasme pendant leur phase de gestation - l'EMA est ainsi inaugurée « solennellement » en présence du Résident général Juin le 9 janvier 1950 -, les deux écoles connurent rapidement un certain discrédit.

Destinées à la fois aux ressortissants marocains et tunisiens et aux Français, qu'ils soient étudiants ou fonctionnaires, qu'elles devaient brasser au sein de leurs cycles moyen et supérieur, ces écoles étaient destinées à la fois à préparer aux fonctions publiques (traditionnelles ou modernes) et à perfectionner les agents de l'administration. Ces ambitions multiples étaient en réalité contradictoires et furent un handicap dans le bon fonctionnement des écoles. Cette situation est parfaitement limpide quant au recrutement des étudiants, comme nous le verrons ultérieurement. Ces écoles avaient la possibilité de recruter à la fois les titulaires du baccalauréat (même de la première partie) ou de diplômes universitaires, mais aussi de diplômes équivalents - c'est pourquoi nous avons parlé de la frontière de l'enseignement supérieur. Cette dernière clause signifiait en effet que les titulaires de diplômes marocains de l'IHEM (le certificat d'arabe classique par exemple) ou de diplômes tunisiens spécifiques (comme le *tahcîl* de la Zitouna), pouvaient être admis dans les écoles d'administration (ils le furent même dans de grandes proportions dans ce second cas).

Il s'agissait pour les concepteurs d'apporter une nouvelle réponse à l'angoissante question des débouchés des diplômés peu qualifiés. Ce choix délibéré allait néanmoins jeter d'entrée le discrédit sur ces formations supposées de moindre qualité que celles qui sont dispensées par les universités ou leurs annexes des protectorats. Tandis que les détenteurs de « petits » diplômes annexaient les cycles moyens de ces écoles - sans certitude d'ailleurs de trouver un débouché à la sortie -, les cycles supérieurs accueillaient en majorité des fonctionnaires déjà titulaires à la recherche d'une promotion. La création des écoles d'administration ne pouvait en définitive que conforter les bacheliers dans l'idée que leur salut passait par l'université.

II. 2. La recherche de nouveaux débouchés

En cet après-guerre, les étudiants maghrébins se voient reconnaître une liberté beaucoup plus grande par les autorités protectorales de Tunisie mais aussi, désormais, du Maroc. La nouvelle conjoncture leur permet de partir en quête de nouveaux horizons, non seulement vers la métropole mais aussi vers le Proche-Orient ou même vers les États-Unis, qui ont fait irruption en Afrique du Nord en novembre 1942, et commencent à intriguer. Le mouvement vers les études supérieures s'accompagne d'une poussée renouvelée en direction du baccalauréat français, véritable passeport pour l'étranger. Pourtant, les autorités françaises tentent de résister à cette envie de départ, et tentent de doter les protectorats d'établissements pour former une classe dirigeante, fût-elle en situation de relégation. Telle est la mission attribuée à l'École des officiers de Meknès et aux nouvelles Écoles d'administration de Rabat et Tunis.

1. Renouveau de la voie orientale ?

Dès l'avant-guerre, le Proche-Orient, et plus particulièrement sa capitale intellectuelle le Caire, avaient accueilli un certain nombre d'étudiants maghrébins. Certes, selon une tradition multiséculaire, des étudiants en religion allaient étudier au sein de la vénérable El Azhar, où ils pouvaient du reste retrouver des *tolba* issus de tout l'islam sunnite. Toutefois, à la lumière des événements de l'entre-deux-guerres, à l'occasion desquels l'Égypte avait conquis une indépendance toute relative, ces études acquirent un relief particulier. Le Caire apparaissait déjà à bien des égards comme la capitale du nationalisme arabe, de la réforme (*islah*) des États musulmans et d'une renaissance en gestation. Telle est du moins l'idée que s'en faisaient les Maghrébins.

Aussi comprend-on l'aura et le prestige acquis par les étudiants expatriés au Caire dès l'entre-deux-guerres. Leur poids est plus important au Maroc qu'en Tunisie, car ce pays connaissait un retard du fait de sa colonisation plus tardive. Parmi les premiers leaders nationalistes marocains, on trouve plusieurs anciens étudiants d'El Azhar, et notamment le premier d'entre eux, le *'alim* Allai el Fassi, arrivé en 1927 dans la capitale égyptienne d'où il fut expulsé pour activisme politique en 1930. Tel fut aussi le cas de notable Hassan Bou'ayad qui passa quatre années à El Azhar à la fin des années vingt. C'est depuis le Caire qu'en 1930 il mena une violente campagne contre le dahir berbère, avant d'y rencontrer Gandhi en août 1931.

Ces jeunes hommes furent relayés au Caire par les jeunes Marocains issus de la zone espagnole et envoyés au Levant par Abdessalam Bennouna. C'est ainsi que Mehdi Bennouna arriva au Caire en 1936 où il s'inscrivit à la faculté de droit de l'université Fouad Ier. C'est dire qu'une nouvelle génération avait succédé à la précédente : les étudiants Marocains désormais titulaires de diplômes de l'enseignement moderne pouvaient suivre un cursus à l'université nouvelle. Cela dit, des ponts existaient comme le prouve l'itinéraire d'Abdelkader Torrès qui venait de la Quaraouiyne mais s'inscrivit à Fouad Ier.

Les étudiants marocains formés au Levant retrouvèrent ainsi des étudiants marocains venus parfaire leur culture après des études en France, ou devenus indésirables en métropole : c'est ainsi que se côtoyèrent Mohammed Bennouna, Mekki Naciri, Ahmed Balafrej et quelques autres. Ces jeunes nationalistes, malgré l'indifférence des Égyptiens vis-à-vis des questions nord-africaines, avaient fondé au Caire en 1930 un « Comité pour la défense du Maroc en Orient ». Ce Comité qui vivait des contributions des étudiants marocains disposait de la boîte postale 1881 à la Poste Centrale du Caire.

Des étudiants algériens et tunisiens étaient aussi présents au Caire, mais le groupe marocain était certainement le plus dynamique. Le Comité marocain tenait des réunions dans des domiciles privés et ses activités étaient liées à deux choses. Il se structura, à l'image du nationalisme marocain, autour de la question du dahir berbère au début des années trente, dont le souvenir fut célébré pendant toute la période (fête du 16 mai) ; des anniversaires politiques étaient ainsi célébrés en collaboration avec l'Association de la jeunesse musulmane ou avec les Frères musulmans. D'autre part, le Comité se manifestait à travers la presse du Proche-Orient. Des informations et articles étaient publiés dans les pages consacrées aux affaires arabes (que ce soient des informations d'ordre privé ou relatant des événements du Maroc, comme les incidents de 1937 à Meknès).

Le groupe transmettait ses informations à des journaux de Bagdad, Beyrouth, Palestine ou Damas (où se trouvaient d'ailleurs quelques étudiants marocains comme Saïd Hajji). Ainsi, le journal *El Balar* réservait deux pages par semaine aux affaires des pays islamiques. Des articles étaient échangés avec l'AEMNA de Paris *via* Tanger, ou avec les nationalistes des grandes villes du Maroc. Le groupe bénéficiait à ce sujet de la compétence de Mehdi Bennouna qui s'était inscrit à l'université américaine du Caire pour suivre des études de journalisme.

Après-guerre, les choses prirent une autre dimension avec l'arrivée au Caire des principaux leaders nationalistes de Tunisie et du Maroc qui rejoignirent la nouvelle capitale de la Ligue arabe (fondée au Caire le 22 mars 1945). C'est que le Proche-Orient arabe était en pleine renaissance politique, avec l'indépendance des mandats du Levant français dès 1946 puis de la Palestine en 1947. C'est dans un contexte d'exaltation nationaliste que les leaders maghrébins rejoignirent la région, après que la reprise en

main opérée par la France en Afrique du Nord a temporairement gêné l'opposition politique sur place. Cela dit, les leaders maghrébins durent convenir assez vite que les Égyptiens manifestaient toujours peu d'intérêt pour leur cause. Ils n'en menèrent pas moins une action commune en faveur de l'idée d'un Maghreb indépendant.

Habib Bourguiba fut le premier à partir pour le Caire en mai 1945. Il mit sur pied un Bureau du Maghreb en février 1947. L'évasion du vieil Abd el Krim en partance pour la Réunion en mai permit au groupe d'émigrés de se doter d'un chef incontesté. C'est à ce moment qu'arriva du Maroc Allai el Fassi. Fut alors mis sur pied en décembre 1947 un « Comité de Libération du Maghreb arabe », dont Bourguiba fut Secrétaire général, tandis que la Présidence revenait à Abd el Krim. Le groupe d'émigrés comprenait nombre de leaders nationalistes des deux protectorats : Abdelkader Torrès, Habib Thameur, Taïeb Slim, Rachid Driss, Hédi Saïdi et Hassene Trikk. Parmi ces jeunes hommes, certains profitèrent de leur relative inaction pour entreprendre de nouvelles études à l'université égyptienne. Tel fut le cas du tunisien Rachid Driss.

Dans ce contexte en effet, faire ses études au Proche-Orient aurait dû acquérir plus de prestige encore qu'auparavant. Cette possibilité était renforcée par les bourses accordées aux étudiants nord-africains par les jeunes États de la région au nom de la solidarité arabe. La situation des étudiants tunisiens et marocains en Syrie ou en Égypte restait cependant précaire à la fin des années quarante. Bourguiba effectua alors un voyage à Bagdad, au printemps 1948, pendant lequel « le gouvernement irakien aurait promis de venir en aide [à ces étudiants] pour leur permettre de poursuivre leurs études à l'université de Bagdad ». Mission fut peu après confiée à Habib Thameur et Youssef Rouissi de diriger un certain nombre d'étudiants tunisiens de Damas vers Bagdad.

Quoi qu'il en soit, il semble que les principales communautés d'étudiants issues des protectorats au cours de l'après-guerre restèrent fixées à Damas et au Caire. Ainsi, au printemps 1952, 6 étudiants tunisiens et 8 marocains étaient à Damas où ils recevaient des bourses de 270 à 350 livres syriennes par an. Ces étudiants suivaient des cursus très divers : les Tunisiens étaient en majorité en lettres à l'université syrienne (et 1 en sciences religieuses), tandis que les Marocains étaient en majorité dans le secondaire (et 1 à l'université).

Cependant, le symbole qu'aurait pu représenter un Proche-Orient indépendant et la présence des leaders nationalistes nord-africains ne fit guère recette. En réalité, la présence d'étudiants nord-africains dans cette région ne doit pas masquer le fait que les études en métropole restent les plus recherchées, pour des raisons linguistiques et scientifiques, sachant que l'on peut mener assez librement en France une action politique ou syndicaliste. C'est dire que les étudiants nord-africains du Proche-Orient avaient, pour la plupart, partie liée avec le haut enseignement musulman (tout au moins pour les Tunisiens).

C'est en effet de ce côté qu'on recherche de nouveaux débouchés et de nouvelles formations pour les étudiants issus d'un secteur traditionnel en pleine expansion démographique. Ainsi, à côté d'un courant traditionnel d'envoi d'étudiants à El Azhar qui persiste, on assiste à un mouvement nouveau d'étudiants issus du secteur traditionnel qui tentent de trouver une issue que l'université française ne leur donne pas.

L'initiative peut être individuelle comme en témoigne une lettre du 1er février 1950 du ministre de l'Éducation nationale au directeur de la DGIP de Tunisie. Le ministre y évoque le cas d'un étudiant tunisien titulaire du « diplôme de fin d'études secondaires » de 1946 de la Grande Mosquée, qui cherchait à s'inscrire pour des études de licence auprès de l'École française du droit au Caire. Éconduit de l'université égyptienne, cet étudiant, muni du *tahcîl*, tenta vainement sa chance auprès de cette École, son diplôme ne pouvant donner accès à l'enseignement supérieur français.

Mais l'initiative émane le plus souvent de l'institution elle-même, orchestrée par Fadhel Ben Achour et relayée au gouvernement tunisien par Si Hassen Abdelwahab, membre de l'Académie Fouad au Caire et ami de Taha Hussein, alors ministre de l'éducation en Égypte. Pour autant, le gouvernement tunisien qui avait l'oreille du Destour depuis le ministère Chenik d'août 1950 essayait de temporiser. C'est que les modernistes voyaient d'un mauvais œil ce regain d'activisme des gens de la Zitouna, et du clan Ben Achour en particulier. C'est le gouvernement tunisien qui rechigne à verser une aide pécuniaire aux *tolba* du Caire, les autorités protectorales françaises se contentant d'apaiser cette tension. Pour encadrer ces revendications, le gouvernement tunisien décida d'instaurer un cadre légal d'octroi de bourses à un petit nombre d'étudiants en partance pour le Caire.

Dès la fin des années quarante se trouvaient des étudiants tunisiens au Caire, dont au moins cinq à l'université Fouad Ier. Ils logeaient au Foyer des étudiants orientaux, rue de la Mosquée Ismaïli. Mais ce fut le voyage de Si Fadhel Ben Achour au Caire fin 1949-début 1950 qui suscita un regain d'intérêt à leur égard. Les responsables de la Zitouna voulaient imiter la réforme des études initiée à El Azhar qui avait introduit l'enseignement des sciences modernes. Dans ce dessein, ils eurent d'abord l'idée de faire venir des enseignants égyptiens susceptibles de faire ces enseignements en arabe. Ce fut Si Fadhel Ben Achour qui fit une demande à Taha Hussein début 1950 pour obtenir quatre enseignants qui devaient être détachés en 1951. Les autorités françaises firent capoter cette demande pour des raisons politiques.

Mais Si Fadhel Ben Achour avait aussi demandé que l'Égypte reçoive quatre boursiers zitouniens à l'université Fouad du Caire, pour apprendre la terminologie arabe des matières scientifiques. D'après nos sources, Hosny Abdelwahab intervint conjointement auprès des autorités égyptiennes. Cette démarche réussit et le gouvernement tunisien accorda annuellement quelques bourses à des étudiants zitouniens recrutés sur concours, que ce soit pour le Caire ou Damas : ils furent 4 dès l'hiver 1951, 3 en novembre 1952,

chiffre porté à 11 un an plus tard (6 pour des études de mathématiques et de sciences physiques à Damas et 5 pour la géographie et la philosophie au Caire). Ces bourses se montaient à 75 000 FF par étudiant et par trimestre début 1953.

« Il va sans dire que les autorités françaises du protectorat n'ont pas vu d'un très bon œil cette réforme qui crée un courant culturel entre la Régence et l'Égypte avec tout ce que cela peut comporter de danger d'ordre politique », relevait une note de la Résidence, tout en convenant qu'elles ne pouvaient rien faire, et que cette situation était un « moindre mal face à ce qu'aurait été la venue de professeurs égyptiens ». La même note nous apprend aussi que ces boursiers tunisiens éprouvèrent des difficultés liées à leur faible niveau. C'est ainsi que certains étudiants ont été placés en collège et non à l'université. Ces problèmes sont d'ailleurs multiples ; dès 1951, les 4 premiers étudiants de « la mission zitounienne au Caire », refusés à l'université Fouad I^{er}, ont été orientés sur la nouvelle faculté Ibrahimi, dont une lettre de l'ambassade de France en Égypte précise qu'elle recrute au niveau de la classe de quatrième du système français. Ils se sont heurtés d'autre part au fait que les études scientifiques se faisaient en anglais : partis pour apprendre la terminologie arabe scientifique, ils ont dû d'abord « se faire inscrire au British Institute pour y apprendre l'anglais »…

Cette initiative de la Zitouna, qui montra vite ses limites, suscita une réaction ambiguë des milieux modernistes, qui voulaient éviter un renforcement du prestige de l'enseignement traditionnel, et le monopole de la Zitouna sur les étudiants expatriés au Proche-Orient. Le gouvernement tunisien découragea la venue de professeurs égyptiens, mais montra ses faveurs vis-à-vis des étudiants tunisiens expatriés au Proche-Orient. C'est ainsi qu'au lendemain du voyage de F. Ben Achour au Caire, début février 1950, il fut procédé à la Khaldounia à la création d'un « Comité d'entraide aux étudiants tunisiens installés en Égypte ». Participaient notamment à ce comité Habib Bourguiba (rentré à Tunis depuis avril 1949), le docteur Chedly Ben Romdane et le fils de M'Hamed Chenik, le Premier ministre. Une collecte fut organisée, et la Khaldounia procéda à l'envoi de 120 000 FF en avril au profit de 7 étudiants tunisiens au Caire (5 à l'université Fouad I^{er} et 2 à El Azhar). Cette pratique se poursuivit puisqu'en février 1953, ce furent 306 000 FF qui furent transférés au profit de 7 étudiants (6 en Égypte et 1 à Damas). Toutefois, à cette date, Fadhel Ben Achour avait repris l'initiative, car il présidait la Khaldounia.

La voie de formation orientale fut en définitive limitée à quelques dizaines d'étudiants dont se disputaient les faveurs traditionalistes et modernistes, sous l'œil méfiant des autorités coloniales. Cette situation est particulièrement vraie en Tunisie, mais ne doit pas faire oublier la prééminence incontestée des études supérieures françaises.

2. Succès du baccalauréat et « démocratisation »

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le prestige du baccalauréat, déjà élevé aux yeux des musulmans dans les années trente, ne se dément pas. L'après-guerre connut une forte croissance des effectifs musulmans des collèges et lycées, néanmoins entravée par la faiblesse des effectifs scolarisés, avant et pendant la guerre, dans l'enseignement primaire. Cela devait changer à partir du milieu des années cinquante, au moment où arrivèrent au collège les cohortes plus nombreuses ayant bénéficié des plans de scolarisation de la Libération. Mais nous entrons là dans une autre histoire.

En réalité, tout incitait les jeunes musulmans des protectorats à considérer le baccalauréat comme le sésame de la réussite sociale : les tribulations de leurs collègues du haut enseignement islamique, les postes de seconde catégorie réservés aux titulaires du diplôme des collèges musulmans... et surtout la brillante réussite des pionniers de l'enseignement supérieur français qui tenaient le haut du pavé par leurs professions, comme par leur activisme politique. Les autorités coloniales avaient commencé dès l'avant-guerre à tirer les conséquences de cet engouement. À la Libération, les choses avaient cependant pris une autre dimension, et les collèges musulmans, agrandis et multipliés, préparaient désormais directement le baccalauréat.

Devant la désertion des collégiens, la DIP du Maroc dut même supprimer le DESM des collèges musulmans : en 1948, la section traditionnelle de Moulay Idriss ne comptait plus que deux élèves... « En fait, ce sont des examens qui correspondaient à une période de transition aujourd'hui dépassée », conclut une brochure de l'administration datant de 1952. L'enseignement de double culture pour lequel avaient été fondés les collèges musulmans aux débuts du protectorat cessait par là même d'exister. Et ce à tel point que le « baccalauréat marocain » créé en 1948, sur le modèle du baccalauréat classique français (le latin étant remplacé par l'arabe), ne séduit pas les jeunes Marocains, au grand dam de l'administration. M. Merrouni tire les conséquences de cette évolution : « Au début des années cinquante, écrit-il, le collège [Moulay Idriss] ne différait plus d'un lycée français que par sa clientèle ».

À Tunis, les Sadikiens continuèrent en revanche à présenter le diplôme de fin d'études du collège. Les statistiques officielles précisent ainsi que pour l'année 1952, alors que 441 musulmans (en comptant ceux des lycées français) avaient présenté la première partie du baccalauréat (pour 98 reçus), ils étaient 229 à avoir présenté conjointement ce diplôme (pour 101 reçus). Ainsi, la majorité des élèves de sixième année secondaire de Sadiki et des « sections tunisiennes » des autres établissements continuaient à présenter ce diplôme, considéré à la fois comme un titre prestigieux et éventuellement comme un pis-aller en cas d'échec au baccalauréat (notamment pour entrer dans l'administration). Ceci constitue une différence notable avec le Maroc, où la logique du seul baccalauréat, fût-elle extrêmement sélective, l'avait emporté sur le diplôme.

Cela dit, à Tunis, les effectifs musulmans du lycée français connaissaient eux aussi une forte croissance, attestant par-là de la prééminence acquise par le baccalauréat. D'après les statistiques du lycée Carnot, les effectifs musulmans des classes de terminale ont connu une forte croissance de 1946 à 1956, bien que ceux-ci soient toujours restés une minorité. Ils sont ainsi passés de 23 en 1946-1947 à 46 en 1951-1952 et 58 en 1955-1956. Cet effectif est à répartir entre les huit classes de terminale du lycée qui comptaient 266 élèves en 1956. Nous devons mentionner aussi pour mémoire qu'à côté des musulmans se trouvait une forte minorité de « Tunisiens israélites » (37 en 1946-1947, 35 en 1954-1955). En définitive, les Tunisiens musulmans des classes de terminale du lycée Carnot sont passés en une décennie de 9,6 % à 21,8 % de l'effectif total.

Nous disposons de quelques données sociologiques relatives à cette population de lycéens musulmans de l'après-guerre. L'accroissement des effectifs a-t-il entraîné une ouverture sociale plus grande que celle que nous avons vu se profiler dans les années trente ? Concernant le lycée Carnot, nous disposons d'une analyse faite en 1954 par un membre du CHEAM. Dans ce mémoire, l'auteur tente de dresser le profil sociologique des élèves musulmans du lycée Carnot, en distinguant successivement les élèves des sections tunisiennes (167 élèves) et ceux des sections non tunisiennes (207).

Après avoir constaté que la Tunisie intérieure « ne participe presque pas au recrutement des établissements secondaires de la Régence » (elle fournit 37 élèves musulmans de 6e en 1951, 55 en 1952 sur un total de 1 350), l'auteur commence par étudier les élèves provenant de ces régions et inscrits au lycée Carnot. Ces derniers sont respectivement 17 et 9 dans les sections tunisienne et française. Concernant les 17 premiers, on constate qu'il s'agit d'une population « relativement aisée et évoluée » : 6 fils de fonctionnaires 4 fils de cultivateurs, 3 de commerçants et 2 de professions libérales. 2 élèves seulement viennent de la classe pauvre. Enfin, parmi les 9 de la section française, la sélection est encore plus sévère : on trouve 2 fils de caïds, 1 de médecin, 2 de commerçants, 1 d'agriculteur, 2 de fonctionnaires moyens et 1 de petit fonctionnaire. Les artisans et ouvriers ne sont là même plus représentés. C'est dire que la Tunisie intérieure, qui ne possède pas, à l'inverse de Bizerte, Sousse et Sfax, de lycée, n'envoie qu'exceptionnellement ses fils vers le lycée. De ce point de vue, il n'y a donc aucune ouverture du système.

Concernant maintenant l'ensemble des autres élèves, il faut distinguer ceux de la section tunisienne et les autres. Parmi les premiers, 86 % proviennent de la zone de Tunis et de la zone littorale qui va du Cap Bon à Gabès (soit de 10 % du pays). Sans parler des 54 % d'élèves qui viennent des écoles de Tunis et environ, très peu d'élèves proviennent des écoles rurales : sur les 52 élèves qui proviennent du littoral qui va de Tunis à Gabès (soit 31 % du total), tous sauf 1 viennent de la bande littorale, dont la moitié de 5 centres (Houmt Souk à Djerba, Gabès, Mahdia, Moknine, Monastir).

D'après une enquête plus serrée effectuée sur 43 élèves du lycée, 3 élèves seulement proviennent d'une école rurale, tandis que 38, soit 88 %, proviennent des écoles franco-arabes de centres notables. C'est dire que les élèves du lycée Carnot ont subi dès leur arrivée une sélection très forte au détriment des ruraux. Cette sélectivité est encore accrue parmi les élèves de la section française : ainsi, 69 % de ces élèves proviennent de la région de Tunis ou de métropole pour une petite partie. Les 31 % restant se répartissent entre 16 % venant du littoral jusqu'à Gabès et 15 % de centres de l'intérieur.

Au plan social maintenant, notre auteur écrit à propos des sections tunisiennes :

> « Ce sont les catégories déjà tournées vers les fonctions de relation, habitant, comme telles, les petites villes, qui fournissent l'essentiel du recrutement de l'enseignement secondaire ».

Derrière cette analyse, il faut comprendre que les enfants des classes populaires, fils d'artisans, d'ouvriers et de paysans sont assez peu nombreux. Sur 150 professions connues, on relève : 58 fils de fonctionnaires (surtout petits) ou employés ; 9 fils de professions libérales ; 32 fils de commerçants (dont 10 épiciers) ; voilà pour les « fonctions de relation ». Quant aux « fonctions productrices », on relève 51 cas : mais seuls 13 emplois renvoient à des « conditions véritablement populaires » (13 emplois d'ouvriers dont 4 journaliers agricoles) ; parmi les autres, on compte 25 agriculteurs, dont 8 résident à Tunis (et sont donc des propriétaires fonciers non exploitants), ce qui n'exclut pas que le Sahel en compte quelques autres. Il est donc difficile d'établir un découpage social clair, mais ce qui se dégage de cette étude, c'est l'extrême faiblesse des fils des classes populaires.

Encore faut-il ajouter, nous dit l'auteur, que les classes non tunisiennes présentent un « aspect encore moins démocratique » : sur 202 cas, on relève 35 parents de cadres supérieurs de l'administration (17 % contre 10 % en section tunisienne), 19 professions libérales (9,5 % contre 5 %), 64 petits et moyens fonctionnaires (32 % contre 24 %), 31 commerçants, soit 75 % pour les « fonctions de relations ». La part des ouvriers et artisans tombe là à 8 % du total. C'est dire que l'évolution vers une certaine démocratisation dans le recrutement des élèves musulmans du lycée Carnot, qu'H. de Montéty avait pensé démontrer à la veille de la guerre, n'est pas confirmée par cette analyse. Le lycée français demeure l'apanage de la minorité des citadins, et est plus précisément réservé parmi eux aux fils des familles aisées et moyennes. L'auteur conclut même :

> « [...] la clientèle des classes françaises est essentiellement tunisoise et limitée aux classes élevées et aisées de la population [...]. Les pères d'élèves ont souvent fait leurs études supérieures en France ».

Cette sélectivité sociale est plus forte au lycée qu'au collège Sadiki. Néanmoins, les chiffres fournis par N. Sraïeb dans sa thèse prouvent, sur la longue durée, qu'il n'y a pas de bouleversement sociologique, même dans ce collège.

Certes, les Sahéliens sont de plus en plus nombreux à Sadiki (bien qu'en minorité par rapport aux Tunisois), mais les catégories sociales restent assez stables. C'est du moins l'idée que l'on peut se faire à la lecture des tableaux présentés par ce chercheur. Ainsi, les catégories traditionnelles qui dominaient entre 1898 et 1910 sont toujours dominantes entre 1911 et 1956. Parmi les parents d'élèves, les propriétaires et agriculteurs, les employés, membres des corps traditionnels et les artisans qui représentaient 75 % de l'effectif dans la première période, représentent toujours près des trois quarts de l'effectif dans la seconde (69,6 %). Enfin, la sous-représentation de la Tunisie intérieure est une fois de plus avérée. Si démocratisation il y a eu par rapport au début du siècle, elle a bénéficié aux seuls habitants du littoral (notamment les Sahéliens), et elle exclut pratiquement les enfants des classes populaires.

Pour le Maroc en revanche, la thèse de M. Merrouni atteste du fait que l'accroissement des effectifs entraîne une ouverture sociale. Encore ne faut-il pas exagérer ce phénomène à cause de l'extrême sélectivité du secondaire au Maroc pour les musulmans, jusqu'à la fin du protectorat. Les effectifs sont en constante augmentation, mais le taux d'abandon demeure colossal, qui explique la réorientation précoce de nombreux collégiens, à un moment où se développent les opportunités.

Tel est le cas d'Abdesslam Hajji, qui suivit les cours de Moulay Youssef de 1944 à 1948 jusqu'à la fin de la troisième. Politisé dès le début du secondaire, il s'intéressait particulièrement à la lecture de la presse. C'est muni d'un brevet d'arabe classique obtenu à l'IHEM en 1947 qu'il entra à Radio Maroc dès sa sortie du collège en 1948. *Speaker*, rédacteur, producteur, commentateur, réalisateur, il devait devenir quelques années plus tard le premier journaliste marocain de télévision. Nombreux furent ceux qui suivirent un parcours analogue dans la presse écrite, secteur moderne échappant à la tyrannie du diplôme.

L'analyse précise de M. Merrouni, qui découpe par tranches de cinq années les « professions des parents d'élèves du collège Moulay Idriss », permet de constater une évolution significative entre l'avant et l'après-guerre. D'après le tableau que présente l'auteur, cette évolution avait commencé dès la seconde moitié des années vingt ; il n'empêche, pour s'en tenir à la catégorie des « couches supérieures », c'est au tournant des années cinquante qu'elle devient minoritaire : encore 61,7 % entre 1936-1940, puis 52,4 % entre 1946 et 1950 et enfin 46,4 % pour 1951-1955.

La catégorie qui bénéficie le plus de cette évolution est celle des artisans, que l'auteur a classée dans les « couches inférieures » (ils passent de 12,5 % avant-guerre à 26,4 % entre 1951 et 1955). De ce fait, les « couches moyennes » ne progressent pas, ou très peu, tout

au long de la période. Mais sûrement la connaissance des revenus des parents aurait permis de classer certains artisans dans les « couches moyennes ». Dans ce collège, on remarque donc une évolution assez nette (elle va jusqu'à l'émergence d'une fraction d'enfants d'ouvriers qui sont 5,7 % dans les cinq dernières années). Cette situation est certainement emblématique d'une ouverture sociale, certes encore timide, des établissements secondaires marocains et tunisiens, qui résulte naturellement d'une montée des effectifs du secondaire.

Nous disposons enfin d'une courte étude réalisée en 1955 sur les élèves musulmans du lycée Lyautey de Casablanca. En dépit d'une analyse sociologique assez limitée, il semble, ce qui nous conforte dans nos hypothèses, que le public musulman de Lyautey (243 élèves pendant l'année 1953-1954 sur 1 900 élèves, soit 13 %) soit issu de milieux favorisés. Cela est attesté d'une part par son origine géographique : 41 % sont nés à Casablanca, 26 % à Fès, 8,6 % à Rabat et Marrakech, les autres provenant de l'arrière-pays casablancais.

Ce public est donc urbain à plus de 75 %, et le nombre élevé de Fassis atteste de l'origine sociale élevée de nombreux élèves. Les auteurs de l'article soulignent que nombre de Casablancais sont d'ailleurs originaires de Fès. Il faut savoir en effet, et nous retrouverons ce phénomène tout au long de notre période, que les grandes familles commerçantes fassies ont massivement émigré à Casablanca au cours du XX^{e} siècle, où elles se sont reconverties dans des activités de grand commerce ou industrielles. L'origine fassie d'une forte partie du public d'une école située à Rabat ou à Casablanca doit toujours être associée à un prestige social élevé de cet établissement. Les grandes familles commerçantes fassies ont su en effet faire preuve d'une grande mobilité, et sont toujours à l'affût des filières de formation les plus prometteuses.

Le taux très élevé de fils de commerçants parmi les élèves musulmans de Lyautey (53 %) vient corroborer ce fait. Les auteurs précisent d'ailleurs qu'il s'agit « surtout de commerçants en tissus, de commerçants en gros, de courtiers ». On n'est pas là dans le monde de la boutique. À cette catégorie, il faut ajouter celle des fils de fonctionnaires (16 %, dont les trois quarts appartiennent à la hiérarchie administrative française), les fils d'employés (6,5 %), et les professions libérales (3,7 %). La part réservée aux fils d'artisans et d'ouvriers (3,8 %) ou encore d'agriculteurs (sans autre précision, 3,7 %) est donc marginale. Les auteurs de l'article ne s'engagent pas sur l'analyse que l'on peut dresser de ce tableau. Ils se contentent de constater que les fils d'ouvriers sont plus nombreux dans les petites classes que dans les grandes : cela atteste d'une très légère modification du profil sociologique des élèves musulmans de Lyautey provenant de l'ouverture scolaire entamée depuis la Libération. Mais ce qui prédomine, c'est la domination bien réelle des fils de milieux aisés, qui est ainsi attestée jusqu'à la fin du protectorat.

Devant la montée du nombre de bacheliers et d'étudiants, les autorités coloniales et les responsables des DIP voulaient éviter les orientations fâcheuses qui auraient pu générer des « aigris », à moins qu'elles ne poussent leurs étudiants à l'activisme politique comme cela avait été le cas dans l'entre-deux-guerres... C'est pourquoi la question « des élites » et de leur formation ne cessa pas de se poser en cet après-guerre, en particulier au Maroc. Les autorités ne tranchèrent jamais le dilemme suivant : valait-il mieux encourager les étudiants musulmans à suivre des études sur place, au risque de les laisser dans l'ignorance de la France réelle, ou en métropole, au risque de la contamination politique ?...

Quoi qu'il en soit, on s'attacha à informer aussi bien que possible les bacheliers quant aux divers cursus qui leur étaient offerts. C'est ainsi que fut publié à Paris en 1952 un *Guide des carrières à l'usage des jeunes Marocains*, qui recensait l'ensemble des formations offertes aux étudiants marocains, tant au Maroc qu'en France. De cette lecture ressort le fait que la DIP semble regretter la trop grande polarisation des jeunes Marocains par le baccalauréat français, ainsi que leur ambition, qui les éloigne des « postes modestes dans la fonction publique ». La création des écoles d'administration n'avait-elle pu pallier cette situation ?

3. Dar el Beïda hausse la barre

À l'image des établissements secondaires, le sanctuaire constitué par l'École militaire de Meknès connut une relative ouverture sociale dans son recrutement. Parallèlement à ce mouvement, la période d'après-guerre connut une évolution dans le niveau de recrutement des élèves. Jusqu'à la guerre en effet, le cours préparatoire de Dar el Beïda recrutait des élèves au niveau du certificat d'études primaires, parfois même sans ce dernier, notamment pour les élèves des tribus. C'est sous la pression des parents qu'une réforme fut entreprise.

Les autorités coloniales, constatant que peu d'élèves se pressaient pour entrer au cours préparatoire de l'École en 1946, durent se rendre à l'évidence :

> « Il est apparu que certains parents, estimant que le niveau de l'instruction générale à Dar el Beïda est trop faible et l'enseignement arabe insuffisant, hésitent à laisser leurs enfants poursuivre leurs études à l'École ».

Ainsi, la pression en faveur d'un enseignement de bon niveau, qui s'exerçait au sein des collèges musulmans depuis l'avant-guerre, avait fini par déteindre auprès de ceux que l'on destinait à la carrière d'officier et de caïd.

Face à cette situation, les autorités protectorales décidèrent d'élever le niveau de Dar el Beïda. Il fut décidé d'une part de ne plus recruter que des élèves titulaires du certificat d'études primaires musulmanes, et en conséquence de « demander aux candidats au

peloton des élèves officiers le certificat d'études secondaires musulmanes ». D'autre part, des cours d'arabe furent instaurés à partir du début de l'année 1947.

Cette réforme suscita comme prévu de nouvelles candidatures pour la rentrée 1947, notamment une quinzaine d'élèves issus des collèges musulmans et des lycées français (surtout Moulay Youssef et Moulay Idriss). Le cours préparatoire rénové était en train d'acquérir le caractère d'un prytanée militaire. Les autorités coloniales se méfièrent cependant de cet afflux, devant le risque « d'apporter à l'École militaire quelques-uns des ferments politiques qui intoxiquent actuellement les étudiants marocains ». La direction de l'École suggéra dans ces conditions de ne pas « calquer l'enseignement général donné à l'École sur les programmes appliqués dans les établissements secondaires », et ce afin de recruter par préférence des « fils de familles notables et plus particulièrement des fils de chefs indigènes du *bled* », dont les études étaient généralement « peu poussées dans leur premier âge ».

Jusqu'alors, Dar el Beïda recrutait en gros 25 % de ses effectifs au collège berbère d'Azrou, 50 % dans les collèges musulmans et 25 % dans des établissements divers. Pour la direction de l'École, le collège berbère d'Azrou put dès lors apparaître comme la voie de recrutement « normale » de l'École de Meknès ; son recrutement correspondait en effet à l'objectif politique que s'étaient fixé les autorités coloniales. Le collège d'Azrou aurait purement et simplement remplacé le cours préparatoire de Dar el Beïda. La réorganisation d'Azrou fut programmée, avec pour mission de fournir à l'École de Dar el Beïda dès la rentrée d'octobre 1949 des élèves de seconde moderne. Mais le projet n'aboutit pas, et Dar el Beïda garda jusqu'à son terme sa double structure d'avant-guerre.

L'École fut en fin de compte réformée par instruction résidentielle du 15 mars 1949, avec l'objectif de diversifier les débouchés offerts aux élèves officiers. On instaura pour les élèves officiers un enseignement proche de celui du second cycle des lycées ; mais l'École devait aussi comprendre une classe préparatoire à certaines Grandes Écoles françaises (notamment l'École spéciale militaire interarmes de Coët-Quidan), ainsi qu'une autre à l'École marocaine d'administration (qui fut ouverte en octobre 1950). Là comme dans le secondaire, l'administration montrait son empressement à orienter les jeunes Marocains vers des débouchés diversifiés...

L'École sous sa nouvelle forme connut un vif succès. L'examen prévu pour l'année 1952 attira 400 candidats pour une quarantaine de places. Le recrutement était désormais quasiment réservé aux jeunes ruraux. Les 102 élèves de l'École (dont 17 au peloton) à la date du 6 mars 1952 se décomposaient comme suit : 46 fils de notables, 19 fils de petits fonctionnaires, 14 fils de petits cultivateurs ou artisans et 23 fils d'anciens combattants. Les boursiers étaient 44 (demi-boursiers), ce qui traduit une très nette inflexion par rapport à l'avant-guerre où cette catégorie était très minoritaire. Les fils de notables ne composaient plus en 1953 que 30 % de l'effectif total de l'École. Il est donc probable que

l'on assiste à une certaine démocratisation de Dar el Beïda par le biais des anciens combattants et de leurs fils. Enfin, la répartition entre Berbères et Arabes ruraux restait favorable à ces derniers dans une proportion de 3 contre 2.

Cette relative démocratisation se déroula dans un contexte de forte croissance des effectifs qui étaient passés de 55 élèves en octobre 1949 à 153 en octobre 1955. En 1955, le recrutement avait achevé de se modifier : les fils de notables comptaient pour moins de la moitié des candidats reçus cette année-là, alors que les fils d'artisans et commerçants, de paysans et d'ouvriers en représentaient plus de la moitié. Les boursiers complets ou partiels dépassaient 85 % de l'effectif cette année-là.

La même année, Dar el Beïda avait obtenu d'excellents résultats au plan scolaire : 3 reçus au baccalauréat et 19 au brevet. L'École était devenue à la fin du protectorat, et comme malgré elle, pourrait-on dire, un établissement d'enseignement secondaire au service des jeunes ruraux. Les objectifs politiques qui lui avaient été assignés au lendemain de la guerre avaient profondément modifié sa physionomie. Cette École d'exception avait subi en définitive une évolution commune aux autres établissements du protectorat au moins sur deux points capitaux : une relative démocratisation provenant de l'accroissement des effectifs, et une polarisation vers le baccalauréat que rien ne semblait pouvoir arrêter.

4. Recrues et débouchés des ENA

La création des deux écoles d'administration des protectorats au tournant des années cinquante répondait à plusieurs objectifs. Elle visait d'une part à rendre effectives les dispositions de la réforme administrative qui voulait ouvrir les cadres supérieurs de l'administration aux musulmans : or l'équivalence à la licence accordée par la réforme à certains diplômes locaux restait lettre morte si une préparation spécifique ne venait pas préparer les candidats aux concours administratifs. Lors de son allocution à l'inauguration officielle de l'EMA, en présence du Grand vizir el Mokri, le général Juin invoqua en effet la mission dévolue au protectorat, dans la droite ligne de laquelle se plaçait la création de cette École : « Amener [le Maroc] à la capacité de s'administrer lui-même ».

À la différence de l'ENA française, ces écoles d'Administration n'étaient pas des écoles de recrutement : elles visaient à préparer leurs élèves à passer des concours de recrutement après leur sortie de l'École. C'est dire que le succès de ces nouveaux établissements allait dépendre de l'offre proposée aux élèves à l'issue de leur scolarité. Mais la création de ces écoles avait aussi des motivations plus spécifiques. Il s'agissait de retenir une partie des étudiants sur place à un moment, depuis la Libération, où ceux-ci se destinaient en nombre croissant à des études en métropole. Cela est vrai en particulier pour le Maroc, l'administration continuant de déplorer l'orientation prioritaire des bacheliers vers les

études supérieures juridiques et médicales, et leur mépris pour les fonctions administratives.

En Tunisie, la motivation était différente puisqu'il semble que la création de l'ETA ait répondu au désir de mêler en son sein divers groupes d'étudiants aux parcours très divers : français, israélites, musulmans, mais aussi parmi ces derniers, lycéens, Sadikiens et Zitouniens. Tel est le sens que l'on peut donner à la création d'une section arabe aux côtés de la section française. La motivation politique ayant présidé à la création de l'ETA est expliquée dans une note de 1952. Il s'agissait « d'apaiser certaines critiques tunisiennes contre une inégalité de fait qui aurait existé entre candidats français et tunisiens » (aux candidats des concours supérieurs de l'administration et donc titulaires d'une licence), les études de licence étant « non ouvertes aux titulaires de titres secondaires purement tunisiens » (diplôme de fin d'études de Sadiki et *tahcîl* de la Zitouna). L'ETA pouvait dès lors être considérée, après la Khaldounia, comme

> « la seule institution à contribuer à réintroduire dans le circuit de la vie moderne les jeunes Tunisiens issus de l'enseignement traditionnel ».

L'ETA visait donc théoriquement à conduire ces derniers au niveau de la licence pour leur permettre de rivaliser avec les licenciés.

Mais la note précédemment évoquée de novembre 1952 montre que l'objectif demeurait assez théorique en effet : la section française accueillait les étudiants de « formation occidentale convenable », et « dont les meilleurs devaient accéder aux emplois supérieurs de l'administration », tandis que la section arabe, « en principe exacte reproduction de la première », avait montré dès le début ses limites, sur lesquelles nous allons revenir.

La création de ces deux écoles fut accueillie dans les protectorats avec une « grande faveur » comme le soulignent les rapports dont nous disposons. L'inauguration solennelle de l'EMA dans l'amphithéâtre d'honneur de l'IHEM en présence des plus hautes autorités du protectorat est éloquente à ce sujet. De même, l'afflux de candidats au sein de la première promotion des deux écoles en 1949 témoigne d'un certain engouement : 57 jeunes musulmans agréés par le Palais suivirent les cours de la première année de l'EMA à Rabat (sur 92 candidats au départ), tandis que 127 élèves et auditeurs (dont 101 tunisiens) se pressaient à l'ETA. Ces deux écoles devaient cependant rapidement montrer leur insuffisance et les limites de l'engagement des protectorats.

Au Maroc tout d'abord, il fallut se contenter pendant plusieurs années du seul « cycle moyen » dont la durée des études n'excédait pas une année. Recrutant au niveau du baccalauréat ou des diplômes marocains assimilés, il permettait l'obtention d'un « brevet » donnant droit à ses titulaires de postuler à un emploi du cadre principal. Ce n'est qu'en novembre 1953 que fut institué le « cycle des études supérieures », recrutant au niveau de la licence, ou des diplômes marocains assimilés. Il permettait

l'obtention d'un « diplôme » et donnait le droit de postuler aux postes de magistrat des tribunaux Makhzen ou à un emploi des cadres supérieurs.

Les quatre premières promotions furent donc limitées au cycle moyen. L'origine sociale des candidats montre que l'École recrutait dans le petit vivier des familles Makhzen. Les candidats étaient ou bien fonctionnaires ou bien étudiants encore non pourvus d'un poste. La liste des élèves de cette première promotion témoigne de l'engagement du Makhzen dans cette nouvelle formation : s'y côtoient en effet les fils des grandes familles du royaume : Kettani (secrétaire au Makhzen central), Moulay Ali el Alaoui (*idem*), Driss Hassar, Mohammed Ben Larbi (capitaine), Ben Driss Filali, ainsi que les étudiants des familles Bennani, el Fassi, el Jaï, Laraqui, Tazi, Ouazzani, Slaoui, Bargach... Les Fassis dominaient largement le groupe.

Mais derrière ce paravent social, il faut constater que très peu de diplômés de l'enseignement secondaire firent le choix de l'EMA. Parmi les quatre premières promotions de l'École, seuls 14 bacheliers complets et 29 titulaires de la première partie du baccalauréat furent agréés par le Makhzen. Or parmi ces derniers, on relève respectivement 7 et 8 démissionnaires. De ce fait, parmi les 78 brevetés des quatre premières promotions, on ne relève que 4 bacheliers complets et 9 titulaires de la première partie du baccalauréat. Pour finir, ajoutons que 2 seulement des 4 bacheliers étaient étudiants. Les responsables de l'EMA durent rapidement déplorer que les « bacheliers marocains s'orient[aient] de préférence vers des études supérieures en France », et que ces derniers n'avaient pas « encore une juste appréciation des emplois qui leur [étaient] offerts par l'administration ». De ce fait, les fonctionnaires furent toujours plus nombreux que les étudiants : 52 contre 26 au sein des 78 premiers brevetés.

Bien qu'appartenant souvent à de grandes familles, ces jeunes gens n'avaient guère suivi un cursus moderne, et ils souffraient « d'une insuffisance de leur instruction de base ». De plus, ils avaient des niveaux peu homogènes, ce qui rendait cette année de formation problématique, et n'autorisa en conséquence que des « résultats modestes ». Les échecs étaient nombreux : ainsi, la première année, il y eut seulement 18 reçus sur 55 candidats, et la deuxième année, 21 sur 51. Mais là ne s'arrêtent pas les déconvenues des élèves et de la direction de l'École.

Ces élèves souvent peu formés (plusieurs fonctionnaires n'avaient aucun diplôme secondaire), après une scolarité courte, ne purent être placés à des postes élevés. Les premiers brevetés manifestèrent leur « déception » à l'égard des postes qui leur étaient offerts, « les estimant très inférieurs à ceux qu'ils espéraient ». Car au faible niveau des brevetés s'ajoutait le fait que l'administration réduisit la liste des emplois réservés aux Marocains (en 1950), et que le Makhzen ajouta des conditions de grade et de diplôme à celles qui étaient initialement prévues (en 1951). Bref, les premiers brevetés se virent fermer les portes dont ils attendaient qu'elles leur soient ouvertes. En 1951,

271 Marocains furent recrutés dans les cadres mixtes de l'administration, dont 10 dans le cadre supérieur (niveau licence) et 60 dans le cadre principal : c'est dans ce dernier que trouvèrent place une vingtaine de brevetés de l'EMA.

Le sort réservé aux deux premières promotions entraîna aussitôt une baisse des candidatures qui tombèrent de 61 en 1949 à 31 en 1951. L'administration déplorait cette situation, et ajouta 3 à 4 000 FF par mois aux bourses de la DIP qui s'élevaient à plus de 13 000 FF. Dès 1952, l'administration évoquait le « préjugé défavorable » vis-à-vis de l'EMA chez les jeunes Marocains. À la décharge des bacheliers, l'administration reconnaissait que la plupart des emplois des cadres principaux auxquels préparait l'EMA étaient directement accessibles aux bacheliers (grâce au dahir du 5 mai 1948), ce qui ôtait tout intérêt au brevet de l'École. Mais bien sûr, c'est d'abord les études supérieures à l'université qui attiraient la masse des bacheliers.

Devant cette évolution, les autorités administratives décidèrent d'entreprendre une réforme de la jeune École. Son principe fut admis dès le mois de décembre 1951. Elle consistait d'une part dans le doublement de la scolarité du « cycle moyen », la seconde année devant être réservée à la culture intéressant le Maroc. Il s'agissait d'autre part d'organiser le « cycle supérieur » prévu par le décret de création de l'École ; il devait former des candidats postulant aux cadres supérieurs. Son recrutement devait être mixte et s'étendre aux fonctionnaires comme aux étudiants ; parmi ces derniers, on prévit de recruter des licenciés, des diplômés de l'IHEM et les meilleurs des brevetés de l'École. Enfin, le montant des bourses fut doublé. Ce projet qui devait rénover l'EMA fut mis en application au cours de l'année 1953-1954.

Cette année-là, l'EMA fonctionna avec la première année du « cycle moyen » et celle du « cycle supérieur ». Elle comprenait 74 élèves, dont 27 du deuxième cycle : parmi eux, on ne comptait que deux étudiants (licenciés en droit). En « cycle moyen », après l'abandon des 4 bacheliers demeurèrent 18 étudiants face à 28 fonctionnaires : encore leur niveau de formation était-il particulièrement bas : 4 brevets du premier cycle, 12 certificats et 5 brevets d'arabe classique. L'année suivante confirma la prééminence des fonctionnaires (60 sur 81 élèves au total) : le « cycle supérieur » avait pratiquement cessé de recruter à l'extérieur : 9 élèves sur 13 étaient des brevetés du « cycle moyen ».

Le protectorat avait donc échoué dans son désir de créer une filière administrative élitaire apte à séduire les jeunes Marocains ambitieux. La structure même du protectorat décourageait certainement les meilleures volontés, et le Makhzen compliqua la tâche en n'offrant aucun débouché dans ses propres administrations ; pourtant, une occasion avait été manquée, qui entraîna un discrédit durable sur cette École qui, par-delà l'indépendance, fut toujours considérée comme une École de fonctionnaires moyens, avec tout le discrédit que cela comporte aux yeux des jeunes notables marocains.

En Tunisie aussi, la création de l'ETA avait été accueillie avec une « grande faveur ». Il fallut néanmoins constater dès la première année que les Français avaient « boudé » cette École. Parmi les premiers inscrits, il n'y avait aucun jeune étudiant français, « contrairement à ce qui avait été voulu », mais seulement des fonctionnaires en exercice. Autre problème, plus des deux tiers des étudiants tunisiens (69 sur 101) provenaient de la Zitouna. Les autres étaient titulaires du diplôme de fin d'études de Sadiki, ou étaient fonctionnaires (et avaient donc le statut d'auditeur).

L'extrême faiblesse du niveau des Zitouniens apparut d'entrée comme un grave handicap. La lettre précédemment citée évoque la question du « monolinguisme arabe » de ces étudiants, qui semble poser problème, en dépit de leur inscription à la section arabe. Sur 69 étudiants zitouniens, l'administration en considérait dès la première année 49 comme « irrécupérables », et une vingtaine comme « brillants » (dont 15 qui étaient passés par les écoles franco-arabes). La scolarité de l'ETA durant trois années, l'administration concluait au sujet de ces 20 Zitouniens dès le printemps 1950 :

> « Il semble raisonnable de penser qu'au terme des trois années d'enseignement, ils seront tout juste en mesure d'aborder dans les conditions acceptables des concours administratifs en concurrence avec les Sadikiens ».

C'est dire que l'ETA ne pouvait contribuer « que pour une part très faible à régler le douloureux problème de rendre les Zitouniens aptes à trouver des débouchés », à un moment où la Zitouna délivrait de 500 à 600 *tahcîl* par an.

D'entrée, le recrutement de l'ETA s'avérait décevant puisque pratiquement aucun bachelier, tunisien et *a fortiori* français, n'avait cru bon de s'y inscrire. À un moment où il était assez aisé dans la Régence de suivre des études supérieures, l'ETA dut se contenter de recruter parmi les laissés-pour-compte de l'enseignement secondaire (Zitouniens ou Sadikiens ayant échoué au baccalauréat). Étant donné l'aire sociologique de recrutement de ces établissements au lendemain de la guerre, il est donc certain, même en l'absence d'analyse sociologique précise, que l'ETA ne recruta pas d'entrée, à la différence du Maroc, parmi les familles influentes. Mais les choses allèrent en s'aggravant, puisque même dans sa catégorie de recrutement, le succès de l'ETA fut vite déclinant.

Cette évolution tient à plusieurs facteurs. D'une part, le taux de rendement interne de l'institution s'avéra vite très faible, ce qui devait décourager d'emblée un certain nombre de candidatures. Ainsi, la première promotion compta-t-elle dans un premier temps 179 inscriptions : 127 étudiants et auditeurs restaient présents au second trimestre de l'année 1949-1950, et 102 au troisième. Enfin, au terme des trois années d'études, il y eut en fin de compte moins d'une quinzaine de diplômés (10 à la session de juin 1952 et 3 ou 4 en octobre). Certes, les auditeurs fonctionnaires non-titulaires d'un diplôme d'enseignement secondaire (ou d'une équivalence tunisienne) ne pouvaient l'obtenir,

mais il reste que ce pourcentage infime de réussite (8 % pour la section arabe) n'était pas fait pour susciter des vocations.

Pire, l'ETA qui avait été créée pour préparer des candidats aux concours administratifs, dut survivre alors que très peu de concours étaient organisés. Le diplôme supérieur d'études administratives tunisiennes était en effet équivalent à la licence de l'enseignement supérieur pour la présentation aux concours administratifs. L'annexe 4 de la note de novembre 1952 constatait « l'arrêt depuis plusieurs années de tout recrutement administratif régulier, au moins pour les emplois supérieurs ». De fait, les recrutements dans l'administration se limitaient à des emplois temporaires ou contractuels sans examen. Cette situation ne fut pas sans influer le recrutement de l'ETA. Alors qu'en 1950, année où fut annoncé un concours de recrutement de secrétaires d'administration, plus de 250 auditeurs se pressèrent à l'ETA, la non-promulgation des textes de recrutement entraîna le départ de nombreux auditeurs. Dès 1952, il fallait constater que l'ETA était « paralysée » devant l'absence de débouchés, qui entraînait un tarissement de son recrutement (Zitouniens mis à part).

Il fallut attendre le 15 décembre 1952 pour que soit publié le « décret beylical sur le recrutement des administrateurs du gouvernement tunisien », annoncé depuis 1949. À nouveau, les auditeurs, tant français que tunisiens (respectivement 72 et 52), revinrent à l'ETA qui présenta finalement 69 candidats pour une trentaine de postes en juin 1953 (mais seuls furent reçus 8 Tunisiens alors que 15 places leur étaient offertes).

Une lettre de décembre 1952 du Résident général dresse un bilan du fonctionnement de l'ETA. La section française de l'École était d'abord, dans les faits, un centre de préparation aux concours administratifs où l'on trouvait essentiellement des auditeurs. Ses effectifs variaient en fonction des places offertes aux concours. La section de langue arabe en revanche accueillait des « élèves désireux d'obtenir le diplôme ». Plus régulièrement fréquentée que la section française, elle était d'abord alimentée par les diplômés de la Zitouna ; « il en est toujours un certain nombre pour s'inscrire dans les rares institutions qui leur sont ouvertes », commentait le Résident général.

Il fallait toutefois s'interroger sur leur placement. Dans cette même lettre, le Résident général considère comme « illusoire » de « penser que de jeunes zitouniens, même sélectionnés et formés pendant trois ans, puissent occuper avec efficacité des emplois modernes ». Ils pouvaient, d'après lui, être considérés comme un « appoint précieux pour le corps caïdal ou l'administration des habous ». En attendant, la plupart des premiers diplômés avaient été « recrutés comme temporaires grâce à la bienveillance de certains chefs d'administration, tous sauf un dans des conditions très modestes » (alors que leur diplôme était « expressément assimilé à la licence »...).

Le jour où Pierre Mendès-France annonça l'autonomie interne en Tunisie, le 30 juillet 1954, le Résident général écrivait à son ministre de tutelle qu'il songeait à une réforme de

l'ETA, institution qui n'avait en réalité jamais réellement trouvé sa voie. En avril 1955, le directeur de l'ETA, M. Châtelain, exposa au Conseil de perfectionnement de l'ETA, en présence du Premier ministre tunisien, ses recommandations pour une amélioration du fonctionnement de l'École et une élévation de son niveau de recrutement. Mais les réponses à ces questions ne dépendaient plus des autorités françaises.

Les deux écoles d'administration des protectorats, qui furent appelées à perdurer après les indépendances, n'avaient guère trouvé leur voie en cette période de fin d'empire. Après les espoirs levés par leur création, elles apparurent vite comme des voies de formation secondaires, si ce n'est pour les fonctionnaires déjà en poste. En réalité, rien, aux yeux des jeunes bacheliers musulmans, ne put concurrencer l'enseignement supérieur de type universitaire.

5. Jusqu'en Amérique

La Seconde Guerre mondiale avait permis aux États-Unis de mettre un pied en Afrique du Nord, et de prendre langue avec les représentants de la population musulmane, du sultan marocain aux leaders nationalistes tunisiens. Les promesses et la propagande des agents américains (le consul Doolittle en Tunisie ou l'agent Walter Cline au Maroc) s'exercèrent aux dépens de l'autorité coloniale française qui n'en pouvait mais. « Il est de notoriété publique que les agents diplomatiques américains se sont toujours faits en Afrique du Nord les avocats des nationalistes les plus intransigeants », devait écrire le général Juin. Ces relations tumultueuses sont maintenant assez bien connues.

Pour le domaine qui nous intéresse, les agents américains allèrent jusqu'à promettre la création d'une université américaine au Maroc, à l'image de celles du Caire ou d'Istanbul. Mais les autorités françaises veillaient, et une fois les troupes américaines parties, elles se chargèrent d'éviter que les contacts ainsi noués ne se resserrent. Cela est particulièrement vrai dans le domaine des échanges universitaires, domaine jugé très sensible. Il semble, d'après nos archives, que les autorités françaises réussirent tant bien que mal à limiter au maximum les départs d'étudiants marocains ou tunisiens vers les États-Unis. L'attrait exercé par la puissance américaine et les idées anticoloniales dont elle usa pendant la guerre, avaient en effet suscité des vocations au départ.

Ainsi, une lettre du 13 novembre 1944 du Résident général de Tunisie à son ministre de tutelle évoque les demandes d'étudiants tunisiens auprès du consulat général des États-Unis à Tunis, qui « désirent poursuivre leurs études dans les universités américaines. Il s'agit notamment d'étudiants en médecine ». Et le Résident d'ajouter laconiquement son appréciation : « J'estime qu'il n'est pas opportun dans les circonstances présentes de favoriser ces voyages... »

Au Maroc, ce furent des initiatives personnelles qui aboutirent à l'envoi d'étudiants aux États-Unis ou en Angleterre, contournant ainsi l'*imprimatur* colonial. Le cas le plus connu est celui de Mehdi el Manjra et de sa famille, qui étudièrent aux États-Unis sur l'initiative du père de Mehdi, M'hammed el Manjra. Ce dernier, homme d'affaires fassi, s'intéressa très tôt aux questions d'éducation. Il fut l'un des premiers conseillers marocains de Lyautey dans ce domaine. Dans les affaires immobilières à Casablanca et Rabat, il commerçait avec le Sénégal, Berlin et Manchester. Autodidacte, parlant 5 ou 6 langues, il était convaincu du rôle des études modernes et des langues.

C'est pourquoi, éprouvant des difficultés à faire inscrire son fils aîné dans un lycée français, il l'envoya vers 1935, à l'instar des Bennouna, à l'École de commerce de Neufchâtel en Suisse. Son jeune fils Mehdi, né en 1933, bénéficia du contexte plus favorable d'après-guerre et fut inscrit au lycée Lyautey de 1944 à 1948. À cette date, il partit pour l'été aux États-Unis, où il resta pour poursuivre ses études. Cela avec la bénédiction de son père, nationaliste aigri face à l'attitude des Français au Maroc, qui fit même venir le reste de sa famille aux États-Unis en 1951, où elle devait rester jusqu'en 1956. Le frère et la sœur de Mehdi ainsi que deux cousins étudièrent ainsi aux États-Unis. Mehdi el Manjra, premier étudiant nord-africain aux États-Unis, termina son secondaire à Putney School dans le Vermont de 1948 à 1950, puis prépara sa licence à Cornell University de 1950 à 1954, outre un B.A. de sciences politiques. Il partit enfin à Londres de 1954 à 1957 faire un Ph. D d'économie. Il fut de ce fait aussi le premier Marocain dans une université britannique et, semble-t-il, le premier Marocain titulaire d'un doctorat, fut-il britannique.

Le départ de Mehdi el Manjra aux États-Unis s'était fait sans l'accord des autorités protectorales qui auraient refusé un visa pour études. Les archives nous apprennent ainsi qu'en 1948, l'étudiant marocain Abd el Malek Benjelloun se vit refuser un visa pour étudier au Hanover College dans le New Hampshire ; le prétexte invoqué fut son « attitude anti-française », mais il fut cependant autorisé à se rendre en France pour des études commerciales. Dans un courrier du 25 janvier 1949 du Résident Puaux de Tunis, ce dernier, qui répond probablement à une interrogation de Rabat sur les études aux États-Unis, précise :

> « J'estime que l'organisation d'échanges universitaires ne pourrait se faire que dans le cadre d'un accord entre le gouvernement du protectorat et les représentants des États-Unis ».

Le tournant des années cinquante fut aussi l'époque à laquelle le parti de l'Istiqlâl songea à installer un bureau permanent aux États-Unis, siège des Nations-unies. Le docteur Mehdi Benaboud, fraîchement diplômé de l'université de Paris, et qui venait de rentrer à Casablanca où il ouvrit un cabinet pour quelques mois, fut chargé par l'Istiqlâl de cette mission. Il obtint un visa du consul américain par l'intermédiaire d'Allal el Fassi en novembre 1951 et partit à Washington ouvrir un Bureau d'information et de

documentation de l'Istiqlâl. Il fut seul, au départ, les autorités françaises ayant empêché l'étudiant nationaliste en France Abderrahman Youssoufi de le rejoindre (son passeport lui fut vraisemblablement confisqué et il fut expulsé de métropole à la demande du général Juin).

Seul Marocain au départ à Washington, le docteur Benaboud était en mission auprès du Congrès américain. Puis il fut rejoint par plusieurs compatriotes, le riche Larzaoui, Abdelali, N'Guaï et d'autres. Balafrej fit plusieurs séjours aux États-Unis en liaison avec ce bureau. Pour se rapprocher de l'ONU, le bureau fut transféré à New York en 1952-1953. Mehdi Benaboud en profita pour passer deux années comme interne en dermatologie à l'Hôpital Bellevue à New York, première avenue. Ce bureau, alors fréquenté par Mehdi el Manjra, fut dirigé par Mehdi Benaboud jusqu'en 1955, quand il rentra au Maroc pour rejoindre la résistance. À l'indépendance, Benaboud devint logiquement le premier ambassadeur du Maroc aux États-Unis.

L'expérience d'étudiants nord-africains aux États-Unis fut donc extrêmement ténue, et n'est pas dissociable de la lutte nationaliste. Les autorités françaises l'avaient trop bien compris et essayèrent de limiter au maximum les départs vers ce pays, si ce n'est pour quelques individus dans le cadre d'échanges dûment encadrés. Ce précédent ne fut toutefois pas vain, qui servit de prémisse à l'envoi d'étudiants tunisiens et marocains dans ce pays une fois l'indépendance acquise.

II. 3. Filières universitaires et conditions de vie (1945-1956)

La montée du nombre de bacheliers musulmans dans les protectorats à partir de la guerre pose la question des études supérieures. S'il n'est plus possible comme avant-guerre d'empêcher les étudiants de partir en métropole, les autorités espèrent pouvoir les maintenir sur place où leur contrôle politique s'avère beaucoup plus aisé. Mais à part les écoles d'administrations, les musulmans trouvent peu de places dans les Instituts universitaires de Tunis et Rabat occupés par les Européens. De toute manière, ils préfèrent très nettement partir en métropole où ils savent pouvoir jouir d'une liberté incomparable. La métropole leur offre en effet des perspectives d'épanouissement politique, culturel et social qui sont exclues en situation coloniale où règne la ségrégation de fait. Face à ce mouvement, les autorités coloniales tentent de suivre leurs ressortissants et même d'orienter leur affectation pour éviter Paris. Ce contrôle tatillon des autorités policières n'empêche cependant pas en fin de période la naissance d'activités syndicales.

1. Le protectorat préfère des études sur place

Montée en puissance des Instituts

Dans l'immédiat après-guerre, en cette dernière décennie des protectorats, les effectifs musulmans de l'enseignement supérieur connaissent une assez forte croissance, car il attire la majeure partie des bacheliers. Pour le Maroc, cette croissance est d'autant plus forte que l'on part en 1945 d'un niveau proche de zéro. Les effectifs étudiants, bien que connaissant une forte croissance relative, restent cependant modestes, au regard des centaines de milliers de jeunes musulmans écartés de tout enseignement ; c'est que les cohortes plus nombreuses qui bénéficièrent des plans de scolarisation de l'après-guerre n'atteignirent pas l'université avant la fin des années cinquante.

C'est pourquoi la population étudiante de cette époque demeure privilégiée. Par rapport à l'entre-deux-guerres, elle continue lentement de s'ouvrir aux enfants de la classe moyenne, mais reste largement hors d'atteinte des enfants du peuple. Au Maroc, les étudiants continuent d'appartenir largement aux classes supérieures de la société, comme l'a montré l'analyse de la population des collèges musulmans.

À Tunis, le mouvement d'ouverture sociale, commencé dès les années vingt à Sadiki, puis à Carnot à la fin des années trente, trouve sa continuation normale à l'université. Il faut

cependant le nuancer fortement, et ce sont d'abord les Tunisois et les Sahéliens qui en bénéficient, au détriment des autres provinces de la Régence. Ce n'est qu'à partir des années cinquante que commencent à arriver plus nombreux à l'université les premiers bacheliers des grandes villes où ont été ouvertes des « sections tunisiennes » après-guerre. Pourtant, même en Tunisie, l'ouverture sociale se limite encore aux franges des classes intermédiaires (familles de petits fonctionnaires, d'artisans et de propriétaires moyens par exemple). La masse de la population composée de petits paysans, d'ouvriers et de domestiques échappe à ce mouvement.

Recrutés parmi le petit lot des bacheliers, ces jeunes musulmans (de jeunes hommes en grande majorité), ont réussi à franchir toutes les étapes de la très forte sélection mise en œuvre par les établissements d'enseignement secondaire. Arrivés à ce stade, ils aspirent presque tous à entreprendre des études supérieures modernes. L'université française et les diplômes qu'elle délivre font l'objet de toutes les convoitises. Mais alors que les deux protectorats disposent désormais d'Instituts d'enseignement supérieur (IHEM et IHET), il convient de faire un choix sur le lieu des études, sur place, ou en France métropolitaine. Les autorités coloniales s'interrogent sur la meilleure orientation possible, d'un point de vue avant tout politique.

Mais, quel que soit le lieu des études supérieures, se pose la question du financement des études. Pour les étudiants originaires de Tunis, Rabat ou Casablanca, la question du logement est simplifiée s'ils entreprennent des études sur place. Pour les autres, qui avaient pu bénéficier jusqu'au baccalauréat des internats des collèges (Moulay Youssef ou Sadiki) ou lycées, la question est d'importance, *a fortiori* dans un contexte d'inflation élevée depuis la guerre, qui a entraîné un gonflement du prix des logements. Nous reviendrons sur la question du logement en métropole, pour lequel une politique assez généreuse de bourses ou de prêts a été mise en place au lendemain de la guerre.

Pour les études supérieures suivies au sein des Instituts universitaires de Rabat et Tunis, la question se pose. Concernant le logement, les étudiants présents à Rabat bénéficiaient de quelques structures d'accueil. Jusqu'à l'année 1949-1950, ils disposaient d'un local loué par la DIP, où ils pouvaient être logés gratuitement par chambres de 6 ou 7 (ce qui posait manifestement un problème pour le travail individuel). À partir de la rentrée 1950, un immeuble construit par la DIP pouvait accueillir 26 étudiants par chambres de 2. Pour la nourriture enfin, les étudiants de Rabat disposaient de la cantine du lycée Gouraud. Puis la DIP versa une subvention à l'Association générale des étudiants de Rabat, destinée à entretenir un restaurant universitaire.

Cependant, les étudiants provinciaux sont souvent obligés de travailler en dehors de leurs études, comme maîtres d'internat ou répétiteurs au sein des divers établissements secondaires. Pour affirmer cela, nous nous reposons sur des témoignages car les archives restent muettes quant au revenu des étudiants. Celles des Hauts Instituts de Rabat et

Tunis sont inconsultables, tandis que celles des Affaires étrangères concernant cet aspect sont encore réservées.

Pour le Maroc, nous disposons ainsi du témoignage de Mohammed Hajji qui a été étudiant à l'IHEM de Rabat à partir de 1953. Né à Salé en 1923, fils d'un gros commerçant de la ville, il alla dans un *msid* où il lui était interdit d'apprendre le français ; il poursuivit son parcours dans une école privée de Salé, l'école Benaboud, où il continua d'apprendre l'arabe. En 1948, il entra à l'École normale du collège Moulay Youssef où il reçut une formation d'instituteur pendant un an. À sa sortie, il exerça au collège berbère d'Azrou pendant trois ans ; muté à Rabat, il fut nommé professeur à l'École normale de l'Océan. C'est parallèlement à cet emploi qu'il suivit les cours de l'IHEM, du certificat au diplôme d'arabe classique qu'il devait obtenir en 1957. Puis il poursuivit ses études à la faculté de Rabat, avant de soutenir bien plus tard une thèse à la Sorbonne.

À Tunis comme à Rabat, les étudiants du Haut Institut étaient souvent contraints aux mêmes expédients pour financer leurs études. Ainsi en fut-il d'Abdekader Mehiri. Né en 1934 à Sfax dans un milieu de « classe moyenne », il fréquenta d'abord le *kouttâb* (ou *msid*) avant d'entrer à l'école franco-arabe ; ayant réussi son examen d'entrée en sixième en juin 1945, il entra au collège de Sfax qui comprenait alors environ 25 musulmans, toutes classes confondues. D'après A. Mehiri, faire des études après le certificat d'études apparaissait alors à Sfax comme un véritable sacerdoce, une nouveauté radicale, que les parents avaient peu motivé, même si leur satisfaction grandissait au fur et à mesure des études. Les parents durent verser 2 500 à 3 000 FF de rétribution scolaire pour que leur fils entre dans la « section tunisienne » du collège, somme relativement importante.

Ayant obtenu son baccalauréat lettres en 1951, il entra alors à l'IHET en octobre 1951. L'inscription, comme à la Sorbonne, était de 2 500 FF. Après une première année de propédeutique littéraire qui entraînait une « féroce sélection », il put suivre les certificats d'arabe de la licence, les seuls à être alors enseignés sur place. Ne bénéficiant pas de bourses pour suivre ses études, il dut travailler parallèlement comme surveillant au lycée Carnot. Il bénéficia par la suite d'un prêt d'honneur pour aller achever sa dernière année de licence à la Sorbonne (en 1954-1955), car le certificat de littérature française n'était pas enseigné à l'IHET. Seuls pouvaient en effet bénéficier d'un prêt d'honneur pour la France les étudiants suivant une formation non présente à Tunis. Il enseigna trois ans à son retour avant de repartir à la Sorbonne passer son agrégation d'arabe.

À Tunis, le développement continu des enseignements au sein de l'IHET avait fait adopter le principe selon lequel seuls étaient financés (par le système des prêts d'honneur) les étudiants se rendant en France pour suivre un cursus absent de Tunisie. Bien que bénéficiant de leur expérience de l'avant-guerre, période au cours de laquelle plusieurs centaines d'étudiants tunisiens étaient partis en France, les autorités protectorales de Tunisie restèrent crispées sur la question des départs.

Au Maroc, le départ des étudiants musulmans pour la France avait été stoppé dès le milieu des années trente par les autorités coloniales, les pionniers ayant manifesté à leur goût trop d'activisme politique. Aussi, lorsque le départ d'étudiants reprit en 1945, grâce aux subsides royaux et nationalistes, les responsables du protectorat hésitèrent quant à l'attitude à adopter. Valait-il mieux contribuer (par des aides financières) à envoyer les jeunes bacheliers marocains en France, avec tous les risques politiques que cela pouvait comporter, ou développer les enseignements délivrés au Maroc pour retenir cette population ?

Dans un premier temps, il apparut comme nécessaire que les jeunes Marocains puissent connaître (et apprécier...) la France. « J'estime qu'il ne serait souhaitable ni pour les Français ni pour les Marocains de poursuivre leurs études supérieures au Maroc », écrivait le ministre des Affaires étrangères au Résident général à Rabat le 18 avril 1950. Le Résident général Juin lui répondit par lettre du 1er juillet 1950 qu'il partageait ce point de vue : « Il est sage que nos meilleurs étudiants ne terminent point leurs études supérieures sans avoir pris contact avec la métropole » (ce qui lui permettait de dénoncer les tenants d'une université marocaine). Cette conception fut soutenue par l'octroi de bourses d'enseignement supérieur pour la France.

Quelques années plus tard, la DIP s'interrogeait à nouveau sur le bien-fondé de cette politique. Dans une note de mai 1953, le directeur de cette direction relançait le débat : « Les 200 étudiants marocains de Paris sont à l'heure actuelle plus remuants, plus dangereux que les 228 de Rabat, même si on y joint les élèves de l'EMA ». Et de dénoncer « l'atmosphère de liberté sans contrôle » qui était la leur à Paris, la « propagande dont ils sont l'objet », et « les propagandes auxquelles ils se livrent auprès d'intellectuels français ». Et de conclure :

> « Je ne pense pas que les craintes qui ont été exprimées de voir à Rabat comme au Caire ou au Moyen-Orient les associations d'étudiants maîtresses de la rue soient fondées [...]. Les étudiants à Rabat seront dans un milieu moins nocif pour eux-mêmes, pour le respect qu'ils doivent conserver à leurs traditions, que les milieux parisiens ».

On le voit, le débat sur l'opportunité de créer une université marocaine n'était pas loin de cette problématique.

Étudiants musulmans à Rabat

Les effectifs d'étudiants musulmans au Maroc connurent une progression en cet après-guerre tant au sein de l'IHEM qu'au Centre d'études supérieures scientifiques ou des deux Centres d'études juridiques. Le Bilan de la DIP de 1950 dresse un premier bilan de cette progression. Le nombre d'étudiants musulmans a progressé dans les trois secteurs d'enseignement supérieur : en droit, il est passé de 7 en 1944-1945 à 142 en 1949-1950

(pour les CEJ de Rabat et Casablanca réunis ; mais seuls, d'après l'*Annuaire statistique du Maroc*, 20 étudiants réussirent cette année-là à leur examen, dont 8 capacitaires) ; au CESS, leur nombre est passé de 15 à 22 au cours de la même période. Au sein de l'IHEM enfin, le nombre d'étudiants musulmans est passé, pour les trois degrés d'arabe classique, de 303 candidats en 1945 (pour 166 admis), à 510 en 1948 (pour 268 admis).

Au total, si l'on prend en compte le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur au sens strict, comme le fait le directeur de la DIP dans sa note du 23 mai 1953, on obtient une courbe de progression qui va de 54 étudiants en 1947-1948 à 238 en 1952-1953. La grande majorité de ces étudiants suivaient les cours des CEJ de Rabat et Casablanca. Encore ces étudiants étaient-ils loin d'être tous bacheliers, qu'ils soient capacitaires en droit ou étudiants d'arabe de l'IHEM.

Le certificat de licence *ès* lettres, préparé en première supérieure du lycée Gouraud, ou au sein de l'IHEM, fut présenté en 1950 par 8 musulmans, et 3 furent reçus. Au sein du CESS, les Marocains musulmans étaient avant tout intéressés par le PCB qui constituait l'année propédeutique de médecine : ils étaient 17 à le présenter en 1950 (pour 14 reçus) ; aux autres certificats de licence *ès* sciences, il y eut 4 candidats musulmans pour 1 admis ; il y eut enfin 3 candidats qui tentèrent de faire valider leur stage de pharmacie (2 y réussirent). Il faut noter que cette communauté étudiante du Maroc a toujours été moins nombreuse, en cet après-guerre, que les étudiants marocains en métropole (137 en 1947-1948, 282 en 1952-1953).

La communauté musulmane étudiante au Maroc continua de s'étoffer jusqu'en 1956. À cette date, le nombre d'élèves musulmans de l'IHEM avait « explosé », en particulier pour le certificat et le brevet d'arabe ; pour s'en tenir aux candidats au diplôme, ils furent 90 pour 9 reçus. Le nombre de candidats aux certificats de licence avait beaucoup augmenté lui aussi, en lettres en particulier : 95 candidats en licence *ès* lettres (pour 23 reçus aux examens des trois années), tandis qu'ils étaient 41 aux certificats scientifiques (dont 28 en PCB), pour 24 reçus. Enfin, en droit, 37 candidats se présentèrent en 1956 aux examens des trois années de la licence (pour 17 reçus), sans oublier 16 capacitaires. En 1956, il y avait donc près de 300 étudiants du secteur moderne au Maroc.

Le bilan de la DIP nous informe quelque peu sur les aides attribuées à ces étudiants marocains. La DIP a mis en place des « bourses de mérite » ou bourses d'enseignement supérieur attribuées aux étudiants du Maroc (93 600 FF en 1950) ou à ceux qui sont envoyés en France. Le crédit consacré à ces aides passa de 25 millions de francs en 1948 à 38 millions en 1950 (en comptant à la fois les bourses attribuées aux Français du Maroc et aux Marocains). Nous ne disposons pas du détail des aides attribuées aux Marocains musulmans ou Israélites, ni de la répartition des bourses entre étudiants au Maroc ou en métropole. On sait seulement qu'en 1949, 199 Marocains ont présenté une demande de

bourse, et que 137 ont été retenues (soit 68 %). Les étudiants marocains ont ainsi bénéficié au cours de l'année 1949-1950 de 12 724 070 FF (soit 33,4 % du montant total des bourses). Dans sa note du 23 mai 1953, le directeur de la DIP avouait avoir tenté de freiner le mouvement qui poussait toujours plus de Marocains vers l'enseignement supérieur :

> « Il y a là un mouvement général que j'ai essayé de freiner en instituant un régime de bourses pour l'enseignement supérieur plus strict que celui de la métropole. »

En vain.

Une poussée plus forte à Tunis

Cela tient pour une bonne part à l'inexistence d'instituts d'enseignement supérieur jusqu'en 1945 (enseignement du droit excepté). L'IHET acquit dès sa création une place centrale sur la scène de l'enseignement universitaire en Tunisie, d'autant plus qu'il avait incorporé en son sein les institutions existantes (École supérieure de langues, Centre d'études juridiques), hormis les classes préparatoires du lycée Carnot, et l'Institut de droit arabe qui accueillait des Zitouniens.

Certes, les statistiques font apparaître un nombre élevé d'étudiants tunisiens dès 1944-1945, année précédant la création de l'IHET. Ainsi, on relève 586 étudiants musulmans en Tunisie au cours de cette année, face à 119 Israélites tunisiens et 167 Européens. Cette statistique est en réalité faussée par la comptabilisation des « étudiants » qui présentent le brevet élémentaire d'arabe de l'École supérieure de langue, et qui sont pour la plupart encore très loin du baccalauréat (ils étaient ainsi 363 musulmans à le présenter en 1946, sans compter 68 candidats musulmans au diplôme supérieur d'arabe). À cette date, les étudiants musulmans titulaires du baccalauréat en Tunisie n'étaient encore que quelques dizaines, essentiellement dans les matières juridiques.

Jusqu'au milieu des années cinquante, les étudiants musulmans de la section de langue et littérature arabes de l'IHET constituèrent le premier groupe des étudiants musulmans de l'Institut. Cette section préparait, d'une part, au diplôme supérieur d'arabe (qui passa à deux années de cours à partir de la rentrée 1948) et d'autre part à la licence d'arabe. D'après une étude de 1949, les étudiants musulmans suivant la préparation du diplôme étaient 41 en 1946-1947 (pour 9 reçus), 35 en 1947-1948 (pour 7 reçus) et 39 en 1948-1949. Ceux qui présentèrent la licence d'arabe au cours des trois mêmes années furent respectivement 3 (pour un reçu), 4 (pour 2 reçus) et 6. Les effectifs restaient donc modestes, mais progressèrent néanmoins de manière continue, passant de 149 en 1948-1949 à 213 en 1951-1952, puis à 362 en 1955-1956.

Sur ce total, les étudiantes restèrent toujours très minoritaires bien que leurs effectifs progressèrent eux aussi : de 9 en 1950-1951, ils passent ainsi à 24 en 1955-1956 (respectivement 4,3 % et 6,6 % du total). Ces étudiants musulmans tunisiens de Tunis furent donc moins nombreux que ceux présents en métropole, sauf au cours des deux années de l'autonomie interne (de 1954 à 1956). Nous avions en effet indiqué que les étudiants musulmans tunisiens de France s'étaient stabilisés autour de 300 dès la fin des années quarante.

Cette situation de relatif équilibre ne doit pas surprendre car l'IHET avait bien été conçu comme une institution chargée de trier les étudiants destinés à des études supérieures accomplies en métropole. Cela était vrai pour tous les cursus, sauf pour la licence d'arabe et la licence de droit (à nouveau entièrement préparée sur place depuis 1949). L'IHET pouvait en définitive apparaître comme une piste d'envol vers la métropole.

En dépit de ce partage des rôles et des filières entre Tunis et Paris, les étudiants musulmans tunisiens surent très bien saisir les opportunités du système, et menèrent une lutte politique et syndicale sur les deux fronts. Lorsque l'activité politique des nationalistes fut intensifiée en Tunisie au début des années cinquante après le retour de Bourguiba, les étudiants tunisiens trouvèrent naturellement leur place dans le combat politique. De ce point de vue, les autorités coloniales ne peuvent que constater la complémentarité du combat politique que mènent les étudiants de Tunisie et ceux de France.

Au sein de l'IHET existait une association d'étudiants affiliée à l'UNEF, l'Assemblée générale des étudiants tunisiens (AGET), qui regroupait essentiellement des étudiants français (y compris des Israélites tunisiens naturalisés). L'AGET comprenait aussi une poignée d'étudiants musulmans, juristes pour la plupart, un Algérien et de 2 à 5 Tunisiens d'après nos sources. Cette organisation était considérée par les étudiants nationalistes comme « le symbole du colonialisme ». C'est pourquoi quelques étudiants mirent sur pied en 1950 une association rivale, l'Association des étudiants de Tunisie (AET), à destination des étudiants tunisiens (sans que le qualificatif « musulman » soit repris comme dans l'AEMNAF), qu'ils soient à l'IHET ou en terminale.

Ce fut un étudiant communiste, Bacar, qui fut nommé à sa tête, entouré par des étudiants comme A. Mehiri ou Chamli. Les autorités de l'IHET promirent à cette nouvelle association sa reconnaissance si elle acceptait de s'unifier avec l'AGET, ce que refusèrent les étudiants musulmans. Il n'y eut pas de sanction à leur égard suite à ce refus. Il fallut attendre l'arrivée à Tunis du nouveau Résident général, Jean de Hautecloque, en janvier 1952, et la crise qui s'ensuivit, pour voir son interdiction, au lendemain de l'arrestation de Bourguiba, le 18 janvier.

C'est alors dans les premiers mois de 1952 que fut créé clandestinement un Comité provisoire de coordination promis à un avenir plus durable, sous le nom d'Union générale

des étudiants tunisiens (UGET). Un transfert de militants étudiants et lycéens s'opéra entre l'AET et la nouvelle UGET. Amar Mahjoubi fut l'un des 5 responsables clandestins en Tunisie, aux côtés de Mohamed Abdessalam et de Abdelkrim Moussa, responsables de la fédération de Tunis. Toutefois, l'UGET prit rapidement une dimension beaucoup plus grande et permit notamment de fédérer les étudiants de France aux étudiants et lycéens de la Régence. La lutte nationaliste prenait, il est vrai, une autre tournure depuis l'arrestation des chefs du Destour, et c'est sous son égide bienveillante du Néo-Destour que l'UGET se développa. Son existence fut d'abord révélée le 16 mars 1952, par la publication d'un manifeste condamnant la politique française et réclamant « l'union de tous les Tunisiens pour arracher en un combat national l'indépendance du pays ».

L'année 1952 fut l'occasion pour l'UGET de s'implanter en Tunisie, en suscitant une agitation dans les établissements de la Régence, dans le secondaire en particulier. Ce furent toutefois les étudiants tunisiens de France qui créèrent officiellement l'UGET, lors du premier Congrès national des étudiants tunisiens réuni à Paris du 10 au 13 juillet 1953. L'AEMNAF lui accorda dans un premier temps un siège dans ses locaux, au 115 boulevard Saint-Michel à Paris. L'UNEF était créée officiellement, « afin de permettre d'œuvrer en collaboration avec les pouvoirs publics, pour l'amélioration de leurs conditions de vie et d'études ». C'est sous cette formulation que le nouveau syndicat déposa ses statuts en septembre 1953.

Dans la Régence, l'UGET était composée de 6 Unions (Tunis, Sousse, Sfax, Bizerte, Beja...), elles-mêmes divisées en unions locales. Le gros de ses bataillons était composé par les lycéens et collégiens : ainsi, d'après la note policière de 1955, sur un total de 4 000 adhérents environ, il n'y avait que 3 à 400 étudiants, dont une centaine en France. La force de frappe de l'UGET était alors composée par les 600 à 700 élèves de terminale. Pour ce qui est des étudiants, il est intéressant de constater que l'UGET est ouverte dans son recrutement : 150 étudiants à l'IHET (soit près d'un syndiqué sur deux), 30 à l'ETA, 50 à l'École du droit tunisien et 50 à la Zitouna.

L'UGET ne fut pas reconnue par les autorités pendant ces dernières années du protectorat, sous prétexte de la présence de lycéens dans ses rangs. Pour obtenir sa reconnaissance, elle entra dans un vif affrontement avec le directeur de l'Instruction publique, Lucien Paye. La note policière déjà citée relève que l'UGET est « considérée par les dirigeants nationalistes comme un moyen d'amener la jeune génération à l'action politique ». De fait, le syndicat fut aux premiers rangs du combat nationaliste.

Lors de son second congrès clandestin à Tunis en juillet 1954, l'UGET dressa à nouveau le procès de la politique française et formula un programme de revendications. En 1955, elle organisa successivement une « Journée de la reconnaissance » le 27 mars, et en avril une « Semaine de l'étudiant tunisien » qui visait à recueillir des fonds. Cette semaine, placée sous le patronage de l'UGET, visait aussi à faire pression sur les autorités. Son ultime

congrès sous le protectorat, à la fin juillet 1955, à Tunis, marqua une reconnaissance de fait avec la présence du Prince Chedly et du président du Conseil Tahar Ben Amar, sans parler des messages de Bourguiba et S. Ben Youssef lus aux 600 congressistes. Une nouvelle fois, on réclama la « libération des détenus politiques tunisiens et le retour des exilés »...

2. Le contrôle des étudiants maghrébins en métropole

Bourses d'études ou subsides bourgeois ?

L'immédiat après-guerre avait connu un renforcement de la politique d'aide aux étudiants : l'initiative des nationalistes et des souverains locaux avait incité les autorités coloniales à développer des aides jusque-là assez limitées. Nous aimerions ici préciser cette évolution, avant d'éclairer le renouveau plus général de la sollicitude des autorités coloniales à l'égard des étudiants expatriés vers la métropole. L'enjeu de leur présence est devenu trop politique pour leur échapper. Aussi, une sorte de paternalisme se développe à l'égard de ces étudiants, qui vise à contrôler leur logement, leurs activités, leurs fréquentations mais aussi leurs études. Malgré cette volonté, les étudiants nord-africains réussirent largement à contourner ce maillage.

En Tunisie, malgré leur expérience d'avant-guerre (mais peut-être aussi à cause d'elle), les autorités coloniales ne furent jamais rassurées quant au départ des étudiants tunisiens pour la métropole. Une note de la DGIP de 1951 témoigne de leurs angoisses. Dans ce texte, il est spécifié que la création de l'IHET en 1945 a répondu au souci de « faciliter au maximum les études supérieures sur place ».

Face à la demande croissante, elles durent cependant consentir à une politique de prêts assez large (encore l'attribution des prêts d'honneur permettait-elle de sélectionner les candidats : « les prêts d'honneur permettent d'influer sur l'orientation des études et favoriser celles qui sont les plus utiles au pays », ajoutait la note de la DGIP). C'est ainsi que les crédits délivrés pour les prêts d'honneur passèrent de 6,9 millions de FF en 1945-1946 à 37 millions de FF en 1953-1954, alors que cette même année, les bourses délivrées aux étudiants de l'IHEM se limitaient à 2 millions de FF. Encore faut-il préciser que, sur le total de l'année 1953-1954, seule la moitié des prêts était destinée aux étudiants musulmans, l'autre se partageant entre étudiants français et israélites. La progression du nombre de prêts accordés aux étudiants musulmans est importante, surtout en comparaison avec l'avant-guerre. Alors qu'ils culminaient à 32 en 1938 et étaient tombés à 13 en 1943, ils montèrent à 52 en 1945, dépassèrent la centaine dès 1947 (108) et atteignirent 129 pour l'année 1952-1953.

Rapporté au nombre total d'étudiants musulmans tunisiens en métropole, le taux de couverture par les prêts d'honneur passe de moins du quart en 1945 à près de la moitié

en 1952. C'est dire que cette aide financière, votée par le Grand Conseil et attribuée par une commission présidée à Tunis par le directeur de l'Instruction publique, dont le montant est périodiquement revalorisé, est un puissant levier aux mains de la DGIP. Il permet d'une part d'orienter les étudiants (vers certaines études ou vers certaines villes universitaires, la province étant toujours préférée à Paris), et est d'autre part un outil qui joue en faveur de l'accession de Tunisiens pauvres aux études supérieures en France.

Par ce biais, les autorités coloniales savent aussi qu'elles rendent secondaires les multiples aides aux étudiants que les partis, syndicats et associations avaient mis en œuvre dans l'entre-deux-guerres ; elles espèrent ainsi recueillir la reconnaissance des bénéficiaires de ces prêts. C'est qu'en effet, les étudiants musulmans en métropole sont plus que jamais l'objet de toutes les sollicitudes. Une lettre d'un contrôleur civil, détaché à l'Office de la Tunisie, adressée au Résident général en juin 1945, rappelle l'acuité de cette question :

> « Instruits dans nos facultés et nos grandes écoles, [ces étudiants] constituent l'élite de la Tunisie ; de notre attitude à leur égard, il peut dépendre en grande partie qu'ils soient nos collaborateurs ou nos ennemis. Le problème est donc important ».

Un mémoire du CHEAM en date du 26 juillet 1946, consacré aux étudiants nord-africains de Paris, rappelle aussi les conditions matérielles difficiles de ces étudiants au lendemain de la guerre. « Donnant des leçons ou se livrant à quelque autre occupation rémunérée pour compléter leur bourse », réclamant, pour les non boursiers, des sommes plus élevées à leurs parents, ils étaient victimes de la vie chère et réclamaient un accroissement de leurs bourses, « regardant avec envie les étrangers qui bénéficiaient de bourses plus importantes qu'eux » ; la vue des premiers boursiers marocains du sultan et de l'Istiqlâl ne pouvait que les aigrir. La prise en charge par les protectorats de bourses (ou de prêts) plus élevées était dès lors une nécessité politique.

Cette politique plus systématique d'aide financière permit à un plus grand nombre d'étudiants de partir achever leurs études en métropole. Mais pour les étudiants restés au pays, la démocratisation est encore relative. Nous disposons de peu de données sociologiques véritablement exploitables sur cette communauté. Pourtant, deux catégories se côtoient désormais, celle des étudiants issus de familles aisées, voire « aristocratiques », et celle des étudiants issus de familles moyennes, voire « populaires », notamment à partir du début des années cinquante. Telle est l'analyse reprise par Mokhtar Ayachi à l'égard des étudiants tunisiens du sud de la France. S'appuyant sur des témoignages oraux, ce dernier relate l'opposition de ces deux milieux qui se retrouve dans leurs discours au sujet des autorités tunisiennes de la Régence.

Le premier groupe, représenté par des étudiants comme Azouz Lasram ou Hamadi Sennoussi, tenait un discours plus modéré traduisant, écrit M. Ayachi, « le même contenu

que celui développé par l'aristocratie Makhzen pro-française ». Ces étudiants étaient toutefois affiliés au Néo-Destour, et bon nombre d'entre eux devaient entrer dans les gouvernements de l'indépendance. Le second groupe, représenté par des étudiants comme Ammar Mahjoubi, tenait un discours plus à gauche autour de la lutte des classes. Nous verrons que cette opposition sociologique devait se retrouver lors de la fondation de l'UGET, où elle ne fut pas sans entraîner des dissensions.

Le prêt d'honneur, principale ressource des étudiants tunisiens, n'est pourtant pas la seule aide octroyée par le gouvernement tunisien. C'est ainsi qu'en 1947, la DGIP alloua diverses aides au profit des étudiants tunisiens en métropole : 100 000 FF à l'Office de la Tunisie, 360 000 FF au Comité parisien des œuvres sociales des étudiants et même 300 000 FF à l'AEMNAF (sur un total de 2 millions de francs « à répartir entre les associations métropolitaines d'enseignement supérieur et d'aide aux étudiants »). À cela s'ajoutait une aide de 100 000 FF du collège Sadiki en faveur de ses anciens élèves. Et le Résident général de souligner l'importance de cette politique :

> « J'estime qu'un intérêt tout particulier doit être attaché aux conditions de vie des étudiants tunisiens à Paris dont l'activité politique est certaine ».

Il faut noter que ces différentes aides étaient reconduites et accrues d'année en année : c'est ainsi qu'en 1951, le montant de la subvention au CNOUS était passé à 733 000 FF, et celui de la subvention à l'Office de la Tunisie à 750 000 FF.

Enfin, pour être complet, il faudrait ajouter à ces aides la mise à disposition de la Régence, à partir de 1948, par la direction générale des Relations culturelles du MAE, de quelques bourses pour étudiants tunisiens (5 à titre d'exemple en 1948-1949), à l'instar de ce que fait cette direction en faveur des étudiants étrangers. En 1952-1953, cinq bourses étaient toujours attribuées à des étudiants tunisiens (4 musulmans et un israélite), d'un montant de 25 000 FF par mois.

Concernant le Maroc, nous disposons d'informations moins précises, l'*Annuaire statistique du Maroc* ne mentionnant pas les aides délivrées aux étudiants. Comme nous l'avons indiqué, nous savons que ce sont des bourses royales (comme celle dont bénéficia M'Hammed Douiri dès la rentrée 1945) et nationalistes (dont bénéficia Abderrahim Bouabid à la même date pour achever son droit) qui ont amorcé le mouvement. Le protectorat prit très rapidement la relève comme le prouve l'action de Jacques Berque qui dispense des bourses à ceux qui se destinaient à la carrière d'ingénieur agricole.

À la rentrée 1945 fut créé à Rabat un Centre d'orientation et de documentation sous l'égide de la DIP, chargé de s'occuper de toutes les questions pouvant intéresser les étudiants poursuivant leurs études au Maroc ou en France (renseignements, logement, aides financières, voyages, *etc*.) Un service social universitaire lui fut rattaché, qui réalisait

l'union des deux services appelés en France Bureau des statistiques et Comité des œuvres en faveur de la jeunesse universitaire. Ce service s'occupa en particulier des « bourses de mérite » ou bourses d'enseignement supérieur. D'un montant de 54 000 FF en 1947, les bourses pour la France s'élevaient au taux maximum de 135 000 FF pour l'année 1949 ; ces chiffres correspondent peu ou prou aux chiffres indiqués pour la Tunisie.

De même, le budget global des « bourses de mérite », habituellement attribuées aux étudiants aux ressources modestes, connaissait une croissance rapide. Pour l'année 1950, les étudiants marocains se virent attribuer 33,4 % du total de cette aide financière, soit 12,7 millions, en faveur de 137 étudiants. Si l'on additionne le nombre d'étudiants marocains musulmans présents cette année-là en France (186) et au Maroc (124), ce sont donc près de 45 % d'entre eux qui reçoivent une aide officielle de la DIP.

L'influence de la DIP sur la communauté étudiante marocaine en France n'était donc pas négligeable. Elle devait permettre d'orienter les étudiants tout en s'attachant leurs faveurs. Cette influence passait aussi par d'autres canaux, outre le logement, sur lequel nous allons revenir. C'est ainsi que la DIP intervint en 1948 auprès du ministère français de l'Éducation nationale, afin d'obtenir l'exonération, pour les boursiers du Maroc, des droits d'inscription dans les facultés. De plus, le Service social universitaire avait obtenu des réductions de 20 à 50 % auprès des compagnies maritimes et aériennes en faveur des étudiants marocains.

Nous ne disposons pas d'information sur l'octroi de ces bourses pour les années cinquante. Nous savons seulement que le système se perpétua, et que l'Office du Maroc était chargé par Rabat de distribuer les bourses aux étudiants du Maroc en France. Les délégations des associations d'étudiants du Maroc avaient réussi à entrer à la Commission des bourses. Enfin, l'enseignement supérieur se développant au Maroc, il fut admis que les bourses ne seraient octroyées pour la France que pour les études impossibles à suivre au Maroc.

Enfin, comme pour les Tunisiens, la direction générale des Relations culturelles du ministère des Affaires étrangères commença à distribuer à partir de 1948 quelques bourses d'études en faveur d'une poignée de Marocains. En 1952, ces boursiers étaient au nombre de 4, dont 3 musulmans, qui recevaient 25 000 FF par mois.

Le contrôle par l'hébergement

Concernant le logement et l'alimentation des étudiants nord-africains en France, et plus particulièrement à Paris, il semble là aussi que l'initiative revienne aux étudiants et aux organisations nationalistes, relayés de peu par les autorités coloniales et leurs relais en métropole, les Offices du Maroc et de Tunisie notamment. Jusque-là en effet, en l'absence

de lieu de résidence attitré, les étudiants musulmans des protectorats en métropole étaient soumis à une grande volatilité.

Les témoignages que nous avons recueillis attestent des fréquents changements d'université ou de ville universitaire de ces étudiants, et de leurs fréquents changements d'adresse, mis à part les étudiants des classes préparatoires et écoles d'ingénieurs où ils étaient hébergés (ainsi le Marocain M'Hammed Douiri et le Tunisien Mokhtar Latiri, internes au lycée Saint-Louis puis pensionnaires à l'École Polytechnique dans l'immédiat après-guerre, ne quittèrent pas le Quartier latin).

Tel étudiant a été accueilli dans une ville de province comme le Marocain Mehdi Benaboud à Montpellier en 1942, qui allait peu après partir à Paris désormais accessible, et où il devint président de l'AEMNAF. Dans le département de la Seine, ce dernier changea cinq fois d'adresses en deux ans : il occupa d'abord une chambre dans un petit hôtel rue Serpente à Paris, logea ensuite avec un collègue à Cachan, puis seul à Neuilly ; il fut ensuite logé par la Fondation Deutsch de la Meurthe (à la cité universitaire) avant de terminer à l'internat de l'Hôpital nord-africain Avicenne. Puis il partit à Lille en 1947, et à Tours où il fit sa cinquième année en 1948 (cette faculté dépendait alors de celle de Paris), et revint faire son doctorat à Paris à l'Hôpital nord-africain jusqu'en 1950. Tel autre, comme le Marocain Abdesslam Tazi, était arrivé à Paris en 1948, où il logea pour 5 600 FF par mois à l'hôtel d'Angleterre, près des Halles, avant de repartir à Montpellier dans une maison de repos et où il finit ses études de médecine. C'est qu'en effet la volatilité de ces étudiants se poursuivit au-delà de la Libération et des créations nouvelles qu'elle apporta.

La majorité des étudiants nord-africains étudiant à Paris, c'est dans le Quartier latin que se trouvait depuis l'avant-guerre le siège de l'AEMNAF, au 115 boulevard Saint-Michel. Un foyer nord-africain était installé sur place, offrant une salle de réunion et un restaurant à prix raisonnable pour ces étudiants. Les étudiants pouvaient y inviter qui bon leur semblait mais seuls les musulmans étaient autorisés à le fréquenter régulièrement. Le foyer ferma temporairement en novembre 1947 mais sa cantine put rouvrir en décembre grâce à une subvention de l'Office de Tunisie.

À l'automne 1945 fut par ailleurs créé un Foyer marocain au numéro 21 de la rue Serpente dans le 5e arrondissement (cette rue donne sur le boulevard Saint-Michel). Le mémoire du CHEAM estime que cette création s'est faite « vraisemblablement avec des fonds nationalistes ou fournis par des commerçants marocains installés à Paris et sympathisants avec l'Istiqlâl ». Son comité directeur assez actif était en « liaison avec les éléments politiques du Maroc ». Il organisa là aussi un restaurant marocain à prix fort modeste, mais offrant une nourriture de bonne qualité. Des conférences étaient données à l'occasion par des professeurs parisiens au départ. Nos témoignages attestent de l'attraction et du caractère émotionnel suscités par ce foyer auprès des étudiants

marocains. Ceux-ci ne cessèrent pas pour autant de fréquenter le 115 boulevard Saint-Michel.

Cette initiative est intéressante à plusieurs égards. D'une part, elle atteste de l'activisme du Parti de l'Indépendance (PI) marocain auprès de cette communauté étudiante. Non seulement il attribue des bourses à ces étudiants, mais à Paris, il s'assure de leur fidélité en créant ce foyer. Le résultat ne se fait pas attendre puisque le mémoire du CHEAM certifie qu'en cet immédiat après-guerre, les trois quarts des étudiants marocains de Paris appartenaient au PI. Cela est d'importance, car avant-guerre, les étudiants de l'AEMNAF se considéraient comme les frères d'une même patrie. Ce sentiment n'est pas mort en 1946 puisque, atteste le même mémoire, tous les étudiants nord-africains « parlaient encore de l'Afrique du Nord comme d'une patrie commune ». Il n'empêche, les partis politiques nationalistes nord-africains allaient réussir en quelques années à nationaliser ces étudiants, évolution qui commence par l'activisme que nous venons d'évoquer.

D'autre part, la création de ce foyer est intéressante parce qu'elle poussa les autorités coloniales à réagir, ces dernières ne pouvant considérer qu'avec dépit ces manœuvres. La première manifestation du souci d'encadrer ces étudiants est la création à l'automne 1945 d'un Foyer des étudiants nord-africains à la cité universitaire de Paris, à l'initiative de la Commission nord-africaine de l'Entraide française. Quelques mois plus tard, en novembre, le Comité de l'Afrique du Nord posa à nouveau la question de la construction d'un pavillon de l'Afrique du Nord à la cité universitaire, mais plusieurs années allaient être nécessaires pour parvenir à exaucer imparfaitement ce vœu.

Il semble que le foyer nord-africain ait été essentiellement réservé aux étudiants tunisiens, comme en témoigne la visite qu'y effectua le Secrétaire général du gouvernement tunisien le 21 février 1947. Nous savons aussi qu'en cette même année, le Comité parisien des œuvres sociales en faveur des étudiants avait pris en charge le logement des étudiants tunisiens musulmans, auxquels il louait 30 chambres pour 2 000 FF par mois en moyenne. Quoi qu'il en soit, les autorités coloniales de Tunis avaient conscience de l'importance de cette prise en charge.

Les autorités coloniales de Rabat n'entendaient pas non plus rester inertes. Fidèles à leur vieux souci d'isoler leurs ressortissants des autres Nord-africains jugés politiquement plus contaminés, elles acquirent au mois d'octobre 1946 un hôtel situé 26 rue Bonaparte dans le 6^{e} arrondissement, près des Beaux-Arts (Lyautey avait son logement au numéro 5 de la même rue de 1911 à 1934 !) Appartenant à la DIP, cet hôtel fut transformé en foyer grâce aune subvention du gouvernement français en 1947-1948.

Nous apprenons, par une lettre des étudiants français de l'Hôtel de Paris de 1950, que ce foyer, destiné à la fois aux Français du Maroc et aux Marocains, avait été une

> « expérience visant à créer des liens de cordialité entre ces deux catégories d'étudiants qui, leurs études terminées, [devaient se retrouver] au Maroc, unis par une amitié durable. À cet effet, l'Office du Maroc à Paris s'est employé à organiser des réunions, des visites de châteaux, de musées avec un dévouement jamais démenti ».

Le Bilan de la DIP fait bien état par ailleurs de cette situation, en précisant qu'au cours de l'année 1949-1950, l'Hôtel hébergeait 39 étudiants musulmans et 15 étudiants français, sans autre mention.

Si l'on en croit la lettre des étudiants français de l'Hôtel, la tension était pourtant vive entre étudiants français et étudiants marocains. Lors de la première année d'occupation, en 1946-1947, il ne se trouvait que deux étudiants français à l'hôtel, la conception des « étudiants marocains » étant que « les étudiants français étaient tolérés ». L'hôtel fut agrandi l'année suivante, et la proportion d'étudiants retenue fut celle de deux Marocains pour un Français, car les premiers éprouvaient une « plus grande difficulté [...] à se loger chez les particuliers ». Pour autant, la situation demeura très tendue, et « il fallut la venue à Paris du directeur de l'Instruction publique au Maroc pour que l'effervescence, menaçant chaque jour de conduire à la violence, fût arrêtée pour un temps ».

C'est pourtant la persistance d'une vive tension entre les deux groupes et le non-respect de la proportion de chaque groupe initialement retenue qui motiva la rédaction de cette lettre. La lettre précisait que « forts de leur supériorité numérique, les étudiants marocains imposent leur loi », en particulier « l'iniquité irritante » dans la répartition des chambres. Et d'énumérer quelques incidents évocateurs d'une extrême tension. C'est dire si le projet initial des autorités protectorales, qui visait à promouvoir l'entente entre les communautés marocaines au travers de leurs « élites », avait été vidé de sa substance par l'opposition résolue des étudiants marocains.

Une lettre du général Juin adressée au ministre des Affaires étrangères de mars 1950 nous apprend que la tension entre Français et Marocains était d'autant plus vive dans cet hôtel que ces derniers étaient très activement engagés dans la lutte indépendantiste, que ce soit aux côtés du Parti communiste marocain ou de l'Istiqlâl. Nous reviendrons ultérieurement sur cette lettre, mais citons dès maintenant sa conclusion assez éclairante :

> « Il n'en demeure pas moins fâcheux que dans un établissement acquis par le protectorat, les jeunes étudiants marocains adoptent, sous la bannière de l'indépendance ou sous celle du communisme, une attitude dont aient à se plaindre leurs camarades français venus comme eux du Maroc... »

À la Cité U de Paris

Avec la politisation des étudiants nord-africains et la croissance continue de leurs effectifs en cet après-guerre, les autorités protectorales se posèrent une nouvelle fois la question

de leur logement, les solutions adoptées jusqu'alors s'avérant très vite insuffisantes. Lors d'une réunion à la direction d'Afrique Levant du ministère des Affaires étrangères en avril 1947 fut évoquée la situation des étudiants nord-africains en France. Les participants constatèrent que les étudiants musulmans n'avaient pas de relations avec les Français :

> « Pour la plupart gagnés à l'idéologie nationaliste, Marocains et Tunisiens se retrouvent entre eux ou fréquentant des étudiants musulmans d'Orient ayant les mêmes préoccupations ».

On évoqua aussi une « suspicion voisine de l'hostilité… à l'égard des services officiels de la Tunisie et du Maroc », et l'on déplora la « tendance à la ségrégation volontaire chez les jeunes Nord-Africains ».

La réponse proposée fut la création de pavillons marocain et tunisien à la Cité universitaire de Paris. La question d'un pavillon nord-africain maintes fois évoquée depuis l'avant-guerre avait en effet été repoussée. Une lettre datant de 1928 et retrouvée parmi un dossier consacré à la Maison du Maroc de la Cité universitaire pour la période 1949-1955 témoigne de la permanence des craintes des autorités françaises à ce sujet. Dans cette lettre datant de l'époque du Résident général Steeg, l'auteur écrivait :

> « Il n'entre pas dans les intentions de la Résidence générale de préconiser la construction d'une Maison nord-africaine. Il serait à craindre, en effet, que les étudiants originaires de nos diverses possessions s'y rencontrent et y acquièrent à notre détriment un sentiment de solidarité musulmane, qui jusqu'ici leur a fait défaut »…

Fidèles à cette vision que la création de l'AEMNAF n'avait pu que conforter, les autorités coloniales repoussèrent toujours la création d'un tel pavillon.

Elles finirent toutefois à se résoudre à la création de pavillons nationaux à la Cité universitaire. À la réunion d'avril 1947 à la direction d'Afrique Levant, on considéra que ces pavillons ne pouvaient que « faciliter les rapports de camaraderie et les échanges intellectuels entre les diverses catégories de pensionnaires qui y seraient admis ». En clair, il s'agissait de faciliter les échanges entre étudiants nord-africains et étudiants français ou étrangers, partant du principe de la Cité universitaire selon lequel une partie des chambres d'un pavillon national est réservée à des étudiants étrangers, à charge de réciprocité. Les étudiants marocains et tunisiens pourraient ainsi s'ouvrir à de nouvelles réalités qui les éloigneraient du nationalisme et d'un communautarisme redoutés par les autorités.

C'est deux ans plus tard, le 7 juillet 1949, que le directeur de l'Instruction publique au Maroc déclara par un acte son désir de « s'associer à l'œuvre de la Cité universitaire, s'engageant à créer un groupe d'immeubles qui sera propriété de l'université de Paris, et qui comprendra différents services et chambres individuelles ». Les travaux de la « Maison

du Maroc » durèrent quelques années, aux frais du protectorat qui versa 94 millions de FF en 1951 puis à nouveau 80 en 1952. Le 10 février 1953 fut nommé sur proposition du Résident Guillaume le premier directeur de la Maison du Maroc, lui-même ancien directeur de Radio-Maroc, Jean Arnaud. Dans une lettre du 3 décembre 1952 au Recteur de l'Académie de Paris, le ministre de l'Éducation nationale justifiait ce choix en précisant qu'il s'agissait d'une « tâche particulièrement délicate au moment où il est essentiel de ramener à la France de jeunes intelligences égarées par les mirages du nationalisme ». Jusqu'au terme du protectorat, les autorités coloniales tentèrent en définitive de contrôler les étudiants expatriés.

C'est aussi au tournant des années cinquante que fut édifié un pavillon de la Tunisie à la Cité universitaire, ouvert à partir de la rentrée 1952. Cette « Maison de la Tunisie » qui devait offrir 125 chambres, fut estimée à 80 millions de francs en 1947 ; ce fut par le biais de l'IHET que le gouvernement tunisien s'engagea à financer cette construction qui devait, selon les modalités habituelles, être cédée à l'université de Paris. Les travaux commencèrent le 15 mars 1949. Le directeur du pavillon de la Tunisie à la Cité universitaire fut un certain M. Tardieu, dont le rôle de surveillance vis-à-vis des Tunisiens fut avéré. Il eut de gros problèmes avec les Tunisiens comme en témoigne un article de l'*Action* du 24 octobre 1955, et sa phrase restée célèbre : « J'ai maté les Tunisiens ! »

Pour autant, la construction du pavillon tunisien à la Cité universitaire n'épuisa pas les initiatives prises par les autorités tunisiennes. Avec retard sur les autorités protectorales du Maroc, elles durent se décider à intervenir, d'autant plus que les étudiants tunisiens étaient plus nombreux. Une lettre confidentielle du directeur de la DGIP, Lucien Paye, du 2 janvier 1951, témoigne du souci de rattraper le temps perdu. Lucien Paye semble dans cette lettre se placer sur le terrain de la nécessité qu'il y a à prendre en compte le logement des étudiants tunisiens, non sans perdre de vue l'aspect politique de la chose. Constatant que les étudiants tunisiens en France sont mal logés (« beaucoup sont reçus dans d'anciennes maisons closes désaffectées »), il propose trois moyens de remédier à cette situation.

Outre la construction en cours du pavillon à la Cité universitaire, il évoque l'initiative d'un ancien Résident à Tunis, Armand Guillon, fondateur de l'Association « le Foyer universitaire franco-tunisien de Paris », qui veut édifier un bâtiment comprenant une centaine de chambres, et enfin l'achat, sur crédit tunisien, d'hôtels dans Paris à mettre à la disposition des étudiants tunisiens. C'est le 5 février 1951 qu'eut lieu la prise de possession de l'hôtel de Saint-Omer et de Normandie, rue de Blainville, et qui comportait 29 chambres. Au total, ces trois lieux d'hébergement devaient pouvoir accueillir 276 étudiants, ce qui devait résoudre en grande partie le problème du logement des étudiants de Tunisie à Paris.

Lucien Paye avait cependant une vision très précise de l'intégration des étudiants tunisiens : « Je me suis gardé d'envisager la possibilité de créer des phalanstères tunisiens groupant (mélange explosif) des Tunisiens musulmans, des Tunisiens israélites et des Français ». L'idée de Lucien Paye est de n'accueillir dans ces trois immeubles qu'une centaine de Tunisiens, mêlés à 176 étudiants français de métropole. Instruit par l'expérience malheureuse de l'hôtel de Paris, Lucien Paye voulait éviter les risques de confrontation, et noyer au maximum les étudiants tunisiens dans la masse.

La province, antidote au nationalisme...

Avant l'achèvement des travaux, on évoqua le logement des Tunisiens dans des familles par l'intermédiaire d'associations privées. Les autorités coloniales avaient toujours en tête ce désir de rencontre entre les étudiants musulmans et la « France réelle ». Le trait majeur de cette politique, qui est maintes fois réitéré dans les courriers administratifs, sorte d'idéal des autorités coloniales, était l'envoi des étudiants musulmans en province. Cette solution est d'ailleurs évoquée dans la lettre précédemment citée de Lucien Paye, qui manifeste sa « volonté d'orienter le plus possible d'étudiants tunisiens vers Lyon, Bordeaux, Grenoble ».

Les étudiants nord-africains en métropole furent toujours moins nombreux en province qu'à Paris. La concentration dans la région parisienne semble toutefois progresser en cet après-guerre, et c'est contre cette évolution que luttent les organismes chargés d'aider ces étudiants. En 1945, les 60 étudiants tunisiens en France étaient 35 à Paris, 10 à Toulouse, 4 à Grenoble et à Bordeaux... Dès 1947, les étudiants tunisiens étaient environ 200 à Paris et 50 en province. La distribution des prêts d'honneur permettait par la suite de rétablir un certain équilibre, tout au moins parmi leurs bénéficiaires ; c'est ainsi qu'en 1953-1954, 85 prêts furent accordés à des étudiants tunisiens de Paris, et 44 à ceux des facultés de Province.

En 1947, les 95 étudiants marocains musulmans étaient répartis de manière plus équitable puisque 52 étaient à Paris et 43 en province, dont 13 à Bordeaux et 8 à Montpellier (les 18 boursiers officiels avaient été répartis à égalité entre Paris et la province). En 1950, sur 186 étudiants musulmans marocains en France, on en comptait 113 à Paris, 15 à Alger et 58 en province (dont 20 à Montpellier et 10 à Bordeaux).

En province en effet, surtout dans les grandes villes du Sud, des équipements étaient destinés à accueillir les étudiants étrangers. On a déjà évoqué le cas des foyers des étudiants coloniaux de Toulouse et Montpellier qui, en 1945, accueillaient 7 étudiants tunisiens et 3 marocains pour le premier, et 2 étudiants tunisiens et 8 marocains pour le second. En 1946, le foyer de Montpellier accueillait 18 étudiants tunisiens. La pension y était en partie versée à cette date par les services protectoraux du Maroc et de Tunisie. Il faudrait aussi évoquer le cas de Bordeaux, dont la faculté patronnait partiellement

l'IHEM, et qui pouvait de ce fait apparaître comme une destination privilégiée en métropole pour les étudiants marocains déjà inscrits dans ses facultés depuis le Maroc. Le 30 juin 1953, 264 étudiants du Maroc étaient inscrits dans cette université, ce qui constituait la première communauté étrangère étudiante. Pour autant, bien peu résidaient sur place, et même s'ils avaient effectué leur propédeutique ou leur droit au Maroc sous le patronage de Bordeaux, la majorité des étudiants marocains changeaient d'université en arrivant en France. Le Bilan de la DIP de 1950 évoque les 20 chambres réservées aux étudiants du Maroc à la cité universitaire de Bordeaux, ainsi que 10 pour les jeunes filles. Quelques chambres étaient aussi réservées par la DIP à Lyon et Grenoble.

En dépit des équipements de province destinés à accueillir les étudiants nord-africains, et de conditions de vie plus faciles, en particulier pour le logement, les étudiants nord-africains étaient attirés par Paris. La présence de l'AEMNAF dans le Quartier latin, des représentants des partis politiques nationalistes dans la capitale française ainsi que d'étudiants de toutes les régions du monde, la fréquentation des milieux politiques et culturels français, tout cela a certainement un rôle essentiel dans l'attrait exercé par Paris. Nous allons voir en effet que la composante politique est une part essentielle de l'activité des étudiants nord-africains en France.

Abdallah Ibrahim, ancien Premier ministre du Maroc indépendant, nous a parlé de l'attrait culturel exercé par Paris sur les jeunes Marocains de l'après-guerre. Étudiant libre à Paris de 1945 à fin 1949, il suivit à la Sorbonne les cours de son choix, psychologie générale, les cours de philosophie de Jean Wal, des cours d'esthétique. Venu à Paris pour se frotter aux intellectuels français, il profita de ces années pour rencontrer André Breton, Jean-Paul Sartre, Paul Éluard, Aragon... De ce fait, il fréquenta assez peu les autres nord-africains, tout en prenant ses repas au foyer marocain de la rue Serpente, et le samedi en compagnie des autres Marocains au 115 boulevard Saint-Michel. Seul Paris pouvait offrir à ces jeunes gens ambitieux les opportunités politiques et culturelles à même de les satisfaire. Certes, des associations locales d'étudiants nord-africains existaient, comme à Montpellier, mais la vie politique de la capitale était beaucoup plus intense.

Très au fait de cette situation, les autorités coloniales voulurent jusqu'au bout éviter la concentration de ces étudiants à Paris et tentèrent de les envoyer en province. Une note des Affaires culturelles sur les étudiants marocains à Paris, qui date de mai 1955, montre la permanence de ce désir. Opposant les étudiants marocains de province et de Paris, l'auteur écrit : « En province, ils sont studieux, soucieux de leur avenir, modérés dans l'expression de leurs tendances politiques, peu enclins aux manifestations tapageuses » ; il relève cependant « une vivacité du sentiment nationaliste mais celui-ci ne présente pas un caractère aussi impatient et résolument subversif que dans la capitale ». Et de poursuivre :

> « À Paris, ils affectent de renier toutes traditions, sont fréquemment en conflit avec leurs familles demeurées au Maroc [...]. Ils obéissent aux règles d'un strict

> conformisme fondé sur l'anticolonialisme à tout prix, brassage de valeurs hétéroclites comme [...] l'athéisme [...]. À Paris s'ajoute cet état d'excitation permanente entretenue par une jeunesse des écoles - faculté de droit exceptée - en majorité orientée vers le marxisme [...]. Leur esprit [...] s'exalte sur les concepts d'opposition, de révolution et de désespoir à travers le nationalisme, le communisme et le terrorisme... c'est une perfection diabolique ».

Renonçant à l'action directe auprès de ces étudiants, car « tout prosélytisme officiel risque d'aboutir à un résultat absolument contraire au but proposé », il préconise trois solutions, à commencer par la « déconcentration » : « Il conviendrait donc d'orienter tous les boursiers marocains (ils sont 175 en France) vers les universités de province... » La note cite d'ailleurs un précédent fameux, puisqu'en 1947, Ahmed Balafrej, Secrétaire général du parti de l'Istiqlâl, avait pris la décision de « répartir entre les facultés de province les étudiants qui recevaient ses subsides ». Et de donner l'explication : les dirigeants de l'Istiqlâl « craignaient à la fois leur contamination par les éléments marxistes, et la création à Paris d'un mouvement plus jeune et moins inféodé au légitimisme théocratique ». La question politique était bien centrale.

Encadrement politique et syndical

La surveillance politique dont font l'objet les étudiants expatriés s'exerce sans relâche, mais pratiquement en vain. Alors que les étudiants des protectorats éprouvaient certaines limites à leur action politique, et devaient agir dans une semi-clandestinité, leurs collègues de métropole, en particulier ceux de Paris, avaient une grande liberté d'action dont ils usèrent activement.

Dans sa lettre de juin 1945, le contrôleur civil Pierre Bardin, qui s'intéressait aux 60 étudiants tunisiens alors présents en métropole, remarquait que ces « garçons [étaient] presque tous nationalistes, se distinguant seulement par le degré de véhémence de leurs convictions ». Cette lettre confirme aussi la réalité de la surveillance policière qui s'exerçait à leur égard dès cette date : « ils savent que parmi eux il y en a qui sont payés par les services de la rue Lecomte (Police de Paris) pour les espionner ».

Dans le mémoire du CHEAM écrit une année plus tard au sujet des étudiants nord-africains de Paris, l'auteur consacre l'essentiel de son rapport à l'activité politique de ces étudiants. Il relevait tout d'abord que ces étudiants n'avaient pas de relations officielles avec les étudiants français (en dépit de relations de franche camaraderie) alors qu'ils étaient en contact étroit avec les étudiants étrangers, en particulier avec les étudiants musulmans de Yougoslavie ou les Indochinois, et avec les étudiants orientaux, notamment égyptiens et irakiens, sans oublier les Arabes chrétiens.

L'AEMNAF, qui avait arrêté ses activités pendant la guerre (de 1939 à 1943), les avait reprises de plus belle. Le Marocain Mehdi Benaboud fut président de l'Association deux

fois sept mois pendant cette période troublée, à un moment où elle ne comptait que quelques dizaines de membres. Ce fut à la Libération que l'AEMNAF reprit pleinement ses activités. Des conférences eurent lieu au 115 boulevard Saint-Michel dès l'année 1945-1946 sur divers sujets ; outre des sujets littéraires ou philosophiques, des conférences traitèrent de la Ligue arabe, d'Abd el Krim, de la résistance berbère contre les Romains, du colonialisme français en Indochine. Réunions, banquets ou jeûnes se succèdent par ailleurs pour commémorer les événements qui se passent en Afrique du Nord et les fêtes religieuses (y compris à la Mutualité). Sous la présidence du néo-destourien Mohamed el Mili, l'AEMNAF invita à Paris Taha Hussein. Les activités sociales et intellectuelles de l'Association convergeaient toutes vers le patriotisme maghrébin ; une action politique était menée avec des personnalités françaises comme A. De Pereti. On dénonçait la « nationale-démocratie » française, mais aussi avec passion la contradiction entre le colonialisme et la démocratie.

D'après l'auteur du rapport du CHEAM, les trois quarts des étudiants marocains étaient alors affiliés à l'Istiqlâl (les autres l'étant au Parti démocratique de l'Indépendance de Ouazzani), tandis que l'ensemble des Tunisiens étaient « favorables au Néo-Destour et [portaient] une grande vénération à son chef exilé Habib Bourguiba ». Fait important, les étudiants nord-africains « [parlaient] de l'Afrique du Nord comme d'une patrie commune, souhaitant son indépendance ». L'auteur ajoute même qu'ils préconisaient « une sorte de fédération des trois pays dont le sultan du Maroc, en sa qualité de chef religieux, pourrait être le chef, avant de devenir peut-être un jour le Khalife de la communauté musulmane ». Mais le panarabisme connaissait alors ses derniers feux au sein de cette communauté étudiante.

Vis-à-vis des communistes, ce même rapport relève qu'ils « éprouvent une certaine sympathie fondée sur l'appui qu'ils trouvent presque toujours auprès d'eux » ; pour autant, mis à part quelques Algériens « sans culture arabe », la plupart d'entre eux n'adhéraient ni au parti ni à sa doctrine. Là encore, les choses évoluèrent très rapidement dans les années qui suivirent.

Les activités politiques et culturelles de l'AEMNAF reprirent donc à partir de 1943 sous une forme unitaire. Le 8 décembre 1946 fut organisée une réception en l'honneur des représentants des États arabes de l'UNESCO à la Cité universitaire. 300 étudiants étaient présents, qu'ils soient nord-africains, égyptiens ou syriens, en présence de députés du Parti du Peuple Algérien (PPA), de Messali Hadj et d'Omar Abdeljalil, président de la délégation de l'Istiqlâl à Paris. Le retour de la langue arabe dans les écoles fut au cœur des revendications. Quelques semaines plus tard, pendant les vacances de Noël, les étudiants nord-africains de Paris et de province organisèrent à Paris un congrès chargé de préparer le congrès annuel de l'AEMNAF, alors présidée par le tunisien Béchir Hamza, fin mars-début avril 1947, en remplacement du congrès interdit par la Résidence générale du Maroc de 1946.

Ce congrès fut cependant entravé par les autorités protectorales de Tunisie et du Maroc qui retinrent à Tunis et Rabat les délégations tunisienne et marocaine. Il se tint cependant à Paris du 31 mars au 3 avril 1947. Le ton y fut encore très panarabiste et les revendications en faveur de la langue arabe furent renouvelées : « Pas de culture sans liberté, pas de liberté sans culture » conclut le congrès. La note policière de renseignement constate que le congrès s'est aligné sur les positions du PPA, du Destour et de l'Istiqlâl, et que pour la première fois ses résolutions furent envoyées aux organisations internationales (Ligue arabe, UNESCO...) et non plus aux autorités françaises.

Il semble que jusqu'au tournant des années cinquante, l'AEMNAF ait réussi à fédérer la représentation des étudiants nord-africains, tout au moins à Paris. Cette situation crée du ressentiment chez les étudiants français et israélites issus des protectorats, qui tentent vainement de susciter des regroupements nationaux d'étudiants de toutes les communautés. Une lettre de 1947 nous apprend que « l'activité croissante des étudiants tunisiens musulmans pour la défense de leurs intérêts corporatifs », en particulier la « fréquence grandissante de leurs contacts avec l'Office de Tunisie », suscitait de « l'émotion chez les étudiants israélites et français qui [voulaient] créer une Association des étudiants de Tunisie ».

C'est ainsi que vit le jour une éphémère Association générale des étudiants tunisiens de Paris (émanation de l'AGET de Tunisie) qui, en mars 1948, se fit connaître en réclamant un remplacement des prêts d'honneur par des bourses. Elle ne dura cependant guère plus de quelques mois, et au cours des années suivantes, de nouvelles tentatives eurent lieu. En 1949, un étudiant israélite tunisien, M. Zana, et un étudiant français, tentèrent de mettre sur pied une nouvelle Association. Ces derniers prirent contact avec la nouvelle équipe de l'AEMNAF présidée par Mohamed Masmoudi ; une réunion houleuse se déroula le 10 novembre 1948, pendant laquelle Masmoudi donna son accord à cette création en précisant : « Nous [étudiants musulmans] vous demanderons alors de nous suivre dans toutes nos revendications, même les plus intransigeantes ». L'accord fut donc impossible. Une nouvelle tentative eut lieu l'année suivante, qui s'avéra tout aussi infructueuse.

Ce fut en définitive avec la création de l'UGET (dont le congrès fondateur eut lieu à Paris en juillet 1953) que vit le jour le premier syndicat étudiant purement tunisien. Mais seuls les étudiants musulmans constituèrent ce syndicat ; le rêve d'un syndicat tunisien creuset des différentes communautés avait vécu. De même, en ce début des années cinquante, alors que des étudiants marocains essayaient de promouvoir une Union nationale des étudiants marocains (UNEM), le rêve d'une union trans-maghrébine symbolisé jusqu'alors par l'AEMNAF était en train de sombrer. Certes, l'Association poursuivait son activité, comme en témoigne la tenue d'un nouveau congrès en septembre 1950 à Tunis. À une période où s'engageait une lutte nationaliste de plus en plus active, il est intéressant de constater que l'AEMNAF bénéficiait de toute la sollicitude des princes et des leaders nationalistes des deux protectorats.

Ainsi, la séance inaugurale du congrès de l'AEMNAF qui se tint à l'Hôtel de France de Tunis le 15 septembre 1950 se déroula en présence du Prince Chedly Bey, de Habib Bourguiba, de Salah Ben Youssef et de Mongi Slim. Les autorités coloniales ne pouvaient que déplorer avec dépit cette sollicitude comme en témoigne ce commentaire du Résident général de Tunis :

> « Ils ont trouvé un encouragement à ces manœuvres dans l'attitude à leur égard du prince Chedly Bey qui, dès le premier jour, a accordé son patronage aux congressistes, président la séance inaugurale, recevant les étudiants au Palais de Carthage au nom de son père et accordant sa présidence d'honneur à la manifestation sportive organisée au profit de la caisse des étudiants ».

Le congrès se tint en présence des étudiants tunisiens de Tunis et de Paris, d'où ils étaient rentrés pour les vacances, et de délégations algériennes (10 membres) et marocaines. Cette dernière était composée de 4 délégués venus du Maroc et de 3 étudiants marocains venus par avion de Paris, Abdallah Abderrahman, Abdellatif Benjelloun et Ahmed Alaoui. Ce dernier est fréquemment mentionné dans les papiers de la Résidence pour son activisme politique.

Ce futur ministre d'État après l'indépendance fut une sorte d'étudiant professionnel au service de l'Istiqlâl et du sultan. Né le 7 janvier 1926 à Fès, parent de Moulay Larbi el Alaoui, ancien vizir de l'Instruction publique, il fut d'abord étudiant en médecine pendant six années pendant la guerre ; il abandonna ces études vers 1946 pour se consacrer à la politique et au journalisme, et s'inscrivit alors en droit, car il fallait une couverture. Ami d'Allal el Fassi, membre de la section Istiqlâl de Paris, il était correspondant d'*Al 'Alam* à Paris et avait de nombreux contacts avec les milieux politiques et journalistiques français (notamment avec Combat). Lors de la venue du Prince Moulay Hassan à Paris en juillet-août 1949, il « évolua constamment autour de lui ».

Il représenta le parti de l'Istiqlâl au Congrès des peuples à Londres en octobre 1949. Basé rue Serpente, il fut chargé par l'Istiqlâl début 1950 de prendre la présidence de l'Association des Marocains en France, dite Association marocaine de bienfaisance ; cette dernière était sensée regrouper l'ensemble des Marocains en France, mais comptait principalement des étudiants. C'est dans le cadre de la rivalité avec les étudiants et ouvriers communistes qu'il fit passer le bureau de cette association sous le contrôle des étudiants istiqlâliens.

Au congrès de l'AEMNAF, Ahmed Alaoui

> « protesta contre les autorités colonialistes du Maroc qui ont empêché plusieurs étudiants de se rendre en Tunisie, précisa que son voyage avait été facilité par une subvention du sultan, donna lecture de deux télégrammes de Allai el Fassi et de Messali Hadj ».

Les autorités résidentielles dénoncèrent le « caractère politique » des déclarations, en dépit de l'assurance donnée par les étudiants de faire un congrès « strictement culturel ». Le patronage du Prince Chedly Bey rendait toutefois impossible pour la Résidence toute action d'éclat visant à faire taire les congressistes.

Le Résident général de Tunis se prononçait en revanche, dans sa lettre du 10 octobre 1950, en faveur de l'expulsion d'étudiants nord-africains « habitant Paris et se livrant à l'agitation politique ». Il rejoignait en cela les positions du Résident général du Maroc, le général Juin qui, dans une lettre du 11 mars 1950 adressée à son ministre de tutelle, réclamait une expulsion exemplaire, sans oublier la surveillance de ces étudiants par le ministère de l'Intérieur. Il réédita sa demande dans une lettre du 13 juin 1950 ; suite à la prise en charge de l'Association marocaine de bienfaisance par les étudiants istiqlâliens, il réclama nommément l'expulsion de 4 à 6 étudiants marocains, en compagnie, pour faire bonne mesure, de 3 ou 4 Tunisiens et Algériens. À notre connaissance, le ministère des Affaires étrangères se garda bien d'exécuter ces demandes, ce qui n'aurait pu qu'enflammer davantage une communauté étudiante nord-africaine déjà survoltée, à un moment où les organisations internationales s'étaient arrogé un droit de regard sur les affaires des protectorats. Une exception doit être faite pour l'étudiant du parti de l'Istiqlâl, Abderrahman Youssoufi arrêté en mai 1951.

Les autorités françaises de métropole se contentèrent pour l'essentiel de surveiller les quelques centaines d'étudiants nord-africains qui, en ce tournant des années cinquante, étaient arrivés à une croisée des chemins. Cette période est en effet cruciale à plusieurs points de vue. C'est, d'une part, le moment où le patriotisme marocain ou tunisien, encouragé par les formations nationalistes, prend rapidement le pas sur l'idéal pan-maghrébin qui était encore vif au sortir de la guerre. Cette période marque, d'autre part, la fin de l'unanimisme nationaliste jusque-là de rigueur (malgré l'opposition entre PI et PDI dans le cas du Maroc) ; dans la perspective de l'indépendance qui s'approche, certains étudiants adoptent, en particulier sous l'influence communiste, une attitude plus radicale qui les sépare du bloc nationaliste jusque-là assez monolithique. Cette période voit enfin une radicalisation de la lutte nationaliste des étudiants, que manifeste l'émergence de syndicats nationaux (Union des étudiants marocains à Paris à défaut d'UNEM interdite, et UGET) d'autant plus actifs que les libertés publiques sont restreintes en Afrique du Nord.

La première manifestation de ces changements parmi les étudiants musulmans marocains se manifesta à l'hôtel de la rue Bonaparte. Jusqu'en 1947-1948, les étudiants marocains étaient liés par des bourses royales ou du parti de l'Istiqlâl. Or, sous l'influence d'un étudiant algérien de l'École des Mines, Abdelkrim Benabdallah, un groupe de 7 ou 8 Marocains adhéra cette année-là au Parti Communiste français. Cette situation ne fut pas sans provoquer de vives tensions entre les étudiants musulmans marocains, en particulier au sein de cet hôtel. D'après la lettre déjà citée du général Juin du 11 mars 1950, les

dirigeants de la section parisienne de l'Istiqlâl « suspendirent » en mai 1949 « une dizaine d'étudiants marocains coupables d'opinions communisantes ».

Ces derniers en effet entretenaient une certaine agitation au foyer marocain de la rue Serpente, en ne cachant pas leur « hostilité ni au Makhzen archaïque ni au sultan théocratique ». Ils préféraient d'ailleurs la fréquentation du foyer nord-africain au 115 boulevard Saint-Michel. Pourtant, il fallut attendre leur retour au Maroc au cours de l'été 1949 pour que leur appartenance au PCF fût avérée ; ils s'y livrèrent en effet à une « propagande de concert avec le PCF ». Ce ne fut cependant qu'au mois de janvier 1950 que le PI réagit. Entre temps, les « cellulars » avaient pris la tête du mouvement contre les étudiants français de l'Hôtel, au point d'attirer par deux fois l'intervention de la police. Après avoir recensé les opinions politiques parmi ces étudiants, le PI suspendit donc officiellement 13 Marocains sur 25 à l'Hôtel de Paris. Les fidèles de l'Istiqlâl demandèrent même au Comité directeur du Parti à Rabat l'interdiction formelle de tout membre du PI de s'affilier au PCF. Deux étudiants communistes « considérés comme définitivement perdus » furent même « frappés d'ostracisme ».

Pour éviter aux étudiants istiqlâliens de s'affilier au PCF, le PI décida de s'adonner au prosélytisme en milieu ouvrier (d'où l'action d'Ahmed Alaoui qui consista à reprendre en main l'Association marocaine de bienfaisance), et d'engager une vaste campagne d'information des groupements dont le Parti pouvait attendre une audience ou un appui. Quatre étudiants du Parti furent ainsi désignés pour animer des cellules ouvrières de l'Istiqlâl (3 résidant à Paris et 1 à Lyon). Et Juin de relever l'angoisse du PI de voir la « contagion » communiste toucher ses intellectuels, alors qu'il laissait les ouvriers marocains faire leurs armes à la CGT.

Les foudres du général Juin, lorsqu'il parlait d'expulser « l'infime minorité de quelques agitateurs turbulents », visaient à la fois des étudiants affiliés au PCF et des étudiants du PI, comme en témoignent les quatre noms qu'il cite en premier : Mohamed Ben Larbi el Alaoui, Mohammed Boutaleb, Abdelhadi Messouak et Mohammed Lahlou. Le PI réussit, semble-t-il, par son action, à conserver une influence importante sur les étudiants marocains. Ainsi, une « pétition des étudiants marocains istiqlâlistes » contre l'expédition punitive de Béni Mellal en date du 15 juin 1950 recueillit 76 signatures, à un moment où la communauté marocaine étudiante de Paris comptait 113 membres.

Concernant les étudiants tunisiens, nous disposons de moins d'information ; toutefois, une fiche de renseignements du 28 novembre 1950 témoigne d'une situation assez semblable. Alors que les étudiants tunisiens étaient massivement affiliés au Néo-Destour dans l'immédiat après-guerre, une fraction se détacha de cet unanimisme au tournant des années cinquante. Il s'agissait en fait principalement de l'étudiant Ahmed Ben Salah, rentré à Tunis dès 1950, et secondairement de Hamed Zghal et de Mansour Moalla.

Ces derniers représentaient l'aile gauche du Néo-Destour parmi les étudiants tunisiens de l'AEMNA. Ainsi, lors d'une réunion de cellule du Néo-Destour à Paris en novembre 1950, présidée par Masmoudi (de tendance plus libérale), « Hédi Nouira se vit reprocher violemment la politique actuelle du parti », de nombreux étudiants estimant que le parti s'enfonçait dans « une voie désastreuse et que c'est une classe de bourgeois repus et tranquilles qui pèse sur ses destinées ». Et l'auteur de la note de conclure que

> « ces étudiants, considérés comme extrémistes, sinon communistes, par les leaders du Néo-Destour actuellement à Paris, envisageaient la création prochaine d'une Union nationale des étudiants tunisiens ».

3. L'émergence des syndicats nationaux

D'après nos sources, c'est au début de l'année 1951 que des étudiants marocains ont déposé une demande d'autorisation pour une Union nationale des étudiants marocains (UNEM). Sur recommandation du Résident général Juin, l'agrément ne fut pas donné à la nouvelle Union, « l'attitude des étudiants qui appartiennent au groupement considéré [étant] suffisamment orientée vers l'agitation politique et la xénophobie ». Une nouvelle demande fut déposée à l'automne 1952 au nom de « l'amicale des étudiants marocains de Paris », qui essuya le même refus.

Ce fut en définitive une Union des étudiants marocains de Paris qui vit le jour, sans que nous sachions précisément quel était son statut. Plusieurs sources attestent de son activité, sans que nous sachions précisément quel groupe elle représentait. Ainsi, le 7 juin 1954, elle publia un communiqué proposant un programme politique « minimum » (retour d'exil du roi, reconnaissance de la souveraineté marocaine...). L'envoi par cette Union d'un observateur à la IX^{e} session annuelle du Conseil de l'Union internationale étudiante à Moscou (en août 1954) tendrait à nous faire penser que les étudiants communistes ne sont pas sans influence sur elle. L'observateur déclara, dans son intervention, qu'il espérait la constitution prochaine d'une « organisation groupant l'ensemble des étudiants marocains en France [avant] la constitution d'une UNEM, à l'exemple des Tunisiens. Il est fort probable que nous demanderions alors notre affiliation à l'UIE ».

D'après le texte de l'intervention de l'observateur de l'UEM à la session de l'UIE, les étudiants marocains, que ce soit au Maroc ou en France, étaient souvent membres de l'UNEF. Cette représentation ne nous intéresse pas directement car il n'y a pas, par le biais de l'UNEF, de représentation spécifique des étudiants nord-africains, c'est d'ailleurs ce qu'ils lui reprochent. Il faut toutefois avoir à l'esprit que l'UNEF n'est pas restée inactive vis-à-vis des étudiants nord-africains, ce qui lui vaut des remerciements de l'observateur de l'UEM dans le texte que nous venons de citer.

En l'absence de reconnaissance officielle de l'UEM, la vieille AEMNAF servait toujours de porte-parole officiel aux étudiants marocains en France. C'est ainsi que le président de l'AEMNAF écrivit une lettre en septembre 1951 au ministre des Affaires étrangères pour protester contre les mesures mises en œuvre par les contrôleurs civils des régions à rencontre des étudiants marocains venant demander le renouvellement de leurs visas (refus de visa, retrait des passeports, emprisonnement, signature forcée d'engagements à caractère politique...). En conséquence, les partis nationalistes nord-africains continuaient de subventionner l'Association ; l'Istiqlâl versa ainsi 100 000 FF à l'AEMNAF pour l'organisation de son congrès annuel à Paris fin décembre 1951.

Encore en 1953, lors de l'exil du sultan, ce furent les « étudiants nord-africains » qui firent une motion de protestation le 19 novembre, à l'occasion de l'anniversaire de l'accession au trône de Mohammed V, contre l'exil du sultan légitime du Maroc. Une réunion rassembla à nouveau les étudiants des trois pays le 30 mars 1954, à l'occasion du quarantième anniversaire du traité de protectorat, exigeant le retour du roi et l'indépendance du Maroc.

Pourtant, avec la création officielle de l'UGET lors de son congrès fondateur de Paris en juillet 1953, la logique nationale se renforçait encore. Et ce d'autant plus que les fondateurs de ce syndicat étaient très liés au Néo-Destour pour lequel ils militaient le plus souvent. La présence de Mansour Moalla parmi les responsables de la fédération de Paris de l'UGET, aux côtés d'Ahmed Karoui, témoigne de l'influence de l'aile gauche du Néo-Destour sur le syndicat étudiant. Le parti et le syndicat étudiant n'allaient d'ailleurs pas tarder à entrer dans une opposition déclarée, mais nous rentrons là dans une histoire déjà défrichée.

La radicalité de l'équipe dirigeante de l'UGET s'exprime à travers la tonalité de son congrès fondateur, mais aussi à travers la devise officielle de la Fédération de France de l'UGET, « Bouter l'étranger hors du sol national », ou encore à travers la publication du jeune syndicat, l'*Étudiant Tunisien*, bulletin qui fut immédiatement interdit en Tunisie. Un de ses premiers numéros, paru lors du congrès de juillet 1953, livra un véritable brûlot contre la politique d'enseignement menée par la France en Tunisie : « L'université française jugée par le Néo-Destour ». Dans cet article, les auteurs dressaient un réquisitoire sans appel à l'encontre de la politique de la DGIP, l'accusant d'avoir formé dans ses écoles des « bâtards intellectuels », sans parler de la masse non éduquée. Le directeur de l'Instruction publique en poste, Lucien Paye, choqué par cet article, répliqua mot pour mot aux attaques du syndicat dans un long article publié à Paris en juillet 1953 par le Comité central de la France d'outre-mer.

Dans cette époque de lutte politique exacerbée au sein des protectorats, et alors qu'allait commencer la guerre d'Algérie, une polarisation nationale toujours plus grande éloignait les étudiants maghrébins du combat unitaire de l'AEMNAF. Les étudiants algériens à leur

tour parlèrent, dès 1953, de fonder une union estudiantine proprement algérienne, ce qui fut fait en juillet 1955 avec le congrès fondateur de l'Union générale des étudiants musulmans algériens (UGEMA). L'AEMNAF était ainsi arrivée au bout de sa mission, et disparut faute de combattants en 1955-1956, en dépit des bonnes paroles relatives à l'union de l'Afrique du Nord. Une note de renseignements de mai 1955 concernant les étudiants pouvait conclure : « politisés à 98 % », les étudiants marocains sont groupés en associations « au sein desquelles ils rencontrent leurs camarades des autres territoires de l'Afrique du Nord pour lesquels ils n'éprouvent que peu de sympathie »…

II. 4. Mutation dans les disciplines choisies

Dans l'après-guerre se met en place une évolution de long terme qui va connaître une mutation dans les filières les plus recherchées par les élites scolaires. Les jeunes notables de l'entre-deux-guerres optant pour les professions libérales (médecine ou professions juridiques) vont commencer à regarder du côté des carrières scientifiques et techniques. La perspective de la réappropriation nationale de l'État semble en effet les conduire à s'orienter vers les professions techniques. Néanmoins, nous n'en sommes encore qu'aux prémices d'une évolution de longue durée. C'est assez dire qu'il reste un espace pour les nouveaux promus de la méritocratie qui vont s'engager dans les carrières scientifiques que les autorités protectorales n'avaient pas jugées à la portée des Maghrébins, des musulmans en particulier. Il y a donc un défi à relever auquel vont sacrifier les ingénieurs pionniers.

1. Érosion du droit et de la médecine

Il semble que la domination de ces deux disciplines se soit perpétuée jusqu'à l'immédiat après-guerre, parmi les étudiants qui restent dans les Hauts Instituts des protectorats, comme pour ceux qui partent en métropole. En revanche, cette domination s'est par la suite érodée au profit des disciplines littéraires et scientifiques. Nous verrons que cette domination s'altère, alors que les motivations des étudiants en faveur de la médecine et du droit restent peu ou prou identiques depuis l'avant-guerre. Nous essaierons par la suite de comprendre le succès croissant des disciplines littéraires, notamment l'arabe classique, qui touche d'abord la Tunisie.

Dans le rapport du CHEAM de 1946 au sujet des étudiants nord-africains de Paris, la prédominance des études médicales et juridiques est attestée. L'auteur relève qu'à cette date, plus de la moitié des étudiants nord-africains de Paris (Algériens compris) sont inscrits dans des faculté de médecine (ou de pharmacie) et dans des facultés juridiques. Enfin, un quart des étudiants fréquente une faculté littéraire ou les langues orientales. Déjà, dans son rapport de juin 1945, au sujet des étudiants tunisiens en France, le contrôleur civil Pierre Bardin avait écrit : « la plupart des étudiants se destinent à la médecine, quelques-uns sont étudiants en droit et lettres, très peu en sciences ». Et l'auteur d'esquisser une explication à cette situation :

> « Plusieurs étudiants m'ont déclaré avoir choisi la carrière médicale non par une vocation déterminée, mais parce qu'ils ne voyaient pas d'autres carrières qui leur soient ouvertes avec quelque chance de gagner leur vie en Tunisie ».

Pour autant, ce dernier déplore cette situation, et recommande « d'orienter les étudiants vers certaines carrières commerciales, agricoles ou industrielles ».

D'après un comptage partiel réalisé parmi les étudiants tunisiens en métropole au cours de l'année 1946-1947, plus de la moitié des étudiants (57 sur 108) sont inscrits dans les matières juridiques, médicales et littéraires. La domination n'est donc pas totale, mais ces chiffres sont partiellement faussés parce qu'à cette date, les étudiants tunisiens ne reçoivent pas de bourses pour la métropole, si les études qu'ils poursuivent sont enseignées à Tunis (ce qui est notamment le cas du droit et de la première année de médecine). Nous ne disposons des effectifs de l'IHET par section qu'à partir de l'année 1950-1951. À cette date, les effectifs d'étudiants tunisiens musulmans sont de 209 (dont 9 filles). Sur ce total, on dénombre 61 juristes et une dizaine d'étudiants en PCB (première année de médecine). 99 étudiants musulmans sont en revanche inscrits dans la section littéraire de l'IHET. Un renversement s'est donc opéré en quelques années en faveur de ces études. Si l'on ajoute les étudiants littéraires et les étudiants scientifiques, ce sont maintenant eux qui l'emportent numériquement à Tunis (environ 135 sur 209). Il s'avère donc que la régression de la part des études juridiques en particulier se poursuit : 75 étudiants musulmans en droit à l'IHET en 1951-1952 sur 213, mais seulement 66 sur 334 en 1955-1956.

Une brochure, intitulée *Enseignement supérieur en Tunisie*, éditée en juillet 1953, un an avant l'autonomie interne, permet de l'aire le point sur l'orientation des étudiants tunisiens musulmans à la fin du protectorat. Elle a pour avantage de prendre en compte à la fois les étudiants de Tunis et ceux de métropole. Par discipline, la répartition des étudiants tunisiens musulmans est la suivante :

- 97 scientifiques (dont 65 en France).
- 88 juristes (dont 19 capacitaires à Tunis et 12 étudiants en France, dont 3 HEC et 4 en sciences politiques).
- 90 littéraires (hors études d'arabe, dont 46 en France).
- 68 étudiants en arabe (dont 37 préparent le diplôme à Tunis, 16 la licence et 15 en France).
- 88 en médecine (dont 77 en France).
- 38 en pharmacie (dont 30 en France).
- 42 divers (dont 21 aux Beaux-Arts à Tunis, et 12 classes prépa' en France).

Cette liste d'étudiants, de l'année 1952-1953, comprend en définitive 511 étudiants tunisiens musulmans (non comptés les étudiants de l'EMA, de l'ECAT et du « Cours de législation et droit tunisien » dispensé aux arabophones). Sur ce total, le droit et la

médecine (comprise au sens large) comptent 214 étudiants, soit 41,8 % de l'effectif complet. C'est dire que par rapport à l'avant-guerre, une évolution importante s'est produite en faveur des sciences et surtout des disciplines littéraires. L'auteur de la brochure n'est d'ailleurs pas peu fier de relever que ces « chiffres détruisent le préjugé qui veut que tout étudiant tunisien du cycle supérieur se prépare à devenir avocat ou médecin ».

Les études littéraires bénéficiaient pour une part importante de l'évolution que nous venons de décrire. Cet élément est particulièrement visible en Tunisie, surtout pour les études d'arabe. Ces étudiants littéraires se destinaient massivement à la carrière d'enseignant (ce qu'attestent plusieurs témoignages ainsi que la brochure de juillet 1953). C'est que l'enseignement de l'arabe avait acquis un prestige très important, aux yeux des Sadikiens tout au moins. Mahmoud Messaadi nous a affirmé être sorti du collège Sadiki avec l'idée de servir l'arabe et la culture arabe.

À la suite de Mohammed Attia (premier agrégé d'arabe tunisien en 1934 puis directeur du collège) et de Ali Belhaouane, de nombreux jeunes collégiens des années trente et quarante se sentirent investis d'une mission vis-à-vis de leur langue et de leurs successeurs. C'est ainsi que certains s'engagèrent dans des études d'arabe à l'université française dès les années trente : Mahmoud Messaadi passa sa licence à Paris de 1936 à 1939, et c'est la guerre qui a différé son agrégation (il fut le 4e agrégé d'arabe tunisien). Ahmed Abdessalam lui aussi nous a dit être sorti de Sadiki avec l'ambition des former des jeunes, et certain d'être investi d'une « mission » : rendre l'enseignement de l'arabe aussi attrayant que celui du français. De ce fait, celui-ci a préparé sa licence d'arabe auprès de l'université d'Alger pendant la guerre, a enseigné à Sadiki dès 1944, puis est parti à Paris préparer son agrégation en 1947-1948. C'est aussi en cette période que Mzali, Bakir, Ben Milad et quelques autres ont accompli un parcours identique. Certes, tous les étudiants d'arabe n'étaient pas destinés à préparer l'agrégation (à commencer par les étudiants préparant le diplôme d'arabe de l'IHET qui n'étaient pas titulaires du baccalauréat). Mais ces étudiants sont là pour témoigner d'une sorte de mystique pour l'enseignement qui toucha nombre d'étudiants tunisiens.

Les arabisants ne sont pas seuls dans ce mouvement comme en témoigne le succès de la propédeutique littéraire de l'IHET (30 étudiants musulmans en 1951-1952). Il est important de souligner que la profession d'enseignant, qui ne donnait pas un revenu analogue à celui des professions libérales (bien que le salaire soit correct), bénéficiait aussi d'un fort prestige social, et ce d'autant plus que l'enseignement était une denrée rare dans la Tunisie de cette fin de protectorat. Le magistère traditionnel de ulémas avait certainement rejailli en partie sur cette profession sécularisée.

Pour conclure sur cette évolution, il est aussi probable que la réforme de la fonction publique tunisienne, et l'ouverture plus grande de l'administration aux Tunisiens, aient

favorisé les études menant à la licence, porte d'entrée la plus noble de l'administration. D'autre part, il ne faut pas sous-estimer les pressions de la DGIP en faveur d'études autres que celles des facultés de droit et de médecine. C'est sur un ton très satisfait que l'auteur de la brochure de juillet 1952 conclut ainsi :

> « Plus de 500 jeunes se destinent à venir, demain, remplir dans la Régence des fonctions de premier plan dans les domaines les plus divers (médecins, avocats, professeurs, pharmaciens, ingénieurs, architectes...) ».

Concernant les étudiants marocains, il semble que le droit et la médecine gardent une place prépondérante dans les études supérieures, aussi bien au Maroc qu'en métropole. Divers documents attestent cette permanence. En 1947 tout d'abord, à un moment où l'IHEM ne comprend pratiquement que des juristes (tout au moins parmi les bacheliers), sur les 139 étudiants marocains de France, juristes et médecins représentent 47,7 % de l'effectif, l'autre grande catégorie (35,6 %) étant constituée par des instituts, écoles techniques et divers. Sur l'ensemble, les littéraires et les scientifiques de la faculté ne représentent donc que 5,3 et 10,6 %.

Pour l'année 1950, nous disposons d'un échantillon d'étudiants marocains istiqlâliens. Ces derniers ont établi une pétition en juin « contre l'expédition punitive de Béni Mellal », signée par 79 étudiants. Cet échantillon reflète certainement de manière inexacte les pourcentages réels mais n'en est pas moins significatif. À cette date, les étudiants en droit (avec ceux des écoles de commerce) et en médecine représentent 67 % de ce total. Les scientifiques (22,7 % dont 7,5 % en agronomie) et les littéraires (2,5 %) restent donc très minoritaires.

Enfin, comme pour la Tunisie, nous disposons de statistiques plus complètes pour les années 1951-1952 et 1952-1953, tant en ce qui concerne les étudiants de France que ceux du Maroc. Pour l'année 1951-1952, nous disposons d'un petit livret édité par la DIP de Rabat qui précise les filières choisies par les étudiants musulmans restés au Maroc. À cette date, le Maroc compte 218 étudiants musulmans ; nous connaissons l'affectation de 206 d'entre eux. Les Centres d'études juridiques de Rabat et Casablanca en rassemblent 159 (dont 150 pour la préparation de la licence et 9 pour la préparation du diplôme de législation marocaine), c'est-à-dire 73 % du total, les trois quarts des effectifs. Les certificats de licence de lettres et de sciences rassemblent respectivement 11,46 et 10 % du total. Il semble que les 5,5 % d'étudiants restants (soit 12 étudiants) suivent les cours des classes supérieures des lycées de Rabat et Casablanca qui préparent aux certificats de propédeutique et à l'admission aux Grandes Écoles (ce sont donc des scientifiques ou futurs médecins).

Les étudiants marocains musulmans de France au cours de l'année 1952-1953 sont quant à eux 282. Sur ce total, on relève une nette domination des études juridiques et médicales au sens large. Les juristes représentent encore 20,2 % des effectifs, ce qui est très

important compte tenu du fait que l'on peut entièrement préparer la licence de droit au Maroc, et que les études juridiques en France ne donnent pas droit à des bourses. Les étudiants en médecine et pharmacie représentent quant à eux 29,78 % du total, si bien que juristes et « carabins » représentent toujours la moitié des étudiants musulmans marocains en France, et que ce chiffre atteint les 60 % si on cumule les étudiants du Maroc et de France.

C'est dire que le Maroc continue à vivre jusqu'à l'indépendance une situation que la Tunisie avait connue dans l'entre-deux-guerres. Le prestige du droit et de la médecine, et surtout des professions libérales auxquelles ils conduisent, reste intact. Cela tient probablement au retard historique du Maroc sur la Tunisie (cette dernière ayant déjà eu plusieurs centaines d'étudiants dès l'entre-deux-guerres), mais aussi, ce qui est lié, à l'origine sociale plus élevée des étudiants marocains. De ce fait, ils recherchent davantage des positions de pouvoir (données par la maîtrise du droit) et une profession plus rémunératrice (les professions libérales) qu'une situation modeste d'enseignant au service de l'éducation ou de la langue arabe.

À ce propos, il est significatif de voir que les études d'arabe attirent surtout des étudiants non titulaires du baccalauréat et qui, de ce fait, ne peuvent s'inscrire ailleurs qu'à l'IHEM. En 1951-1952, ces derniers étaient plusieurs centaines à suivre les enseignements de l'Institut, et 354 musulmans furent admis aux divers examens (qui allaient du certificat au diplôme d'arabe ou de berbère). Seuls quelques dizaines d'étudiants (non-bacheliers) étaient toutefois concernés par le diplôme, délivré en fin de chaque année de manière parcimonieuse. Par ce biais, quelques étudiants obtenaient le droit d'enseigner et pouvaient par la suite reprendre un cursus universitaire.

Tel fut le cas de Mohammed Hajji déjà cité. Après trois ans à l'École normale du collège Moulay Youssef, il enseigna trois ans au collège d'Azrou puis devint professeur à l'École normale de Rabat. C'est à ce poste qu'il entreprit des études d'arabe à l'IHEM en 1953. Il obtint en 1957-1958 son diplôme d'arabe qui lui permit alors de suivre les cours de licence d'arabe à Rabat, puis de s'engager dans une DES d'histoire. Ce parcours est toutefois assez exceptionnel, ce que déplore l'administration coloniale, qui constate avec dépit qu'aucun bachelier ne choisit de s'orienter vers l'enseignement.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que le premier agrégé d'arabe marocain soit de nationalité algérienne (par ses parents) en la personne de Mohammed Lakhdar-Ghazal. Né à Aïn Chgueg près de Fès, bachelier en 1938, devenu officier de l'armée française pendant la guerre, il partit à Paris faire ses études en 1946. Passé par une khâgne parisienne, il passa sa licence d'enseignement (que seuls trois Marocains passèrent sous le protectorat, Slimane et les deux frères Lakhdar-Ghazal). Puis il obtint l'agrégation d'arabe en 1950 à Alger avant de rentrer au Maroc en 1952. Il semble qu'un ou deux autres Marocains au maximum aient obtenu l'agrégation d'arabe avant 1956, Mohammed Selmi

et Skalli. L'attrait pour les études littéraires et linguistiques au Maroc est donc relégué à la marge, et ce sont des étudiants hors norme qui suivent ce type d'études, à l'image d'Abdellah Ibrahim à Paris à la fin des années quarante, animé par un vif désir de connaissance... D'autres, comme Mohamed Lahbabi, fils d'un artisan boucher de Fès, ont entamé des études de philosophie avant de reprendre un cursus juridique.

2. Essor des études scientifiques

Jusqu'à la guerre, les bacheliers scientifiques musulmans des protectorats étaient une infime minorité. Le cas du premier polytechnicien tunisien Mohammed el Annabi en 1929 avait certes été suivi par l'admission d'Abdelaziz Zenaïdi à Centrale en 1937 (après deux années passées en math. sup. au lycée Saint-Louis), et par celle d'Amira Tahar en 1942 à l'École des Mines de Paris. Ces trois précurseurs furent cependant des cas exceptionnels qui ne pouvaient compenser la quasi-absence de lycéens scientifiques pour des raisons que nous avons déjà examinées.

Aussi, c'est d'abord par le biais des études agronomiques, jugées beaucoup plus abordables et utiles par les autorités coloniales, qu'une première génération de jeunes musulmans put entreprendre des études scientifiques et accéder à la carrière d'ingénieur. En Tunisie, ce fut l'École coloniale d'Agriculture de Tunis (ECAT) qui forma des ingénieurs agronomes de 1920 jusqu'à l'indépendance. Le premier ingénieur agronome tunisien sortit de l'ECAT en 1928 : il s'agissait de Tahar Ben Salem, né en 1907 en province, et qui devint contrôleur de l'Office des céréales puis ingénieur chercheur à l'INRAT. À sa suite, au moins une dizaine d'ingénieurs agronomes tunisiens furent formés jusqu'à l'indépendance (la liste des anciens élèves recense 11 ingénieurs sur les 44 élèves tunisiens passés par l'ECAT entre 1930 et 1956). Nous ne disposons pas d'information précise sur l'origine de ces élèves ; toutefois, l'origine tunisoise de bon nombre d'entre eux, et la profession « d'agriculteur-propriétaire » que beaucoup adoptèrent, tendent à démontrer qu'ils proviennent en majorité des milieux des grands propriétaires terriens musulmans, que la concurrence de la colonisation pousse à adopter des méthodes d'agriculture plus modernes. Nombre de ces anciens élèves vont par ailleurs faire carrière dans les chambres d'Agriculture, Offices agricoles mais aussi au ministère de l'Agriculture.

La demande est d'ailleurs plus forte que l'offre, et ne sont reçus à l'ECAT que ceux qui réussissent au concours d'entrée. Un cours préparatoire à l'ECAT, sorte de classe prépa' agronomique, prépare les élèves à ce concours au lycée Carnot de Tunis : en 1946-1947, 5 Tunisiens musulmans le présentent (aucun n'est reçu) ; en 1947-1948, un seul est reçu sur 8 candidats tunisiens... La sélection est donc sévère pour les études agronomiques de Tunis.

Au Maroc, il n'y a pas l'équivalent de l'ECAT malgré l'ambition de Lyautey en ce domaine. Les premiers ingénieurs marocains, dès l'avant-guerre, furent cependant des ingénieurs

agronomes, à l'image d'Abdallah Sbihi, car pour les autorités coloniales du Maroc, ce secteur d'activité était à même de préparer l'avenir du Maroc. Les quatre premiers ingénieurs agronomes furent donc formés en métropole.

Après 1945 pourtant, la perception des études scientifiques se modifia aux yeux de nombre de jeunes Marocains et Tunisiens. Certes, les responsables des protectorats restaient tout aussi sceptiques vis-à-vis des capacités scientifiques des musulmans... « On aura beau dire qu'un polytechnicien tunisien et un polytechnicien marocain sont sortis du collège Sadiki de Tunis et du collège Moulay Idriss de Fès, une hirondelle ne fait pas le printemps, et les élèves de ces établissements ne brillent pas en général dans les disciplines scientifiques », pouvait encore écrire en 1950 un Roger Le Tourneau. Mais à l'instigation des premiers ingénieurs musulmans, plusieurs initiatives furent prises, qui témoignaient d'une volonté d'être, le jour venu, en mesure de succéder aux Français dans le domaine technique. Mohamed Ali el Annabi, président de « l'Amicale des anciens de Sadiki », œuvra particulièrement en ce sens. Le 5 février 1947, il fit organiser un *Mouled*, ou grande manifestation sportive, au profit des étudiants tunisiens de Paris ; dans un discours, il remercia « les intellectuels de demain de travailler aussi en faveur de l'indépendance ». Le 1er mars suivant, il mit sur pied dans tout le pays une « Journée de la science » au profit des étudiants de Paris...

Le Centre d'études scientifiques supérieures (CESS) de Rabat, créé en 1940, et la section scientifique de l'IHET, ouverte dès 1945, contribuèrent par ailleurs à enrichir le paysage scientifique nord-africain. Jusqu'alors, les étudiants marocains et tunisiens qui voulaient entreprendre des études scientifiques se rendaient à Alger (ainsi Mehdi Ben Barka qui prépara une licence de mathématiques à l'université d'Alger, ou Amira Tahar, qui partit en « taupe » à Alger en 1940) ou en métropole. À partir de la Libération, il était possible pour les jeunes bacheliers des protectorats d'entreprendre des études scientifiques sur place (au lycée Carnot de Tunis s'ouvrit une classe de math. spé. en 1945, mais elle fut arrêtée dès 1947). Dès lors, deux filières concurrentes se firent face, qui toutes deux nécessitaient d'avoir en poche un baccalauréat scientifique : la voie universitaire classique (licences de sciences), ou la voie des concours préparant aux grandes écoles (sans parler des multiples écoles techniques de métropole recrutant sur dossier).

Là encore, on observe un écart important entre le Maroc et la Tunisie, qui provient d'abord de l'extrême faiblesse du nombre de bacheliers marocains musulmans jusqu'à l'indépendance. De ce fait, les étudiants marocains en sciences ne furent qu'une poignée, privilégiant les études d'ingénieur à la carrière professorale.

Nombre d'élèves ingénieurs marocains étudièrent à l'École de la Maison Carrée à Alger, qui formait des ingénieurs d'application en trois années après le baccalauréat. D'autre part, à l'initiative de Jacques Berque, une trentaine d'élèves ingénieurs agronomes marocains étaient partis en France en 1947 ; une convention fut signée avec plusieurs

écoles françaises d'agriculture, qui permettait d'accueillir des bacheliers ou assimilés (6 ans d'études secondaires). Ces derniers furent ingénieurs vers 1949-1950.

Dans ce contexte de pénurie, il n'est pas étonnant que le premier « mineur » (élève des Mines de Paris) du Maroc ait été un Marocain israélite, Abraham Serfaty. En « taupe » au lycée Lyautey pendant la guerre, il était le seul Marocain de sa classe. Il intégra l'École des Mines à la rentrée 1945. Parti en France sur le même bateau qu'Abraham Serfaty, le jeune bachelier scientifique M'Hammed Douiri, boursier du roi, entra en « taupe » au lycée Saint-Louis. Ce dernier réussit à intégrer l'École Polytechnique en 1948, où il fut le premier Marocain reçu. Sa réussite fut dûment célébrée au Maroc par la presse nationaliste qui publia sa photo à la une.

En dépit de ces quelques cas, que les Marocains ressentirent comme une victoire à même de remettre en cause les préjugés colonialistes, il fallut attendre près de dix années pour que de telles réussites ne se manifestent à nouveau. Les bacheliers scientifiques étaient beaucoup trop peu nombreux au Maroc pour fournir régulièrement des élèves de cette trempe. Cette situation ressemble à celle de la Tunisie de l'entre-deux-guerres, où seuls quelques élèves particulièrement doués avaient pu réaliser un tel parcours. Il n'empêche que ces exemples allaient engager l'avenir, et hisser l'image de l'ingénieur au rang des professions les plus enviables. Ce frémissement est perceptible dès la fin du protectorat comme en attestent les données chiffrées disponibles. Le nombre d'étudiants marocains en sciences passe de 21 en 1950 (dont 7 en CPGE et Grandes Écoles) à 111 en 1952-1953 (dont 33 en Grandes Écoles et CPGE, 25 à la faculté et 53 en agronomie). Si l'on ajoute au total de 1952-1953 la vingtaine d'étudiants musulmans du CESS de Rabat, on voit que les études scientifiques jouissent d'un intérêt croissant auprès d'une frange des jeunes Marocains ; près de 4 étudiants sur 10 sont maintenant des scientifiques.

Pour la Tunisie, les choses prirent une autre dimension en cette dernière décennie du protectorat. Toutes les statistiques attestent d'une forte progression des effectifs d'étudiants en sciences, pour ceux de la faculté (ou de l'IHET) comme pour ceux des filières d'ingénieurs. Les statistiques de l'IHET attestent de la constante progression des effectifs musulmans de la section scientifique : 48 étudiants dès 1950-1951 (dont 2 filles, et 11 étudiants seulement en PCB, c'est-à-dire qui se destinent aux études médicales), ils sont 106 en 1955-1956 (dont 3 filles). La progression est moins régulière en math. sup. au lycée Carnot, mais est attestée : 3 élèves tunisiens musulmans en math. sup. en 1946-1947, 4 en 1949-1950, encore 2 en 1954-1955 mais 16 en 1955-1956. Cette situation provient aussi du fait que nombre de jeunes Tunisiens préfèrent partirent en métropole pour suivre ce cursus. La répartition des 117 étudiants en sciences tunisiens en 1952-1953 est de 36 à l'IHET, 45 en faculté en France, 36 en CPGE et Grandes Écoles.

Les études scientifiques représentaient donc un intérêt croissant pour les étudiants tunisiens, y compris en faveur de la carrière d'enseignant. Tel est le cas de Hassouna Ben

Caïd, né à Matmata, passé par Sadiki, où il obtint son bac « mathélem » en 1949. Il commença ses études à l'IHET, où il obtint son certificat de maths « géné ». Puis il obtint un prêt d'honneur pour achever sa licence en France, qu'il décrocha en 1953. L'année suivante, il obtint son CAPES de mathématiques, effectua son stage en France, et rentra enseigner dans une École normale de Tunisie.

Significatif est par ailleurs le nombre croissant de ceux qui fréquentent les Grandes Écoles d'ingénieurs. La brochure d'André Louis de juillet 1953 fait le point à cet égard : à cette date, la Tunisie compte 2 polytechniciens (1933 et 1947, en attendant les 2 suivants pour 1954 et 1955), 4 mineurs (1945, 1946, 1948, 1950), 1 ENS pétrole (1946), 6 étudiants de l'École supérieure des Travaux publics (3 en 1949 et 3 en 1950)…

Nous avons interviewé au printemps 1994 les trois polytechniciens tunisiens de 1947, 1954 et 1955, qui symbolisent l'avènement d'une nouvelle profession en Tunisie. Célébrés comme le symbole de la nouvelle élite technique de la Régence, ils témoignent, tout au moins pour le premier (et à la suite de Mohammed el Annabi) des difficultés qu'ont les autorités coloniales à admettre des compétences tunisiennes à un tel niveau. En ce sens, ils annoncent à leur manière la fin du protectorat et le passage de relais qui allait s'opérer entre les « techniciens » français et leurs jeunes homologues tunisiens.

Mokhtar Latiri est le premier d'entre eux. Né à Hammam Sousse dans le Sahel, il incarne l'arrivée d'une nouvelle génération de Sahéliens au sommet de la réussite scolaire. Élève de Carnot, il entre en math. sup. en 1945 (année où la Tunisie comptait 2 bacheliers tunisiens « mathélem »). Il intègre l'« X » (Polytechnique) en 1947, se paye le plaisir de refuser la nationalité française qu'on lui propose, puis entre au corps des Ponts. À la fin de sa scolarité, en 1950, Latiri se voit refuser par le directeur français des Travaux publics de Tunis un stage en Tunisie, qu'il va faire en Algérie. Après son stage, on lui offre à Tunis un poste qui ne correspond pas à sa qualité d'ingénieur des Ponts, et il le refuse. Il passe alors deux années en France : un an à Paris au Service central des études de l'École des Ponts, puis un an à Marseille où il effectue son premier chantier. Constatant sa valeur, ce fut le corps des Ponts qui imposa son retour à Tunis comme ingénieur des ponts et chaussées, ce qu'il demeura de 1953 à 1958. En 1954, son diplôme le propulsa à la délégation qui négocia l'autonomie interne, où sa qualité d'X le mit aux affaires militaires face au général Juin.

Le cas des deux polytechniciens tunisiens reçus en 1954 et 1955, Mekki Zidi et Tijani Challi, issus eux aussi des provinces côtières de la Tunisie, passés par Sadiki puis par la « taupe » du lycée Henri-IV, parce que leurs professeurs les avaient poussés dans cette direction, attestent qu'une nouvelle dynamique est enclenchée à la veille de l'indépendance.

Pour notre part, nous avons consulté les archives du lycée Saint-Louis de Paris, qui allait devenir peu à peu le symbole de la réussite en « taupe » aux yeux de générations de

lycéens maghrébins, à la suite du passage de Mohammed Ali el Annabi et de M'Hammed Douiri. Nous reviendrons ultérieurement sur les effectifs et l'origine sociale des élèves musulmans de Tunisie et du Maroc qui le fréquentent. Nous voudrions toutefois ici montrer que la progression des effectifs tunisiens et marocains s'amorce dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale. À la rentrée 1945, deux jeunes Marocains s'inscrivent en math. sup. (dont M'Hammed Douiri), avec pour correspondant dans la capitale Si Kaddour Ben Gharbit, directeur de l'Institut musulman de Paris. En 1947 arrivent 3 nouveaux Marocains dont 1 en prépa' agronomique, Mohammed Brik, et 2 en « taupe ». 6 Marocains s'inscrivent encore au lycée jusqu'en 1953. De 1949 à la rentrée 1955 arrivent par ailleurs au lycée 7 Tunisiens, soit au total 16 élèves (dont 9 Marocains). D'après la fréquence des abandons au bout de quelques mois passés en math. sup. (9), il semble que l'adaptation au nouveau contexte soit rude, dans ce que M. Douiri se remémore comme « l'enfer de la ville noire ».

L'échantillon est un peu court pour dresser un profil sociologique de ces pionniers. Il semble néanmoins que les Marocains soient tous originaires des grandes villes du Maroc (3 de Casablanca et 3 fassis), mais qu'ils appartiennent plutôt à un milieu de classes moyennes urbaines de petits propriétaires et commerçants. Ils semblent en tout cas ne pas appartenir à un milieu social aussi favorisé que celui des étudiants d'avant-guerre. Quant aux Tunisiens, ils sont partagés entre gens de la côte et Tunisois, la profession de leurs pères étant souvent liée à l'enseignement (un instituteur, un directeur de cours complémentaire, un prof à l'IHET mais aussi un savetier). Ce sont donc plutôt de nouveaux promus dans les études supérieures (ou des gens liés au système scolaire) qui tentent, souvent avec difficulté, ces études nouvelles, à un moment où les fils des grandes familles s'abritent dans des cursus plus traditionnels... et plus sûrs.

Les fils de notabilités citadines auraient ainsi une préférence pour des filières de reproduction (droit, médecine voire lettres en Tunisie), tandis que les étudiants en sciences, aux origines sociales plus modestes (urbaines dans le cas du Maroc mais provinciales en Tunisie), seraient les pionniers d'une filière jugée alors aléatoire par les notables. Cette avant-garde scientifique allait explorer une filière que les notables allaient regarder avec un intérêt croissant après les indépendances.

II. 5. Une méritocratie limitée sous les protectorats

Ce premier demi-siècle d'histoire de l'Afrique du Nord au XX^{e} siècle s'achève par les indépendances en 1956. C'est à ce moment qu'allait s'accomplir la reprise en main de l'État devenu national par la classe dirigeante qui en avait été écartée quelques décennies auparavant. Néanmoins, la colonisation ayant constitué une rupture très importante dans l'histoire sociale et politique du Maghreb, la classe dirigeante qui arrive au pouvoir en 1956 est sensiblement différente de la classe qui dirigeait les affaires du Maghreb précolonial. L'avènement de la méritocratie sur le modèle républicain français a introduit dans cette classe dirigeante des ferments de renouveau. Après avoir analysé l'épaisseur du phénomène de la formation des nouvelles élites scolaires, nous tenterons d'éclairer les modalités de la reprise en main des affaires de l'État par les nouvelles élites formées, au moule d'un nouveau système de légitimation. Nous tenterons de montrer la manière dont cette accession au pouvoir des nouveaux diplômés s'accompagne de la mise à l'écart des lettrés de l'ancien système de formation précoloniale. Enfin, nous évoquerons le rôle et la place des familles dans ce jeu de la répartition des places et fonctions au sein de l'État national.

1. Bilan chiffré

Nous avons précédemment tenté une estimation du nombre de bacheliers au terme des deux protectorats. Pour le Maroc, nous avons évoqué le chiffre de 640 bacheliers musulmans complets, et pour la Tunisie celui de 1300. C'est dans ce vivier que se recrutèrent la plus grande partie des diplômés de grade universitaire.

Certes, bien d'autres voies de formation ont existé sous les protectorats, à commencer par les voies de formation en langue arabe, que ce soit au sein des collèges musulmans ou des Instituts des hautes études de Rabat et Tunis. On pourrait aussi évoquer le cas des officiers Marocains formés à Dar el Beïda (environ 200 à la fin du protectorat d'après notre estimation, sachant qu'ils étaient 150 en 1945), ou celui des diplômés de l'École coloniale d'Agriculture de Tunis (55 Tunisiens musulmans ont été formés à l'ECAT jusqu'en 1956, dont une dizaine d'ingénieurs sont dûment authentifiés). C'est pourtant sur le sort des bacheliers qui semble primordial, ce diplôme étant le premier diplôme universitaire français qui permet aux jeunes musulmans d'entamer un cursus dans le supérieur.

Le décalage chronologique dans l'instauration des deux protectorats eut des répercussions importantes dans la distribution du nombre de diplômés. Jusqu'à la

Seconde Guerre mondiale, les diplômés marocains du supérieur se comptent pratiquement sur les doigts des deux mains, alors que la Tunisie en compte déjà plusieurs dizaines. Le décalage va subsister, qui explique la supériorité de la Tunisie sur le Maroc en 1956 quant au nombre de diplômés.

Il est difficile de recenser le nombre d'étudiants et de diplômés du supérieur, l'administration ne s'étant pas livrée à l'époque, à notre connaissance, à de telles opérations. Nous disposons des chiffres relatifs au nombre de fonctionnaires par catégories statutaires dans les administrations des protectorats : ce comptage était en effet très important à la fin des protectorats, car cette opération éminemment politique permettait aux autorités coloniales de justifier leur action dans la constitution d'une administration mixte, à défaut d'être « autochtone ».

L'opération qui consiste à comptabiliser le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur est plus aisée pour les professions libérales (qui ont une visibilité grâce à leurs organisations professionnelles) que pour les licenciés scientifiques ou littéraires, qui disparaissent dans l'administration ou dans le privé. Jusqu'aux réformes administratives de l'après Seconde Guerre mondiale, peu d'étudiants musulmans optaient cependant pour l'administration qui ne tenait pas compte de leurs diplômes. Même dans l'enseignement, à l'exception des instituteurs, c'est presque exclusivement pour l'arabe que des enseignants « indigènes » étaient recrutés (nous l'avons déjà évoqué à propos du collège Sadiki).

Plusieurs auteurs ont essayé de dresser le bilan des protectorats en termes de formation des diplômés, tant pour le Maroc que pour la Tunisie, mais il semble que pour les besoins de la cause nationaliste, ces chiffres aient été parfois sous-estimés. Il est donc difficile de dresser un bilan précis en ce domaine, et ce d'autant plus que c'est lors des dernières années des protectorats que se concentre le plus grand nombre d'étudiants et de jeunes diplômés, échappant ainsi en partie à notre décompte. Voyons d'abord les juristes et les professions médicales, avant d'en venir aux ingénieurs et aux professeurs, souvent plus négligés.

Concernant les avocats, divers pointages ont été effectués pour la Tunisie comme pour le Maroc, qui ne se recoupent que partiellement. Le chiffre cité par Élise Hélin pour l'année 1924 de 54 avocats tunisiens face à 41 avocats français et 11 étrangers, nous semble tout à fait contestable. Le chiffre de 30 avocats musulmans tunisiens inscrits au barreau en 1939 sur un total de 300 avocats, cité par Lilia Ben Salem dans sa thèse, nous semble beaucoup plus crédible. Enfin, pour la fin du protectorat, plus précisément en 1952-1953, N. Sraïeb cite le chiffre de 184 avocats (sans préciser si les avocats tunisiens israélites sont inclus dans ce total).

Au Maroc, il faut attendre 1937 pour que, à la suite d'avocats venant d'Algérie, le premier avocat marocain fasse son entrée au barreau de Fès en 1937. Et ce n'est qu'après 1945

que les premiers Marocains firent leur entrée dans les barreaux de Casablanca et Rabat. Nous ne disposons d'aucun chiffre pour estimer le nombre de licenciés en droit marocains et plus précisément d'avocats marocains en 1936. On peut vraisemblablement estimer ce chiffre à plusieurs dizaines, ce qui serait conforme au succès des études juridiques parmi les étudiants marocains dans l'après-guerre.

Pour la médecine au sens large, nous disposons de données plus précises, du fait que les statisticiens s'intéressent de près à la couverture sanitaire des protectorats. Pour la Tunisie, Lilia Ben Salem cite des chiffres qui recoupent partiellement ceux de l'ouvrage du docteur Mohamed Moncef Zitouna. Ce dernier a recueilli les noms des médecins musulmans de Tunisie à partir des listes publiées annuellement au *Journal officiel* tunisien. Quatre médecins tunisiens musulmans se sont installés en Tunisie jusqu'en 1916 ; en 1930, ils étaient 17, en 1940 53. À la même date, la Tunisie comptait 14 pharmaciens musulmans tunisiens. À partir de la guerre, cette évolution se précipita puisque la Tunisie comptait dès 1950 plus d'une centaine de médecins musulmans dont 2 femmes, et qu'ils étaient 153 en 1952-1953 d'après les chiffres de N. Sraïeb. À cette date, la Tunisie comptait aussi 79 pharmaciens et 40 dentistes musulmans. Si on rapporte cela au nombre total de bacheliers tunisiens, en tenant compte de la longueur des études médicales, on peut calculer que plus du quart de ceux-ci (250) réussirent à mener à bien des études dans le domaine médical.

Pour le Maroc, les chiffres sont, une fois de plus, beaucoup plus modestes. Omar Azziman relève que le premier médecin marocain autorisé à exercer l'est en 1944. Il fut suivi par 3 autres en 1946, 2 en 1947, 1 en 1948 et 2 en 1949, soit 9 au total à cette date (où exerçaient alors aussi 2 dentistes marocains). Les chiffres continuèrent de progresser lentement jusqu'à l'indépendance, ce qui est normal étant donné la longue durée des études médicales, jointe au fait que la plupart des bacheliers marocains le furent après 1945. En 1955, le Maroc comptait en définitive 19 médecins musulmans et 6 pharmaciens (alors qu'y exerçaient 875 médecins et 330 pharmaciens français, ainsi que respectivement 17 et 11 Israélites marocains).

Concernant les ingénieurs musulmans formés à l'époque des deux protectorats, les chiffres semblent avoir été assez sous-estimés, compte tenu du sursaut en faveur de la carrière scientifique que nous avons précédemment évoqué. Lilia Ben Salem se fait l'écho, dans sa thèse, des difficultés rencontrées par les premiers ingénieurs tunisiens à leur retour en Tunisie. Elle évoque le cas des premiers ingénieurs tunisiens formés dans l'entre-deux-guerres, que la direction des Travaux publics refusa d'employer. D'après elle, les deux premiers ingénieurs tunisiens ont dû se reconvertir : le premier s'est expatrié au Congo où il est mort de la fièvre jaune, et le second s'est improvisé entrepreneur de travaux publics.

Pourtant, à partir de la guerre, la situation évolua sur le terrain, et les autorités coloniales furent bien obligées d'accepter toutes les compétences en vue de la reconstruction. Mohammed Ali el Annabi, qui avait eu dans les années trente des difficultés avec la direction des Travaux publics, fut nommé en octobre 1943 conseiller technique au Secrétariat général du gouvernement tunisien, puis Commissaire adjoint à la reconstruction. De même, Abdelaziz Zenaïdi et Amira Tahar qui rentrèrent en Tunisie en septembre 1944 et 1946, se firent embaucher dans l'administration tunisienne. Cette situation allait logiquement susciter des vocations.

Noureddine Sraïeb fournit le chiffre de 41 ingénieurs tunisiens musulmans (dont 23 en cours de formation) pour la Tunisie de 1953. Ce chiffre nous semble être une hypothèse basse, qui ne prend en compte ni les ingénieurs israélites, ni les ingénieurs agronomes formés à l'ECAT. Il doit enfin être gonflé par l'apport des étudiants des classes préparatoires qui intégrèrent leurs écoles de 1953 à 1956 (nous avons déjà cité le cas de 2 nouveaux polytechniciens). Dans un article de 1962, J.-G. Mangin estimait lui les ingénieurs tunisiens au nombre de 84 en 1956, dont 48 ingénieurs agricoles ; il semble là aussi que les ingénieurs industriels soient sous-estimés de quelques unités.

Pour le Maroc, l'article déjà cité de 1955 évoquait la présence au Maroc d'une trentaine d'ingénieurs marocains, à part égale entre musulmans et israélites. Pourtant, d'après Abraham Serfaty, l'Assemblée générale des ingénieurs marocains, qui se réunit après l'indépendance en 1956, rassembla une centaine d'ingénieurs marocains. Les musulmans y étaient en majorité. Sur ce total, il y avait environ une moitié d'ingénieurs agronomes ; une partie d'entre eux avait été formée en France (outre ceux que nous avons déjà évoqués, on peut citer Mohammed Tahiri ou Abdelhafid Kadiri), l'autre en Algérie à l'École de la Maison Carrée. L'autre moitié était formée d'ingénieurs industriels, parmi lesquels un polytechnicien, 3 mineurs, 7 ESTP, 2 télécom ; là encore, une bonne partie avait été formée en Algérie. En définitive, le Maroc avait connu une évolution aussi rapide que la Tunisie à partir de 1945, ce qui atteste que le Maroc rattrapait le temps perdu.

Pour finir, il nous faudrait évoquer le cas des licenciés *ès* lettres et *ès* sciences. Nous ne disposons malheureusement que d'informations partielles à ce sujet. Il ne fait pas de doute que la Tunisie doit compter en 1956 un nombre de licenciés bien supérieur au Maroc dans ces matières, du seul fait de la prédominance du droit chez les étudiants marocains. De plus, l'enseignement, auquel destine normalement une licence de lettres ou de sciences, séduit davantage les Tunisiens, si l'on excepte un Mehdi Ben Barka ou quelques autres. Témoigne de cette situation le déséquilibre entre le nombre d'agrégés d'arabe tunisiens et marocains. Alors que le Maroc en comptait 2 ou 3 à l'indépendance, la Tunisie en possédait déjà une dizaine, un bon nombre d'entre eux étant en préparation à Paris.

En définitive, les diplômés de l'enseignement supérieur ne sont que quelques centaines à l'indépendance parmi la population musulmane. Ces diplômés eurent pourtant un poids déterminant dans la direction des mouvements nationalistes. Déjà nombreux dans les gouvernements de la fin des protectorats, en particulier en Tunisie, ils allaient bénéficier pleinement du départ des autorités coloniales, et se retrouvèrent à la tête des postes de commande dans de nombreux secteurs, à commencer par les gouvernements de l'indépendance (et ce pour plusieurs décennies parfois). Ces diplômés avaient déjà emporté la bataille du prestige sur les intellectuels de formation traditionnelle. Il leur restait désormais à parachever leur conquête à travers la définition des projets que l'indépendance allait permettre de mettre en œuvre.

2. À la conquête de l'État national

L'administration recrute

Au terme des protectorats, les administrations tunisienne et marocaine connaissent un sort différent. Divisées depuis l'instauration des protectorats entre une administration traditionnelle dont les emplois sont réservés aux « indigènes », et une administration moderne (dite administration néo-chérifienne ou « cadres mixtes » au Maroc), ces administrations connaissent un taux de couverture très variable par les fonctionnaires autochtones. En avril 1954, une note administrative du Secrétariat général du protectorat dresse un bilan chiffré des effectifs de l'administration marocaine : à la date du 30 septembre 1953, l'administration marocaine comptait 48 069 agents en service, dont 24 904 Français et 23 165 Marocains. Derrière cet équilibre apparent se cachaient pourtant de grandes disparités.

Ainsi, en décembre 1954, les cadres mixtes du Maroc (administrations modernes) comprenaient 22 384 fonctionnaires, dont seulement 2 635 Marocains. Encore faut-il préciser que 1 847 d'entre eux, soit 70 %, avaient été recrutés depuis 1950. La fonction publique marocaine étant par ailleurs divisée en trois catégories (cadres A, B et C), le cadre A, celui des fonctionnaires supérieurs, ne comprenait alors que 152 Marocains (face à 5 394 Français), soit une proportion de 2,73 %. À la fin du protectorat, en 1955, le Maroc comptait 165 cadres supérieurs marocains des administrations.

Les données sont tout autres concernant la Régence de Tunis, puisque dès 1939, ses administrations centrales totalisaient déjà 200 « fonctionnaires indigènes du cadre supérieur » (non compris les emplois du cadre culturel traditionnel comme les professeurs de la Grande Mosquée...). Et encore cette situation a-t-elle rapidement évolué jusqu'à la fin du protectorat. En 1952, la fonction publique tunisienne comprenait 10 000 Tunisiens (dont 6 800 titulaires) face à 10 600 fonctionnaires français. L'équilibre global, toutes catégories de fonctionnaires confondues, était donc à peu près établi comme

au Maroc. Cependant, la situation chez les fonctionnaires de catégorie A (dits du cadre supérieur) était très différente : on dénombrait à la date du 15 janvier 1952, 946 Tunisiens titulaires face à 1 628 Français, soit une proportion de 36,7 %.

Parmi les seuls hauts fonctionnaires et fonctionnaires supérieurs des administrations centrales de la Tunisie, à la date du 1er avril 1951, on dénombrait 76 Tunisiens pour 143 Français, soit une proportion de 34 %. Cette disparité très forte entre les deux protectorats tient certainement pour une grande part au retard historique de la colonisation du Maroc par rapport à celle de la Tunisie. L'école moderne n'a pas eu le temps de produire un nombre suffisant de diplômés pour occuper de nombreux postes dans les administrations néo-chérifiennes, alors qu'en Tunisie, Sadiki et les écoles franco-arabes délivrent un grand nombre de diplômes ou de certificats depuis la fin du XIXe siècle. Ainsi, l'enseignement laïc en Tunisie comptait, dès 1939, 21 professeurs et 334 instituteurs « indigènes », date à laquelle ils étaient infiniment moins nombreux au Maroc (moniteurs de formation rudimentaire mis à part).

Mais cette situation tient aussi à la structure sociale des deux pays et aux préjugés défavorables des notables marocains à l'égard de la condition de fonctionnaire. À la fin du protectorat, où les autorités coloniales sont abrasées par les nationalistes au sujet de cette situation très défavorable faite aux Marocains, plusieurs sources administratives rappellent cette réalité. Ainsi, une note confidentielle du Secrétariat général du protectorat de janvier 1952 évoque l'attitude des Marocains vis-à-vis des postes administratifs (précisons qu'il s'agit ici de « l'élite marocaine », comme le précise Maurice Papon, dans un exposé déjà cité de 1954, ayant trait à la même question) :

> « Pendant de longues années, la participation des Marocains au fonctionnement des services publics des grandes administrations [...] est demeurée insuffisante en quantité et plus encore en qualité [...] ; comme titulaires, les Marocains occupaient surtout des fonctions subalternes. Cela s'explique par l'attrait qu'exercent le commerce, les professions libérales et les emplois Makhzen traditionnels, véritables offices conférant dignité et profit ».

En Tunisie à l'inverse, les emplois administratifs ont été considérés pendant des décennies comme une position de repli pour nombre de fils de familles aux revenus déclinants. Cette situation renvoie au contexte socio-économique local qui a laissé à la bourgeoisie marocaine la gestion de larges pans de l'activité socio-économique, contrairement à la Tunisie. C'est ainsi que les élèves du collège Sadiki, largement recrutés dans les milieux notables au début du siècle, optaient massivement pour des emplois administratifs à leur sortie du collège. Au Maroc en revanche, l'administration des collèges musulmans se plaignait dans l'entre-deux-guerres de nombreux abandons en cours de scolarité, de la part d'élèves qui rejoignaient la prospère entreprise familiale. Enfin, bien d'autres se dépêchaient d'assimiler une culture mixte rapide, susceptible de les préparer au mieux à leurs futures fonctions Makhzen, le plus souvent héritées du père de famille.

Ces situations contrastées dans les deux pays ont créé des habitudes et une mentalité différente, et pour longtemps, vis-à-vis des emplois offerts par l'administration.

Quoi qu'il en soit, soumises à la pression des nationalistes depuis les années trente, et décidées à appliquer les résolutions prises à la Libération en faveur de l'auto-administration, les autorités coloniales entreprirent d'ouvrir davantage l'administration aux « autochtones ». Au Maroc, des réformes furent établies pour ouvrir les cadres mixtes aux Marocains. On réserva des emplois aux Marocains (qu'il ne fut pas toujours possible de pourvoir faute de candidat ayant le niveau requis), on instaura le recrutement sur titre afin d'éviter aux Marocains de concourir avec des candidats français souvent plus diplômés. Enfin, on créa l'École marocaine d'Administration, dont nous avons vu qu'elle n'allait pas tarder à entraîner des déconvenues.

C'est pourtant dans ce cadre que des centaines de fonctionnaires marocains entrèrent dans les cadres mixtes en quelques années (147 en 1950, 271 en 1951, 314 en 1952 *etc*.) Les cadres supérieurs nouvellement recrutés restaient cependant très minoritaires ; ainsi pour l'année 1953, sur un total de 286 Marocains recrutés dans les cadres mixtes, 7 seulement furent recrutés dans cette catégorie. Les diplômés des Centres d'études juridiques préféraient encore vraisemblablement s'orienter vers le barreau. Ainsi, pour la seule catégorie des postes proposés aux Marocains sur titre, il n'y eut cette année-là qu'un candidat reçu pour 18 postes offerts.

Pour élargir le recrutement de cette catégorie de fonctionnaires, les autorités protectorales tentèrent jusqu'au bout d'élargir le nombre de cadres ouverts aux Marocains. C'est ainsi que la note d'Emmanuel Dunand d'avril 1954, déjà citée, évoque la création déjà acquise de 4 cadres A : un cadre local supérieur d'ingénieurs des Ponts et Mines (la note évoque d'ailleurs explicitement le cas de M'Hammed Douiri, polytechnicien sorti du corps des Mines), un cadre d'attachés des statistiques, un cadre d'assistants de travaux de l'enseignement supérieur, et un cadre d'ingénieurs des postes et télégraphes. De cette manière, ce furent 34 postes de catégorie A qui furent offerts aux Marocains en 1955, sur un total de 803 postes offerts dans les cadres mixtes.

D'autre part, Emmanuel Dunand proposait aussi de créer 4 autres cadres de catégorie A, pour lesquels il fallait solliciter l'autorisation à Paris. Finalement, une commission d'études devait se réunir le 23 juin 1955 pour adopter ce projet de création de 4 cadres administratifs nouveaux : un cadre d'ingénieur d'arrondissement des travaux publics, un cadre d'ingénieur d'arrondissement de la production industrielle et des mines, un cadre d'administrateur de l'Office chérifien des PTT.

Le quatrième cadre, enfin, est le plus intéressant. Il témoigne des difficultés du recrutement des Marocains les plus diplômés dans l'administration, et des méthodes employées *in extremis* par les autorités pour les y attirer. Il s'agissait d'un « corps d'administrateur du gouvernement chérifien ». Emmanuel Dunand précisait déjà :

> « La jeune élite marocaine accueillerait avec satisfaction la possibilité de suivre la scolarité de l'ENA [de Paris] sans être astreinte au difficile concours d'entrée, et l'assurance de trouver à Rabat une carrière analogue à celle offerte par les ministères aux administrateurs civils ».

Une lettre de novembre 1955, nous apprend que la direction de l'ENA a donné son accord pour offrir à une quinzaine d'étudiants marocains (pour moitié des étudiants licenciés résidents à Paris - comme Abdellatif Filali - et pour moitié des fonctionnaires marocains en service, licenciés ou issus du cycle supérieur de l'EMA) de suivre un cycle spécial de formation complémentaire de 6 mois dans cette École. Ce furent, en définitive, une trentaine d'étudiants qui devaient entrer à l'ENA en janvier 1956 : 10 pour le cycle normal de deux ans, et une vingtaine de fonctionnaires diplômés de l'EMA pour un stage de 6 mois.

En Tunisie, le problème auquel étaient confrontées les autorités coloniales était différent. Le nombre de candidats aux postes administratifs était élevé en dépit d'un niveau souvent sous-qualifié. Or le décret du 8 février 1951 instituait un *numerus clausus* à parité entre candidats français et tunisiens. Cette situation tient au fait que la grande bataille politique menée par les nationalistes dans la Tunisie coloniale des années 1934-1938 l'a été sur le statut des fonctionnaires. Elle portait sur le partage des rôles et des attributions, non seulement entre les administrations traditionnelle (beylicale) et protectorale, mais aussi sur la parité à l'intérieur de cette dernière. La victoire relative remportée par les Tunisiens explique cette distribution beaucoup plus égalitaire entre fonctionnaires indigènes et français qu'au Maroc, en particulier pour les cadres supérieurs. Les candidats tunisiens risquaient cependant d'avoir du mal à obtenir les concours proposés (par exemple parce que la formation reçue à l'EMA était assez faible). Par ailleurs, les postes non pourvus étaient remis au concours à parité entre candidats des deux nationalités. Cette disposition (l'article 3 du décret beylical du 8 février 1951) entraîna une vive contestation de la Fédération générale des fonctionnaires tunisiens (FGFT), syndicat membre de l'UGTT (Union générale des travailleurs tunisiens).

Dès sa publication, ce décret fit l'objet d'une vive campagne de l'UGTT qui remit un mémoire aux autorités du protectorat au printemps 1951. On dénonçait le *numerus clausus* qui réservait de droit des postes aux Français ainsi que l'article 3. L'administration répondait en affirmant qu'elle voulait avant tout « maintenir en Tunisie un niveau suffisant pour l'accès à la fonction publique ». L'UGTT et la FGFT, engagées dans la lutte politique pour l'indépendance qu'elles savaient proche, n'avaient que faire de ce genre de proclamations. Aussi, lorsque fut enfin publié le décret beylical sur le recrutement des administrateurs du gouvernement tunisien en décembre 1952, la FGFT organisa un boycott du premier concours organisé en juin 1953. Alors que 72 candidats français et 52 tunisiens s'étaient inscrits, ils ne furent respectivement que 57 et surtout 12 à le présenter. Aussi, alors que 15 places étaient offertes à chaque communauté, les Tunisiens n'en obtinrent que 8.

Ainsi, à partir du décret de février 1951, alors que 51 concours de catégorie A (niveau licence) avaient été organisés jusqu'à la fin de l'année 1954, 98 postes étaient offerts aux Tunisiens qui n'en pourvurent que 42 (pour 116 candidats). Pour la catégorie B (niveau baccalauréat), ce rapport fait état d'une situation encore pire : 150 postes ont été offerts aux Tunisiens, 123 candidats ont concouru, et 39 ont été reçus. Jean Châtelain pointe dans son rapport le faible nombre de diplômés (1 licencié en droit musulman en 1949, 5 en 1952, 19 en 1954) ; comme pour le Maroc, il évoque enfin l'attrait des carrières privées, et le problème de la formation des candidats qui choisissent de se présenter (diplômés de l'ETA par exemple). En revanche, tous les postes de catégorie A des cadres traditionnels proposés aux Tunisiens dans le même temps ont été pourvus : ainsi, au terme du protectorat, les Tunisiens les plus diplômés subissaient aussi l'attrait des carrières du privé, et l'administration recrutait essentiellement parmi les jeunes Tunisiens n'ayant pu obtenir une formation universitaire classique. C'est donc très lucidement que la FGFT organisa la rébellion contre le décret de février 1951 au début des années cinquante, sachant que les Tunisiens risquaient d'être minoritaires parmi les nouveaux recrutés, en dépit du *numerus clausus*.

Il fallut donc attendre le séisme politique de l'indépendance pour que nombre de titulaires de diplômes universitaires soient portés aux premières places de l'État, tant au Maroc qu'en Tunisie. Mais au-delà de cette question, c'est toute celle des compétences administratives françaises qu'il allait falloir maintenant remplacer. Au Maroc, où la situation était particulièrement déséquilibrée, l'indépendance allait provoquer un appel d'air sans précédent en direction de tous les diplômés de l'enseignement, jusqu'aux lycéens et collégiens en cours de formation...

Les diplômés au gouvernement

En 1947 furent promulguées des réformes, à l'initiative des autorités coloniales, tant au Maroc qu'en Tunisie, qui permirent la constitution de gouvernements autochtones. En Tunisie, ce furent les décrets beylicaux de 7 et 9 août 1947 qui attribuèrent au Premier ministre tunisien la présidence du Conseil du cabinet. « Il obtint le droit de choisir les membres [tunisiens] d'un cabinet porté désormais à six membres » (les départements ministériels suivants seraient désormais dirigés par des Tunisiens : services de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat, de la santé publique, du travail et de la prévoyance sociale). Il ne s'agissait pas de confier à ce cabinet les affaires régaliennes gérées par la France, mais le tournant était important, puisque 4 grandes administrations techniques seraient désormais confiées à des personnalités tunisiennes. Il s'agissait néanmoins de notables makhzéniens très sûrs, ayant avec constance « servi la France et leur pays » (selon l'expression d'un grand caïd tunisien de l'époque).

Au Maroc par ailleurs, c'est le 21 juin 1947 que le sultan signa des dahirs qui modifiaient profondément la structure du gouvernement chérifien. Fut ainsi créé un conseil des vizirs et des directeurs comprenant 10 Marocains et 10 Français qui siégeaient sous la présidence du Grand vizir. La compétence de ce conseil n'était pas étendue puisqu'elle se bornait à l'étude « des questions d'intérêt général qui lui sont soumises pour avis ».

Il n'empêche que cette réforme permit, comme à Tunis, à une nouvelle génération de vizirs et de délégués marocains détachés auprès des directeurs de faire irruption sur la scène nationale. Les compétences techniques requises dans les départements dont ils allaient avoir la charge, entraînèrent l'arrivée dans les premiers cercles du pouvoir d'une première génération de diplômés de l'enseignement moderne. La nouvelle « élite » prenait le pas sur les notables - sous la vindicte des partis nationalistes -, ce qui amorçait un mouvement que prolongeraient par la suite les gouvernements nommés à partir de 1954 en Tunisie (cabinet Ben Amar) et de 1955 au Maroc (cabinet Bekkaï), et dans lesquels les nationalistes seraient prédominants. Enfin, les premiers gouvernements de l'indépendance ne feraient que confirmer un mouvement qui semblait irréversible.

Jusqu'en 1947, la plupart des vizirs (ou ministres) des protectorats étaient en place du fait de leur qualité de notable et de leur position élevée dans le Makhzen. Ainsi en est-il au Maroc de la personnalité du Grand vizir Mohammed el Moqri, que Lyautey choisit pour remplacer Madani el Glaoui à son arrivée au Maroc ; nommé alors qu'il était sexagénaire, il resta à ce poste jusqu'en 1955. Lyautey avait à cœur que les notables traditionnels demeurent aux fonctions makhzéniennes les plus élevées, comme une garde rapprochée du sultan. C'est ce qui se produisit à partir du firman du 31 octobre 1912 qui avait créé quatre postes de ministres : le Premier ministre (el Moqri), un ministre de la Guerre, un ministre de la Justice et un des Finances ; l'année suivante furent créés un vizirat des Habous (biens de mainmorte) et un poste de délégué du Grand vizir à l'Enseignement. Selon le vœu de Lyautey, les notables se partagèrent ces postes jusqu'en 1947.

À Tunis, le gouvernement des notables fut aussi une réalité durable, à l'image des ministres de Lamine Bey de l'immédiat après-guerre : le Premier ministre Slaheddine Baccouche est représentatif de cette classe : né à Tunis en 1883, il descend d'une vieille famille de Béni Khiar, et est apparenté à la Cour... Instruit au lycée Carnot, il fut plusieurs fois caïd avant d'arriver à ce poste. Hassan Hosni Abdelwahab est aussi représentatif de cette classe makhzen : né en 1883 dans une vieille famille andalouse toujours au service de l'État, il est apparenté aux Naïfer, Djouini, Sakka et Zmerli. Sans diplôme mais de culture arabe étendue, il devient ministre de la Plume (c'est-à-dire de la Justice) de Lamine Bey. On pourrait encore citer le cas de Habib Ben Ali Djellouli (marié à la sœur de Tahar Ben Achour), ministre de la Justice du même gouvernement jusqu'en 1947 : bachelier et titulaire de la *tatouia* de la Zitouna, il fut depuis 1902 magistrat, caïd, président du Conseil des Habous, puis ministre de la Plume jusqu'en 1943.

Certes, il y eut au pouvoir quelques diplômés de l'enseignement supérieur moderne avant 1947 (à l'image du docteur Mahmoud Materi, ministre de l'Intérieur du 3 janvier 1943 à la Libération) ; pourtant, c'est avec la constitution du ministère Kaâk, le 25 juillet 1947, que les choses prirent un nouveau tournant. Sur les 6 ministres de ce gouvernement, nous avons pu en identifier 5 qui sont représentatifs des changements imposés par la gestion d'administrations techniques. Les professions libérales semblent dès lors se tailler la part du lion ; conformément à l'origine sociale des étudiants envoyés en France jusqu'aux années trente, ces diplômés proviennent des milieux notables de la société tunisienne, à l'image du Premier ministre Mustapha Kaâk. Né à Tunis en 1893 dans une famille de la bourgeoisie tunisoise, il a fait ses études à Sadiki (dont il devint président de l'Association des anciens élèves de 1928 à 1932), puis à Carnot. Entré dans l'administration dès 1911, il a par la suite préparé une licence de droit, et est devenu avocat à Tunis. En 1928, il est élu membre du Grand Conseil. En 1946, il est devenu le premier bâtonnier musulman tunisien. La note policière conclut à son sujet : « Il est l'un des meilleurs représentants de la haute bourgeoisie tunisienne qui a fourni jusqu'ici à la Régence ses cadres administratifs et politiques ». Il resta Premier ministre jusqu'en juin 1950 après une violente campagne du Néo-Destour.

Sur 4 de ses ministres, nous disposons d'informations moins complètes mais néanmoins éclairantes. Issu d'une famille turque de hauts magistrats religieux et de hauts fonctionnaires du Beylik, Abdelkader Belkhodja, né à Tunis en 1908, fit ses études au lycée Carnot puis en faculté de droit à Paris ; avocat à la Cour d'appel de Tunis de 1932 à 1947, il entra alors comme ministre de l'Agriculture du nouveau ministère. Ali Bouhajeb, pharmacien de formation, devint ministre honoraire de la Santé publique, aux côtés du docteur Ladhari (oculiste de formation). Enfin, Mohamed-Salah Mzali, né à Monastir en 1896, ancien élève de Sadiki puis de Carnot (où il passa un double baccalauréat), suivit des études de droit qui le firent docteur dans cette discipline ; il obtint aussi un doctorat *ès* lettres à Lyon et un diplôme de sciences politiques. Chef de la section du *Chra'* au ministère de la Justice de 1922 à 1934, il fut alors nommé caïd de Bizerte. Devenu ministre des Habous du Bey en 1942, il devint en 1945 ministre des Affaires sociales puis du Commerce et de l'Artisanat dans le ministère Kaâk. Diplômés, étant passés sous les fourches caudines de la méritocratie qui se met lentement en place, ces premiers ministres techniques appartiennent encore aux milieux notables de Tunisie.

Les choses semblent avoir évolué de manière plus lente au Maroc, au sein du gouvernement institué en 1947 et assez stable jusqu'en 1955. Outre l'inamovible Grand vizir, nous avons pu identifier huit vizirs ou délégués au Grand vizir : issus des grandes familles du Maroc, peu nombreux sont encore ceux qui se caractérisent par une formation moderne ; pouvait-il en être autrement à un moment où le Maroc ne compte que quelques dizaines de diplômés du supérieur (dont une bonne partie appartient au parti de l'Istiqlâl, et qu'il ne saurait donc être question de nommer) ?

On trouve ainsi Mohammed el Hajoui, vizir de la Justice (*'alim* de formation traditionnelle) ; Ahmed Bargache (parmi d'autres), vizir des Habous (grande famille fassie, passé par le collège Moulay Youssef) ; Thami el Moqri, délégué au Grand vizir aux Finances (fils du Grand vizir, ancien étudiant en agriculture à Montpellier) - il remplaça Thami Bakari ; Abdesslam el Fassi, délégué du Grand vizir à l'Enseignement (ancien élève de Moulay Idriss puis étudiant en lettres à la Sorbonne et aux langues orientales) ; Jaffar Naciri, délégué du Grand vizir aux Travaux publics et aux PTT (grande famille de Salé) ; Hassan Terrab, délégué du Grand vizir à la Santé publique (un des premiers médecins marocains issu de Meknès) ; Abdellatif Tazi, délégué du Grand vizir aux Affaires sociales (grande famille fassie) ; Abdallah Sbihi, délégué du Grand vizir à l'Agriculture (41 ingénieur marocain issu de Grignon). En outre, des gens comme Messaoud Chiguer (issu d'un Collège musulman puis de l'IHER) occupent de hautes fonctions Makhzen, ce dernier étant le secrétaire particulier du Grand vizir.

Sans pouvoir faire un pointage précis, il est certain que les ministres furent en grande partie choisis dès 1947 pour leurs compétences, à même de les armer face aux directeurs français. Cependant, comme les diplômés de la première génération, sortis des collèges musulmans, ils sont tous issus de l'ancienne classe dirigeante ; on ne peut que parler de changement dans la continuité.

Au Maroc, il faut attendre la constitution du gouvernement chargé de négocier l'indépendance en décembre 1955 pour que les nationalistes occupent un grand nombre de charges ministérielles. Intervient alors une rupture, modérée certes, dans l'accès des notables traditionnels aux plus hautes fonctions Makhzen. En Tunisie, les gouvernements, nommés à partir de 1950 (ministère Chenik) jusqu'en août 1954, qui intègrent un certain nombre de ministres nationalistes ou affiliés au Néo-Destour, n'en suscitent pas moins une violente opposition du Néo-Destour, qui prit fin au lendemain du discours de Pierre Mendès-France à Carthage le 31 juillet 1954. Ce ne sont plus seulement des notables - fussent-ils diplômés - qui sont membres de ces gouvernements mais, pour une part, des nationalistes qui accèdent aux plus hautes responsabilités politiques. Pour autant, par l'origine sociale de la plupart de leurs membres, ces gouvernements ne présentent pas un profil sociologique radicalement nouveau.

À Tunis, le ministère Chenik nommé le 17 août 1950 inaugure cette nouvelle génération de gouvernements. Lui succéda en avril 1952 le ministère Baccouche jusqu'en février 1954, puis le ministère Mzali jusqu'en juillet de la même année. Ces trois chefs de gouvernement témoignent à eux seuls de la continuité que nous venons d'évoquer.

Le premier, M'Hamed Chenik, (déjà chef de gouvernement de Moncef Bey en 1943), était un grand propriétaire, agriculteur et industriel, qui avait financé le Néo-Destour lors de sa fondation en 1934. Ayant interrompu ses études à Sadiki à la mort de son père, il était néanmoins titulaire d'un diplôme de comptabilité et de sciences commerciales. Le second,

Slaheddine Baccouche, a été aussi Premier ministre de Lamine Bey de mai 1943 à juillet 1947. Le troisième, Mohamed-Salah Mzali, est le premier chef de gouvernement diplômé de l'enseignement supérieur français (cf. *infra*). Ces trois personnages de formation moderne et issus de grandes familles de la Régence s'entourèrent de ministres à leur image.

Dans ces trois ministères, on dénombre 19 membres, en comptant les trois Premiers ministres. Nous disposons de données partielles sur le milieu d'origine de ces ministres, sur leur formation et leur profession, ainsi que leur appartenance politique. Le premier élément marquant est l'appartenance de la majorité de ces ministres aux familles de notables de la Régence. Treize ministres au moins appartiennent à de grandes familles, contre trois seulement à des familles modestes. Sur ces treize ministres, 9 appartiennent aux grandes familles tunisoises (3 familles turques, sans oublier un ministre de Djemmel marié à la fille de l'ancien ministre Dinguizli ; 1 est membre de la famille du Bey et 4 sont membres de grandes familles tunisoises). Les quatre autres notables proviennent de Béja et surtout du Sahel (Sousse, Monastir, Mahdia). Enfin, les 3 ministres de milieux modestes proviennent de Kairouan, Djerba et Tunis.

La formation de ces ministres, nés pour la plupart au début du siècle, est conforme à ce que nous avons constaté quant au partage des rôles au sein de l'enseignement secondaire. Ces fils de grandes familles ont été massivement scolarisés au lycée Carnot, soit directement (7) soit pour y passer leur baccalauréat après un passage à Sadiki (3). Seuls 3 d'entre eux n'ont été formés qu'à Sadiki, mais à un moment où son public était massivement notable. 2 enfin sont passés par la Zitouna, mais l'un des deux a poursuivi à Sadiki. De ce fait, la plupart de ces ministres appartiennent aux professions libérales, conformément aux aspirations de leur milieu social : 3 sont avocats, 6 sont médecins et 1 pharmacien. 2 enfin ont fait des études littéraires. Pour les autres, qui appartiennent souvent à des familles Makhzen, la voie caïdale a été un passage obligé dans leur *cursus honorum* : 6 anciens caïds sont ainsi membres de ces gouvernements.

Au plan politique enfin, la majorité d'entre eux s'est montrée loyale vis-à-vis du pouvoir en place comme en témoigne le grand nombre de ministres décorés de la Légion d'honneur. Une demi-douzaine passe pourtant pour des nationalistes aux yeux des autorités protectorales, dont 4 sont considérés comme membres du Néo-Destour.

Les nouvelles élites au pouvoir

La constitution des gouvernements de l'autonomie interne en Tunisie à partir du mois d'août 1954 se traduit par l'accession des premiers leaders du Néo-Destour à la fonction ministérielle. Cela correspond au Maroc à la constitution du gouvernement chargé de négocier l'indépendance en décembre 1955, après le retour d'exil du sultan, où les nationalistes font une entrée en force. Ces gouvernements de transition entre les

protectorats et les indépendances se traduisent par l'arrivée des nationalistes au pouvoir, et à travers eux d'une nouvelle élite politique : toute la question est de savoir si cette réalité a des implications sociales.

Au sein des deux gouvernements Ben Amar de l'autonomie interne, négociés avec l'État-major du Néo-Destour, on relève une nette inflexion politique. Sur les 16 membres des deux gouvernements, on compte 10 nationalistes avérés, dont 6 membres du Néo-Destour (notamment Mongi Slim, Mohamed el Masmoudi, Djelloul Farrès et Hédi Nouira). En revanche, les deux gouvernements de l'autonomie interne marquent une inflexion plus modeste au plan sociologique. Ils nous semblent en ce sens annoncer le profil des gouvernements de l'indépendance.

Le président du Conseil, Tahar Ben Amar, est issu d'une « famille moyenne de la bourgeoisie tunisoise » ; né en 1885, passé par Carnot, il est grand propriétaire foncier, et a été président de la Chambre d'Agriculture de Tunis. Grâce à l'appui du Néo-Destour, il est devenu en 1952 président du Grand Conseil. Nous disposons par ailleurs de données sur 12 membres sur 16 de ces deux gouvernements. Les grandes familles de notables sont toujours majoritaires (8 sur 16, plus un Israélite tunisois). Sur ces 8 ministres, l'un est apparenté au Bey, l'un appartient à une famille Makhzen. 4 sont notables tunisois - dont Mongi Slim, l'un vient d'une famille turque et l'un de Kelibia.

Quelques personnalités de Néo-Destour font en revanche leur entrée au gouvernement, qui symbolisent l'arrivée d'une nouvelle génération plus modeste, promue par Sadiki, dut-on rester dans le monde de l'interconnaissance. On compte ainsi 5 ministres issus de l'intérieur dont 2 sahéliens (Zarzis, Gabès, Médenine, Mahdia et Monastir) ; 3 d'entre eux au moins viennent de milieux modestes à l'image de Mohamed el Masmoudi, issu de Mahdia : fils de pêcheur et frère d'instituteur, il doit sa promotion au collège Sadiki, avant d'avoir poursuivi ses études en France (en lycée à Agen puis en faculté des lettres à Paris). Ali Belhadj et Djelloul Farrès eux aussi ont bénéficié de l'enseignement de Sadiki, dont ils sont sortis modestement interprètes (le second étant devenu enseignant après des études de lettres). Deux ministres du Néo-Destour venus de province entament enfin une carrière de ministre qui se poursuivit après l'indépendance, Hédi Nouira et Sadok Mokkadem.

Ces quelques cas sont-ils l'indice d'une évolution des gouvernements destouriens après l'indépendance ? Il semble que l'ancrage majoritaire des membres du gouvernement dans la classe dirigeante traditionnelle de la Régence ne soit pas un résidu de l'ancienne époque, mais qu'il soit appelé à se perpétuer.

L'équilibre entre Sadiki et Carnot s'est un peu rétabli en faveur du collège : 5 ministres sont passés par Sadiki, dont 2 ont poursuivi à Carnot, plus 1 au lycée d'Agen. 4 sont passés par Carnot seulement, dont 2 ont poursuivi à Saint-Louis et au lycée Bugeaud d'Alger. Concernant les professions de ces ministres, la prédominance de la formation

universitaire s'affirme, au détriment des caïds en particulier, qui ne sont plus que 2 (mais l'un des 2 est le premier Tunisien formé à Saint-Cyr).

Pour le reste, on compte 5 avocats et 2 médecins, 3 littéraires et 2 ingénieurs. L'avocature reste une voie d'accès privilégiée à la profession politique, et concerne aussi bien les membres des familles Makhzen traditionnelles que les jeunes militants ambitieux du Néo-Destour. On remarque enfin l'arrivée au gouvernement des premiers ingénieurs, symboles de l'accession des Tunisiens à la capacité de s'autogouverner, y compris pour les ministères techniques.

Au Maroc, la nomination du premier gouvernement sous l'égide du sultan en 1955 se traduisit aussi par un profond renouvellement. L'appartenance politique est un critère déterminant qui a été savamment dosé. 9 membres appartiennent au parti de l'indépendance (PI), 6 au Parti démocratique de l'Indépendance (PDI) et 6 ministres sont dits indépendants. À la tête du gouvernement, où il devait rester jusqu'en mai 1958, le sultan nomma un loyal officier indépendant formé à l'École militaire de Dar el Beïda. Par leur origine familiale comme par leur formation, les 21 ministres de ce gouvernement constituent une synthèse entre les différentes factions qui ont dominé le nationalisme marocain ; les nationalistes de formation moderne y côtoient des lettrés traditionnels. Pour autant, par leur nombre, les premiers annoncent leur domination future sur les gouvernements de l'indépendance. Il s'agit en réalité d'un gouvernement de transition.

Ces ministres appartiennent en majorité aux couches supérieures de la société marocaine : dans l'étude du CRESM, les auteurs relèvent que 13 membres sur 20 sont issus de la « classe supérieure » (10) ou de la « classe moyenne supérieure » (3) ; les autres proviennent de la « classe moyenne » (5) ou de la « classe inférieure » (2). Si l'on confronte ces données à l'origine géographique des ministres, on constate la domination numérique (mais non exclusive cependant) de la grande bourgeoisie fassie, à travers ses deux composantes d'ailleurs, moderniste ou traditionaliste. On relève en effet la présence de 10 fassis dans ce gouvernement, auxquels il faut ajouter 3 rbatis, et un natif de chacune de ces trois villes, Casablanca, Salé et Marrakech. C'est dire que ce gouvernement est largement peuplé par la classe dominante urbaine, et plus particulièrement fassie (illustrée ici par les ministres Benjelloun, Bensouda, Ouazzani, el Fassi...). Les natifs de la campagne, au nombre de 5, appartiennent pour la plupart à des familles de notables (2 ont été caïds, le président du Conseil vient de Dar el Beïda, 1 est *'alim* et le dernier, avocat, appartient à la famille des Cherkaoui des Bouchad).

Au plan des études, ce gouvernement marque l'arrivée en force des diplômés de l'enseignement supérieur français, bien que les diplômés de l'enseignement traditionnel ne soient pas absents. On trouve ainsi deux ministres ayant suivi des études traditionnelles secondaires, deux autres ayant suivi des études supérieures traditionnelles, et trois autres qui ont reçu une double formation, moderne et

traditionnelle, à l'image d'Abdallah Ibrahim formé à la Mosquée Ben Youssef de Marrakech avant de suivre des études supérieures à la Sorbonne. Parmi ces derniers se trouvent Abdelhadi Boutaleb - fassi, lauréat de la Quaraouiyne en 1943, année où il fut appelé par le sultan pour enseigner au Collège impérial -, Ahmed Bensouda - diplômé de la Quaraouiyne -, et Mokhtar Soussi - grand *'alim*, ministre des Habous.

Pour le reste, ce cabinet marque l'entrée en force des diplômés de l'enseignement moderne. Outre deux officiers formés à Dar el Beïda (dont le président du Conseil), la plupart viennent des collèges musulmans ou des lycées français : d'après les fiches policières dont nous disposons, au moins 8 ont commencé leurs études dans un collège musulman, tandis que 2 ont fait leur scolarité dans un lycée français du Maroc. En outre, plusieurs ont achevé leurs études secondaires dans un lycée parisien (Mohammed el Fassi, Thami el Ouazzani ou encore Abdelkader Benjelloun).

Si bien que, sans compter les deux officiers, ce cabinet compte un grand nombre d'étudiants formés en France après le baccalauréat : 7 ont fait des études juridiques et sont devenus avocats ; 3 sont médecins (dont le seul israélite du gouvernement) ; 2 sont ingénieurs (le premier polytechnicien du Maroc et un ingénieur agronome formé à la l'École de la maison carrée en Algérie) ; 2 enfin ont fait des études littéraires (M. el Fassi et A. Ibrahim). En définitive, le gouvernement de 1955 consacrait l'arrivée au pouvoir des diplômés de l'enseignement moderne au détriment de la classe des notables de formation traditionnelle. L'étude du CRESM a montré que ce gouvernement (ainsi que le second gouvernement Bekkaï) constitue une transition entre le gouvernement des notables (déjà entamé depuis 1947) et le gouvernement des nouvelles élites qui allait triompher avec les gouvernements de l'Istiqlâl (après mai 1958).

« Le cabinet ne comptait pas de notables. Une nouvelle classe politique issue de la bourgeoisie citadine accédait au pouvoir », écrivait Ch.-A. Julien en commentant la constitution du premier gouvernement Bekkaï. Certes, le protectorat, ainsi que le voulut Lyautey, avait réussi à instaurer un système fondé sur les compétences acquises au travers d'un système d'enseignement destiné aux fils de notables ; mais si un transfert s'est opéré au détriment de l'enseignement traditionnel, au plan social, il s'est pour l'essentiel limité au sein de la classe dirigeante traditionnelle. En ce sens, la nouvelle « élite » marocaine est fortement liée à l'ancienne classe des notables, et ne diffère pas fondamentalement de la situation que nous avons pu observer en Tunisie.

'Uléma et nouvelle élite

L'accession au pouvoir de « l'élite » de formation moderne dès la fin des protectorats marquait une nouvelle étape dans le combat politique qui opposait les nationalistes de formation moderne et ceux ayant reçu une formation traditionnelle. Nous avons tenté de montrer que les étudiants de l'entre-deux-guerres, qu'ils soient *tolba*, lycéens ou

collégiens, avaient mené ensemble des luttes contre les autorités coloniales. Cette solidarité continua à s'exprimer à bien des égards après-guerre. Néanmoins, au fur et à mesure que l'indépendance s'avérait être inéluctable, la vieille hostilité opposant les deux groupes s'aiguisa, chacun estimant que le départ des Français devait lui bénéficier lors de la distribution des postes administratifs et gouvernementaux. Cette lutte idéologique a revêtu, par bien des aspects, un tour politique. Très grossièrement, on peut dire que les partis nationalistes en présence, rivaux par définition, se sont retrouvés à un moment être les porte-parole d'un de ces deux groupes.

Pour ne pas caricaturer, il faut préciser d'entrée que chaque parti comprend des membres de formation moderne et d'autres de formation traditionnelle. Pour autant, il nous semble que le Parti marocain de l'Istiqlâl (PI) et le Néo-Destour tunisien se révélèrent comme des vecteurs de modernisme (dans le domaine de la langue et de la formation), alors que le Parti démocratique de l'Indépendance (PDI, recréé en 1946) et le Vieux Destour ont épousé, parfois à leur corps défendant, l'option traditionaliste. Nous voudrions apporter, à la lumière des archives, quelques éclairages sur cette opposition de fond qui devait se régler dans la violence une fois l'indépendance venue.

Pour le Maroc, la thèse, jugée dépassée, de Robert Rézette avait, la première, mis à jour cette identification des deux grands partis marocains à l'un des camps en présence. L'auteur avait montré comment, depuis les années trente, partant d'une opposition entre les deux leaders du CAM, Allal el Fassi et Hassan el Ouazzani, deux courants partisans s'étaient constitués, qui allaient endosser le parti d'un des deux camps dominant la scène nationaliste, celui des traditionalistes et celui des modernistes. Derrière la personnalité charismatique d'Allal el Fassi, formé à la Quaraouiyne, c'est en fait un groupe de jeunes nationalistes souvent formés en France qui allait diriger le parti, en particulier son comité exécutif. Formé à Paris dans l'entre-deux-guerres, Ahmed Balafrej, Secrétaire général du PI, est représentatif de cette génération. Pour l'après-guerre, on peut retenir le nom de l'ingénieur M'hammed Douiri.

À l'inverse, derrière la personnalité moderniste d'Hassan el Ouazzani, premier élève marocain de Sciences Po, se regroupèrent un petit groupe de nationalistes au profil plus classique, à l'image du *'alim* Abdelhadi Chraïbi. Précisons que le PDI, pas plus que le PI, n'était cependant un groupe monolithique : il fut ainsi rejoint après-guerre par le jeune avocat nationaliste Abdelkader Benjelloun (lui aussi sorti de Sciences Po Paris). Les nécessités du combat politique firent cependant que les deux partis s'identifièrent de plus en plus aux intérêts des deux grandes tendances dont nous avons parlé, chacune d'entre elles représentant un vivier d'électeurs et de militants potentiels.

L'appartenance du recteur de la Quaraouiyne de double formation Mohammed el Fassi (recteur de 1942 à janvier 1944, puis de 1946 à février 1951) au PI, rend la situation marocaine plus complexe encore. Elle força le PDI à le critiquer au nom de la défense

des *tolba*. Une note anonyme des services de la Résidence sur le Haut enseignement musulman évoque ces luttes au sein de la vieille université. Trois tendances peuvent être observées à la Quaraouiyne au début des années cinquante : la tendance « vieux ulémas », attachée aux sciences religieuses, et en dehors des joutes politiques de l'époque ; la tendance « jeunes ulémas », menée par Mohammed el Fassi et appuyée par des étudiants du PI. Elle est soutenue par le Palais, manifeste son attachement aux belles lettres, à la langue arabe, et réclame l'arabisation des administrations du pays. La troisième tendance est celle du PDI, qui manifeste son opposition au recteur M. el Fassi : elle critique le mauvais enseignement dispensé au sein de l'université, et veut tirer les *tolba* de leur isolement.

C'est que le Haut enseignement islamique avait des effectifs en pleine croissance, et que la question des débouchés était gravissime. « Maîtres et élèves avaient le désir d'élargir leur place dans l'administration et la conduite des affaires de l'État », écrit dans sa thèse Lucien Paye à propos de la Quaraouiyne au début des années cinquante. Au cours d'une longue grève entamée à la Quaraouiyne en novembre 1950 (quelques mois après une grève analogue à la Zitouna), les *tolba* réclamèrent une arabisation des administrations, c'est-à-dire la création de débouchés à leurs études, ainsi qu'une véritable réforme de l'enseignement supérieur (création de cycles spécialisés...). Cette grève fit suite à une campagne de presse animée notamment par l'organe du PDI, *Al ray el 'âmm*. Le journal attaquait violemment Mohammed el Fassi, lui reprochant d'avoir politisé la Quaraouiyne.

Il ne nous appartient pas d'analyser le combat des *tolba* dans son détail, mais il s'agit de montrer les implications du combat politique entre nationalistes, qui se manifeste ici par la recherche d'une clientèle apte à mobiliser des étudiants sans avenir. « En se tournant vers le temporel, Quaraouiyne était entrée dans la lutte pour la conquête de l'État moderne avant même de s'être complètement modernisée, et sans pouvoir encore donner aux étudiants une instruction adaptée aux exigences de la vie actuelle », concluait Lucien Paye.

C'est pourquoi la distribution des postes ministériels à une pléiade de diplômés de l'enseignement moderne dès le mois de décembre 1955, avant que la chose ne se reproduise pour les postes administratifs à l'indépendance, ne pouvait que provoquer l'ire des jeunes diplômés de la Quaraouiyne. Une revue française constatait en 1957 : « En accordant de nombreuses places aux jeunes Marocains ayant fait des études modernes, le nouveau régime du Maroc indépendant a provoqué de violentes réactions des étudiants de Quaraouiyne » (à commencer par une grève du 15 décembre 1956 au 16 février 1957). Dans l'ordre politique, la victoire du PI, qui signifiait aussi celle des diplômés de l'enseignement moderne, ne fut pas que symbolique. Elle se traduisit par une domination du PI sur un PDI relégué à la marge, et conduisit à une violence politique. Au-delà de la lutte idéologique, qui pouvait conduire à bien des compromissions, la lutte pour le pouvoir, elle, ne s'accommodait guère de compromis.

En Tunisie, il pourrait aussi être tentant d'associer le Vieux Destour à la Zitouna et le Néo-Destour à la génération des étudiants ayant étudié en France dans l'entre-deux-guerres. Cependant, comme pour le Maroc, il faut se méfier des généralités abusives car les choses ne sont pas si simples. Ainsi, parmi les membres du Bureau politique et les leaders du Néo-Destour, on trouve nombre de diplômés de l'enseignement traditionnel à côté des titulaires de diplômes universitaires français dans la seconde moitié des années quarante, au moment où nombre de dirigeants sont encore en Égypte. À côté des avocats Salah Ben Youssef, Mongi Slim et Hédi Nouira, du docteur Sliman Ben Sliman ou du licencié en lettres Allala Belhaouane, figurent d'une part des gens qui se sont limités à des études à Sadiki (souvent pour des raisons politiques à l'image de Azouz Rebaï), et d'autre part de purs produits de la Zitouna.

Dans cette catégorie figurent, par exemple, des gens comme Ahmed Khabtani (étudiant à la Zitouna, que la fiche policière qualifie même de « francophobe »), Mabrouk Ben Abdessemad (diplômé de la Zitouna), Hassouna al Karoui (passé par la Khaldounia après des études coraniques) ou encore Zine el Abidine Senoussi (formé à la Zitouna après des études primaires en français). Cette représentation importante des militants de formation traditionnelle au sein du cercle étroit des dirigeants du parti atteste d'une solidarité dans le combat nationaliste de groupes aux intérêts divergents. Mais elle atteste aussi du fait que la Zitouna est un symbole trop précieux pour être laissé au seul Vieux Destour. Comme le PI au Maroc, le Néo-Destour s'attache donc à s'assurer la fidélité d'une clientèle formée (ou en cours de formation) à la Zitouna. C'est ainsi que les dirigeants du parti cité plus haut ont des postes importants : Azouz Rebaï est dirigeant de la jeunesse néo-destourienne, et Ahmed Khablani est chargé de la propagande du parti à la Zitouna. Il s'agit en effet d'affirmer la présence du parti dans cette enceinte, dont les Ennifer et les Ben Achour (par ailleurs opposés) aimeraient faire la chasse gardée du Vieux Destour.

De même que le Néo-Destour comprend des dirigeants de formations diverses, le Vieux Destour comprend des dirigeants venus d'horizons divers, malgré une présence accrue des traditionalistes. Parmi les principaux dirigeants du parti en cet après-guerre se retrouvent des héritiers de grandes familles d'ulémas, qui se disputent la prééminence sur le corps des professeurs de la Grande Mosquée, à l'instar de Mohamed Salah Ennifer (dont le clan est lié à la Cour beylicale). D'autres dirigeants sont liés à la vénérable institution comme Chadli Bel Cadi, professeur à la Zitouna, directeur des *medersas* et cousin des Ennifer, ou encore Bachira Ben M'Rad, fille du *cheikh el islam* Ben M'Rad. Enfin, Fadhel Ben Achour (fils de Tahar Ben Achour, par ailleurs en compétition avec Mohamed Salah Ennifer à la Zitouna), s'est rapproché du Vieux Destour sans y adhérer formellement, après s'être brouillé avec le Néo-Destour, jusqu'au point d'être agressé physiquement en février 1951.

Pour autant, des dirigeants très actifs, comme l'avocat Chadli Khelladi, ont une formation purement moderne (Carnot, le baccalauréat puis une licence de droit en France) ; dans cette catégorie se trouve aussi le docteur Ahmed Ben Milad, lui aussi formé à Carnot.

De même que le Néo-Destour était en réalité entre les mains d'une poignée d'avocats comme en témoigne l'arrivée au pouvoir à partir de 1954 d'une partie de ses leaders, le Vieux Destour était de plus en plus cantonné à la défense des traditionalistes et du parti de la Zitouna. Son espace politique se limitait en réalité à cette clientèle qui, au demeurant, était susceptible d'avoir les faveurs d'une grande partie de la population musulmane dans le cadre de la reconquête passionnée de « l'authenticité ». Nous avons déjà évoqué les menées de Tahar Ben Achour, recteur de la Zitouna depuis 1933, qui s'attacha à développer l'enseignement zitounien au point d'inquiéter les autorités protectorales, au moment où les titulaires de la *tatouia* excédèrent de beaucoup le nombre de bacheliers musulmans.

De la même manière, les présidents du Conseil tunisiens, qui avaient plus ou moins parti lié avec le Néo-Destour à partir du cabinet Chenik, éprouvèrent de grandes difficultés dans la gestion de la question zitounienne. Une lettre d'avril 1954 du Résident général à son ministre de tutelle expose ces démêlés : « Sous le ministère Chenik, la querelle opposant le Néo-Destour au recteur de l'université, M. Tahar Ben Achour - et qui a en fait abouti à la mise à l'écart de ce dernier - avait paralysé la mise en œuvre de toute réforme [NDLR, à la Zitouna] ». Par la suite le ministère Baccouche s'est toujours montré « très réticent à affronter un problème si délicat ».

Le ministère Mzali en revanche, pendant son éphémère existence, tenta de reprendre le dialogue, après les incidents sanglants mettant en cause les étudiants de la Zitouna du 15 mars 1954. C'est ainsi que le 7 avril 1954, le ministre des Institutions musulmanes, Saâdallah, donna le premier coup de pioche sur l'emplacement où devait s'élever une cité universitaire digne de ce nom destinée aux Zitouniens : cela répondait à l'une des 16 revendications des Zitouniens. Par ailleurs, une Commission de modernisation de la Zitouna avait été créée par décret de novembre 1950. Elle comprenait 5 professeurs de la Zitouna, dont Tahar Ben Achour, et 6 membres de formation moderne, d'où les protestations des anti-modernistes de la Grande Mosquée. Elle devait remettre ses travaux à un Comité mixte (franco-tunisien) instauré en 1951, qui présida à la création de la section zitounienne moderne déjà évoquée.

Il semble que l'ancien *cheikh*-directeur Tahar Ben Achour n'ait pas été étranger à l'agitation des Zitouniens dans les années cinquante. Par l'intermédiaire de la plus puissante association étudiante de la Zitouna, le Comité de la voix de l'étudiant zitounien, (soutenu par le Vieux Destour depuis sa brouille avec le Néo-Destour au milieu de l'année 1950), Tahar Ben Achour réussissait à entretenir une agitation permanente. Elle culmina après le refus du président du Conseil, Mzali, d'accepter la candidature proposée le

28 février 1954 par le Comité de l'un de ses membres (Sadok Hamza) au poste de directeur de cabinet du Premier ministre : c'est après ce refus que se produisirent les incidents sanglants du 15 mars qui firent 2 morts (dont un membre du Comité). À partir de cette émeute, les étudiants de la Zitouna entrèrent en grève jusqu'en octobre 1954.

Cette lutte éminemment politique se déroulait en grande partie entre les nationalistes tunisiens. Depuis 1953, le Comité, allié au Vieux Destour, était en effet entré ouvertement en conflit avec l'association rivale d'étudiants, la Kotla. Cette dernière était contrôlée par le *cheikh* Chadli Ennifer (dont le cousin appartenait au Vieux Destour à la fin des années quarante). Or ce dernier - en conflit d'intérêt avec Ben Achour - s'était rapproché depuis 1948 du Néo-Destour, qui vit là le moyen de mettre un pied parmi les Zitouniens. Aussi, après l'émeute du 15 février 1954, le Comité publia un manifeste qui attaquait vivement le *cheikh* Ennifer. À partir de là, la lutte prit une tournure plus directe : « Le Néo-Destour décida de lutter contre les positions acquises par les archéo-destouriens à la Grande Mosquée », nous dit la note de la Résidence. Cela explique d'une part le coup de pioche précédemment évoqué, et d'autre part l'introduction de l'UGET à la Zitouna *via* la Kotla.

La querelle entre les Ennifer et les Ben Achour avait donc pris un tour politique essentiel : « Grâce à l'appui du Néo-Destour et du Bey, les Ennifer sont parvenus à écarter les Ben Achour des fonctions les plus importantes à la Grande Mosquée », nous dit la note résidentielle. Le vice-recteur de la Zitouna du temps de Ben Achour, Ali Ennifer, était en effet devenu recteur à sa place en juin 1951. D'autre part, Chadli Ennifer, grâce à l'appui de son oncle Ali et de son cousin Mohamed Salah Ennifer, était devenu président de l'Association des jeunes musulmans. Cette querelle familiale faisait en réalité le bonheur du Néo-Destour qui pensait ainsi prendre le contrôle de la Zitouna. L'opération se solda toutefois par un échec : en 1955, le Comité (contrôlé par Tahar Ben Achour) prétendait toujours représenter 90 % des Zitouniens, et l'UGET demeura sans véritable emprise sur la Zitouna.

Le Comité put ainsi reprendre l'agitation à la Zitouna dès le mois de mars 1955 ; il s'éleva contre le fait que les ministres du gouvernement Ben Amar aient accepté que « la langue française fût considérée comme privilégiée en Tunisie ». Le 16 avril, lors d'une conférence de presse, le Comité fit le procès de Tahar Ben Amar, président du Conseil, l'accusant de

> « ne pas respecter ses engagements, de différer la réalisation des projets indispensables à l'essor de la Grande Mosquée et de tolérer que les conventions franco-tunisiennes compromettent l'avenir culturel du pays ».

Le Néo-Destour et le gouvernement ne pouvaient pas rester inertes devant une telle opposition. Le 5 avril 1955, lors de la réunion hebdomadaire du Néo-Destour consacrée à la propagande.

> « Azouz Rebaï a stigmatisé l'action des Zitouniens et affirmé qu'il était impensable, pendant une assez longue période d'adaptation qui allait s'ouvrir, de mettre la langue française au second plan, et ce pour des raisons politiques évidentes ».

Le Néo-Destour et le gouvernement avaient d'autant plus besoin de faire taire les Zitouniens que leur lutte contre les concessions faites au sujet de la langue française fit tache d'huile parmi les étudiants non Zitouniens de Tunis. Le président du Conseil reçut le 9 avril 1955 des étudiants et des professeurs pour leur expliquer sa politique et les rassurer.

Le Néo- et le Vieux Destour s'étaient donc engagés dans une lutte politique essentielle puisqu'elle touchait le domaine de la place du français et de l'arabe, dont tous les nationalistes avaient fait leur cheval de bataille depuis des décennies. Seule la restauration de la langue arabe aurait permis aux Zitouniens de rentrer dans le jeu politique et administratif qui se mettait en place en vue de l'indépendance. Le combat de Tahar Ben Achour signifiait un choix radical de société. C'est pourquoi une politique de compromis en la matière n'avait pas grand sens : le règlement sanglant de cette question de fond était donc une issue largement probable, par-delà les spéculations des services. La conclusion de la note du 9 mai 1955 annonçait cet épilogue :

> « Le Comité [...] éprouve une nette défiance à l'égard des néo-destouriens occidentalisés qui, selon la déclaration publique de M. Mongi Slim le 1er mai 1955, doivent à la culture française d'être devenus ce qu'ils sont ».

Et de conclure : « Mohamed el Bedaoui, Secrétaire général et animateur du "Comité" aurait accepté de faire partie d'un organisme secret chargé de fomenter des assassinats politiques, propre à décourager ceux qui tenteraient la collaboration avec la France et l'Occident ».

Les autorités françaises assistaient en Tunisie comme au Maroc à ce combat politique, alors qu'elles étaient sur le point de déléguer leur pouvoir. Elles avaient clairement choisi leur camp, celui des modernistes, non sans avoir auparavant pratiqué la restauration au Maroc ou la conservation en Tunisie. Néanmoins, c'est avec les modernistes que ces autorités négocièrent les conventions culturelles pendant les derniers mois des protectorats. Aussi, ce fut après l'indépendance qu'il revint aux nouvelles autorités politiques de régler l'épineuse question de l'enseignement islamique, auquel avaient finalement lié leur sort - par opportunisme politique ou par conviction - le Vieux Destour et le parti de la Choura (ou PDI).

Sans entrer dans les détails, nous voudrions souligner l'issue violente du traitement de la question de l'enseignement traditionnel et des tenants de l'arabisation. En Tunisie, le Néo-Destour a réglé très vite le problème de l'enseignement musulman : dès le mois d'avril 1956, la Zitouna cessait d'exister sous sa forme traditionnelle, c'est-à-dire comme

enseignement conduisant du primaire à l'université. La position prise par le rival de Bourguiba Salah Ben Youssef en faveur de la tradition et du panarabisme, le 7 octobre 1955, donna l'occasion d'une répression en règle du Vieux Destour et des Yousséfistes assimilés. La répression s'abattit sur les partisans les plus résolus de l'opposition, condamnés à l'exil ou assassinés (Mohamed el Bedaoui s'exila au Proche-Orient, tandis que d'autres comme Abdelkrim Gaimha ou Abdelaziz el Akremi par la suite furent assassinés, ayant trempé dans le complot de fin 1962).

Au Maroc, la lutte menée par le PI parvenu au pouvoir contre le parti de la Choura semble avoir été particulièrement violente. Le roi s'étant érigé en protecteur de l'enseignement traditionnel, à la suite du protectorat, il ne fut pas question de le détruire. Une tentative d'arabisation rapide lancée par Mohammed el Fassi commença même de voir le jour. En revanche, la lutte pour le pouvoir ne souffrit aucun compromis. Exclus du second gouvernement Bekkaï, les membres dirigeants du PDI furent noyés dans un Conseil national consultatif, sorte de parlement appelé à survivre jusqu'en 1959. Quant aux militants du PDI, nombre d'entre eux furent enlevés puis assassinés, ou tout au moins disparurent. La lutte pour le pouvoir politique et idéologique se résolut donc de la pire manière, mais cette dérive sanglante fut loin de se limiter à ces militants entre 1955 et 1958 comme l'attestent par exemple les opérations militaires visant à réduire l'ALN dans le Rif. L'événement fondateur de l'indépendance signifia en revanche, pour toute la génération des lycéens et étudiants, un véritable effet d'aspiration dans l'administration en cours de nationalisation.

3. Stratégies familiales et jeu des alliances

Pour compléter cette vision par trop individuelle des trajectoires mises à jour, nous voudrions maintenant les inscrire dans le champ des familles. Il s'agit de confronter notre hypothèse du poids des relations et du capital familiaux à des exemples concrets. Ces derniers visent à mettre à jour l'interaction d'un ensemble de phénomènes qui insèrent les étudiants que nous avons observés dans une structure familiale qui les englobe et les porte. Ces étudiants maghrébins des deux premières générations sont en effet pris dans le jeu des relations familiales et par là même des alliances, mais ils doivent aussi assumer l'héritage de l'ancienne classe dirigeante, reconvertir leur capital culturel et social tant dans le nouveau système d'enseignement mis en place par les protectorats que dans les fonctions nouvelles qui s'offrent à eux (placement colonial ou placement national).

Il ne pouvait s'agir ici de transcrire des arbres généalogiques dans leur complexité. Nous avons donc procédé à des choix que l'on pourra juger arbitraires en présentant des arbres généalogiques tronqués, mais construits pour mieux mettre en valeur les interactions que nous voulons mettre à jour. Le choix de quatre familles a lui aussi été difficile et nous ne prétendons pas pouvoir en tirer des généralités sur les structures familiales dans leur

ensemble. Nous avons ici opté pour la présentation de quatre tableaux qui mettent à jour le dynamisme de l'ancienne classe dirigeante sous les protectorats, et dévoilent quelques stratégies familiales qui visent à préserver, dans un contexte colonial globalement défavorable, leur position sociale au sein des sociétés maghrébines. Deux familles marocaines ont été retenues, les familles Makhzen el Mokri de Fès et les Naciri de Salé. Les deux familles tunisiennes retenues mettent à jour les différentes possibilités offertes par le nouveau contexte politique à l'ancienne aristocratie tunisoise, en l'occurrence les Ben Achour de tradition lettrée et les Guellaty-Sfar, de préserver leur rang et leurs fonctions dirigeantes dans leur société.

Nous commençons par les deux familles marocaines dont la place au sein de l'aristocratie makhzénienne est avérée à la fin du XIX^{e} siècle. La famille el Mokri est arrivée au Maroc tardivement, à travers la personne de el Haj Madani el Mokri né en 1807 à Tlemcen, métropole culturelle de l'Est algérien fortement liée à Fès avant 1830, et mort à Fès en 1880. Son fils el Haj Abdesslam el Mokri, né à Fès en 1830, formé à la Quaraouiyne et marié à Lella Zghari de Fès, a déjà atteint les plus hautes fonctions makhzéniennes : *amin* et homme de confidence de Moulay Hafid (sultan du Maroc de 1908 à 1912), il fut aussi le premier directeur de l'arsenal (la Makina) construit à Fès à la fin du XIX^{e} siècle. C'est à partir de cette position que la famille el Mokri put renforcer sa prééminence dans l'aristocratie fassie et sur le pouvoir makhzénien.

À travers ce tableau (GI), nous avons une illustration parfaite de ce qu'est une aristocratie de fonction et un pouvoir de type néo-patrimonial. Cet exemple montre que l'ancien système de pouvoir perdure sous le protectorat. Loin d'être marginalisée, cette famille profite même de la fonction du Grand vizir pour étendre son réseau de pouvoir (et donc d'enrichissement, ne disait-on pas au Maroc sous le protectorat « riches comme les el Mokri » ?) et d'alliances.

Arbre GI : tableau simplifié de la famille el Mokri sous le protectorat avec fonctions afférente

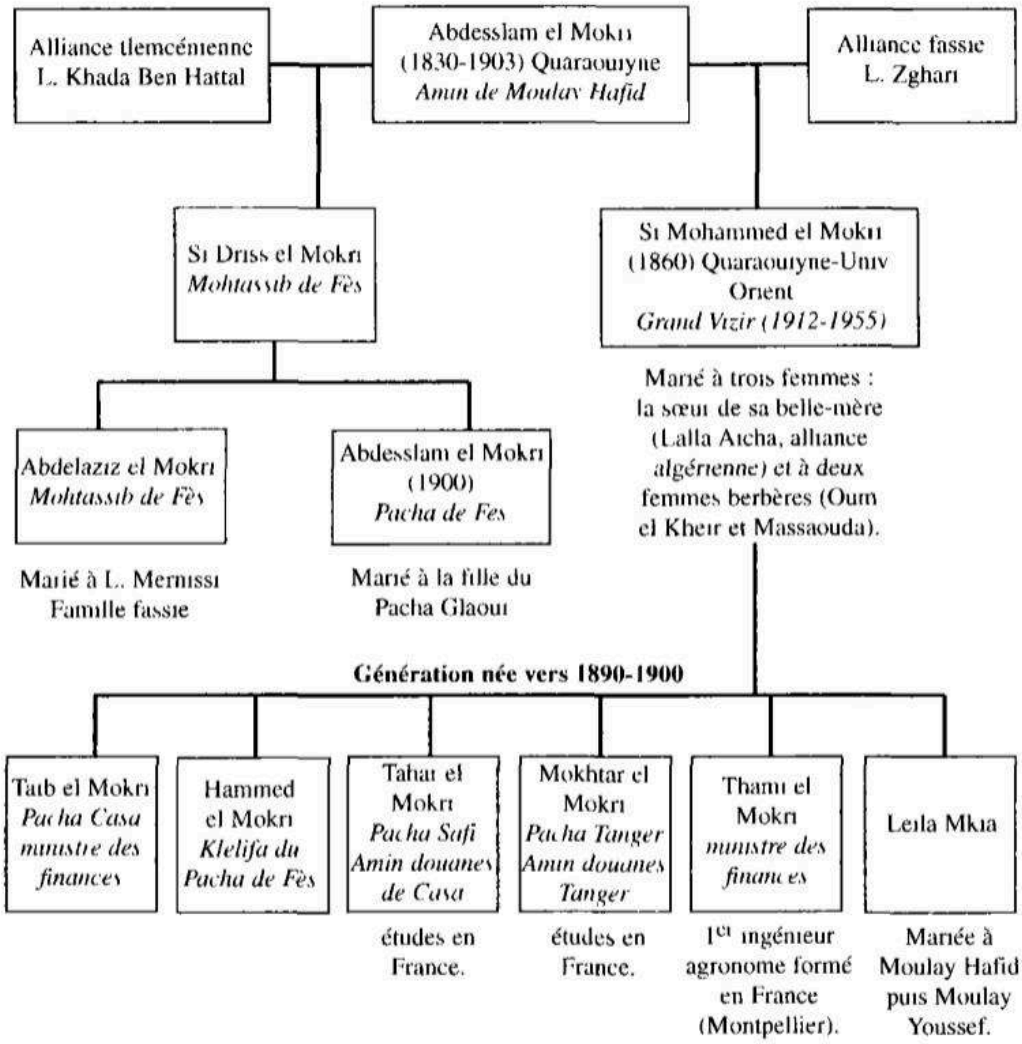

Crédits : Pierre Vermeren.

Nous voyons en effet, au travers des quelques alliances que nous avons pu mettre à jour, que les el Mokri tissent un réseau d'alliances à l'échelle du Maroc, voire du Maghreb ottoman. Ne perdant pas le contact avec leur ascendance tlemcénienne, ils ouvrent cependant leur famille à tous les champs du pouvoir marocain : les tribus berbères, les grands féodaux (à travers le Glaoui), la bourgeoisie fassie (à travers la famille Mernissi), et même jusqu'à la famille royale.

Enfin, cette famille, notamment par les fils du Grand vizir, témoigne très précocement d'un intérêt certain vers l'enseignement moderne. Il est vrai que Lyautey voulait faire un

exemple des fils du Grand vizir, mais ce dernier a dépassé les projets du Résident (son fameux projet de Hautes études musulmanes) pour envoyer directement ses fils en France pour études secondaires et supérieures. Thami el Mokri réussit très brillamment ce projet comme nous l'avons souligné. La qualification acquise par Thami el Mokri est certainement responsable de sa nomination comme ministre des Finances du gouvernement de l'après-guerre, et annonce une nouvelle époque dans la légitimation de l'ancienne classe dirigeante. C'est assurément les prises de positions du Grand vizir (allié au Glaoui) pendant l'exil du Mohammed V qui empêche cette famille de rester dans les cercles du pouvoir après l'indépendance. Mais par-delà ce cas particulier, qui rappelle l'éminence suprême du sultan dans le jeu makhzénien (rôle du patrimonialisme), ce cas nous montre la dynamique qui s'est enclenchée sous le protectorat dans une partie de l'ancienne classe dirigeante.

Le second cas que nous présentons ici concernant le Maroc est celui de la famille Naciri (GII). Originaire du Tafilelt où elle officiait dans la zaouïa naciria, la famille Naciri a émigré à Salé au début du XIX^{e} siècle à travers la personne de Sidi Ahmed Naciri, père du grand historien marocain Khaled Naciri, auteur du célèbre *Kitab El Istiqsa*. Par son héritage de dignitaires religieux et son ascendance chérifienne (par sa mère), Khaled ben Ahmed Naciri a installé sa famille dans le cercle des familles makhzéniennes. Conseiller du sultan Moulay Hassan, et ayant officié dans diverses fonctions makhzéniennes, il ouvrit la voie à la réussite sociale de sa famille.

Cette branche de la famille Naciri se montre particulièrement dynamique sous le protectorat puisqu'elle réussit à placer les trois fils de Khaled ben Ahmed en-Naciri à des fonctions de ministres du sultan. En effet, aux deux délégués du Grand vizir aux questions administratives et aux PTT, elle ajoute le président du Haut Tribunal chérifien qui avait rang de ministre. Par ailleurs, la famille de Khaled en-Naciri, de tradition religieuse, dont on retrouve logiquement le premier fils *fqih*, après l'étude du droit musulman avec son père, place ses deux autres fils au collège musulman de Rabat dès sa fondation (conformément aux vues de Lyautey). Cette attitude reflète le dynamisme de la famille en-Naciri dont le père avait eu le loisir, comme conseiller du sultan à la fin du siècle, d'observer la puissance des Européens et de leurs méthodes de formation et d'organisation. Cet investissement scolaire ne tarde d'ailleurs pas à produire ses effets comme en attestent les fonctions occupées par ces hommes sous le protectorat. À nouveau, nous voyons donc la permanence de l'ancienne classe dirigeante dans l'occupation des fonctions makhzéniennes. Pourtant, la troisième génération - au sens de la descendance trentenaire - allait encore élargir la surface sociale couverte par cette famille.

Arbre GII : tableau simplifié de la famille Slaouie des Naciri sous le protectorat avec fonctions afférentes

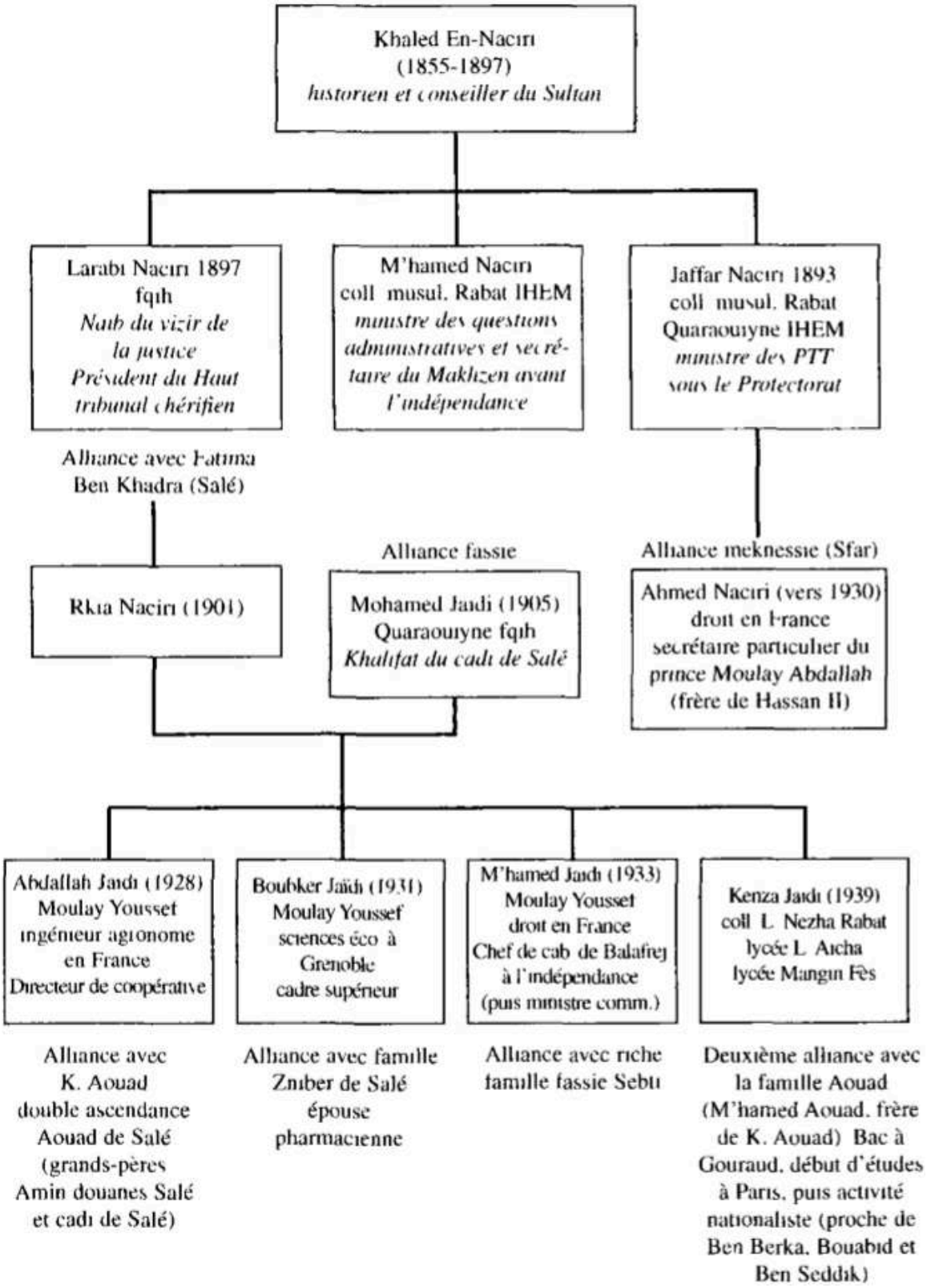

Crédits : Pierre Vermeren.

Précisons ici que le nationaliste Mekki Naciri, passé par l'Institut des hautes études islamiques de Paris puis par l'université Fouad du Caire dans les années vingt, et donc de la même génération que les trois fils de l'historien, n'appartient pas à la même branche de la famille, dont il est un cousin éloigné. La position nationaliste de ce *'alim* ne constitue donc pas directement un exemple de placement nationaliste venant compléter le placement makhzénien de ses cousins. Ce sont les deux générations suivantes qui vont, au sein même de la famille étroite, fournir des exemples de diversification, notamment grâce aux alliances.

Les descendants que nous avons retenus de la troisième génération élargissent l'assise sociale de la famille à travers une alliance fassie (Rkia Sbihi épouse un *fqih* de la famille fassie Jaïdi) qui occupe des fonctions makhzéniennes, et une alliance meknessie. Pourtant, c'est la quatrième génération, née dans les années trente, qui diversifie au mieux le réseau des alliances familiales. Ahmed Naciri, étudiant en droit en métropole à la fin du protectorat, rentre au moment de l'indépendance au Maroc, intègre l'administration dans le service du contentieux, puis confirme la proximité de sa famille avec le Makhzen en devenant secrétaire particulier de Moulay Abdallah jusqu'à sa mort. Quant à ses neveux issus de l'alliance Sbihi-Jaïdi, ils investissent parallèlement plusieurs champs grâce au système des alliances matrimoniales. Il faut noter le haut niveau de scolarité atteint par cette génération née dans les années trente, et qui a pleinement bénéficié de l'ouverture, notamment vers le baccalauréat et les études supérieures, de l'après-guerre.

La double alliance avec la famille Aouad, grande famille influente de Salé, permet de renforcer le capital intellectuel et social de la famille. Descendants de M'hammed Aouad, savant réputé du XIX^{e} siècle, M'Hamed et Khadija Aouad, dont le père est mort prématurément, ont une double ascendance Aouad, et sont les petits enfants d'un ancien *amin* des douanes de Salé et de l'Imam (et cadi) de Salé dans les années trente. Par surcroît, M'hammed Aouad, par son amitié avec les plus grandes figures de l'aile gauche de l'Istiqlâl, ouvre à cette famille un nouveau réseau de connaissances. Cette ouverture est d'ailleurs confirmée par la carrière de M'hammed Jaïdi qui, après ses études de droit en France, devient chef de cabinet d'Ahmed Balafrej à l'indépendance, ce qui lui ouvre les portes d'une carrière politique au sein du parti nationaliste.

Les alliances avec les grandes familles Zniber de Salé (mentionnée par J. Cousté) et Sebti de Fès, riche famille makhzénienne, ne font qu'élargir le champ des relations et des alliances entre grandes familles urbaines à l'échelle des grandes villes du Maroc. Cela montre la force du moule national qui est en train de prendre forme, alors que jusqu'alors, la quasi-totalité des alliances s'opéraient au sein de la même société urbaine, et souvent même au sein de la famille (mariage avec la fille de l'oncle). La nouvelle situation sociale et politique contraint donc les familles de l'ancienne classe dirigeante à faire preuve d'innovation et de dynamisme.

À travers ces deux exemples, nous ne pouvons que constater la résistance de cette classe et toute l'ampleur de la méritocratie patrimoniale au Maroc. Toutefois, nous verrons à travers d'autres exemples de familles présentés plus tardivement que cette ancienne classe de notables incorpore de nouveaux éléments.

Le versant tunisien n'est pas en reste dans cette dynamique des familles de l'ancienne classe dirigeante, quoi que l'on puisse en penser. Pour l'illustrer, nous avons choisi de présenter les familles Ben Achour et Guellaty. La première symbolise l'aristocratie intellectuelle et religieuse de Tunis, et continue d'ailleurs sous le protectorat d'occuper les plus hautes fonctions religieuses à Tunis. La seconde, issue du beylik d'Alger, trouve son nom à travers la personne de l'avocat Hassen Guellaty, et réussit une intégration remarquable au sein de la classe dirigeante tunisoise dès la fin du XIX^{e} siècle et jusqu'à la fin du protectorat.

Ce tableau simplifié de la famille Ben Achour (GIII) sous le protectorat est intéressant parce qu'il nous donne à voir les stratégies multiformes mises en œuvre par une des plus illustres familles de Tunisie pour échapper à la relégation coloniale. Les deux premières générations attestent la proximité entre le pouvoir politique et religieux. La grande rivale de la famille des Ennifer pour la magistrature religieuse suprême réussit, à travers la personne de Tahar Ben Achour, à occuper la fonction de *cheikh el islam* malékite de Tunis dès 1932, fonction qui s'accompagne bientôt de la direction prestigieuse de la Zitouna. Mais cette grande famille d'ulémas est, aussi, très liée au pouvoir politique de l'ancienne classe dirigeante, puisque le grand-père de Tahar était déjà ministre du Bey. Les alliances permettent toujours de renforcer cette position puisque la sœur de Tahar épouse le ministre de la Plume (c'est-à-dire de la Justice) du Bey, à travers la personne de Habib Djellouli. Malgré cette pléthore de fonctions (encore renforcée par la fonction ministérielle de *Musa al Qadim* - ou *Khadem* - Ben Achour à la fin du protectorat), la famille Ben Achour ne reste pas insensible au contexte colonial. L'amitié de Tahar avec le *cheikh* Abd El Aziz Ta'albi, seul Zitounien parmi l'équipe du Tunisien, ainsi que son action dans le renouveau culturel à travers la fondation de la Khaldounia, atteste que Tahar n'entend pas rester inerte face à la domination coloniale.

La génération suivante confirme ce double jeu qui consiste en l'occupation des fonctions de pouvoir les plus prestigieuses, qui s'accompagne d'alliances avec la classe dirigeante traditionnelle, et la recherche de nouvelles voies destinées à sauvegarder ce pouvoir si les circonstances venaient à évoluer.

Arbre GIII : tableau simplifié de la famille Ben Achour sous le protectorat avec fonctions afférentes

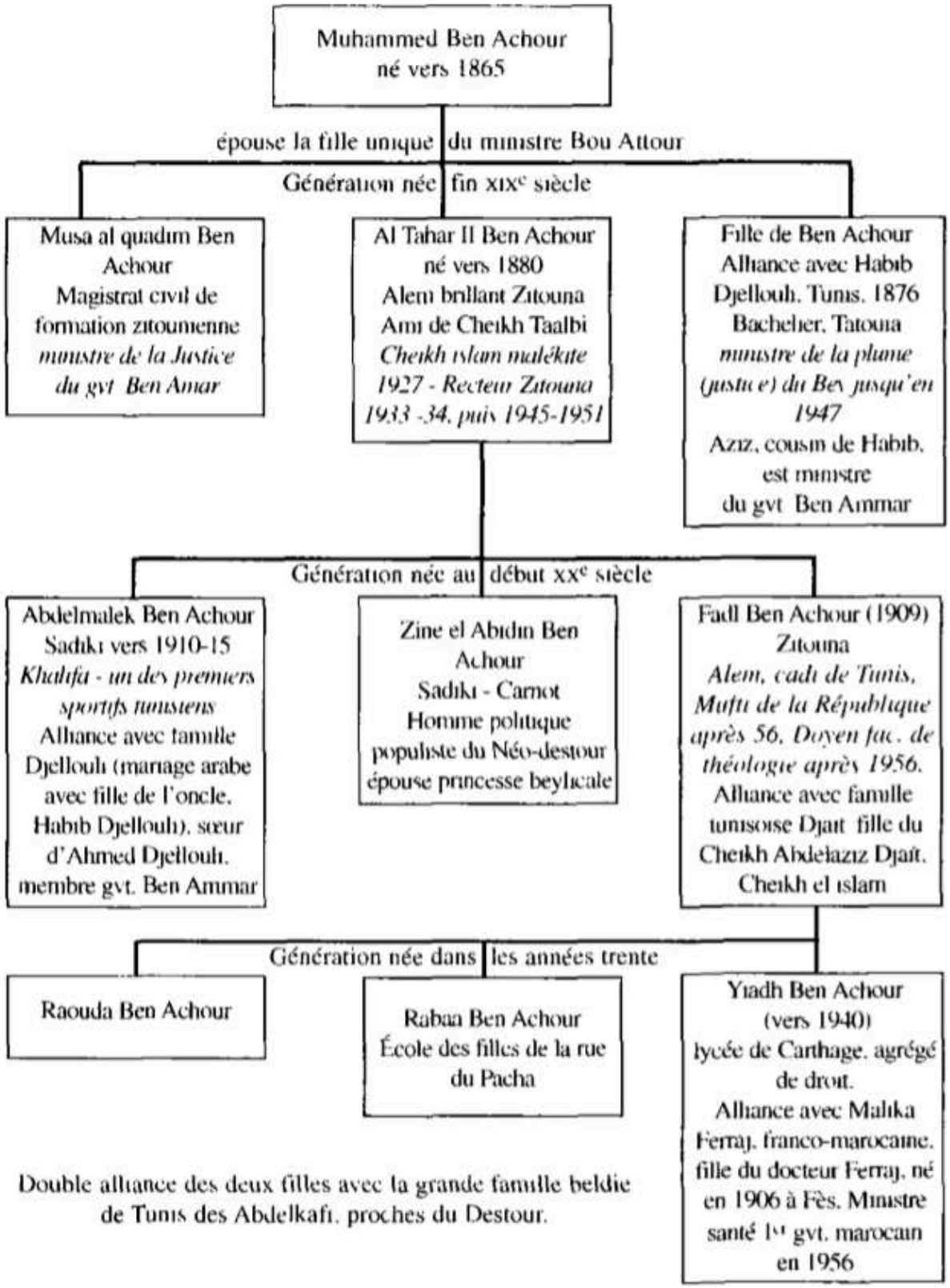

Crédits : Pierre Vermeren.

La tradition est relevée par Fadl Ben Achour qui devient professeur de la Zitouna, et accédera comme son père aux fonctions les plus prestigieuses de l'Islam officiel (y compris après 1956). Les alliances de la génération confirment ce positionnement dans les plus hautes sphères du pouvoir séculier et régulier : le mariage arabe avec la fille de l'oncle Djellouli est conforté par l'alliance avec les Djaït, dont la famille d'aristocratie tunisoise occupe alors la fonction de *cheikh el islam*. L'avenir est, quant à lui, assuré par les deux autres fils, qui sont les premiers membres de la famille à suivre des études modernes, en l'occurrence à Sadiki. Zine El Abidine Ben Achour obtient le baccalauréat à Carnot et s'engage aux côtés du Néo-Destour. Quant à Abdelmalek Ben Achour, il obtient une fonction Makhzen, mais s'engage dans la pratique et l'organisation de sport en Tunisie, ce qui constitue aussi un moyen d'intégration du mouvement nationaliste en pleine gestation.

La troisième génération, qui concerne aussi bien les enfants de Fadl Ben Achour que d'Abdelmalek, est entièrement scolarisée dans l'enseignement moderne, et poursuit des études jusqu'à l'agrégation de droit pour Yiadh Ben Achour, et au doctorat d'histoire à la Sorbonne pour Mohamed el Aziz, fils d'Abdelmalek (devenu directeur de l'Institut d'histoire du mouvement national à la fin du siècle). Outre cette permanence dans le magistère intellectuel que la famille Ben Achour revendique jusqu'à aujourd'hui à Tunis, il faut remarquer la stratégie des alliances qui, sans aller jusqu'à la mésalliance, porte les héritières Ben Achour vers une famille liée au nouveau pouvoir de la République, sans oublier l'alliance de l'héritier avec la bourgeoisie fassie.

En résumé, cet exemple assez complexe nous montre comment, en quatre générations, une famille peut passer du service du Bey avant l'arrivée des Français au service de la République après 1956. Entre les deux, la période coloniale a mis en évidence diverses stratégies : occupation des plus hautes fonctions étatiques sous le protectorat, ce qui passe malgré tout par un accommodement avec le protectorat, parallèlement à une stratégie de contestation du pouvoir colonial. L'alliance très précoce avec le Vieux Destour, puis le militantisme des fils au Néo-Destour s'accompagnent d'une stratégie de contestation du pouvoir colonial et du nouveau modèle de production des élites que Tahar a mis en place à partir de la Zitouna, qui est instrumentalisée à cette fin. Pourtant, loin d'être crispés sur cette institution, deux fils de Tahar, puis toute la génération suivante optent pour l'enseignement moderne, qui est devenu le nouveau mode de légitimation de l'élite dirigeante. C'est certainement l'âpreté de la lutte politique entre les deux Destours qui empêche la famille directe de retrouver après l'indépendance des fonctions du pouvoir séculier, mais grâce à la reconversion rapide qui a été opérée, le magistère intellectuel perdure.

Le second exemple est aussi centré sur une grande famille tunisoise, issue récemment de la Régence d'Alger, ce qui rend d'autant plus remarquable l'intégration très poussée des Guellaty dans l'ancienne classe dirigeante tunisoise (GIV).

Le cas de la famille Guellaty et de ses alliances illustre le degré très élevé de l'intégration de l'ancienne classe dirigeante tunisienne, très mêlée aux éléments kouloughlis (ou turcs, le fussent-ils « de profession »), que l'on retrouve aux avant-postes du mouvement Jeunes Tunisiens. Le cas de Hassen Guellaty est remarquable car, bien que né à Tunis, il est directement issu d'une famille de la bourgeoisie de fonction, et par là même de propriétaires terriens, du beylik d'Alger. Cet homme a bénéficié de l'enseignement français : passé par Carnot, il obtient son baccalauréat au lycée Saint-Louis à Paris puis fait son droit à Toulouse. Rentré à Tunis en 1901 où il intègre le barreau, il est cofondateur de l'association Jeunes Tunisiens en 1907 avec Ali Bach Hamba.

Quant à Béchir Sfar, son aîné de quinze ans, il appartient à l'aristocratie mamelouk, et marie sa fille à Hassen Guellaty. Ce dernier est aussi très lié à Ali Bach Hamba, autre membre de l'aristocratie turque, qui est au départ clerc de notaire dans son étude, et dont une nièce allait épouser son fils. Il est probable que cette ascension fulgurante dans l'aristocratie turque de Tunis soit liée à sa profession et à sa formation (Carnot) qui l'habilitaient à discuter (presque) d'égal à égal avec les autorités coloniales. Toutefois, c'est sa trajectoire politique qui lui permet d'intégrer le cercle étroit de l'ancienne aristocratie tunisoise. Il fait partie des membres fondateurs du Destour, dont il doit cependant faire scission en 1921, car on l'y accusait d'être algérien. Il fonde alors pour quatre ans un parti réformiste libéral puis arrête la politique tout en continuant à mener une double carrière d'intellectuel et d'avocat engagé.

Cette intégration très rapide à l'aristocratie turque qui devait faire souche à Tunis est certainement un cas particulier. Elle est néanmoins exemplaire car elle place, à côté du système traditionnel des alliances, le facteur de la réussite scolaire, et par-delà la carrière politique qu'elle rend possible, au cœur de la formation d'une nouvelle élite en Tunisie. L'exemple vaut d'être souligné même s'il a ses limites. La première est que les alliances ne concernent alors que l'aristocratie turque, qui est elle-même dans une situation très ambiguë par rapport à la société beldie tunisoise. Toutefois, après la guerre, le clivage au sein de l'élite va sa faire non plus sur une base ethnique, mais culturelle et politique (« bourgeoisie à talent » francisée - Guellaty, Zaouch... - ou intégrée dans l'ordre colonial makhzénien - Baccouche, Djellouli...). Ce n'est que bien plus tard que pourront se réaliser des alliances matrimoniales entre ces groupes et l'ancienne « aristocratie » des ulémas, et plus encore avec la nouvelle élite, moins bien née et de sensibilité nationaliste.

Mais la dynamique de fusion des différents corps de l'ancienne classe dirigeante est à l'œuvre comme le confirment les alliances de la deuxième génération. L'alliance avec les Zaouch de vieille bourgeoisie tunisoise est confortée par celle qui s'opère avec les Ben Romdane de Mahdia.

Arbre GIV : tableau simplifié de la famille Guellaty et alliances sous le protectorat avec fonctions afférentes

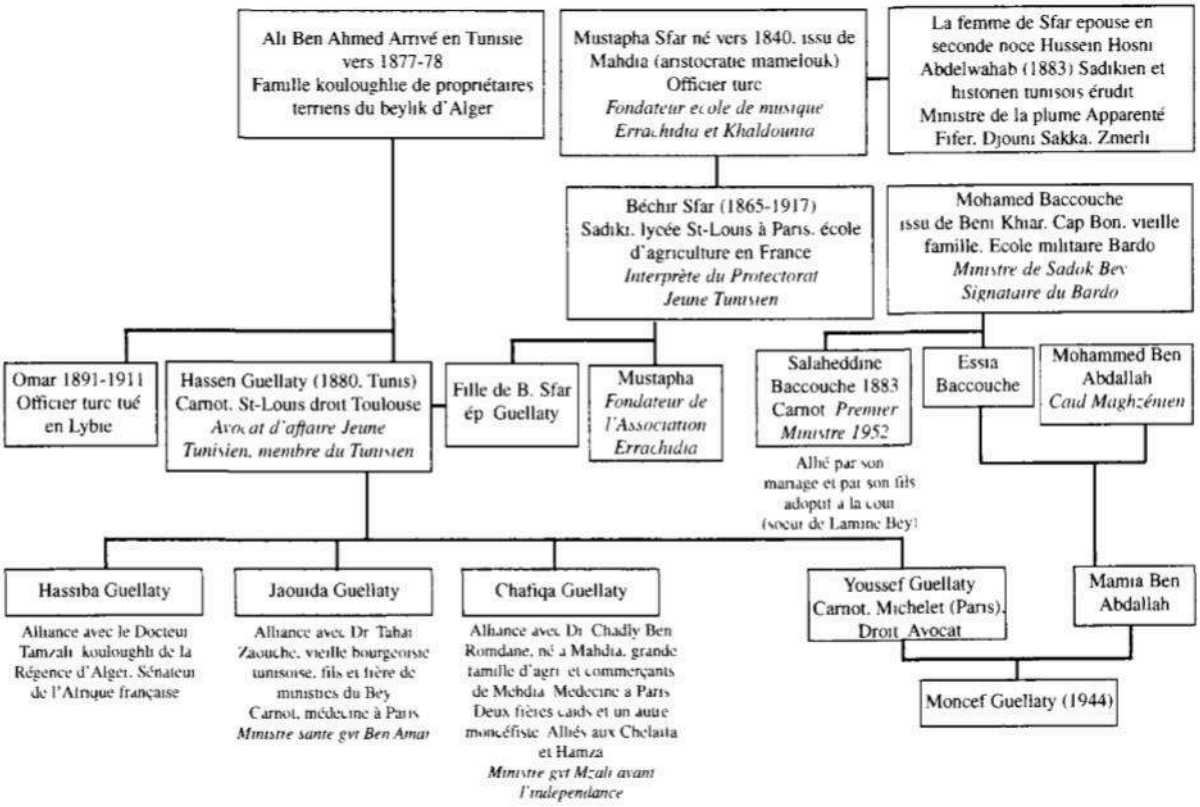

Crédits : Pierre Vermeren.

Cette alliance extra tunisoise annonce peut-être celles de la troisième génération avec la nouvelle élite venue du Sahel, qui seront nombreuses dans cette famille (les filles de la famille épouseront fréquemment après l'indépendance de jeunes « capacités » de cette région).

Cette situation s'explique par le fait que le réseau de pouvoir qui s'est mis en place à la fin du protectorat, et dont l'ancienne classe dirigeante cumule les fonctions (notamment ministérielles), est balayé à l'indépendance par l'ascension du Néo-Destour de Bourguiba qui place ses hommes. Il faut donc souligner, concernant la Tunisie, que l'ancienne classe dirigeante a su parfaitement convertir son capital culturel dans le nouveau système de légitimation des élites, mais que, passé le seuil de 1956, cette reconversion devient partiellement inopérante. Le jeu politique porté par des forces sociales nouvelles explique ce bouleversement. Mais l'ancienne classe dirigeante reste munie de ses capacités et de tout un capital social qui, par le jeu des alliances avec la nouvelle élite - dont on a dit qu'elle ne venait pas de nulle part - ne demandera une nouvelle fois qu'à s'investir.

À la lumière de ces données, deux questions se posent : la première concerne l'état de la société et de ses élites dans les deux protectorats au moment où ces régimes cèdent la place ; la seconde ouvre sur la période de l'indépendance, et insiste sur les contradictions

entre le nationalisme du discours et le nationalisme de gouvernement tel qu'il est pratiqué à partir de 1956.

Sur le premier point, il faut souligner (à nouveau) l'importance du décalage chronologique entre le Maroc et la Tunisie. Dans cette dernière, le protectorat prend fin après une période de trois quarts de siècle. Durant ce petit siècle, on a assisté à la reconversion de l'ancienne classe dirigeante dans un système de compromis avec le protectorat qui lui assure jusqu'à la fin sa prééminence. La conquête du nouveau système de légitimation de l'élite qu'est le système d'enseignement nouveau s'est opérée dès avant la guerre de 1920 pour les enfants de cette classe. Un processus identique s'est opéré au Maroc, même s'il reste très étroit. La grande différence avec le Maroc est qu'en Tunisie, de nouvelles capacités, non issues de l'ancienne aristocratie makhzénienne, ont pu dès l'entre-deux-guerres accéder à ce système de formation. Aussi, à l'indépendance, une nouvelle force sociale et intellectuelle est en état de prendre les rênes du pouvoir, *via* le Néo-Destour. Au Maroc, en revanche, le système d'enseignement ne s'est vraiment ouvert qu'à partir de 1945, ce qui n'a pas laissé le temps à une nouvelle génération (au sens banal du terme) de monter.

Ce sont les enfants de l'ancienne classe dirigeante qui arrivent au pouvoir, à quelques exceptions près comme Douiri ou surtout Ben Barka. Ce dernier, fils de *chaouch*, est pratiquement un cas d'espèce de sa génération. Il aurait pu être le Bourguiba marocain, mais n'a pas de force sociale derrière lui et ne peut donc guère peser sur le processus politique à l'œuvre. Mais l'histoire n'est pas figée en 1956. Il nous faudra maintenant suivre le jeu des forces sociales qui se déroule dans les premières décennies de l'indépendance. L'héritage des protectorats est d'ailleurs durable, qui voit en Tunisie une ancienne classe dirigeante se faire souffler le pouvoir, mais qui garde des atouts incontestables, et qui voit au Maroc une nouvelle génération monter dans les collèges et lycées, et dont la demande sociale ne va pas tarder à se faire jour.

Sur le second point, il faut insister sur un paradoxe très lourd de menaces. Les militants nationalistes de formation universitaire moderne avaient fait du développement de la langue arabe au Maghreb un des thèmes fondamentaux de leur combat. Il suffit, pour s'en persuader, de relire les programmes politiques des organisations nationalistes dès leur constitution, à l'image du plan d'action présenté par le Comité d'action marocaine en 1934. Dans son article sur l'AEMNAF dans l'entre-deux-guerres, Ch.-R. Ageron a montré que l'enseignement de la langue arabe était une « revendication fondamentale » de cette association étudiante. Or l'histoire voulut que ceux qui s'étaient battus au nom de cet idéal fussent les signataires des conventions culturelles avec la France qui maintenaient la langue française à sa place première (fût-ce de manière temporaire). Au demeurant, ces revendications identitaires étaient en parfaite contradiction avec leur formation et leurs relations (à commencer par les mariages mixtes...) qui revinrent ainsi au premier plan.

Le thème de l'arabisme avait permis de forger un discours de combat commun aux étudiants nord-africains en France, au moment où les formations nationalistes formaient leurs leaders. Dans le cadre de cette bataille de la langue, l'arabisme était un support « populiste » d'une grande efficacité, puisqu'il apportait un succès auprès des masses par idéologie nationale. À la même époque, les traditionalistes de formation et les étudiants des universités musulmanes menaient une lutte au nom des mêmes exigences, qui permit un rapprochement avec les éléments de formation française. Mais pour ces gens de formation arabophone exclusive, déjà exclus des postes de valeur de la fonction publique par la colonisation, il s'agissait d'une lutte pour la survie.

L'histoire donna finalement aux premiers la responsabilité de gouverner leur pays après l'indépendance, et d'imposer une politique inverse au nom de la modernité, de la nécessité et des impératifs techniques. Cette faible classe appelée à gouverner avait été formée par ses études au prix d'une acculturation élitiste. Il faut donc bien différencier l'arabisme politique qui relève du discours populiste et l'arabisation scolaire et linguistique appelée par ses défenseurs à entrer en application. La seconde joue le rôle d'une réponse sociale mais est disqualifiée d'entrée de jeu auprès de la classe dirigeante, *a fortiori* dans un contexte de scolarisation limitée qu'elle serait (peut-être seule) à même de bouleverser.

Troisième partie

De la démocratisation à la crise : la génération de l'ouverture

III. Introduction

Il ne s'agit pas de réécrire ici l'histoire des systèmes d'enseignement tunisien et marocain de 1956 au milieu des années soixante-dix, car plusieurs thèses ont été consacrées à cette étude il y a près d'une vingtaine d'années. Ces monographies des systèmes d'enseignement tunisien et marocain sont de valeurs très inégales et n'ont d'ailleurs pas toujours été publiées.

Pour mémoire, il faut citer les plus importants de ces travaux. Pour le Maroc, la thèse publiée en 1983 d'Abdelkader Baïna, *La physionomie du système de l'enseignement au Maroc*, semble faire à juste titre autorité. Ce travail est complété par un autre doctorat d'État soutenu par Abdelhaq Sekkat en 1977, *Politique de l'enseignement au Maroc depuis l'Indépendance*. Concernant la Tunisie, il faut citer la thèse de troisième cycle de Noureddine Sraïeb qui a été publiée en 1974, *Colonisation, décolonisation et enseignement : l'exemple tunisien*. Cette étude assez factuelle peut être complétée par deux thèses de troisième cycle soutenues à la fin des années soixante-dix. La première, écrite par Mokhtar Ayachi, permet de faire la jonction entre l'avant et l'après-indépendance, elle s'intitule *Enseignement néocolonialiste, 1949-1958, et choix culturels de la Tunisie indépendante : contribution au débat sur la tunisification de l'enseignement et de la culture*. La seconde, *Enseignement, scolarisation et scolarité en Tunisie*, a été écrite par Younès Zoughalmi et couvre ce domaine jusqu'aux années 1970.

On pourrait ainsi multiplier les références, car nombreux sont aussi les travaux qui ont couvert le champ plus étroit d'une monographie urbaine (sur Casablanca par exemple), sans parler de la multitude d'articles qui ont traité de ces questions dans les deux anciens protectorats maghrébins. Ces travaux inégaux se complètent mutuellement, et témoignent du très vif intérêt porté par les chercheurs et toute la société à la question de l'enseignement après les indépendances. Cela reflète à n'en pas douter la centralité politique de cette question de la formation durant cette période. Ces travaux, qui excèdent le cadre de notre étude, nous serviront de point d'appui.

Cette troisième partie tente d'analyser la manière dont les nouveaux États indépendants prennent en charge leur politique éducative, puis les effets sociaux de cette politique, toujours reliés à la problématique des élites qui reste le fil conducteur.

III. 1. L’appareil éducatif et les hommes (1956-1968)

Cette décennie a été capitale quant à la tournure prise par l'enseignement dans le Maghreb indépendant, et par là dans le domaine de la formation des « élites » par l'enseignement supérieur. Le combat nationaliste avait été mené au nom de l'authenticité et du respect de la personnalité arabo-musulmane aussi bien au Maroc qu'en Tunisie. Les ambiguïtés de ce discours provenaient du fait qu'il émanait souvent de jeunes nationalistes de formation souvent purement française, et qui devaient à cette même formation d'avoir pu accéder (ou de s'être maintenu) au sommet de la hiérarchie sociale. Il n'en reste pas moins que le retour de la langue arabe comme langue d'enseignement (partielle ou totale) fut l'une des grandes revendications des nationalistes, à laquelle la masse de la population semblait adhérer. Or, pour différentes raisons, au premier rang desquelles des « impératifs techniques », le nouveau système d'enseignement tel qu'il se dessina à la fin des années cinquante et au début des années soixante peut être considéré comme le digne héritier de l'enseignement français (ou franco-arabe) comme les protectorats l'avaient instauré.

En Tunisie, on invoqua l'antériorité historique du collège Sadiki - à enseignement bilingue - sur l'enseignement colonial pour justifier cette continuité politique, tandis qu'au Maroc, les esprits se laissèrent convaincre qu'il n'y avait pas d'autres solutions après la désastreuse tentative d'arabisation intégrale initiée par Mohammed el Fassi. La contradiction entre le discours nationaliste habituel et cette politique demeura entière. Cela explique en partie l'extraordinaire profusion d'écrits en tous genres au sujet des questions de l'enseignement, de l'arabisation, et de la « réforme ». Et cela d'autant plus que la nouvelle politique orientait une grande partie de l'avenir du pays, et pour une longue période. Cette décennie est donc à la fois un moment décisif et fondateur. Elle n'en est pas moins aussi un moment de transition, en ce sens que la politique engagée pendant cette période allait être remaniée à partir des années quatre-vingt, sous l'influence de ceux dont on n'avait pas voulu ou pu entendre la voix.

1. Des hommes de double culture au pouvoir à Tunis

La nature du régime politique qui s'installe au pouvoir à l'indépendance et son caractère autocratique de plus en plus affirmé, allaient donner un rôle particulièrement important à ses dirigeants, à commencer par le premier d'entre eux, Habib Bourguiba. C'est pourquoi nous allons tenter dans les lignes qui suivent de présenter leur formation intellectuelle. Partant de cette réalité, nous essaierons de montrer la cohérence des politiques

éducatives mises en œuvre. Nous nous intéresserons enfin aux responsables officiels de la politique éducative et universitaire, les ministres et les recteurs, là encore sous l'angle de leur formation, quand cela est possible.

La formation française de Habib Bourguiba

Habib Bourguiba, que la terminologie officielle aimait à qualifier de « Combattant suprême », constitua un gouvernement composé uniquement de ministres destouriens en 1956, et fut consacré président de la République tunisienne dès le 25 juillet 1957. Son pouvoir, largement assis sur le tout puissant Néo-Destour, n'avait que l'habillage de la démocratie. Aussi n'est-il pas étonnant que Bourguiba ait largement imposé sa vision dans le domaine qui nous intéresse.

Né vers 1900 à Monastir (bien qu'il accréditât officiellement la date de 1903), Habib Bourguiba était le cadet d'une « famille honorable » de 8 enfants dont le père était officier (lieutenant) de la garde beylicale. Comme de nombreux membres du personnel politique d'après 1956, Bourguiba appartenait à « la petite bourgeoisie ». Il semble, d'après le témoignage de Bourguiba, que l'éducation ait été une valeur très rapidement inculquée par leur père à ses fils : « Il me dit souvent que, s'il souhaitait que je m'instruise, c'était en partie pour m'épargner les peines du service militaire ». Par la volonté de son père, il fut inscrit à l'annexe du collège Sadiki à Tunis, qui préparait au certificat d'études primaires. Il l'obtint en 1913, et réussit dans la foulée le concours d'entrée du collège Sadiki. Il obtint ainsi une place d'interne et ses études furent financées par la fondation. C'est au sein du collège qu'il put parfaire son apprentissage des deux langues d'enseignement. En arabe, il bénéficia en particulier de l'enseignement de Mohamed Lasram. Il semble toutefois que ses professeurs de français l'aient particulièrement marqué. À la question de Jean Lacouture qui lui demandait quels Français avaient eu une influence sur lui, Habib Bourguiba répliqua :

> « Avant tout M. Collières. Qui était-il ? Mon professeur de français au collège Sadiki. C'est lui qui a formé mon jugement et mon goût. C'était un vieillard barbu, qui avait serré la main de Victor Hugo. Quand il lisait *La Légende des siècles*, il pleurait, et nous pleurions avec lui ».

Et d'expliquer que le vieux professeur leur laissait la liberté de choisir des textes de récitation qu'ils mettaient à profit pour déclamer des scènes de tragédie :

> « Nous nous passionnions pour le débat Corneille/Racine. Moi, j'étais pour Corneille, si fier, et j'avais de la sympathie pour ce noble vieillard ».

Et Bourguiba de conclure par une phrase qui nous paraît essentielle :

> « Ce bon M. Collières, il ne se doutait pas qu'il avait, dans sa classe, la chance de la France en Afrique, et que c'est peut-être lui, avec sa bonté et sa finesse, qui l'a sauvée... »

Le contact du jeune Bourguiba avec l'enseignement et les enseignants français ne s'arrêtait pourtant pas là. C'est qu'en effet, sa formation en arabe n'était pas des plus performantes : il échoua ainsi au brevet d'arabe du collège, en 1917, qui aurait pu lui permettre de postuler à une fonction administrative. Il poursuivit néanmoins ses études au collège où son attitude semble avoir irrité la direction française (« Je commençais à être mal vu »). Que ce soit pour des raisons scolaires ou médicales (il était de santé fragile), Habib Bourguiba ne termina pas sa sixième année d'études, celle du diplôme de fin d'études. Il fut cependant autorisé, cas assez rare, à redoubler sa sixième année par le directeur M. Bolon, à la rentrée 1919. Dans son entretien à J. Lacouture, Bourguiba explique qu'il a dû abandonner pour des raisons médicales en cours d'année, mais les mauvaises langues s'accordent sur le fait qu'il a été exclu de Sadiki, et qu'il allait en garder une rancune tenace contre Sadiki... et les Sadikiens.

Parti se reposer chez un de ses frères près de Tunis, il y resta près de deux années. Son frère, Mahmoud Bourguiba, réussit néanmoins à le faire inscrire au lycée Carnot (« où tout était payant ») en classe de seconde pour la rentrée 1921. Bourguiba présente cette réorientation comme un choix personnel et explique qu'il était trop âgé pour revenir à Sadiki : mais il n'avait certainement plus le choix, et dut même accepter d'entrer au lycée en seconde, alors qu'il prétendait y entrer en classe de première. Quoi qu'il en soit, les trois années passées à Carnot furent décisives dans sa formation, et il continua de s'attacher à la culture française et à ses enseignants. Bien « qu'intimidé », et certainement piqué dans sa fierté, Habib Bourguiba s'attacha, c'est du moins ce qu'il affirme, à gagner la première place, car « il fallait montrer que les Tunisiens valaient bien les étrangers ». Il se lia particulièrement à son professeur de mathématiques, M. Perrachon, qui lui fit aimer les mathématiques « passionnément ». Il passa néanmoins un baccalauréat de philosophie :

> « J'allais commencer la plus passionnante de mes années d'études, ma philosophie, avec un professeur merveilleux, M. Picard. Quel engouement j'avais pour tout ce qu'il m'apprenait, pour Bergson surtout, mais aussi pour tous les autres, les Grecs, les Allemands ».

Il obtint son baccalauréat mention « bien » en 1924, il avait 24 ans.

Contre le vœu de son frère, qui le destinait à la carrière médicale, il choisit de faire des études juridiques qui le conduisirent à Paris. Il obtint pour ce faire une bourse du collège Sadiki (de 1 800 FF). Il fit alors son droit à partir de l'automne 1924 et resta trois années à Paris. Évoquant ses conditions de vie pas toujours très faciles, Habib Bourguiba précise que cela était compensé : « Je faisais tant de choses passionnantes ». Et d'évoquer pêle-

mêle ses cours de droit, les cours de psychologie à la faculté des lettres, les leçons de littérature de M. William Marçais...

> « Ma grande passion, pourtant, c'était le théâtre [...]. C'était grisant ? Je tirais le diable par la queue, mais combien d'heures j'ai passées pour obtenir une place de stalles, au Français ».

La passion de Habib Bourguiba, qui se dégage de son entretien avec J. Lacouture, vis-à-vis de ses études françaises et de la culture qui lui fut inculquée pendant près de deux décennies par les enseignants d'une III[e] République laïque triomphante, nous semble être un élément explicatif de premier plan quant aux choix qui furent effectués par la Tunisie indépendante.

L'héritage français préservé

C'est dire si sa « prise de position en faveur de l'occidentalisation », souvent opposée aux positions panarabistes de A. Ben Youssef (pourtant forgé par le même moule) avait une assise solide. Les conventions signées avec la France en 1955, en particulier la convention culturelle, portent la marque de cette orientation. De même, le combat qu'anima Habib Bourguiba contre le parti de la Grande Mosquée, que nous avons largement évoqué, se régla d'une manière peu équivoque. La Zitouna fut purement et simplement « démantelée et ravalée au rang d'une simple faculté de théologie ». Le décret de réforme fut pris dès le mois d'avril 1956, c'est-à-dire que ce fut une des premières réformes mises en œuvre après l'indépendance. Les nombreuses annexes provinciales de la Zitouna lui furent enlevées et transformées en écoles secondaires : le recrutement de la vieille université était ainsi tari. La Zitouna n'était plus désormais qu'une petite de faculté de théologie, confinée à l'enseignement de l'arabe et du droit musulman habous. Un décret pris en mai 1956 vint achever le travail en supprimant les biens, désormais incorporés au domaine de l'État : la Zitouna n'avait plus aucune autonomie financière, et son directeur était nommé par le gouvernement.

L'aspect politique est certes primordial dans cette réforme car il fallait ruiner le parti yousséfiste et le bastion des Ben Achour, mais l'aspect culturel ne peut être négligé. Conformément à ses vues, Bourguiba engageait la Tunisie sur la voie d'un enseignement certes bilingue, mais durablement marqué par son héritage français. La conception de Bourguiba devait pendant longtemps marquer le paysage éducatif tunisien ; et elle explique sûrement ce paradoxe qui vit le lycée Carnot, énorme bâtiment sis au cœur de Tunis, perdurer sous sa forme strictement française jusqu'en 1983. Le collège Sadiki, en revanche, dont le modèle d'enseignement fut étendu aux autres établissements de la Tunisie, fut étouffé sous les fleurs. Il sombra en effet dans un quasi-anonymat, lui qui avait tant contribué à la formation de la nouvelle « élite » tunisienne. Et lorsqu'en 1983, il s'agit de créer un lycée pilote destiné à recruter les meilleurs élèves du pays, ce fut l'ancien lycée

Carnot, abandonné par la France, qui fut choisi, et rebaptisé lycée Bourguiba. Il est des fidélités et des rancunes tenaces.

Autour de Bourguiba, la classe politique tunisienne nouvellement promue, partage pour l'essentiel ses idées (ce qui n'est pas étonnant dans le contexte politique en question). Cette génération formée par l'enseignement moderne, élevée dans le cadre de l'idéologie républicaine française et façonnée par les universités françaises, est d'accord pour maintenir un système qui lui a permis de s'élever ou d'asseoir sa promotion sociale. L'étude réalisée par le CRESM dans les années soixante-dix sur le personnel politique de la période qui va de 1955 à 1969 a démontré la relative homogénéité de ce personnel politique. Socialement, cette élite (comprenant ici les ministres et les cadres dirigeants du Néo-Destour) est socialement plus élevée qu'on a bien voulu le laisser croire pendant longtemps. Géographiquement, les membres du gouvernement et les dirigeants du parti sont pour près des trois quarts originaires de Tunis, du Sahel et de Djerba. Quant aux études poursuivies par ces hommes politiques, 92 sur 97 que comptait l'échantillon sont passés par le secondaire : 44,5 % sortent du seul collège Sadiki (mais ils sont 55,4 % à avoir fréquenté le collège au total) et 27 % sont passés seulement par un lycée français (mais 38 % au total ont fréquenté un lycée ou collège français - dont 14 % le lycée Carnot). Si un déséquilibre existe entre les deux clientèles, les anciens lycéens du système français constituent une forte minorité qui ne manque pas de peser d'un poids politique d'autant plus grand qu'ils sont davantage représentés au sein du gouvernement. Et ce d'autant plus que les trois quarts de ces anciens collégiens et lycéens ont fait des études supérieures, le plus souvent en métropole.

Une République des professeurs ?

Dans ce contexte, il faut faire une place particulière aux responsables de la politique éducative et universitaire qui dirigent le ministère de l'Éducation nationale et les principales institutions d'enseignement après l'indépendance. Deux titulaires se partagent ce poste d'avril 1956 à octobre 1968, Lamine Chebbi jusqu'en mai 1958 puis Mahmoud Messaadi. Mais autour d'eux, une noria de jeunes arabisants, agrégés pour un bon nombre d'entre eux, va contribuer à forger le nouveau paysage éducatif. Les auteurs de l'étude du CRESM ont montré le poids important des anciens étudiants ayant opté pour des études d'arabe, parmi le personnel politique tunisien de cette période. Sur l'échantillon, ils sont en effet 16 à avoir suivi des études supérieures d'arabe (dont 11 ont étudié seulement l'arabe). Or ces arabisants sont tous passés par Sadiki (seul Mahmoud Messaadi a fait sa terminale à Carnot, à une époque où il n'y avait pas le choix), et se recrutent en majorité dans la classe moyenne qui a investi le collège depuis les années vingt. Conformément à leur origine sociale plutôt modeste, ils se sont orientés vers l'enseignement, quand la majorité des jeunes notables s'orientait de préférence vers le droit ou la médecine.

Dans cette première décennie de l'indépendance, le poids des enseignants est particulièrement élevé puisqu'il faut ajouter aux 22,1 % d'enseignants d'arabe 6,8 % de littéraires et 13,6 % de scientifiques issus de l'université, qui se recrutent encore en grande majorité parmi les Sadikiens. Avec un total de 43 % d'enseignants dans le personnel politique dirigeant, il n'est pas incongru de parler d'une République des professeurs. Promus grâce au collège Sadiki, ces jeunes hommes eurent à cœur d'étendre son système de formation à l'échelle de la Tunisie. Pour ces hommes d'extraction modeste, il fallait aussi parfaire le système dont ils étaient issus, en généralisant la scolarisation dans l'ensemble de la population. Porteurs d'une idéologie égalitariste, ils étaient décidés à le faire dans le cadre qui leur était familier et leur avait si bien réussi, celui d'un enseignement bilingue qui faisait la part belle à la culture et à l'enseignement français ; ce bilinguisme était pour eux porteur des valeurs inculquées par le régime républicain français, et se devait d'être cartésien, rationaliste, laïc, et marqué par les idéaux de 1789.

La figure emblématique de ce groupe d'hommes fut le ministre de l'Éducation nationale qui initia la grande réforme de l'enseignement de 1958, et présida à sa mise en œuvre jusqu'en 1968 : l'écrivain et agrégé d'arabe Mahmoud Messaadi. Dans une interview au journal *Faïza* donnée en janvier 1967, ce dernier répondait ainsi à une question sur le bilinguisme :

> « La Tunisie avait déjà bien avant l'indépendance une très longue expérience du bilinguisme, et cela ne lui a pas si mal réussi puisque l'institution bilingue type de la Tunisie, c'est-à-dire le collège Sadiki, a été, on peut le dire, le berceau de la Tunisie nouvelle, la pépinière dont est sorti notamment le créateur de cette Tunisie nouvelle, le président Bourguiba ».

Cette reconnaissance profonde vis-à-vis du rôle de Sadiki allait donc justifier la politique mise en œuvre après l'indépendance. Dans sa communication au séminaire « Centenaire de la naissance de Charles de Gaulle » en décembre 1989 à l'UNESCO, M. Messaadi revient une nouvelle fois sur le choix qui s'imposa à l'indépendance :

> « Cette réussite exemplaire du bilinguisme et du biculturalisme sous le protectorat ne pouvait tout naturellement qu'incliner les responsables tunisiens, sommés dès le lendemain de l'indépendance de repenser, de réorganiser et de généraliser l'instruction publique en fonction des exigences de la situation nouvelle, à considérer que le modèle "sadikien" s'imposait de soi et indiquait clairement la voie ».

Pour autant, ces jeunes professeurs avaient depuis de longues années préparé le terrain et l'opinion tunisienne à cette réforme. Dès 1950, lors d'une conférence « sur l'état de la culture arabe en Tunisie » tenue par des anciens de Sadiki, les divers orateurs manifestaient une grande modération. Parmi ces anciens élèves se trouvaient les jeunes agrégés d'arabe que nous retrouvâmes par la suite : Mahjoub Ben Milad, Ahmed

Abdessalam, Mahmoud Messaadi... Le premier intervint pour dénoncer la situation « actuelle néfaste à la langue arabe ». Mais il ajoutait aussitôt :

> « On ne peut d'un seul coup annuler ce qui a été fait par la francisation du pays et bien des jeunes risquent d'être sacrifiés faute de débouchés dans leur propre pays, du fait de leur culture trop européenne. Par la suite, il conviendra peu à peu de réagir et de moderniser l'enseignement arabe, comme le réclament les Zitouniens ».

Et l'auteur de la dépêche d'ajouter cependant que Mahmoud Messaadi se tailla un « véritable succès » devant les 250 participants à la conférence, « en réclamant un retour au passé pour préparer le futur et ne plus être esclaves ». Mais il faut prendre cette rhétorique politique avec toute la prudence qui s'impose.

Car pour être un militant syndical actif de l'UGTT, le jeune enseignant Mahmoud Messaadi n'en avait pas moins été profondément marqué comme ses collègues par l'enseignement français. Lors d'un entretien qu'il nous a accordé en mai 1995, ce dernier nous a rappelé le souvenir qu'il gardait de ses « excellents professeurs français » du collège Sadiki, ceux de français en particulier. C'est le sort dans lequel était cantonnée la langue arabe par ces mêmes professeurs qui le décida à s'engager dans des études d'arabe. « Il s'agissait de réincarner une civilisation, de retrouver son identité en lui redonnant vie ».

Né à Nabeul en 1911, Mahmoud Messaadi fit sa scolarité à Sadiki, où il obtint le diplôme de fin d'études en 1932. Il entra alors à Carnot où il passa son bac philosophie en 1933. Il partit à Paris où il passa sa licence d'arabe à la Sorbonne de 1933 à 1939. Il revint alors enseigner en Tunisie, à Sadiki en particulier (où il eut Mohamed Mzali comme élève), puis retourna après-guerre à Paris, où il passa son agrégation d'arabe et prépara un doctorat. Professeur d'arabe à Tunis au début des années cinquante, il militait au sein de l'UGTT dont il devint en 1952 président de la Fédération nationale de l'enseignement tunisien. Il fut peu après nommé professeur d'arabe à l'Institut des hautes études de Tunis, dont il devint par la suite directeur de la section d'Études philologiques et linguistiques. C'est au sein de l'IHET qu'il put fréquenter le petit groupe des professeurs d'arabe tunisiens qui était en train de prendre en charge cette section, alors que les trois autres sections étaient encore aux mains de professeurs français. Ces professeurs d'arabe licenciés, agrégés ou docteurs, constituent le noyau dur qui allait conduire et appliquer la réforme de l'enseignement.

Parmi les professeurs musulmans de l'IHET se trouve Ahmed Abdessalam, qui devint le premier directeur de l'École normale supérieure de Tunis créée en 1956. Sadikien issu du Sahel (Mahdia) où son père était instituteur, Ahmed Abdessalam avait été professeur d'arabe à Sadiki dès 1944 ; il prit un congé d'une année en 1947-1948 pour passer l'agrégation d'arabe à Paris, en compagnie de Mzali, Messaadi, Ben Milad et Bakir. Il fut à

son retour chargé de cours à l'IHET, parallèlement à ses cours à Sadiki, puis fut détaché comme assistant à l'institut jusqu'en 1956. Nommé directeur de l'ENS par le ministre Lamine Chebbi - lui aussi professeur d'arabe formé à Sadiki et issu de province (Tozeur), il resta à ce poste jusqu'en 1966. Il fut enfin nommé de surcroît par Messaadi pro-recteur de l'université tunisienne de 1962 à 1968. C'est dire qu'en lui, la réforme de l'éducation et l'idéologie de l'école républicaine, telle qu'elle avait été inculquée par la III[e] République française, trouvèrent un fidèle exécutant.

On pourrait multiplier les exemples de ces professeurs dévoués à la cause de la réforme, et à travers elle, à une certaine idée de l'enseignement, de la promotion par l'école, et d'une double culture. Tel est ainsi le cas d'A. Bakir, agrégé d'arabe et professeur à l'IHET, qui devint le nouveau directeur de Sadiki en remplacement de M. Attya. Tel est aussi le cas de l'agrégé d'arabe M. Ben Milad, enseignant à l'IHET à la fin du protectorat et qui devint à l'indépendance directeur de l'École normale d'instituteurs de Tunis. D'autres enseignants d'arabe, qui professaient du temps de l'autonomie interne à l'IHET, furent affectés à d'importants postes de responsabilité (conservateur de la Bibliothèque nationale de Tunisie, directeur de la Radio-télévision tunisienne, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères du gouvernement tunisien *etc*.) C'est dire que l'IHET fut privé de nombre de ses enseignants tunisiens dans ses dernières années d'existence, bien que Bakir, Ben Milad, Talbi et autres agrégés, continuèrent d'y professer. Messaadi, quant à lui, resta directeur en titre de la section de philologie, mais fut assisté par le jeune agrégé Bouyayia.

Ces hommes furent donc les principaux responsables de la politique éducative, telle qu'elle fut menée de l'indépendance jusqu'en 1968, et parfois au-delà. Cela explique en bonne partie le poids de l'idéologie éducative, et du discours qui s'y rattache, dans la Tunisie indépendante. Formés à Sadiki dans une culture bilingue, forts de leur excellente compétence en arabe, fiers de leur réussite sociale et revendiquant leur origine sociale, ces hommes allaient façonner durablement le discours scolaire égalitariste tunisien, que nous allons retrouver jusqu'au terme de notre étude.

2. La valse des responsables au Maroc

Contrairement à la Tunisie des années soixante, la politique de l'enseignement au Maroc semble ne pas connaître de fil directeur. Cela est dû, pour partie, à la valse des ministres de l'Instruction publique, qui provoque de multiples revirements et fait se succéder des tentatives de réforme en apparence contradictoires. Pour autant, il faut relier cette situation au contexte politique marocain des lendemains de l'indépendance, qui voit se succéder les équipes gouvernementales au gré des décisions des deux souverains (Mohammed V meurt en 1961 et cède la place à son fils Hassan II). Obligé de temporiser avec le mouvement national, Mohammed V ne peut directement imprimer sa marque, en particulier sur ce ministère très politique. Avec le recul, il ne fait cependant aucun doute

que c'est finalement la ligne bilingue et élitiste voulue par le souverain qui finit par s'imposer. C'est à Hassan II qu'il revient d'assurer cette politique, qui s'affirme enfin officiellement par la « doctrine Benhima » en 1965, au moment où le souverain prend en charge la totalité du pouvoir. C'est pourquoi il nous faut d'abord revenir sur la formation et les convictions des deux souverains dans ce domaine, pour donner une cohérence aux politiques d'enseignement de cette décennie.

Le poids prédominant du sultan

Né en 1909 à Fès, troisième fils du sultan, le jeune Mohammed n'était pas destiné au trône mais le devint pourtant par la *bey'a* du 18 novembre 1927 organisée par les services de la Résidence. Le jeune sultan n'avait pas été préparé à sa fonction, et avait encore moins reçu une formation moderne et bilingue telle que la recevaient les jeunes gens bourgeois de sa génération dans les collèges musulmans. Éduqué en français, puis en arabe, par son précepteur algérien Mohammed M'ammeri, le sultan n'en était pas pour autant bilingue, et parla toujours lentement le français. Les lacunes de son éducation ne furent nullement comblées par les efforts de la Résidence, mais par « les longues conversations avec ses visiteurs » et « surtout par la pratique du pouvoir ». C'est certainement la conscience de ces faiblesses qui poussa le jeune sultan à accorder la plus grande attention à l'éducation de ses enfants et, au-delà, aux revendications des Jeunes Marocains en faveur d'une réforme de l'enseignement, qu'il soit traditionnel ou franco-musulman. « Mon père, qui tenait l'éducation pour le premier des besoins, faisait tous ses efforts pour obtenir au plus tôt, des puissances qui nous gouvernaient, un enseignement de masse, et un enseignement professionnel et technique », écrit Hassan II dans ses mémoires.

Lucien Paye, dans sa thèse, analyse longuement l'intérêt du Makhzen, et d'abord du sultan, pour les questions ayant trait à l'enseignement. Le premier signe de cet intérêt consiste d'abord dans l'éducation que le sultan offre à ses enfants, et pour lesquels il veut une évaluation scolaire équivalente à celle des autres élèves du Maroc. Sidi Mohammed veille scrupuleusement à l'instruction primaire donnée à son fils Moulay Hassan, né en 1929, puis à celle de son frère et de ses trois sœurs, notamment Lella Aïcha. Moulay Hassan reçut une instruction primaire dans l'enceinte du Palais Royal. Dès la plus jeune enfance, un précepteur français, M. Deville, lui apprend le français, tandis que Si Mohammed Akesbi lui enseigne l'arabe. Le prince est donc bilingue, contrairement à son père, et prépare son certificat d'études primaire au Palais (dans *Le Défi*, Hassan II souligne qu'à 7 ans, il suivait neuf heures trente minutes de cours par jour, dont cinq heures d'arabe, et trois heures de français).

La Seconde Guerre mondiale empêchant Sidi Mohammed d'envoyer son fils aîné à l'École des Roches en France, le sultan crée le Collège Royal, inauguré le 20 janvier 1942, qui permet à Moulay Hassan de commencer son secondaire avant que ne le rejoignent son

frère et ses sœurs. Pour la cause, Mohammed V recrute les meilleures compétences marocaines à sa disposition, notamment le licencié *ès* lettres de la Sorbonne et diplômé des langues orientales, Mohammed el Fassi (PI), ainsi que le jeune agrégé de mathématiques (pourtant fils de *chaouch*) Mehdi Ben Barka (PI) et, pour faire bonne mesure, le diplômé de la Quaraouiyne A. Boutaleb (PDI).

Cette politique ne passait d'ailleurs pas inaperçue :

> « L'éducation qu'il donnait à ses filles, notamment, et la hardiesse dont il fit preuve en 1942, lorsqu'à une cérémonie officielle (le jour de la première distribution des prix du Collège Impérial), il s'avança entouré de ses fils et de sa fille aînée dévoilée, étaient l'objet d'enthousiastes commentaires parmi les élèves et anciens élèves des établissements d'enseignement moderne ».

Le sultan encouragea par la suite son fils et sa fille aînés à promouvoir l'instruction des garçons, notamment dans les établissements libres, mais aussi des fillettes marocaines. Dès la guerre, le jeune Prince préside l'Association des scouts marocains, tandis qu'après-guerre, Lella Aïcha, qui avait obtenu son certificat d'études primaires en 1943, inaugura plusieurs écoles de fillettes musulmanes dans le royaume.

Une fois que Moulay Hassan eut obtenu le baccalauréat en 1948, son père l'orienta vers des études économiques et juridiques à la faculté de droit de Bordeaux. Il est piquant de constater qu'après l'obtention par Moulay Hassan du diplôme d'études supérieures de droit public, son père, lors du discours du Trône du 18 novembre 1952, annonça que ce diplôme mettait le jeune Prince héritier « en mesure d'apprécier les responsabilités ». C'est assez dire que le nouveau mode de légitimation du pouvoir des élites dirigeantes allait jusqu'à concerner le Prince héritier du Maroc.

Le second signe de l'intérêt porté par Sidi Mohammed aux choses de l'enseignement est le souci qu'il met à promouvoir l'enseignement pour les musulmans dans le Maroc du protectorat. Cette politique se traduit en particulier par la double nomination, au début de la guerre, d'un nouveau délégué du Grand vizir à l'Enseignement (en 1940), Si Ahmed Bargach (ancien pacha d'Azzemmour), qui prend une grande importance au Palais Royal, et de Si Mohammed el Fassi en 1941, à la direction de la Quaraouiyne. La politique menée par ces deux hommes et voulue par le sultan vise certainement à laisser cette question éminemment stratégique aux mains des nationalistes de l'Istiqlâl qui, depuis le CAM, en ont fait un cheval de bataille contre le protectorat. L'action menée par ces hommes est multiforme. Elle vise à rénover l'enseignement musulman traditionnel en y introduisant les méthodes pédagogiques de l'enseignement français. Elle vise aussi à développer l'enseignement libre destiné aux musulmans pour forger une élite nationaliste moderne et arabisée. Elle vise enfin à exercer une pression constante sur les autorités du protectorat, pour déplorer l'insuffisance de l'enseignement public destiné aux

musulmans, l'absence d'enseignement donné aux fillettes musulmanes, l'instruction jugée trop francisante donnée aux musulmans, *etc*.

On le voit, à travers ce dernier élément, le discours arabisant tenu par le Palais se confond avec celui des nationalistes dont nous avons souligné les ambiguïtés. Ce discours est en effet une arme politique dirigée contre le protectorat. Dans la *Charte de l'enseignement* de 1946, rédigée à l'initiative du sultan, le deuxième des six principes fondamentaux énoncés concernait l'obligation de « donner à l'enseignement un caractère marocain à base de langue arabe ». Le Résident général, constatant que le qualificatif de « traditionnelles » proposé par la *Charte* pour les écoles primaires, déplorait que la réforme envisagée ne vise « par son caractère religieux et même théocratique », à « se concilier à la fois les vieux turbans et la masse ». Le discours et le combat nationaliste menés contre le protectorat ne pouvaient admettre d'ambiguïté, mais la politique scolaire menée après l'indépendance se montra beaucoup plus mesurée. On mit d'abord en avant l'objectif de former des cadres marocains, et la question de la langue de formation est alors oubliée.

Les contraintes qui pesèrent sur cette politique sont certes nombreuses (absence de formateurs capables d'enseigner en arabe, poids durable des fonctionnaires et coopérants français et européens...), mais il faut aussi certainement invoquer d'autres facteurs. Pas plus que les nationalistes modernistes marocains et la nouvelle classe dirigeante de l'indépendance, largement formée en France, le Palais n'envisage sérieusement, après 1956, de passage rapide et complet à l'arabisation. Passé le temps du combat nationaliste, les logiques de formation reprennent le dessus. Certes, Mohammed V, pour lequel la question de la formation n'a pas les mêmes enjeux, tente, à travers la nomination de l'istiqlâlien Mohammed el Fassi à l'Instruction publique en 1955, de mettre en œuvre la politique et les réformes qu'il avait appelées de ses vœux sous le protectorat. Mais l'échec rapide de cette politique, et l'orientation de plus en plus francophile qui se dégage au cours des années soixante à travers la politique de son héritier, attestent que le discours arabisant avait essentiellement une fonction politique.

Hassan II a toujours revendiqué son attachement au bilinguisme qu'il considère non seulement comme un acquis du Maroc indépendant, mais encore comme un impératif absolu pour les générations à venir. Le monarque ne cache pas qu'il aime la langue française, qui est d'ailleurs pour lui presque une langue maternelle. Dans *Le Défi* écrit en 1976, Hassan II évoque cette langue en des termes proches de ceux employés par Habib Bourguiba :

> « Il n'est pas possible de connaître la langue française sans l'aimer, que ce soit celle de *Polyeucte* ou de *Phèdre*, de *L'oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre* ou de *René*, du *Discours de la méthode* ou de *L'Esprit des Lois* ».

Le poids de la formation française classique qu'il a reçue incite donc le souverain marocain à considérer la langue française comme partie intégrante du patrimoine culturel

marocain. Il va aussi sans dire que pour ce monarque élitiste, cette langue est aussi l'apanage de l'élite du Royaume, et que la question de l'arabisation totale sur le modèle syrien est une question probablement sans fondement.

Après les concessions faites aux débuts de l'indépendance au parti de l'Istiqlâl, le souverain montre à travers sa politique éducative une très grande modération dans le domaine de l'arabisation. Le tournant de 1965, qui voit Hassan II renvoyer le Parlement et gouverner en monarque absolu pour plusieurs années, marque un arrêt complet de cette politique par-delà les proclamations idéologiques. D'ailleurs dans *Le Défi*, au chapitre « De l'éducation », Hassan II rend un hommage appuyé aux coopérants français. Ce n'est que contraint et forcé au jeu de l'ouverture vers l'opposition istiqlâlienne, après les secousses qui ont menacé le trône au début des années soixante-dix, que le souverain accepte que soit lancé le processus de l'arabisation de l'enseignement. Mais jamais cette politique n'ira à son terme, et la permanence jusqu'à la fin du siècle d'un enseignement supérieur de langue française atteste bien des convictions réelles du roi Hassan II. Ce dernier doit certes épouser les intérêts et les vœux de « son élite », pour reprendre l'expression de J. Waterbury, mais il y a fort à parier que leurs vues sont similaires.

Un va-et-vient fait suite à l'échec de Mohammed el Fassi

Mohammed el Fassi fut le premier ministre de l'Instruction publique du Maroc indépendant, dès la nomination du gouvernement en décembre 1955. Le Makhzen reconnaissait ainsi son autorité en la matière, lui qui avait déjà occupé la fonction de directeur de la Quaraouiyne depuis 1941. Il est aussi certain que son appartenance au comité exécutif du parti de l'Istiqlâl est pour beaucoup dans cette nomination : Mohammed el Fassi avait un parcours de militant nationaliste irréprochable, lui qui avait passé quatre ans et demi dans les geôles du protectorat. Et il était de surcroît le cousin du *za'îm* Allal el Fassi. À travers lui, c'est donc l'Istiqlâl qui prend la charge du nouveau ministère de l'Enseignement, charge pour laquelle le parti se sent investi d'une mission de renaissance culturelle.

La formation et la personnalité de Mohammed el Fassi en faisaient pourtant un personnage complexe. De double formation, traditionnelle arabe et universitaire française, cet homme personnifie bien les contradictions dans lesquelles vont se débattre les fonctionnaires et décideurs de l'enseignement marocain pendant une longue période. Né en 1908 à Fès, dans une vieille famille de 'uléma, Mohammed el Fassi commence naturellement son cursus scolaire à la Quaraouiyne. Parallèlement, il est pourtant l'un des premiers élèves du collège musulman Moulay Idriss. Ne pouvant passer son baccalauréat au Maroc, sa famille l'envoie à Paris. Il devient donc l'un des premiers bacheliers marocains. Il s'inscrit alors à la Sorbonne où il obtient une licence *ès* lettres, parallèlement à un diplôme des langues orientales.

À Paris, il fait partie des Jeunes Marocains du Quartier latin, participe à la revue *Maghreb*, est membre de l'AEMNAF et fréquente donc ses condisciples Ahmed Balafrej ou Abdelkader Benjelloun. Il reste à Paris jusqu'en 1934, date à laquelle il rentre au Maroc comme professeur au lycée Lyautey de Casablanca. Cette position lui valut par la suite un soupçon d'incompétence de la part de certains 'uléma, qui le regardent comme un simple professeur d'enseignement secondaire moderne. Nommé professeur à l'IHEM de Rabat, il est choisi par le sultan pour devenir précepteur des Princes en 1941, puis professeur au Collège Royal. À la même date, le sultan le nomme recteur de la Quaraouiyne, avec l'objectif avéré de réformer la vieille institution en y adaptant les nouvelles méthodes pédagogiques, et il devient par la suite vice-président du Conseil de 'uléma. Mohammed el Fassi est donc un homme de transition, à la fois uléma et licencié *ès* lettres de la Sorbonne, et la première partie de sa carrière (ponctuée de séjours en prison) illustre bien l'ambivalence de ses compétences et de ses attaches.

En tant que membre du C.E. de l'Istiqlâl, Mohammed el Fassi est cependant fort attaché à l'arabisation de l'enseignement et à l'avènement d'un enseignement arabe rénové, mais fidèle à la tradition. C'est comme tel qu'il est nommé ministre de l'Instruction publique en décembre 1955, puis il occupe à nouveau le poste de ministre de l'Éducation nationale dans le second gouvernement de l'indépendance, nommé en octobre 1956, où il resta jusqu'en mars 1958. Durant ces deux années, Mohammed el Fassi rédigea un « rapport sur la réforme de l'enseignement », et décida de lancer sans attendre le processus d'arabisation. Dès la rentrée scolaire de 1957 est lancée l'arabisation du cours préparatoire, avec l'objectif déclaré de poursuivre le mouvement dans les années suivantes. Cette mesure fut prise dans la plus totale improvisation, alors que manquaient les milliers d'instituteurs arabisants qui auraient été nécessaires pour mener à bien cette opération. Et ce d'autant plus que les portes de l'enseignement primaire avaient été grandes ouvertes par le même ministre : les effectifs passent de 15 000 nouveaux inscrits par an dans le primaire jusqu'en 1955 à 200 000 en 1957.

Le ministère fit appel, pour répondre à la demande ainsi créée, et en l'absence d'instituteurs marocains, à des coopérants du Proche-Orient, Égyptiens, Irakiens, Syriens ou Libanais, dont on déplora vite le dogmatisme et l'attitude politique (les premiers professeurs arrivèrent au Maroc en janvier 1958). L'opération se révéla être un échec cuisant, et c'est dans ces conditions que Mohammed el Fassi quitta ses fonctions, en pleine année scolaire, avant même le départ du Premier ministre Bekkaï. L'échec fut si retentissant et eut de telles conséquences sur le processus ultérieur de l'arabisation que l'on peut se demander dans quelle mesure on n'a pas laissé agir seul le fougueux ministre pour discréditer une telle politique.

La réponse ne se fit d'ailleurs pas attendre à travers la création d'une Commission royale de la réforme de l'enseignement, qui remit son rapport en juillet 1958. Alors que l'échec de l'expérience M. el Fassi est patent, le rapport se montra beaucoup plus modéré et

pragmatique, et engagea pour plusieurs années une politique d'arabisation plus progressive. Il faut dire que l'Istiqlâl gardait la haute main sur les gouvernements Balafrej puis Ibrahim, et que le parti ne pouvait abandonner du jour au lendemain son cheval de bataille idéologique. Mohammed el Fassi fut d'ailleurs nommé en décembre 1958 recteur des universités marocaines, qui étaient alors en cours de création.

Le successeur de M. el Fassi fut ainsi un autre membre de comité exécutif du parti, l'avocat Abdelkrim Benjelloun, qui était ministre de la Justice du premier gouvernement. Il resta en poste du 24 décembre 1958 au 21 février 1961. Né vers 1910 à Fès, Abdelkrim Benjelloun Touimi est passé par Moulay Idriss, avant de faire son droit en France. Parfaitement bilingue bien que de formation française, il est proche, et même ami, de Mohammed V, et est un partisan convaincu de l'arabisation. Il définit la doctrine de l'Éducation nationale qui devait s'imposer comme le socle de toutes les politiques éducatives à venir. Mais par-delà les discours, le départ de Mohammed el Fassi se traduit bien par un ralentissement du processus d'arabisation. Gilbert Grandguillaume relève qu'à partir de la rentrée 1960, on procéda à une arabisation « par secteur » et « à un niveau expérimental ».

Des compensations idéologiques sont cependant données à l'Istiqlâl, comme l'atteste la création à Rabat d'un Institut d'arabisation en 1960, confié à l'agrégé d'arabe Ahmed Lakhdar-Ghazal, bientôt conseiller du nouveau ministre de l'Éducation nationale Youssef Ben Abbès. Puisque l'arabisation était considérée comme impossible à court terme, cet institut est chargé de préparer tout un lexique scientifique capable de donner à la langue arabe toute compétence pour l'enseignement des sciences. Il va sans dire que le travail de cet institut devait durer des années (voire des dizaines d'années), et que le processus ainsi mis en œuvre ne pouvait être que de longue haleine.

Deuxième compensation donnée à l'aile arabiste du gouvernement, la tenue du premier Congrès de l'arabisation à Rabat en avril 1961, ainsi que l'installation dans cette ville du Bureau permanent du Congrès pour la coordination de l'arabisation dans les pays arabes. Mais déjà l'intermède istiqlâlien avait pris fin, et une nouvelle période s'engageait. En mai 1960 en effet, Mohammed V, désormais plus sûr de sa force, se débarrassa du gouvernement d'Abdallah Ibrahim, et entreprit d'assumer personnellement la direction du gouvernement. Il garda cependant jusqu'à la fin de son règne Abdelkrim Benjelloun à son poste.

Au début du règne de Hassan II, qui succéda à son père en février 1961, de nouveaux ministres, à l'instar du ministre de l'Enseignement Youssef Ben Abbès, étaient des « indépendants » plus que jamais liés au monarque. Le ministre originaire de Marrakech était aussi un juriste de formation française. Proche des nationalistes dans sa jeunesse, il n'en était pas moins devenu très modéré et était avant tout « royaliste ». Il prit dans son cabinet plusieurs agrégés d'arabe, comme Ahmed Lakhdar-Ghazal, mais aussi

Ahmed Selmi, qui lui tenait lieu de caution vis-à-vis des tenants de l'arabisation rapide. Marié à une française, Ahmed Selmi, sur lequel le ministre s'est beaucoup appuyé, était partisan de revenir en arrière sur l'arabisation rapide de Mohammed el Fassi. Dans un premier temps, il ne pouvait s'agir de faire fi de l'idéologie istiqlâlienne et arabiste, ce qui eût été à haut risque. Nous venons de voir que des compensations symboliques ont été données à ce parti, mais elles ne s'arrêtèrent pas là.

On discuta au ministère de l'Éducation nationale d'une Charte de l'enseignement prévoyant une arabisation progressive. Une réunion du Conseil supérieur de l'Éducation nationale, présidée par le roi en date du 18 octobre 1962, aboutit à une motion qui exigeait que l'arabe devienne la langue d'enseignement pour toutes les matières à l'école marocaine. Suite à cette réunion, et malgré une controverse entre le ministre et son conseiller Ahmed Lakhdar-Ghazal sur la manière dont il fallait poursuivre l'arabisation, Youssef Ben Abbès entreprit de poursuivre l'arabisation de l'enseignement primaire année par année. Le cours préparatoire étant toujours arabisé depuis 1957, malgré la médiocrité de l'opération, le mouvement reprit à la rentrée 1963, et la totalité du primaire fut arabisée à partir de la rentrée 1966. D'autres compensations sont données par le pouvoir à son opposition, comme l'organisation officielle d'une semaine de l'arabisation au Maroc du 3 au 9 janvier 1966. Pourtant, derrière cette politique, une nouvelle démarche était à l'œuvre qui ne devait plus se démentir avant les années soixante-dix.

Elle tient d'abord aux difficultés pratiques de l'arabisation dans un contexte de pénurie généralisée d'instituteurs et de professeurs capables d'enseigner en langue arabe. Le ministre Y. Ben Abbès envisagea même un moment de se séparer de 6 000 enseignants marocains recrutés à la hâte pour les besoins de l'arabisation, et aux compétences pour le moins discutables. La pénurie d'enseignants fut aggravée en 1963 à l'occasion de la guerre des frontières entre le Maroc et l'Algérie, puisque des centaines de coopérants égyptiens furent chassés pour cause de soutien égyptien à l'ennemi algérien. Aussi, tandis que le processus d'arabisation se poursuivait dans le primaire, des milliers de coopérants enseignants français venaient s'installer au Maroc pour professer dans l'enseignement secondaire et supérieur. Ce choix, à lui seul, infirme les discours officiels sur l'arabisation prochaine et impérative.

Mais elle tient aussi, et plus profondément, à l'évolution du personnel politique, et plus particulièrement des ministres, qui dirigent le pays dans un contexte où l'opposition est exclue de toute représentation officielle à partir de juin 1965 avec le régime d'exception et la dissolution du Parlement. L'étude du CRESM sur les élites politiques maghrébines avait remarqué la nette inflexion qui s'était opérée au sein du personnel gouvernemental du point de vue de la formation, à partir du début des années soixante, c'est-à-dire après le renvoi de l'opposition du gouvernement. L'étude constate d'abord la grande proportion de responsables « ayant reçu une très forte éducation », ainsi que « la prépondérance

marquée d'un type moderne d'enseignement ». Mais concernant l'analyse diachronique des gouvernements, les auteurs constatent que

> « ceux qui ont fait des études traditionnelles (ils sont sept dans le premier gouvernement de 1955 et trois dans le second de 1956) ou qui n'ont pas accédé à l'enseignement supérieur quel qu'il soit, sont présents en relative importance dans les deux premiers gouvernements [tandis qu'] ils disparaissent presque dans les cinq gouvernements suivants ».

Le roi se sépare donc rapidement des forces traditionnelles maintenues dans les deux premiers gouvernements de l'indépendance. Cette situation traduit selon nous une tendance de fond au profit de ceux que l'on n'appelle pas encore les « technocrates », et qui s'installent dans les postes de responsabilité ministérielle pour y rester jusqu'à nos jours. Hassan II préfère visiblement accorder des responsabilités à des personnes de formation moderne et française, au demeurant comme la sienne. Le fait que les forces traditionnelles du pays réapparaissent dans les gouvernements à partir de 1965, à l'image du lauréat de la Quaraouiyne Abdelhadi Boutaleb, qui est l'ancien professeur du souverain au Collège Royal, atteste seulement que le Palais a besoin de soutiens multiples au moment où il prend seul les rênes du pouvoir, mais ne doit pas masquer selon nous ce mouvement de fond. C'est assez dire que l'arabisation de l'enseignement n'est pas le premier souci des équipes gouvernementales en place jusqu'au retour au pouvoir de l'Istiqlâl en 1977.

Le bilinguiste avec Benhima

Au printemps 1963 est organisé, à l'initiative du Roi, le colloque dit du « Camp des chênes » dans la forêt de la Maamora, près de Rabat. Ce colloque sur l'enseignement est présidé par le Roi, secondé par le ministre de l'Éducation nationale Youssef Ben Abbès. Il semble que le Roi ait voulu réunir ce colloque pour mettre en évidence la contradiction entre un enseignement primaire arabisé et un enseignement secondaire en français. C'est du moins l'analyse autorisée que livra au colloque son ministre de l'Enseignement. Il faut préciser qu'en avril 1963, seules les deux premières années de l'enseignement primaire étaient arabisées. Or le colloque, qui réunissait les organisations politiques et sociales du pays se montra fortement « arabisateur ». L'UMT et l'UNEM allèrent même jusqu'à imputer la baisse du niveau de l'enseignement au maintien du bilinguisme. C'est pourquoi le colloque, qui se tenait au moment où les étudiants de la Quaraouiyne étaient en grève pour cause d'absence de débouchés, vota en définitive une motion sur l'arabisation complète des enseignements primaire et secondaire, année après année. Le Roi avait manifestement manqué son objectif, mais il ne pouvait prendre de front les forces nationales. Il ne renonça pas pour autant.

L'étape suivante fut la nomination du docteur Benhima comme ministre de l'Éducation nationale dans le dernier gouvernement avant l'état d'exception début 1965. Fils d'un notable de Safi né à la fin des années vingt, Mohammed Benhima commença son éducation par le *msid*, puis par un cours complémentaire à l'école israélite. Élève à Moulay Youssef, il passa son baccalauréat au lycée Mangin pendant la guerre puis fut l'un des dix boursiers du Roi en 1944 pour études supérieures en France. Envoyé à Nancy (dans la ville de Lyautey), il suivit des études de médecine à la faculté de Nancy, gardant beaucoup de reconnaissance pour Mohammed V grâce auquel il put devenir médecin (il fut le douzième médecin marocain). Rentré au Maroc dès 1953 pour ne pas accepter la bourse versée par Moulay Ben 'Arafa avant même d'avoir passé sa thèse, Mohammed Benhima ne tarda pas à être récompensé de sa fidélité. Entré au gouvernement en 1961, il devait y rester jusqu'en 1979, après avoir été Premier ministre de 1967 à 1969.

Sa nomination à l'Éducation nationale est donc celle d'un homme de confiance, et il ne fait aucun doute que l'éclat de 1966 fut couvert, sinon diligenté, par le Palais. Le docteur Benhima poursuit dans un premier temps la politique d'arabisation de l'enseignement primaire, avant de mettre en œuvre une politique nouvelle qui traduit manifestement davantage les vues de Hassan II. Confronté à la massification rapide de l'enseignement primaire et, dans une moindre mesure, secondaire, le ministre s'alarme de la baisse de niveau, et rédige la fameuse circulaire réglementant les passages dans l'enseignement secondaire, qui devait mettre le feu aux poudres à Casablanca en mars 1965.

Les émeutes de Casablanca et le contexte de graves troubles politiques qui s'ensuivit conduisirent le roi à décréter l'état d'exception en juin 1965. Loin de tenir rigueur à son ministre, Hassan II le maintint à son poste dans le nouveau gouvernement qu'il préside. Fort de cette confiance, et probablement d'un commun accord avec le Roi, le ministre prononça alors sa fameuse conférence de presse du 6 avril 1966, interprétée communément comme « la pause de l'arabisation ». Dans cette conférence de presse, le ministre accuse les principes de base de l'enseignement définis en 1959 par Abdelkrim Benjelloun - au titre desquels l'arabisation - de compromettre le niveau de l'enseignement. Il propose en conséquence de revenir à un enseignement des sciences en français dans le cycle primaire, ce qui remettait en cause la politique de son prédécesseur. Cette prise de position, faite au nom du réalisme, souleva un tollé dans l'ensemble de l'opposition et des organisations nationales. L'opposition, comme au Colloque des chênes, remporta la première manche, et l'arabisation du primaire se poursuivit à la rentrée 1966.

Mais la route avait été tracée, et la politique de retour de l'enseignement des sciences dans le primaire reçoit un commencement d'application début 1967. Le docteur Benhima est remplacé quelques mois plus tard, en mai 1967, par un pur produit de l'enseignement traditionnel musulman, le *'âlîm* Abdelhadi Boutaleb. Mais l'ancien professeur du roi n'avait rien à lui refuser, et le retour à un enseignement primaire bilingue se poursuivit. Le triomphalisme de la presse istiqlâlienne fut de courte durée. L'enseignement primaire

serait désormais arabisé seulement pour ces deux premières années, tandis que les trois suivantes redeviendraient bilingues. L'enseignement secondaire demeurait entièrement en langue française. Cette situation demeura à peu près inchangée jusqu'aux années quatre-vingt, malgré l'arabisation des matières littéraires dans le secondaire, mais l'essentiel était préservé pour les tenants du bilinguisme.

3. Une école pour quoi faire ?

Les principes fondateurs

Les deux anciens protectorats du Maghreb héritèrent de systèmes d'enseignement relativement complexes malgré leurs effectifs d'élèves musulmans somme toute modestes, au vu de la population d'âge scolaire. La multiplicité des catégories d'établissements et des filières de formation appelait une réforme. De même, dans les deux pays, le discours nationaliste s'était forgé autour de la nécessité de recouvrer la « personnalité arabo-musulmane » du pays. C'est pourquoi dans les deux pays, les grands principes de la réforme de l'enseignement furent en définitive similaires. Commissions de réformes et nouvelles équipes gouvernementales arrivèrent aux mêmes conclusions. La réforme serait basée sur quatre principes fondamentaux et intangibles : la généralisation, l'unification, la nationalisation et l'arabisation.

Au Maroc, ces quatre principes ont été dégagés par la première commission officielle pour la réforme de l'enseignement, constituée en 1957, avant d'être repris officiellement par le ministre Abdelkrim Benjelloun en 1958. En Tunisie, ces principes servent de fondement à la grande réforme de l'enseignement annoncée le 25 juin 1958 par H. Bourguiba au collège Sadiki, et conduite par Mahmoud Messaadi. Il n'est pas dans notre propos de détailler le contenu et les implications de ces quatre principes qui ont été longuement étudiés par ailleurs, mais nous voudrions insister sur quelques points importants relatifs à notre travail.

Le premier principe retenu est donc celui de la généralisation de l'enseignement, que l'on désigne parfois par sous le terme de démocratisation. L'étroitesse de la scolarisation au Maghreb à l'indépendance pour les enfants musulmans (12 % au Maroc pour les 7-14 ans en 1955 et 22,5 % en Tunisie en 1953) obligeait les gouvernements à mettre au premier plan de leurs préoccupations la question de la généralisation. Les gouvernements poursuivent ainsi les plans de généralisation lancés après-guerre, mais en leur donnant une forte accélération. Le principe de l'obligation scolaire est rapidement adopté (dahir de novembre 1963 au Maroc) même s'il souligne un objectif plus qu'il ne soutient la réalité.

La progression du taux de scolarisation est un objectif qui entraîne la mise en œuvre de gros moyens financiers destinés à la construction d'écoles comme à la rémunération

des maîtres. En Tunisie, où l'objectif est particulièrement pris à cœur, le nombre d'élèves scolarisés dans le primaire s'accroît de 13 % par an jusque vers 1964, et triple au total de 1958 à 1976. Au Maroc, après une période initiale de croissance très forte (130 000 nouveaux inscrits dès la rentrée 1956 et déjà 38 % d'enfants scolarisés en 1959 pour les 7-14 ans, avec un quadruplement des effectifs entre 1956 et 1966), cette politique de généralisation ralentit et l'on sait qu'elle est appelée à croître très lentement jusqu'à la fin du siècle. Ces efforts remarquables se répercuteront dans le secondaire à partir du milieu des années soixante, et dans le supérieur à partir du début des années soixante-dix, en dépit de très forts taux d'évaporation. Le second principe, l'unification, est réalisé avec beaucoup plus de vigueur en Tunisie qu'au Maroc. En Tunisie, la généralisation du modèle Sadiki se produit très rapidement à partir de 1958, tandis qu'au Maroc persistent durablement plusieurs catégories d'établissement, fût-ce de manière marginale. Le principe de la nationalisation du corps enseignant est, lui, difficile à appliquer immédiatement, et l'on verra le poids persistant de la coopération, française en particulier, jusqu'aux années 1970, notamment au Maroc.

Le principe de l'arabisation enfin est tranché de manière plus calme en Tunisie qu'au Maroc. L'héritage précolonial bilingue de Sadiki tend à apaiser les esprits même si la Tunisie n'est pas à l'abri de retours de flammes idéologiques à partir de la fin des années soixante. Au Maroc, la passion est très vive à ce sujet, en particulier au sein de l'Istiqlâl, et ce sujet est l'une des principales controverses politiques et idéologiques de la période. Le débat oppose les partisans de l'arabisation intégrale et rapide, à l'image des professeurs Mohammed Larbi al Khattabi et Mohammed el Fassi, à ceux qui sont pour un enseignement en arabe avec comme première langue étrangère le français, mais aussi à ceux qui optent pour le bilinguisme, et dont le Palais est le meilleur soutien.

Par-delà ces objectifs fondamentaux communs, il s'avère que les deux pays vont promouvoir des politiques d'enseignement sensiblement différentes dans leurs effets, mais aussi dans leur conception idéologique.

Former des cadres au Maroc

Dès la constitution du premier gouvernement marocain en décembre 1955, la direction de l'Instruction publique fut transformée en ministère de l'Instruction publique. Enfin, le 3 décembre 1956, l'Instruction publique devient ministère de l'Éducation nationale (MEN), auquel sont adjoints la Jeunesse, les Sports et les Beaux-arts. À la simple direction du protectorat, on substitue donc un ministère à part entière, ce qui s'accompagne d'une complète réorganisation de l'appareil administratif. Le modèle français est copié, qui voit le MEN scindé en grandes directions, divisions administratives, avec le couple services centraux, sis à Rabat, et délégations régionales. Le MEN devient rapidement un des principaux ministères en termes budgétaires puisque lui sont consacrés dès le milieu des

années soixante 20 % des dépenses budgétaires. Une planification de la scolarisation est lancée dès 1956. Le premier plan de 5 ans de scolarisation de Mohammed el Fassi visait à la généralisation de l'enseignement au Maroc. L'objectif n'ayant pas été atteint en 1960, le plan de scolarisation fut désormais intégré dans le plan quinquennal de l'économie marocaine, qui fut lancé pour la première fois en 1960 (et qui devait théoriquement permettre la scolarisation de tous les enfants de 7 ans dès 1963).

Concernant l'enseignement supérieur, Mohammed el Fassi avait été nommé recteur des universités marocaines en décembre 1958, avant même leur réorganisation. Le problème résidait, comme pour les autres niveaux, dans la dualité de l'enseignement supérieur. Aux instituts d'enseignement moderne de Rabat, et accessoirement Casablanca, s'ajoutait en effet l'enseignement supérieur islamique traditionnel. La Commission de réforme de l'enseignement de 1957 envisagea, aux termes de multiples controverses, la création d'un système d'enseignement mixte. À partir du secondaire, un enseignement dit originel (uniquement arabophone) doit côtoyer l'enseignement public bilingue, et déboucher sur une double formation au niveau du supérieur. Une faculté de droit commune aurait par exemple été créée, avec différentes antennes à Fès, Marrakech et Rabat, les deux premières ayant délivré un enseignement du *Chra'* en arabe, et la troisième une formation juridique sur le mode français. Les étudiants de ces différentes facultés auraient pu changer d'orientation en dépit de leurs formations initiales différentes. C'est du moins ce qu'explique Mehdi Ben Barka dans le compte-rendu qu'il livre du travail de la Commission de réforme en août 1957.

En dépit de ce projet quelque peu utopique et marqué par l'enthousiasme de la génération de l'indépendance, le projet retenu fut plus classique. On créa en juillet 1959 l'université Mohammed V à Rabat à partir de l'ancien Institut des hautes études de Rabat (par dahir du 21 juillet 1959). Elle comportait au départ trois facultés : des lettres, de droit et des sciences. Et l'enseignement coranique subsista à ses côtés sous la forme d'une deuxième université, la Quaraouiyne. Cette dernière englobait trois facultés, celle du *Chra'* à Fès, et celles de Tétouan et Marrakech, spécialisées dans la théologie et la littérature arabe. L'enseignement traditionnel persista donc en définitive, contrairement à Tunis, mais devait être réformé. C'est ainsi qu'en 1963, la Section supérieure de Droit et de Théologie de l'université Quaraouiyne fut transformée en faculté de droit et de théologie. L'université Quaraouiyne aurait désormais son propre recteur. Le recteur des universités marocaines Mohammed el Fassi présida à toutes ces réformes, et resta à la direction de l'université Mohammed V jusqu'en 1968.

Entre 1956 et 1959, l'Institut des hautes études marocaines avait donc subsisté avec ses diverses sections : l'IHEM lui-même avec son enseignement littéraire, le Centre d'études juridiques et le Centre d'études supérieures scientifiques. Ces embryons de facultés continuèrent de fonctionner comme avant l'indépendance : le public étudiant comme l'administration et les professeurs étaient en grande majorité des Français. Encore en

1959, la moitié seulement des 2 730 étudiants de l'université Mohammed V étaient marocains. Les diplômes français délivrés par les Instituts d'enseignement supérieur (comme la licence de droit) demeurent pour quelques années des diplômes de l'université française. L'année 1960-1961 est celle de la première promotion de licenciés marocains en droit et en lettres. Pour la faculté des sciences, il faudra attendre le milieu des années soixante pour des raisons de sous-effectifs marocains, aussi bien chez les enseignants que chez les étudiants (169 étudiants en 1959).

Enfin, concernant le troisième cycle, ce sont encore durablement les universités françaises qui vont délivrer les diplômes d'enseignement supérieur et les thèses de doctorat. Cela explique en partie la permanence d'une forte communauté étudiante marocaine à l'étranger. Ils étaient 2 000 en 1957 avant la création des universités marocaines (dont 750 en France), et sont 2 000 en 1963. Le gouvernement marocain verse d'ailleurs un grand nombre de bourses pour ces études à l'étranger, qui sont complétées par des bourses des pays d'accueil (plus de 1 500 en 1964, dont plus de 1 100 par la France).

Le corps professoral au Maroc ne se marocanisa que très lentement pour deux raisons. D'une part, le nombre de docteurs marocains était extrêmement réduit et, d'autre part, l'administration et la machine étatique absorbèrent la presque totalité des diplômés de l'enseignement supérieur. L'indépendance avait en effet marqué une mutation dans les valeurs de la société marocaine : le magistère traditionnel du *fqih* ou du *'alîm* fut rapidement relégué, et céda très vite la place au décideur dans le prestige social. Le mythe du dirigeant et la volonté d'accaparer les fonctions de pouvoir tenues précédemment par les Français, interdisent pendant près de 15 ans la conquête de l'université par les diplômés marocains. En 1969-1970, il n'y avait encore que 164 enseignants marocains à l'université Mohammed V (dont 15 professeurs titulaires) sur un total de 399 enseignants (soit 41 %).

L'exemple de la faculté de droit est assez significatif. Mehdi Al Manjra, docteur de l'université britannique en 1956, qui refusa d'aller à l'ambassade du Maroc aux États-Unis, ce qui lui valut d'être qualifié de traître, devint le premier enseignant marocain de cette faculté dès sa création. Ce n'est qu'en 1960 qu'il fut rejoint par Mohammed Lahbabi qui avait terminé ses fonctions de directeur de cabinet d'A. Bouabid, et par Aziz Bellal qui était au Plan sous le gouvernement Ibrahim. La situation était pire à la faculté des sciences. Dans une conférence de presse de 1959, le recteur Mohammed el Fassi constate qu'il est impossible de trouver des « spécialistes » pour y enseigner, ceux-ci « préférant les emplois bien rémunérés qu'offrent les sociétés privées aux salaires peu élevés des professeurs ».

Cette question de la pénurie d'enseignants du supérieur (comme du secondaire d'ailleurs) s'accompagne d'un faible nombre d'étudiants. Cela renvoie au faible nombre de diplômés à l'indépendance et à la conquête des places au sein du nouvel état national.

L'administration et les fonctions étatiques absorbent la plus grande partie des diplômés, y compris au niveau du baccalauréat, et même parfois en deçà. C'est ainsi qu'en juin 1956, Moulay Hassan, qui est alors le chef de la jeune armée marocaine, recrute tous les bacheliers marocains pour les envoyer en France suivre une formation militaire dans différentes écoles, ce qui se traduit par la perte d'une génération pour l'université. Le même problème de la pénurie se pose pour la relève des ingénieurs français ou européens dans les entreprises. Ils ne sont qu'une centaine à l'indépendance et partent en grand nombre dans l'administration, où ils doivent organiser sur le tas des filières de formation.

Les effectifs d'étudiants marocains restèrent donc longtemps limités au sein de l'université Mohammed V. Très faibles au départ (1 000 étudiants en 1956), ils s'approchèrent de 1 300 en 1959, dépassèrent les 8 100 en 1964-1965 et 10 553 en 1969-1970. L'université Mohammed V reste malgré tout une petite université pendant une quinzaine d'années (précisons d'ailleurs que les effectifs de la Quaraouiyne ne sont que de quelques centaines d'étudiants). Elle est d'ailleurs la seule université moderne du Maroc jusqu'au 25 février 1975, date de la création de ses rivales régionales. Ce n'est qu'à partir de l'année 1970 que les effectifs de l'université commencèrent à connaître une croissance rapide. Cette situation des années soixante tient pour une part aux raisons que nous avons évoquées précédemment, mais relève aussi d'une politique relativement malthusienne, qui vise à privilégier la formation d'une élite.

Dans sa conférence de 1957, Mehdi Ben Barka avait insisté en tout premier lieu sur la nécessité pour le Maroc de former « les cadres dont il a besoin ».

> « Donc même lorsque nous envisageons d'autres principes [NDLR, les quatre principes], qui pour nous sont aussi fondamentaux que le premier, nous nous soumettons d'abord à celui de l'efficacité et de l'efficience ».

Loin de vouloir faire porter à M. Ben Barka la responsabilité de politiques qui seront conduites par d'autres, il faut néanmoins souligner cet objectif commun à tous les responsables marocains de vouloir en premier lieu doter le pays de cadres compétents. D'ailleurs, le premier plan quinquennal élaboré (mais non appliqué) par l'équipe d'A. Ibrahim, fixe au premier rang des priorités la formation des cadres.

Une des particularités de l'enseignement supérieur au Maroc est d'ailleurs d'avoir déconnecté, dans une certaine mesure, le secteur dit « de la formation des cadres » de l'université. Dès la création du ministère de l'Instruction publique, certaines formations spécialisées vont en effet échapper à ce ministère pour être rattachées à d'autres. Ainsi, l'École nationale d'Agriculture de Meknès, créée en 1942, est rattachée au ministère de l'Agriculture ; l'ENAP, créée en 1948, est rattachée au ministère de l'Administration publique, *etc*. 5 nouveaux centres spécialisés de formation des cadres voient le jour entre 1957 et 1966, puis à nouveau 10 jusqu'en 1972. Le MEN a lui-même ses propres centres

de formation à travers la création des écoles régionales d'instituteurs passées de 6 à 28 de 1956 à 1963, ou encore de l'École normale supérieure, créée au début des années soixante pour former les professeurs du secondaire. Ce mouvement est certainement dû à la concurrence extrême à laquelle se livrent les différents ministères pour mettre la main sur les futurs cadres de leurs administrations. Les pré-recruter ainsi à la sortie du baccalauréat, ou même sur concours, est ainsi un moyen de les garder.

Mais derrière la formation des cadres, qui est loin de ne recouvrir que des formations élitistes, il faut insister sur la politique du MEN qui favorise rapidement la formation d'une élite relativement faible numériquement. L'intervention du ministre Youssef Ben Abbès au Colloque des chênes marqua une première distance avec la politique de son ministère depuis 1956 : « Notre système éducatif présente de nombreuses faiblesses et tous nos objectifs n'ont pas été atteints ». La remise en cause de la généralisation fut pour la première fois esquissée. Abdelhak Sekkat analyse la politique restrictive (dite des « barrages successifs ») mise en place par Youssef Ben Abbès pour endiguer le flux des collégiens et lycéens dès sa prise de fonction. Cette politique aboutit à la circulaire n° 65 du 9 février 1965 qui devait déboucher sur le soulèvement de Casablanca. Mais la politique qui s'ensuivit, menée par Y. Ben Abbès puis par le docteur Benhima, prolongea cette tendance restrictive.

Le plan triennal de récession de 1965-1967 reprit, parmi ses trois priorités, la formation des cadres. Cette politique devait avoir comme « préalable un enseignement du second degré sélectif ». Le plan prévoit une quasi-stabilisation des effectifs du secondaire, autour de 50 000 collégiens et étudiants. Cette politique fut reprise à son compte par le docteur Benhima, qui accentua encore la critique de la politique scolaire menée jusqu'alors : « Après dix ans d'efforts considérables, mais souvent désordonnés, le moment est venu de faire le point », déclara-t-il dans sa conférence de presse du 10 avril 1966. Et pour enfoncer le clou, le ministre précisa, concernant le supérieur : « Le pays se construit et attend ses élites ».

Le docteur Benhima montra les limites d'un système scolaire extrêmement sélectif dans lequel un écolier entré en primaire sur cent seulement parvenait à l'université, tandis qu'un étudiant sur deux passe le cap de la première année universitaire. La critique était fondée et appelait manifestement des réformes, mais les moyens proposés ne devaient guère changer les choses. M. Benhima proposa ainsi de limiter les passages du primaire au secondaire à moins de 40 % pour améliorer la qualité de l'enseignement, ce qui devait aboutir en réalité à une sélection accrue. On comprend pourquoi, durant les années soixante, le nombre des étudiants resta durablement assez faible.

La réponse des organisations syndicales et politiques fut franchement hostile et amorça la vive contestation politique qui prenait forme en ce milieu des années soixante. La réaction de l'UNEM nous paraît assez bien résumer les enjeux du champ universitaire

soulevés par la doctrine Benhima et au-delà par la conception des pouvoirs publics marocains :

> « Restreindre l'admission à l'enseignement supérieur, tenter de le liquider en tant qu'enseignement universitaire afin de le réduire à un enseignement se rapprochant des grandes écoles en vue de "former des cadres" ».

Éducation de masse en Tunisie

> « Lorsque nous étions dans l'opposition, vivant en marge des institutions et harcelant le régime du protectorat pour obtenir la reconnaissance de nos droits, je me disais que si l'appareil de l'État passait entre nos mains, nous nous attaquerions en priorité au problème de l'enseignement » (Habib Bourguiba, discours du 25 juin 1958 au collège Sadiki).

Après avoir soldé les comptes du protectorat, transformé la DGIP en ministère de l'instruction publique (puis de l'Education nationale), et mené les travaux de réflexions de 1954 à 1958, les deux premiers ministres de l'indépendance, Djellouli Farres et Lamine Chebbi cédèrent la place le 6 mai 1958 au ministre Mahmoud Messaadi qui devait rester à son poste de secrétaire d'État jusqu'en octobre 1968. La réforme de l'enseignement tunisien fut annoncée officiellement par H. Bourguiba au collège Sadiki en juin 1958, et fut pilotée pendant dix ans par M. Messaadi.

Cette réforme visait comme au Maroc la formation de cadres compétents dans tous les domaines, mais sa spécificité fut de porter une grande ambition sociale : généraliser à l'ensemble de la population scolarisable les bienfaits de la scolarisation. Les principes de base de la réforme furent, comme nous l'avons vu, les mêmes qu'au Maroc, mais la position des gouvernants tunisiens fut beaucoup moins crispée qu'au Maroc par le problème de l'arabisation (du moins jusqu'à la fin des années soixante), ce qui laissa au ministre toute liberté pour accomplir le grand défi d'une scolarisation pour tous. La durée, sans équivalent au Maghreb, de ce ministère permit à la fois une continuité et une constance dans la politique menée.

Durant cette première quinzaine d'années de l'indépendance, la Tunisie ne connut donc pas, comme au Maroc, d'à-coups et de retours en arrière dommageables, mais une grande stabilité de la politique d'enseignement. « L'accent a surtout été mis sur le développement "horizontal" de l'enseignement, c'est-à-dire d'abord la nécessité de généraliser l'enseignement primaire : celui-ci fournirait par la suite des effectifs aux cycles secondaire et supérieur », relevait Hichem Skik dans son article de *Maghreb-Machrek*. Cette position était d'ailleurs soulignée par le ministre lui-même en juillet 1964 : « Le gouvernement opta résolument, en préférant l'enseignement de masse à la seule éducation d'une élite ». « Il estimait que plus la diffusion de l'instruction atteint de sujets, plus les chances sont grandes de dégager des cadres valables », ajoutait-il. Or, loin de ne constituer qu'une

argumentation politique, la croissance des effectifs de l'enseignement tunisien durant les années soixante confirmait cette réalité.

Le plan de scolarisation du 1er octobre 1959 qui fut intégré par la suite au plan de développement économique et social adopté par le gouvernement en 1962 visait à réaliser une scolarisation totale en 10 ans pour le primaire. Les effectifs de l'enseignement primaire passèrent de fait de 320 363 élèves du primaire en 1958 à 844 994 en 1968, et encore la croissance des effectifs dut-elle se poursuivre sans interruption jusqu'en 1972 pour répondre à la forte croissance démographique. À cette date, le taux de scolarisation n'atteignait cependant pas les 100 % du fait de l'explosion démographique. Il atteint dans le primaire son maximum en 1969-1970 pour les garçons avec 85,5 %, mais à peine 50 % pour les fillettes. Au total, en 1969, les deux tiers des enfants d'âge scolaire sont scolarisés dans le primaire. L'effort et la continuité de l'action n'en restaient pas moins considérables.

Mais la différence la plus nette avec le Maroc se situe au niveau des cycles secondaire et supérieur qui, en dépit d'une déperdition drastique des effectifs par rapport au primaire, atteignent néanmoins des effectifs fort importants. Entre 1958-1959 et 1968-1969, le nombre d'élèves de l'enseignement secondaire en Tunisie passe de 32 934 à 135 957, soit une progression de l'indice 100 à 413. En 1971-1972, l'indice est déjà à 562 (184 125 élèves). En comparaison avec le Maroc trois fois plus peuplé, les chiffres sont largement à l'avantage de la Tunisie : en 1968-1969, les effectifs du secondaire pour le Maroc atteignent 212 811 élèves (soit 1,56 fois plus), et en 1971-1972, ils sont de 221 418 (soit 1,2 fois plus). La comparaison est encore plus édifiante concernant l'enseignement supérieur puisque le rapport numérique penche encore davantage en faveur de la Tunisie. En 1969-1970, la communauté étudiante de Tunisie, avec 9 413 étudiants, est très proche numériquement de la communauté étudiante marocaine qui en compte, tous cycles d'enseignement confondus, 12 726 (sans compter les étudiants maghrébins à l'étranger). Le rapport est de 1,35 alors qu'il est de 1 à 3 pour la population totale.

Les années soixante en Tunisie peuvent donc apparaître avec le recul comme celles d'une véritable démocratisation de l'enseignement. Cette politique s'accompagne d'une distribution généreuse de bourses d'études pour mieux souligner la continuité qui existe entre le modèle sadikien et le nouveau système éducatif, qui se veut la généralisation du système d'enseignement du collège Sadiki à l'échelle du pays, et d'abord au plan du bilinguisme. La généralisation n'a pas été atteinte, mais la continuité de la politique menée permet un rattrapage très rapide sur les taux européens, et la Tunisie peut apparaître comme un pays pilote dans le tiers-monde pour la politique scolaire. Le volontarisme de M. Messaadi a obtenu des résultats remarquables, loués par la presse et les responsables politiques. C'est dans ce contexte qu'a été élaborée la politique universitaire du régime, qui peut apparaître comme une seconde priorité destinée à la formation des cadres.

Dès 1956 furent jetées les bases d'un enseignement supérieur en dehors de l'IHET. La création de l'École normale supérieure (ENS) de Tunis pour former les professeurs du secondaire s'accompagne d'une véritable mystique éducative, tandis que l'École tunisienne d'administration est transformée en École nationale d'administration (ENA) pour former les cadres administratifs du pays. À cela s'ajoute la création d'une École supérieure du droit, arabophone, pour les anciens élèves de la Zitouna, et d'un Centre d'études économiques pour former les cadres de l'économie. En outre, est créé dès cette date à Tunis le Centre d'études et de recherches économiques et sociales (CERES), qui manifeste les ambitions du nouveau régime dans le domaine de la recherche. Parallèlement à ces institutions, l'IHET continue de fonctionner sous l'égide de l'université de Paris.

Le 15 décembre 1956 eut lieu au théâtre municipal de Tunis la rentrée solennelle de l'IHET sous la présidence de Habib Bourguiba, président du Conseil. Hommage fut rendu à William Marçais, fondateur de l'IHET, qui venait de mourir. On ne saurait mieux dire la volonté de continuité, et la symbolique attachée ainsi à l'enseignement supérieur. L'IHET, principale institution d'enseignement supérieur en Tunisie, continua donc de fonctionner pendant plusieurs années dans la dépendance de la Sorbonne. La continuité est d'ailleurs aussi géographique, puisque les anciens locaux restent des locaux d'enseignement jusqu'aux années soixante-dix, date de la création du campus. L'IHET continue d'exister jusqu'en 1959 sous son ancienne forme.

Présidé par Jean Roche, professeur au Collège de France, et avec pour président délégué Pierre Marthelot, professeur arrivé de Strasbourg en 1950, l'IHET comporte une grande majorité d'enseignants français. Durant l'année 1957-1958, la section de droit et de sciences économiques comporte 11 enseignants français et 1 chargé de cours tunisien, tandis que la section des sciences ne comprend que trois assistants tunisiens sur 23 enseignants. La section des lettres, dirigée par P. Marthelot, compte un Tunisien agrégé d'arabe sur 29 enseignants (dont J. Ganiage et P. Riche). Seule la section des études philologiques et linguistique, présidée par Mahmoud Messaadi, a des effectifs plus équilibrés entre enseignants tunisiens (agrégés d'arabe) et français (dont R. Mantran).

Durant cette deuxième moitié des années cinquante, on assiste seulement à un rattrapage, puis à un dépassement des étudiants tunisiens par rapport aux étudiants européens. Alors qu'en 1950, un sixième seulement des étudiants étaient tunisiens, ils étaient déjà 600, musulmans et israélites, sur 1 350 en 1956. C'est en 1958 que les Tunisiens deviennent majoritaires avec 1 000 étudiants sur 1 500. Enfin, en 1960-1961, au moment de la création de l'université tunisienne, il y avait 1 665 Tunisiens sur 2 297 étudiants (soit 72,4 %). C'est alors en effet que, par le décret du 31 mars 1960 (complété par celui du 1er mars 1961) fut créée l'université de Tunis.

Cette création de l'université de Tunis est d'abord marquée par sa continuité avec le système français et par le maintien très ténu des liens avec la Sorbonne, ce que souligne P. Marthelot :

> « Il y avait là de toute manière un noyau qui n'était pas bien incorporé à la vie nationale. Et, cependant, on a abouti, en cinq ans, à une institution normalement intégrée dans les structures du pays ».

Au départ, l'université préparait des titres français et tunisiens : l'étudiant possédait ainsi une licence de droit tunisienne ou française, passée à Tunis sur des sujets envoyés par la faculté de droit de Paris. Il en allait de même en histoire, en sciences et en arabe. Ce système a duré jusqu'à la fin des années soixante. Cette situation s'accompagnait de la permanence d'un corps professoral en majorité français (jusqu'en 1965-1966 où il y avait 116 Tunisiens pour 109 Français), et de la venue régulière de professeurs de l'université de Paris, pour donner des cycles d'enseignements ou participer aux jurys d'examens (jusqu'à y compris la « licence tunisienne » d'arabe !)

Mais la grande majorité des professeurs sont restés français pendant les années soixante, à l'image de Jean Duvignaud en sociologie, Jean Val en philosophie, Michel Foucault pendant deux ou trois ans, ou encore Jean Ganiage en histoire. Les enseignants tunisiens étaient encore pour la plupart des professeurs détachés du secondaire, puis qui devenaient assistants. Les jurys de thèses étaient donc composés de professeurs français, qu'ils soient résidents ou qu'ils viennent de France pour l'occasion, même en arabe. Les thèses délivrées étaient donc toujours des thèses de l'université française, ce n'est qu'à partir de 1966-1967 que seul le titre tunisien a été retenu. Pierre Marthelot insiste sur la modestie dont devaient faire preuve les professeurs français pour ne pas heurter « l'opinion publique facile à s'enflammer sur ces sortes de problèmes ». Le paradoxe est que l'ENS, qui avait été créée en partie pour faire pièce à l'IHET dans le contexte nationaliste de 1956, fit très vite appel aux professeurs français de l'institut et, finalement, les normaliens vinrent assister aux mêmes cours et se préparer aux mêmes examens que les étudiants de l'université, la seule différence étant leur engagement avec l'État tunisien.

Au total, l'université de Tunis, créée en 1960-1961, fut dotée de 5 facultés, dont 3 étaient les anciennes sections de l'IHET. À ces trois facultés des lettres et sciences humaines, des sciences et de droit s'ajoutaient la faculté zitounienne de théologie (ex-Zitouna) puis, plus tard, en 1964, la faculté de médecine. L'université regroupait aussi l'ENS, l'École nationale des professeurs adjoints, une École supérieure commerciale (futur Institut des hautes études commerciales de Tunis, ou IHEC), l'Institut Bourguiba des langues vivantes et des centres de recherche. L'ensemble fut dirigé de 1960 à 1968 par un pro-recteur, jusqu'aux réformes d'Ahmed Ben Salah.

En définitive, la politique de M. Messaadi peut être qualifiée à la fois de volontariste dans ses objectifs démocratiques et quantitatifs, et de pragmatique dans ses modalités

(maintien puis évolution douce des structures existantes, y compris de la structure linguistique). La réforme permit un passage en douceur au système éducatif national. Trop en douceur pour certains qui, à l'occasion des premières révoltes étudiantes de 1968, firent entendre leurs dissonances, non sans démagogie. On comprend néanmoins que ce système d'enseignement, quelles qu'en soient les limites, ait permis l'émergence scolaire et universitaire d'éléments des classes moyennes et populaires, et qu'une certaine méritocratie ait pu se développer. Cette réalité est forcément plus ténue au Maroc.

III. 2. Années d'édification et de formation

L'inertie propre à tout système d'enseignement fait que les nations nouvellement indépendantes vivent jusqu'au milieu des années soixante sur l'acquis colonial au niveau de l'enseignement secondaire, et jusqu'à la fin de la décennie pour l'enseignement supérieur. Les cohortes issues de l'enseignement primaire de la fin des protectorats sont plus nombreuses que par le passé et cela explique la poussée de ces deux niveaux d'enseignement. L'irruption des cohortes plus nombreuses encore de l'indépendance dans les lycées se traduit dès 1965 par une agitation forte dans les lycées, dont les émeutes de mars 1965 à Casablanca sont le témoin le plus saillant. Puis leur entrée dans l'enseignement supérieur se traduit par une recrudescence de la contestation étudiante qui correspond à la génération de 1968.

Dans l'attente, les effectifs des lycées et des universités du Maghreb restent modestes, ce phénomène étant amplifié par les transferts massifs vers les administrations qu'il faut développer, et où il faut remplacer les Européens sur le départ. Le mouvement est plus fort au Maroc du fait que ce pays traîne son décalage chronologique par rapport à la Tunisie. À l'indépendance en effet, les administrations tunisiennes étaient bien plus peuplées de nationaux qu'au Maroc. Cela s'explique par le petit nombre de diplômés marocains aptes à assumer les tâches administratives. Mais cette inégalité est partiellement compensée par le secteur privé. Alors que le gouvernement de Bourguiba engage rapidement le processus de nationalisation économique, qui entraîne la crise de Bizerte avec la France en 1961, le Maroc attend 1973 pour lancer son processus de marocanisation de l'économie. De ce fait, au Maroc, le secteur privé attire très tôt un certain nombre de compétences, ce qui n'est pas le cas en Tunisie.

C'est dans le contexte d'une pénurie générale de cadres pour l'administration et l'économie nationales qu'il faut replacer la formation universitaire des années soixante. L'un des premiers impératifs est de former des enseignants pour assurer la relève des enseignants français, pour faire face à l'accroissement rapide des effectifs scolaires et pour former les cadres dont ces pays ont besoin. La Tunisie va mettre un zèle particulier dans cette action, alors que le Maroc va largement se reposer sur la coopération française (pour l'essentiel) qui lui fournit des milliers d'enseignants. Le second aspect de la formation des futurs cadres nationaux durant cette période est la continuation de l'hégémonie des filières juridiques et littéraires dans l'enseignement supérieur des deux pays. Malgré d'importants efforts, les effectifs des filières scientifiques restent modestes. Et que dire des filières de formation d'ingénieurs ou de techniciens, qui

pourtant sont nécessaires pour assurer le développement économique de ces pays ? Le développementalisme ambiant durant ces années soixante va de ce fait pousser à de nombreuses initiatives dans ce secteur particulier de la formation. L'initiative en revient la plupart du temps aux ingénieurs pionniers de la première génération, désormais installés dans des postes de décision.

1. Une nécessité impérieuse, la formation des enseignants

L'indépendance de deux anciens protectorats se traduit immédiatement par la mise en place d'accords de coopération culturelle très importants avec la France.

L'heure des coopérants

Le premier est négocié en Tunisie avec les gouvernements de l'autonomie interne, et piloté par le directeur de la DGIP, Lucien Paye. Le texte définitif de la Convention culturelle est signé le 3 juin 1955. Il reconnaît « la liberté du gouvernement tunisien en matière d'enseignement et d'action culturelle » (article Ier, chapitre 1). Au chapitre II, le gouvernement tunisien reconnaît au gouvernement français le droit d'assurer librement à tous les degrés « l'éducation de ceux qui désirent recevoir son enseignement ». C'est ainsi qu'est créée la Mission universitaire et culturelle française (MUCF), qui est notamment chargée de diriger les établissements d'enseignement du gouvernement français sur le sol tunisien. À cet effet, le gouvernement français reste propriétaire d'un certain nombre d'établissements dans les cycles primaire et secondaire, à l'instar du lycée Carnot de Tunis. D'autres établissements restent occupés par la MUCF à titre temporaire et gratuit, à charge pour elle de les restituer au fur et à mesure de l'extension de son réseau scolaire.

Ce texte n'était cependant pas complet, puisqu'il laissait dans l'ombre la participation des fonctionnaires français au système d'enseignement tunisien, participation fortement rendue nécessaire par les projets de généralisation de l'enseignement, alors que les enseignants tunisiens sont en nombre insuffisant. C'est pourquoi avait été signée le mois précédent, le 22 avril 1955, une Convention sur la coopération administrative et technique. Par ce texte, le gouvernement français s'engageait à détacher des fonctionnaires auprès des services tunisiens, surtout pour enseigner dans les différents niveaux, mais aussi pour participer aux jurys d'examens. Et pour faire bonne mesure et montrer son réel souci d'aide et de coopération, le gouvernement français s'engage aussi à former des Tunisiens aux fonctions administratives par l'accès à certaines grandes écoles françaises (articles 7), notamment l'ENA, que ce soit par recrutement normal ou par dérogation (article 8), et par des stages administratifs, en particulier au CHEAM (article 9). En 1960-1961, 1 étudiant tunisien suit la formation de l'École du trésor,

17 suivent les cours de l'École des impôts, 5 ceux de l'École des douanes, 3 ceux de l'École nationale supérieure des postes et télécommunications *etc*. Des formations sont aussi dispensées en vue de la formation à l'économie du secteur privé : la même année, 35 Tunisiens suivent ainsi une formation à HEC.

Une étroite élite technobureaucratique est ainsi formée en l'espace de quelques années. Quelques fonctionnaires tunisiens allaient notamment suivre la formation de l'ENA pendant les deux années de l'autonomie interne, à l'instar de Mustapha Zaanouni, ancien ministre du Plan, ou du fils de Tahar Ben Amar qui fut un grand directeur de l'Industrie, sans oublier Hédi Nouira. Quant à Mansour Moalla, il entra à l'ENA par le concours normal, avant de devenir ministre du Plan et de l'Économie, puis fut le créateur de la BIAT, la première grande banque privée tunisienne.

Une Convention culturelle similaire est peu après signée entre la France et le Maroc, le 5 octobre 1957 à Paris, par Ahmed Balafrej, ministre des Affaires étrangères, pour la partie marocaine. L'objet de la Convention est

> « d'organiser sur une base contractuelle les relations culturelles des deux pays,
> et de prévoir les conditions dans lesquelles sera assumée dans l'avenir
> la diffusion de la langue et de la culture française au Maroc ».

L'avant-propos de la Convention constate qu'en 1957, 6 500 enseignants français exercent au Maroc, ce qui revient à reconnaître l'impossibilité pour le Maroc de procéder à court terme à une marocanisation des cadres enseignants, vu les effectifs très limités d'étudiants. La Convention reprend les grandes lignes de la précédente convention franco-tunisienne. Une MUCF est créée sur le sol marocain, qui bénéficie des mêmes contraintes et des mêmes avantages qu'en Tunisie. À cette date, 7 établissements d'enseignement secondaire sont reconnus comme appartenant à la Mission (lycée Lyautey à Casablanca, lycée Gouraud à Rabat, lycée Mangin à Marrakech, lycée Poeymirau à Meknès, lycée mixte à Fès, le collège de jeunes filles à Oujda et un établissement technique à Casablanca, le Collège moderne et technique).

Le personnel administratif français exerçant au Maroc voit son sort régi par une Convention de coopération administrative et technique, ratifiée le 6 février 1957. Une disposition spéciale est adoptée pour les professeurs français des établissements marocains d'enseignement public qui se voient octroyer la possibilité de s'engager à poursuivre l'exercice de leurs fonctions par contrats d'1 à 5 ans (renouvelables ensuite par année par tacite reconduction). Concernant les nouveaux recrutés, ils sont mis à disposition du gouvernement tunisien pour deux ans, puis ils suivent le même régime. Enfin, aux articles 7 et 8 du titre II, les deux gouvernements s'engagent à faciliter (par des bourses, subventions, *etc*.) des stages administratifs, des nominations à l'emploi d'assistant et l'accès aux établissements d'enseignement supérieur. En clair, les étudiants et fonctionnaires marocains suivent la voie montrée par la Tunisie. En 1960-1961, à côté

des 881 étudiants et stagiaires tunisiens des établissements de France se trouvent 591 Marocains ; les mêmes établissements sont fréquentés, et cette année-là, on relève 12 Marocains en formation à l'ENA.

Ces différents textes se traduisirent par le maintien et l'arrivée d'un grand nombre d'enseignants français dans les établissements marocains et tunisiens. Ces enseignants sont présents à tous les niveaux d'enseignement. Concernant l'enseignement primaire, ils sont cependant assez vite supplantés (dès la première moitié des années soixante) par des instituteurs maghrébins dans les établissements publics, cette fonction ne requérant alors pas le grade du baccalauréat. En revanche, pour l'enseignement secondaire, les coopérants français assurent une part très importante des cours, et ce jusqu'aux années soixante-dix, en particulier au Maroc. Pour le supérieur, la relève des enseignants français se fait encore plus lentement, notamment dans les branches scientifiques et techniques. Pour le secondaire, la situation est telle que c'est la politique française qui allait finir par remettre en cause une situation héritée des indépendances. Du fait de la crise économique, la France est amenée à réduire l'envoi de coopérants dans la deuxième moitié des années soixante-dix, ce qui pousse les gouvernements maghrébins à élaborer des plans de relève progressifs (plan de 1977 pour la Tunisie, échelonné jusqu'en 1980, plan de 1977 pour le Maroc, échelonné jusqu'en 1979).

L'opposition marocaine a dénoncé à l'époque le fait que le Maroc soit le « premier importateur mondial de coopérants », et de coopérants français en particulier. En 1969-1970 par exemple, alors que tous les instituteurs du primaire public étaient nationaux au Maroc, ce pays comptait 64 % d'étrangers sur ses 8 500 enseignants du secondaire (non comptés les établissements privés de la Mission), chiffre à peu près équivalent dans le supérieur. À la même date, la Tunisie ne comptait plus que 24 % d'enseignants étrangers dans le secondaire (sur un total de 5 600), la proportion étant de 33 % dans le supérieur. Mais contrairement au Maroc et à l'Algérie, la question est moins sensible dans ce pays plus ouvert, où le nationalisme minimise la question des étrangers, et dont le nationalisme compte aussi bien une fraction pro-orientale (favorable aux coopérants égyptiens) qu'un « parti français ». En 1977, l'année du plan de relève, « premier importateur mondial de coopérants », on comptait encore au Maroc 7 872 coopérants étrangers (dont 6 154 français) dans l'enseignement secondaire, soit 35,3 % des 22 273 enseignants. La marocanisation était presque aussi avancée à cette date dans le supérieur (374 enseignants permanents étrangers pour 617 enseignants marocains permanents, soit 37,7 %).

Pour parer à l'accusation de soumission au néo-colonialisme, et dans le contexte arabiste propre à l'indépendance, le Maroc avait bien fait appel à des coopérants orientaux pour diversifier son aide, et plus concrètement pour assurer l'enseignement de l'arabe qui devait devenir la langue dominante de l'enseignement. Les premiers recrutements officiels ont eu lieu sous le ministère de Mohammed el Fassi, à partir de 1957, et

jusqu'en 1959. Ces coopérants orientaux, tous professeurs d'arabe, étaient recrutés pour deux ans comme les Français, les contrats étant renouvelables. Comme eux, ils étaient fonctionnaires détachés et rémunérés par le gouvernement marocain. La plus grande partie de ces coopérants étaient égyptiens, et ont été renvoyés en 1963. Tous les établissements publics de cette courte période comptaient un fort contingent d'Égyptiens. Quelques Syriens et très peu d'Irakiens accompagnaient aussi un fort contingent de Libanais (160 Libanais sont arrivés au Maroc dans deux avions le 11 novembre 1957). Ces enseignants, auxquels il faut ajouter quelques Palestiniens, sont assez vite partis. Les Égyptiens, souvent issus d'Al Azhar et accusés d'obscurantisme, sont partis les premiers. Puis les départs se sont échelonnés à partir de 1965 et jusqu'en 1972-1974. Le dernier professeur a été remercié en 1985 ainsi que les docteurs de l'université comme M. Trabulsi ou Moussa Aboud, professeur libanais à la faculté de droit. Cette politique marquée du sceau de Mohammed el Fassi est tombée en désuétude, conformément aux orientations de ses successeurs, au profit d'une coopération massive avec la France, à peine atténuée par une légère coopération avec le Canada ou la Belgique francophones.

Le volontarisme en Tunisie

Dans le domaine de la formation des enseignants, la Tunisie avait à l'indépendance une avance certaine par rapport au Maroc. La fonction d'enseignant y avait gardé du prestige sous le protectorat. L'École normale avait formé bon nombre d'instituteurs tunisiens, tandis que le collège Sadiki avait été une pépinière d'enseignants bilingues du secondaire, et par la suite de l'enseignement supérieur. Sur l'échantillon de 324 anciens élèves de Sadiki constitué par Noureddine Sraïeb, près du tiers a suivi des études de lettres (françaises ou arabes), et 50 % sont entrés dans les professions de « cadres et professions intellectuelles supérieures », soit une grande majorité de professeurs. Le prestige attaché par les Tunisiens au collège Sadiki ne pouvait que nourrir une certaine estime de la population vis-à-vis de ces professeurs qui, pour la plupart, avaient suivi des études supérieures en France ou à l'IHET. Nombreux furent d'ailleurs les jeunes professeurs d'arabe qui préparèrent l'agrégation française.

C'est en 1934 que fut reçu le premier agrégé d'arabe tunisien : Mohammed Attia devint d'ailleurs sous-directeur, puis directeur du collège Sadiki de 1944 à 1955. Mais derrière lui, on estime qu'entre 1934 et 1970, 40 à 50 professeurs tunisiens ont obtenu l'agrégation d'arabe, ce qui est tout à fait considérable pour l'époque (et notamment en comparaison avec le Maroc). Le second agrégé d'arabe date de 1938, et Mahmoud Messaadi fut le quatrième. Mais des agrégés ont aussi été formés dans d'autres disciplines, 5 en lettres classiques (dont M. Marzouki, conseiller de Mahmoud Messaadi), et quelques-uns en philosophie, anglais, histoire et géographie. Soit au total une soixantaine d'agrégés de l'université française jusqu'à la création de l'agrégation tunisienne en 1970. Le prestige social de la fonction d'enseignant a perduré durant les années soixante, c'est-à-dire

jusqu'au moment où l'enseignement est resté une chose rare et précieuse. Il explique aussi pourquoi on retrouve un certain nombre de Tunisiens qui ont été reçus à la rue d'Ulm. Ils sont au moins une dizaine jusqu'à nos jours. Outre le juif tunisien Georges Haddad, devenu professeur à Paris I, la plupart sont musulmans, tel le professeur Abbas Bahri reçu en 1971.

Cette situation sans équivalent au Maghreb tient certainement à l'histoire particulière de la Tunisie et au statut prestigieux de la langue arabe (et, au-delà, du bilinguisme) pour lequel le collège Sadiki a été déterminant. Mais loin de se satisfaire de cette avance, la politique mise en place dès l'indépendance permit d'accélérer la formation des enseignants. C'est ainsi que dès le mois d'octobre 1956 a été créée l'École normale supérieure, qui constitue l'un des premiers actes du gouvernement de l'indépendance. Créée en compagnie de l'École supérieure de droit et du CERES, l'ENS visait à sortir de la dépendance de l'université de Paris qui chapeautait l'IHET. On sait que cette indépendance ne fut pas possible dans l'immédiat. Mais, par-delà ces considérations, l'ENS visait avant tout à former une élite de professeurs pour l'enseignement secondaire, ce qui est conforme à l'importance attachée par les nouvelles autorités à la question de l'enseignement.

Pour manifester le caractère élitiste de cette formation, l'ENS a commencé par recruter par concours - puis sur titre au bout de 3 ans - de très petites promotions (46 étudiants pour la première en 1956-1957). Les étudiants étaient alors répartis par sections, les 3 premières ayant été celles des lettres arabes, de mathématiques et d'histoire-géographie. Par la suite, de nouvelles sections ont été mises sur pied, en physique chimie, sciences naturelles, lettres françaises et lettres anglaises. Ce malthusianisme volontaire a permis d'attirer à l'ENS les meilleurs étudiants, qui étaient recrutés après le baccalauréat, pour être encore sélectionnés après un an d'études. Jusqu'en 1972, le diplôme était délivré au bout de 3 années. Les étudiants suivaient les cours dans les locaux de l'ENS, avenue de France, et d'autres à l'IHET. De grands universitaires français venaient y enseigner 2 à 3 fois par an, tels M.I. Marroux, J. Dresh ou P. Georges. Puis l'ENS a été déménagée boulevard du 9-Avril, avant d'être transférée au Bardo. Outre le prestige attaché à cette nouvelle école élitiste, le statut des normaliens était suffisamment avantageux pour susciter des vocations.

Les Normaliens signaient à leur entrée dans l'ENS un contrat de 10 ans avec l'État. Élèves fonctionnaires, ils recevaient un présalaire de 30 dinars par mois en 1957, ce qui leur permettait de vivre très à l'aise et de pouvoir se loger. Mohamed Sayah considère que ces étudiants étaient très choyés. La jeune République favorisait ses hussards. Par la suite, la situation des Normaliens s'est peu à peu dégradée. Dans les années soixante-dix, ils ne recevaient plus que des bourses préférentielles de 10 % supérieures à celles des autres étudiants, tout en étant nourris et logés. Par ailleurs, les effectifs se sont peu à peu élevés, pour atteindre 106 élèves en 1958-1959, 175 élèves par promotion au début des années

soixante-dix, et 200 vers 1980. Mais il s'agit alors d'une autre histoire, et l'ENS avait alors cessé d'être l'école d'élite de ses débuts, sa réputation accompagnant la dégradation de la condition des enseignants du secondaire.

Pour autant, l'ENS a rempli sa fonction, et même au-delà, durant ses premières années d'existence, au moins jusqu'au début des années soixante-dix. Elle a en effet fourni les premiers cadres de l'enseignement, mais les premières promotions furent aussi un vivier politique ? comme en atteste la carrière de Mohamed Sayah. La première promotion des arabisants compte ainsi, outre M. Sayah, ancien directeur du Parti et ministre, M. Belkhiria, diplomate et directeur de *La Presse*, M. Abderrazak, agrégé d'arabe puis directeur du journal du parti *Al Amal*, M. Beltayef, conseiller du Secrétaire d'État Messaadi puis consul. D'autres ministres, comme Hédi Zeghal (ministre de l'Éducation nationale de 1974 à 1980), Ridha Hamza ou Hédi Khelil, une quinzaine de députés, des gouverneurs ou dirigeants du parti sont issus des premières promotions de l'ENS. En outre, comme nous le verrons ultérieurement, l'ENS a fourni un très grand nombre d'universitaires et chercheurs (comme Mustapha Kraïem) à partir des années soixante-dix, au fur et à mesure des soutenances de thèses. Et elle a bien sûr formé ses propres enseignants, qui ont pris la relève des professeurs français. Taïeb Baccouche a ainsi été le premier normalien arabisant recruté comme professeur à l'ENS en 1969.

Bien que la grande majorité des professeurs de l'enseignement secondaire tunisien n'ait pas été formée à l'ENS, même durant les années soixante, cette institution souligne l'intérêt initial du régime pour l'enseignement. L'avance acquise sous le protectorat par la Tunisie (où il ne fut pas besoin de recruter des orientaux comme au Maroc), jointe à la politique volontariste de Messaadi, ont permis de fournir à l'enseignement un nombre important de professeurs de qualité. La croissance des effectifs universitaires que nous avons mentionnée atteste de l'ambition du régime dans ce domaine, car la majorité des étudiants en lettres de l'université se destinèrent à l'enseignement, dont ils fournirent un contingent bien supérieur aux Normaliens. La formation assurée par des professeurs de l'université française, relayés par des professeurs tunisiens ayant passé les diplômes de cette même université, le souci maintes fois revendiqué par Messaadi de ménager une transition en douceur - dont le maintien du bilinguisme est la meilleure preuve, tout cela atteste de la volonté farouche d'assurer un enseignement de qualité aux Tunisiens. L'idéologie de cette « petite république des professeurs » permit au pays d'éviter tout dérapage démagogique et assura au pays une généralisation profitable de l'enseignement.

Pourtant, d'autres logiques sociales étaient à l'œuvre durant cette période, qui devaient conduire la Tunisie des années soixante-dix à faire machine arrière sur beaucoup de points dans le domaine de sa politique éducative. Les valeurs de la société évoluant, la condition et le prestige des professeurs allaient notamment se dégrader de manière profonde.

Une certaine inertie au Maroc

À l'inverse de la situation tunisienne, l'indépendance laissa le Maroc dans une grande pénurie d'enseignants dans tous les degrés d'enseignement. La quasi-totalité des emplois d'instituteurs et *a fortiori* de professeurs était occupée par des Européens. Pire, le prestige lié à la fonction d'enseignant était relativement peu élevé, comme en témoigne le faible nombre d'enseignants au sortir des collèges musulmans. Dans sa thèse sur le Collège Moulay Idriss, Mekki Merrouni relève la faible propension des anciens élèves à entrer dans l'administration, proportion décroissante plus on avance dans le protectorat, même s'il y a une tendance croissante vers le professorat après-guerre. L'auteur relève qu'après-guerre, ce sont essentiellement les carrières libérales et techniques qui sont les plus recherchées. Cette situation tient à plusieurs facteurs.

Le protectorat avait voulu reléguer les Marocains à des fonctions subalternes qui ont tendance, à la longue, à réorienter les élèves vers les carrières libérales, une fois obtenue l'autorisation de passer le baccalauréat. Le deuxième facteur tient au recrutement social des collèges, dont les élèves, souvent issus de l'ancienne classe dirigeante, s'orientent plus volontiers vers des carrières plus rémunératrices et au prestige social supérieur (commerce puis professions libérales). Il est certain qu'à Tunis, les élèves musulmans de Carnot s'orientent peu vers les carrières de l'enseignement, à l'inverse des Sadikiens de condition plus modeste. Par ailleurs, le retard chronologique dans la mise en place du réseau d'enseignement franco-arabe est un facteur à prendre en compte. Enfin, il n'y a pas au Maroc l'équivalent de Sadiki, et l'enseignement traditionnel, notamment pour la langue arabe, souffre de l'image archaïque des *moudarris* formés à la Quaraouiyne.

Tout cela fait que les effectifs du personnel enseignant marocain restent très faibles à l'indépendance, si l'on excepte les suppléants sous-qualifiés de l'enseignement primaire qui sont 2 460 en 1956. Pour le reste, il y a 18 enseignants marocains dans le secondaire européen (auxiliaires et suppléants compris), 10 dans le technique du second degré, 30 dans le primaire européen, 46 dans le secondaire musulman et 1 178 instituteurs dans le primaire musulman (non comptés les suppléants, alors que les titulaires ne sont que 826). Au total, les titulaires musulmans de l'enseignement ne sont à cette date que 904, dont 848 instituteurs et 50 professeurs du secondaire. Cette situation désastreuse explique la politique de Mohammed el Fassi qui recrute à tout va des instituteurs marocains dès 1956, au détriment de la qualité de leur formation souvent bâclée, et qui fait appel aux orientaux. Pour en rester au seul enseignement secondaire, et faire le bilan de la décennie, on constate qu'en 1967-1968, il n'y a encore que 1 440 professeurs marocains, dont 692 dans le second cycle (qui compte 67,6 % d'étrangers). Certes, la progression de l'effectif a été très rapide, mais elle partait d'une situation de pénurie. De toute façon, les professeurs marocains du secondaire restent durablement en sous-

effectifs, dans un contexte de généralisation relative de l'enseignement, ce qui explique les beaux jours de la coopération française.

Cette situation de retard chronique s'explique par l'héritage historique mais aussi par les conditions propres du Maroc indépendant. Le nouveau pouvoir n'a pas fait du recrutement des enseignants une priorité, et il a préféré envoyer les bacheliers dans l'administration (voire le cas extrême de 1956, dans l'armée). Ce en quoi le pouvoir répondait certainement à une attente de la population scolaire et des parents d'élèves, pour lesquels le statut d'enseignant n'était pas plus enviable dans le Maroc indépendant que sous le protectorat. Preuve en est le très faible nombre d'agrégés marocains (à l'instar d'Abdallah Laroui, Mohammed Benjelloun-Touimi ou Ahmed Lakhdar-Ghazal, d'origine algérienne de surcroît). Là où l'on trouvait une soixantaine d'agrégés tunisiens de l'université française jusqu'en 1970, on doit dénombrer une dizaine, voire une quinzaine d'agrégés marocains essentiellement en arabe pour la même période. Le rôle fondateur des professeurs étrangers dans la recherche en sciences sociales est aussi très révélateur du désintérêt des diplômés marocains de cette période pour la recherche et l'enseignement. On pense ici à l'équipe de sociologie rurale de Paul Pascon, secondé notamment par le Tunisien Naguib Bouderbala, qui travaille à l'Institut de sociologie créé en 1960 avec l'aide de l'UNESCO.

Dans ce contexte peu porteur, il n'est donc pas étonnant que la création de l'École normale supérieure marocaine n'ait pas bénéficié des mêmes faveurs que celle de Tunis. À Rabat, l'institution qui a été, dans une certaine mesure, la pépinière de nombreux hauts fonctionnaires, est davantage l'École marocaine d'administration que l'ENS. C'est en janvier 1958 à Rabat qu'est créé l'Institut pédagogique de l'enseignement secondaire pour la formation des professeurs de l'enseignement secondaire, appelé à devenir l'ENS de Rabat au début des années soixante. Encore cette école ne se présente-t-elle pas comme élitiste : les futurs fonctionnaires sont recrutés après la licence (dans toutes les disciplines) et reçoivent alors une formation pédagogique rémunérée d'un an qui les destine au second cycle du secondaire. Par la suite furent créés, en 1970, des Centres pédagogiques régionaux (CPR) destinés à la formation des professeurs des collèges. La formation des professeurs se limite en définitive à une formation pédagogique, déconnectée de la recherche et de l'érudition propres aux filières universitaires. Encore fallut-il attendre que des étudiants des classes moyennes et populaires montent dans la hiérarchie scolaire pour qu'ils s'intéressent à des carrières pouvant servir leur promotion sociale.

Dans ce contexte, on comprend que les premières écoles d'ingénieurs, notamment l'École Mohammedia d'ingénieurs de Rabat, considérée comme un petit Polytechnique marocain et portant le nom de Mohammed V, de même que la faculté de médecine de Rabat, aient été créées dès le début des années soixante, en avance sur leurs homologues tunisiennes. L'intérêt des autorités pour ce type de formation était ainsi explicite.

2. Lettres et droit dominent à l'université

Depuis l'entre-deux-guerres, la majeure partie des étudiants maghrébins poursuit des études littéraires et juridiques. Certes, la médecine a joué un rôle important, mais la durée, et donc le coût des études médicales, sont tels qu'elles n'attirent que quelques dizaines d'étudiants, même après-guerre. Les études juridiques sont, elles, très prisées car elles sont plus courtes et mènent aussi à des professions libérales, notamment celle d'avocat. De surcroît, la capacité en droit permet à des non-bacheliers de poursuivre des études supérieures. Quant aux études de lettres, elles durent aussi quatre années pour la licence, la licence *ès* lettres permettant d'intégrer l'administration, et notamment le professorat. En outre, les lettres arabes sont tout indiquées aux anciens élèves des collèges musulmans, ou de Sadiki, qui y excellent. Les études scientifiques, qui ont été implantées dans les protectorats au début des années cinquante, accueillent encore très peu d'étudiants maghrébins du fait de l'orientation privilégiée des lycéens vers le baccalauréat philosophie.

Les étudiants maghrébins, de France comme ceux du Maghreb, suivent en gros ces orientations qui vont se poursuivre durant les années soixante pour les étudiants marocains tout au moins. Dans les tableaux cités en annexe (T1, 2 et 3), nous pouvons suivre l'évolution des effectifs de l'enseignement supérieur au cours des années soixante, avec la distribution par grandes filières.

Il faut d'abord relever la très forte domination, durant les années soixante, des filières juridiques et littéraires au sein de l'université Mohammed V (*cf*. tableau 1). Leur total ne descend pas en dessous de 75 %, soit les trois quarts des étudiants. Cette situation s'explique en partie par l'origine des bacheliers, majoritairement issus de la section philosophie du baccalauréat. Elle se justifie aussi, d'un point de vue économique, par le coût beaucoup moins élevé de ces études par étudiant que celui des filières scientifiques, qui nécessitent laboratoires, équipements divers, techniciens, *etc*. Pourtant, la stagnation du pourcentage des étudiants en sciences est un grave problème contre lequel s'élèvent les responsables de l'enseignement à intervalles réguliers. Ainsi, dans sa *Doctrine de l'enseignement* de 1965, le docteur Benhima appelle au développement de l'enseignement scientifique et technique, « option dictée par le souci de modernisation du pays ». L'équilibre serait légèrement redressé si l'on prenait en compte les étudiants marocains de France, dont un bon nombre suivent par exemple des études médicales - et dans une moindre mesure techniques - encore absentes au Maroc.

Néanmoins, les étudiants à l'étranger sont une minorité, et l'effet de masse demeure, d'autant plus qu'il y a aussi beaucoup d'étudiants en lettres et en droit qui y poursuivent un troisième cycle, cette formation n'étant pas encore assurée à Rabat. Or, cette situation, loin de s'améliorer avec le début de massification des études supérieures vers 1971-1972, s'aggrave puisque la domination des filières littéraires et juridiques ne fait que se

confirmer. Elle explique la présence durable et forte de coopérants français, notamment des scientifiques, qui comblent le vide d'enseignants marocains. Quant aux études médicales, le doublement du pourcentage des étudiants au cours des années soixante est en partie fictif, puisque les 6 années d'études se développent progressivement au cours de la décennie à Rabat et Casablanca. La durée des études médicales étant supérieure à celle des autres filières, on comprend que la proportion d'étudiants qui s'engagent dans cette filière chaque année n'évolue que lentement. Cela explique le maintien et l'arrivée en grand nombre de médecins étrangers (notamment d'Europe de l'Est) au Maroc durant cette décennie.

En revanche, les étudiants tunisiens des années soixante, qu'ils le soient à l'université de Tunis (*cf*. tableau 2) ou à l'étranger (*cf*. tableau 3), infirment en partie les tendances présentes au Maroc. Leur situation indique l'avance tunisienne dans le domaine des études supérieures et de leur pilotage par le ministère. Le plus étonnant est la domination de la filière scientifique (50,4 %) en 1960 à Tunis. Or, les étudiants tunisiens en France ne font que confirmer cette tendance. Jusqu'au milieu des années soixante, les étudiants en sciences tunisiens sont le groupe dominant, avant de rétrocéder à la deuxième place à la fin de la décennie. Cette situation s'explique par l'avance historique de la Tunisie en termes de formation des enseignants littéraires. Dotée à l'indépendance d'un fort contingent de professeurs de l'enseignement secondaire en lettres, la Tunisie a pu orienter un grand nombre d'étudiants vers les disciplines scientifiques, là où le manque était le plus criant, et investir en conséquence dans ce secteur plus coûteux. Contrairement au Maroc, où la profession d'enseignant reste peu prisée par les étudiants, leurs homologues tunisiens s'orientent en masse vers cette carrière, aidés par des bourses (et le poids symbolique de l'ENS). Cela explique *a contrario* le poids relativement modeste de la filière juridique, si prisée au Maroc.

Cette situation permet à la Tunisie de limiter l'accueil de coopérants français et étrangers à la fin de la période, une véritable relève de professeurs de sciences ayant été formée dans les universités françaises et de Tunis durant les années soixante. Cette politique est à la fois le fruit de la volonté des étudiants et d'une politique au service de l'enseignement. Mais l'orientation des étudiants ne touche pas que ce domaine, comme l'atteste la politique vis-à-vis des étudiants en médecine et pharmacie. Alors que la faculté de médecine est créée plus tardivement qu'au Maroc (1964 à Tunis contre 1962 à Rabat, et même 1959 pour l'École d'application de médecine de Casablanca créée pour accueillir les « carabins » de 5e et 6e années reçus au concours de l'internat marocain), la Tunisie compense ce retard par l'envoi de nombreux étudiants en médecine boursiers en France. Alors que leur effectif reste très faible à Tunis jusqu'à la fin des années soixante, les étudiants en médecine en France forment constamment plus du tiers de la communauté étudiante tunisienne.

On retrouve donc, dans ce domaine, des caractéristiques de la politique tunisienne de formation des années soixante, qui a su mettre à profit son avance relative pour combler de manière méthodique ses lacunes, dans le cadre d'une stabilité politique et ministérielle ; le tout ayant été favorisé par l'ouverture sociale relative de la communauté étudiante. Pourtant, derrière ce tableau avantageux, se mettent en place des évolutions de long terme qui vont altérer cette dynamique. Durant les années soixante, on peut en effet observer une montée en puissance des facultés juridiques et littéraires au détriment des facultés scientifiques, ce qu'il nous faudra expliquer sociologiquement. Cette situation pourrait être sans conséquence, mais elle atteste que la massification des études supérieures en Tunisie va s'opérer d'abord dans ces filières, pour lesquelles les débouchés vont devenir au fil des ans de plus en plus ténus. Ce sont aussi ces filières qui allaient faire les premières l'expérience de l'arabisation. Comme si l'élargissement de la base sociale étudiante devait surtout s'accomplir dans les futures filières de relégation. Il est symptomatique qu'en 1970, les facultés juridique et littéraire de l'université de Tunis accueillent presque les deux tiers des étudiants, soit l'inverse de la répartition des étudiants tunisiens en France (ce sont alors les étudiants en sciences et en médecine qui représentent près des deux tiers de l'effectif).

L'avènement des sciences

À l'indépendance des deux protectorats, la quasi-totalité des services techniques était dirigée et servie par des ingénieurs et techniciens européens. Ces derniers avaient tenu à l'écart la jeune élite d'ingénieurs maghrébins formés en France, à l'instar de Mokhtar Latiri en Tunisie. Le pouvoir ayant été pris en main à l'indépendance par une majorité de juristes, de littéraires et secondairement de médecins, la politique de formation des ingénieurs ne fut pas spontanément encouragée, ni non plus celle des économistes. Le discours arabiste de ces littéraires et juristes francophones est tenu par cette « génération politique » immergée dans le nationalisme, tout comme son discours développementaliste qui est éloigné de toute approche économique.

Pourtant, il s'avéra assez rapidement que la politique de développement qu'entendaient mener les nouvelles équipes dirigeantes ne pouvait se passer des services de la technique et de ceux qui la servent. Le pouvoir technique pouvait-il rester durablement aux mains d'ingénieurs étrangers, fussent-ils très compétents ? La crise de Bizerte qui survint en Tunisie en 1961, et qui entraîna le départ soudain des ingénieurs français et, de ce fait, paralysa l'économie nationale, vint prouver la nécessité d'une nationalisation des cadres techniques.

En réalité, ce furent les ingénieurs pionniers eux-mêmes qui, désormais dans des postes de responsabilité, prirent l'initiative de promouvoir une nouvelle génération d'ingénieurs nationaux. Au Maroc, dès la rentrée 1956, une assemblée générale des ingénieurs

marocains, qui étaient alors une centaine, se réunit pour évoquer les problèmes de l'heure. Il s'agit de sensibiliser les nouveaux responsables politiques à la nécessité de former des ingénieurs nationaux, et de réfléchir aux moyens d'y parvenir. La situation est alors facilitée par la nomination du polytechnicien M'Hammed Douiri fin 1955 au ministère des Travaux publics. Ce ministère était alors peuplé de polytechniciens français, et la quasi-totalité de ses 20 000 fonctionnaires étaient des Français. Ce ministère, fer de lance du protectorat, était un véritable État dans l'État, qui s'occupait des routes, des chemins de fer, de l'eau, des ports, des barrages et de l'électricité. L'ancien directeur des Travaux publics du protectorat, André Bouloche, ingénieur du corps des Ponts, devint pour un an et demi Secrétaire général du ministère. Il fallut alors racheter la concession des chemins de fer, de l'eau et de l'électricité à Paribas, elle-même dirigée par des polytechniciens, ce qui fut fait en 1962. La situation était donc précaire pour le jeune État indépendant, et ne pouvait perdurer sans danger.

Un plan de passage de ce ministère à l'État marocain fut élaboré, qui comportait deux volets, celui de la formation des cadres, qui ne pouvait être que progressive, et celui de la marocanisation, à laquelle il fallut souvent faire face dans l'urgence, au fur et à mesure du départ des Français. Une pression est exercée sur les ingénieurs français pour qu'ils restent quelques années à leur poste - ce qui est critiqué par certains nationalistes, afin d'aménager une transition en douceur. Dans le même temps, il s'agit de convaincre les quelques bacheliers « mathélem » de l'indépendance, et les nouveaux de plus en plus nombreux du fait du plan de scolarisation de 1944, d'opter pour une carrière largement méconnue, et pourtant déjà très prestigieuse (aucun Marocain n'avait pratiquement obtenu jusqu'alors son bac « mathélem » sans redoubler). En 1956, la promotion des « mathélem » marocains, qui étaient une petite quinzaine, fut présentée à Mohammed V au Palais Royal.

Aidés par l'avocat Abderrahim Bouabid, ministre de l'Économie nationale puis vice-président du Conseil, et par l'avocat Ahmed Benkirane, secrétaire d'État au Commerce et à l'Industrie, les ingénieurs pionniers tiennent une série de conférences dans les classes de terminale « mathélem » du Maroc. Un bulletin du ministère de l'Économie est publié pour présenter les différentes orientations et carrières possibles, et une politique de bourses est mise sur pied. Mohammed Tahiri, nommé secrétaire d'État à la Formation professionnelle et aux Cadres, prend sa part dans ce travail de sensibilisation et d'orientation.

Par ailleurs, M'Hammed Douiri signe dès l'année 1956 une convention avec l'École des Ponts et Chaussées pour accélérer le mouvement. Cette école accepte désormais comme élève régulier tout candidat marocain ayant échoué au concours, mais dont les notes scientifiques seules dépassent la moyenne requise. Par ailleurs, l'école accepte tous les ingénieurs marocains TPE Éyrolles (École des travaux publics du boulevard Saint-Germain) qui ont acquis une expérience au ministère, et les fait inscrire en

deuxième année. Les 7 premiers élèves marocains envoyés aux Ponts l'ont été dès la rentrée 1956. Ce système permet ainsi une formation accélérée d'un grand nombre d'ingénieurs en échappant à la sélection draconienne des concours. Il fut appelé à se prolonger bien au-delà des années soixante. Mais par-delà cette politique qui fut encadrée par la coopération, il s'agissait aussi de former des ingénieurs au Maroc.

Une poignée d'ingénieurs marocains prend l'initiative de mettre sur pied une formation marocaine. Driss Amor, M. Berrada et Abraham, qui appartiennent à des administrations techniques différentes (A. Serfaty est par exemple directeur des Mines et de la Géologie au ministère de l'Économie nationale et conseiller du ministre A. Bouabid), forment une petite école d'ingénieurs en 1959, l'École préparatoire des ingénieurs, qui recrute avant le baccalauréat, tant la pénurie de bacheliers est forte. Ils y enseignent eux-mêmes en heures supplémentaires. L'école se trouve au collège technique des Orangers, et elle accueille une bonne trentaine d'élèves par promotion. Ce système allait fonctionner deux ans, puis Driss Amor a lancé le projet de l'École Mohammedia d'ingénieurs (EMI) avec l'appui de l'UNESCO. L'École préparatoire devint alors le vivier de l'EMI dont elle organisait le pré-recrutement dès la classe de seconde. L'EMI, officiellement créée en 1961, fut la première école d'ingénieurs des deux anciens protectorats. Inaugurée en grande pompe, elle se voulait être un petit Polytechnique marocain. Les élèves fonctionnaires y portent l'uniforme militaire. Le niveau est cependant loin de correspondre à sa grande homologue, et ce sont au départ plutôt des techniciens supérieurs qui y sont formés. L'École est fortement assistée par l'École des Arts et Métiers, dont était issue la moitié des ingénieurs marocains de l'indépendance. La scolarité est organisée en 4 années et 4 sections : électricité, mines, travaux publics et mécanique. Abraham Serfaty dirige à partir de 1962 le « projet Mines » de 4e année à l'EMI, où il devait rester jusqu'en 1972. Les effectifs de l'EMI furent de 39 pour la première promotion, puis grimpèrent rapidement. En 1964, première année avec 4 promotions, les effectifs étaient de 259 élèves.

La pénurie de bacheliers déclencha cependant une vive concurrence entre ces différentes filières de formation, auxquelles s'ajoutaient les classes préparatoires aux Grandes Écoles françaises (CPGE). Une sourde rivalité opposait les ingénieurs de l'EMI et le ministre M. Douiri, qui devint ministre des Finances au début des années soixante. Ce dernier recruta les 7 Ponts de 1962 à l'EMI pour accélérer la formation de cadres, en pratiquant une politique de bourses spéciales financées par le riche ministère des Travaux publics. Les ingénieurs de l'EMI raillaient ces « ingénieurs du Pont », dont le diplôme était assuré d'avance, et Abraham Serfaty s'arrangea avec une autre forteresse de l'économie marocaine, l'Office chérifien des phosphates (OCP) dont il devint directeur de la Recherche-Développement en juin 1960, pour obtenir des bourses plus importantes. Ces bourses permirent de pousser des bacheliers « mathélem » vers les CPGE, notamment au lycée Lyautey, dont les premiers « mineurs » sortirent en 1962, à l'instar d'Ahmed Molato. Le secrétaire d'État Tahiri dut alors intervenir pour répartir les

boursiers entre les différents ministères, et pacifier ces rivalités qui perdurèrent néanmoins.

À Tunis, la profession d'ingénieur était tout aussi prestigieuse parmi les lycéens du fait du nombre extrêmement réduit d'ingénieurs tunisiens. 36 Tunisiens avaient été admis dans les grandes écoles françaises d'ingénieurs à l'indépendance, dont 5 polytechniciens. « Quiconque fréquente aujourd'hui les jeunes Tunisiens connaît l'incroyable prestige dont se pare le titre d'ingénieur », pouvait écrire J. G. Magnin dans un article de 1962. À Tunis comme à Rabat, les ingénieurs pionniers prirent rapidement la direction du ministère des Travaux publics, qui leur était jusqu'alors fermé. Il fallut pourtant l'intervention du président H. Bourguiba pour leur ouvrir la forteresse en 1958. Sous la tutelle du ministre Ahmed Noureddine (de formation scientifique), de 1958 à 1969, le ministère des Travaux publics fut dirigé par deux doyens des ingénieurs tunisiens, le centralien Zenaïdi (directeur général de l'Habitat) et le mineur Amira Tahar (directeur général des Mines et Chemins de fer). Sous leurs ordres, 2 ingénieurs cadets étaient ingénieurs en chef, le polytechnicien M. Latiri et le mineur Ben Othman. Le ministère fonctionna ainsi en bonne entente pendant 11 années et depuis cette place, M. Latiri put, avec l'accord de ses collègues et des ministères techniques, organiser le recrutement d'élèves ingénieurs destinés à relever les cadres français.

Le prestige des ingénieurs était élevé parmi les lycéens, encore fallait-il les orienter et les informer sur ces études jusque-là peu abordées par les Tunisiens. Diverses initiatives furent prises en ce sens : les syndicats d'étudiants, les ingénieurs en place et les secrétariats d'État s'y employèrent dès la fin des années cinquante. Ainsi, l'UGET tenait annuellement un séminaire destiné à informer les lycéens sur les besoins du pays et les carrières possibles, et les ingénieurs tunisiens donnaient de leur temps pour informer leurs jeunes émules.

Le secrétariat d'État à l'Éducation nationale publia de son côté, en 1959, une brochure gratuite intitulée *Les carrières d'ingénieurs*, qui fut diffusée dans les lycées. Outre une liste des possibilités de bourses, y compris pour des études au Canada, et une liste exhaustive des écoles françaises d'ingénieurs et de techniciens, la brochure comporte une introduction anonyme de 4 pages.

> « La carrière d'ingénieur est celle de notre siècle de progrès technique. L'importance et la richesse d'une nation sont basées sur sa puissance économique, c'est-à-dire pour une grande part sur le nombre et la qualité de ses cadres techniques [...]. Le problème de l'orientation vers les carrières d'ingénieurs se pose particulièrement à notre pays, qui doit mettre en œuvre tous les moyens propres à assurer son potentiel de production [...].
> Les carrières techniques sont celles des temps modernes, du progrès et même de l'avenir. Notre pays a besoin de cadres. Pour ceux qui ont des difficultés matérielles, des bourses et des prêts peuvent être accordés par le gouvernement ».

Ce petit texte, écrit dès avant les événements de Bizerte, atteste bien la grande importance accordée par les nouvelles autorités à ce type de formations.

En 1961, la crise de Bizerte et ses conséquences accentuèrent encore la prise de conscience officielle. En août de cette année, le même secrétariat d'État prit l'initiative de rassembler un « amphi » de 620 bacheliers tunisiens de l'année, où les principaux ingénieurs chefs de service des administrations (à commencer par celle des TP) aident les étudiants à passer à l'examen concret des orientations individuelles. Désormais, chaque administration technique allait patronner « ses » étudiants boursiers, qu'ils soient en CPGE, dans les écoles ou même dans les licences de sciences. En 1962, plus de 400 boursiers étaient pilotés par les services des Travaux publics et de l'Agriculture pour les seules CPGE. En 1961-1962, il y avait autant d'élèves ingénieurs tunisiens en formation que d'ingénieurs déjà formés (224 contre 231).

Le « système Latiri » était né, qui devait conduire quelques années plus tard à la création de l'École nationale des ingénieurs de Tunis (ENIT). Sur 1 000 bacheliers en 1961, une centaine se destinèrent à l'ingéniorat. Un système de bourses fut mis en place jusqu'à nos jours, au bénéfice des meilleurs étudiants des sections scientifiques des lycées, et des contacts furent pris avec les grands lycées français pour l'accueil d'un certain nombre de boursiers tunisiens chaque année dans leurs CPGE. Ce système permit d'accroître fortement le nombre d'élèves ingénieurs tunisiens : en 1968, au moment de la création de l'ENIT, 300 bacheliers math. optèrent pour les carrières d'ingénieur. Cette voie de formation d'élite devint la filière A de l'ENIT. Trente place furent réservées chaque année dans les math. sup. en 1968 dans les plus grands lycées français (comme Saint-Louis à Paris) pour les boursiers tunisiens, sous le patronage du Secrétaire général du Quai d'Orsay, M. Tessier. On décida alors que, pour un ingénieur de haut niveau (c'est-à-dire de conception) formé en France, 4 à 5 ingénieurs moyens (d'application) le seraient en Tunisie. Tel fut le rôle dévolu à l'ENIT qui ouvrit ses portes à Tunis en 1968. Selon M. Latiri, la filière A « est une ouverture institutionnelle organisée sur les systèmes de formation de cadres supérieurs que la Tunisie ne peut pas offrir à ses étudiants les plus brillants ».

Le président Bourguiba avait chargé M. Latiri de créer une École d'ingénieurs à Tunis, ce qui fut fait plus tardivement qu'au Maroc. Le projet fut mené à bien sans précipitation, conformément aux exigences de qualité revendiquées par le système éducatif tunisien durant les années soixante. La Banque mondiale ayant refusé de cofinancer le projet auquel elle préférait une École de commerce, l'ENIT fut financée à 40 % par l'URSS, à 20 % par la France, 10 % par les États-Unis et 30 % par la Tunisie. Elle démarra en 1969 et la première promotion sortit en 1972. Cette école comprend toute la filière technologique, du technicien au polytechnicien.

Outre les filières A et B existent en effet deux filières C et D pour la formation des ingénieurs adjoints et des techniciens. Outre l'envoi d'étudiants boursiers dans les CPGE et les Grandes Écoles françaises d'ingénieurs, et la formation qui est dispensée dans les nouvelles Écoles d'ingénieurs du Maghreb, une troisième possibilité s'offre aux étudiants ingénieurs du Maroc et de la Tunisie : la fréquentation des classes préparatoires de lycées français de Casablanca et Tunis. Institutions purement françaises par leur recrutement jusqu'à l'indépendance, ces CPGE locales vont connaître une nationalisation rapide de leur public. Au lycée Lyautey, qui comprend en 1956 une classe prépa « agro », une HEC et deux math. sup., la marocanisation commence très timidement. Le premier taupin marocain, le Rbati M. Mouline, y entre en 1956, et y passe 3 années. Ces étudiants touchent - comme tous les étudiants marocains depuis l'indépendance et jusqu'aux années soixante-dix - une bourse marocaine qui permet de couvrir les frais d'internat. Mais ils peuvent aussi toucher une bourse française. Ainsi, Mohammed Molato, qui est entré en math. sup. à Lyautey en 1959, touche la bourse marocaine de 180 Dh par mois, la bourse française de 450 FF par mois et, en sus, une bourse mensuelle de 200 FF versée par l'OCP, qui s'assure de cette manière un pré-recrutement.

Durant les années soixante, on assista à la marocanisation de fait des CPGE du lycée Lyautey. Pour prendre l'exemple des deux math. sup. (réduites à une en 1966), on peut dire que, depuis l'extrême fin des années cinquante jusqu'en 1963, il y avait très peu d'élèves marocains (moins de 10 %). La marocanisation de la sup. s'est accélérée à partir de 1965-1966 pour approcher la moitié des effectifs. En 1971-1972, la math. sup. de Lyautey comptait près de 80 % d'élèves marocains. Ces classes jouèrent dans le Maroc des années soixante/soixante-dix le rôle de la filière A de l'ENIT en Tunisie, et formèrent une grande partie des cadres et dirigeants du Maroc actuel. Non que les départs en France soient inexistants, mais la présence de cette classe d'un bon niveau, gratuite comme un lycée public en France et dotée de bourses, exerça une attraction très importante, notamment sur les étudiants les plus modestes.

Ainsi, pour prendre l'exemple du lycée Saint-Louis à Paris, il y eut de 1961 à 1969 une centaine d'étudiants tunisiens qui fréquentèrent ses classes de math sup. contre 16 marocains. Encore les deux groupes sont-ils à égalité numérique jusqu'en 1963-1964 : à ce moment-là, les Marocains, détournés par le lycée Lyautey disparaissent, tandis que les Tunisiens sont de plus en plus nombreux avec la mise en place de la filière A. Pourtant, à Tunis, il existe aussi des CPGE au lycée Carnot, une math. sup. et une lettre sup. Contrairement au lycée Lyautey, les Tunisiens sont déjà majoritaires dès la fin des années cinquante, avec une égalité entre israélites et musulmans. Les Tunisiens musulmans deviennent majoritaires par rapport aux israélites vers 1964-1965, et les deux groupes constituent les deux tiers des effectifs. La tunisification s'opère donc lentement dans des classes peu nombreuses (entre 15 et 20 élèves). La mise en place de la filière A et le départ des Français entraîne alors l'arrêt de la section qui ferme ses deux dernières classes en juin 1968.

Au total, ces différentes filières de formation ont gonflé les effectifs des ingénieurs marocains et tunisiens durant la décennie. Au Maroc, la progression des effectifs scolaires entraîne un accroissement régulier des effectifs d'élèves ingénieurs. L'exemple de polytechniciens est assez significatif : 1 intégré marocain en 1948, 2 en 1958, 1 par an dans les années soixante puis 2 par an au cours de la décennie suivante (soit 10 Marocains durant les années soixante). Durant la même décennie, les Tunisiens, qui avaient de l'avance, avec 5 polytechniciens jusqu'en 1959, en ont rentré 10 aussi durant les années soixante. Durant la même période, 12 mineurs tunisiens ont intégré une des trois Écoles des Mines, pour plus de 25 Marocains, dont une bonne moitié du lycée Lyautey. Les effectifs restent modestes, mais une dynamique est à l'œuvre, qui devait conduire les jeunes scientifiques marocains et tunisiens, toujours plus nombreux, vers ces filières d'élite par excellence au cours des décennies suivantes.

III. 3. La contestation politique réoriente la politique de formation de 1968 à 1975

La contestation politique dans les deux anciens protectorats ne s'est jamais vraiment atténuée au lendemain des indépendances. Le court moment d'unanimisme national n'a pu reléguer des querelles politiques d'autant plus vives qu'elles visaient désormais l'appropriation concrète du pouvoir. La répression du mouvement yousséfiste et des communistes tunisiens avait été une des premières actions entreprises par Habib Bourguiba, avant même la proclamation de l'indépendance tunisienne pour le mouvement yousséfiste. Au Maroc, Mohammed V mit plusieurs années avant de réduire la menace istiqlâlienne, en particulier celle de l'aile gauche du parti qui se vit offrir la présidence du Conseil à travers la personne d'Abdallah Ibrahim en décembre 1958. La scission de l'Istiqlâl, l'éclatement du mouvement syndical, la répression menée dans le Rif par le Prince héritier et les FAR sous le gouvernement de gauche, et la création du Mouvement populaire berbère, pilotée par le Palais, permirent à Mohammed V de se débarrasser du gouvernement Ibrahim dès le mois de mai 1960. Le Roi assumait désormais personnellement la direction du gouvernement, relayé par son fils à sa mort en février 1961.

La répression des premiers « complots » permit d'accélérer la mise au pas des opposants, qu'ils soient vieux turbans, communistes, yousséfistes en Tunisie ou de la gauche nationaliste au Maroc. Le premier complot fut dénoncé par H. Bourguiba en octobre 1958, ce qui lui permit de renforcer son autorité et de réduire les oppositions. Ahmed Ben Youssef fut assassiné à Francfort en août 1961. Il fallut attendre juillet 1963 pour qu'Hassan II ne dénonce le premier complot pour porter un rude coup à l'opposition de gauche et en particulier à son leader Mehdi Ben Barka condamné (avec Abderrahman Youssoufi notamment) par contumace à la peine de mort. Ben Barka fut enlevé à Paris et assassiné en août 1965, après la forte secousse de mars 1965 à Casablanca. À partir de ce moment-là, dans le cadre de l'État d'exception proclamé cette même année, une contestation politique croissante devait se développer dans les milieux étudiants et enseignants, qui prirent le relais d'une opposition partisane en partie neutralisée. Le mouvement commença plus tôt au Maroc qui ne vivait pas sous la férule du parti unique.

À Tunis en effet, le Néo-Destour au pouvoir, devenu Parti socialiste destourien (PSD) en 1966, ne permettait guère l'expression d'une quelconque dissidence interne, y compris

au sein des organisations de masse étroitement contrôlées, à commencer par l'UGTT. L'Union générale des étudiants tunisiens (UGET) fut reprise en main par le parti au début des années soixante. Après les affrontements violents du IXe congrès de l'été 1961, la tendance destourienne était devenue majoritaire lors du Xe congrès dans l'été 1962, tandis que les opposants étaient marginalisés (leur bastion devint le Comité de section de l'UGET à Paris qui fut dissous après le nouveau « complot » de 1962). Il fallut attendre 1966 pour que s'engage une contestation vigoureuse, remettant en cause l'inféodation de l'UGET au parti. Outre la reprise en main vigoureuse, la faiblesse de la contestation « progressiste » peut s'expliquer par l'orientation socialiste de la politique économique tunisienne conduite par Ahmed Ben Salah à partir de novembre 1964, qui engagea pour quelques années le pays sur la voie de la planification et de la collectivisation.

Au Maroc en revanche, la mise à l'écart de l'opposition par une monarchie autoritaire, et l'orientation économique libérale voulue par le Roi, devaient précipiter les choses. Les étudiants de l'UNEM se radicalisèrent contre le régime dès 1963, année pendant laquelle son président Hamid Berrada fut condamné à mort par contumace à l'automne pour son soutien à l'Algérie « progressiste » durant la guerre des sables. L'insurrection de Casablanca les 22 et 23 mars 1965, qui fut causée par une circulaire ministérielle limitant le passage du premier au second cycle de l'enseignement secondaire, et mit le feu aux poudres dans les lycées de la ville, fut un tournant majeur dans l'affrontement entre le pouvoir et son opposition étudiante en particulier. D'après le témoignage d'Anis Balafrej, alors taupin au lycée Lyautey de Rabat, les émeutes de mars 1965 à Casablanca furent un grand moment d'éveil politique pour les étudiants marocains assiégés dans le lycée par l'émeute, et obligés de se réfugier sur les toits. Au son de la mitraille pendant une semaine, leur jeune professeur de physique, Bernard Spenlehauer, les initia aux contradictions sociales et politiques dans lesquelles se débattait la société marocaine, véritable tournant dans leur prise de conscience politique. La violente répression dirigée par le général Mohammed Oufkir (ancien officier de l'Armée française formé à l'École militaire de Dar el Beïda) devait entraîner une radicalisation de l'opposition militante au sein de la jeunesse étudiante. La naissance de mouvements révolutionnaires d'obédience marxiste ou maoïste tels que « 23 Mars » ou « *Ila al-Amâm* » en 1970 allait entraîner l'université et les lycées marocains dans une série de « Mai 68 » de plus en plus périlleux pour les autorités.

C'est qu'en effet, la situation des étudiants au Maroc comme à Tunis devenait de plus en plus incertaine. Après avoir permis la relève des cadres français dans l'administration, l'enseignement secondaire et supérieur éprouvait ses limites. Les grands principes de l'indépendance, aux premiers rangs desquels la généralisation et l'arabisation de l'enseignement, demeuraient lettre morte, tandis que commençait à planer la menace d'un chômage des diplômés. Au terme de la décennie, on vit donc les gouvernements marocain et tunisien dresser un bilan critique des politiques suivies depuis les indépendances et s'engager dans une première « réforme de la réforme ». À Tunis, ce

moment est symbolisé par le départ de Mahmoud Messaadi et son remplacement par le socialiste Ahmed Ben Salah, en juillet 1968, qui tenta d'engager l'arabisation de l'enseignement pour éteindre la contestation. Au Maroc, c'est le colloque d'Ifrane de 1970 qui marque une rupture par rapport à la « Doctrine Benhima », et annonce la mise en place de l'arabisation de l'enseignement secondaire.

On constate donc que la question de l'enseignement reste centrale dans le débat politique maghrébin. Cette question est en effet au cœur des enjeux de société, tant au Maroc qu'en Tunisie. Les familles, qui ont misé sur la promotion par l'enseignement et attendent en conséquence que les promesses de l'indépendance soient tenues, fournissent un formidable levier pour les oppositions politiques. Une dialectique très menaçante pour les dirigeants se met en place entre les frustrations sociales et la saturation annoncée de l'État national après une quinzaine d'années d'indépendance, qui annonce le moment culminant de la contestation et, plus généralement, de la crise des années soixante-dix.

1. Procès des années soixante et nouvelles expérimentations

La contestation étudiante et le développement des mouvements sociaux en Tunisie comme au Maroc au tournant des années soixante-dix obligèrent les pouvoirs publics à réagir sur le terrain de l'enseignement. Une réorientation des politiques éducatives s'imposait d'autant plus que les grands principes proclamés à l'indépendance n'avaient pas abouti aux résultats escomptés. La forte croissance démographique avait empêché la scolarisation de l'ensemble des classes d'âge scolaire, la nationalisation des corps enseignants demeurait un vœu pieux du fait de la dépendance toujours intense vis-à-vis des coopérants étrangers (surtout français), et l'arabisation n'avait pas progressé durant les années soixante (ces deux derniers phénomènes étant d'ailleurs liés). Les responsables des politiques éducatives furent alors confrontés à un feu nourri de critiques issues de nombreux secteurs de la société, mais aussi de l'intérieur du pouvoir. Outre les critiques gauchistes qui sont parmi les plus virulentes, et mettent l'accent sur le « caractère de classe de l'enseignement », les ministères sont attaqués par les partisans de l'arabisation, qu'ils soient traditionnels, à l'image de l'Istiqlâl - alors dans l'opposition au Maroc, ou opportunistes, comme Ahmed Ben Salah, secrétaire d'État au Plan et à l'Économie nationale à Tunis, lui-même relayé par le président Habib Bourguiba.

Jusqu'en 1967 en effet, on se félicitait à Tunis de la réussite de la réforme de l'enseignement et du plan décennal de scolarisation totale (1958-1968). Ce dernier avait d'ailleurs été intégré au plan de décollage économique de 4 ans lancé par le ministre de l'Économie Ahmed Ben Salah (1965-1968). C'est ainsi que le président Bourguiba déclarait le 31 janvier 1967 :

> « Au bout de 9 ans, tous les objectifs ont été atteints. Nous avons pu ainsi mettre le pays à l'abri des courants pernicieux qui risquaient de dénaturer le pays de sa personnalité ».

Il avait néanmoins annoncé, dès le 29 décembre 1966, que « 1967 serait l'année de l'enseignement », et confia le 31 janvier suivant à une sous-commission du parti « la mission d'examiner les problèmes de l'enseignement à tous les degrés ». « L'œuvre que nous avons accomplie gagne, comme toute œuvre humaine, à être améliorée et corrigée le cas échéant ». La critique était à peine voilée.

C'est qu'en effet, le ministre de l'Économie et du Plan, Ahmed Ben Salah, qui avait encore toute son influence sur le président, avait profité de l'agitation lycéenne et étudiante amorcée en décembre 1966 (puis relancée en juin 1967) pour entamer une vive critique du bilan de la réforme de 1958. Ce dernier, déjà titulaire de plusieurs postes ministériels, et par ailleurs secrétaire adjoint du PSD, président de la commission idéologique, fut chargé de présider la « sous-commission de l'enseignement ». Pressentant la menace, et soucieux de défendre son bilan, Mahmoud Messaadi décida pour la première fois de communiquer. C'est ainsi qu'il donna plusieurs interviews à la presse : dans la revue *Faïza* début 1967, puis dans la revue *Servir*, publiée par l'ENA en juin 1967. La critique était en effet de plus en plus forte.

Dans l'été 1967, la sous-commission sur l'enseignement remit 3 rapports, un sur chaque cycle d'enseignement. Ces rapports constatent que les quatre objectifs proclamés à l'indépendance ne sont toujours pas atteints à cette date, et que leur application n'a pas permis de fournir à l'économie tunisienne les cadres moyens dont elle avait besoin. Dans son interview à *Servir*, A. Ben Salah dresse un tableau de ces principales critiques. La première concerne la difficulté à former des maîtres pour tous les degrés de l'enseignement, et ses conséquences : la « formation superficielle » de bon nombre de ceux qui sont recrutés, et une « baisse de niveau » générale, en français en particulier. On constate en effet qu'en 1967, seuls 35 % des besoins en cadres enseignants avaient été pourvus par des Tunisiens. De plus, pour prendre l'exemple de l'enseignement primaire presque entièrement tunisifié en 1966-1967, on constate que 38 % de l'effectif des maîtres est constitué par des diplômés du *tahcîl*, c'est-à-dire par des monolingues en arabe de formation zitounienne.

De cela découle une pénurie de « cadres enseignants » qui a obligé l'administration à réduire les horaires dans l'enseignement, à surcharger les classes et finalement à délivrer un enseignement à « faible rentabilité ». Les chercheurs en sciences de l'éducation constataient en effet le très fort taux de redoublements et d'abandons dans l'enseignement tunisien, que l'on dénonce alors délicatement par le terme de « déchets » de l'enseignement. Alya Chouikha souligne en particulier les très fortes inégalités existant alors entre les taux de scolarisation et de réussite aux examens entre le milieu urbain et le milieu rural d'une part, et entre les deux sexes d'autre part, les garçons urbains ayant

les chances de réussite les plus nettes. Pour remédier au fort taux de « déchets », la commission de l'enseignement propose notamment le développement d'un enseignement professionnel. Or, les responsables constatent que les métiers de l'enseignement (primaire notamment) comme les formations techniques n'ont guère la faveur des familles et des élèves qui rêvent d'ascension sociale plus poussée...

La conclusion tirée par A. Ben Salah s'impose : « La généralisation et la démocratisation doivent être plus profondes pour être réelles ». Sur le premier point, la généralisation de l'enseignement à la base (pour les enfants de 6 ans) prévue pour octobre 1966 a en effet échoué. Malgré des dépenses consacrées à l'enseignement d'un montant de 25 % du budget tunisien, et certainement du fait d'une démographie galopante, la scolarisation totale fut reportée à la rentrée 1971 dans le cadre du plan quadriennal, mais elle ne devait toujours pas être réalisée au début des années quatre-vingt.

Les solutions proposées par le bouillant ministre de l'Économie concernaient d'abord une « meilleure adaptation du système d'enseignement aux besoins de l'économie », en particulier la formation accrue de cadres techniques moyens et de cadres enseignants, correspondant aux débouchés prévus par le plan quadriennal. Cette situation devait se traduire paradoxalement, selon les auteurs du rapport de l'enseignement secondaire, par une sélectivité accrue dans l'enseignement secondaire pour « relever le niveau », et réorienter vers d'autres sections les élèves en difficulté. Pourtant, au-delà de ces aspects si importants, se posait l'emblématique question de l'arabisation, encore peu évoquée par la sous-commission de 1967, si ce n'est par la volonté de poursuivre dans la voie d'un enseignement bilingue. Pourtant, cette question n'allait pas tarder, dès l'arrivée d'A. Ben Salah au ministère de l'Éducation nationale, à être posée et à couvrir le champ du débat scolaire dans les années soixante-dix.

Au Maroc, la question de l'arabisation avait pris plus tôt une place centrale dans le débat sur l'enseignement, en partie du fait que le Parti nationaliste de l'Istiqlâl, écarté du pouvoir depuis la fin des années cinquante, trouvait là un thème extrêmement porteur, et que le Makhzen ne pouvait politiquement lui abandonner. En réalité, la contestation de la politique d'enseignement s'enclencha vivement dès renonciation de la « doctrine Benhima » en 1966. Abdelhaq Sekkat, dans sa thèse, a longuement présenté le corps de cette doctrine, et les réactions défavorables qu'elle a engendrées. Sans revenir sur l'ensemble de ses conséquences, il faut en rappeler les lignes essentielles.

La contre-offensive la plus vigoureuse fut menée par le parti de l'Istiqlâl qui publia en 1967 un ouvrage de synthèse en arabe, *La bataille du devenir, pour la réforme de l'enseignement et son arabisation*, où sont rassemblées les prises de position du parti et des autres organisations nationales. Cet ouvrage atteste de l'ampleur de la contestation soulevée par la doctrine Benhima au sein des organisations politiques et syndicales, jusques et y compris dans les partis soutenant le gouvernement, à l'instar des « Libéraux

indépendants » d'Ahmed Guédira. « Le parti de l'Istiqlâl, tout en rejetant catégoriquement l'orientation nouvelle du ministre de l'Éducation nationale, proclame qu'il est nécessaire de tracer une politique de l'enseignement visant à la création de l'École nationale marocaine arabisée, généralisée et unifiée, entrant dans le cadre d'une planification rigoureuse, fixant des étapes pour lui donner la plus large diffusion et pour former les cadres nécessaires », conclut le parti nationaliste. Sur cette même ligne politique, le pouvoir doit aussi affronter la critique des 'uléma, qui déplorent que la doctrine « touche aux principes fondamentaux sur lesquels le peuple marocain a choisi de construire son enseignement ».

Et la Fédération nationale de l'enseignement, affiliée à l'Union marocaine du travail (UMT, elle-même liée par son Secrétaire général Mahjoub Ben Seddik à l'aile gauche du PI puis à l'UNFP) enfonce le clou dans un communiqué du 15 avril 1966, non sans clairvoyance :

> « En fait, le pouvoir cherche [...] à créer une petite élite intellectuelle qui, par sa formation en langue étrangère et son petit nombre, se dissociera du peuple et s'intégrera au régime ».

Ce front du refus opposé par les organisations partisanes et syndicales fut relayé sur les campus et dans la rue par une agitation lycéenne et étudiante croissante qui rendit la situation du pouvoir de plus en plus délicate. Après un regain d'agitation au cours de l'année 1968, aiguillonné par les événements de France, qui conduisirent à l'exclusion de plusieurs étudiants et lycéens de leurs institutions, le pouvoir crut s'en sortir en flattant le flanc conservateur de son opposition. Ainsi fut lancée par le discours royal du 10 octobre 1968 l'opération « écoles coraniques ».

La nomination d'Abdelhadi Boutaleb, en mai 1967, au ministère de l'Éducation nationale (MEN) fut une première concession de surface. Ce *'âlîm* de la Quaraouiyne avait auparavant appliqué la politique d'arabisation au ministère de la Justice. Sa simple arrivée au MEN, en place du docteur Mohammed Benhima, marquait donc une radicale rupture en termes d'image. Au fond, les choses étaient différentes puisque Mohammed Benhima devait devenir Premier ministre dès le 1er novembre 1967, et ne fut donc nullement disgracié. En l'absence de contestation parlementaire possible, la critique se poursuivit néanmoins dans les établissements scolaires universitaires. Le printemps 1968 et la rentrée suivante furent une nouvelle étape dans la contestation étudiante et lycéenne, en particulier dans le secteur dit « originel » et à l'École normale supérieure.

La réponse du Palais ne se fit guère attendre avec le lancement, par le discours royal du 9 octobre 1968, de l'opération « Écoles coraniques ». Cette « politique de surenchère » s'accompagna quelques mois auparavant (juillet 1968) de la création d'un « ministère des Affaires culturelles et de l'Enseignement originel », confié à l'emblématique Mohammed el Fassi. Après avoir donné des garanties formelles à son opposition conservatrice, probablement jugée la plus dangereuse, le Palais dut affronter la

contestation de plus en plus virulente de sa gauche, dont l'UNEM était le fer de lance. Alors qu'à Tunis, avec une UGET inféodée au PSD, et en partie neutralisée par la politique socialiste d'A. Ben Salah, la contestation étudiante réprimée en 1968-1969 avait du mal à prendre de l'ampleur jusqu'au XVIe congrès, dit « de Korba » en 1971, l'UNEM accentuait sa pression sur le pouvoir marocain. La vague de manifestations, de grèves et de violences se faisait de plus en plus forte au tournant de la décennie, tandis que l'UNEM (proche de l'UNFP) et l'UGEM (affiliée au parti de l'Istiqlâl) agissent de concert, tandis que le « Mouvement marxiste-léniniste » marocain devient autonome des partis de l'opposition de gauche en créant ses propres organisations politiques en 1970. La naissance du « 23 Mars » (par scission de l'UNFP) et de l' « *Ila al-Amâm* » (par scission du parti de la Liberté et du Socialisme, ex-PCM) en 1970, allait donner à la contestation étudiante une dimension de plus en plus radicale. La prise de contrôle de l'UNEM par les deux organisations clandestines en 1972, sous la présidence d'Aziz Menebhi, marqua l'apogée de cette contestation.

Or, la critique virulente de la politique d'enseignement suivie par le pouvoir était un thème central de la contestation politique. Le dossier de la revue *Souffles* sur l'enseignement l'atteste. L'additif de ce dossier « Pour un enseignement du peuple », reprend la motion sur la politique de renseignement du IIe congrès du Syndicat National de l'Enseignement de décembre 1970.

> « Notre organisation, tout en sachant l'incapacité du pouvoir actuel d'y répondre, doit continuer à revendiquer l'arabisation de l'enseignement et la formation des cadres à tous les échelons - et de faire de ces deux revendications ses mots d'ordre principaux. [...] Un mot d'ordre tel que la démocratisation est vouée à appuyer de façon décisive les deux mots d'ordre principaux ».

La revendication en faveur de l'arabisation de l'enseignement était ainsi le fonds commun de toutes les organisations politiques.

Face à la conjonction de leurs oppositions, les pouvoirs maghrébins tentèrent d'unir leurs efforts, fût-ce de façon symbolique. Deux conférences devaient réunir les ministres de l'Éducation nationale des trois pays du Maghreb au tournant de la décennie. Elles furent organisées au Maroc, ce qui ne pouvait que satisfaire les oppositions marocaines. La première réunit en juin 1969 à Rabat les ministres maghrébins qui posèrent le problème de la langue d'enseignement en évoquant longuement l'arabisation. La seconde, à laquelle s'adjoignirent les ministres de l'Éducation d'autres pays arabes, se tint à Marrakech en janvier 1970. La présence du ministre algérien Taleb Ibrahimi, ardent promoteur de l'arabisation de l'enseignement depuis 1965, était à elle seule une caution à s'engager plus avant sur cette voie pour les ministres tunisien et marocain. Ce fut d'ailleurs l'Algérie qui servit dès 1970 de modèle en ce qui concerne l'arabisation de l'enseignement supérieur. La réforme de 1970 prônait pour la première fois une arabisation volontariste au Maghreb, y compris au plus haut niveau de l'enseignement.

Les conséquences de cette conjonction d'interrogations et de critiques virulentes au tournant des années soixante, aiguillonnées par l'exemple algérien, furent une remise en cause des politiques éducatives menées depuis les indépendances, aussi bien à Rabat qu'à Tunis. La première victime de cette réorientation fut Mahmoud Messaadi qui perdit son ministère le 1er juillet 1968 au profit d'Ahmed Ben Salah, par ailleurs tout puissant ministre de l'Économie. La critique avait emporté l'adhésion du président Bourguiba. Au demeurant, cette nomination fut de courte durée puisque la disgrâce d'A. Ben Salah intervint un an plus tard. Ce dernier avait néanmoins lancé des « perspectives décennales pour l'arabisation » que son remplaçant, le bouillonnant Mohamed Mzali, allait mettre en œuvre durant la décennie soixante-dix.

Au Maroc enfin, où les changements fréquents de ministres de l'Éducation sont moins significatifs, on put observer en 1970 un tournant vers une nouvelle politique éducative. Du 11 au 15 mars, en effet, se tint le colloque d'Ifrane sur l'enseignement. Sorte de « Congrès des chênes » à l'envers, ce colloque, qui confirme de fait l'orientation bilingue de l'enseignement, n'en constitue pas moins un tournant : le Roi en personne y déplore les lacunes du secteur, et les réactions et orientations suscitées par le colloque devaient quelques mois plus tard aboutir au renforcement de l'arabisation.

Vers l'arabisation

À Rabat comme à Tunis, le tournant de la décennie ne signifie pas une rupture idéologique fondamentale, pas plus que l'arrivée dans les ministères de l'Éducation nationale d'une nouvelle catégorie d'hommes. Ainsi, en Tunisie, les Ahmed Ben Salah et Mohamed Mzali (déjà Secrétaire général du MEN sous Lamine Chebbi), qui succèdent à Messaadi, sont aussi des Sadikiens formés à la faculté des lettres en France. Jusqu'à la fin du règne de Bourguiba, nombre de ministres furent les dignes continuateurs de cette filiation, que ce soit Mohamed Sayah le normalien, ou l'agrégé d'arabe Abdelkader Mehiri. Ce fut plutôt un opportunisme politique de la part d'A. Ben Salah et M. Mzali, dicté par la conjoncture politique et sociale, qui devait les conduire à une profonde réorientation de la politique scolaire et universitaire.

Au Maroc, la continuité des hommes est identique, qui voit se succéder pêle-mêle des hommes de formation arabe traditionnelle et des diplômés de l'université française, ces derniers pouvant d'ailleurs prêcher l'arabisation au nom de leur combat politique, ou bien être les défenseurs du bilinguisme présent de fait dans les établissements scolaires. Pour brouiller les cartes, et conforter tel ou tel groupe de pression, le pouvoir s'engage d'ailleurs dans un démembrement et une recomposition fréquente du ministère de l'Éducation nationale.

Ainsi, lors du remaniement du 8 juillet 1968, Abdelhadi Boutaleb est remplacé pour quelque temps par Mohammed el Fassi (avant disparition de son ministère après Skhirat

dans le gouvernement Lamrani), tandis que l'enseignement primaire est confié à Mohammed Haddou Chigger pour des raisons politiques (Chigger est une figure importante du Mouvement Populaire, d'obédience berbère, et donc ferme soutien du bilinguisme ; il devait rester 5 ans en poste), que le supérieur est confié à Abdellatif Filali (futur Premier ministre de formation française), et le secondaire à Kacem Zhiri. Lors du remaniement d'août 1969, ces deux derniers ministères sont regroupés en un seul ministère, que dirige Ahmed Réda Guédira, ancien élève du lycée Gouraud et licencié en droit de la Sorbonne, par ailleurs farouche adversaire du parti de l'Istiqlâl. Cette période très instable, miroir des hésitations et des difficultés rencontrées par le pouvoir dans ce secteur, allait se poursuivre jusqu'en octobre 1977, date de l'arrivée d'un gouvernement d'union nationale, en pleine crise saharienne. L'istiqlâlien Azeddine Laraki devint alors pour plusieurs années ministre de l'Éducation nationale et de la Formation des cadres.

Cette nouvelle phase des politiques éducatives au Maghreb, plus incertaine que la précédente, vit l'arabisation parvenir au premier plan du débat éducatif. Dans un article décapant publié en 1970 dans la revue *Maghreb*, David Daure insiste sur le caractère pervers du « bilinguisme camouflé adopté actuellement » dans l'enseignement primaire marocain. Outre les effets très sélectifs de l'enseignement secondaire dispensé en français (« En envoyant leurs enfants à la "Mission", les classes dirigeantes marocaines croient prendre une option sur l'avenir, [...] ces enfants seront tout naturellement appelés à succéder à leurs parents dans les postes de direction »), l'auteur insiste sur l'extrême difficulté qu'il y a à tenir à la fois le pari de l'arabisation et celui de la généralisation. Et de constater une « baisse de niveau » importante dans l'enseignement primaire. Le départ des derniers instituteurs français en 1966 conduisit à recruter des maîtres marocains d'un niveau extrêmement faible, créant par là une « dynamique de la médiocrité », préjudiciable au niveau des élèves. Quelques années plus tard, Ahmed Moatassime devait écrire son fameux article sur « Le bilinguisme sauvage » au Maroc. Les deux auteurs constatent les dégâts d'une arabisation incomplète, et déplorent l'arrivée dans le secondaire d'élèves médiocrement bilingues et obligés de suivre un enseignement en français.

Gilbert Grandguillaume a montré que ces débats étaient alors fortement mobilisateurs au Maghreb, et comment la défense de l'arabisation s'imposa peu à peu dans le discours public. Le « Manifeste des 'uléma, intellectuels et hommes de pensée », protestation énergique contre le bilinguisme au Maroc publié en mai 1970 et recueillant 500 signatures, n'est qu'un jalon dans ce débat. Face à cette situation, les pouvoirs publics décrétèrent des années dites « de l'arabisation » (comme en Tunisie en 1971 ou au Maroc en 1973) mais, surtout, enclenchèrent le processus d'arabisation de l'enseignement. C'est ce que fit Mohamed Mzali en Tunisie. Le directeur de la revue arabe *El Fikr*, publiée à Tunis, est un militant de longue date de l'arabisation. Nommé à l'Éducation nationale - alors que M. Messaadi est devenu président de la Chambre, ce licencié de philosophie n'apparaît pas comme un idéologue de l'arabisation. La tunisification des programmes et

du corps enseignant est en revanche essentielle pour lui, et il allait en réalité mener ces deux politiques de front. L'homme n'était pas sans ambitions politiques à l'heure où les forces du « Combattant Suprême » déclinaient, et l'arabisation dut certainement lui apparaître comme un bâton de maréchal dont il pourrait se servir le jour venu.

À compter de la rentrée 1971, la première année du primaire tunisien fut arabisée, puis les deux suivantes en 1976 et 1977. À cette date, les 3 premières années du primaire étaient totalement arabisées, tandis que les 3 suivantes conservaient un enseignement de français (l'arabe y étant cependant langue dominante). Si cette politique menée sans empressement fut généralement acceptée, l'arabisation des matières littéraires dans le secondaire, en particulier celle de la philosophie, suscitèrent une violente polémique. Mahmoud Messaadi, notamment, dénonça avec virulence le projet. Le passage du français au statut de langue étrangère, l'abandon de l'étude des « grands auteurs » et le remplacement des coopérants (encore en poste au milieu des années soixante-dix) par des professeurs formés à la Grande Mosquée, constituent pour M. Messaadi un gage donné à l'opinion, et sont le signe de l'ambition politique dévorante de leur auteur. Le licencié de philosophie de l'université française n'en mena pas moins son programme à partir de 1976 (entraînant au passage la suppression de la section A, entièrement arabisée, créée en 1958). Ce fut donc au début des années quatre-vingt que devaient sortir les premières promotions arabisées de l'enseignement public tunisien.

Au Maroc, l'arabisation des 3 premières années de l'enseignement primaire était effective depuis la rentrée 1967, et les 3 années suivantes comptaient chacune 8h45 de cours de langue française. Le début des années soixante-dix voit aussi se mettre en place l'arabisation sélective - mais essentielle - de l'enseignement secondaire. Après le colloque d'Ifrane, qui visait à lancer une réflexion sur le système d'enseignement, 4 commissions sont créées, qui formulent dès le printemps des propositions allant dans le sens des 4 principes de l'indépendance, selon le vœu du Roi dans son discours de clôture du colloque du 11 mars. Le 20 mai, le nouveau ministre de l'Enseignement secondaire et supérieur, Mamoun Tahiri, analyse les propositions des commissions, et lance pour la rentrée suivante (octobre 1970) l'arabisation des matières littéraires.

L'arabisation de l'enseignement au Maroc progresse donc avec 5 à 10 ans d'avance sur la Tunisie. Cela tient certainement au poids important de la frange conservatrice au sein du Makhzen, mais aussi de la société, représentée par l'Istiqlâl. Cela est aussi une manière d'endiguer la contestation « progressiste », qui a fait de ce thème un cheval de bataille idéologique central. Mais c'est peut-être aussi, et surtout, le moyen de « caser » les nombreux diplômés des études originelles (ou islamiques) héritées de la Quaraouiyne et qui, du fait de leur formation monolingue arabe, ne peuvent postuler dans le secteur public, le principal employeur du pays, et dont les concours, comme le travail, se déroulent pour l'essentiel en langue française. Ces diplômés arabophones sont d'ailleurs en pointe

dans la contestation étudiante depuis 1964, tandis que le chômage des diplômés se profile à court terme (il devient une réalité dès l'année 1971).

Cette mesure vise enfin, au plan politique, à saper les fondements idéologiques de la contestation gauchiste, par éradication des cours d'histoire et surtout de philosophie européenne au sein des établissements secondaires marocains. Les cours d'instruction islamique et de philosophie, dispensés par les diplômés de l'enseignement islamique, vont rapidement porter leurs fruits. Mais on entre là dans une nouvelle période, celle de la génération des étudiants fortement marqués par l'islamisme, qui allait devenir dominante dans les années quatre-vingt, tant au Maroc qu'en Tunisie, les mêmes causes produisant les mêmes effets. Faut-il préciser, enfin, que les responsables au plus haut niveau de ces politiques d'arabisation, eux-mêmes diplômés de l'université ou des Grandes Écoles françaises, font tout pour éviter à leurs enfants les affres de cette arabisation en les inscrivant dans les établissements de la Mission ou, pour masquer cette « trahison », les envoient directement en France dès la classe de seconde ?

Cette période charnière, de remise en cause, se traduit par un tassement, voire une baisse des effectifs de l'enseignement secondaire dans les deux pays. Cette politique n'est pas annoncée par les ministères de l'Éducation nationale, mais elle marque certainement ce moment d'hésitation devant les choix éducatifs, et constitue une réponse à l'agitation croissante des lycéens et étudiants. Face aux critiques adressées au bilinguisme boiteux, à la difficulté de recruter des enseignants compétents et de faire face à la montée de cohortes toujours plus nombreuses au sortir du primaire, les autorités scolaires procèdent discrètement à un élagage des classes surchargées par les redoublants multiples et les lycéens trop âgés. Le dossier sur l'enseignement de la revue marocaine *Souffles* relève à juste titre le manque de lisibilité des statistiques éducatives officielles qui tentent de masquer le phénomène. Cette situation est cependant perçue par les acteurs, et en particulier par les organisations syndicales étudiantes et professorales, ce qui ne fait qu'attiser les demandes en faveur de la généralisation pour sortir d'un « enseignement de classe ».

Quoi qu'il en soit, l'étude rétrospective des statistiques de l'enseignement atteste ce palier du tournant des années soixante-dix. Si l'on compare les effectifs scolarisés en Tunisie de 1966 à 1975 (*cf*. tableau 4) avec les effectifs scolarisés au Maroc entre 1964 et 1971 (*cf*. tableau 5), il existe un décalage de quelques années entre les deux pays, mais la plupart des niveaux d'enseignement connaissent un palier dans leur croissance. Ce ralentissement est d'autant plus fâcheux qu'il rompt brutalement la tendance à la croissance rapide des effectifs engagée au lendemain de l'indépendance, alors que la pression démographique ne cesse de s'accroître, et que les taux de scolarisation restent assez faibles, quels que soient d'ailleurs les niveaux. Au Maroc, le taux de scolarisation des enfants de 7 ans, qui était de 56,3 % en 1963-1964, n'est plus que de 46,5 % en 1972-1973, ce qui ne manque pas de se répercuter sur le secondaire, malgré une sélection

drastique. Cela confirme au passage l'aspect trompeur des chiffres bruts d'élèves scolarisés. En Tunisie, le taux de scolarisation des jeunes garçons, bien que plus élevé, n'en connaît pas moins une baisse de 1965 à 1974, passant de 81,1 % à 77 %. Plus grave, le taux brut d'inscription scolaire pour la population scolarisable de 6 à 14 ans passe de 44,9 % en 1965 à 42,9 % en 1974. Malgré le décalage des taux de scolarisation entre les deux pays en faveur de la Tunisie, une tendance nette se dégage, qui témoigne du relâchement des efforts consécutifs à l'indépendance.

Cette situation s'accompagne d'objectifs toujours plus lointains pour une scolarisation totale. Au Maroc, les ambitions se font de plus en plus modestes, puisque le plan quinquennal 1973-1977 se fixe pour objectif de monter le taux de scolarisation des enfants de 7 ans de 44 à 52 %. En Tunisie, les objectifs d'une scolarisation totale sont alors repoussés à 1995. L'abandon de l'objectif de la généralisation n'empêcha cependant pas la croissance des effectifs scolaires à tous les niveaux de repartir vigoureusement durant les années soixante-dix - dès la première moitié de la décennie au Maroc, dans la seconde en Tunisie - sous la pression de la population, et en partie grâce à l'arabisation qui permit d'accroître massivement les effectifs enseignants.

C'est qu'en effet, parallèlement aux mesures d'arabisation, une réorientation de la formation des cadres avait été engagée pour fournir des fonctionnaires et des diplômés de l'enseignement technique. Ces mesures permettant d'alléger la population des filières classiques, aux prises avec une agitation croissante, et de répondre à de réelles attentes de la population et des organisations politiques. Le plan quinquennal marocain 1968-1972 commença à s'attaquer à cette question, et promit de doter ce secteur « désordonné » d'une certaine cohérence. À Tunis de même, le ministère Hédi Nouira, constitué le 7 novembre 1970, s'attaqua à cette question. Arguant de la variété des « dispositions intellectuelles » chez les jeunes, et de la pénurie d'encadrement adéquat dans les activités productives, Hédi Nouira promit dans un discours daté du 18 novembre 1970 de « réorganiser et de développer la formation professionnelle ». Cette ambition connut à Tunis comme à Rabat un développement très modeste. Dans le secteur de la formation des enseignants en revanche, qui lui était alors plus ou moins associé, les gouvernements entreprirent des réformes importantes.

Que les objectifs visent à dissocier de l'université la formation des enseignants, pour diminuer la contestation étudiante dont les Écoles normales supérieures de Rabat et Tunis devenaient de véritables animatrices, ou qu'ils répondent à l'impérative nécessité de former des enseignants en grand nombre, pour relancer la généralisation et l'arabisation, ou les deux à la fois, une nouvelle politique de formation des « cadres enseignants » n'en fut pas moins menée à bien. Elle devait se traduire au Maroc par ce qui fut considéré par ses étudiants et professeurs comme la destruction de l'ENS.

Par décret du 7 octobre 1970, elle est désormais chargée de la « formation et du perfectionnement des professeurs du second cycle de l'enseignement secondaire et du personnel d'inspection et d'encadrement pédagogique ». Cette école, jusque-là proche dans ses structures des ENS françaises, devenait un simple institut de formation pédagogique recrutant pour une année les titulaires de la licence, et auquel furent adjoints des Centres pédagogiques régionaux (CPR) pour la formation des professeurs du premier cycle secondaire. La première grande opération de déconcentration de l'université marocaine de Rabat venait de voir le jour. Par une remarquable symétrie, des mesures très proches sont adoptées à Tunis au cours de la même année, qui vise à doter l'ENS d'une « autonomie totale » par rapport aux autres facultés. De même, l'École normale des professeurs adjoints (ENPA), l'équivalent des CPR marocains, et qui avait été intégrée à l'ENS en 1968, doit « reprendre son autonomie ».

Le tournant des années soixante-dix frappe en définitive, au-delà d'une apparente continuité, par son importance dans la réorientation des systèmes d'enseignement du Maroc et de la Tunisie. La symétrie des mesures dans les deux pays allait entraîner des effets majeurs très proches sur la formation des étudiants, et engager les développements encore insoupçonnés de la décennie suivante.

Le retrait de la coopération française

Les années soixante-dix marquent aussi une rupture dans le champ de la coopération culturelle entre la France et les États du Maghreb. Elle est liée aux politiques nationales d'éducation que nous venons d'analyser, en particulier à la promotion de l'arabisation, qui se traduit par une baisse des besoins au fur et à mesure que les promotions arabisées montent d'une classe. Plus fondamentalement, cette coopération culturelle, dont la manifestation la plus massive est la présence en Afrique du Nord de milliers de coopérants enseignants, régresse au fur et à mesure que des « cadres enseignants » nationaux sont formés au sein des trois pays. Mais cette régression est aussi portée par une conjoncture politique nouvelle.

Au Maroc, la politique économique de « marocanisation » lancée par le Roi au lendemain des deux coups d'État, vise à donner des gages économiques et nationalistes à une société et une classe politique en ébullition. Au plan culturel, la lourde tutelle des coopérants enseignants étrangers (mais surtout français) sur l'enseignement marocain public (sans parler des établissements de la Mission), qui pèse en partie sur les finances du Royaume, est, elle aussi, sur la sellette. Elle est d'ailleurs vivement dénoncée par le parti de l'Istiqlâl, farouche défenseur du nationalisme. En Tunisie, le ministre M. Mzali, qui se présente comme le tenant de l'arabisation, ne peut lui non plus s'accommoder d'une coopération culturelle française trop voyante. Enfin, l'agitation lycéenne et étudiante, qui atteint son paroxysme à Rabat comme à Tunis au début de la décennie, donne à penser aux autorités

respectives que la forte colonie de professeurs coopérants le plus souvent de gauche - sans que l'on aille jusqu'à évoquer les « pieds-rouges » de l'université algérienne des années soixante, relevés par Aïssa Kadri dans sa thèse - n'est pas étrangère au phénomène, et qu'il vaut peut-être mieux la réduire.

Enfin, un nouveau facteur intervient à l'occasion de la crise mondiale qui débute à l'automne 1973. La France en crise trouve le fardeau d'une coopération éducative massive de plus en plus pesant sur les finances publiques, et songe dès le milieu de la décennie à réduire son effort. Elle sera en cela aidée par la conjoncture maghrébine hostile, en particulier par le retour de l'Istiqlâl à l'Éducation nationale marocaine en 1977. La perspective de la victoire des socialistes en France aux élections présidentielle et législatives, porteuses d'une nouvelle politique vis-à-vis du Tiers-Monde et du Maghreb en particulier, devait achever de tourner la page. On allait même jusqu'à se demander dans les cercles du pouvoir marocain si la Mission allait fermer ses portes.

Les années soixante-dix connaissent donc une régression assez rapide des effectifs de coopérants, encore pléthoriques vers 1970, en particulier au Maroc. Le tableau suivant montre, d'une part, la disparition rapide (milieu des années soixante au Maroc, fin de la décennie en Tunisie) des coopérants au niveau de l'enseignement primaire, tandis que leur nombre progresse encore dans les années soixante-dix à l'autre extrémité du système éducatif, l'enseignement supérieur, pour faire face à la montée croissante du flux des étudiants. C'est donc le maillon central de l'enseignement secondaire qui connaît durant les années soixante-dix une décrue importante. Le nombre des coopérants étrangers professeurs de l'enseignement secondaire atteint son maximum en Tunisie vers 1970 et au Maroc vers 1975, puis entame un reflux rapide. Leur nombre est divisé par plus de 3 en Tunisie durant la décennie, tandis qu'il est divisé par 2 au Maroc entre 1975 et 1980.

Mais la réduction des effectifs de coopérants dans le secondaire est encore beaucoup plus rapide en termes relatifs, par rapport au total des enseignants, qui connaît une rapide progression. Ainsi, alors que le pourcentage de professeurs marocains du second cycle n'était que de 46 % en 1967-1968, il atteint déjà 67,4 % en 1976-1977. En Tunisie, l'évolution est encore plus rapide puisque les enseignants tunisiens du secondaire passent de 66,7 % en 1971-1972 à 83,5 % en 1976-1977 (*cf*. tableau 6).

Ce mouvement de décrue tient en partie à la politique française liée à la crise économique. Pour des raisons budgétaires et politiques, les autorités françaises décident en effet, au milieu des années soixante-dix, de modifier leur politique de coopération régie par les conventions culturelles signées au lendemain des indépendances. Ces textes prévoyaient, il est vrai, l'envoi massif de coopérants comme une mesure transitoire devant permettre à chaque pays d'assurer en douceur la relève des enseignants français. Or, au 1er janvier 1975, les coopérants français exerçant au Maghreb représentent l'immense majorité des personnels français en coopération exerçant à l'étranger (13 672 sur

16 527). Et ce sans compter les 2 789 personnels dits « de diffusion » qui exercent dans les lycées français, centres culturels et alliances françaises d'Afrique du Nord (sur un total de 7 863 dans le monde). Cela représente au total près de la moitié du poste coopération du ministère des Affaires étrangères. Les autorités françaises décident près de vingt ans plus tard qu'une coopération de « substitution » doit céder le pas à une coopération de « formation ».

Sur cette base, les autorités marocaines, qui sont les plus concernées du fait de la masse des coopérants français dans ce pays, préparent un « plan de relève », qui prévoit la marocanisation totale du premier cycle secondaire pour 1979. Ce programme vise à substituer les étudiants fonctionnaires issus des CPR aux enseignants étrangers. Il s'engage à la rentrée 1977, date à laquelle 1 347 professeurs coopérants du premier cycle sont remplacés. Le mouvement ira d'autant plus vite que le parti de l'Istiqlâl a retrouvé en octobre 1977 le MEN pour plusieurs années, à travers la personne d'Azeddine Laraki. La presse du parti, qui est revenu aux affaires, se montre pourtant moins intransigeante qu'au début de la décennie lorsqu'elle dénonçait « ces coopérants inutiles [...] aux frais du contribuable marocain ». D'autant que se pose le redoutable problème de la relève des professeurs de sciences et de mathématiques, dont le Maroc avait jusqu'alors négligé la formation. Cela explique la persistance de milliers de coopérants français au Maroc jusqu'au milieu des années quatre-vingt.

Le résultat de cette décrue rapide des coopérants est un vaste chassé-croisé dans les lycées du Maghreb entre les professeurs français (pour l'essentiel) sur le départ et les professeurs nationaux issus des universités *via* les ENS, ou les CPR dans le cas du Maroc. Bien qu'elle permette enfin la mise en œuvre de deux grands principes de l'indépendance, la nationalisation du corps enseignant et l'arabisation des programmes (tout au moins littéraires), cette substitution allait pourtant se payer au prix fort en termes de qualité de l'enseignement. Outre les titulaires des diplômes de l'enseignement théologique, peu préparés (c'est un euphémisme) aux méthodes de l'enseignement moderne, et bien incapables d'enseigner la philosophie ou la littérature, la substitution des uns par les autres allait se traduire par une « baisse de niveau » unanimement reconnue. Le ministre istiqlâlien lui-même avait eu la prudence d'inscrire ses enfants au lycée Descartes de la Mission à Rabat. C'est qu'en effet, les Écoles normales, CPR, ENS et universités n'étaient pas à même de répondre à une demande aussi massive.

Pour prendre quelques exemples, en 1969-1970 au Maroc, sur les 31 500 enseignants du primaire (tous marocains), seuls 30 % avaient le niveau d' « instituteurs », tandis que 70 % étaient « stagiaires », « suppléants », « moniteurs » ou encore « formés sur le tas ». Concernant la Tunisie, l'article prudent d'Hichem Skik évoque la nécessité « d'élever le niveau de formation des maîtres [...], qui ne peuvent plus être de simples alphabétiseurs ». En 1966-1967, plus du tiers des maîtres tunisiens avait un degré d'instruction inférieur

au baccalauréat complet, tandis que 38 % étaient titulaires du *tahcîl* de l'enseignement musulman.

La nécessité de former des milliers d'enseignants en quelques années au cours des années soixante-dix, en particulier pour le secondaire, ne fit qu'étendre ce problème fondamental à ce niveau d'enseignement. Or, le contexte n'était guère favorable. L'université et les ENS, qui lui sont liées, restent malthusiennes, et la carrière de l'enseignement apparaît, même en Tunisie désormais comme une voie de relégation et de moins en moins comme une voie de promotion sociale. Les étudiants allaient le prouver par leurs choix d'études et de carrières. Plus grave, une dépréciation de l'enseignement public national allait peu à peu se faire jour au sein des élites sociales, ce qui annonce la crise majeure que l'enseignement allait traverser au Maghreb, et pas seulement au Maroc, à partir des années quatre-vingt.

Un premier indice de cette évolution peut être analysé dès les années soixante-dix. Il s'agit de la proportion croissante des enfants marocains ou tunisiens scolarisés au sein des établissements de la Mission française, et plus généralement la croissance des effectifs de l'enseignement privé. Au Maroc, les effectifs de l'enseignement secondaire privé (qui comprennent ceux de la Mission) passent ainsi de 29 841 élèves en 1965-1966 à 40 987 en 1975-1976 puis 75 845 en 1982-1983. En Tunisie, l'enseignement privé (hors Mission) passe de 22 656 élèves en 1975-1976 à 25 036 en 1979-1980. Pour ce qui concerne la Mission, dont les effectifs totaux baissaient constamment au Maroc comme en Tunisie depuis les indépendances, les effectifs d'élèves nationaux remontent, en données relatives comme en données absolues. Les élèves marocains passent de 9 788 élèves en 1967 à 11 087 en 1979-1980 (ce qui constitue le point haut du cycle). Quant aux élèves tunisiens, alors que leurs effectifs diminuaient fortement dans les années soixante, au fur et à mesure que fermaient les établissements de la Mission, leur poids relatif s'accroissait sensiblement, passant de 42,8 % en 1960 à 48,4 % en 1973, puis 77,44 % en 1992 (52,9 % sans les binationaux). Mais surtout, l'effectif total d'élèves tunisiens, qui diminuait jusqu'en 1979, se stabilisa et remonta même quelque peu (3 702 élèves en 1971, 3 842 en 1973, puis stabilisation).

Certes, il ne faut pas surestimer l'évolution de ces chiffres, largement dépendante de la politique française dans ce domaine. Mais la stabilisation des effectifs à ce niveau atteste de la pression qui s'exerce sur les autorités françaises pour conserver un enseignement français, au profit d'une minorité d'élèves qui échappe de ce fait aux avatars de l'enseignement public.

2. Les progrès des sciences à l'université

Les débuts d'une réforme

Les universités de Rabat et de Tunis avaient été créées au lendemain des indépendances et fonctionnent dans les années soixante sur le modèle et en profonde symbiose avec leurs universités françaises de rattachement (Bordeaux et la Sorbonne). Les effectifs encore faibles d'étudiants dans les années soixante et l'extrême pénurie de professeurs nationaux facilitent une coopération intense avec la France, qui envoie des missionnaires, des professeurs, accueille les étudiants de III^{e} cycle et continue de valider les diplômes. L'université de Tunis, qui regroupait l'ensemble des établissements supérieurs du pays, était dirigée de 1960 à 1968 par un pro-recteur, et dépendait du ministère de l'Éducation nationale. À Rabat, l'autonomie de l'université était aussi réelle, soulignée par la forte personnalité du recteur de l'université Mohammed V, Mohammed el Fassi, de sa création en 1959 à 1968. À cette date, les problèmes posés par la contestation étudiante incitèrent le pouvoir à supprimer le rectorat et à faire passer l'université sous la tutelle du MEN (doctrine Benhima). Pourtant, l'éclatement de ce ministère dès 1967 et la création d'un ministère de l'Enseignement supérieur annula ce projet. Mais ses titulaires, successifs, Abdellatif Filali, puis Ahmed Réda Guédira et Mamoun Tahiri, étaient tous très proches du souverain.

À Rabat, une véritable réorganisation du ministère de l'Enseignement supérieur n'eut lieu qu'à partir de 1976, date à laquelle un décret en précisa l'organisation administrative. Malgré les propositions de réforme de l'enseignement supérieur contenues dans la doctrine Benhima de 1966, pour « sauver la qualité du supérieur », malgré les contre-projets des partis d'opposition qui se situaient en prolongement des revendications de l'UNEM, rien ne fut vraiment réalisé avant qu'il ne soit mis fin à la contestation étudiante au milieu des années soixante-dix. Après Ifrane, en effet, alors que le discours royal avait pointé les dysfonctionnements de l'université, rien ne fut entrepris si ce n'est le démantèlement de l'ENS qui visait à détruire ce bastion de contestation. C'est dans ce cadre que fut aussi amplifiée la politique de « formation des cadres » au sein d'établissements d'enseignement supérieurs déconnectés de l'université.

À Tunis en revanche, le passage d'Ahmed Ben Salah à l'Éducation nationale se traduisit par une véritable réforme de l'université, de portée durable. Alors que la contestation étudiante était encore limitée vers 1969, un décret en date du 24 janvier réorganise le fonctionnement de l'université dans la droite ligne des propositions de la Commission de l'enseignement. L'entité université, qui regroupait les différentes institutions créées depuis la fin des années cinquante et les différentes facultés, est supprimée, ainsi que la fonction de pro-recteur. Ce dernier est remplacé par un directeur de l'Enseignement supérieur, qui met ainsi fin à l'autonomie relative de l'université. La loi crée des

établissements publics d'enseignement supérieur autonomes avec Conseil scientifique et Conseil de faculté sur le modèle de la loi E. Faure en France. Ce système devait rester en place de 1968 à 1986, date de la restructuration en trois universités. D'inspiration relativement démocratique (les étudiants et les enseignants participent désormais à l'élection du doyen), elle fut cependant amendée et rognée à l'heure de la grande contestation étudiante quelques années plus tard.

Le premier directeur de l'enseignement supérieur fut Ali el Hili, alors maître de conférence en sciences à l'université de Tunis, ancien élève de Sadiki, du lycée Saint-Louis à Paris et étudiant de la Sorbonne. Dans une interview à *La Presse*, le nouveau directeur s'exprime sur les ambitions de la réforme et les nouvelles orientations du ministère. Malgré sa volonté d'ouverture « aux courants éducationnels étrangers », il se situe dans l'air du temps en voulant accroître l'accueil de professeurs orientaux, et promouvoir la « tunisification de l'enseignement », qu'il entend au sens large puisqu'elle « implique la nécessité d'arabiser ». Pour autant, le directeur s'engage sur la formation des cadres, qu'il veut rendre plus efficace grâce à une meilleure orientation des étudiants (en particulier dans les différentes disciplines de l'enseignement et vers des « cycles courts » correspondant à leur niveau), et à l'attribution de « bourses de spécialisation » dans le troisième cycle. 300 bourses seront désormais octroyées aux meilleurs licenciés qui seront envoyés dans les meilleures universités étrangères. Une même politique était d'ailleurs conduite au Maroc, qui devait permettre la relève des coopérants dans le supérieur. L'heure des doctorats sur place au Maghreb n'avait pas encore sonné.

Des flux d'étudiants mal répartis

Une des caractéristiques essentielles des systèmes d'enseignement supérieurs maghrébins héritée des protectorats, et qui tend à se perpétuer jusqu'aux années soixante-dix, est le déséquilibre numérique important qui oppose filières scientifiques et littéraires au sens large. La croissance des effectifs de l'université s'opère en grande partie au profit des facultés juridiques, littéraires et, secondairement, de théologie, tandis que les facultés scientifiques, de médecine, et écoles d'ingénieurs restent relativement malthusiennes, au Maroc en particulier. Même en Tunisie, où l'orientation d'étudiants vers les matières scientifiques est mieux planifiée, le déséquilibre est patent et tend même à s'aggraver au cours de la période. Cette situation est due en partie à l'enseignement secondaire qui délivre des baccalauréats scientifiques en quantité insuffisante. La situation tunisienne est relativement équilibrée (*cf*. tableau 7).

Au début des années soixante-dix, il y a en Tunisie à peu près 40 % d'élèves de terminale qui suivent des études scientifiques. Nous sommes alors encore dans un schéma malthusien, puisque les élèves de terminale sont particulièrement peu nombreux (2 867). 5 ans plus tard, alors que les élèves de terminale ont été multipliés par 4,6, ce qui annonce

l'ère de la massification universitaire, les scientifiques représentent plus de 51 % des élèves de terminale. Mais ce chiffre est trompeur, du fait que le nombre de redoublants (collés au bac) y est beaucoup plus élevé : le taux de réussite au bac est en effet de 63 % dans la série lettre contre seulement 40 % dans les séries scientifiques. Ce qui fait qu'en 1976, la proportion de scientifiques parmi les lauréats du baccalauréat est toujours de 40 %.

Au Maroc, la situation est à peu près équivalente de 1965 à 1976 (*cf*. tableau 8). Les scientifiques reçus au baccalauréat en 1965 représentent 38,7 % des bacheliers, chiffre à peu près stable jusqu'en 1971, puis qui progresse fortement en 1976, à l'heure de la massification des effectifs du secondaire (48,3 %). Encore faut-il préciser que ces chiffres sont trompeurs puisque, parmi les bacheliers scientifiques, les « sciences math. » sont très minoritaires face aux « sciences expérimentales ». Or, ce sont les premiers qui se voient ouvrir les portes des facultés des sciences et autres classes préparatoires et écoles d'ingénieurs. Ainsi, en 1964-1965, la proportion d'élèves de terminale sciences math. était trois fois moindre que celle des élèves de sciences expérimentales.

Ce déséquilibre tend néanmoins à diminuer : un sciences math. pour deux sciences exp. en 1976. Une bonne partie des élèves de la filière sciences exp. va donc grossir les effectifs de la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales. Ce déséquilibre entre les filières du baccalauréat, qui n'a en soit rien de dramatique, tend à avoir des conséquences inquiétantes dans l'enseignement supérieur. À ce niveau en effet, les déséquilibres entre facultés posent problème, et obèrent l'avenir de certaines filières professionnelles, par surcharge démographique dans certaines, par sous-effectifs dans d'autres. Le poids respectif des différentes facultés, au sein des universités du Maroc et de Tunisie, reflète imparfaitement la réalité, puisque nombre d'étudiants maghrébins font leurs études à l'étranger, en particulier dans les universités françaises. Ainsi, le poids très faible (voire inexistant) des étudiants en médecine en début de période ne doit pas occulter que de nombreux étudiants en médecine se trouvent à l'étranger. Mais le déséquilibre des étudiants par facultés à Rabat ou à Tunis n'en est pas moins préoccupant.

À Tunis, la situation est préoccupante du fait que les déséquilibres s'accroissent au cours de la période. Alors que les scientifiques représentent près de 45 % des effectifs étudiants en 1960-1961, ce qui est assez remarquable, leur poids tend à décroître au cours des 15 années suivantes. En 1975-1975, le poids global des scientifiques est passé à 41 %, mais en incorporant cette fois les carabins, inexistants en 1960. C'est dire que sur le moyen terme, la massification de l'enseignement supérieur s'opère essentiellement au profit des facultés juridiques et littéraires. La faculté des sciences, qui accueillait en 1960-1961 autant d'étudiants que celles des facultés de lettres et de droit réunies (983 étudiants contre 1 018), en accueille 15 ans plus tard moins de 2 fois moins (3 110 étudiants en 1975-1976, soit 17,8 % du total des étudiants, contre 6 999, soit 40,1 %).

Pourtant, au Maroc, les choses sont bien pires. Le poids des études juridiques et de sciences économiques est tout à fait disproportionné au sein de l'université Mohammed V et de ses annexes. Cette filière recevait 51,5 % des étudiants en 1964-1965 (soit 3997 étudiants), puis, après une baisse à 40,7 % en 1971-1972, ce chiffre remonte à 52,1 % (soit 18 284 étudiants). À cette date, les étudiants en sciences ne représentaient que 6,9 % de l'effectif (2 449 étudiants), et ceux de médecine 15,3 % (5 389).

Si l'on additionne juristes, littéraires et théologiens, leur poids relatif oscille entre 83,5 % en 1964-1965, et 75,3 % en 1971-1972, la situation tendant même à se stabiliser jusque vers le milieu de la décennie. La sous-représentation des scientifiques ne tient pas qu'à leur migration à l'étranger. Elle est le résultat d'un baccalauréat de sciences mathématiques qui constitue un véritable goulet d'étranglement. Cette situation est porteuse de graves dysfonctionnements sur le marché du travail des diplômés, et explique par ailleurs la nécessité d'une coopération éducative dans les lycées pour les matières scientifiques jusqu'au milieu des années quatre-vingts. La massification des études supérieures au Maroc, à partir du milieu des années soixante-dix, relève donc en grande partie des étudiants littéraires, et explique la dévalorisation qui s'abat alors sur ces études jugées trop faciles, trop surchargées. L'arabisation, qui est déjà en partie réalisée dans les facultés juridiques, et qui s'enclenche dans celles de Lettres dans le courant des années soixante-dix, aggrave le passif aux yeux des étudiants et de leurs familles, y compris en Tunisie.

Les diplômés chômeurs littéraires arrivent

La conjoncture qui se met en place, tant à Rabat qu'à Tunis, vers le milieu des années soixante-dix est porteuse de graves conséquences sur la formation des étudiants maghrébins. Jusqu'au début de la décennie, et depuis les indépendances, les étudiants du secondaire et du supérieur étaient encore très peu nombreux, du fait d'une sélectivité très forte des systèmes d'enseignement. Par exemple, dans la Tunisie qui fait alors figure de leader, le taux de « scolarisation » des jeunes tunisiens de 21 ans, c'est-à-dire au niveau du supérieur et de l'enseignement professionnel, n'était que de 12,8 % en 1975 (il était de 11 % en 1966). Encore faut-il préciser que les étudiants des Écoles normales constituent le gros des troupes. Dans son étude, Hichem Skik montre que sur 1000 élèves entrant dans le secondaire général long, 194 en sortent diplômés en huit ans ou moins. Il est normal dans ces conditions que l'université de Tunis ne compte encore en 1975 que 13 723 étudiants (dont 25 % déjeunes tilles, ce qui constitue d'ailleurs un taux de féminisation assez élevé par rapport au Maroc). Il faut d'ailleurs ici préciser que la scolarisation des filles avait pris beaucoup de retard au Maghreb, à tous les niveaux d'enseignement. Cette situation est d'ailleurs pire dans le supérieur où seules certaines jeunes filles de la bourgeoisie entrent à l'université. La situation ne devait s'améliorer qu'à partir du milieu des années soixante-dix.

Au Maroc, les choses sont encore pires. Jamil Salmi étudie dans sa thèse le devenir d'une cohorte d'enfants âgés de 7 ans en 1964 pour souligner le processus extrême de triage effectué par le système d'enseignement. Sur 10 000 enfants, 52,9 % seulement accèdent à l'école, 13,8 % seulement terminent leur primaire, 8,13 % ont le niveau baccalauréat, mais seuls 4,8 % obtiennent un diplôme universitaire. Cette sélectivité extrême laisse bien sûr ouvertes des perspectives de carrières aux étudiants qui sont passés dans les mailles du filet. Pourtant, même pour ces « privilégiés », la période de l'emploi garanti prend fin dans la première moitié des années soixante-dix. Cette situation est liée à la saturation de l'État, jusqu'alors premier employeur - et de très loin - des diplômés.

Au Maroc, le Roi en personne annonce dans son discours du colloque d'Ifrane de 1970, que « le jour n'est pas loin où le barreau sera saturé », et proclame le droit des diplômés à l'emploi. C'est qu'en effet, le « chômage des diplômés », qui allait devenir un énorme problème de société dans les années quatre-vingt, apparaît au Maroc en 1972. Le pouvoir réagit en mettant en place en 1973 un service civil de deux ans, qui n'est qu'un sursis avant que la question ne rebondisse en 1975. Ce chômage, qui frappe alors en priorité les littéraires et les juristes, en particulier les monolingues arabophones, renvoie aux profonds déséquilibres des flux étudiants entre les facultés, alors que les professions scientifiques ont encore de fortes capacités d'absorption. En Tunisie, c'est en 1976 qu'apparaît ce chômage des diplômés : cette année-là, quelques dizaines de licenciés d'arabe ne réussirent pas à trouver de travail, ils furent une centaine l'année suivante. La réponse des autorités tunisiennes fut de mettre en place un système, dit de l'orientation universitaire, assez directif pour les bacheliers, et dont les effets, en termes de discrimination sociale, allaient émerger dans les années quatre-vingt.

Plus généralement, la politique de nationalisation des corps enseignants dans le secondaire, elle-même liée à la politique d'arabisation des matières littéraires, devait permettre d'absorber pour quelque temps un flux croissant de ces diplômés arabophones exclus de l'emploi administratif et, de surcroît, privé. Cette politique dite de « substitution » des coopérants rencontre, à ce moment-là, l'intérêt de la coopération française sur le retrait. Elle ne fut cependant pas sans conséquences graves. Elle déplaça en effet les déficiences de l'enseignement primaire (responsables des fameux « analphabètes bilingues ») vers l'enseignement secondaire. Au Maroc par exemple, le départ précipité de 4 000 coopérants des collèges et lycées publics en l'espace de trois ans, créa un vide que les CPR et l'ENS étaient incapables de combler. On fit donc appel à des supplétifs, diplômés de la Quaraouiyne de Fès, à qui l'on confia notamment l'instruction islamique et la philosophie.

Cette politique allait donner un coup d'arrêt rapide à la contestation politique gauchiste des lycéens à Tunis comme à Rabat à partir du milieu de la décennie, d'autant qu'une violente répression frappait les organisations étudiantes. Elle n'en entraîna pas moins une perte de crédibilité importante (au-delà même de la seule « baisse de niveau » qu'elle

engendra) des systèmes publics d'enseignement. Le chômage des diplômés arabophones attestait d'ailleurs de l'impasse vers laquelle étaient conduits de nombreux étudiants. Or c'est à ce moment-là que l'enseignement supérieur entama une croissance quasi-exponentielle de ses effectifs, venant aggraver la surcharge des filières littéraires et juridiques déjà encombrées au milieu de la décennie.

La massification de l'enseignement secondaire, puis supérieur à partir de 1975, liée à l'arabisation, déclencha un cercle vicieux aux conséquences multiples. Elle contribua d'abord à discréditer davantage la fonction d'enseignant, dont le prestige social avait déjà beaucoup chuté depuis l'indépendance, en Tunisie en particulier. Le précédent de l'arabisation des ministères de la Justice, dès le lendemain des indépendances, avait montré ses effets sociaux et surtout ses limites. Alors qu'officiellement, les ministères de la Justice sont arabisés vers 1970, au Maroc comme en Tunisie, les usages sociaux, les cours dans les facultés de droit comme les rapports avec les autres administrations (notamment le ministère de l'Intérieur marocain) font que la connaissance de la langue française reste une nécessité pratique pour les agents de l'administration, et que les monolingues en arabe sont peu nombreux et marginalisés. Cela explique que dans les facultés de droit, les étudiants avertis font l'essentiel de leur scolarité en français, d'autant plus que les III^{e} cycles se font encore majoritairement auprès des professeurs français, et bien sûr en langue française.

Cette situation de mixte franco-arabe assez trouble est aggravée par le poids croissant des étudiants maghrébins à l'étranger et notamment en France (à moins que ceci ne résulte de cela). De 3 000, le nombre des étudiants marocains à l'étranger en 1969, passe à 25 275 en 1975-1976 pour les seuls boursiers, il est vrai très majoritaires (dont 15 877 en France). Les étudiants tunisiens en III^{e} cycle à l'étranger étaient déjà 3 000 en 1969 dans les universités étrangères (dont moins de la moitié en France). Les élites marocaines et tunisiennes tiennent dès lors leur système d'enseignement dans une certaine mésestime, qui devait s'amplifier ultérieurement. Hichem Skik relève déjà, que dans les années soixante-dix, « certains milieux occupant des fonctions de prestige [...] préfèrent ne pas envoyer leurs enfants à l'école tunisienne, ce qui ne peut que la dévaluer ». Outre l'attrait des études « à la Mission », cette évolution devait avoir enfin pousser au développement d'un secteur d'enseignement privé, y compris à Tunis. Cet enseignement, de qualité souvent médiocre au départ, n'en constituait pas moins un parachute pour les enfants de certaines classes sociales que la sélectivité accrue du système en période de massification rejetait en dehors du système.

Au total, les facultés des lettres et juridiques, jusque-là encore assez prestigieuses, commencent, à partir de la seconde moitié des années soixante-dix, à être noyées sous une population d'étudiants de moins en moins francophones, de plus en plus nombreux et pour lesquels les possibilités de débouchés commencent à se réduire rapidement, hormis la voie du professorat, de moins en moins prestigieuse (et que les difficultés

financières des États à la fin de la décennie, entraînant une baisse relative des salaires, n'allait pas améliorer).

Vers des filières plus malthusiennes

Les chiffres que nous avons présentés plus haut attestent à la fois de la montée en puissance des études scientifiques en général et de leur caractère encore minoritaire au sein des universités maghrébines, pour ne pas dire malthusien au Maroc. Ces études se décomposent en plusieurs voies d'inégale importance : les études scientifiques dans les facultés des sciences, les études médicales et les études d'ingénieurs. Les facultés des sciences accueillent durant la période la part majeure de ces étudiants scientifiques. Ils sont 17,8 % du total des étudiants en Tunisie au milieu des années soixante-dix mais seulement 6,9 % au Maroc. Ces étudiants, issus des bacs scientifiques les plus réputés (car très sélectifs), effectuent toutes leurs études en français, la plupart du temps (y compris depuis le lycée) sous la direction de coopérants étrangers. Pour eux, les possibilités d'emplois sont importantes, en particulier dans l'enseignement, où il faut encore remplacer de nombreux coopérants. Pour les plus brillants, les III^{e} cycles à l'étranger offrent la possibilité d'une carrière future dans l'enseignement supérieur. Par ailleurs, un nombre croissant de jeunes bacheliers scientifiques maghrébins se destinait aux carrières d'ingénieurs.

La médecine, enfin, connaît une croissance rapide de ses effectifs. De très nombreux étudiants maghrébins partent de surcroît à l'étranger pour engager des cursus médicaux, qui ne sont mis progressivement en place au Maroc qu'en 1962 et à Tunis en 1964. Au milieu des années soixante-dix, les étudiants marocains en médecine au Maroc sont devenus majoritaires face à ceux de l'étranger (4 963 en 1975-1976 contre 1 506 à l'étranger, à 89 % en France). Soit au total près de 6 500 carabins, chiffre qu'il faut relativiser du fait de la longue durée des études médicales. En Tunisie, ces mêmes carabins sont 3 131 en Tunisie, et 1 321 en France, soit le double en Tunisie. Les possibilités d'emplois dans le secteur médical sont énormes, puisque le Maghreb est sous-médicalisé, ce qui a contribué à faire venir s'y installer de très nombreux médecins étrangers, en particulier d'Europe de l'Est.

Toutefois, au tournant des années soixante-dix, plusieurs filières plus sélectives commencent à se mettre en place, dont nous verrons la montée en puissance ultérieure. Elles concernent des secteurs hors du champ des sciences dures, et que l'on désire mettre hors de portée de la massification universitaire et qui répondent à de nouveaux besoins se faisant jour dans l'administration et l'économie des pays du Maghreb. Au Maroc, ces nouveaux établissements sont placés sous la tutelle de différents ministères à partir de 1969. À cette date, Ahmed Réda Guédira, qui est ministre de l'Enseignement, se voit affublé de ce secteur nouveau, dit « de la formation des cadres ». Que ce soit pour des

raisons politiques, visant à séparer administrativement ces établissements de l'entité université alors très agitée, ou pour des raisons administratives, ce secteur nouveau allait rapidement s'enrichir de nombreux instituts ou écoles supérieures, échappant au double risque de la massification et de l'arabisation.

Ces établissements sont à dominante scientifique et visent à former avant tout des ingénieurs d'État, dans la lignée de l'École mohammedia d'ingénieurs. Toutefois, une école supérieure importante est créée à Casablanca en 1971, l'Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises (ISCAE), chargée de former des cadres commerciaux. Cet institut public allait jouer le rôle d'une Grande École de commerce, et il se charge de recruter ses étudiants sur dossiers. C'est assez dire que les facultés de sciences économiques se voient ainsi dépouiller de leur monopole sur ce créneau, et qu'une formation plus élitiste se met en place, qui allait *de facto* au bout de quelques années, déclasser la voie universitaire classique. Ce qui est intéressant est que le même phénomène s'était produit à Tunis trois années auparavant.

La vieille École supérieure de commerce créée à Tunis en 1942 sous le protectorat, et qui ne brillait pas par son cursus (le baccalauréat n'était devenu obligatoire pour ses étudiants qu'en 1960), était devenu en 1968, dans le cadre de la réforme d'A. Ben Salah, l'Institut des hautes études commerciales de Tunis (IHEC). Il acquit alors rang d'établissement universitaire, et recruta ses étudiants par concours d'entrée. Modeste jusqu'au milieu des années soixante-dix, l'IHEC ne comptait en 1973-1974 que 118 HEC et 150 étudiants en expertise comptable, l'institut fut plusieurs fois transféré de site, et gagna peu à peu en prestige. C'est alors que les effectifs décollèrent, et que la consécration fut acquise par un ultime déménagement à Carthage, dans les locaux d'une ancienne école religieuse au bord de la Méditerranée. La même dynamique qu'à Rabat s'était engagée à Tunis.

Autre institution enfin, qui tenta et réussit à redorer son blason, l'École tunisienne d'administration de Tunis créée en 1949, sous le protectorat. Cette École n'avait jamais assuré qu'une formation de cadres administratifs moyens, comme sa consœur de Rabat. La faculté de droit avait, dans les années soixante, le monopole des formations juridiques et administratives les plus prestigieuses, consacrées par un troisième cycle. Or, en 1964, l'ETA fut rebaptisée ENA, avec la ferme intention de copier l'ENA de Paris. Un cycle supérieur d'études visant à former des administrateurs de haut niveau dits « administrateurs conseillers », fut ouvert. Le recrutement fut effectué parmi les titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur, et toutes les passerelles furent supprimées avec l'université. Très faibles au début, 7 lauréats dans la première promotion de 1966, 3 dans la suivante, les effectifs grimpèrent régulièrement pour dépasser plusieurs dizaines par an à la fin des années soixante-dix.

Ainsi, face au malaise naissant des universités maghrébines, se développèrent de nouvelles institutions « protégées », appelées à jouer un rôle de plus en plus déterminant dans la formation des élites, parallèlement aux filières de l'étranger difficilement contrôlables pour les États du Maghreb. C'est au cours des années quatre-vingt que le rôle et la puissance de ces nouvelles institutions émergèrent pleinement.

Le « mythe de l'ingénieur »

Dans la droite ligne des années soixante, un nombre croissant de jeunes bacheliers scientifiques marocains et tunisiens se destinent aux carrières d'ingénieurs. Les systèmes et filières de formation des ingénieurs, mis en place durant cette période, se développent. Les études d'ingénieurs à l'étranger passent le plus souvent par les classes préparatoires françaises (au lycée Lyautey à Casablanca ou directement dans les CPGE de France, *via* la filière A de l'ENIT créée en 1968 en Tunisie). Pour le reste, les Écoles d'ingénieurs du Maghreb prennent de l'importance.

L'École mohammedia d'ingénieurs (EMI) de Rabat voit ses effectifs culminer à 426 étudiants en 1975-1976, tandis que de nouvelles structures sont créées, appartenant toutes au secteur de « la formation des cadres » : l'Institut national agronomique et vétérinaire Hassan II (INAV) à Rabat en 1968, l'École Hassania de Travaux publics (EHTP) à Casablanca en 1971, et l'École nationale de l'industrie minérale (ENIM) à Rabat en 1972. L'essentiel de l'architecture des formations d'ingénieurs est donc mis en place au Maroc vers le milieu des années soixante-dix. Toutefois, ces Grandes Écoles, mise à part l'EMI, ne fourniront de nombreux ingénieurs au Maroc qu'à partir de la seconde moitié des années soixante-dix. Jusqu'alors en effet, les effectifs d'ingénieurs formés au Maroc restent très en-deçà des besoins : 76 ingénieurs issus de l'EMI en 1973 mais 16 en 1974, puis encore moins d'une cinquantaine en 1976 (46).

Au total, au Maroc, les élèves ingénieurs marocains sont désormais plus nombreux que ceux qui sont formés en France : si l'on prend en compte les seuls boursiers, ils sont 384 au Maroc (sur plus de 750) contre 271 en France (et aucun autre pays d'accueil n'est mentionné dans nos statistiques). Par rapport au nombre de bacheliers issus de la filière sciences mathématiques, la proportion est cependant assez forte : d'après nos calculs, plus d'un bachelier sciences math. sur 5 est accepté pour suivre des études d'ingénieurs. Si l'on considère qu'au minimum 2 autres sur 5 optent pour la médecine, on constate que la faculté des sciences ne peut tabler que sur de faibles effectifs en provenance de la filière la plus prestigieuse du lycée.

À Tunis, où le système est plus encadré par les autorités, les bacheliers scientifiques sont classés et seuls les meilleurs se voient octroyer une bourse pour les études d'ingénieurs. L'ENIT, avec ses quatre filières, fonctionne depuis 1968 : elle envoie chaque année une trentaine parmi les meilleurs bacheliers scientifiques dans les grands lycées français (en

CPGE), et recrute à peu près 250 élèves ingénieurs par an pour elle-même. Pendant les années soixante-dix, l'ENIT reste à peu près seule de son espèce en Tunisie, mis à part la création vers 1975 de l'École nationale des ingénieurs de Gabès. Au total, les élèves ingénieurs tunisiens sont à peu près 1 150 vers 1974-1975, dont la grande majorité en Tunisie (978). Le ratio par rapport au Maroc est plus favorable aux ingénieurs qu'aux carabins : 1 pour 3 en Tunisie contre moins d'1 sur 6 au Maroc.

Les lycéens maghrébins dans leur ensemble sont alors très attirés par les études médicales et d'ingénieurs. Les carrières privilégiées qu'elles permettent, l'extrême pénurie de ces types de cadres et la forte sélectivité qui les caractérise, tout cela incite les lycéens à privilégier les sciences et la médecine. Ces carrières, très peu embrassées par les générations précédentes, sont gages de réussite et de distinction sociale. La médecine représente alors l'idéal-type de la carrière libérale, au moment où les études et carrières juridiques sont soumises aux aléas de la massification et de l'arabisation. Les études médicales sont d'ailleurs fortement chapeautées par les universités et les professeurs étrangers. Stages de spécialité et troisièmes cycles se font encore en grande partie à l'étranger ou sous la direction de professeurs étrangers, et d'abord français. Ce secteur est donc fortement réticent à toute tentative d'arabisation comme en atteste l'échec cinglant de la tentative isolée du docteur Sleim Ammar à Tunis en 1976. Mieux, les facultés de médecine sont mises à l'abri de la massification par la discrète, mais non moins efficace, mise en place de la politique du *numerus clausus* à la fin des années soixante-dix. Cette politique entre dans le cadre officiel de la politique d'orientation universitaire mise en place en 1976. Tout cela est gage de qualité et plaît aux élites soucieuses d'abriter leurs enfants dans des filières d'excellence.

Il faut toutefois souligner la différence qu'il y a entre le Maroc et la Tunisie. Cette dernière connaît en effet un engouement plus marqué que le Maroc vers les carrières d'ingénieurs. Cela est certainement dû à la politique menée par M. Latiri et A. el Hili qui, dans une perspective développementaliste, considèrent comme une priorité pour la nation la formation de nombreux ingénieurs. La politique socialiste d'A. Ben Salah a certainement aussi préparé les esprits dans cette direction, et en Tunisie, le « mythe de l'ingénieur » est à son zénith en ce milieu des années soixante-dix. Au Maroc, il semble que les choses soient un peu différentes comme en attestent les flux d'étudiants scientifiques. Dans un pays où le développementalisme est finalement passé de mode, dès le milieu des années soixante, où les grandes familles raisonnent dans une logique bien davantage familiale qu'étatique ou nationale, et où aucune coordination vraiment encadrée de l'orientation des bacheliers n'est menée, les étudiants des milieux aisés ont tendance à se diriger vers les études médicales qui assurent prestige et autonomie vis-à-vis de l'État. Cela n'est évidemment pas le cas des ingénieurs massivement recrutés dans la fonction ou les entreprises publiques. C'est certainement pourquoi de nombreux élèves ingénieurs viennent encore de milieux populaires au sens large.

La situation des étudiants ingénieurs commence néanmoins à poser problème au Maroc dès la fin des années soixante, qui annonce des difficultés à venir. Dès 1967, les étudiants de l'EMI manifestent contre la « discrimination » à l'égard des étudiants qui sortent de cette école, auxquels sont préférés les étudiants qui sortent des Grandes Écoles françaises. Cette rivalité, qui s'engage sur le marché de l'emploi, ne concerne encore que quelques dizaines de diplômés. Le Roi, d'ailleurs, s'en émeut lors de son discours au colloque d'Ifrane. Aux élèves de l'EMI qui demandent à être alignés sur les ingénieurs des grandes Écoles d'Europe, Hassan II déclare qu'il « n'y voit aucun inconvénient, mais à condition qu'ils se spécialisent dans les mathématiques spéciales et générales ». Ainsi s'engage une rivalité profonde et durable, entre les étudiants formés à l'étranger (notamment en France), et ceux formés sur place au Maghreb, qui sont de plus en plus considérés par les recruteurs, y compris dans les administrations, comme des étudiants de seconde zone. Ce n'est que quelques années plus tard que cette discrimination concernera l'ensemble des diplômés maghrébins, y compris désormais dans le domaine médical.

3. Les années de braises, la génération soixante-huit

La courte période qui court de 1965 à 1973 au Maroc, et de 1966 à 1977 en Tunisie, peut apparaître comme l'apogée de la troisième génération des étudiants maghrébins du point de vue de leur action et de leur visibilité dans le champ politique. Face à des pouvoirs vivement contestés et sur la défensive, ce mouvement étudiant participe, certes, de la « révolution mondiale de la jeunesse », mais il correspond aussi à des conjonctures politiques locales particulières. Il reflète par ailleurs l'expression de frustrations sociales et catégorielles croissantes, et participe enfin d'une volonté d'intégration de l'État national en cours de saturation. Cette courte période devait s'achever par une répression brutale dans les années soixante-dix.

Des revendications multiples

Au Maroc, l'explosion sociale, qui avait précipité une véritable révolte urbaine à Casablanca fin mars 1965, est un premier indice du surinvestissement scolaire de nombreuses familles marocaines. Le diplôme du baccalauréat, dans un système scolaire encore très malthusien, était considéré comme une véritable promesse d'ascension sociale. C'est pourquoi la circulaire du ministère excluant d'office de nombreux lycéens du seul fait de leur âge trop élevé put apparaître comme un scandale aux yeux des nouveaux exclus, et donna le signal de la révolte. Déjà à cette date, le mouvement lycéen apparaît donc comme l'expression de frustrations sociales intenses.

La seconde moitié des années soixante ne fit que confirmer ces angoisses devant un système d'enseignement jugé générateur d'inégalités. C'est dans ce cadre qu'il faut replacer les premiers troubles qui agitent les étudiants de la Quaraouiyne au Maroc dès

l'année 1964, au moment du Colloque des chênes qui en appela, contre toute attente du pouvoir, à l'arabisation. L'Union générale des étudiants marocains, d'obédience istiqlâlienne, sut d'ailleurs tout de suite se placer en défenseur de ces étudiants. En 1966, les deux syndicats étudiants, UGEM et UNEM, s'associent pour manifester contre la « doctrine Benhima », accusée de casser le processus d'arabisation. La révolte au long cours des étudiants de la Quaraouiyne ne faiblit pas durant les années suivantes, comme en attestent les grèves de la rentrée 1968. Mieux, ce mouvement d'étudiants en filière de relégation, fut soutenu par d'autres catégories d'étudiants découvrant le traitement discriminant qui les attendait. Tel fut le cas dès l'année 1967 des élèves ingénieurs de l'EMI protestant contre la discrimination à leur égard par rapport aux ingénieurs formés en France. Ceux-ci entamèrent une contestation dont le roi en personne finit par s'émouvoir dans son discours du colloque d'Ifrane.

Au-delà de ces problèmes particuliers mais non moins réels, les étudiants maghrébins manifestent à partir de cette seconde moitié des années soixante contre les conditions matérielles jugées médiocres de leurs études. Les problèmes de bourses, présalaires et chambres de cité universitaire, encore trop peu nombreuses en cette période, sont au cœur de leurs revendications, tant à Fès qu'à Rabat ou Tunis. Ainsi, les grèves de l'année 1970 au Maroc, qui démarrent en janvier en médecine, semblent loin des considérations politiques puisque leurs mots d'ordre sont « l'allégement des programmes » et une « révision dans le système d'attribution des bourses ». En Tunisie, en 1971, l'année du congrès de l'UGET à Korba, si important dans l'histoire du syndicat étudiant, trois mouvements de grèves éclatèrent sur des mots d'ordre purement estudiantins : refus du système de contrôle continu de connaissances à la faculté de droit en mars, protestation contre la diminution de 5 dinars des bourses, décidée en septembre par le ministre compétent.

Ces grèves de plus en plus fréquentes au sein des lycées et universités du Maroc et de Tunisie, finissent par rebondir, par s'appeler elles-mêmes, comme ces mouvements qui réclament la tenue d'examens en septembre pour compenser les semaines perdues (juin 1971 à Rabat). Elles aspirent autour d'elles les organisations syndicales des étudiants et des professeurs, qu'ils soient nationaux ou étrangers, qui se solidarisent avec les étudiants. Ainsi, les personnels français des établissements marocains et leurs associations comme l'ASPES décident, en février 1971, une grève de soutien avec les lycéens marocains, contre l'intervention brutale de la police dans les lycées. À Tunis, le SNESUP constitué en 1971 et dirigé par Taïeb Baccouche soutient les étudiants dans leur demande d'un syndicat autonome. Puis ces syndicats enseignants s'associent aux étudiants pour réclamer l'inviolabilité des lycées et universités, où les interventions policières brutales se font de plus en plus fréquentes (comme à Tunis au lendemain des incidents de décembre 1966). Pour calmer le jeu, le gouvernement marocain, par ailleurs très répressif, s'engage ainsi en avril 1971 à respecter l'inviolabilité de l'université. Mais à ce stade, les revendications catégorielles ont déjà basculé sur le terrain politique.

Comment, en effet, interpréter les revendications étudiantes, épaulées par les syndicats enseignants, en faveur du respect des quatre principes de l'indépendance, en particulier la généralisation de l'enseignement. Le SNESUP tunisien s'engage ainsi très fortement sur cette question dès sa création. Cette revendication de fond s'accompagne de la lutte systématique contre toutes les mesures jugées par trop sélectives : au Congrès de Korba de l'UGET, les étudiants s'élèvent violemment contre le principe « d'efficience » qui devient le maître mot de la politique scolaire tunisienne avec la réforme de l'enseignement d'A. Ben Salah. Il devait se traduire par le système des « cartouches » en premier cycle universitaire (les étudiants disposent de deux cartouches pour réussir leur premier cycle, sinon ils sont exclus), pour aboutir à une diminution des effectifs étudiants en 1970-1971 par rapport à I 'année précédente. Ces revendications font écho à celles des lycéens marocains.

De même, la même réforme d'A. Ben Salah, qui vise à « enraciner l'étudiant » jugé déconnecté des réalités nationales, s'en prend particulièrement aux normaliens, jugés trop turbulents, même si le pouvoir n'ose pas encore les prendre de front, trouve son écho à Rabat par le démantèlement de l'ENS en octobre 1970 sous-couvert de « réorganisation ». À la même date à Tunis, l'ENS est détachée de la faculté, et est déménagée dans des locaux spécifiques au Bardo, avant son éclatement en 1978 sous le ministère Driss Guiga, accompagné de sa dispersion en province. Entre-temps en effet, l'ENS était devenue le foyer principal de la contestation étudiante et alignait des taux-records de grèves. C'est en effet en ce lieu que se manifestait le mieux la symbiose entre le monde étudiant et celui des professeurs, grâce au statut d'étudiant-fonctionnaire, que le pouvoir marocain avait su plus tôt faire disparaître.

Le choc de la révolte étudiante mondiale

C'est dans ce contexte d'exaltation que survinrent les événements de Mai 68 en France, dans le cadre d'une véritable révolte mondiale de la jeunesse étudiante. Les événements de la fin des années soixante sont à replacer en effet dans le cadre de la mouvance maoïste de la Révolution culturelle, de l'anti-impérialisme à l'heure de la contestation de la guerre du Viêt-Nam, du *leadership* exercé par Ho-chi-Minh ou le Che Guevara, des mouvements de la minorité noire américaine comme le Black Panthers, des théoriciens révolutionnaires comme Marcuse ou Alain Geismar. Enfin, pour les jeunes étudiants arabes, il y a la défense du mouvement national palestinien, que la guerre israélo-arabe de juin 1967 a exacerbée. Ainsi à Tunis, une violente manifestation le 5 juin 1967 voit la foule attaquer les ambassades des États-Unis et du Royaume-Uni, ainsi que le Centre culturel américain. Et puis pour ces étudiants maghrébins, il y a l'image de la République algérienne socialiste triomphante de Houari Boumediene, qui engage son pays dans une industrialisation à marche forcée.

Dans le contexte déjà tendu des universités du Maghreb, Mai 68 apparaît comme un encouragement à la révolte, d'autant plus concret que les étudiants maghrébins de Paris participent avec fascination aux « événements ». Cette histoire a eu des retentissements particulièrement forts au Maroc, car ses étudiants étaient déjà très engagés dans une contestation croissante. À Tunis en revanche, l'inféodation de l'UGET à l'UGTT paralyse partiellement une contestation plus virulente, que seule son émancipation allait permettre à partir de 1971. Pour les étudiants marocains, et ceux de l'UNEM en particulier, Mai 68 est un tournant important, qui agit comme une seconde impulsion majeure après mars 1965. La Maison du Maroc à la Cité universitaire de Paris, véritable fief de la contestation au sein de l'UNEM, connaît pendant quelques semaines une phase d'autogestion étudiante, qui oblige à l'installation d'un nouveau directeur, François Dellasuda, qui ne put pourtant empêcher la fermeture de la Maison quelques semaines au début des années soixante-dix.

Le Mai 68 français avait d'abord été une révolte anti-pouvoir, anti-autoritaire, dont il faut davantage chercher la signification dans le mouvement intellectuel et social que dans les partis et syndicats en place. Cette contestation de tous les pouvoirs et magistères devait de ce fait avoir au Maghreb un effet très important. Elle donna naissance à une véritable fixation sur le pouvoir, que ce soit au Maroc ou en Tunisie, où la contestation sortit des syndicats étudiants, plus ou moins sous tutelle, pour descendre dans les universités et dans les lycées. L'UNEM, au Maroc, fut embarquée par son aile la plus dure dans une surenchère, puis dans une lutte frontale contre le Makhzen au début des années soixante-dix. La sous-génération étudiante 1967-1973 se caractérise par la radicalité de son opposition aux pouvoirs établis au Maghreb, et explique *a posteriori* la violence de la répression qui devait s'abattre sur elle, à Rabat puis à Tunis.

Plusieurs leaders étudiants maghrébins du début des années soixante-dix avaient en effet assisté (et participé) sur place aux événements de mai. Tel fut le cas du centralien Anis Balafrej, fils d'Ahmed Balafrej, alors dirigeant du mouvement marxiste-léniniste de la gauche prolétarienne aux côtés d'Alain Geismar, la « Cause du peuple ». Tel fut aussi le cas de l'étudiante Hakima Berrada, sœur d'Hamid Berrada, président de l'UNEM condamné à mort par contumace au moment de la « guerre des sables « en 1963, et alors militante situationniste. D'autres étudiants comme Abdellatif Derkaoui, issu de la Quaraouiyne, alors leader de l'autre fief de la contestation au sein de l'UNEM qu'était Fès, et membre de l'USFP, rejoint la France en juin pour « s'imprégner » de l'ambiance de mai. Arrêté à son retour à Fès dans l'été 1968, il partit alors pour Rabat avec un petit groupe d'étudiants de Fès, où ils entreprirent la conquête de l'UNEM.

Les événements de mai, et les prises de conscience politique qu'ils déclenchèrent, eurent dès lors un retentissement très important sur le mouvement étudiant marocain au sein de l'UNEM, et plus généralement sur les partis politiques de l'opposition de gauche au Maroc. Mai 68 peut apparaître comme le moment où se cristallisent les mouvements

gauchistes marocains au sein de l'UNEM, de l'UNFP et du PLS (ex-PCM). L'UNEM connaissait en effet depuis 1967 des tensions entre les membres proches des états-majors des partis de gauche, rapidement qualifiés « d'ossifiés », et représentés par les deux présidents de l'UNEM Fathallah Oualalou (66-68) et Menouni (68-69), et une minorité gauchiste de plus en plus active, notamment à Paris et Fès, que le choc de mai allait déterminer à passer à l'offensive. Les gauchistes se mettent alors à dénoncer la convergence entre la direction de l'UNFP et le pouvoir ainsi que l'absence de démocratie dans ce dernier. L'UNEM constitua pendant quelques mois le terrain de rencontre des contestataires des deux partis, qui mirent au point une stratégie de conquête de l'UNEM, en vertu des deux mots d'ordre « massistes » suivants : « À chaque bataille populaire son écho dans l'univers » et « UNEM avant-garde ».

Une autonomie croissante

En réalité, cette montée en puissance des gauchistes au sein de l'UNEM, mais qui est tout aussi réelle à Tunis au sein de l'UGET, traduit l'émergence d'une sous-génération d'étudiants très marquée sur les devants de la scène politique. À Tunis, cette émergence se fait contre les étudiants destouriens, qui tenaient encore fortement le syndicat au congrès de Tabarka en 1966. Mais à partir de cette date et jusqu'au XVIII^{e} congrès, dit « de Korba », une radicalisation du mouvement étudiant s'opéra, qui devait conduire à la défaite, et à la mise en minorité des destouriens. Les événements de mars 1968 à Tunis, au cours desquels lycéens et étudiants prennent la défense de Mohamed Ben Jennet, au nom de la lutte anti-impérialiste, et constituent une « Assemblée libre d'étudiants », montre que l'UGET n'a plus d'emprise réelle sur les étudiants. Seule la répression policière parvient quelque temps à calmer la contestation, qui devait reprendre de plus belle à l'occasion du tournant politique et économique de 1970.

Par-delà ces événements, on assiste, au sein des syndicats étudiants, à une sorte de querelle entre les anciens et les modernes, engagée en 1965 à Rabat et en 1966 à Tunis. La génération des indépendances, fortement liée aux partis nationalistes, laisse place peu à peu en une génération contestataire de plus en plus dégagée de l'histoire des mouvements nationaux. Ahmed Ben Salah ne s'y était d'ailleurs pas trompé, qui avait décidé en 1969 d'introduire l'histoire du « mouvement national » et de la « pensée islamique » dans les programmes pour « enraciner l'étudiant dans la réalité nationale ». Cette génération plus ouverte socialement que la précédente, et aux prises désormais avec des problèmes d'insertion professionnelle, voit émerger en son sein des éléments de plus en plus radicaux. Ces derniers accèdent au pouvoir syndical au tournant des années soixante-dix : en contre-pouvoir au XVIII^{e} congrès de l'UGET en Tunisie en 1971, et au Maroc en deux étapes, lors des XIII^{e} puis XV^{e} congrès en 1969 et 1972.

Au Maroc, le premier tournant se produit lors du XIII[e] congrès au cours de l'été 1969, lorsque le « groupe de Fès », emmené par Abdellatif Derkaoui, entre à la direction de l'UNEM. Parmi les subordonnés d'A. Derkaoui se trouvaient notamment Habib el Malki à la Maison du Maroc à Paris, et Khalid Alioua. Durant la présidence Lakhsassi se déroula au sein de la gauche marocaine, et en grande partie du fait des étudiants de l'UNEM, une coupure entre « gauchistes » et « politiques », entre partis politiques et organisations clandestines d'extrême gauche. Une véritable ébullition était en cours au sein des milieux étudiants et intellectuels, fédérée par la revue *Souffles* d'Abdellatif Laâbi, que rejoignit l'ingénieur Abraham Serfaty, issu de la direction du PLS. Les contestataires du PLS et de l'UNFP donnèrent naissance en 1970 aux mouvements politiques clandestins dits « frontistes », « *lia al-Amâm* » et « 23 Mars », ainsi qu'à « La cause du peuple » d'Anis Balafrej. Ces nouveaux partis dénoncent le « réformisme » des partis officiels, et aspirent à devenir « l'avant-garde des masses populaires » en vue d'une révolution visant à renverser le régime.

La première étape révolutionnaire leur parut être la prise de contrôle du syndicat étudiant. À la veille du XIV[e] congrès de l'UNEM en 1971, A. Derkaoui, A. Belkébir et Abdelaziz Menebhi, chargés du dossier frontiste, se réunirent pour décider de la démarche à adopter. Alors qu'A. Derkaoui n'était pas très chaud pour mettre la main sur l'UNEM, considérant que seul le Prolétariat doit taire la Révolution, les deux Marrakchis A. Belkébir et A. Menehbi décidèrent de prendre le pouvoir au sein de l'UNEM, conformément à ce que voulaient la majorité des gauchistes. Le XIV[e] congrès de l'été 1971, comme à Tunis au même moment, déboucha sur la prise du pouvoir par les gauchistes, sous la présidence de Taïeb Bennani. Tandis que l'agitation étudiante atteignait son comble au Maroc, et notamment au sein de l'université Mohammed V de Rabat, qui avait été réveillée par le groupe de Fès, la répression policière s'abattit sur la frange la plus maximaliste du syndicat étudiant et, au-delà, sur l'ensemble de l'extrême gauche marocaine.

Contestation politique et répression brutale

Dans sa dernière phase d'opposition, l'UNEM est engagée dans une lutte radicale contre le régime. À partir de 1970, les grèves se succèdent dans les lycées et universités que les premières arrestations d'étudiants (à commencer par Lakhsassi, le président de l'UNEM) ne font que renforcer. En janvier 1971, les autorités ferment certains établissements pour mettre fin à une grève très dure des lycéens, non sans intervenir brutalement dans les lycées. En juillet, la Maison du Maroc à Paris est fermée. Puis à la rentrée, les grèves reprennent par solidarité avec les étudiants arrêtés et jugés au procès de Marrakech en mai. Les arrestations d'intellectuels et professeurs (A. Derkaoui, A. Laâbi, A. Serfaty et P. Pascon) en janvier puis avril 1972 visaient à mettre un terme à la grève de quatre mois et aux manifestations de rues de Rabat, mais le gouvernement doit finalement accepter

les revendications estudiantines (le 17 avril 1972) pour obtenir la reprise des cours. Mais des centaines d'étudiants et lycéens sont incorporés de force dans l'armée. Un XV^{e} congrès de l'UNEM, à huis clos, se tient le 11 août 1972, qui voit la démission du Comité exécutif et de son président, et l'élection d'une nouvelle équipe frontiste menée par Abdelaziz Menhebi, qui est arrêté dès le 2 septembre suivant. À partir de là, les grèves sont quasi-permanentes à L'université. Les étudiants marocains de Damas occupent l'ambassade du Maroc, et sont arrêtés à leur tour. En décembre, 3 000 étudiants sont expulsés de la cité universitaire de Rabat. À la reprise de janvier 1973, alors qu'une nouvelle grève illimitée est mise en place, les autorités prennent prétexte de la mort d'un policier au quartier de Yacoub el Mansour à Rabat pour dissoudre l'UNEM, le 24 janvier 1973, et procéder à de nouvelles arrestations.

Des mesures drastiques sont alors prises pour mettre un terme définitif à l'agitation étudiante. Un service civil de deux ans vise à calmer les étudiants angoissés par l'absence de débouchés. Les militants frontistes encore en liberté poursuivent leur action, mais continuent d'être arrêtés par vagues durant la décennie, à l'instar de Driss Bouissef Rekab, assistant à la faculté des lettres de Rabat, et de dizaines d'autres militants en janvier 1976. Jugés par vagues au cours de multiples procès, ces étudiants et intellectuels allaient passer de nombreuses années en prison. À leur sortie, six, dix ou quinze ans plus tard, le Maroc était engagé dans une autre histoire. L'affaire saharienne lancée par le Palais en 1975 avait permis de constituer une union sacrée, justifiant ainsi l'arrestation des derniers militants d'extrême gauche les plus radicaux, et les partis officiels étaient contraints à l'unanimisme. Lorsque l'UNEM fut à nouveau autorisée au Maroc en novembre 1978, c'est une nouvelle génération qui allait prendre en main sa reconstruction.

À Tunis, les années qui suivirent le congrès de Korba, au cours duquel une « coalition » majoritaire d'opposants « destouriens de gauche », communistes, nationalistes arabes, et gauchistes ne put se faire élire et sortir l'UGET de la tutelle du Destour, furent celles de l'apogée du mouvement étudiant, et cela dura jusqu'en 1977. Les militants gauchistes firent, comme au Maroc, les frais d'une répression policière brutale, mais le pouvoir ne put s'en prendre directement aux étudiants car les mouvements sociaux allaient bien au-delà de leurs rangs et trouvaient un large écho dans la population. Souffrant d'une crise économique profonde, et soumise aux consignes de la BIRD, la Tunisie était en proie à des troubles politiques graves que le gouvernement Nouira tenta de désamorcer dans le cadre de sa nouvelle politique économique libérale. L'objectif de la lutte des étudiants fut avant tout, durant cette période, la lutte contre la « politique sélective » de l'enseignement et le rétrécissement des débouchés. Cette lutte, qui démarra à la rentrée 1971 par des Assemblées générales et mouvements de grève dans les universités, contre le renvoi des étudiants « cartouchards », ne fut pas couronnée de succès. Le système des « cartouches » fut maintenu, et la sélection franchit un pas supplémentaire avec la mise en place de l'Orientation universitaire en 1976 (*cf. infra*).

Entre-temps, le pouvoir avait lutté pied à pied contre l'autonomie de la centrale étudiante et le mouvement de masse que les étudiants tentaient de mettre sur pied. De février à avril 1972, la contestation étudiante atteint une sorte d'apogée, avec la réunion de milliers d'étudiants qui tinrent un véritable congrès étudiant de Korba *bis*, interdit par les autorités, en solidarité avec deux militants d'extrême-gauche qui étaient en jugement. Cette situation obligea le Premier ministre Hédi Nouira à monter au créneau. Dans son discours à la jeunesse du 12 février prononcé lors du meeting d'El Menzah, le Premier ministre dénonça « les pions manipulés de l'extérieur... et parfois même de l'intérieur », et rappela tous les efforts fournis par la Tunisie dans le domaine de l'enseignement. Mais le mouvement prend une ampleur considérable, avec son extension dans tous les lycées de province, et il faut une répression massive pour mettre fin à cette agitation avec la fermeture des facultés des lettres et de droit pour deux mois. Une centaine d'arrestations n'empêchèrent toutefois pas la mobilisation étudiante de se poursuivre, en particulier dans les universités étrangères (et notamment à Vincennes), où les étudiants tunisiens créèrent des Comités d'action et de lutte de l'UGET.

En décembre 1972, la direction élue à Korba, et jugée illégitime par les étudiants, dut être démissionnée, mais l'on n'osa pas appeler à la tenue d'un nouveau congrès. Le pouvoir procéda, comme au Maroc, à l'incorporation militaire d'un certain nombre d'étudiants et d'enseignants début 1973, et l'année fut plus calme dans les universités, tandis que des hommes à poigne étaient nommés aux postes d'autorité, comme Driss Guiga à l'Éducation nationale. Pourtant, l'escalade de la contestation et de la violence reprit à partir de la rentrée 1973, qui suscita arrestations, contre-manifestations, instauration en 1975 d'un corps de vigiles (comme les « Awax » marocains) dans l'université (décret-loi du 7/5/74) et exclusions des étudiants de l'université. La touche finale de la répression du mouvement étudiant fut l'attaque surprise par la police de la Cité U du Bardo II, dans la nuit du 21 février 1977, qui enclencha une nouvelle vague d'arrestations. Cette agression visait à pacifier l'UGET à la veille du XIX^{e} congrès, qui devait se tenir à Bizerte, et fut boycotté par les étudiants.

Comme au Maroc, le mouvement étudiant allait traverser une crise profonde à partir de 1977, qui allait voir une nouvelle génération idéologique remplacer la précédente, et au sein de laquelle le courant intégriste musulman allait prendre une importance croissante.

III. 4. La troisième génération (1956/milieu des années soixante-dix)

Cette troisième génération des étudiants maghrébins que nous avons identifiée est complexe à définir et à situer historiquement. Elle est, en amont, enracinée dans la période des luttes de l'indépendance et a foi dans l'avenir des jeunes nations indépendantes du Maghreb. La thèse du développementalisme y bat son plein, qui correspond à l'investissement de l'État national par les jeunes élites formées à l'université française. Elle est en revanche, en aval, c'est-à-dire vers le milieu des années soixante-dix, déjà confrontée à la fermeture de ce même État national, dont la montée de la contestation étudiante depuis le milieu des années soixante a été la conséquence la plus saillante. En ce sens, elle prépare et annonce les difficultés des étudiants de la génération suivante, celle de la crise multiforme qui s'engage au milieu des années soixante-dix, et parfois même avant. Le renouvellement des équipes dirigeantes des syndicats étudiants vers 1970, au sein de l'UNEM en particulier, atteste de l'évolution rapide d'une génération de transition.

En réalité, l'aspect essentiel, et qui donne toute sa pertinence à cette périodisation des générations, c'est la nature du recrutement social des étudiants de la période qui court du milieu des années soixante à celui des années soixante-dix. Cette période peut en effet apparaître comme le moment historique fugitif où la démocratisation des systèmes de formation maghrébins est une réalité. Sous l'effet des plans de scolarisation menés en Tunisie comme au Maroc, à partir de 1945 sous les protectorats, et dont l'effet a été amplifié après les indépendances, une génération d'étudiants socialement diversifiée entre dans les instituts supérieurs et les universités. En Tunisie, l'extension géographique de la méritocratie scolaire est assez nette, par-delà les viviers traditionnels que sont Tunis et le Sahel. La capitale économique du Sud, Sfax, devient durant cette période un pôle qui dépasse souvent le Sahel, ce qui traduit aussi l'urbanisation croissante des sociétés maghrébines. Au total, une certaine méritocratie scolaire fonctionne. Et les instruments de la sélection, qui sont mis en place durant les années soixante-dix, ne devaient produire leurs effets que sur la génération suivante, à l'heure de la massification de l'enseignement.

Dans les années soixante en effet, les frontières de la méritocratie sont encore floues, les besoins nationaux en cadres sont intenses dans tous les secteurs, et finalement les opportunités de réussir des études et de faire carrière au sein de l'État, de son administration ou des entreprises publiques sont réelles pour les étudiants les plus brillants ou les plus persévérants. Bien que le panorama des années quatre-vingt soit lentement en train de se dessiner, sous le coup de l'arabisation et des réformes scolaires,

la situation n'est pas encore figée. Ainsi, les filières d'excellence, si bien délimitées et encadrées à partir des années quatre-vingt, ne sont pas encore synonymes de fermeture sociale, de chasse gardée, et elles sont d'ailleurs assez fluctuantes, du fait que la plupart des filières offrent de bonnes perspectives d'emploi et d'ascension sociale si besoin en est. Cette situation est renforcée par une quasi-généralisation des bourses pour les étudiants aux ressources insuffisantes, tant en Tunisie qu'au Maroc.

C'est dans ce contexte d'ouverture sociale réelle des systèmes d'enseignement qu'une certaine littérature en sciences humaines a pu louer la méritocratie tunisienne et ses effets sociaux. Très soucieux d'être fidèle à l'histoire - et même à la mythologie - des Pères fondateurs de la République, issus du Sahel, et promus grâce au collège Sadiki, la petite « République tunisienne des professeurs », très engagée dans le développement scolaire à travers l'action de son ministre M. Messaadi, apparaît aux yeux de beaucoup comme un modèle de méritocratie scolaire. Les travaux des chercheurs tunisiens, en particulier au sein du CERES mais aussi à l'université tunisienne, à l'instar de Lilia Ben Salem qui publie sa thèse sur les « cadres tunisiens » en 1976, sont relayés par ceux de chercheurs étrangers comme le Britannique James Allman, auteur en 1976 d'une étude sur la « mobilité sociale » en Tunisie. « La mobilité socioprofessionnelle verticale dont jouit le milieu socioprofessionnel des cadres a tendance à s'accentuer [...]. Il est certain que l'élargissement du recrutement social des intellectuels et des cadres ne fera que s'accentuer dans les années à venir », écrit Lilia Ben Salem en 1968. La Tunisie connaît alors une sorte d'apogée de son idéologie égalitariste.

Pourtant, même dans le « Maroc féodal » auquel s'intéressent alors peu les chercheurs férus de développementalisme, cette période est aussi celle d'une ouverture croissante dans le recrutement social de ses étudiants. Certes, le mouvement a peut-être moins d'ampleur qu'en Tunisie, en particulier du fait que les zones rurales majoritaires en sont largement exclues, mais il n'en est pas moins réel dans la société urbaine. Nous verrons d'ailleurs que la Mission française, où la scolarité est alors gratuite, même pour les élèves marocains, participe, à côté des lycées publics, à ce mouvement de démocratisation, en particulier grâce à ses classes préparatoires.

Ce chapitre va donc s'intéresser aux classes d'âge nées dans les années quarante et cinquante, et qui entrent dans l'enseignement supérieur au lendemain des indépendances. La génération née dans les années quarante est celle qui a bénéficié des plans de scolarisation mis en œuvre par les protectorats après 1945, tandis que celle née dans les années soixante a été entièrement scolarisée après les indépendances au sein des établissements publics (MUCF mises à part). Les 15 années qui séparent le cours préparatoire (CP) de la licence, font que les étudiants nés après 1965 appartiennent à la génération suivante, celle de la grande fermeture sociale des filières élitistes.

Alors que la génération née dans les années quarante avait correspondu au moment politique de la lutte pour l'indépendance puis à l'investissement de l'État national, la génération nouvelle appartient en partie au moment idéologique et intellectuel de la rébellion contre l'État. Le phénomène du placement au sein de l'*establisment* étatique, mais aussi désormais privé, se poursuit, ne serait-ce que par la relève des générations. Mais il s'accompagne de la lutte politique d'une génération socialement plus ouverte. La génération d'*establisment* se voit doublée d'une génération politique, en particulier la sous-génération 1967-1973, qui aspire à la promotion sociale, à un moment où commencent à se réduire les recrutements publics. Toute la complexité de cette période tient au fait que des étudiants issus de la classe dirigeante participent pleinement à la génération politique contestataire (Anis Balafrej), alors que des étudiants issus de la méritocratie scolaire tentent de se fondre dans l'appareil d'État. Un même individu peut même se révolter dans un premier temps, puis entrer dans l'État par la suite. À ce jeu, Hassan II fut d'ailleurs un redoutable maître pour susciter la reconversion des révolutionnaires, et les gratifier de prestigieuses fonctions.

Pour présenter le panorama social de cette troisième génération, nous allons partir des lycées qui sont alors aux avant-postes de la modernisation et d'une émancipation sociale relative, puis nous verrons les mutations qui concernent les étudiants au niveau du supérieur. Une courte présentation des étudiants des filières classiques (lettres et droit) servira de contrepoint à la montée en puissance des filières de formation scientifique et technique, dans lesquelles se pressent un nombre croissant d'étudiants.

1. Les lycées, avant-postes de la modernisation

Dans les années soixante, les lycées publics maghrébins accueillent des effectifs encore peu nombreux, du fait d'une sélection intense dans les cycles primaires et dans le premier cycle du secondaire. Toutefois, cet écrémage concerne un public dont l'assise sociale s'est considérablement élargie depuis 1945. Cela explique que le public des lycées maghrébins se soit beaucoup démocratisé par rapport à la période précédente. Cette situation est renforcée par une généreuse politique de bourses d'études que les autorités scolaires n'hésitent pas à distribuer, du fait de l'impérieuse nécessité de former des cadres. Mais il faut ajouter que les lycées français des MUCF participent alors à ce mouvement général : de manière modérée dans le cycle secondaire qui conduit au baccalauréat, bien que les études soient alors gratuites, mais de manière plus affirmée dans leurs classes préparatoires qui recrutent leurs élèves marocains ou tunisiens à l'échelle de tout le pays, en particulier en provenance des lycées publics.

Lycées publics et mixité sociale

L'extrême difficulté que peut aujourd'hui représenter l'accès des archives des lycées maghrébins remontant aux années soixante, quand elles subsistent, n'a guère rendu possible une étude inédite des publics scolaires de ces établissements pour cette période. Toutefois, quelques rares études, menées dans les années soixante par des enseignants de ces lycées, ou des chercheurs, confirment la phase d'ouverture sociale des publics scolaires du secondaire à cette période. Deux études menées au Maroc au printemps 1961 et au cours de l'année 1967-1968 dans des établissements essentiellement publics, et en 1968 dans un lycée de Tunis, attestent cette réalité nouvelle. Les études marocaines ont été conduites pour la première dans 10 établissements secondaires de Fès (2) et Casablanca (8), et pour la seconde au lycée Hassan II de Rabat (ex-lycée Gouraud depuis la rentrée 1963). Celle de Tunis a été conduite au lycée Béchir Sfar de Tunis à Bab el Khadra (en limite de la vieille médina).

Il ne s'agit pas ici de reprendre mot pour mot le contenu de ces trois études mais d'en préciser le sens. Au Maroc, les auteurs se sont intéressés à des lycées urbains et constatent l'hétérogénéité sociale des lycéens. L'enquête d'André Adam a porté sur 418 élèves (dont une majorité de garçons (61,2 %) et de lycéens casablancais (70 %). Ces élèves sont boursiers pour 40,8 % d'entre eux, ce qui constitue un premier indice d'ouverture sociale. Les élèves casablancais sont majoritairement d'origine urbaine (63,3 %), plus encore chez les filles (87,1 %). Mais une forte minorité provient des régions rurales (notamment de la Chaouïa pour 21 % des garçons). Cette situation s'explique par la présence d'internats dans plusieurs établissements. À Fès, une majorité écrasante d'élèves est fassie de naissances (88 %), en partie parce qu'il n'y a pas d'internat dans le lycée de garçons. Cette première approche permet de constater la variété des publics lycéens, tant du point de vue de la distribution des sexes (même si les garçons restent majoritaires) que de la distribution géographique.

Mais cette variété est encore plus extrême en ce qui concerne la profession des pères. Sans entrer dans les détails, et pour reprendre la classification qu'André Adam reconnaît lui-même comme « simpliste », les catégories socioprofessionnelles découpées entre « petits » et « gros » (commerçants en gros, fonctionnaires moyens et supérieurs, industriels, professions libérales, propriétaires et agriculteurs propriétaires) sont à peu près également représentées (45,5 % de « gros » à Casablanca et 46,2 % à Fès). La proportion est d'autant plus remarquable à Fès, que l'étude ne concerne que deux lycées généraux, et aucun établissement professionnel. Enfin, il faut ajouter que la distribution entre les sexes est à peu près la même au sein des deux milieux sociaux. L'origine sociale dominante des élèves du secondaire est donc d'origine populaire (au sens large), comme l'atteste la forte proportion de pères analphabètes (26,4 % des pères

à Casablanca et 20 % à Fès). Faut-il ajouter que seuls 1,6 % des pères de Casablanca et 7,9 % des Fassis ont le baccalauréat ?

Constatant que son enquête n'a « guère touché la grande bourgeoisie, ni à Casablanca ni à Fès », André Adam conclut que « si les jeunes que nous avons (approchés) accèdent demain, comme tout l'indique, à cette élite dirigeante, ce seront des « hommes nouveaux ». Mais l'auteur prend soin de préciser que ces élèves, en majorité issus de milieux modestes, sont loin de l'extrême pauvreté, « encore plus loin de la misère ». Et de conclure, sur la base de critères de logement, de confort de ces mêmes logements et de leur taux d'occupation, que ces élèves caractérisent assez bien les nouvelles classes moyennes en train de naître. Concernant enfin les ambitions professionnelles de ces lycéens, l'auteur confirme l'intérêt dominant pour les études scientifiques, et l'aspiration majoritaire à des carrières techniques, en particulier celle d'ingénieur chez les garçons (33,2 % à Casablanca et 19,4 % à Fès, alors que le professorat représente respectivement 10,8 et 19,4 %).

L'étude de J. M. Lessard sur le lycée Hassan II de Rabat est beaucoup moins ambitieuse. Elle a été conduite à partir des fiches d'inscription des élèves au lycée (soit 1 805 élèves pour l'année scolaire 1967-1968), et non pas à partir d'une enquête spécifique comme la précédente. Mais elle confirme pleinement ce qu'avait mis en valeur l'enquête de 1961. Cela est d'autant plus intéressant qu'elle concerne le grand lycée du centre-ville de Rabat, la capitale politique et administrative du Maroc. L'enquête atteste d'abord du vaste champ de recrutement du lycée Hassan II, à une époque où le Maroc compte encore assez peu d'établissements secondaires. Hassan II est donc à la fois un lycée de centre-ville au service des enfants rbatis (35 % des élèves pour s'en tenir au niveau secondaire), un lycée d'accueil pour une « poignée de fidèles » issus de Salé (21 % des élèves du lycée qui perpétuent la tradition d'envoi des élèves slaouis à Gouraud sous le protectorat), et un lycée qui, grâce à son internat, couvre une aire de recrutement à l'échelle du Maroc (44 % des élèves du lycée).

Cette diversité géographique des élèves du lycée Hassan II s'accompagne d'une hétérogénéité sociale que deux indicateurs viennent confirmer : la taille des familles et les activités professionnelles des parents. Si le fait que 61 % des familles comptent de 4 à 9 enfants, et même 6,5 % de 10 à 15 enfants, n'est pas en soi une preuve évidente de la présence nombreuse d'enfants issus des milieux populaires, il n'en demeure pas moins que la taille très élevée des familles caractérise alors essentiellement les familles populaires. Les activités professionnelles des pères confirment d'ailleurs cette donnée. Bien qu'imprécises, les données fournies concernant 1 448 enfants révèlent que les enfants de fonctionnaires sont 28 %, les agriculteurs au sens large 19,8 %, les commerçants 19,2 %, et les ouvriers, artisans, employés et gardiens 24,5 %. Si le caractère dominant des professions tertiaires (62,9 %) n'est guère surprenant dans une ville administrative et dans un lycée de centre-ville, il faut constater que la majorité des élèves

appartiennent à des milieux à niveau de vie moyen ou modeste. Même si les enfants issus des milieux les plus pauvres (en particulier ruraux) sont assez peu nombreux, les résultats de cette enquête viennent confirmer ceux de l'enquête de 1961.

La courte étude de Marie Ben Sedrine sur 328 élèves de 8 classes de troisième année secondaire du lycée Béchir Sfar de Tunis, datée de 1968, est beaucoup plus fine que les précédentes. Elle concerne aussi un lycée de centre-ville qui se caractérise par un recrutement mixte du point de vue social, du fait de sa localisation géographique. L'auteur a identifié 4 groupes sociaux dont sont issus les élèves : le milieu aisé (13 % des élèves), le milieu assez aisé (17,3 %), le milieu populaire (49,3 %) et le milieu très pauvre (18,2 %). L'étude confirme ce que les travaux de P. Bourdieu nous ont appris sur la sélectivité scolaire différenciée en fonction des milieux sociaux. La comparaison des effectifs de troisième année secondaire avec ceux des élèves des classes professionnelles au sein du même lycée, atteste, par une étude très fine sur les taux de passage, que redoublements, renvois, orientation scolaire et prix scolaires, frappent de manière sélective les enfants issus des différentes couches sociales. Néanmoins, au-delà de cette réalité, il n'en demeure pas moins que l'hétérogénéité sociale des élèves de ce lycée atteste une certaine démocratisation de l'enseignement secondaire dans la Tunisie urbaine des années soixante.

Les élèves des milieux pauvres sont en nombre important, mais sont souvent plus âgés, du fait d'une entrée plus tardive à l'école primaire et de redoublements plus nombreux. Les filières conduisant au baccalauréat et donc aux études supérieures accueillent à l'issue de cette troisième année secondaire 7 enfants sur 8 de milieu aisé, mais seulement 1 sur 4 pour les élèves des milieux populaires ou très pauvres. À l'intérieur des filières longues, les enfants des milieux aisés choisissent majoritairement les filières scientifiques (40 %) et de sciences économiques (18 %), reléguant ainsi les lettres, autrefois privilégiées, à un second rang (28 %). Les élèves des milieux pauvres effectuent en revanche un choix inverse (à moins qu'ils ne le subissent ?) en faveur des lettres (3 % seulement choisissant les sciences économiques). La distribution des prix confirme d'ailleurs que la section scientifique attire les élèves les plus brillants. Et l'auteur de rappeler « l'influence du milieu socio-familial d'un élève sur son évolution scolaire ».

Cette dernière enquête nous rappelle les fortes limites de la méritocratie scolaire dans des établissements encore très malthusiens, par-delà la présence massive au sein d'un tel établissement d'éléments populaires. Cela a le mérite de relativiser les discours triomphalistes sur la démocratisation de l'enseignement de la Tunisie des années soixante. Pourtant, derrière cette réalité, qui n'a rien de singulier, il faut constater la présence importante dans les lycées publics urbains du Maghreb d'élèves issus des milieux populaires, ou appartenant à la classe moyenne (si ténue soit-elle). En dépit d'une hyper sélection, une part non-négligeable de ces éléments allait franchir les étapes de la

méritocratie scolaire, et parvenir au seuil de l'enseignement supérieur. Or à ce niveau, il convient d'admettre que la promotion sociale est devenue une réalité plus tangible.

De nouvelles élites sociales en formation

Que les lycées maghrébins se démocratisent quant à leur recrutement pendant les années soixante, est donc avéré. Et nous retrouverons ces lycéens d'origines sociales diverses au cours de leurs études supérieures, que ce soit dans les universités ou dans les grandes écoles. Toutefois, nous voudrions ici montrer, à travers quelques rares indices, que les lycées sont alors les pourvoyeurs d'une nouvelle élite intellectuelle en formation, qui brasse les étudiants de différentes origines, et leur permet d'accéder à des carrières recherchées. Concernant les lycées publics nationaux, nous ne disposons que de données parcellaires pour le collège Sadiki de Tunis, devenu un lycée public parmi d'autres. À partir de l'indépendance, ce lycée devient en effet l'un des établissements publics tunisois d'enseignement secondaire. Son histoire, comme sa position en bordure de la médina (comme le lycée de Bab el Khadra mais de l'autre côté de la vieille médina), en font un établissement au recrutement social mixte, *a fortiori* du fait que son internat continue de fonctionner.

Ahmed Abdessalam, dans son ouvrage sur le collège Sadiki, a eu l'idée de comparer le devenir des élèves de différentes promotions. Il présente, notamment en annexe, les élèves de deux classes de 4e des promotions 1945 et 1955, c'est-à-dire des élèves qui obtiennent le baccalauréat en 1951 dans le premier cas, et en 1961 dans le second. La première promotion accomplit ses études supérieures sous le protectorat et relève donc de la « génération des indépendances », la seconde les poursuit en revanche au cours des années soixante, et appartient en plein à la troisième génération. Or, si l'on compare le devenir professionnel de ces élèves, 31 pour la promotion 45, et 23 pour celle de 55, on constate les fortes possibilités d'ascension, ou du moins de réussite sociale, que représente alors l'enseignement secondaire.

La première promotion, qui appartient à la génération de l'indépendance, comporte logiquement un nombre élevé de hauts fonctionnaires, puisque ses étudiants sont entrés dans le monde professionnel à l'indépendance, à un moment où le nouvel État avait un intense besoin de cadres. C'est pourquoi on ne compte pas moins de 10 hauts fonctionnaires sur 27 professions identifiées (dont 6 diplomates, parmi lesquels 2 ambassadeurs). Si l'on ajoute 8 enseignants, parmi lesquels au moins deux universitaires (dont Amar Mahjoubi), on constate que la grande majorité de ces élèves a intégré la fonction publique. Outre ces 18 fonctionnaires, on relève 5 membres des professions libérales (3 médecins, 1 vétérinaire et 1 avocat), et 4 cadres supérieurs du secteur privé ou parapublic. L'orientation de cette promotion est conforme à ce que nous connaissions des aspirations des étudiants tunisiens dans la phase finale du protectorat.

Si l'on compare cette promotion à la suivante, force est de constater que le secondaire reste un vecteur de réussite sociale, bien que les débouchés professionnels aient sensiblement évolué. À un moment où l'État national commence à se saturer à la fin des années soixante, on ne trouve logiquement que 3 fonctionnaires (dont 1 diplomate et 1 haut fonctionnaire, mais aussi 1 douanier). En revanche, les professions libérales restent très importantes (5 médecins, 1 vétérinaire et 1 avocat), tandis que les ingénieurs font leur apparition (ils sont 3, dont Mondher Ben Abdallah, polytechnicien devenu ministre de l'Économie), et que le secteur privé se renforce (5 élèves, dont 2 cadres supérieurs et 3 commerçants). La proportion des carrières de la fonction publique a donc fortement diminué (on remarque la disparition des enseignants, fonction maintenant occupée par des lycéens d'origine provinciale), mais les chances de réussite sociale sont intégralement préservées (en particulier du fait des études techniques et scientifiques, qui ont accaparé la moitié de cette classe).

En ce qui concerne les lycées français de la MUCF, les données sont plus facilement accessibles, du fait que les anciens élèves sont regroupés au sein d'associations qui tiennent à jour des annuaires plus ou moins complets. Les données sociologiques sur la provenance des élèves ne sont pas accessibles par ces annuaires, mais se trouvent dans les archives de ces établissements, toutefois pour celles du lycée Descartes de Rabat. Toutefois, il n'est guère surprenant de constater, en feuilletant ces annuaires, qu'il s'agit, tant à Tunis qu'au Maroc, de véritables gothas mondains, comme en attestent les professions des anciens élèves. Une nuance importante doit toutefois être apportée.

Comme le remarquait Hichem Skik, dans son article sur l'enseignement en Tunisie, « certains milieux occupant une fonction de "prestige" (hauts fonctionnaires, cadres, familles aisées...) préfèrent ne pas envoyer leurs enfants à l'école tunisienne [NDLR : pour les envoyer à la Mission] ». Toutefois, il faut souligner que ces établissements français du Maghreb n'étaient pas payants jusqu'en 1973 (à cette date, une scolarité de 3 dinars pour le premier cycle et 8 pour le second est ainsi instaurée à Tunis, prologue à une longue augmentation de ces frais de scolarisation). Certes, le non-paiement des frais de scolarité ne signifie pas démocratisation, car des pressions de toutes sortes s'exercent pour faire rentrer les élèves des familles les plus en vue, ce qui laisse peu de place aux autres. Mais, du fait de leur grand nombre au Maghreb durant les années soixante, et de leur caractère non-payant, les établissements français participent, même si c'est à la marge, à la montée d'une élite de renouvellement social.

C'est qu'en effet, ces établissements apportent alors une contribution importante à la formation d'une élite totalement francophone dans le Maghreb des années soixante/soixante-dix. Vers 1970, la MUCF au Maroc accueille à peu près 800 élèves marocains nouveaux chaque année, tandis que celle de Tunisie en accueille un peu moins de 300 (soit la même proportion pour les deux pays). Les professions embrassées par les

anciens élèves des lycées français attestent bien de leur poids au sein des nouvelles élites, bien que la plupart de ces élèves soient des « héritiers ».

Ainsi, d'après le *Bottin* tunisois du lycée Carnot, et pour prendre deux petits échantillons de 10 anciens élèves des deux années 1956 et 1970 (car leurs camarades de promotions ne sont pas répertoriés), les professions indiquées confirment sensiblement ce que nous avons pu observer à Sadiki. Pour les 10 élèves de 1956, génération de l'indépendance, on relève 6 hauts fonctionnaires (dont 2 diplomates, 2 directeurs, 1 chef de division et 1 commandant). Les autres professions relèvent du secteur libéral (1 médecin, 1 architecte et 1 industriel) auxquelles il faut ajouter 1 ingénieur informaticien. Comme à Sadiki, on peut relever que les fonctionnaires sont majoritaires, mais qu'ils se cantonnent dans des postes de la haute fonction publique (il n'y a aucun enseignant, profession déjà en cours de déclassement parmi les élites sociales).

15 ans plus tard, l'échantillon présente 4 professions libérales (3 médecins dont 2 spécialistes, et une pharmacienne), 2 professeurs du supérieur (dont 1 à l'ENIT), 2 ingénieurs, et 2 fonctions moins élevées occupées par des femmes (1 secrétaire de direction et 1 hôtesse). Notons que, comme à Sadiki, les postes de fonctionnaires sont devenus minoritaires, et que les professions scientifiques et techniques sont devenues largement majoritaires.

S'il n'est guère possible de généraliser avec des échantillons aussi minces, au moins pouvons-nous les prendre pour ce qu'ils valent, des indicateurs approximatifs d'évolutions que nous retrouvons par ailleurs. Ce qui reste certain en revanche, c'est que les lycées tunisois, en particulier le lycée Carnot, qui accueille nombre d'enfants de la bourgeoisie tunisienne, est une voie de réussite sociale qui ne se dément pas au cours de la période. Ces évolutions semblent confirmer les tendances observées (en les amplifiant) dans les grands lycées publics : la baisse de l'attrait de la fonction publique (dont la saturation en cadres commence à se faire sentir), et la montée concomitante des professions libérales et scientifiques.

Qu'en est-il à Rabat pour le lycée Gouraud ? Ce dernier a déménagé en 1963 pour devenir le lycée Descartes sur les hauteurs de l'Agdal, mais le public marocain qu'il accueille semble avoir peu évolué au cours de la période. Les enfants de la bourgeoisie rbatie et slaouie, associés aux fils de hauts fonctionnaires ou ministres, y restent largement prédominants, ce qu'atteste sans guère de doute possible la liste des anciens élèves (pour s'en tenir aux premières lettres de l'alphabet, on relève parmi les Fassis les Agoumy, Alami, Alaoui, Benslimane, Bennis, Berrada, Bennani, Benbrahim, Bensouda... et parmi les rbatis-slaouis, les Aouad, Bargache, Belhaj, Bouabid, Balafrej...). Nous ne disposons pas, pour le lycée Gouraud-Descartes, d'un travail aussi précis que pour Carnot, et la liste des anciens élèves que nous possédons rassemble sans distinction les anciens élèves des années cinquante aux années soixante-dix, ainsi que leurs professions.

Ces données parcellaires empêchent de mettre en valeur une évolution historique sur cette courte période. Elle permet cependant de dégager certaines tendances, qui semblent valables pour la période qui court de 1945 à 1975. Sur les 188 anciens élèves, on remarque d'abord l'importance du nombre de fonctionnaires au sens large : 54,7 %. Le deuxième groupe en importance est représenté par les professions libérales : 30,8 %. À partir de là, il reste peu de choses pour les dirigeants et hauts cadres du secteur privé : 8,5 %, et pour les ingénieurs/pilotes : 5,8 %. Ces premières données permettent d'apprécier la part très importante des recrutements administratifs au sein de l'État makhzénien, et en contrepartie la portion congrue du secteur privé (d'autant plus que plusieurs ingénieurs et médecins doivent travailler dans le secteur public). Cette situation renvoie certainement aux fonctions de capitale administrative et politique de Rabat, il est probable que les résultats seraient sensiblement différents pour le lycée Lyautey de Casablanca.

Mais si l'on entre dans le détail des professions, il est intéressant de remarquer qu'au sein de la fonction publique, les fonctions de la haute administration (18 %), du Makhzen (ministres, fonction de cabinet et du Palais Royal, députés ou gouverneurs avec 11,1 %) et de direction des entreprises publiques (8,5 %) sont largement prépondérantes. La bourgeoisie rbatie continue de marquer un net désintérêt pour les fonctions enseignantes (7 professeurs, dont 5 dans le supérieur, soit 3,7 % de l'effectif), à l'inverse des Sadikiens de 1956, d'origine plus modeste. Il faut enfin ajouter 12,7 % de « fonctionnaires » pour lesquels nous n'avons pas de précision. De même, au sein des professions libérales, les médecins-pharmaciens sont largement prédominants (49 sur 58, soit 26 % à eux seuls, ce qui ne laisse que 4 avocats, 4 journalistes et 1 notaire). Pour cette population, à cheval sur deux générations, on constate donc le poids encore essentiel des études juridiques (pour l'administration) et médicales, auprès des jeunes élites marocaines. Les études scientifiques ne représentent qu'une portion congrue (même si elles sont ici désavantagées du fait qu'elles ne démarrent vraiment qu'au milieu des années soixante).

Au total, les lycées maghrébins des années soixante sont bien les pourvoyeurs de la nouvelle élite qui prend en charge le développement des jeunes États nationaux. Cette élite est encore peu touchée par les études scientifiques, cas des études médicales mis à part.

Classes préparatoires françaises et élites

Les classes préparatoires (CPGE) des lycées français du Maghreb, qu'elles soient scientifiques ou commerciales comme la prépa HEC de Lyautey, prolongent, au sein même des établissements du Maghreb, ce mouvement de démocratisation des lycées. On pourrait même dire qu'elles l'amplifient. Car si les élèves de la MUCF sont globalement

plus favorisés, et qu'un certain nombre d'entre eux partent directement en France pour s'inscrire en CPGE, les élèves qui restent à Carnot ou à Lyautey proviennent pour l'essentiel des lycées nationaux. En recrutant des élèves de qualité à l'échelle des lycées marocains par exemple, la prépa' de Lyautey, qui délivre un enseignement gratuit, et dont le public est de plus en plus marocain musulman après 1963 (première année de sortie du baccalauréat marocain sciences math.), offre de réelles possibilités d'ascension sociale pour des élèves issus de familles modestes. Cette filière, qui reste étroite par ses effectifs, n'en constitue pas moins un réservoir de cadres pour le Maroc des décennies suivantes.

Avant d'en venir aux CPGE scientifiques de Lyautey, pour lesquelles nous avons pu constituer un échantillon représentatif d'anciens élèves, nous voudrions évoquer à travers un grand témoin, celle de Carnot à Tunis. Aras Turky est né en 1936 à La Marsa à Tunis. Son père était passé par le collège Sadiki et avait étudié à Al Azhar au Caire. Fonctionnaire des impôts sous le protectorat, il connaissait Mohamed Ali el Annabi, le premier polytechnicien tunisien, lui aussi résidant à La Marsa. Aras Turky fréquenta l'école primaire franco-arabe, et obtint son certificat d'études primaires en 1949. Orienté vers le collège technique Émile Loubet pour le premier cycle secondaire, il entra à la fin de ce cycle en seconde math. et technique, où étaient dispensées une dizaine d'heures d'atelier par semaine. Il obtint son baccalauréat l'année de l'indépendance, en 1956. En dépit d'une orientation à caractère professionnel, il put, grâce à son brillant niveau de mathématiques, intégrer la math. sup. de Carnot à la rentrée 1956. Cette année-là, il y avait 21 élèves dans la math sup., dont une dizaine d'Européens, 10 Tunisiens musulmans et un Israélite. Pour financer ces études, il put cette année-là être pion à Carnot.

Le lycée Carnot ne comptait alors pas de math spé, et il partit à Pierre de Fermat à Toulouse, où le proviseur était l'ancien proviseur de Carnot. II y fit 5/2 et fut reçu au concours de Polytechnique en 1959. Il fut le cinquième polytechnicien tunisien, et ses études furent financées par une bourse tunisienne valant engagement décennal. Il rentra donc à Tunis en 1963 après être passé par les Ponts, et se retrouva dans « le giron » du ministère de l'Intérieur, dirigé par Taïeb Mehiri, alors directeur du Néo-Destour. Ce jeune ingénieur devait passer l'essentiel de sa carrière dans la fonction publique tunisienne, et se retrouva à la direction de plusieurs entreprises nationales, comme la Société nationale des chemins de fer. Il resta fidèle à l'administration, cas rarissime, jusqu'à la fin de sa carrière, où il était Secrétaire général du ministère de l'Équipement. Cet exemple atteste de la réussite d'un ingénieur issu d'un milieu peu fortuné, et de la manière dont les études scientifiques fournissent, à partir des lycées français, de hauts cadres à une administration qui en manque cruellement au lendemain de l'indépendance.

L'étude que nous avons conduite à Lyautey montre, de manière indiscutable, le processus de mobilité sociale qui est à l'œuvre dans les CPGE de cet établissement, à partir des années soixante. Parmi l'ensemble des promotions de taupins de Lyautey depuis l'indépendance, nous avons recensé 2 séries d'élèves marocains pour les années

cinquante-neuf/soixante-huit (36 élèves) et pour les années soixante-neuf/quatre-vingt-cinq (42 élèves), soit jusqu'à la fermeture de la prépa' scientifique de Lyautey.

À travers leurs fiches d'inscription, nous avons tenté de dresser le profil sociologique des élèves et de leurs familles. L'étude porte donc sur 78 élèves pris au hasard de l'ordre alphabétique. La première série ne compte que des garçons, pris dans les 3 classes préparatoires de Lyautey (math. sup., HEC, agro'), et la seconde seulement 2 filles sur 42 (au sein de la math. sup.). Le premier échantillon compte 36 garçons qui ont de 17 à 22 ans lors de leur première année de classe préparatoire (de 1959 à 1968). 16 au moins sont boursiers (dont 7 de la MUCF et 9 du MEN). Les 36 élèves de cet échantillon sont nés entre les années 1938 et 1950. Tous ont entamé leur scolarité sous le protectorat, et ils ont en majorité été scolarisés à partir de 1945, c'est-à-dire à partir des plans de scolarisation de l'après-guerre, au moment où le système éducatif commençait juste à s'ouvrir en direction des classes sociales défavorisées. C'est pourquoi le profil sociologique de ces élèves est contrasté, même si l'essentiel de ce groupe relève encore de milieux favorisés. Nous pouvons appréhender cette réalité à travers quatre indices : les fratries, le lieu de naissance, le lieu d'habitation des parents quand ces étudiants entrent en classe préparatoire, et le milieu socioprofessionnel des pères, seuls indices présents dans les fiches d'inscription.

Concernant les fratries, le nombre moyen d'enfants par famille est de 6,31. Toutefois, les familles très nombreuses sont minoritaires (16 sur 32 ont plus de 6 enfants, 50 %). Ce premier indice est confirmé par le caractère essentiellement urbain des élèves. 61,1 % des étudiants de l'échantillon sont nés dans une grosse ville (Fès, Oujda, Meknès, Rabat, Salé, Casablanca, Rabat), dont 27,77 % à Fès et 19,44 % à Casablanca. Les étudiants nés à la campagne ou dans les petites villes berbères comme Béni Mellal, Azrou ou Midelt sont donc minoritaires (38,88 %). Le lieu d'habitation des parents renforce encore le caractère urbain de l'échantillon : ils sont 77,7 % à habiter dans une grande ville (les mêmes plus Tanger), dont 30,5 % à Casablanca et 19,44 % à Fès. Les ruraux sont devenus très minoritaires, à 19,44 %.

Il s'agit donc en majorité d'élèves urbains, en particulier fassis, et l'on voit apparaître à travers ces quelques données le mouvement séculaire qui conduit la bourgeoisie fassie à glisser vers la nouvelle capitale économique qu'est devenue Casablanca. Le milieu social élevé de la majorité des élèves est confirmé par l'onomastique puisque 18 noms de familles fassies ou rbaties apparaissent (Alaoui, Alami, Amrani, Balafrej, Benjelloun...), soit la moitié de l'effectif total. Cette donnée est confirmée par le milieu socioprofessionnel et par les quartiers d'habitation des familles, qui témoignent de la domination des classes supérieures. Si l'on rattache les professions aux 3 grands groupes sociaux, couches supérieures, intermédiaires et populaires, on obtient plus des trois quarts pour les deux premières (76,9 % des 26 professions mentionnées). Les professions supérieures représentent 42,3 % de l'effectif (dont 1 gros commerçant avéré, 4 propriétaires-

agriculteurs urbains, 1 profession libérale, 3 hauts fonctionnaires Makhzen, dont le président du Conseil, 2 entrepreneurs). Les professions intermédiaires représentent 34,6 % du total (dont 4 commerçants, 1 instituteur, 2 fonctionnaires moyens et 2 employés). Les professions relevant des milieux populaires constituent 23 % de l'effectif (dont 1 ouvrier, 4 artisans, 1 *fellah*). Les enfants des milieux populaires ne sont donc pas absents, mais ils ne sont qu'une minorité, alors que le pays est encore rural à plus de 70 %, et que les couches populaires sont ultra dominantes dans le pays. Nous verrons que l'effet des politiques scolaires allait profondément changer l'origine sociale des étudiants de la prépa' de Lyautey au cours des années soixante-dix, mais nous voudrions confronter ces données chiffrées à quelques grands témoins que nous avons rencontrés et qui sont passés par ces classes.

Pour illustrer le caractère encore dominant des « fils de familles » au cours des années soixante dans la prépa' de Lyautey, nous pouvons évoquer le cas d'Anis Balafrej, né en 1945 à Rabat, fils d'Ahmed Balafrej. Cet homme, bien qu'issu de la moyenne bourgeoisie rbatie, est devenu, grâce à son parcours étudiant et politique ainsi qu'à son talent, Secrétaire général du parti de l'Istiqlâl et président du Conseil après l'indépendance. Son fils est entré à Centrale Paris, où il devait fréquenter les mouvements marxistes, comme les étudiants maghrébins de sa génération.

On peut aussi évoquer le cas de deux étudiants issus de la bourgeoisie fassie émigrée à Casablanca au milieu du siècle. Né en 1940 à Casablanca d'une mère fassie et d'un père casablancais, Bouchaïd Benhamida est fils d'un lettré francophone employé au bureau du Contrôleur civil sous le protectorat. Homme aisé et moderniste, ce père affectionne les cures thermales en Europe. Il place son fils à l'École libre Mohammed Ben Youssef bilingue de Casablanca (devenue aujourd'hui Groupe Scolaire d'Anfa). B. Benhamida passe ensuite par le futur lycée Hassan II et par le lycée Moulay Abdallah en « mathélem ». Comme Omar Bennani (*cf*. *infra*), il est orienté vers la math. sup. par son jeune professeur de physique normalien, Bernard Spenlehauer. Il est le quatrième marocain à intégrer Centrale en 1963. Il devait rentrer au Maroc en 1966 pour faire carrière dans l'administration où il devient haut cadre de l'Office national de l'électricité jusqu'en 1977, avant de rejoindre le privé.

Omar Bennani est d'origine fassie par ses deux grands-pères. De parents alphabétisés en arabe et modernistes (sa mère cesse de porter le voile pour des vêtements européens dès les années cinquante), il est fils d'un commerçant en tissu de Casablanca qui fit fortune puisqu'il possédait une automobile dès les années cinquante. Il naît à Casablanca en 1944, et fréquente l'École libre nationaliste mohammedia, dite « Bennis ». Il entre alors en 1957 au collège musulman de Casablanca puis entre au nouveau lycée Moulay Abdallah de Casablanca, où il passe son baccalauréat « mathélem » en 1963. En taupe à Lyautey, il constate que la minorité marocaine est à 95 % composée de « fils de nantis ou de fassis ». Reçu à l'X, puis au corps des Mines, il devient le neuvième polytechnicien

marocain en 1966, avant de faire carrière à la Banque nationale de développement économique (BNDE), puis dans le privé.

De milieu relativement plus modeste, mais aussi d'ascendance fassie, on peut citer le cas antérieur d'Ahmed Hakimi, troisième polytechnicien marocain. Né en 1939 à Fès de père commerçant en grains et agriculteur passé par le *msid*, il appartient à la petite bourgeoisie fassie, quoique son grand-père paternel ait été dans l'entourage du pacha. A. Hakimi passe à son tour par le *msid*, puis entre à l'École libre bilingue Ben Ghazi ouverte par l'Istiqlâl et le PDI, et dirigée par M. Benabdallah. Il entre ensuite au lycée français de Fès en obtenant une bourse du protectorat (il y en avait 2 cette année-là). Il fréquente la section moderne, ses classes comptant environ un tiers d'élèves musulmans, et obtient son baccalauréat « mathélem » en 1956. Le gouvernement marocain lui offre alors une bourse pour faire sa math. sup. à Lyautey où il est interne. Il appartient à la première génération de Marocains dans cette prépa'. Il intègre l'X en 1958 et passe par le corps des Ponts. De retour au Maroc, il est intégré au ministère des Travaux publics par son ministre Jorio, et affecté à l'arrondissement de Fès. Il devait y rester de longues années avant de présider à partir de la loi de marocanisation de 1973 le Laboratoire public d'essai et d'études.

Pourtant, à partir des années soixante, la prépa' de Lyautey commence aussi à compter des étudiants de milieu modeste. Tel est le cas de Mohammed Oubihi, né vers 1945 à el Hajeb près de Meknès, d'un père épicier et agriculteur venu du Souss dans le Gharb. Le père autodidacte, mais lisant le français, place cependant son fils à l'école des fils de notables où il passe 3 ans. Puis M. Oubihi entre en 1956 en 6e au lycée Moulay Idriss de Fès, et obtient son baccalauréat « mathélem » en 1963. Il décroche une bourse de la coopération technique pour la prépa' du lycée Lyautey, où il se retrouve « par hasard », et est reçu à École des Mines de Paris en 1965. Affecté à BRPM à son retour au Maroc, il entre par la suite à la Société nationale des produits pétroliers.

Dernier cas pour illustrer l'ascension devenue possible d'un enfant de la classe moyenne rurale, celui d'un gouverneur du ministère de l'Intérieur sous Basri. Né à la fin de la guerre à Béni Mellal, de père commerçant, passé par le *msid* et non francophone, le jeune élève entre à l'école franco-marocaine d'Oued Zem. Le futur gouverneur entame alors son secondaire à Béni Mellal avant de devenir interne pour 5 ans au lycée Moulay Abdallah de Casablanca. Bachelier « mathélem » en 1962, il échoue en MPC à Rabat puis entre dans la prépa' de Lyautey, d'où il intègre l'École nationale des Travaux publics de Paris. Boursier du CROUS en France, il bénéficie des contacts entre le ministère marocain des Travaux publics et son École, ce qui lui assure une place au service des routes à son retour au Maroc en 1969.

La progression des élèves d'origine modeste parmi les élèves de la prépa' de Lyautey se confirma au tournant des années soixante-dix, et devint un phénomène massif comme en

atteste l'échantillon que nous avons étudié pour la période soixante-neuf/quatre-vingt-cinq, qui compte 42 étudiants.

Par rapport à l'échantillon précédent, on ne remarque pas d'évolution sensible par rapport à l'âge (6 mois de moins en moyenne pour ces élèves), ni pour la taille des familles : 5,8 enfants par famille, alors que seules 11 sur 29 ont plus de 6 enfants. La légère baisse s'inscrit dans la lente décrue démographique du Maroc. En revanche, concernant les critères sociaux, les données sont tout à fait renouvelées, à commencer par le nombre de boursiers. Ces derniers représentent maintenant les trois quarts de l'effectif, et ils sont même 93,3 % après 1974 (tous ayant alors pratiquement une « bourse Mission »). Ce premier indicateur du milieu d'origine modeste dominant des élèves à partir du début des années soixante-dix est corroboré par les autres indicateurs sociaux.

L'onomastique comme les lieux de naissance et d'habitation viennent attester d'une population à dominante berbère et rurale, à l'inverse de celle des années soixante. Sur les 42 élèves recensés, on ne trouve plus que 3 noms de familles fassies (soit 7 % du total), tandis que les noms dûment berbères représentent la moitié de l'effectif (50 %) : Ait Lhoussain, Ait Alla, Ait Bouabid, Ait Lafkih, Aberchane, Aberkane, Achengli... Cette origine berbère dominante est confirmée par les lieux de naissance majoritairement situés dans le « *bled* », c'est-à-dire dans les zones rurales et même sahariennes, y compris jusqu'à Figuig aux confins maroco-algériens (54,7 %). Mais si l'on ajoute à ces *douars* ruraux les petites et moyennes villes qui représentent 30,9 % de l'effectif, on peut constater que la majorité écrasante de ces élèves est d'extraction rurale. Si l'on exclut quelques villes côtières comme Safi ou Kenitra, ces villes moyennes sont pour l'essentiel situées dans les zones de la montagne berbère ou dans le Sud soussi (Azrou, Chefchaouene, Béni Mellal, Midelt ainsi que Taroudant, Tafraout, Agadir...). Les grandes villes sont donc ici résiduelles et ne représentent plus que 14,2 % du total, soit 6 élèves, dont 2 de Casablanca et 2 Fassis.

Par rapport aux lieux de naissance, les lieux d'habitation des parents ont assez peu évolué pour des familles qui ont dû scolariser leurs enfants au lycée. Les ruraux sont encore 28,5 %, tandis que l'essentiel du transfert s'est opéré vers les villes petites ou moyennes du Maroc des montagnes (40,4 %) et vers Casablanca (11,9 % sur 30,9 % des grandes villes), soit les villes de destinations dominantes de l'exode rural. Si l'on mesure l'évolution dans le temps, soit les 17 années sur lesquelles court notre échantillon, le lent basculement du rural vers la ville des élèves est encore plus massif après 1978. 9 familles sur 13 résidant dans une grande ville se situent avant 1978. Ce qui fait que dans les années quatre-vingt, le public de la prépa' de Lyautey est quasiment exclusivement rural.

Les professions des parents viennent conforter l'impression de l'ouverture sociale massive qui caractérise ces classes préparatoires. Les élèves, qui étaient 42,3 % dans les années soixante à être issus d'une famille de milieu socioprofessionnel élevé, ne sont plus

que 9,5 % (dont 1 député, 2 administrateurs de société et 1 entrepreneur). Les gros commerçants et agriculteurs-propriétaires ont disparu de l'échantillon. Les fonctionnaires qui représentent maintenant 42,8 % de l'effectif sont en grande partie issus de l'enseignement (4 instituteurs, 3 professeurs et 1 répétiteur), auxquels il faut ajouter 5 employés de l'administration et 4 petits fonctionnaires (2 militaires, 1 facteur...). Ces fonctionnaires constituent l'essentiel du milieu socioprofessionnel moyen qui représente 38 % de l'échantillon, et leurs enfants poursuivent donc un processus d'ascension sociale classique, en particulier pour les fils d'instituteurs. Restent donc 50 % pour les familles appartenant aux couches défavorisées (8 ouvriers, 2 sans emploi, 3 *fellahs*, 4 petits boutiquiers...).

Au total, les élèves de milieu social défavorisé sont devenus majoritaires, et il n'est pas abusif de dire que cette classe préparatoire est devenue le lieu d'une réelle mobilité sociale. C'est d'ailleurs ce que viennent nous confirmer les propos de leur professeur de physique Bernard Spenlehauer, qui se rappelle avoir offert, grâce au concours de multiples bonnes volontés, des costumes, des cravates, des chaussures, *etc*., aux élèves les plus démunis, qu'il accompagnait aux oraux à Paris. Mais c'est surtout ce qu'attestent les intégrations réussies par ces mêmes élèves : sur notre deuxième échantillon, on relève 1 X, 1 centralien Paris, 1 centralien Lyon, 2 ponts, 2 Mmineurs Paris, 2 ESTP et de très nombreux ENSI. Tel est le cas du polytechnicien de la promotion 1972 Ahmed Allam, reçu à l'X avec 4 de ses camarades, dont 1 Français, et le futur PDG de la RAM, Mohammed Hassad. Né à Afourer près de Béni Mellal en 1951, et fils d'un ouvrier de l'ONE, le cas d'Ahmed Allam est particulièrement éclairant. Il n'en reste pas moins rare, car nous verrons que les fils de famille, alors partis dans les classes préparatoires françaises, continuent de fournir une part appréciable des diplômés. Cette possibilité de promotion sociale explique le très grand nombre de demandes d'inscription au début des années quatre-vingt dans cette prépa', honorées à raison d'une pour 10 (40 sur 400), et ne rend que plus regrettable sa fermeture en 1985-1986.

2. Les études juridiques et littéraires en perte de vitesse

Si les universités du Maghreb restent socialement sélectives jusqu'au milieu des années soixante, elles commencent alors à se démocratiser sous le coup de leur massification qui va en s'accélérant, surtout après 1970. Quoiqu'il y ait des différences notables entre le Maroc et la Tunisie, l'université est en cette période un lieu de légitimation plus que de promotion sociale pour les enfants des classes supérieures et moyennes, puisque sont notamment grandes ouvertes les portes de l'enseignement supérieur. Il faut en effet assurer la relève des coopérants universitaires encore majoritaires, mais sur le départ. Le gros des universitaires maghrébins des années 1980 et 1990 fut en effet formé au cours de cette période qui court du début des années soixante aux années soixante-dix.

Durant les années soixante, les études techniques (ingéniorat, médecine, commerce) et scientifiques semblent encore tenues en suspicion par bon nombre d'héritiers pour lesquels le droit est plus conforme à leurs ambitions politiques et administratives.

Le tournant des années soixante-dix voit les études juridiques et littéraires devenir de plus en plus ouvertes par leur recrutement social, et en conséquence de moins en moins attrayantes pour bon nombre d'héritiers. Nous retrouverons ces derniers dans les filières techniques qui semblent de plus en plus les attirer dès les années soixante-dix. En 15 ou 20 ans s'est donc opéré un retournement essentiel que nous allons tenter d'illustrer à travers quelques cas de figure.

Démocratisation des lettres à Tunis

Depuis le protectorat, les étudiants tunisiens étaient davantage portés, pour diverses raisons, vers les études littéraires. L'enseignement en particulier, beaucoup plus qu'au Maroc, attirait de nombreux étudiants. Faut-il y voir un effet du « tiers colonial » perçu par les enseignants tunisiens, comme leurs collègues français, en sus de leur salaire (mais supprimé en 1943 par sa généralisation) ? Quoi qu'il en soit, au cours des années soixante, les facultés littéraires continuent d'être les plus prestigieuses, en compagnie des facultés de droit. À une époque où, depuis 1958, la quasi-totalité des étudiants était boursiers, un clivage social très net séparait les facultés de lettres et de droit d'une part, et celles des sciences et de médecine d'autre part. Les étudiants en lettres et en droit provenaient de milieux plus bourgeois et urbains, notamment des vieilles familles de lettrés. Tel est le cas de la famille des Ben Achour de Tunis, dont les enfants, aujourd'hui professeurs d'université, faisaient alors tous des études de droit. Il en allait de même pour les étudiants de la famille de savants et lettrés tunisois des Ennaïfer. La province, elle aussi, avait ses vieilles dynasties de lettrés perpétuant la tradition juridique, comme les Charfi de Sfax. Raouf Hamza lui-même, issu de la ville de Mahdia très marquée par le Makhzen turc, fils et petit-fils d'étudiants lettrés passés par la Zitouna, a perpétué la tradition. Toutefois, cette famille atteste du tournant qui allait être pris par les héritiers de cette bourgeoisie quelques années plus tard, puisque ses autres descendants sont tous médecins.

C'est qu'au début des années soixante, en effet, les étudiants en sciences et en médecine sont le plus souvent des nouveaux venus issus de la Tunisie sahélienne ou profonde, ce qui atteste du processus de mobilité sociale qui se met en place. Il s'agit en général d'étudiants issus de familles citadines moyennes, avec un capital culturel important mais pas systématique. Cela est surtout vrai pour les étudiants en médecine car une tradition avait déjà commencé à se créer sous le protectorat. Les étudiants en médecine étudient alors en France pour l'essentiel, puis à Tunis, lorsque la faculté de médecine est créée. Les familles Dinguizli d'ascendance turque, Larabi et donc Hamza, peuvent s'inscrire dans

cette tradition. Les familles de province, alors moins intégrées au pouvoir politique et intellectuel, semblent alors plus facilement se tourner vers les carrières libérales. Les étudiants des facultés scientifiques, en revanche, proviennent alors pour l'essentiel de milieux sociaux modestes.

Tel est le cas de M. Amara, étudiant en mathématiques à l'Institut des Hautes études de Tunis au milieu des années cinquante. Bachelier « mathélem » du lycée de Sousse en 1955 (la section comptait 7 élèves en 1955), et fils d'ouvrier-maçon, M. Amara avait suivi l'école franco-arabe et le *kouttâb* comme de nombreux jeunes Sahéliens de sa génération. Après son baccalauréat, il entre à l'IHET, où il suit deux années de mathématiques. Il noue alors des relations avec Georges Poitou, jeune thésard normalien et futur directeur de l'ENS de la rue d'Ulm. Pour financer ses éludes, à une époque où les bourses ne sont pas encore disponibles (elles sont créées et généralisées en 1958), il est pion au pair à Khaznadar, annexe du collège Sadiki. Il obtient en 1957 une bourse du gouvernement français pour aller poursuivre ses études à l'université de Grenoble où il reste 5 ans. De retour à Tunis en 1960, il devient assistant à la faculté des sciences de Tunis, où il est le seul Tunisien.

Durant les années soixante, ce sont encore les étudiants issus de milieux sociaux modestes qui s'engouffrent vers les carrières scientifiques. Cela est d'ailleurs vrai aussi pour les études à l'École des hautes études commerciales de Tunis. Les promotions sont alors étroites. On compte 300 étudiants à la faculté des sciences de Tunis en 1967, ce qui en fait une filière étroite, bien que socialement ouverte. C'est au début des années soixante-dix, avec la mise en place timide de la sélection, puis définitive en 1976, avec l'orientation universitaire, que cette architecture sociale devait alors être profondément bouleversée au sein de l'université.

L'étude menée par Lilia Ben Salem sur les étudiants tunisiens des années soixante confirme cette hiérarchie sociale des facultés, établie à partir de ces témoignages. Dans son article de 1968 intitulé « Démocratisation de l'enseignement en Tunisie », Lilia Ben Salem exploite une enquête menée au cours de l'année 1963-1964 auprès de 2 175 étudiants de Tunis et 101 étudiants tunisiens de l'étranger. Sans vouloir reprendre les fils de cette longue étude, il faut souligner que l'auteure met en valeur une forte disparité sociale des étudiants, en fonction des différentes filières d'enseignement, tout en remarquant le processus global de démocratisation qui se met alors en place. La première césure massive concerne les filières unilingues en arabe, et les filières en français. Les fils d'agriculteurs, d'artisans et d'ouvriers représentent ainsi 81,9 % des étudiants de la faculté de théologie et de l'École supérieure de droit, alors qu'ils ne sont que 54,3 % à la faculté des lettres, et 43,1 % à la faculté de droit. Les facultés classiques se distinguent donc par un public socialement plus privilégié.

Maintenant, au sein des grandes filières de l'université, l'auteure souligne que la faculté de droit est celle dont les étudiants sont originaires des milieux socio-économiques les

plus avantagés. Les fils d'industriels, de commerçants et de cadres supérieurs y sont 28 %, avec une surreprésentation accrue pour les étudiantes (68,3 %). À l'inverse, la faculté des lettres a un public plus plébéien (seulement 22,1 % des étudiants et 46,4% des étudiantes pour ces mêmes catégories), que l'auteure s'empresse de corriger, en expliquant que les étudiants unilingues d'arabe de cette même faculté font chuter le niveau social. Sur cette base, la faculté des sciences connaît un pourcentage intermédiaire d'étudiants favorisés, avec 24,1 %. Si l'on réduit l'étude au public des étudiantes, qui sont à 95 % bilingues, la hiérarchie que nous avons mise à jour est très bien respectée : elles sont à 48,8 %, issues de milieux socio-économiques supérieurs à la faculté de droit, 28,2% à la faculté des lettres, et seulement 17,6 % à la faculté des sciences. Quant aux étudiants de l'étranger, majoritairement inscrits en sciences, en ingéniorat ou en médecine, ils proviennent en majorité de la classe moyenne (avec un pourcentage record de fils d'employés), et les fils de milieux socio-économiques supérieurs ne représentent que 13 % du total.

Au total, dans les années soixante, les études littéraires restent relativement « aristocratiques » parmi les étudiants tunisiens, avec une prime pour les études juridiques, tandis que les études scientifiques sont plus démocratisées. Cette situation, héritée du protectorat, approche pourtant d'un tournant. La conquête des études scientifiques par les étudiants issus des classes moyennes ou populaires ne sera que de courte durée, en particulier pour celles de l'ingéniorat, de la médecine et du commerce, qui vont commencer à recruter dans les milieux plus favorisés dès le début des années soixante-dix.

Au Maroc, le primat du droit

Au Maroc, la situation est sensiblement différente pour diverses raisons. Les études conduisant aux métiers de l'enseignement n'ont jamais été très bien considérées par les étudiants, issus en majorité de milieux aristocratiques qui leur ont depuis longtemps préféré le droit. Toutefois, le caractère très malthusien de l'enseignement supérieur fait que, dans les années soixante, le public des différentes facultés reste encore dominé par les milieux socioéconomiques privilégiés. Or, comme les flux d'étudiants nous l'attestent, les études juridiques sont encore majoritaires parmi les étudiants marocains (51,5 % des étudiants de l'université Mohammed V en 1964-1965, soit le double de la part du droit à Tunis). La domination des étudiants issus de milieux privilégiés explique en partie cette situation. *A contrario*, en 1964-1965, les étudiants en sciences ne sont que 11,2 % à Rabat, alors qu'ils sont 30,2 % à Tunis en 1967-1968, car ces études sont plus démocratisées.

À Rabat, on compte au milieu des années soixante 2 étudiants en droit pour un étudiant en lettres, sachant que les premiers sont issus de milieux socio-économiques plus favorisés. Pour autant, en cette période de pénurie généralisée de cadres, les études littéraires ou scientifiques peuvent conduire à toutes les fonctions, à l'image de ce licencié

de mathématiques devenu directeur de banque. Pour nous en tenir à l'origine urbaine, qui est lourde de signification au Maroc, on constate que, sur les 200 étudiants licenciés en sciences économiques de 1969 (à 92 % de sexe masculin), 35 % sont originaires de Fès, 35 % d'une autre grande ville et seulement 30 % issus des zones rurales (petites villes comprises). Si l'on rapporte cette donnée, aussi sommaire soit-elle, à celles récoltées pour la prépa de Lyautey, on est tenté de définir le public de cette licence de la faculté de droit de Rabat des années soixante comme très privilégié.

Mais d'une manière générale, et sans disposer d'études exhaustives, nos différents témoins attestent de la domination des milieux socioéconomiques privilégiés, ou tout du moins de milieux intellectuels urbains. Tel est le cas de Fathallah Oualalou, président de l'UNEM de 1966 à 1968 et étudiant en sciences économiques à la faculté de Rabat, issu de la classe moyenne intellectuelle rbatie, au même titre qu'un Mohammed Guessous, futur professeur de sociologie, alors à la faculté des lettres. C'est dans ce vivier que la future USFP allait trouver l'essentiel de ses cadres. Les familles fassies enrichies par le négoce qui, longtemps, avaient dirigé leurs fils vers des études pratiques ou commerciales pour assurer la reprise des affaires familiales, commencent alors à s'intéresser aux études supérieures, à l'instar des Berrada, Benjelloun ou Guessous. Hamid Berrada, président de l'UNEM au milieu des années soixante, et devenu par la suite journaliste à *Jeune Afrique*, comme sa sœur Hakima, étudiante en France en 1968, représentent bien ce mouvement.

Cependant, les années soixante sont une période complexe au Maroc où les trajectoires les plus diverses se croisent. Les débouchés professionnels, administratifs et politiques sont tels que les filières de formation prennent une importance secondaire. Le professorat trouve encore des adeptes parmi les héritiers, en partie du fait que l'université se doit de recruter des centaines d'enseignants nationaux. On peut citer le parcours de Mohammed Benjelloun-Touimi, né en 1935 à Casablanca, fils d'un négociant en céréales de Fès passé par Moulay Idriss, qui suivit une scolarité compliquée passant par l'institut Guessous de Rabat, le collège Mohammed V de Marrakech, puis l'école libre Moulay Hassan de l'Istiqlâl à Casablanca, avant d'entrer à Lyautey où il obtient son baccalauréat en 1955. Étudiant à l'IHEM de Rabat, où il passe sa licence d'arabe, M. Benjelloun-Touimi est l'un des rares étudiants de son milieu et de sa génération à opter pour l'enseignement : assistant à la faculté des lettres en 1957, il est alors payé 900 Dh par mois avant d'être remercié par le vice-doyen Benbachir, qui le considère comme un rival. Il choisit alors la Mission, avant de partir à Paris en 1958, où il resta 2 ans pour obtenir le DES et l'agrégation d'arabe. De retour au Maroc en 1960, le jeune agrégé entame alors une longue carrière au sein du lycée Gouraud-Descartes où il devait rester jusqu'en 1999.

Le cas d'Abdellatif Derkaoui est tout à fait différent. Fils et petit-fils des marabouts de la zaouïa Derkaouia au Nord de Fès, étudiant à la Quaraouiyne puis à la faculté de Fès où il obtient ses certificats de littérature d'arabe, vice-président de l'UNEM en 1969 et

animateur du groupe de Fès, il devient professeur d'arabe à Rabat en 1970. C'est en 1972 qu'il devait être arrêté et emprisonné 13 ans.

Pour autant, des parcours d'étudiants plus modestes doivent être mentionnés. Aux deux extrêmes de l'échelon politique, on peut mentionner les cas de l'ex-ministre de l'Intérieur Driss Basri (1979-1999) et de Driss Bouissef Rekab, ancien prisonnier politique. Ces deux cas sont symptomatiques des possibilités d'ascension sociale alors offertes aux enfants de milieux très modestes, fussent-elles très minoritaires. Driss Basri est originaire de Settat, où il est né en 1938. Son père a émigré à Rabat où il est simple *chaouch*. Les possibilités offertes par le milieu urbain permettent à son fils Driss de suivre une scolarité qui ne le conduit cependant pas jusqu'au baccalauréat. Engagé comme petit fonctionnaire dans la police, il s'inscrit en capacité en droit et passe sa licence au tournant des années 1960-1970, en parallèle de sa carrière de fonctionnaire. Cela lui permet de devenir commissaire. Mais il ne s'arrête pas à ce stade, soutient son DES de droit intitulé *L'agent d'autorité* à la faculté de droit de Rabat et publié en 1975, et devient chargé d'enseignement dans cette faculté. Repéré par le ministre de l'Intérieur Mohammed Benhima, il devient alors secrétaire d'État à l'Intérieur en 1974, puis ministre de l'Intérieur en 1979. Il soutient alors un doctorat d'État, *L'administration territoriale, ordre public et développement*, sous la direction du professeur Michel Roussel à Grenoble. Ce cas extrême d'ascension sociale doit pour beaucoup au fonctionnement de la monarchie (le Makhzen), mais n'est pas moins révélateur de la démocratisation des études, juridiques en particulier, qui s'opère très nettement au Maroc à partir du tournant des années soixante-dix.

Driss Bouissef Rekab est un autre exemple tout aussi significatif. Né en 1947 à Tétouan d'un père d'origine paysanne et d'une mère espagnole du Maroc assez modeste, le jeune Driss grandit à la campagne avec ses 5 frères et sœurs, où son père, « laitier », élève quelques chèvres aux alentours de Tétouan. Ancien membre de la phalange franquiste, il parle et écrit l'espagnol et l'arabe. Au terme d'une quasi-faillite de sa ferme, il décroche en 1954 un travail de petit fonctionnaire colonial de la zone espagnole. Grâce à ce petit revenu, leur mère réussit alors à inscrire ses enfants à l'école. Driss entra à l'école franco-marocaine de Tétouan, réservée aux « fils et filles de pauvres ». Après son certificat d'études obtenu à 12 ans en 1959, Driss entra « par un concours de circonstances », au collège de l'Alliance israélite. Après avoir obtenu son BEPC en juin 1963, Driss entra au lycée de l'Alliance, mais s'ennuya vite, abandonna l'école et débuta une carrière d'instituteur en janvier 1964. L'échec fut retentissant, et poussa le jeune Driss à quitter le Nord pour rentrer au lycée Lyautey de Casablanca à la fin septembre 1964, où il fut hébergé par sa sœur et son beau-frère.

Le lycée français l'accepta sur-le-champ alors que les deux grands lycées publics de Casablanca l'avaient refusé... Après le bac obtenu en 1967, Driss Bouissef Rekab s'inscrivit au lycée Descartes en espagnol, car il y existait une annexe de la faculté des lettres de Bordeaux. Il était alors boursier et touchait une bourse mensuelle de 300 FF. Après une

« année morne » passée à Rabat, Driss partit en stop en France avec quelques sous en poches (300 FF), et s'inscrivit à la faculté d'espagnol de Toulouse. C'est là qu'il découvrit l'UNEM et le militantisme gauchiste... Après quelques années et son mariage avec Lucile Daumas, ils rentrèrent au Maroc durant l'été 1973, et Driss devint assistant d'espagnol à la faculté de Rabat. C'est en janvier 1976 que sa carrière s'interrompit brutalement pour un emprisonnement de 13 années.

Outre son parcours très étonnant, et la réussite de ses 2 frères (l'un devint médecin spécialiste, et le second universitaire en espagnol à Tétouan), cette trajectoire illustre la relative mobilité sociale permise par les études dans ce Maroc des années soixante. La promotion de nombreux Marocains au sein de la fonction publique à l'indépendance, à un niveau si modeste soit-il, autorisait la scolarisation des enfants et, partant, des possibilités d'ascension sociale réelle, en particulier par le biais des études universitaires. Il est certain que ce mouvement ne toucha cependant que marginalement les milieux ruraux sous-scolarisés et dépourvus de capital scolaire ou linguistique.

La crise de l'ENS à Tunis

L'École normale supérieure de Tunis, créée à l'indépendance, avait représenté un symbole de l'émancipation politique et intellectuelle de la Tunisie nouvelle. Dans cette « petite république des professeurs », l'ENS était l'institution-phare, et les normaliens, recrutés parmi l'élite des étudiants, étaient choyés tant sur le plan des conditions de travail qu'au plan matériel et financier. Il est donc normal que les étudiants recrutés dans cette institution aient représenté une élite non seulement intellectuelle mais aussi sociale, conformément au prestige des études menant au professorat depuis le protectorat. L'étude que nous avons menée sur les origines sociales des normaliens à travers la documentation de l'ancienne ENS atteste cette réalité pour les normaliens de la première période, de 1959 à 1964. Toutefois, du milieu des années soixante au milieu des années soixante-dix, les archives permettent de constater une provincialisation des normaliens (liée à une massification des effectifs), ainsi qu'une baisse importante dans le recrutement social, cette évolution s'accélérant en fin de période.

Les premières promotions de normaliens se caractérisent en effet par la domination des urbains, et de classes sociales relativement privilégiées (du moins si l'on s'en tient à la profession des pères). Ainsi, sur notre échantillon de 67 normaliens, les citadins au sens large (par leur lieu de naissance) représentent près des deux tiers de l'effectif (65 %) : 19,4 % sont nés à Sfax, 14,9 % à Tunis, 8,9 % à Sousse (les autres se partageant entre Monastir, Nabeul, Kairouan, Gabès, Korba, Le Kef et Paris). Les trois plus grandes villes représentent à elles seules plus de 43 % des normaliens. Les ruraux, c'est-à-dire les normaliens nés à la campagne, représentent le tiers de l'effectif total (34,3 %), c'est dire qu'ils sont alors une minorité. Enfin, les normaliens nés dans le Sahel, urbains et ruraux

confondus, représentent 20,8 % de l'effectif, ce qui est conforme au statut intellectuel de la région sous le protectorat.

Les lycées fréquentés par ces normaliens lors de leurs études secondaires confirment le poids dominant de Tunis, puisque la ville en a accueilli 51,8 %. Le poids respectif du lycée Carnot (11,5 %) et du collège Sadiki (13,4 %) atteste de l'aspect relativement élitiste des premières promotions de l'ENS. Les lycées de province ont scolarisé moins de la moitié des normaliens (48 %). Enfin, si l'on prend en compte la profession des pères (comme critère d'appartenance sociale), il se dégage une large domination des classes supérieure et moyenne. Les professions relevant de la classe supérieure sont à elles seules 56 %, et celles relevant de classes moyennes 23,2 %, soit les quatre cinquièmes de l'effectif. Les professions intellectuelles (médecins, enseignants...) représentent près du tiers de l'effectif (36,5 %, dont 26,8 % pour les professions intellectuelles modernes). Parmi la classe supérieure, on relève une moitié d'agriculteurs, c'est-à-dire de propriétaires terriens (même s'il faut convenir que cette catégorie peut aussi recouvrir le rentier tunisois absentéiste et besogneux, et le paysan), qui résident en majorité en ville, et notamment à Tunis. On relève aussi 5 pères exerçant des professions libérales, et 5 hauts fonctionnaires. À noter que la profession d'enseignant est très peu représentée, puisqu'il n'y a qu'un fils d'instituteur.

Les étudiants issus des classes populaires sont donc apparemment minoritaires puisqu'ils ne composent que 19,5 % de l'effectif. La promotion sociale joue donc à la marge dans ce public, mais est présente néanmoins, puisque l'on relève des pères petits artisans (par exemple charron) ou ouvrier (par exemple maçon). Mais dans l'ensemble, l'ENS des premières promotions recrute l'essentiel de ses étudiants parmi les classes supérieures et urbaines de la société tunisienne. Un prestige social incontestable est alors attaché à l'ENS naissante, et les premières promotions démontrent que cette école était un tremplin pour faire carrière. Nous avons déjà mentionné plusieurs personnalités appartenant à ces premières promotions, à l'instar de Mohamed Sayah, devenu par la suite directeur du PSD et ministre de la République (dès 1969).

Le parcours de ce normalien de la promotion 1960 souligne les possibilités de carrières alors offertes aux jeunes lauréats de l'ENS, et illustre assez bien le profil des normaliens de cette époque. Né en décembre 1933 à Bou Hadjar, petit village du Sahel près de Monastir, Mohamed Sayah est issu d'une famille d'origine plutôt paysanne mais aussi Makhzen. Son grand-père était Bachaouche de l'armée turque, et son père « agriculteur », c'est-à-dire que la famille avait été déclassée par la colonisation. D'ailleurs, la famille comptait beaucoup de lettrés et de magistrats formés à la Zitouna, ce qui n'était pas exceptionnel au Sahel. Plusieurs cousins de Mohamed Sayah ont d'ailleurs poursuivi des études à l'école franco-arabe depuis le début du siècle, et certains sont devenus avocat, médecin et pharmacien dans l'entre-deux-guerres.

Mohamed Sayah a été scolarisé en 1939 dans la nouvelle école primaire franco-arabe de Bou Hadjar, puis dans celle d'un village voisin (Lamta). Poussé par son instituteur français à passer le concours de Sadiki plutôt que de s'inscrire à la Zitouna, le jeune Mohamed est reçu second lors du concours de mai 1948 et reçoit, comme les 10 premiers, une bourse d'études. Exclu de Sadiki en 1951 avec 50 autres élèves pour menées nationalistes, il poursuit sa scolarité au collège de Sfax dans la section tunisienne. Il obtient son baccalauréat philosophie en juin 1955 et, après réflexion, s'inscrit en propédeutique à l'IHET ; il devient en 1956 membre de la Commission administrative de l'UGET. Après avoir été surveillant au collège de Sfax pour financer ces études, il passe le concours de l'ENS en 1957, et intègre ainsi sa seconde promotion. Il considère alors cette école de formation de professeurs du secondaire comme une opportunité d'ascension sociale et un gage de notoriété. Après l'obtention de sa licence d'arabe en 1960, Régis Blachère, professeur à l'ENS, lui propose un poste de lecteur à Bordeaux pour faire un DES, mais il y renonce pour devenir Secrétaire général de l'UGET, véritable tremplin de sa carrière politique.

L'ENS des années soixante peut ainsi être considérée comme une voie de promotion sociale, mais elle joue aussi largement un rôle de relégitimation sociale pour des héritiers de familles que le protectorat avait en partie déclassées. Les normaliens qui ont mené des carrières intellectuelles, politiques et syndicales de haut niveau ne sont pas très nombreux, mais ils appartiennent pour l'essentiel à ces premières promotions. L'ENS est alors, en quelque sorte, une institution qui participe à la confirmation du statut social de ses étudiants. Les normaliens des années soixante vont cependant devenir en majorité des enseignants, mais faut-il rappeler que cette profession, en particulier pour les professeurs du secondaire, confère alors un réel statut social ? Mais, quand ce statut va se dégrader, au tournant des années soixante-dix, nombre d'anciens normaliens, qui ont poursuivi des études de troisième cycle (doctorat) vont alors devenir universitaires. D'après un pointage empirique qu'a bien voulu faire pour nous Abdelkader Mehiri, une très forte proportion des universitaires des années quatre-vingt-dix était constituée d'anciens normaliens. En 1993-1994, au moins 49 enseignants de la faculté des lettres de La Manouba sur 276 étaient d'anciens normaliens. Ils étaient 43 sur 218 à la faculté des sciences humaines et sociales de l'université de Tunis I, et 24 sur 191 à l'Institut Bourguiba des langues vivantes. Les normaliens sont d'ailleurs souvent majoritaires parmi les professeurs et maîtres de conférences, c'est-à-dire parmi l'élite des professeurs de l'université.

Malgré cette réussite collective, l'ENS connut durant les années soixante une perte d'audience parmi les héritiers, et recruta de plus en plus ses étudiants dans les couches populaires, au fur et à mesure que la condition du métier d'enseignant se dégradait dans la réalité et l'imaginaire sociaux tunisiens. C'est ce qu'atteste indiscutablement l'évolution du recrutement jusqu'en 1975, 3 ans avant le transfert de l'ENS en province (*cf*. tableau 9, sur les origines sociales et géographiques des normaliens de 1964 à 1975).

Leurs origines peuvent être considérées sous deux angles. Ou bien la baisse du niveau social apparaît comme la preuve que le système d'enseignement tunisien s'ouvre, à la suite des réformes de démocratisation entreprises à partir du lendemain de la Seconde Guerre mondiale ; cela est sûrement vrai. Ou bien l'on considérera que les études professorales ont perdu leur capital de prestige social au cours de la période 1962-1972 (dates de l'entrée des promotions 65 et 75 à l'ENS). La démocratisation, qui se traduit ici par la provincialisation, la ruralisation et un recrutement social de plus en plus modeste des étudiants de l'ENS de Tunis, n'est pas alors seulement considérée comme un progrès, mais comme la contrepartie négative d'une perte de confiance (ou d'intérêt) des classes dominantes tunisiennes vis-à-vis d'une institution et d'études qui apparaissent comme peu porteuses pour elles, en termes de consécration sociale. L'inversion de ce phénomène dans d'autres établissements de la Tunisie durant cette même période (notamment en faculté de médecine et à HEC Tunis) attestera la validité de cette analyse.

Mais s'il fallait insister, on pourrait montrer que tous les éléments concordent dans la même direction. Ainsi, les professions intellectuelles (pour lesquelles les parents ont poursuivi des études secondaires ou supérieures) sont en régression parmi les pères : alors qu'elles occupaient 36,5 % des pères des normaliens des premières promotions, elles n'en occupent plus que 21,9 % pour ceux des promotions 1973-1975. Or, entre-temps, du fait des progrès de la scolarisation, les professions intellectuelles ont progressé au sein d'une société qui se tertiarise et s'urbanise. De même, parmi les promotions 1959-1964, il n'y avait que 2,4 % de pères enseignants (1 instituteur en l'occurrence), parmi celles de la seconde série ces derniers sont 8,3 % (7 instituteurs) ; enfin, parmi ceux de la série 1973-1975, ils sont 7,8 % (2 instituteurs et 2 professeurs). Cette stagnation des parents enseignants en fin de période renvoie au mouvement des classes moyennes. Tandis que celles-ci montent au sein de l'effectif entre les deux premières séries, elles régressent entre la seconde et la troisième, laissant plus de terrain aux couches populaires. Cela signifie que, même pour ces professions intellectuelles moyennes, traditionnels vecteurs de l'ascension sociale, l'ENS ne représente plus un symbole de promotion sociale, en tout cas de moins en moins en fin de période.

Cette popularisation du public étudiant de l'ENS s'accompagne, au début des années soixante-dix, d'une montée de la contestation politique au sein de l'institution. Cette période correspond aussi à l'arrivée à l'ENS de normaliens des premières promotions comme professeurs, à l'instar de Taïeb Baccouche en 1969. Dans les années soixante-dix, l'ENS se trouvait à la tête de l'opposition syndicale, tant parmi les étudiants de l'UGET que parmi les professeurs du SNESUP, constitué en 1971. Le Bureau national du SNESUP, notamment, se trouvait à l'ENS, et ses membres étaient aussi élus au Conseil de l'ENS. La première conséquence de cette agitation fut la réforme de l'ENS en 1972, qui sépara l'ENS de l'université, et en fit une institution autonome avec ses propres examens. La seconde fut la décision de transfert de l'ENS en province, prise en 1976. Les professeurs tunisois, rattachés à la faculté du 9 Avril, ne suivirent pas, et furent

remplacés par de jeunes vacataires moins diplômés et politisés. Par ailleurs, le transfert en province paracheva la provincialisation et la popularisation du recrutement étudiant. L'ENS ayant ainsi perdu son caractère élitiste, les avantages matériels et financiers accordés aux normaliens furent de plus en plus limités, et elle continua de fonctionner de manière plus routinière à Bizerte et Sousse durant les années quatre-vingt. Puis, sa raison d'être ayant vécu, la décision fut prise de la fermer en tant qu'institution particulière : l'ENS a recruté ses dernières promotions en 1989, et a finalement été absorbée par l'université (elle a par la suite été rétablie en 1997 à Tunis pour constituer une « filière d'excellence » qui conduit à l'agrégation).

L'ENAP perd son prestige à Rabat

À partir du milieu des années soixante, puis franchement à partir de la première moitié des années soixante-dix, on peut dire que les études administratives et juridiques (mais que dire des études littéraires ?) connaissent une véritable mutation sociale de leur public étudiant au Maroc. L'évolution très nette vers une massive démocratisation de ces études peut être considérée, là encore, comme un progrès du système. Cela est vrai pour la période 1965-1975, à un moment où les filières ne sont pas encore surchargées et les emplois administratifs nombreux. Mais, sur le long terme, ce mouvement doit être considéré (sur le modèle tunisien) comme la marque d'une relégation de ces études à un rang de filière négligée par les élites et, à ce titre, comme une impasse dans le processus d'ascension sociale. Démocratisation signifie ici délégitimation de cette ancienne et noble filière de formation des élites. Pour appuyer cette analyse, nous avons recours à une étude publiée sur l'ENAP, ainsi qu'à un article sur les étudiants licenciés en droit et en économie au début des années quatre-vingt.

Dans sa thèse de troisième cycle, Driss Andaloussi relève, comme nous l'avons constaté pour la période 1950-1955, que les premières promotions d'élèves de l'ENAP étaient majoritairement composées de fils de famille Makhzen ou de la bourgeoisie fassie. L'onomastique appliquée à l'étude de l'*Annuaire des lauréats de l'École nationale d'administration publique* confirme, en effet, jusqu'au milieu des années soixante, la présence nombreuse de fils de familles issus de la faculté de droit, en particulier au sein de la section de langue française, créée en 1958. Ainsi, pour la promotion 1964-1965, cette section, qui compte 16 diplômés, accueille des héritiers des familles Hajjouji, Skalli, Cherkaoui, Lazrak, Chraïbi, Ben Ali et Bennani. Cette promotion, la quinzième de l'ENAP, continue de fournir l'État national en cadres administratifs de haut niveau, et remplit donc une fonction de légitimation sociale pour ces fils de familles. Depuis l'indépendance, l'ENAP a fourni en effet des secrétaires généraux de préfecture, des gouverneurs, des présidents de chambres de la Cour suprême, des ambassadeurs, des directeurs d'établissements publics... Mais une fois la haute administration en cours de saturation,

l'ENAP ne forme plus que des cadres administratifs secondaires, ce qui se ressent très vite sur son recrutement social.

À partir de la promotion 1966 en effet, les fils de famille ont quasiment disparu, tandis que l'effectif des promotions gonfle de manière parallèle (26 diplômés en 1964-1965, 68 en 1966). Ce n'est qu'avec la création d'un cycle supérieur très malthusien à l'ENAP en 1971 que l'on assiste au retour de fils de famille déjà fonctionnaires, et qui veulent acquérir le statut d'administrateur (le cycle normal formant des administrateurs adjoints). Mais il est vrai que ces nouveaux lauréats sont, pour la plupart, issus du cycle normal, et sont donc d'anciens élèves de l'ENAP, en particulier lors de sa période glorieuse. Comme il ne put procéder à une enquête directe sur les élèves de l'ENAP, Driss Andaloussi a utilisé un mémoire de licence de 1970 sur le centre de Casablanca de la licence de droit section française, qui est l'un des viviers de l'ENAP.

Cette enquête constate la perte de prestige social des études juridiques à la fin des années soixante. La filière prestigieuse héritée du protectorat, très aristocratique à l'indépendance, se provincialise peu à peu : les Fassis et Rbatis, qui représentaient 72 % des étudiants de cette licence en 1949-1950, ne sont plus que 29,6 % en 1965-1966. Cette évolution rejaillit donc sur l'ENAP, dont la faculté de droit est le vivier, et elle ne fait que s'accentuer au cours des années suivantes. Dans une étude réalisée sur les étudiants licenciés en droit et en économie de la faculté de Fès de l'année 1982-1983, l'auteur relève que les étudiants issus de milieux socioéconomiques pauvres représentent 35 % du total, mais aussi que les fils de cadres supérieurs, de moyens et gros commerçants ne sont que 1,9 %. La majorité des licenciés de Fès provient alors de la classe moyenne, en particulier des fonctionnaires (15,75 %), des retraités et des employés. Cette situation sociale très moyenne des étudiants est confirmée par le fait que 64,15 % des parents de ces étudiants n'ont jamais été scolarisés, tandis que les titulaires du certificat d'études ne sont que 1,6 %. Mais, alors que l'auteur se réjouit de la « promotion sociale d'une bonne partie de la population de condition modeste », il ne faut pas perdre de vue le fait que la licence de droit n'est plus un sésame pour l'emploi, et que d'autres filières de formation des élites ont pris le relais.

Les thésards sont formés en France

Dans les années soixante, l'université de Tunis ne délivre pas encore de doctorats. Jusqu'en 1968, elle délivre à la fois des licences françaises et tunisiennes. À partir de là, la licence tunisienne devient unique, mais elle est pleinement reconnue par les universités françaises. À cette époque, la majorité du corps professoral de l'enseignement supérieur est encore composée d'étrangers. Si l'on prend le cas extrême de la faculté de sciences à Tunis, en 1967, il n'y avait encore que 2 professeurs tunisiens. Faute de professeurs, ou par la force de l'habitude, les étudiants qui veulent passer un troisième cycle partent donc

massivement à l'étranger, notamment en France. Tel fut le cas de M. Amara qui quitta son poste d'assistant à la faculté des sciences de Tunis en 1963 pour venir préparer pendant 4 ans un troisième cycle à Paris, ou du normalien Taïeb accouche, qui obtint l'agrégation d'arabe à Paris en 1968.

Dans les années soixante, les étudiants en sciences de Tunis, tous boursiers, passent leur licence en 4 années. Ils peuvent alors, jusqu'en 1968 (date de la création de l'ENIT) être recrutés sur titre dans les Écoles d'ingénieurs en France, d'où ils reviennent comme ingénieurs, pour être employés par le ministère de l'Équipement. Les autres licenciés qui entament un troisième cycle partent eux aussi en France, tout au moins jusqu'au début des années soixante-dix. C'est en effet vers 1974-1975 que furent soutenues les premières thèses à la faculté de Tunis.

Il faut se reporter à la thèse de Valérie Simon pour constater l'ampleur de la migration étudiante qui conduisit, à partir du milieu des années soixante, les licenciés maghrébins des universités marocaine et tunisienne vers les III^{e} cycles de l'université française. Une grande partie des enseignants maghrébins de l'enseignement supérieur sont toujours, dans les années quatre-vingt-dix, titulaires de doctorats français, en particulier pour les professeurs d'université qui sont souvent les titulaires des doctorats les plus anciens.

Pour prendre l'exemple des études juridiques au Maroc, nous avons tenté de montrer le démarrage tardif des études de III^{e} cycle, et l'ampleur de la concurrence des III^{e} cycles français, y compris pour la faculté la plus prestigieuse et la plus ancienne du Maroc. Nous avons croisé diverses sources pour tenter de chiffrer le nombre de docteurs marocains en droit. Les étudiants marocains en droit des années 1940 à 1991 ont été 427 à se voir délivrer un doctorat marocain et au moins 497 pour les doctorats français (*cf*. tableau 10).

Il faut donc souligner l'ampleur de la formation des docteurs marocains en droit au sein des universités françaises. Antérieure à la formation de docteurs au Maroc, la formation de docteurs marocains en France prend toutefois toute son ampleur au cours des années quatre-vingt, en particulier au cours de la première moitié des années quatre-vingt. Alors que durant cette période, les universités marocaines (celle de Rabat en particulier), offrent des formations doctorales, une majorité d'étudiants marocains continue de préférer une formation au sein des universités françaises. Ce n'est qu'après 1985, en partie sous le coup de la réduction des bourses d'études, que les III^{e} cycles du Maroc prennent le pas sur ceux de France (ce qui est confirmé par le déséquilibre des années quatre-vingt-dix/quatre-vingt-onze).

Les mouvements sont parallèles, mais encore plus accentués, pour les III^{e} cycles en sciences économiques (*cf*. tableau 11). Les chiffres sont de respectivement 207 pour les doctorats marocains et de 341 pour les doctorats français. Pour les étudiants en sciences

économiques, la période des années quatre-vingt est encore beaucoup plus déséquilibrée en faveur des étudiants de France. La faculté des sciences juridiques et économiques de Rabat, à l'instar des autres universités tunisiennes et marocaines, se caractérise donc par l'avènement tardif des formations doctorales (pratiquement rien durant les années soixante, et encore peu durant les années soixante-dix), par la vive concurrence qu'elle subit de la part des facultés françaises jusqu'aux années quatre-vingt et, au total, par une faible production de thèses au vu de son grand nombre d'étudiants. Cette situation explique que de très nombreux docteurs en droit (et parmi les plus célèbres) aient des diplômes français, et que nombre de professeurs de cette faculté soient, encore dans les années quatre-vingt-dix, titulaires d'un tel diplôme. Parmi les célèbres thésards de droit de l'université française, on relève Abdellatif Filali (ancien Premier ministre) et Mohammed Lahbabi (écrivain) pour les années cinquante, Omar Azziman (ministre de la Justice) dans les années soixante-dix, Khalid Alioua (porte-parole du gouvernement Youssoufi), Driss Basri (ex-ministre de l'Intérieur) ou Mohammed Tozy (politologue de l'université de Casablanca) durant les années quatre-vingt.

De même, parmi les enseignants de la faculté de droit de Rabat (section droit privé), et d'après le relevé que nous avons pu effectuer au vu des répertoires précédemment cités, il apparaît qu'un nombre important d'entre eux ont obtenu un doctorat français (ou une formation binationale) : 9 professeurs sur 23, 4 maîtres de conférences sur 9 (soit plus de 40 % des enseignants les plus diplômés). La majorité du corps professoral marocain dans les années quatre-vingt-dix est cependant recrutée dans le vivier formé au sein de la faculté de Rabat, ce qui ne reflète pas le déséquilibre des formations doctorales en faveur des françaises, et semble attester d'un mouvement important de cooptation. Nous retrouverons ce phénomène de manière plus accentuée encore à la faculté de médecine.

La formation des docteurs en France, et plus largement à l'étranger, a été un mouvement très puissant dans les années soixante-dix et quatre-vingt, qui a touché l'ensemble des facultés. Il a été particulièrement puissant pour la faculté des sciences. On peut ainsi évoquer le cas de l'universitaire Abderrahim Molato, né vers 1946 dans une famille andalouse de Rabat. Fils d'un commerçant babouchier de Rabat formé au *msid*, mais francophone par sa profession, il est frère cadet de Mohammed Molato, bachelier de Gouraud en 1956, et mineur de Saint-Étienne issu de la taupe de Lyautey. Le troisième frère devint relieur pour achever sa carrière à la Bibliothèque royale de Rabat.

Abderrahim Molato est passé par le groupe scolaire Mohammed V de Rabat, transformé en établissement d'enseignement public après 1956. Ce dernier obtient son baccalauréat « mathélem » au sein de ce lycée public en 1966, puis il entre à la faculté des sciences de Rabat en MPC, tout en obtenant un présalaire de normalien pour financer ses études (500 FF par mois pendant 12 mois au lieu de 300 FF par mois pendant 9 mois pour les simples bourses de l'université). Il fait partie des 4 étudiants de sa promotion qui

décrochent à Rabat leur licence de physique-chimie. Cela le conduit à devenir professeur dans le secondaire pendant plusieurs années, avant d'effectuer un DEA à l'ENS où il devient assistant, puis un DES à l'université Libre de Bruxelles de 1979 à 1980 qui lui ouvre à son retour les portes de l'université Mohammed V. Cette trajectoire, par sa chronologie comme par sa double formation, est tout à fait représentative de la migration temporaire effectuée par des milliers d'étudiants maghrébins à la recherche d'une consécration doctorale à l'étranger, *a fortiori* en phase de « banalisation » des études supérieures classiques à partir du début des années soixante-dix, que ce soit au Maroc ou en Tunisie.

3. Le succès croissant des formations techniques

Tandis que le professorat allait perdre son aura à partir du début des années soixante, y compris en Tunisie au sein de la jeunesse étudiante, et que les études commerciales pouvaient apparaître encore comme peu dignes d'intérêt, nombre de jeunes étudiants en « mathélem » étaient enclins à s'orienter vers la carrière d'ingénieur ou vers la médecine. L'idéologie développementaliste dominante, comme l'activisme des ingénieurs pionniers, les poussaient particulièrement vers l'ingéniorat. Et l'administration avait intérêt à choyer ces fonctionnaires, si rares et si indispensables au bon fonctionnement de l'État. L'ancien tiers colonial touché par les professeurs sous le protectorat avait disparu, et les avantages attachés à la fonction d'ingénieur en apparaissaient d'autant plus séduisants.

Le prestige de l'ingénieur

La fonction d'ingénieur avait ainsi été rehaussée en Tunisie par des avantages matériels : logement, voiture de fonction (remplacée au milieu des années soixante par une indemnité de 60 dinars, soit trois fois le salaire minimum). Or, tous les ingénieurs travaillaient peu ou prou pour l'État, et avaient donc droit à ces avantages. De plus, les ingénieurs étaient plus proches du pouvoir que les professeurs : ils étaient souvent attachés aux ministères de l'Économie, des PTT, de l'Équipement. Les professeurs étaient en revanche un groupe de pression diffus, et leur nombre croissant allait les dévaloriser socialement. Il n'y a pas eu de politique délibérée, mais le phénomène s'est fait sentir dès les années soixante. Partant de là, les meilleurs élèves voulaient devenir ingénieurs, tandis que les autres devenaient professeurs, ce qui alimentait la baisse du niveau. Il est d'ailleurs symptomatique que, durant les années soixante, les meilleurs étudiants de la faculté des sciences de Tunis aient été autorisés à entrer sur titre dans les Grandes Écoles d'ingénieurs françaises comme Centrale. Le système Douiri à Rabat s'inspirait de la même logique.

À salaire presque égal avec ses homologues français, le jeune ingénieur des années soixante rentrait à son retour au ministère de l'Équipement. Il apprenait ou choisissait

son affectation au cours d'une amicale rencontre avec M. Latiri, ou ses homologues rbatis qui leur faisaient diverses propositions d'emploi. Ces égards portés à la petite communauté des étudiants ingénieurs ne pouvaient qu'améliorer l'image d'une profession en plein essor.

La voie royale des classes préparatoires en France

L'envoi d'étudiants dans les classes préparatoires des Grandes Écoles d'ingénieurs en France est une filière confidentielle pour les étudiants maghrébins jusqu'aux indépendances. À partir de 1956, elle prend son essor de manière croissante mais irrégulière. Durant les années soixante, elle reste encore modeste du fait de la faiblesse des lycéens des classes de « mathélem », en particulier au Maroc. Pourtant, en Tunisie, la filière Latiri permet rapidement l'envoi de plusieurs dizaines d'étudiants chaque année. C'est au Maroc, où les classes préparatoires du lycée Lyautey firent leur office, et où l'initiative est laissée aux familles, que les effectifs restent les plus ténus. Sans pouvoir donner des effectifs exhaustifs, nous avons enquêté dans les archives du lycée Saint-Louis, grand lycée de prépas du Quartier latin, qui fait partie des quelques lycées à avoir passé un accord de coopération avec la Tunisie pour accueillir ses étudiants. La progression des effectifs de taupins tunisiens est d'ailleurs plus sensible et précoce que pour les marocains durant les années soixante (*cf*. tableau 12 pour la période 1956-1974).

Concernant les étudiants Marocains, la baisse de leurs effectifs à partir de 1965 correspond à la montée en force de la math. sup. de Lyautey. Les préparationnaires du lycée Saint-Louis représentent vraisemblablement une tendance de fond : montée des effectifs au lendemain des indépendances, tassement à partir du milieu des années soixante, puis reprise au début de la décennie suivante. Commence alors un mouvement de croissance durable des effectifs d'élèves marocains de math. sup. en France, qui allait durer plus de 20 ans.

Le recrutement social des élèves marocains de Saint-Louis ne doit guère surprendre. L'initiative laissée aux familles, fût-elle compensée par l'octroi aisé de bourses d'études, ne peut compenser le caractère encore très élitiste de l'enseignement marocain. Comme en prépa' à Lyautey, nous retrouvons donc jusqu'au milieu des années soixante une majorité d'élèves « aristocratiques » (pour l'essentiel des fils de grandes familles commerçantes fassies). Par la suite, la tendance n'est guère inversée du fait que Lyautey à Casablanca allait attirer les élèves les plus modestes, laissant aux fils de famille un quasi-monopole sur le départ en France. Au total, les 30 élèves marocains de Saint-Louis que nous avons repérés pour la période 1956-1974 sont issus à hauteur de 60 % des classes supérieures marocaines. Si l'on ajoute 30 % d'élèves issus des classes moyennes (dont 10 % d'élèves issus de familles enseignantes), il ne reste que 10 % d'élèves issus des milieux populaires. Le lieu d'habitation des familles conforte l'analyse, puisque les

urbains représentent 100 % de l'effectif dans un pays encore largement rural. Mieux, les élèves provenant de Fès, Rabat et Casablanca sont 72,7 %, ceux des autres grandes villes 9 % (soit plus des quatre cinquièmes). Et 18 % sont issus des petites villes marocaines. Le partage des rôles entre les CPGE de France et celle de Lyautey est donc très net au plan social à partir de la fin des années soixante.

Pour les Tunisiens, l'absence de classe préparatoire française alliée au système Latiri explique un recrutement social plus varié et des effectifs très supérieurs aux Marocains (108 étudiants). Néanmoins, durant la période 1956-1974, les éléments issus des milieux urbains et aisés restent encore dominants. Une nouvelle fois, l'origine géographique des étudiants est fortement inégalitaire puisque Tunisois (44,7 %) et Sfaxiens-Sahéliens (24,5 %, en grande partie issus de Sfax) représentent près de 7 étudiants sur 10. Les ruraux représentent cependant 20 % des effectifs, ce qui est à la fois beaucoup par rapport aux Marocains mais peu par rapport à la population rurale tunisienne.

Quant à l'origine sociale vue à travers la profession des pères, le spectre social est plus représentatif qu'au Maroc, pourtant ces étudiants restent majoritairement issus de milieux favorisés. Les étudiants issus de milieux populaires sont 20 % (en intégrant les petits artisans urbains) et ceux des classes supérieures 36,3 % (encore faut-il compter de nombreux « agriculteurs », c'est-à-dire des propriétaires terriens dont un bon nombre d'ailleurs résident en ville). Le phénomène remarquable est donc la part élevée des classes moyennes, plus de 39 %, dont plus de 23 % de fils et filles d'enseignants ou cadres relevant de l'Éducation nationale (soit près du quart de l'effectif). La combinaison d'une forte minorité issue des classes moyennes fonctionnaires et de familles sahéliennes, atteste la montée de ce groupe au sein des élites tunisiennes, confirmant nos analyses antérieures.

Pour être complet, il faut préciser que, parallèlement à la voie des classes préparatoires, de nombreux étudiants maghrébins en sciences ont pu rentrer sur titre dans les Grandes Écoles d'ingénieurs françaises dès le lendemain des indépendances. Les autorités marocaines et tunisiennes avaient directement négocié ces admissions avec certaines écoles (TPE Eyrolles ou Centrale pour les Tunisiens, Ponts et Chaussées pour les Marocains). Ces diplômés étaient ensuite intégrés dans les ministères de l'Équipement, qui avaient besoin d'ingénieurs. M. Latiri à Tunis a fait arrêter ce système - par arrêté ministériel en 1968 lors de la création de l'ENIT, qui s'arrogeait ainsi le monopole de la formation des ingénieurs. Les bourses gouvernementales ont été supprimées.

Néanmoins, le doyen de la faculté des Sciences de Tunis Mohamed Amara a protesté contre cette interruption et obtenu sa révision. À partir de là, les dix premiers de chaque promotion de la faculté peuvent rentrer sur titre dans une école d'ingénieurs (pour les autres, ils devenaient professeurs dans le secondaire). Ainsi, il n'y a pas eu coupure du système mais diminution. En 1978 par exemple, il y avait 50 étudiants dans la promotion

de mathématiques, et 12 sont rentrés en école d'ingénieur française sur titre. Le système a perduré jusqu'aux années quatre-vingt. De même au Maroc, le système Douiri a perduré tardivement pour les Ponts et Chaussées. Une filière d'admission parallèle a en définitive permis de contourner la voie des prépas pendant plus de 20 ans.

L'admission sur titre permit ainsi à Noury Chaouch, né en 1940 à Sousse d'une mère soussie, et d'un père instituteur né à Moknine, et qui fut l'un des premiers normaliens de Tunisie, de faire une école d'ingénieurs. Après un baccalauréat « mathélem », il fut envoyé par M. Latiri en math. sup. au lycée Pierre de Fermat à Toulouse, d'où il fut exclu après la bataille de Bizerte en 1961. Titulaire d'une double licence de math.-physique, il entra alors à Centrale Paris sur titre en 1965 (où il fut pré-recruté par les Chemins de fer tunisiens dès la deuxième année).

Des écoles d'ingénieurs à faible prestige social

S'intéresser aux Grandes Écoles d'ingénieurs du Maghreb créées durant les années soixante offre un tout autre panorama social. Loin d'apparaître comme des creusets sociaux permettant à la marge l'ascension sociale, ces écoles, aussi connues soient-elles par leur ancienneté et leur renommée (l'EMI à Rabat comme l'ENIT), apparaissent à l'analyse de leur public étudiant comme des écoles de relégation sociale. Les étudiants des universités peuvent apparaître comme beaucoup plus favorisés jusqu'au milieu des années soixante-dix. La naissance tardive de ces écoles (par rapport aux facultés) et les flottements initiaux quant au recrutement peuvent être un élément explicatif. Ainsi, lors de la création de l'École mohammedia d'ingénieurs en 1959, les élèves sont recrutés dès le brevet et reçoivent une formation accélérée au lycée des Orangers avant d'intégrer l'École. Ce n'est ainsi qu'en 1964 que sortit la première promotion, 3 années après leur baccalauréat sciences math.

De même, le fait que ces élèves soient appelés à devenir ingénieurs d'application n'est guère motivant pour les élèves les plus ambitieux, auxquels les Grandes Écoles françaises proposent des formations d'ingénieurs de conception (tout au moins pour les plus prestigieuses). Le fait, par exemple, que la filière A de l'École nationale des ingénieurs de Tunis écrème les meilleurs bacheliers pour les envoyer en France dévalorise *de facto* ceux qui restent à Tunis. Néanmoins, durant les années soixante-dix, et alors que ces écoles sont bien lancées, les choses n'évoluent guère. La réforme des études de l'EMI intervenue en 1974, qui débouche sur la formation d'ingénieur d'État au terme de 5 années d'études (soit après 2 années de prépa' intégrée), n'allait faire évoluer les choses que très lentement.

Nous en voulons pour preuve l'analyse des publics étudiants de ces deux écoles au cours des années soixante-dix. Les 21 étudiants de la promotion 1977-1978 de l'ENIT se caractérisent d'abord par leur âge. Plus des trois quarts d'entre eux ont obtenu leur

diplôme à plus de 25 ans, et même plus du quart à 27 ans. Cette première donnée atteste du caractère peu sélectif de cette école. Leur lieu de naissance témoigne lui aussi d'un recrutement largement rural et provincial. Un tiers des étudiants provient de la campagne, un second tiers du Sahel (et les ruraux sont beaucoup plus nombreux que les Sfaxiens), et le troisième tiers se partage entre les petites villes de l'intérieur (19 %) et Tunis (14 %). Et l'évolution est faible entre lieux de naissance et lieux d'habitation actuels des parents (en 1977, les Tunisois ont juste doublé leur part avec 28 %). Au niveau des lycées d'origine, les étudiants de l'ENIT proviennent à part égale des lycées de Tunis et des lycées de province, auxquels il faut ajouter un élève issu de la Mission. Mais la forte part des bacs techniques explique cette situation, car les lycées techniques sont essentiellement concentrés à Tunis à l'époque.

Concernant la profession des pères, on peut dire que l'essentiel des étudiants provient de milieux socioprofessionnels défavorisés : si l'on enlève les pères retraités et décédés, il nous reste un quart de pères relevant des classes supérieures (26,6 %), 20 % issus de la classe moyenne fonctionnaire, et une majorité issue des milieux populaires (53,3 %). Encore sur la classe supérieure relève-t-on 3 « agriculteurs » sur 4, le dernier étant directeur de société. On ne compte enfin aucun fils d'enseignant. La promotion 1977-1978 de l'ENIT est donc socialement très marquée, et l'on est loin du public des classes préparatoires françaises, qui apparaît comme beaucoup plus favorisé.

À l'École mohammedia d'ingénieurs de Rabat, pourtant plus ancienne de 10 ans que l'ENIT, les choses ne sont pas très différentes au cours de la décennie, et l'évolution est faible entre les promotions 1970 et 1981. Les étudiants sont majoritairement d'origine modeste et rurale. Les fils de la bourgeoisie urbaine, en particulier fassie, sont totalement absents de cet établissement auquel ils préfèrent les Grandes Écoles françaises. Nous avons analysé la totalité des fiches des 32 élèves des promotions 1970 (entrés à l'EMI en 1966) et les 36 de la promotion 1981 (entrés à l'EMI 5 ans plus tôt, en 1976).

Durant les 10 années qui séparent les deux promotions, les évolutions relatives à l'origine des étudiants de l'EMI sont faibles. Une majorité d'entre eux, certes décroissante, est née à la campagne ou dans une petite ville (62,4 puis 52,7 %). Le nombre de citadins en provenance des trois grandes villes capitales que sont Fès, Rabat et Casablanca, est en revanche stable en termes de lieux de naissance. C'est au niveau des lieux d'habitation que le déplacement urbain est le plus net entre les deux promotions : sous l'effet de l'exode rural, parfois associé à un début d'alphabétisation des jeunes ruraux, nombre de familles de la deuxième promotion ont migré de la campagne ou d'une petite ville vers les grandes villes. La part des élèves habitant les grandes villes passe ainsi de 42 à 77 %, ce qui est massif. Enfin, quant au lycée de provenance des étudiants, on peut constater une quasi-disparition des élèves de la Mission française, tandis que s'opère un rééquilibrage entre les lycées des grandes villes capitales et les autres lycées marocains : le fait que plus de 87 % des élèves de la première promotion proviennent des grands lycées des capitales

(y compris ceux de la MUCF) tient à leur quasi-monopole en 1966, en particulier pour les baccalauréats techniques. La diffusion de lycées dans d'autres villes du Maroc au tournant des années soixante-dix explique le rééquilibrage ayant eu lieu.

Le milieu social des étudiants évolue-t-il, conformément à l'urbanisation des élèves de l'EMI ? En réalité, il semble que le milieu social reste confiné aux couches sociales défavorisées (plus de 85 % des pères relèvent de cette catégorie en 1971), même si l'on note un léger frémissement vers les classes moyennes et supérieures (*cf*. tableau sur les promotions 1970 et 1981 de l'EMI).

Les données disponibles pour la première promotion étudiée attestent l'origine très populaire des étudiants de l'EMI. Une évolution est cependant perceptible au cours des années soixante-dix, alors que l'EMI a déjà 20 ans d'âge. Le fait notable est l'émergence des enfants de la classe moyenne, désormais à égalité avec les enfants des milieux populaires. On peut notamment relever l'apparition des fils d'instituteurs, qui sont 3 dans la promotion 1981. On trouve aussi deux fils de petits fonctionnaires de l'intérieur (*mokhazni*), relevant de la troupe des « forces auxiliaires ». Les enfants issus des classes supérieures sont en revanche toujours sous-représentés : un fils d'agriculteur et un fils de haut fonctionnaire de Rabat. Cet étudiant, issu de Rabat, est d'ailleurs le seul de cette promotion à provenir de la Mission (lycée Descartes), et son patronyme, Bargach, est le seul relevant de la bourgeoisie urbaine marocaine au sein des deux promotions. Est-ce l'amorce d'une évolution du public étudiant de l'EMI, ou le phénomène sera-t-il appelé à rester marginal ?

La médecine plus ouverte

Pour les études médicales au Maghreb, l'évolution des publics étudiants et de leur milieu d'origine est sensiblement différente. En réalité, les choses sont plus simples que pour les sciences, car les facultés de médecine de Rabat et Tunis ont le monopole de la formation médicale dans leurs pays respectifs. L'alternative, d'ailleurs largement opérante, est de partir faire ses études médicales à l'étranger. Mais tout n'est pas forcément question de choix, car nombre de spécialités ne sont alors pas enseignées dans les facultés du Maghreb (y compris la pharmacie, très tardivement, en 1987 à Rabat), et les internes sont souvent contraints de partir compléter leur formation à l'étranger, et d'abord en France. L'étude des publics étudiants en médecine est donc différente des précédentes. Il s'agit de savoir, pour des études qui, de toute manière, conduisent à une profession recherchée et hautement rémunératrice, dans quelle mesure il y a eu ouverture sociale du recrutement des futurs médecins maghrébins. Si certains enfants des classes sociales élevées ont tendance à préférer les formations étrangères, jugées plus solides, on gagera que les opportunités d'ascension sociale fournies par les études sur place ont été réelles.

Nous n'avons pas pu enquêter sur les archives de la scolarité des facultés de médecine de Rabat et de Casablanca comme nous l'aurions souhaité. Pour autant, une précieuse étude a été réalisée par une étudiante en sciences économiques en 1985 sur les 2 057 dossiers universitaires des médecins formés à la faculté de médecine de Rabat, des promotions de 1970 à 1982 (soit les 13 premières promotions de cette faculté qui y sont entrées depuis sa création en 1963 jusqu'en 1975). Les principales conclusions de cette étude très bien réalisée révèlent la domination des enfants des classes supérieures au sein du public carabin. Toutefois, si les étudiants issus des milieux populaires sont peu nombreux lors des premières promotions, une évolution se dégage en fin de période, qui se traduit par l'accroissement de cette catégorie.

Les catégories socioprofessionnelles utilisées par l'auteur de l'enquête sont suffisamment précises pour être sans équivoque. La faculté de médecine de Rabat a, contrairement aux écoles d'ingénieurs créées à peu près en même temps, tout de suite accueilli les enfants des classes aisées. La proportion est particulièrement forte pour les professions commerciales (traditionnellement occupées par les Fassis pour la catégorie supérieure) et les fonctionnaires (grandes bénéficiaires de l'indépendance, et à ce titre en cours auprès de Makhzen ou du parti de l'Istiqlâl). Ces deux catégories représentent 23 % et 30,4 % des effectifs totaux. La part des fils d'ouvriers et de paysans sans terres est relativement infime (3,6 et 0,7 %). Encore faut-il préciser que ces derniers se situent quasi-exclusivement en fin de période, c'est-à-dire à partir de la promotion 1979.

La faculté de médecine de Rabat a donc été dès sa création une institution élitiste au plan social. Plusieurs témoignages sont venus nous confirmer la domination très nette des fils et filles de familles fassies, rbaties et slaouies durant cette première décennie. L'ancien premier ministre Azeddine Laraki, professeur en pneumologie à l'université, tenait d'ailleurs en peu de respect les carabins d'origine modeste. Et parmi les étudiants, il y avait ceux qui arrivaient à l'université en voiture et les autres... L'évolution, entamée à partir de la promotion 1979, a certainement à voir avec la généralisation des bourses d'études en 1972 (année de son entrée à la faculté), particulièrement importantes pour des études longues (7 ans à l'époque) et coûteuses. Dans son étude, Naïma Benaïssa cite une étude antérieure, de 1978, réalisée par deux médecins sur les étudiants en médecine de première année à la faculté de médecine de Casablanca à son ouverture en 1975. Alors que la sélection n'avait pas encore commencé à l'université, la part des enfants des milieux aisés reste prédominante (près de 53 %), mais les enfants des milieux plus modestes, comme à Rabat en ce milieu des années soixante-dix, sont désormais bien présents.

À partir de cette date, alors que la proportion d'étudiants issus de milieux modestes commençait à devenir significative, tant à Rabat qu'à Casablanca, les premières mesures visant à promouvoir une sélection des bacheliers commencèrent à être mises en œuvre. Enfin, le dernier fait important, révélé par Naïma Benaïssa, concerne le choix du secteur

d'activité des médecins en fonction de leur origine sociale. Son étude porte sur les médecins du secteur privé exerçant à Rabat en 1983. Elle constate qu'à cette date, près de 65 % d'entre eux proviennent des milieux sociaux les plus favorisés : « L'accès au secteur privé est en fait conditionné par l'origine sociale des médecins », ce qui renvoie aux capacités de financement nécessaires pour une installation dans le secteur privé. On ne trouve dans cette population aucun étudiant issu des couches populaires. Et l'enquête révèle, enfin, que la plupart de ces médecins du secteur privé ont étudié et soutenu leur diplôme de médecine à l'étranger, ce qui est le cas de 63,7 % de ces médecins exerçant à Rabat en 1983 (dont plus des trois quarts en France).

Si l'on suit bien l'auteur, ces chiffres signifient que les étudiants en médecine partis à l'étranger proviennent encore dans une plus large proportion de milieux sociaux élevés. Ce sont donc les enfants de ces milieux qui ont un quasi-monopole sur la médecine privée à Rabat (au moins jusqu'aux années quatre-vingt), et probablement aussi dans la catégorie des spécialistes. Les enfants des milieux populaires, qui constituent une minorité très faible jusqu'au début des années quatre-vingt, formés pour l'essentiel dans les facultés du Maroc, n'ont donc guère d'autre échappatoire que de travailler dans le secteur public, à l'hôpital en particulier. Cette donnée, qui devra être confirmée par la suite, pose ainsi les bases d'un éclatement du corps médical, qui trouvera son apogée au cours des années quatre-vingt-dix.

À Tunis, la faculté de médecine a été créée comme à Rabat, en 1963. La première promotion de médecins formés à Tunis est sortie en 1970, et l'on ne comptait encore que 500 médecins tunisiens en 1973, une grande partie des médecins étant composée de médecins étrangers (notamment des pays de l'Est), depuis l'étatisation de la médecine en 1963 et le départ précipité des Français après Bizerte. De même à la faculté de médecine, il faut attendre 1976 pour que les médecins tunisiens ne remplacent les derniers coopérants dans l'enseignement de la médecine. Durant les années soixante, de nombreux étudiants tunisiens en médecine ont donc été formés à l'étranger. Il semble que, les mêmes causes (études longues et coûteuses) produisant les mêmes effets, ces étudiants proviennent en grande partie de milieux assez aisés. Tel est le cas du professeur Hamza Radhi, né en 1941 à Mahdia, fils d'un agriculteur lui-même scolarisé conformément à ce que nous savons du Sahel sous le protectorat.

La profession médicale suscitait un vif intérêt en Tunisie aux lendemains de l'indépendance, puisqu'en 1961, 2 500 candidats se présentèrent pour l'admission en première année préparatoire de médecine. 90 candidats réussirent, dont une minorité de Tunisiens, parmi lesquels Hamza Radhi. Ce dernier, neveu d'un médecin de la génération des pionniers, fut poussé dans cette voie par sa famille. Après cette année propédeutique passée à Tunis, il partit en France pour une durée de 12 ans. Le gouvernement tunisien lui proposa une bourse, à la condition de signer un contrat de 10 ans avec l'État. Il refusa, mais bénéficia néanmoins d'une autre bourse à partir de la seconde année, et logea à la

Cité universitaire à Paris. Devenu spécialiste en radiologie, il rentra en Tunisie en 1973 pour devenir médecin spécialiste à l'hôpital. Ce parcours illustre les possibilités offertes aux étudiants tunisiens en termes d'aide financière, et incline à penser que les carabins tunisiens formés à l'étranger sont probablement issus de milieux sociaux moins favorisés durant les années soixante.

Cette impression est d'ailleurs confirmée en ce qui concerne les étudiants formés à partir de 1963 à la faculté de médecine de Tunis. Grâce à l'accès aux fiches d'inscription des étudiants de cette faculté, nous avons pu étudier 44 dossiers d'étudiants formés durant les années soixante-dix (tous ont obtenu leur baccalauréat entre 1969 et 1974). Le panorama est tout autre qu'à Rabat, tant en ce qui concerne l'origine géographique que l'origine sociale des carabins.

Il faut souligner la diversité du recrutement des étudiants en médecine à Tunis au début des années soixante-dix. L'origine géographique des carabins n'est qu'à moitié urbaine. À nouveau, le Sahel, Sfax et Tunis représentent près des deux tiers de l'effectif, mais la domination des régions du centre-est est temporisée par la présence de nombreux ruraux, souvent issus du sud. Le plus étonnant est finalement la faiblesse des citadins nés dans les villes moyennes de la Tunisie (hormis Sfax qui représente 15,9 % du total). Les lycées fréquentés par ces étudiants rétablissent l'équilibre entre Tunis et la province : près de la moitié des étudiants ont passé leur baccalauréat à Tunis (et un seul à la MUCF), tandis que 53,8 % l'ont passé en province (dont la moitié dans les lycées du Sahel).

L'origine sociale des étudiants confirme la disparité des milieux d'origine. La grande différence avec le Maroc ne concerne pas les classes populaires très minoritaires, mais la domination des classes moyennes (plus de la moitié de l'effectif total). Cette situation est confirmée par le nombre important des boursiers (30 sur 44, soit plus des deux tiers de l'effectif). Les études médicales à Tunis semblent en définitive se caractériser, en ce tournant des années soixante-dix, comme un lieu de réelle mobilité sociale. Mais, contrairement aux études d'ingénieurs à l'ENIT, les classes supérieures n'ont pas déserté la faculté de médecine, qui reste fréquentée par une forte minorité d'étudiants qui en sont issus. Cela dit, pour eux s'offrent aussi les études médicales à l'étranger.

Les pionniers des Hautes études commerciales

Les Hautes études commerciales peuvent apparaître comme une filière de formation secondaire, que les jeunes États maghrébins ne prirent pas en charge avant les années soixante-dix. En effet, face à l'activisme des ingénieurs pionniers et des pouvoirs publics dans le domaine de la formation des élèves ingénieurs, la formation de cadres commerciaux fut le parent pauvre des politiques publiques. C'est donc de manière individuelle qu'une poignée d'étudiants maghrébins tentèrent, dès les années soixante, leur chance dans les Hautes études commerciales les plus réputées, à l'instar du Marocain

Azeddine Guessous, diplômé d'HEC en 1964, ou du Tunisien Mondher Gargouri, titulaire d'un Ph. D d'économie et économétrie à Cornell University en 1973.

Les études commerciales n'étaient pas inconnues au Maghreb du temps des protectorats, mais elles étaient restées assez modestes. Elles étaient développées au Maroc en particulier, où les sections commerciales des collèges musulmans et des lycées français avaient accueilli, depuis les années trente, la fine fleur des héritiers du capitalisme commerciel Fâssi pour les préparer à la reprise des affaires familiales. L'enseignement y était assez sommaire, tout en répondant à la nécessité d'adapter les pratiques commerciales anciennes aux nouvelles lois du capitalisme industriel et bancaire. Il n'était d'ailleurs pas sans rappeler les formations délivrées par les Écoles des chambres de commerce dans les villes de province en France au XIX^{e} siècle. À Tunis enfin, une École supérieure de commerce dépendant de la Chambre de commerce de Paris avait été fondée en 1942, pour délivrer une formation professionnelle moyenne, mais le public demeurait en majorité européen. En 1961, l'École se transforma en Institut des Hautes études commerciales après la crise de Bizerte, et devint autonome.

Après les indépendances, cet enseignement commercial souffrit de la priorité donnée aux formations d'ingénieurs, et plus généralement au développement des universités nationales. L'enseignement de l'économie fut donc, et pour longtemps, d'abord délivré au sein des facultés de droit et de sciences économiques. Pourtant, au tournant des années soixante-dix, les Hautes études commerciales se virent dotées d'institutions publiques propres. En 1968, le vieil Institut des Hautes études commerciales de Tunis acquit rang d'établissement universitaire. Puis en 1971 était créé à Casablanca l'Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises (ISCAE). Cette nouvelle vague de créations vint enrichir le paysage universitaire et signifia que de nouveaux besoins se faisaient jour dans l'administration et l'économie de ces pays.

Deux catégories d'étudiants des Hautes études commerciales peuvent donc être prises en compte, si faibles soient leurs effectifs, durant cette période. Concernant la première, celle des étudiants pionniers des Grandes Écoles commerciales, vraisemblablement quelques dizaines durant les années soixante, nous pouvons en partie les identifier à travers les *Annuaires* d'anciens élèves. Pour essayer de cerner ces étudiants, nous avons procédé à quelques entretiens à titre de sondage. Concernant la seconde catégorie, nous avons étudié les fiches d'inscription des anciens élèves de l'IHEC de Tunis, à défaut de pouvoir mener la même étude à l'ISCAE de Casablanca.

Nous avons étudié 27 fiches d'inscription d'étudiants de l'IHEC de Tunis au début des années soixante-dix, de 1972 à 1975. Ces étudiants peuvent être globalement considérés comme appartenant à des groupes sociaux relativement défavorisés. Tous les indicateurs convergent en effet. Leur origine est largement provinciale et même rurale (pour 62,9 % d'entre eux), tandis que seuls 14,8 % sont nés à Tunis, et au total un tiers dans les grandes

villes tunisiennes. Tous sont allés au lycée public (et les trois quarts en province) sauf un ancien élève de la Mission. Leur âge est globalement plus élevé que celui des élèves des promotions des années quatre-vingt, et les pères appartiennent en majorité aux classes populaires (38,8 %) et moyennes (33,3 %). Les professions intellectuelles sont très peu représentées, puisqu'on ne compte qu'un père ministre et un directeur. Les autres sont pêcheurs, *fellahs*, concierges ou, au mieux, commerçants.

La situation de l'IHEC est donc strictement inverse de celle de l'ENS. Dans cette dernière, en effet, les premières promotions se distinguaient par leur origine sociale élevée ou leur milieu intellectuel, et c'est par la suite que l'on a assisté à une prolétarisation des normaliens. À l'IHEC, jeune institution de rang universitaire au début des années soixante-dix, les premières promotions sont à dominante populaire, et ce n'est qu'à partir des années quatre-vingt que le niveau socioculturel de recrutement va s'élever. Outre la méfiance des classes dominantes pour une jeune institution d'enseignement n'ayant pas encore fait ses preuves, méfiance que nous avons déjà observée concernant les jeunes écoles d'ingénieurs, il faut souligner les profondes évolutions sociologiques que révèle cette situation. Dans les années soixante-dix, l'État apparaît encore comme le principal pourvoyeur de carrières et de réussite sociale. L'ENS du début des années soixante a été relayée par les formations juridiques et littéraires qui conduisent aux carrières de hauts fonctionnaires. Au cours de la décennie suivante, ces mêmes études sont en cours de relégation par de nouvelles formations plus techniques (médecine, commerce, ingéniorat...) ouvrant les portes du privé ou des hauts postes de l'administration désormais en voie de technocratisation.

Pour autant, la séquence 1965-1975 n'en constitue pas moins une réelle opportunité pour les étudiants issus des milieux populaires, passés par un système scolaire relativement méritocratique, et auxquels sont largement ouvertes les portes de filières d'enseignement supérieur débouchant sur de réelles possibilités d'ascension sociale. Cette ouverture sociale est attestée aussi par le profil de quelques étudiants en commerce passés par les voies d'excellence de l'étranger. La liste des anciens élèves marocains d'HEC atteste qu'au moins 25 d'entre eux y ont suivi leur scolarité durant les années soixante. Si l'on trouve une majorité de fils de familles fassies, à l'image d'Azeddine Guessous (promotion 64), ou de Jawad Kerdoudi (65), plusieurs anciens élèves sont issus de milieux populaires, voire paysan, à l'image de Mohammed Reda Fathmi (61) ou Mustapha Hamoumi (64).

Majoritaires, les Fassis ne sont pour autant pas les seuls fils de famille à poursuivre ce type de cursus. Certains fils de notables ruraux y parviennent, à l'image d'Abdelhamid M'Rabet, entré à l'École supérieure de commerce de Paris (ESCP) en 1969. Né en 1949 à Berkane, dans l'Oriental, A. M'Rabet est fils d'un commerçant-agriculteur lettré en arabe. Il obtient son brevet au collège de Berkane, avant de partir au lycée Moulay Slimane de Fès, où il s'inscrit en sciences économiques. Bachelier en 1967, il part en classe préparatoire HEC à Montpellier grâce à une bourse française envoyée par

l'Ambassade de France à Rabat. Lauréat de l'ESCP en 1969, il y effectue sa scolarité jusqu'en 1972, poursuit en thèse toujours avec une bourse française. Rentré au Maroc, il devient assistant, puis maître de conférence à l'ISCAE. Cet itinéraire témoigne de l'aide dont pouvaient bénéficier les étudiants maghrébins pour suivre de telles études, et atteste des réelles possibilités de réussite par une filière encore ouverte.

À Tunis, de tels parcours, bien que moins fréquents, ne s'en rencontrent pas moins. Ainsi, à la suite de Mondher Gargouri parti étudier aux États-Unis (après l'obtention d'une licence d'économie de l'université de Tunis), avec 3 camarades tunisiens dans le cadre d'un programme expérimental de coopération en juin 1967, une quarantaine d'étudiants tunisiens partit aux États-Unis dans les années soixante-dix (dont plus de la moitié pour un Ph. D en économie). L'envoi de licenciés de gestion puis d'économie de l'université tunisienne aux États-Unis pour l'obtention d'un Ph. D visait à la formation de professeurs d'économie plus qu'à la formation d'ingénieurs commerciaux. Ce programme, dit « Chadly Ayari » (ministre de l'Éducation nationale) et supervisé par l'USAID, n'en concernait pas moins de près l'économie, mais l'heure n'était pas encore aux MBA. Durant ces années, en revanche, un certain nombre d'étudiants partirent en France pour suivre des Hautes études commerciales.

Tel fut le cas de Hamouda Douagi, né à Tunis vers 1940 et rentré sur titre à l'ESCP en 1962. Reçu à l'ESC de Tunis en 1960 et victime de sa fermeture en 1961, il entra avec un camarade en troisième année sur titre à l'ESCP (marraine de l'ESC Tunis) en 1962, tandis que d'autres étudiants étaient répartis sur Grenoble, Bordeaux ou Paris. Un premier Tunisien avait déjà été reçu à l'ESCP en 1958. Et 3 autres devaient l'être en 1963. Hamouda Douagi a suivi le parcours atypique d'un fils de famille tunisoise au tournant des années soixante. Petit-fils par sa mère, de la famille Djaït, du président du tribunal administratif et arrière-petit-fils d'un ancien Premier ministre, Hamouda Douaji est l'un des premiers musulmans tunisiens à entrer à l'ESC Tunis, filière jugée alors peu digne d'intérêt par rapport aux filières de l'ingéniorat scientifique. Dispensé de frais de scolarité à l'ESCP, il travailla en France pour payer ses études et obtint finalement une bourse. À l'inverse des ingénieurs pré-recrutés par Latiri, Hamouda Douaji resta plusieurs années en France après ses études pour travailler comme cadre commercial.

À l'inverse du précédent, M. Khemiri, né en 1945 à Sfax, provient d'une famille de petits fonctionnaires provinciaux. Fils d'un instituteur, père de 8 enfants et d'obédience nationaliste, il suivit la scolarité d'un jeune Sahélien au sein de l'école publique postcoloniale. Bachelier « mathélem » à 18 ans, il obtint une bourse d'études pour préparer en classe préparatoire les Grandes Écoles françaises. Son admissibilité en poche pour Supélec, il opta pour rentrer sur titre à HEC-Paris (et sorti dans la promotion 1970, qui comptait 3 Tunisiens). Après 2 ans passés à Paris, il rentra à Tunis pour travailler dans un bureau d'études avant d'intégrer le secteur public comme directeur administratif et financier.

Ce double itinéraire, en marge des flux les plus courants, confirme l'existence d'une réelle ouverture au sein d'un système d'orientation ouvert, et fortement irrigué par les bourses d'études. Lorsque cette filière commerciale prendra son essor, quelques années plus tard, une logique de sélection allait se mettre en place, comme en médecine, pour interdire - ou du moins compliquer - les possibilités d'ascension sociale que le relatif vide des années soixante avait rendues possibles.

III. 5. Stratégies familiales et État national

La courte période (à peine deux décennies) qui va des indépendances au milieu des années soixante-dix, apparaît avec le recul comme l'apogée de la méritocratie éducative au Maghreb. La période antérieure, bien que ménageant quelques ouvertures et espaces d'ascension sociale, avait été celle de la conquête de la nouvelle méritocratie scolaire et universitaire, mise en place par les autorités coloniales, par les fils de la classe dirigeante précoloniale. La période suivante, qui se met peu à peu en place au cours de la décennie 1970, marque de son côté le retour à la fermeture sociale. Les nouvelles élites scolaires et universitaires proviennent à partir de là, pour l'essentiel, des familles ayant eu accès à la méritocratie durant les années 1956-1975, et ce malgré le gonflement des effectifs de l'enseignement supérieur.

Certes, la période 1956-1975 ne constitue pas un paradis méritocratique, qui verrait l'ensemble des élèves « méritants » parvenir aux plus hautes positions sociales, du fait de leur seule capacité. Mais sous le coup de plusieurs phénomènes, aux premiers rangs desquels la croissance des effectifs scolaires associée à une généreuse politique de bourses d'études, à la présence massive d'enseignants étrangers et ouverts (voire militants), et à la forte demande de cadres du secteur public par les jeunes États, le système scolaire ménage plus que des interstices aux enfants des classes moyennes et populaires supérieures. La méritocratie n'est pas générale, et l'on a vu qu'au Maroc, le contrôle social exercé sur la médecine reste fort (en grande partie du fait de la durée et du coût de ces études), mais que la filière de l'ingéniorat est beaucoup plus ouverte (symbolisée par la prépa' du lycée Lyautey).

En Tunisie, d'autre part, est confirmée la croissance amorcée sous le protectorat des citadins et des Sahéliens. La méritocratie permet à ces populations d'envoyer nombre de leurs fils vers les filières élitistes, et l'on peut dire que l'ensemble des classes sociales est touché, même si ce n'est pas dans d'égales proportions. Le parti unique et ses réseaux militants jouent certainement un rôle important, mais accompagnent davantage ce mouvement qu'ils ne le réduisent. Alors, certes, le système n'est pas parfait, car il laisse de nombreuses populations à l'écart, à commencer par les jeunes filles encore peu concernées par l'enseignement, sauf dans la grande bourgeoisie. Et puis il y a les ruraux de l'intérieur et les populations du Nord, qui restent eux aussi largement en marge de cet essor.

Toutefois, le mouvement de démocratisation, malgré ses limites, n'en reste pas moins réel. À tel point d'ailleurs que les classes dirigeantes anciennes, ou la nouvelle élite en cours de recomposition, le jugent suffisamment menaçant pour engager une reprise en main du contrôle de la formation dès les années soixante-dix. Ces réformes, initiées au début de la décennie, vont trouver leur prolongement dans la suivante, en particulier autour du maître mot de l'arabisation. Cela fera l'objet de notre premier développement.

Les années soixante peuvent donc apparaître comme un moment de flottement dans le contrôle exercé par les classes supérieures sur la perpétuation (ou la reproduction) des élites. Du point de vue scolaire et universitaire, comme du point de vue de la réussite professionnelle et économique prolongée en alliances (*via* les mariages), cette période est un moment de « circulation », pour reprendre la formule de Pareto. Cette circulation semble davantage ascendante, car au mouvement qui voit monter de « nouvelles capacités » ne correspond guère (sauf à la marge) un mouvement de descente d'anciennes fractions de la classe dirigeante, mais plutôt leur reconversion. C'est donc à la formation d'une nouvelle « élite », forcément composite, à laquelle nous assistons. Cela fera l'objet de notre second développement.

Pour autant, ce mouvement dynamique ne peut pas faire fi de la génération précédente. La génération des indépendances est alors au faîte de son pouvoir durant ces années soixante soixante-dix (avec d'ailleurs de nombreux prolongements jusqu'à la fin du siècle à l'instar du couple exécutif marocain jusqu'en 1999 représenté par Hassan II et son Premier ministre tangérois, Abderrahman Youssoufi). Ce n'est que durant la période suivante, à partir des années quatre-vingt, que la nouvelle élite, plus composite, allait parvenir au sommet des pouvoirs politiques et économiques. Le troisième développement montrera donc l'emprise très forte exercée par la génération des indépendances sur les pouvoirs maghrébins durant plus d'une vingtaine d'années.

1. Le contrôle étatique des filières d'excellence

La reprise en main des systèmes éducatifs par les autorités nationales, au service des intérêts dominants, se mit en place au début des années soixante-dix. Or, par une véritable ruse de l'histoire, son principal outil en fut la politique d'arabisation, dont la revendication émanait des partis nationaux et de leurs militants les plus populaires. Ainsi, sous couvert de patriotisme linguistique, et non sans démagogie, l'arabisation incomplète peu à peu mise en place au cours de cette période (1971-1989) allait jouer le rôle d'un discriminant de première catégorie dans les processus de sélection scolaire et universitaire (la discrimination ainsi opérée ne peut toutefois pas être lue à travers ce seul prisme).

Le premier passage de Mohamed Mzali à l'Éducation nationale au début des années soixante-dix à Tunis n'avait été que l'annonce d'une politique en devenir. Les vives tensions politiques soulevées par la « semaine de l'arabisation » de 1971

convainquirent les autorités du fort pouvoir mobilisateur et symbolique de cette politique. Aussi, le retour de M. Mzali aux affaires du MEN au milieu de la décennie relança l'opération à grande échelle, qui se traduisit par l'arabisation des matières littéraires du secondaire au supérieur à partir de 1976. À partir de là, les facultés des lettres, qui avaient été au cœur de la contestation gauchiste, tout en étant restées peu ou prou des établissements de prestige, commencèrent à s'enfoncer dans une longue et durable dévalorisation rampante.

Le secteur scientifique au sens large resta, lui, en dehors du mouvement d'arabisation. Ses écoles et instituts les plus prestigieux, à l'instar de l'EMI ou de l'Institut agronomique de Tunis, dotés de véritables campus et de bâtiments élégants, furent protégés par le nouveau système de l'orientation, mis en place à partir de 1976. Désormais, seuls les bacheliers les plus brillants (parmi les scientifiques) pouvaient y accéder, tandis que les facultés étaient chargées d'accueillir la masse croissante des étudiants. De même, la faculté de médecine de Tunis fut mise à l'abri d'une inflation de ses effectifs par la mise en place discrète de quotas d'entrée (ou *numerus clausus*), dès 1971, utilement relayés par le système général de l'orientation 5 ans plus tard.

Le Maroc précéda la Tunisie de quelques années pour l'arabisation des matières littéraires dans le secondaire, qui était achevée au cours de l'année scolaire 1976-1977. Commença alors l'arabisation des facultés littéraires. Le mouvement d'arabisation ne cessa donc guère, et devait encore s'accélérer avec le retour tellement attendu de l'Istiqlâl aux affaires, au sein d'un gouvernement de coalition en 1983. Le MEN fut alors confié au grand parti nationaliste (au docteur Laraki) qui engagea, conformément à son principal cheval de bataille, l'arabisation des matières scientifiques dans le secondaire. En 1989, l'arabisation du secondaire était devenue totale jusqu'au baccalauréat.

Toutefois, l'arabisation ainsi enclenchée devait rester largement incomplète. En dehors d'une partie des études juridiques arabisée depuis les lendemains des indépendances, ce furent essentiellement les facultés littéraires qui en pâtirent, à compter de la fin des années soixante-dix, tant au Maroc qu'en Tunisie. La massification des filières littéraires, au sens large, s'accompagna d'une plébéinisation de leur public exclu de la filière scientifique reine, et l'on a vu que ce mouvement avait été accompagné d'une quasi-disparition/absorption des Écoles normales supérieures. Le grand mouvement de fermeture (au sens de la mise en place d'une sélectivité accrue) des filières élitistes, engagé dans les années soixante-dix, s'accéléra durant les années quatre-vingt et prit une tout autre allure.

Comme à Tunis, la faculté de médecine de Rabat fut mise à l'abri d'une inflation d'étudiants en médecine par un *numerus clausus* dès 1976 (sélection sur dossiers...). Ce système resta en place à Rabat jusqu'à nos jours, du fait de l'absence d'orientation universitaire à la tunisienne. Il fut peu à peu perfectionné, et finit par admettre les

bacheliers sur concours à la fin des années quatre-vingt. Contrairement à la sélection opérée en France dans le domaine médical, celle-ci n'a pas lieu au Maghreb au terme d'une première année d'études et sur concours, mais dès l'entrée en première année, en fonction des résultats du baccalauréat. Il va sans dire qu'ainsi protégées, les facultés de médecine échappèrent à l'arabisation. En 1976 eut lieu à Tunis une brève polémique autour de l'arabisation de la médecine, rapportée par G. Grandguillaume, mais elle fut bien vite enterrée. La même palinodie se déroula au Maroc en 1989 au terme de l'arabisation totale du secondaire.

Au-delà, ce fut l'ensemble du secteur scientifique, y compris dans la branche des sciences économiques, qui devait échapper à l'arabisation. Toutefois, si l'on peut globalement constater que le secteur arabisé a été sacrifié en termes de machine à produire de l'ascension sociale, il ne faut pas déduire que les études scientifiques en sont devenues, *ipso facto*, le vecteur. C'est à l'intérieur d'entre elles que s'opère une nouvelle fracture, entre d'une part des filières massifiées et peu porteuses d'espoirs d'ascension sociale pour leurs étudiants (elles comportent certaines Grandes Écoles, outre les facultés des sciences et de sciences économiques), et d'autre part des filières élitistes plus étroites, numériquement et socialement, du fait d'un recrutement social privilégié. C'est ici que nous trouverons les filières de la reproduction sociale à partir des années quatre-vingt, toujours soumises pour certaines d'entre elles à la concurrence (parfois redoutable) des études à l'étranger.

Ainsi, massification et sélection accrue des études supérieures sont les deux faces d'une même réalité. Alors que sont créées dans les années quatre-vingt de nouvelles écoles d'ingénieurs, tant en Tunisie qu'au Maroc, en province notamment, la filière de l'ingéniorat devient de plus en plus duale. Les Grandes Écoles d'ingénieurs de Tunis et Rabat deviennent une sorte d'intermédiaire entre les écoles de province rapidement déclassées et les Grandes Écoles françaises, qui forment un nombre croissant d'ingénieurs maghrébins (mais en bien moins grande quantité que les premières).

Ce sont des écoles françaises, pour l'essentiel, que sortent les ingénieurs les plus brillants, ou en tout cas ceux qui sont promis aux carrières les plus prometteuses, que ce soit en termes de reconnaissance sociale ou de rémunération salariale. D'ailleurs, l'envoi d'étudiants brillants vers les classes préparatoires françaises s'envole. Une étude que nous avons menée dans les années quatre-vingt auprès des classes préparatoires du lycée Sainte-Geneviève de Versailles et du lycée Henri Poincaré de Nancy, prouve que le mouvement déborde maintenant largement le Quartier latin. Il n'y a d'ailleurs qu'à regarder les courbes d'admission de candidats marocains et tunisiens à Polytechnique, à Centrale ou aux Mines de Paris, pour comprendre que le phénomène fait boule de neige à partir du milieu des années soixante-dix.

Outre son aspect clientéliste et démagogique, l'arabisation progressive d'un certain nombre de secteurs d'enseignement répondait au souci des pouvoirs de ne pas laisser les syndicats étudiants mener la contestation. En leur enlevant à court terme un important cheval de bataille, elle allait permettre de caser un grand nombre de diplômés arabophones sans emploi, et ainsi saper à long terme les bases idéologiques de la contestation étudiante gauchiste. Car il ne suffisait pas de briser les syndicats étudiants en les interdisant, ou en poursuivant leurs leaders contestataires ; encore fallait-il détruire le terreau qui avait porté leurs revendications.

L'arabisation se traduisit par l'instauration de cours d'instruction islamique et l'éradication de la philosophie occidentale, jugée subversive. Les cours de philosophie, arabisés, se réduisaient désormais à leur plus simple expression, évoquant notamment les racines grecques de la pensée arabe et occidentale (le mythe d'Aristote). La discipline arabisée coupait les lycéens des ouvrages philosophiques de l'Europe occidentale et dans l'ensemble, encore non traduits en arabe (ou à tout le moins inaccessibles dans les librairies du Maghreb dans cette langue). De même, en histoire, toute vision révolutionnaire était supprimée, au profit des grands traits de l'histoire du monde, et surtout d'une histoire mythique de la patrie, relue au prisme du nationalisme le plus consensuel. Le tout servi par des enseignants arabisés, fort mal préparés à leur tâche, et incapables de transmettre à leurs élèves les outils d'une réflexion critique. Le par cœur remplaça la faculté à construire une dissertation, ou un quelconque raisonnement.

En langue enfin, que ce soit en arabe ou en français, l'étude des textes et des grands auteurs fut passée par pertes et profits, et l'on se concentra sur l'acquisition de l'outil linguistique, au demeurant dans des conditions bien imparfaites (et loin des dernières innovations pédagogiques dans ce domaine). Les grands textes de la littérature française, qui avaient enflammé les générations précédentes d'élèves maghrébins, seraient désormais inconnus de la nouvelle génération.

Les étudiants en religion transformés en professeurs d'arabe, de philosophie, d'histoire ou d'instruction islamique tenaient lieu de nouveaux maîtres à penser. Or, on sait dans quelles conditions ces élèves, souvent médiocres ou victimes d'expérimentations hasardeuses dans le domaine de l'arabisation, avaient été formés. Les vieilles universités islamiques précoloniales, hâtivement transformées en facultés de théologie à l'indépendance, avaient été le cadre de leur formation, loin de tout apprentissage de type cartésien. Ces sacrifiés de l'enseignement supérieur maghrébin, dont on voulait faire les conservateurs mythiques d'un héritage islamique, se trouvaient désormais en charge de secteurs cruciaux de la formation des lycéens maghrébins. Que pouvaient faire face à eux, à leur discours et à leur « légitimité », les professeurs de sciences ou de langues étrangères cantonnés dans un enseignement purement technique ?

Dès lors, une nouvelle configuration allait se mettre en place dans les facultés du Maghreb, à partir du milieu de la décennie. Le *leadership* d'une gauche contestataire, par ailleurs vivement entamé par les politiques de répression, allait peu à peu sombrer dans la clandestinité. Seuls les bastions de l'étranger (comme au sein de certaines universités françaises) seraient désormais en état de maintenir le flambeau d'une virulente contestation des pouvoirs maghrébins. Mais la partie était perdue d'avance, car le gros des troupes resté au Maghreb était dans de tout autres dispositions de pensée. Le « lavage de cerveau » mis en place dans les lycées ne tarda pas à produire ses effets et, dès le milieu des années soixante-dix, une nouvelle génération se faisait jour dans les universités du Maghreb. Celle-ci serait désormais porteuse, tout au moins à travers sa branche militante, d'un discours de réislamisation de la société, pour reprendre les termes de Gilles Kepel. Lorsque l'UNEM fut à nouveau autorisée à Rabat, à partir de novembre 1978, on ne tarda pas à évoquer dans les facultés l'Union nationale des étudiants musulmans...

Or, la question des débouchés, ou plus précisément du chômage des diplômés, allait désormais se poser avec de plus en plus d'acuité, au Maroc en particulier. Cette question allait se télescoper avec la précédente, pour déboucher sur une situation tendue et dangereuse. C'est qu'en effet, le chômage des cadres apparu dans les années soixante-dix au Maroc, puis en Tunisie, ne frappait pas les diplômés d'une manière égale. Après la phase d'euphorie liée à l'absorption par l'État de l'ensemble des diplômés, et pendant laquelle l'inégalité de prestige des différentes filières de formation avait été peu ou prou masquée, s'ouvrit une nouvelle période qui mit à nu leur valeur très inégale sur un marché de l'emploi devenu concurrentiel.

Sans parler ici de la question de l'origine sociale des étudiants (qui surdétermine ce que nous allons dire), il existe en effet une différence très importante de prestige entre les diverses filières de formation, y compris, à l'intérieur des mêmes filières. Plus que l'opposition de ces filières, quant à leur recrutement social, c'est la formation délivrée (ou du moins l'idée que s'en fait la société), et les débouchés professionnels qui en découlent, qui créent un véritable fossé entre elles. Le trop-plein de cadres, à partir du milieu des années soixante-dix, joue ici un rôle de facteur discriminant essentiel. Sans parler des formations littéraires en perte de vitesse, un véritable fossé apparaît à l'intérieur des formations les plus prestigieuses, la formation des ingénieurs, des médecins et des cadres commerciaux : c'est l'opposition ENIT-EMI *versus* écoles françaises, facultés de médecine du Maghreb *versus* facultés de médecine à l'étranger, et facultés de sciences économiques *versus* écoles de commerces.

Les ingénieurs de conception maghrébins formés en France ne connaissent pas, jusqu'à la fin du siècle, le problème du chômage des cadres, tandis que les ingénieurs formés au Maghreb (*a fortiori* ceux des petites écoles de province) ressentent très rapidement la menace, et doivent accepter des salaires inférieurs à leurs condisciples. Les médecins formés en France ou à l'étranger, même si ce n'est qu'en troisième cycle, ont tôt fait à leur

retour au Maghreb d'afficher leur diplôme des facultés de médecine de Paris, Toulouse, Bordeaux... sur la porte de leur cabinet. Cela apparaît comme un atout considérable, à tel point que les médecins formés localement ont de plus en plus tendance à se réfugier dans le secteur public, dont l'image est d'ailleurs appelée à se dégrader (au Maroc en particulier). On pourrait dire la même chose des diplômés commerciaux, puisque les diplômés des Grandes Écoles semblent, eux aussi, avoir en grande partie échappé au chômage des cadres, tandis que leurs collègues issus de l'université découvrent les affres du chômage... ou des emplois sous-qualifiés.

Cette question sociale, qui se met en place durant les années soixante-dix, allait devenir redoutable pour les pouvoirs publics. Car la frustration des diplômés de « seconde catégorie » allait devenir un puissant ferment de contestation politique, parée sous les habits de l'islamisme militant que la politique scolaire avait favorisé. On comprend dès lors la force du retournement idéologique des étudiants maghrébins en une dizaine d'années, et il n'est pas étonnant que le mouvement islamiste ait fait ses premières armes et livré ses premiers combats à l'ENIT de Tunis ou à la faculté de médecine de Rabat au seuil des années quatre-vingt. Ainsi s'explique le basculement dans la contestation des institutions d'élites, subissant pourtant de plein fouet l'inégalité qu'elles faisaient elles-mêmes subir jusqu'alors à d'autres filières de formation. Et l'on voit pourquoi et comment les élites allaient désormais orienter leurs héritiers vers un petit nombre de filières de plus en plus fermées et élitistes, afin d'échapper aux affres du droit commun.

2. Les années soixante où l'âge d'or de l'ouverture sociale

Pour appuyer notre démonstration, nous allons l'illustrer à travers quelques exemples de destinées familiales, à l'instar des tableaux déjà donnés pour la période du protectorat. Les exemples aristocratiques que nous avions donnés doivent ici être complétés par d'autres, qui attestent d'une ouverture sociale nouvelle favorisée par la méritocratie des années soixante, prolongement des premières ouvertures rendues possibles sous les protectorats. Dans ce dessein, nous allons prendre les cas des familles tunisoises apparentées des Chérif (famille Makhzen originaire du Maroc, et alliée de longue date à des familles tunisoises) et des Kabadou (famille beldie andalouse de Tunis), et montrer leur adaptation à la nouvelle configuration sociale des années postindépendance. Pour le Maroc, nous évoquerons le cas d'une branche de la famille fassie des Benjelloun, les Benjelloun-Jbina, véritable dynastie de grands commerçants. Puis nous donnerons deux exemples de familles qui se sont construites à partir de la réussite sociale d'un individu, favorisée par les nouvelles conditions de la méritocratie. Par le jeu des alliances et des nouvelles stratégies éducatives, ces familles, les Latiri à Tunis et les Belhaj de Salé, vont intégrer les sphères de la nouvelle élite et réussir à s'installer au sommet de la société.

Grandes familles et nouvelle donne sociale

L'exemple des familles tunisoises montre qu'elles ont été plus tôt conduites à composer et à s'allier à de nouvelles familles montantes que leurs homologues marocaines beaucoup moins déstabilisées par le protectorat. C'est du moins ce que montre Ali Benhaddou dans sa thèse sur les élites du royaume. Toutefois, il nous semble que le grand bouleversement des années soixante apporte aussi son lot d'alliances hors normes au sein de la grande bourgeoisie fassie. L'heure n'est pas encore, comme dans les années quatre-vingt, aux alliances avec des familles berbères enrichies par l'industrie ou le négoce, mais avec des familles berbères ayant un fils officier supérieur de l'armée, qu'il soit issu de Dar el Beïda ou de Saint-Cyr. Stephen Smith montre bien, dans son ouvrage sur le général Oufkir, tout le poids pris par l'état-major militaire au sein du Makhzen lors des années Oufkir. Cette situation ne pouvait laisser indifférentes les familles fassies (l'exemple des el Mokri aurait été aussi instructif de ce point de vue que celui des Benjelloun). L'exemple choisi ici permet aussi de mettre en évidence l'importance des mariages mixtes qui marquent une rupture par rapport aux pratiques du passé (GV).

L'analyse sur 3 générations des familles Kabadou-Chérif montre comment deux familles tunisoises, l'une Makhzen (les Chérif), et l'autre beldie (les Kabadou), ont su s'adapter aux nouvelles circonstances imposées par le protectorat. L'absence d'une base économique puissante (à l'inverse des Benjelloun au Maroc) n'empêche pas ces familles de résister à la menace de déclassement. Stratégies familiales (les alliances) et éducatives (les études supérieures) se complètent, pour permettre la préservation du rang des familles. La première génération née à la fin du XIX^{e} siècle agit de manière conforme au statut de ces familles. La Zitouna et la carrière militaire sont les moyens par lesquels les fils vont intégrer leur fonction au service du beylik.

Pour les fils nés au début du siècle, les professions libérales apparaissent comme le débouché naturel de la nouvelle méritocratie éducative (on trouve logiquement un avocat et un pharmacien). Les filles permettent de consolider l'assise sociale, par leur mariage à de jeunes hommes issus de familles beldies, comme cela se fait depuis longtemps. Ces alliances permettent l'apport des capitaux liés à l'activité artisanale (les Lakhoua appartiennent à la prestigieuse corporation des maîtres de la chéchia, tandis que les Ben Mahmoud, reconvertis dans l'artisanat, apportent un peu plus de capital symbolique du fait de leur passé makhzénien de famille d'aghas).

À la génération suivante, celle qui est née dans les années quarante et qui se marie dans les années soixante, les profils sont beaucoup plus éclatés. Les différents enfants de chaque famille, les Ben Mahmoud et les Chérif, usent de diverses stratégies pour assurer leur avenir social et celui de leur famille. Les choses sont certainement moins figées que par le passé (les filles étudient et travaillent désormais dans ce milieu), mais le système

des alliances garde malgré tout une cohérence d'ensemble. La double alliance consolide de manière forte la famille Chérif, qui trouve auprès des 2 jeunes femmes Ben Mahmoud les belles-filles qui lui conviennent : l'une d'elles est de surcroît universitaire, ce qui conforte le statut intellectuel (avec une assise dans le secteur public) du couple, dont le mari est cinéaste. L'autre couple est plus classique, avec un mari commerçant et une femme sans profession. Les 2 autres mariages des enfants Chérif procèdent de la même logique : l'autre commerçant épouse la fille Rostom, d'une vieille famille makhzen turque, tandis que la fille, qui est professeure, épouse son cousin cadre commercial dans une société publique.

Du côté Ben Mahmoud, les choses sont un peu différentes puisque le fils épouse une française connue lors de ses études (et sort donc du jeu malgré son niveau social élevé), et que la fille fait une semi-mésalliance avec un petit-bourgeois tunisois, mais à la fonction prestigieuse (diplomate, et donc proche du parti au pouvoir), ce qui représente *a contrario* un exemple d'intégration du milieu beldi tunisois pour ce gendre (suivant le profil classique de la jeune héritière - au moins de capital symbolique - et du jeune parvenu).

Au total, ces deux familles perpétuent leur rang social au sein du nouvel État indépendant. Les fonctionnaires (professeur, universitaire, diplomate) témoignent de l'intégration réussie au sein du « nouveau Makhzen » républicain, les commerçants et cadres commerciaux assurent une permanence dans la sphère économique, tandis que le cinéaste et la sociologue perpétuent le magistère culturel. Le tout relativement entre soi, puisque les mésalliances ou alliances, en dehors de l'ancienne classe dirigeante, restent relativement limitées (un petit-bourgeois tunisois et une Française), et n'apportent au demeurant qu'un surcroît de capital intellectuel ou fonctionnel.

Le cas de la famille Benjelloun-Jbina au Maroc est d'une tout autre trempe (GVI). Appartenant pleinement à la grande bourgeoisie commerçante fassie et relevant de la classe des *umana* depuis le XIX^{e} siècle, les Benjelloun-Jbina, à travers leur arbre généalogique, attestent de l'imbrication extrême des grandes familles fassies, liées à tous les pouvoirs successifs (y compris au pouvoir spirituel), à la sphère économique et à la sphère intellectuelle du Maroc contemporain.

Arbre GV : Tableau simplifié des familles Chérif-Ben Mahmoud-Kabadou et alliances du début du siècle aux années soixante-dix avec fonctions afférentes.

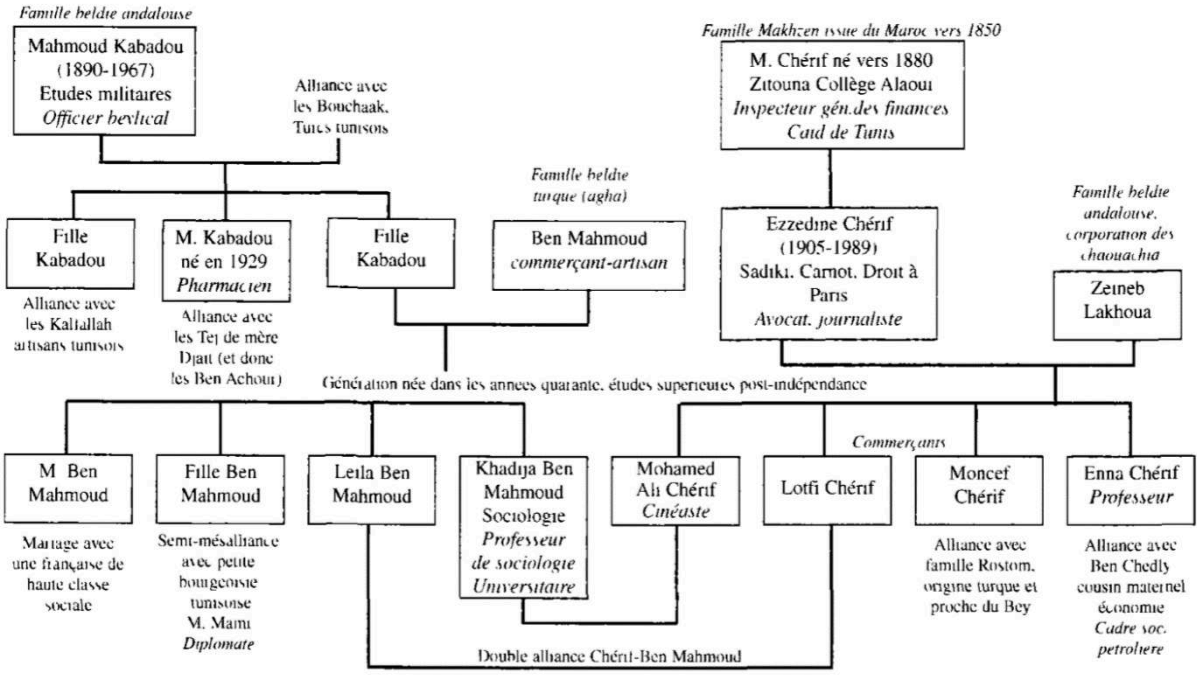

Crédits : Pierre Vermeren.

Arbre GVI : Tableau simplifié de la famille fassie Benjelloun-Jbina et de ses alliances avec fonctions afférentes.

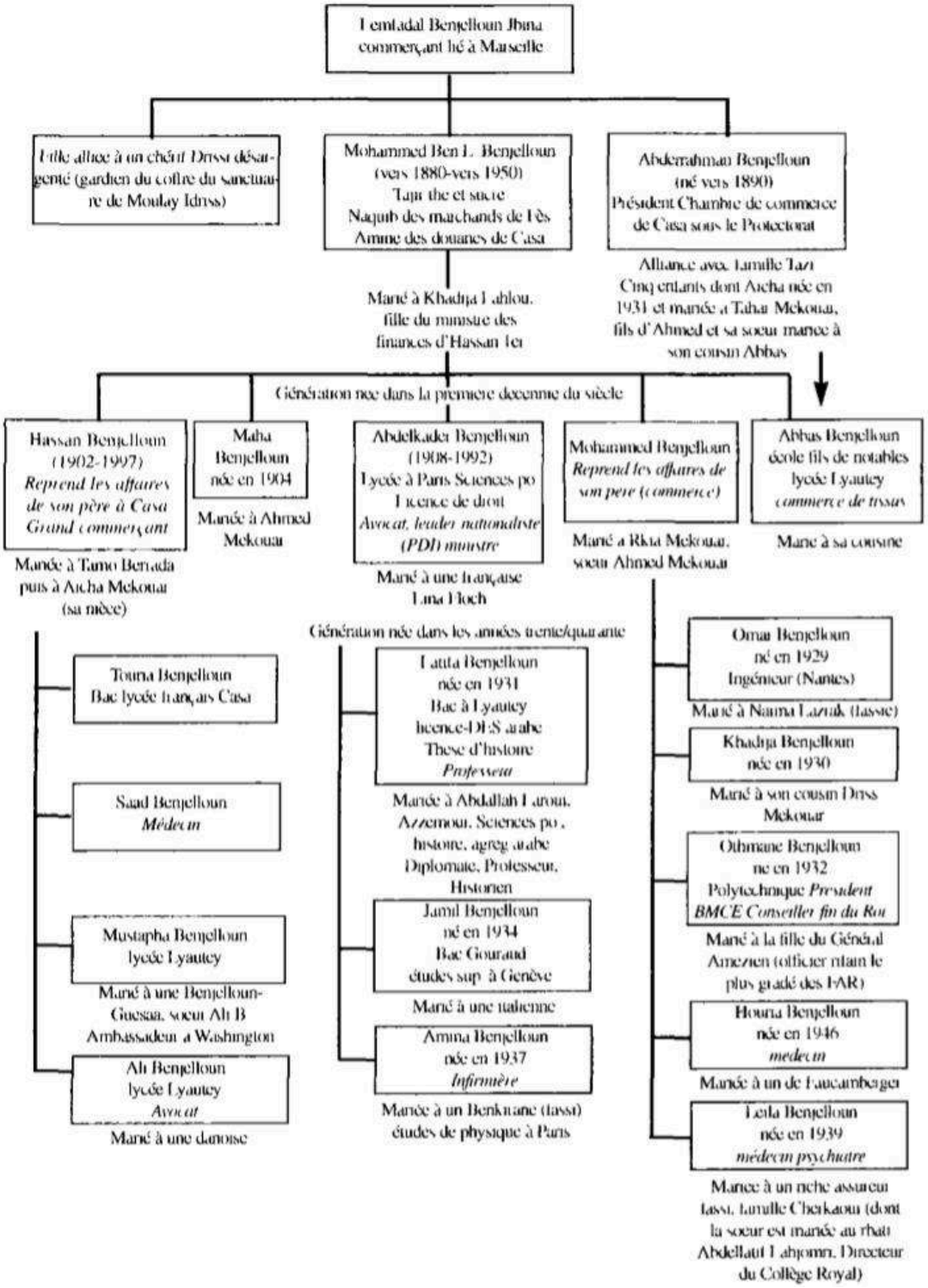

Crédits : Pierre Vermeren.

Le système des alliances est ici poussé à son paroxysme, et contribue à brouiller toutes les cartes du déchiffrement politique du Maroc moderne. La génération née à la fin du XIX^{e} siècle et qui allait s'épanouir sous le protectorat atteste l'imbrication étroite entre les pouvoirs économiques, politiques et spirituels à ce niveau de la grande bourgeoisie fassie. Les filles à marier permettent des alliances qui assoient le rayonnement de la famille dans tous les milieux dirigeants qui comptent. De ce point de vue, l'alliance avec les *chorfa* Drissi apporte à la famille Benjelloun la caution spirituelle qui lui faisait défaut.

La génération suivante, qui prospère sous l'aile de son plus éminent représentant, Abdelkader Benjelloun, fils de Mohammed Benjelloun, illustre nationaliste membre fondateur du courant Jeune Marocain à la fin des années vingt à Paris, aux côtés d'Ahmed Balafrej et de Hassan el Ouazzani, se caractérise par de multiples alliances avec une autre grande famille nationaliste fassie, les Mekouar. Sur 5 descendants de Mohammed, quatre sont alliés aux Mekouar, à l'exception d'Abdelkader, marié à une française rencontrée lors de ses études. Conformément à ce que nous savons de cette génération, les jeunes bourgeois fassis s'adonnent aux activités économiques (2 fils sur 4 reprennent les affaires paternelles, non sans les faire fructifier puisqu'ils vont les développer à Fès et surtout Casablanca, où la Seconde Guerre mondiale va leur permettre de faire fortune dans le tissu), ou intègrent la nouvelle méritocratie mise en place par le protectorat. Abbas est d'ailleurs à la jonction des deux univers, puisqu'il passe par Lyautey avant d'entrer dans les affaires. Et puis il y a le cas d'Abdelkader, qui fait Sciences Po Paris, et intègre le barreau avant de devenir ministre dans les gouvernements nationalistes de l'indépendance.

La génération suivante, née dans les années trente et quarante, allait se marier dans les années cinquante et soixante. Cette génération de l'indépendance peut ici être étudiée à travers le parcours d'une douzaine de cousins germains (parmi bien d'autres). Le premier fait massif qui doit être relevé est son haut niveau d'études, en particulier pour les garçons (trois médecins, un avocat, deux ingénieurs, une universitaire et une infirmière). Presque tous ont obtenu leur baccalauréat français, et ont entamé des études supérieures (tous parmi les hommes). L'homme d'affaire de la génération, Othmane Benjelloun, est désormais polytechnicien (de Lausanne). Toutefois, il faut souligner l'importance des professions libérales. La carrière politique n'est pas directement embrassée par les descendants de cette famille, en partie du fait de l'engagement d'Abdelkader auprès du PDI, qui a été brisé par l'Istiqlâl après l'indépendance. Mais Othmane Benjelloun devient conseiller financier du Roi, et les alliances allaient permettre de rejoindre les sphères les plus proches du pouvoir makhzénien.

Outre un mariage classique avec un cousin Mekouar, le système des alliances se révèle à cette génération d'une grande complexité, et n'est pas sans rappeler ce que nous avons observé à Tunis dans les familles Chérif-Ben Mahmoud. On trouve tout d'abord 3 mariages mixtes (comme à Tunis, mais Abdelkader Benjelloun avait déjà donné

l'exemple à la génération précédente) : 2 garçons se marient à une Danoise et une Italienne, et une jeune femme médecin se marie à un aristocrate français. Pour le reste, on assiste à deux types d'alliances, celles qui sont contractées dans le milieu aristocratique fassi, et ceux qui ouvrent la famille vers de nouveaux espaces de pouvoir. Dans la première catégorie, on trouve les alliances avec les Lazrak, le cousin Mekouar, les Benjelloun-Guessaa, les Benkirane et les Cherkaoui. Cette dernière alliance est d'ailleurs à la limite de l'autre catégorie, puisqu'elle concerne une famille fassie relativement secondaire, mais elle introduit la famille dans les arcanes du Palais Royal, par le biais des Lahjomri (puisque l'un de ses descendants est devenu directeur du Collège royal).

Ces alliances, outre leur caractère très classique de mariages entre-soi, n'en permettent pas moins d'associer à la famille de nouvelles positions de pouvoir et de fortune comme le poste d'ambassadeur à Washington ou la fortune des Lazrak. Enfin, la seconde catégorie ouvre l'espace familial (ou dynastique) sur de nouveaux champs du pouvoir (les nouvelles élites). L'alliance avec la fille du général berbère Amezien (officier le plus gradé des Forces Armées Royales issu de l'armée espagnole), offre l'exemple de l'intégration par les Fassis de la nouvelle donne politique, qui a promu dans le Maroc d'Oufkir les généraux au premier plan de la *nomenklatura* makhzénienne. Ce qui aurait été vingt ans auparavant considéré comme la pire des mésalliances est désormais intégré dans le système. L'alliance indirecte (en deux bandes) avec les Lahjomri, petits notables rbatis, rentre dans la même configuration. Enfin, le mariage entre la fille d'Abdelkader et Abdellah Laroui, véritable pôle intellectuel maghrébin dans le champ historique, et qui devint peu ou prou l'un des plus grands historiens agréés par le système makhzénien, fait oublier ses origines, fussent-elles tribales et d'Azzemour.

L'exemple tunisois, comme l'exemple fassi, attestent la vitalité de l'ancienne classe dirigeante maghrébine dans la nouvelle donne imprimée par les protectorats puis par les indépendances. Le jeu s'est compliqué, mais les données observées permettent de souligner la permanence du jeu des alliances, au détour du nouveau système de légitimation sociale représenté par la méritocratie scolaire. Les alliances au sein de l'ancienne classe dominante ou dirigeante restent le pilier du système, mais ces familles n'hésitent pourtant pas à faire preuve d'innovation. Seuls les mariages mixtes (avec des étrangers) sortent leur impétrant du système, *a fortiori* quand il s'agit d'une fille de famille qui épouse un étranger. Mais les liens entre la famille Benjelloun et les de Faucamberger peuvent, après tout, être riches d'opportunités pour la famille, même s'ils échappent à tout arrangement préalable. Quant aux alliances avec les nouvelles capacités, elles restent dans le jeu maghrébin, l'élargissent même, et offrent soit la possibilité de redorer le blason familial, soit de contracter une nouvelle alliance avec le pouvoir en place. Enfin, elles répondent au désir de ces mêmes capacités d'entrer dans le jeu que seul le diplôme leur permet d'intégrer.

Alliances et ascension sociale

Les deux exemples suivants nous permettent d'entrevoir l'ascension sociale rendue possible par le diplôme dans le Maghreb de l'après-guerre. Le diplôme et la fonction sont en effet insuffisants pour intégrer les sphères de l'ancienne classe dirigeante. Et le mariage est alors le moyen de concrétiser une ascension sociale pour les nouvelles capacités du Maroc ou de la Tunisie. Nous avons d'abord choisi l'exemple d'un haut fonctionnaire marocain Ahmed Belhaj, puis le cas du célèbre ingénieur tunisien Mokhtar Latiri, issu du Sahel.

L'ascension sociale de la famille Belhaj (GVII), petits artisans de Salé, s'est réalisée en 3 générations. Cette ascension a été rendue possible, à n'en pas douter, par les circonstances nouvelles du protectorat, par la localisation urbaine de la famille (Salé) et peut-être aussi par le nombre assez réduit d'enfants à chaque génération. Fils d'un cordelier de Salé, Abdallah Belhaj est né en 1895. Après avoir fréquenté le *msid*, il réussit dans les premières années du protectorat à apprendre le français (il aurait fréquenté quelques années l'école ?) et obtient grâce à cela un poste d'employé de la CTM (Compagnie de transport marocaine) à Salé. Grimpant les échelons, il devient même chef d'agence, ce qui équivaut à un vrai emploi de fonctionnaire (du « Makhzen » des Français). Marié à une femme de tribu, il a 4 fils que sa fonction et ses relations lui permettent d'inscrire à l'école des fils de notables de Salé. Grâce à un contact avec une amie juive passementière, il parvient, malgré les difficultés (y compris ses propres réticences) à inscrire son fils, Ahmed Belhaj, né en 1928, à « l'École des Français », en classe préparatoire du certificat d'études primaires, au lycée Gouraud.

La fréquentation de l'école des fils de notables allait permettre aux 3 frères d'Ahmed de grimper socialement puisque l'un d'eux devient commerçant, le second fonctionnaire, et le troisième, grâce à un véritable *cursus honorum* dans le domaine judiciaire (et aux circonstances favorables liées à l'indépendance et à l'arabisation de la justice), magistrat puis conseiller de la Cour d'appel. Quant à Ahmed, il obtient son baccalauréat en 1947 et, grâce à une aide pécuniaire de sa famille et à une bourse de l'Istiqlâl, part en France pour étudier. Au terme d'un parcours éducatif compliqué et d'une carrière à rebondissements, Ahmed Belhaj a été successivement haut fonctionnaire, chef de cabinet de l'OCP (il appartient à l'Istiqlâl), professeur de droit puis député (pendant 14 ans à partir de 1977), maire de Salé (9 ans) et ministre du Rassemblement national des indépendants (RNI, 4 ans). En France, après-guerre, A. Belhaj s'est marié à une Française dont il eut une fille. La dernière étape de l'ascension sociale de la famille a lieu à la faveur du mariage de sa fille, devenue orthodontiste, avec un médecin spécialiste fassi de la famille Mestari.

Arbre GVII : Tableau simplifié de la famille Belhaj de Salé avec fonctions afférentes

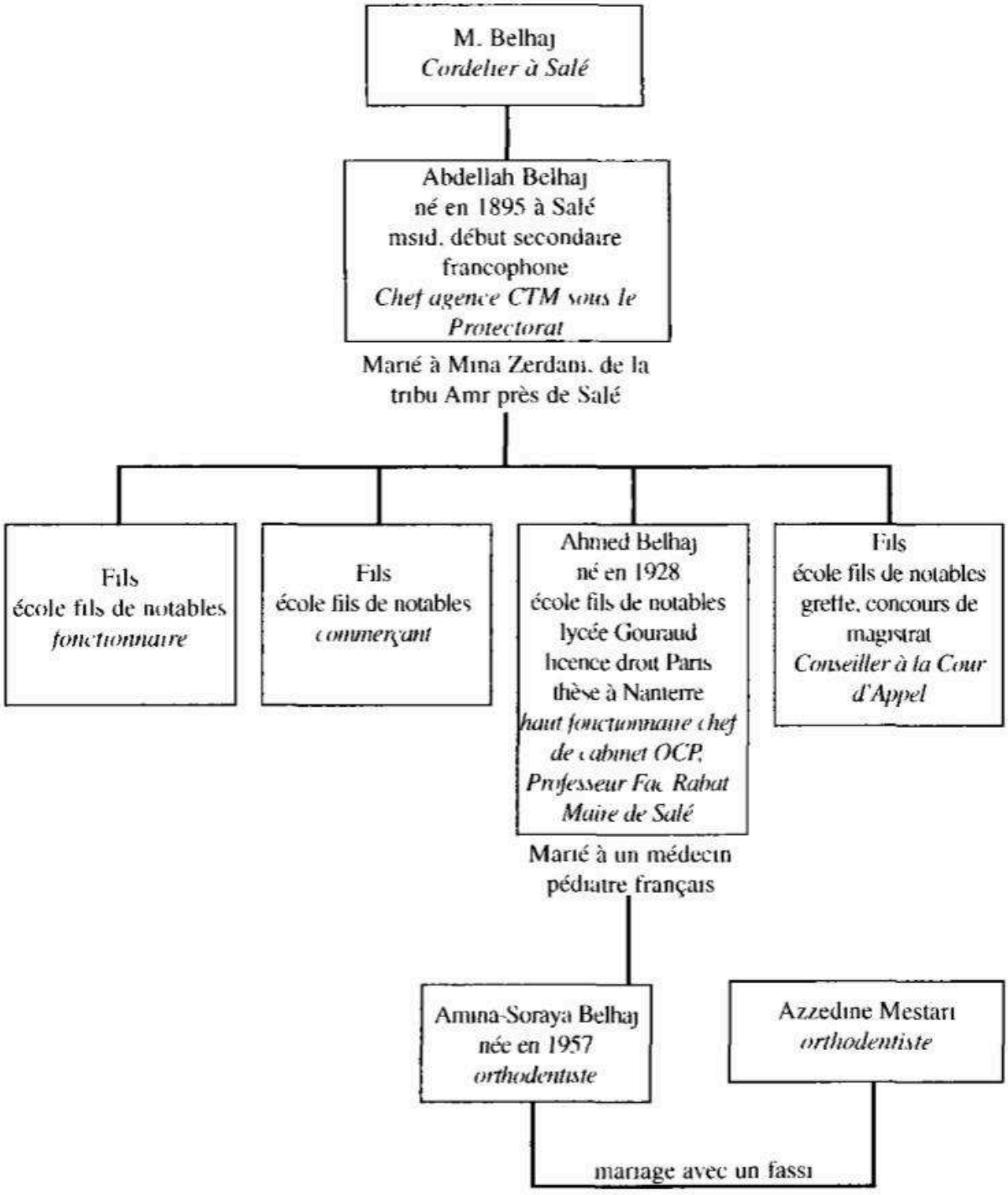

Crédits : Pierre Vermeren.

Arbre GVIII : Tableau simplifié de la famille Latiri originaire du Sahel avec fonctions afférentes.

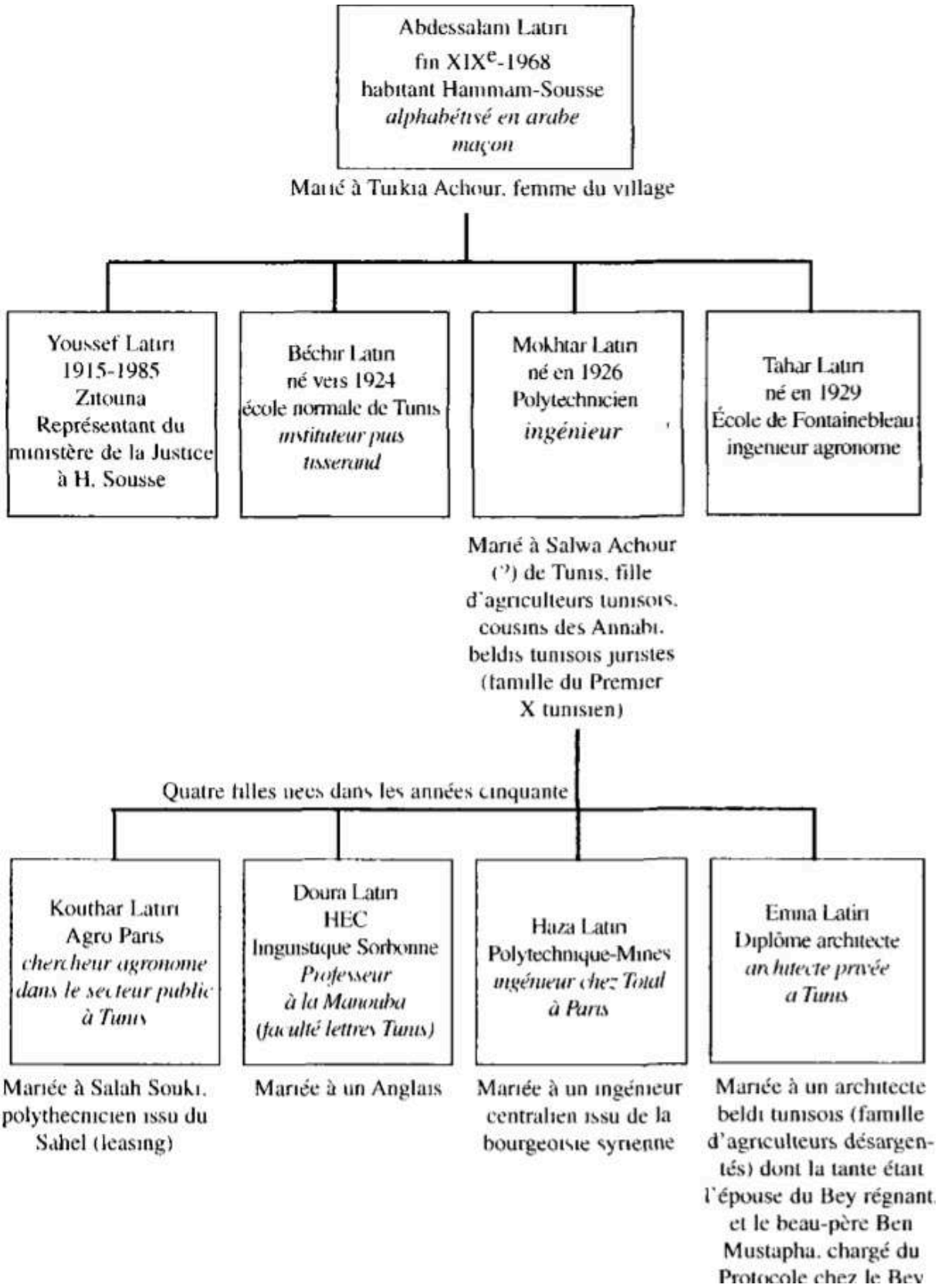

Crédits : Pierre Vermeren.

Le mariage d'A. Belhaj avec une Française a reporté la question de l'alliance marocaine d'une génération (GVIII). Pour Mokhtar Latiri en revanche, l'étape a été franchie dès le retour en Tunisie. Mais dans un cas comme dans l'autre, c'est le diplôme qui permet d'enclencher le processus d'ascension sociale.

Mokhtar Latiri est le troisième fils d'un ouvrier maçon du gros bourg de Hammam-Sousse au Sahel. Le parcours des 4 frères (espacés de 15 années) résume à lui seul le parcours de plusieurs générations de Sahéliens. Le premier, né en 1915, entre à la Zitouna quand les Tunisois la désertent ; le second, né en 1924, entre à l'École normale pour devenir petit fonctionnaire ; le troisième, né en 1926, Mokhtar, entre à Polytechnique (avant que son cadet ne devienne ingénieur agronome). Repéré et patronné par son seul prédécesseur polytechnicien M. el Annabi, issu d'une famille beldie tunisoise, Mokhtar Latiri est rapidement marié à l'une des cousines de cette famille beldie. La rapidité de l'ascension sociale (diplôme brillant consolidé par une alliance) s'explique certainement par le prestige du diplôme d'ingénieur dans la petite Régence coloniale, et par l'importance très tôt attribuée à la réussite scolaire par les Tunisiens (en particulier au Sahel et à Tunis).

Père de 4 filles, Mokhtar Latiri réussit à les barder d'impressionnants diplômes (HEC, Polytechnique, Agro-Paris et architecture), qui ne pouvaient que renforcer le prestige lié aux fonctions de leur père et à la notabilité issue de leur mère. Les alliances allaient en partie consacrer cette situation, et se révèlent aussi complexes que dans le milieu de la grande bourgeoisie fassie : un mariage avec un Anglais, un avec un Syrien fortement diplômé et de milieu social élevé, un avec un jeune polytechnicien sahélien, probablement en pleine ascension sociale et le dernier avec un membre d'une famille beldie de l'ancienne classe dirigeante liée au Bey. Dans ce dernier cas, on est en présence d'une famille beldie désargentée qui a besoin de redorer son blason, et d'une jeune architecte issue du Sahel par son père, qui allie sa famille à l'ancienne classe dirigeante.

En résumé, on a montré ici que le diplôme a acquis, dans la situation nouvelle du Maghreb indépendant, une double fonction. Nouveau mode de légitimation de l'ancienne classe dirigeante (outre les capitaux économique et symbolique), il participe désormais pleinement, même pour les filles, des stratégies de préservation du rang social, mais il est aussi « savonnette à vilain » pour les nouvelles capacités, les nouvelles élites. Les alliances sont, par-delà ces diplômes comme en arrière-fond, la pierre angulaire qui structure le champ des relations familiales, et qui valide le processus de constitution de la nouvelle élite maghrébine.

Pour l'heure néanmoins, cette nouvelle élite en gestation au sein de la génération postindépendance est encore tenue écartée du pouvoir. C'est en effet la précédente, celles des indépendances, qui tient pleinement - et pour plus d'une vingtaine d'années - les rênes des pouvoirs étatiques et économiques.

3. La génération de l'indépendance aux commandes de l'État

Cette partie a eu pour objet l'étude de la génération qui court des indépendances au milieu des années soixante-dix. Cette génération fut durablement tenue à l'écart de la gestion et surtout du pouvoir de décision dans la conduite des affaires publiques du Maghreb. Durant cette période qui devait se prolonger souvent jusqu'aux années quatre-vingt, la génération des indépendances tient tous les postes de direction politique, mais aussi économique du fait de l'importance du secteur public (on peut même parler de quasi-monopole en Tunisie). À l'image de Habib Bourguiba resté au pouvoir jusqu'au 7 novembre 1987, et du roi Hassan II mort le 23 août 1999, la génération de l'indépendance, qui avait investi l'État national en 1956 devait s'éterniser au pouvoir. La répression politique qui s'était abattue sur les personnalités les plus combattives de la sous-génération idéologique de 1967-1973 aggrava la mise en quarantaine d'une génération qui ne devait pratiquement pas gouverner. Il semble ne pas être abusif d'évoquer la « génération perdue », surtout au Maroc jusqu'en 1999, alors qu'en France, par exemple, ce sont justement les « soixante-huitards » qui vont arriver au pouvoir (politique, intellectuel, économique) dans les années 1980-1990, impulsant ainsi un profond renouveau des pratiques sociales et politiques.

Cette histoire tient au fait qu'en 1956 et dans les années suivantes, la relève des Français a été pratiquée brutalement et massivement par une génération jeune, qui s'installe aux affaires pour plus d'une trentaine d'années. Les familles nationalistes avaient joué sur le long terme l'investissement de l'État indépendant, et les diplômés de la génération des indépendances, fussent-ils dotés du seul certificat d'études, allaient recueillir à long terme les fruits de cet investissement. Le blocage de l'État national fut donc quasi-complet à partir de la fin des années soixante, et de nouvelles places ne commencèrent à se libérer qu'à la fin des années soixante-dix. C'est alors au Maroc que Driss Basri remplaça les anciens officiers de l'armée française (Oufkir mort en 1972 puis Dlimi en 1983), et qu'il commença à placer ses hommes. En revanche, les chefs de partis politiques du Maroc indépendant sont des hommes issus des combats de l'indépendance, qui leur avait donné une légitimité historique que rien ne semblait pouvoir détrôner jusqu'à la fin du siècle. On pense là à Abderrahman Youssoufi, à la tête de l'USFP jusqu'en 2002 au moins, tout comme au vieux leader de l'OADP, Mohammed Bensaïd Aït Idder. À Tunis, en revanche, la montée en puissance du général Ben Ali remonte aux années quatre-vingt, et il commence alors à installer une nouvelle génération qui arrivait lentement aux affaires.

Il faut donc rappeler le rôle essentiel des diplômés des protectorats dans la constitution du personnel politique des jeunes États pour plus de trente ans. Il s'agit de renvoyer à deux grandes études menées sur les élites maghrébines publiées dans les années

soixante-dix, celle de Lilia Ben Salem sur les élites économiques de la Tunisie publiée en 1976, et celle du CRESM sur les élites politiques du Maghreb, publiée en 1973.

Lilia Ben Salem et la méritocratie tunisoise

Lilia Ben Salem est l'auteure d'une thèse qui a fait date sur les élites tunisiennes. Elle s'est plus particulièrement attachée à l'analyse des cadres supérieurs de l'économie tunisienne, qu'elle a évalués pour l'année 1965, soit 10 ans après l'indépendance, à 1 840. 90 % d'entre eux travaillaient alors dans le secteur public ou semi-public (25 % pour cette dernière catégorie). 618 cadres ont servi à constituer son échantillon de travail. Derrière l'optimisme qui soutient le propos d'une thèse d'esprit très développementaliste, et marquée par l'optimisme de la Tunisie des lendemains de l'indépendance, les grandes données dégagées par ce travail confortent nos analyses.

Certes, une génération de cadres nationaux est rapidement parvenue à s'imposer au sein des postes de direction économique de la Tunisie des années soixante. Entre 1956 et 1966, le recrutement des cadres s'est sensiblement modifié en faveur de la province (notamment en dehors du Sahel), et les fils issus de catégories sociales défavorisées sont légèrement plus nombreux chez les très jeunes cadres que chez les plus anciens. Néanmoins, les grandes tendances que nous avons observées dans cette étude, à savoir la prééminence très forte de Tunis, de Sfax et du Sahel, ainsi que des héritiers de milieux socio-économiques élevés parmi les cadres dirigeants de la Tunisie indépendante, est avérée et même démontrée. Et cela s'accroît à mesure que l'on monte dans la hiérarchie des responsabilités. Comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement, 10 ans seulement après l'indépendance ?

On retrouve chez Lilia Ben Salem la volonté de décrire une Tunisie idéale et méritocratique, comme chez Noureddine Sraïeb à propos de Sadiki, et cela correspond bien à l'idéologie du régime que nous avions rencontrée chez un Mahmoud Messaadi, ou chez tant d'autres. Mais les faits sont têtus. Si l'on prend en compte ce que l'auteure définit comme la catégorie I des cadres économiques en fonction des catégories hiérarchiques (soit 17,56 % du total de l'effectif), on constate que 4 sur 10 ont poursuivi des études supérieures, et que 8 sur 10 sont originaires de Tunis (41 %) ou du Sahel et de Sfax (38,4 %). Pour l'ensemble de l'échantillon, 54,5 % des cadres ont un père travaillant dans le tertiaire, alors que seuls 19,8 % des Tunisiens sont dans cette situation. La sous-représentation du secteur primaire est donc très forte puisqu'il y a 25,9 % des cadres qui en sont issus, quand 72 % des actifs travaillent dans ce secteur. Il va sans dire, mais l'auteure n'a pas procédé à ce recoupement, que les cadres de catégorie I sont dans une bien plus forte proportion encore issus du secteur tertiaire.

En réalité, l'étude de Lilia Ben Salem porte sur une population assez hétérogène. La catégorie « cadres supérieurs de l'économie tunisienne » est assez générale et recoupe

de grandes variantes entre ses diverses sous-catégories. Ainsi, tandis que les cadres de catégorie I ont à 39,3 % un niveau d'études équivalant licence, et à 31,6 % un niveau supérieur à la licence, ou bien ont suivi la scolarité d'une Grande École, ces pourcentages tombent à 9,2 et 0,7 % pour la catégorie IV. Il y a fort à parier, dans ces conditions, que les cadres de catégorie IV resteront cantonnés pour la suite de leur carrière à des fonctions d'encadrement peu élevées, sauf promotion politique ou aptitudes particulières. Dès lors, si l'on s'en tient aux cadres qui ont réellement un rôle décisionnel, à savoir ceux de catégories I et II, on a affaire en 1966 à une population assez étroite et privilégiée.

Or ces cadres supérieurs de l'économie sont, dans l'ensemble, assez jeunes en 1966. 8 sur 10 sont nés entre 1920 et 1939 (dont plus de 55 % dans les années trente), et la moyenne d'âge de l'ensemble de cette population est de 36 ans environ en 1966. Cette moyenne monte à 40 ans pour les cadres de catégorie I. À l'âge de formation correspond donc ici une génération de placement social. Lilia Ben Salem fait remarquer à juste titre que la moyenne d'âge des cadres supérieurs est en Europe (surtout dans les années soixante) supérieure à l'ensemble de la population active, alors qu'en Tunisie, c'est l'inverse. Cette situation, liée à des circonstances historiques particulières, s'explique. Mais elle a des conséquences importantes, car cela signifie que les postes du haut encadrement économique sont quasiment occupés jusqu'à la fin des années quatre-vingt. La génération de l'indépendance, qui s'est installée au faîte du pouvoir économique en quelques années, pour relever les cadres européens sur le départ, est en place pour longtemps, et cela allait contribuer, comme dans le domaine politique, à la saturation de l'État tunisien.

Les élites politiques maghrébines des années soixante

Il ne s'agit pas de réécrire ici l'analyse sur « l'arrivée au pouvoir des nouvelles élites ». En revanche, il faut insister sur le fait que l'analyse proposée pour les tout premiers gouvernements de l'indépendance garde toute sa pertinence pour l'ensemble des années soixante, et même au-delà. Dans son étude sur le personnel politique marocain (membres des gouvernements et leaders des partis politiques), Jean-Claude Santucci embrasse la période qui court de 1955 à 1970. Et l'on sait que nombre de ces leaders ou ministres vont poursuivre leur carrière bien après cette date. Or, jusqu'en 1970, aucun membre du haut personnel politique marocain n'est né après 1938.

La moyenne d'âge de ces hommes politiques est de 35 ans à l'indépendance (ils sont nés en moyenne vers 1922). J.-C. Santucci relève que le groupe majoritaire est né entre 1918 et 1933 (66 % des ministres et 64 % des leaders de partis). Ce personnel souvent très diplômé a étudié pour l'essentiel pendant la guerre, et surtout dans l'immédiat après-guerre, au sein de la vague étudiante qui est arrivée en France à partir de 1945, et où elle est entrée dans l'action politique. À part 4 personnes nées en 1936 et 1937, aucun

membre du personnel politique marocain dirigeant jusqu'en 1970 n'est né après 1931 (7 % de ce personnel est né dans les années trente au total). Pendant près de 15 années, le Maroc fut donc dirigé par des hommes issus des deux premières générations que nous avons identifiées, celle de pionniers qui a participé aux combats politiques de la période 1930-1936 (26,5 % d'entre eux sont nés avant 1915, et ont souvent participé à l'aventure de la revue *Maghreb* à l'instar d'Ahmed Balafrej) et celle, dominante, des indépendances. Il y a ici en quelque sorte concordance entre une génération de placement social et une ou deux sous-générations politiques (notamment celle de l'après-guerre, 1944-1950, qui est celle d'Hassan II, puis celle de l'indépendance à proprement parler, 1955-1957).

Les auteurs de l'étude relèvent toutefois, durant ces 15 années, un vieillissement plus rapide des leaders politiques que des membres des gouvernements, dont la moyenne d'âge reste stable. Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que les partis politiques sont écartés du pouvoir à partir des années soixante, ce qui entraîne une crispation interne autour des leaders auréolés de légitimité politique (mais de plus en plus âgés au fil du temps). Le Roi, en revanche, qui nomme les ministres, peut renouveler le personnel gouvernemental à sa guise, et a tendance plus rapidement à se passer de la génération des pionniers plus proche de son père pour privilégier des acteurs de sa propre génération.

Pour la Tunisie, Michel Camau constate un phénomène similaire concernant le personnel politique des années 1955-1969. Deux générations là encore se partagent l'essentiel du pouvoir gouvernemental et de direction politique (qui en Tunisie se confondent bien davantage qu'au Maroc du fait du parti unique). La génération des pionniers, née en 1905 et 1919, représente 29,3 % des élites considérées. La différence tient au fait que cette génération est celle du président Habib Bourguiba : c'est la génération qui a été étudiante dans l'entre-deux-guerres, et qui a construit le Néo-Destour avant de ressentir l'humiliation du 9 avril 1938. Toutefois, comme au Maroc, c'est la génération des indépendances, née *grosso modo* entre 1920 et 1934, qui représente le plus gros contingent du personnel politique dirigeant dans les 15 années qui suivent l'autonomie interne (62 % des effectifs). Michel Camau note d'ailleurs qu'elle tend à remplacer la génération précédente aux affaires dès les années soixante (à l'instar de Mahmoud Messaadi qui fut remercié en 1968).

Cette génération, représentée par un Mohamed Sayah (né en 1933), allait en définitive conquérir et mettre en place les rouages de l'État indépendant, après avoir fait ses armes dans le combat pour l'indépendance. De ce point de vue, l'UGET a constitué le « creuset des élites intellectuelles tunisiennes pour l'administration comme pour le gouvernement », nous déclara Mohamed Sayah, lycéen à Sfax en 1952 ; ce dernier participe au « Comité de Sfax » pendant les grèves de 1952, qui fait partie de la nébuleuse qui allait donner naissance à l'UGET en 1953 à Paris. Élu membre de la commission administrative en 1956, il devient membre du bureau au IV^{e} congrès en 1957, puis Secrétaire général de l'UGET de 1960 à août 1962 après sa licence. À partir de là,

Mohamed Sayah, repéré par H. Bourguiba, entame une longue carrière politique qui le conduira du Comité central du Néo-Destour (devenu PSD) en 1964, où il est numéro trois du parti, avant de devenir secrétaire d'État à l'Information en 1969 (il sera alors ministre de manière quasi ininterrompue jusqu'en novembre 1987).

Comme Hassan II, H. Bourguiba aura donc su utiliser pleinement la génération des indépendances pour diriger les affaires publiques pendant plus de deux décennies. Ce sont ces hommes qui seront aux commandes lorsqu'il fallut réprimer les mouvements de révolte et de revendication de la jeunesse étudiante de 1966 au milieu des années soixante-dix. Ils y acquirent aux yeux de leur dirigeant suprême de nouveaux mérites qui leur permirent de prolonger leurs fonctions gouvernementales parfois pendant deux décennies encore.

Il faut ici faire une parenthèse sur une spécificité de la direction des affaires au Maroc que Stephen Smith a récemment mise à jour dans son ouvrage sur le général Oufkir. Par-delà les gouvernements et parlements souvent réduits au simple rôle de chambres d'enregistrement, et tandis que les partis nationalistes sont tenus à l'écart des affaires gouvernementales à partir de 1960, la réalité du pouvoir makhzénien est jusqu'en 1972 aux mains des Forces Armées Royales (FAR). Le haut état-major, sous la double tutelle d'Hassan II et du général Oufkir, est à la tête de l'appareil sécuritaire qui dirige *de facto* le pays. Toute la hiérarchie des officiers, gouverneurs et caïds dépend de ces deux hommes et non du gouvernement (en tout cas pas du Premier ministre, mais des ministères de l'Intérieur et des armées successivement dirigés par Oufkir).

Or, cette contre élite, par rapport au personnel politique classique, est en quasi-totalité issue des cadres des armées coloniales, qu'elles soient espagnole (comme le général Mezzien formé à l'Académie militaire de Tolède) ou française (comme le général Oufkir). La prépondérance numérique des officiers de l'armée française a toutefois été assurée par l'École des officiers de Dar el Beïda de Meknès, qui a été une véritable pépinière pour les FAR, créées en 1957. Stephen Smith note qu'en février 1957, lorsque les officiers marocains furent rayés des cadres de l'armée française, pour être transférés aux FAR, ces dernières héritèrent d'un lieutenant-colonel, Moulay-Hafid, le plus gradé et seul officier supérieur de l'armée française en 1956 (outre le colonel Si Bekkaï et le général Kettani sortis des cadres), de 7 commandants (ou chefs de bataillons), dont Driss Ben Aomar et Oufkir, amis depuis le collège berbère d'Azrou, de 20 capitaines, dont Abderrahman Habibi (futur général), Mohammed Ait Mbarek et Farouk el Hossine, et d'un grand nombre de lieutenants et sous-lieutenants (dont Hassan Lyoussi, Ahmed Dlimi, Mohammed Ababou...). En outre, l'armée espagnole fournit ses propres officiers comme le général Mezzien ou l'officier Amokrane.

Au sein des FAR, ces officiers, en grande majorité berbères, issus de Dar el Beïda et ayant fait la guerre d'Indochine, vont diriger ce qui devient tout de suite l'ossature du régime

jusqu'en 1972. Stephen Smith prête à Mohammed V des propos évoquant ce « mauvais héritage » qui fait que les cadres militaires sont plus nombreux en 1956 que les administrateurs civils qui, eux, appartiennent à la bourgeoisie arabo-musulmane (il évoque à ce propos les 145 bacheliers marocains du protectorat, alors qu'ils étaient près de 650). Mais S. Smith s'empresse d'ajouter que le Roi n'a rien fait pour contrarier cet héritage, bien au contraire. La carrière emblématique de Mohammed Oufkir, à la tête de la Sûreté nationale à partir de juin 1960, atteste de l'emprise croissante de ces hommes au sein du Makhzen, alors qu'il faut réduire les dissidences intérieures (le Rif et l'Armée Marocaine de Libération), les ennemis extérieurs (l'Algérie en 1963) puis les oppositions politiques (l'Istiqlâl puis l'USFP avant les gauchistes).

On ne pourrait saisir les rapports de forces au sein du Makhzen sans prendre en compte cette force essentielle du nouvel État indépendant. Elle permet à Hassan II de tenir en respect la grande bourgeoisie urbaine nationaliste et de réaliser, *via* la hiérarchie des ministères sécuritaires, ce que Rémi Leveau a révélé : l'alliance de la monarchie et des *fellahs* marocains (entendre les grands propriétaires terriens héritiers des chefferies de tribus qui tiennent le *bled*). Stephen Smith rappelle d'ailleurs à juste titre que la redistribution des terres coloniales par la monarchie aux dignitaires du régime a concerné au premier chef les officiers supérieurs dans les années soixante. Toutefois, l'alliance avec ces officiers, souvent intègres et peu intéressés par les récompenses matérielles, se révéla périlleuse à long terme, comme le prouvent les putschs de 1971 et 1972. Pour comprendre l'ampleur des réseaux tissés par Oufkir et le milieu des officiers supérieurs durant les années soixante, un véritable État dans l'État patrimonial, nous avons essayé de retracer le tableau simplifié des relations amicales et familiales de la famille Oufkir, telles qu'elles affleurent dans l'ouvrage de Stephen Smith : on comprend, à sa lecture, que la grande bourgeoisie urbaine (comme les Benjelloun) ne pouvait rester insensible devant tant de puissance (d'où certaines alliances et amitiés), mais aussi qu'une véritable menace avait fini par peser sur le pouvoir monarchique.

Arbre GIX : Tableau des relations et alliances de la famille du Général Oufkir

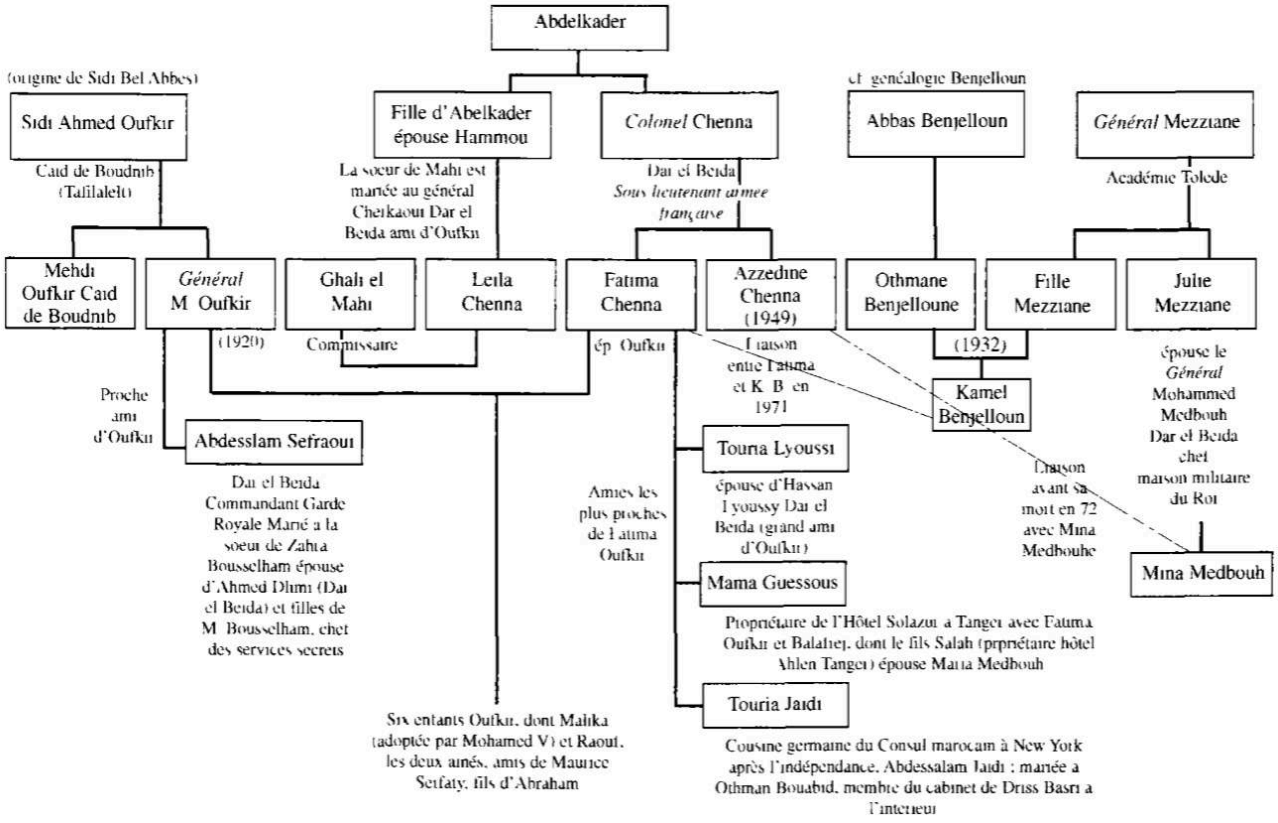

Crédits : Pierre Vermeren.

Quatrième partie

La génération de la crise (1975-1999)

IV. Introduction

Contrairement aux périodes précédentes, les systèmes d'enseignement actuels du Maghreb sont restés peu étudiés. Les grandes thèses des années soixante-dix s'arrêtent au seuil de la période et n'ont pas encore eu de successeurs. Une double littérature concerne donc à ce jour les systèmes d'enseignement de ce dernier quart du XX^{e} siècle, les publications officielles émanant des institutions gouvernementales, et les articles ou dossiers de presse très nombreux ayant trait à cette question.

Les premiers relèvent les prouesses réalisées durant la période qui voit la généralisation de l'enseignement continuer de progresser, bien que le Maroc connaisse un retard spécifique dans la scolarisation rurale, en particulier pour des centaines de milliers de petites filles des campagnes. Pour l'enseignement supérieur, cette littérature évoque le double mouvement de décentralisation et de massification qui s'est réalisé à peu près dans les mêmes proportions au Maroc et Tunisie. Au milieu des années quatre-vingt-dix, le Maroc comptait 11,3 % de jeunes dans l'enseignement supérieur contre 12,9 % en Tunisie. Les publications des ministères de l'Éducation nationale sont assez sèches en termes d'analyses, et se résument pour l'essentiel à des dossiers statistiques annuels souvent confus - semble-t-il à dessein, rendant difficile toute analyse rapide.

Le second type de publications émane de la presse. Les articles y font état de la « crise » de l'enseignement, du problème des débouchés, du chômage des diplômés, du manque de moyens des ministères et des enseignants, de la mauvaise formation et du manque de conscience professionnelle des enseignants... La presse marocaine est particulièrement en pointe dans cette critique radicale du système d'enseignement, et ce depuis longtemps. Un des derniers numéros de *Lamalif* en 1985 posait en couverture la question lapidaire « À quoi sert l'enseignement ? », avant de déplorer dans un article « le système de l'inadaptation ». On peut d'ailleurs penser que les réquisitoires des revues *Lamalif* puis *Kalima* contre l'enseignement au Maroc durant les années quatre-vingt ont été en partie à l'origine de leur interdiction de fait de poursuivre leur publication. Néanmoins, d'autres hebdomadaires ont pris la relève dans les années quatre-vingt-dix, et la presse marocaine est désormais le lieu d'un débat permanent sur les carences du système éducatif. En Tunisie en revanche, la presse ne se livre guère à une remise en cause de la politique gouvernementale d'éducation.

Il faut donc se reporter à une troisième source d'information pour compléter l'idée que l'on peut se faire des systèmes actuels d'enseignement au Maghreb, c'est-à-dire les rapports des institutions internationales comme la Banque mondiale. Ainsi, le rapport de la Banque mondiale de 1995 sur la « Stratégie d'assistance » au Maroc, bien que traitant

de questions générales, place « l'éducation et la formation » au premier plan des questions que le Maroc doit résoudre pour assurer son décollage social et économique ; cette question fait d'ailleurs l'objet de la première partie du rapport. Ce rapport devait d'ailleurs déboucher sur plusieurs projets de réforme de l'enseignement et sur la mise en place d'une Commission royale de la Réforme de l'enseignement sous le gouvernement d'alternance en 1999, et le démarrage de cette réforme au début du nouveau siècle.

En Tunisie, la période Ben Ali commença par de grands bouleversements dans le système éducatif. La situation qui avait conduit une forte partie des étudiants à basculer dans une contestation islamiste active appelait manifestement des réformes. Après la réforme de l'enseignement supérieur du ministre Tijani Chally lancée en 1989, il fallut s'attaquer à l'enseignement secondaire. La nomination d'un juriste francophile à la tête du MEN, Mohamed Charfi, visait manifestement à inverser la tendance après les années Mzali et leurs conséquences. Son projet de réforme prit corps pendant 2 ans de consultations et déboucha sur la loi du 29 juillet 1991. La langue française redevenait langue étrangère obligatoire pour les élèves passant le baccalauréat. Enfin, son successeur à partir du milieu de la décennie, Dali Jazi, poursuivit son action en faisant revenir le français dans le supérieur, surtout dans les facultés des lettres (en particulier en philosophie). Cet ensemble de réformes visait à remédier à l'héritage des années soixante-dix et fut soutenu par la Banque mondiale. Cette dernière a publié plusieurs rapports sur l'enseignement tunisien : en février 1992 était ainsi publié un rapport d'évaluation du projet de restructuration de l'enseignement supérieur, puis à nouveau en mai 1997, *Tunisia-Higher education* : *challenges and opportunities*.

Ces rapports des organisations internationales et leur volonté réformiste rencontrent la bienveillance des autorités qui, au moins par nécessité, souhaitent réformer un système d'enseignement devenu largement dual. Les réformes des années soixante-dix et leur prolongement au cours de la décennie suivante, en particulier à travers l'arabisation de l'enseignement secondaire (entièrement réalisée au Maroc par exemple à partir de l'année 1989), ont en effet peu à peu mis en place, au Maroc comme en Tunisie, une situation sociale très difficile. La dualité du système d'enseignement, bien que revêtant des formes différentes en Tunisie et au Maroc, et qu'il serait par ailleurs trop réducteur d'identifier au couple secteur arabisé/secteur non arabisé, est devenue une réalité sociale de plus en plus dure. On peut la concevoir comme une opposition entre deux secteurs d'enseignement, l'un conduisant ses élèves et étudiants vers des débouchés assurés, ou tout au moins offrant des perspectives d'intégration, des postes rémunérateurs ou des fonctions dotées d'un prestige social (capital symbolique) ; l'autre constituant un vaste secteur de relégation sociale, conduisant soit au chômage des diplômés, soit à des carrières jugées dépréciées ou de seconde classe.

Dans ce champ, la question de l'arabisation vient jouer comme un facteur aggravant, mais ne constitue pas la seule clef explicative. Sinon, la situation des Grandes Écoles

d'ingénieurs ou des facultés de médecine, souvent en pointe et à l'origine des manifestations et mouvements islamistes, serait incompréhensible dans la mesure où ces établissements continuent de dispenser un enseignement en langue française. Ainsi, le principal problème rencontré réside dans la définition d'une ligne de démarcation entre les deux grandes catégories d'établissements, ceux de la promotion et ceux de la relégation sociale, ligne complexe et changeante.

Plusieurs questions sont par ailleurs reliées à cette problématique centrale. Dans quelle mesure l'arabisation incomplète des études supérieures au Maghreb a-t-elle contribué à asseoir cette situation ? Comment l'adhésion d'un nombre croissant d'étudiants aux thèses des mouvements islamistes est-elle liée à cette situation ? Et, enfin, dans quelle mesure le processus d'ascension sociale à caractère méritocratique, que les années soixante avaient réellement permis, est-il enrayé, en dépit d'une généralisation croissante de l'enseignement ? De fait, et il faut noter d'entrée ce paradoxe, cette dualisation du système d'enseignement à partir de la fin des années soixante-dix s'opère au moment où les grands principes de l'indépendance sont en train de se réaliser. Celui de l'unification mis à part, car les années quatre-vingt voient le retour croissant de l'enseignement privé, ceux de la généralisation, de l'arabisation et de la nationalisation du corps enseignant sont en effet en voie de réalisation durant le dernier quart du XX^{e} siècle.

IV. 1. La mutation des systèmes d'enseignement

Il ne saurait s'agir ici pour nous d'écrire l'histoire de l'enseignement contemporain au Maghreb. Cette histoire en soi requiert un travail de longue haleine et n'est pas notre objet. Il s'agit en effet pour nous de présenter un certain nombre de problèmes connexes à notre problématique d'ensemble. Les traits les plus caractéristiques des systèmes d'enseignement contemporains influent en effet, selon nous, directement sur le mode de production et de formation des élites de demain.

L'arabisation peut être considérée, malgré sa forte charge symbolique et nationaliste, comme l'instrument d'un véritable apartheid social, et ce d'autant plus qu'elle reste à ce jour largement incomplète. Cette situation faite à l'enseignement secondaire public influence directement la ruée vers les établissements privés francophones de la part des classes dominantes mais aussi moyennes, qu'ils se situent au niveau infra-scolaire des crèches, ou au niveau de l'enseignement secondaire. Les établissements étrangers au Maghreb, en particulier ceux de la Mission (devenue l'AEFE) jouent ici un rôle essentiel, bien qu'il faille souligner la situation différente des cas marocain et tunisien. Dans ce dernier pays en effet, c'est souvent à l'intérieur du système public qu'ont été préservées des filières élitistes échappant en partie à l'arabisation.

Cette situation de saturation des écoles étrangères et de misère de l'enseignement public devait naturellement déboucher sur la croissance de l'enseignement privé qui avait pourtant été proscrit par les principes fondateurs des indépendances. Les vingt dernières années ont en effet été au Maroc mais aussi en Tunisie celles de l'émergence et de la vive croissance d'un secteur d'enseignement privé, qui s'étend du préscolaire au supérieur. À partir de là, il faudra constater que les systèmes d'enseignement du Maroc et de la Tunisie sont aujourd'hui duaux, et que les passerelles entre les deux versants de cet enseignement semblent de plus en plus ténues.

1. Les politiques d'arabisation, une réponse aux troubles

Parachever l'arabisation incomplète

Au Maroc comme en Tunisie, les autorités trouvèrent dans la poursuite de l'arabisation des cycles primaire et secondaire de l'enseignement une réponse à la vive contestation

lycéenne et étudiante des débuts de la décennie soixante-dix. Après avoir réduit la contestation, ses organisations et ses meneurs, l'arabisation apparut comme la réponse adéquate visant à saper les bases idéologiques de la contestation gauchiste tout en s'appropriant une de ses grandes revendications.

Mohamed Mzali lança l'opération en Tunisie dans le primaire à la rentrée 1971, tandis qu'il fallut attendre 1977 pour que l'opération commence au Maroc à l'initiative du docteur istiqlâlien Azeddine Laraki. Mohamed Mzali arabisa donc la première année du primaire en 1971, puis poursuivit en 1976 et 1977 pour les deuxième et troisième années primaires. Au total, 3 années primaires sur 5 étaient désormais entièrement arabisées, tandis que l'apprentissage du français comme langue étrangère commençait en 4e année primaire. Au collège puis au lycée, le mouvement d'arabisation devait toucher les matières littéraires, l'histoire-géographie et la philosophie à partir de la rentrée 1976. En Tunisie, le statut de la langue française devenait celui d'une langue étrangère au primaire, mais restait néanmoins langue d'enseignement pour les matières scientifiques. Mais au niveau du supérieur, c'est tout le versant des disciplines littéraires et juridiques qui devait basculer dans l'arabisation. Sans être arabisées totalement, les facultés des sciences sociales et humaines furent peu à peu arabisées, au fur et à mesure que montaient dans le supérieur les cohortes d'étudiants ayant une maîtrise de plus en plus difficile de la langue française (en faculté d'histoire toutefois, un tiers des questions relatives au monde non musulman continue d'être enseigné en français, sans parler des sections de langues et de psychologie). Le mouvement se produisit au cours des années quatre-vingt. Au terme de la décennie, le droit, la philosophie et la sociologie étaient quasi entièrement arabisés. Au milieu des années quatre-vingt-dix, à la faculté du 9 Avril, la situation telle que nous l'a décrite le professeur Mohamed Hédi Chérif était pour le moins complexe.

Ce professeur constate que, depuis l'instauration de l'orientation universitaire au début des années soixante-dix, le département d'histoire n'accueille plus que le bas du panier des bacheliers. De la sorte, la sélection en histoire est drastique puisque seuls 15 % des étudiants de première année parviennent à la maîtrise. Or, sur la cinquantaine d'étudiants de licence d'histoire, moins d'1 sur 10 se débrouille correctement en français... quand la quasi-totalité de la bibliographie est en français ! Ces 10 % d'étudiants sont destinés à passer l'agrégation d'histoire qui a été créée en 1985 et qui, de fait, est devenue une carte de plus en plus nécessaire pour entrer dans l'enseignement supérieur. Ce détour par le département d'histoire de la faculté du 9 Avril atteste le caractère extrêmement sélectif de l'enseignement supérieur à l'heure de l'arabisation de toutes les études en sciences humaines et sociales. La situation est telle qu'en droit, pour sauver le niveau des études juridiques, certains enseignants autour des Ben Achour ont créé à la fin des années quatre-vingt à l'Ariana une nouvelle faculté de droit recrutant des étudiants à profil, et où une partie des cours est assurée en français. Les étudiants de Tunis l'ont rapidement surnommée la « faculté Hermès » pour en souligner le caractère élitiste, tandis que la

masse des étudiants de l'ancienne faculté de droit du campus subit le poids des sureffectifs et d'une extrême sélectivité en cours de cycle.

Par-delà ces conséquences très visibles de l'arabisation, il faut toutefois souligner que l'arabisation des études n'a pas été poussée aussi loin en Tunisie qu'au Maroc puisque les disciplines scientifiques, y compris au niveau secondaire, restent enseignées en français. L'arabisation incomplète ne signifie toutefois pas que les bacheliers tunisiens sont capables de rédiger, ou même de communiquer aisément en français. Il y a en effet une très grande différence entre la capacité à suivre des cours de sciences en français, dans une langue semi-étrangère où les symboles et les chiffres ont une part prédominante, et la capacité à réfléchir et à rédiger clairement dans cette même langue.

Quoi qu'il en soit, cette politique d'arabisation a été suivie avec constance pendant près d'une vingtaine d'années. Lancée par Mohamed Mzali, elle a été poursuivie lors de l'intermède de Driss Guiga à l'Éducation nationale en 1976, puis reprise par le même Mzali. La deuxième moitié du règne de Bourguiba est d'ailleurs marquée de ce point de vue par une grande continuité puisque Mohamed Mzali, issu comme Bourguiba de Monastir où il naquit en 1925, et par ailleurs licencié de philosophie, fut de manière quasi ininterrompue ministre de l'Éducation nationale de décembre 1969 à avril 1980 (malgré deux intermèdes de juin 1970 à octobre 1971 puis de mars 1973 à juin 1976). Par la suite, loin d'être désavoué, il devint Premier ministre d'avril 1980 à 1986, et le ministère de l'Éducation nationale resta aux mains de ministres monastiriens. La politique d'arabisation qu'il prôna avec constance mais non sans opportunisme (ou populisme) marqua donc de son sceau presque deux décennies de pouvoir bourguibien. Ce n'est qu'après le 7 novembre 1987 que put se faire jour une nouvelle orientation politique à la tête de ce ministère.

Au Maroc, un long règne présida lui aussi au développement de l'arabisation, celui du docteur Azeddine Laraki, venu au pouvoir en tant que membre du Comité exécutif de l'Istiqlâl, lors de son retour au pouvoir en 1977, en pleine union sacrée autour de la cause saharienne. Ce dernier devait demeurer près de 10 ans titulaire du poste de l'Éducation nationale, du 10 octobre 1977 jusqu'au 12 mars 1986 (sous les gouvernements Osman puis Bouabid à partir du 5 novembre 1981), date à laquelle il devint Premier ministre jusqu'au mois d'août 1992. Ainsi, avec un léger décalage chronologique par rapport à la Tunisie, un long règne d'une quinzaine d'années débuta pour le promoteur de l'arabisation qui devait devenir Premier ministre. Ce seul fait et ce parallélisme attestent la haute importance stratégique et politique accordée à l'arabisation de renseignement au Maghreb par la classe dirigeante. Au Maroc, cette arabisation incomplète - parce qu'elle s'arrêta aux portes de l'enseignement supérieur scientifique - eut des conséquences redoutables, plus encore qu'en Tunisie, puisque l'ensemble de l'enseignement secondaire fut arabisé, ce qui accrut à la fois la sélectivité et la ghettoïsation d'un grand nombre de filière de l'enseignement supérieur.

La personnalité du docteur Azeddine Laraki n'est pas sans intérêt pour montrer le caractère tactique et stratégique de l'arabisation au Maroc, qui démarra moins de 12 ans après le virage d'un autre docteur, celui de Mohammed Benhima. Contestée et menacée au début des années soixante-dix, la monarchie de Hassan II opéra un virage dicté par la pression exercée par les forces de l'opposition nationaliste et gauchiste. Engagé dans l'affaire saharienne qui lui permit de desserrer l'étau des oppositions, Hassan II choisit de faire revenir l'opposition au pouvoir pour mieux l'impliquer dans la gestion des affaires du royaume. L'arabisation lui apparut comme le gage fort qu'il pouvait offrir à peu de frais à l'Istiqlâl qui en avait fait une de ses principales revendications depuis l'indépendance. Mais il ne s'agissait pas de confier le poste stratégique de ministre de l'Éducation nationale à un idéologue ou à une personnalité ayant longuement milité en faveur de l'arabisation, à l'image du ministre Mohammed el Fassi des lendemains de l'indépendance. Le choix du Roi se porta donc sur Azeddine Laraki.

Issu d'une grande famille de *chorfa* fassis, Azeddine Laraki est né à Fès en 1929. Après y avoir étudié, il part après-guerre à Paris pour suivre les cours de la faculté de médecine jusqu'au doctorat, obtenu en 1957. Malgré sa présence dans le Paris de l'après-guerre, il n'est alors pas connu comme militant actif de l'indépendance du Maroc. De retour dans le Maroc indépendant, il est envoyé comme médecin à Oujda jusqu'en 1958 avant d'être nommé, en raison de ses diplômes et de son milieu, directeur de cabinet du nouveau ministre de l'Éducation nationale, à un moment où le gouvernement prend ses distances avec les élans arabisateurs de Mohammed el Fassi. Il devient en 1959 directeur de cabinet du ministre de la Santé du gouvernement Ibrahim, ce qui est plus conforme à son parcours. Azeddine Laraki est alors membre du parti de l'Istiqlâl, à une époque où le parti est encore en plein bras de fer avec la monarchie. Après le renvoi du gouvernement Ibrahim, il entame alors une carrière hospitalière comme directeur de l'hôpital Avicenne où il est chef du service de pneumologie. Il obtient son agrégation de médecine en décembre 1962.

Durant la traversée du désert de l'Istiqlâl, Azeddine Laraki en est membre du Comité exécutif, et c'est à ce titre qu'il est appelé ministre de l'Éducation nationale et de la Formation des cadres en octobre 1977, ministre istiqlâlien en compagnie de M'Hammed Boucetta et d'Abdelhafid Kadiri. Azeddine Laraki n'est pas un idéologue de l'arabisation, et son passé peu militant de l'avant 1956 le fait certainement considérer par le Roi comme un personnage acceptable. Le fait que ses enfants soient scolarisés à la Mission française à Rabat, au demeurant comme d'autres enfants de membres du Comité exécutif, atteste des convictions pour le moins tièdes du ministre. Aussi, lorsque le nouveau ministre entame le processus d'arabisation sur directive royale, ses discours ne sont guère passionnés : « Nous arabisons parce que nous sommes condamnés à arabiser », « la question de l'arabisation du supérieur ne se pose pas », « Je pense sérieusement que notre isolement linguistique et le repli chauvin sur notre culture ne pourraient être que néfastes »... On comprend dès lors que le ministre ne devait guère, en dépit de sa politique,

entretenir de relations de confiance avec son parti. La brouille ne tarda pas, et quelques années après sa nomination, A. Laraki fut exclu du parti, ce qui était certainement nécessaire pour intégrer pleinement le système de gouvernement hassanien.

En dépit de tout cela, le nouveau ministre mena une politique assez lente (elle ne démarra vraiment qu'en 1982) mais radicale d'arabisation. La politique d'arabisation des matières littéraires, entreprise au début de la décennie soixante-dix, fut étendue aux matières scientifiques. Désormais, un enfant entrant dans le cursus scolaire connaît 3 années entièrement arabisées (sans parler de l'école coranique nouvelle mouture) puis, comme à Tunis, commence l'étude du français comme langue étrangère en 4e année primaire. En revanche, avec l'arabisation totale des matières scientifiques qui s'échelonna de 1982 à 1989, la langue française garde un statut de langue étrangère jusqu'au baccalauréat. La première « promotion des arabisés » entra donc dans le supérieur en 1989. Les années quatre-vingt au Maroc furent donc celles d'une longue veillée d'armes. Tout continuait comme avant dans le supérieur, mais les collèges puis les lycées étaient soumis à la rude épreuve de l'arabisation.

Les professeurs de sciences marocains formés en français durent, du jour au lendemain, formuler leurs cours en arabe, et face à l'extension des effectifs scolarisés, on dut recruter nombre d'enseignants aux compétences scientifiques et linguistiques douteuses, à l'image de ce que l'on avait fait dans les années soixante-dix pour les sciences humaines. Le tout s'opérait dans un contexte de blocage des salaires des fonctionnaires depuis le milieu des années soixante-dix à l'heure de la récession, qui accentua encore le discrédit porté à la condition des enseignants. La carrière gouvernementale du docteur Laraki se poursuivit pendant la décennie, et un universitaire l'entendit même déclarer dans un avion qui survolait Ouarzazate : « Est-ce qu'on ne pourrait pas leur mettre un peu de berbère aussi pour les embrouiller un peu plus ? »...

Or, au terme de cette décennie, alors que la première promotion des arabisés allait quitter le lycée, l'arabisation fut arrêtée net. Pour faire bonne mesure, le ministère de l'Éducation nationale convoqua en janvier 1989 des « Journées d'études sur l'élévation du niveau d'enseignement des langues », où l'on décida d'arrêter la politique d'arabisation. On affirma que l'enseignement supérieur « pratique » ne pouvait pas être arabisé pour plusieurs raisons : impossibilité pour les enseignants formés en français de se mettre à l'arabe (ce qui avait été fait dans les lycées), nécessité d'attendre que les jeunes actuellement formés en arabe « prennent la relève dans vingt ans au minimum », impossibilité pour le Maroc de se couper de la recherche qui se fait en français et en anglais, problème des manuels que l'on ne peut traduire faute de crédits... En réalité, les arguments que le docteur A. Laraki, alors Premier ministre, avait délivrés près de 12 ans auparavant, étaient repris presque terme à terme.

Le Maroc aborda ainsi la décennie quatre-vingt-dix avec la situation remarquable d'un système public d'enseignement coupé en deux par la question linguistique, non pas dans le sens vertical de filières mixtes ou dédoublées, mais dans le sens horizontal. Les élèves du primaire puis du secondaire reçoivent un enseignement entièrement arabisé, alors que les étudiants (qu'ils deviennent) entrent dans un enseignement supérieur dispensant largement ses cours en français. Mises à part les facultés des sciences humaines et sociales, toutes les facultés de sciences (y compris de sciences économiques), de médecine, les nouvelles classes préparatoires et les écoles d'ingénieurs, les Grandes Écoles et instituts techniques de formation des cadres, utilisent le français comme langue d'enseignement. Plus encore qu'à Tunis, les étudiants marocains sont, en grande majorité, incapables de rédiger un texte cohérent et bien structuré en français, et dans les années quatre-vingt-dix, de nombreux titulaires de maîtrise de sciences économiques (par exemple) sont incapables de parler correctement, et *a fortiori* de développer une argumentation en français, langue de travail courante de la haute administration et de tout le secteur privé. Notons que cette situation faite à l'enseignement marocain n'est pas unique, puisque l'Égypte des années quatre-vingt connaît le même système de partition entre un enseignement secondaire arabisé et un enseignement supérieur scientifique francophone ou anglophone dans ses meilleures filières.

L'éclatement des universités mères...

Pour répondre à la montée de cohortes de bacheliers qu'il était difficile d'écarter en masse des études supérieures, et endiguer la menace des mouvements étudiants, dont les années soixante-huit/soixante-treize avaient montré la force, les autorités politiques du Maroc et de Tunisie trouvèrent une autre parade que l'arabisation. La répression des mouvements et syndicats étudiants avait été une réponse de court terme. L'arabisation était, elle, une réponse de moyen, voire de long terme pour saper les bases idéologiques de la gauche contestataire. Mais ces solutions n'offraient pas la garantie que les étudiants ne reprennent pas un jour le chemin de la contestation, *a fortiori* dans un contexte de massification et de chômage croissant des diplômés. Aussi la déconcentration des universités mères de Tunis et Rabat apparut-elle comme une garantie supplémentaire pour écarter la menace et disperser les mouvements étudiants.

Certes, la création de nouvelles universités et facultés relevait souvent de l'urgence, au vu de la concentration toujours plus forte d'étudiants dans le quartier Sud de l'Agdal à Rabat et dans les faubourgs de Tunis. Mais la géographie des nouvelles localisations universitaires et le nombre d'établissements qui furent créés laissent deviner la tentation sécuritaire des régimes maghrébins lorsqu'ils procédèrent au milieu des années soixante-dix à l'aménagement d'une nouvelle carte universitaire. À Rabat comme à Tunis, la concentration étudiante pouvait apparaître comme une menace permanente, et l'on décida ainsi de multiplier les établissements en province, attitude qui n'est pas sans

rappeler le souci de Lyautey de créer une université à Ifrane, ou celui des autorités coloniales des années trente de répartir les étudiants marocains en France dans les villes de province, au « contact de la France réelle ». Au Maroc, la « réorganisation » ou plus précisément l'éclatement, de l'ENS de Rabat en 1970 (décret du 7 octobre 1970) qui s'accompagna de la création des Centres pédagogiques régionaux (par décret de la même date), tout comme l'éclatement de l'ENS de Tunis et son déplacement en province au début des années quatre-vingt, pouvaient servir d'exemple.

Au Maroc, Casablanca possédait depuis le protectorat une annexe de la faculté juridique de Rabat, mais celle-ci accéda désormais au rang de faculté (décret du 16 juillet 1974) et ses nouveaux locaux furent construits loin du centre-ville, sur la route d'Al Jadida. Ainsi, tandis qu'était créée à Rabat l'université Mohammed V (décret du 8 janvier 1974), qui cessait donc d'être l'université du Maroc, de nombreuses facultés provinciales étaient créées dans les grandes villes : faculté des lettres de Fès en juillet 1974, faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca à la même date, faculté des sciences juridiques à Fès en janvier 1975... en attendant les facultés de Marrakech. Enfin, pour couronner l'édifice, un décret du 16 octobre 1975 porta création des différentes universités du Maroc, à l'instar de l'université Hassan II de Casablanca.

Pour montrer l'importance de l'aspect sécuritaire, il faut citer le cas des facultés de Casablanca. Loin de rassembler les établissements comme à Rabat dans un périmètre relativement étroit, ceux de Casablanca furent dispersés dans les banlieues lointaines de la grande agglomération. Outre la faculté de médecine envoyée le long de l'avenue Abdelmoumen, prolongement de l'avenue Hassan II mais maintenant intégrée à la ville, la faculté des sciences humaines fut envoyée dans la banlieue populaire d'Ain Chock au sud-est de la ville, à plus d'une dizaine de kilomètres du centre. À l'extrême opposé fut créée la faculté de droit, sur la route d'Al Jadida au Sud-Ouest, bien après Anfa. C'est sur cette même route que furent d'ailleurs installés un certain nombre d'écoles ou instituts supérieurs comme l'ISCAE, toujours en dehors de la grosse agglomération, ou l'école Hassania de Travaux publics. Enfin, la dernière création, la faculté des lettres de Ben Msik, fut envoyée dans une banlieue populaire encore au-delà d'Ain Chock. De cette manière, les étudiants sont isolés les uns des autres, et occupés pendant plusieurs heures par jour à attendre des bus en nombre très insuffisants. Cette situation devait susciter de multiples mouvements de révoltes, mais finalement cantonnés dans leur périphérie et peu dangereux pour l'ordre public.

En Tunisie, l'émiettement fut presque plus intense qu'au Maroc puisque l'on y compte aujourd'hui 6 universités dans un pays peuplé comme la région parisienne mais comptant 10 fois moins d'étudiants. Dans le Nord du pays se situent 4 universités, Ezzitouna ainsi que Tunis I, II, et III. Le centre compte une université basée à Sousse et à Kairouan et le Sud une basée à Sfax, mais ayant chacune plusieurs antennes dans les villes proches. Cette division, favorable dans une perspective d'aménagement du territoire, permet

néanmoins de répartir les 68 535 étudiants que comptait la Tunisie en 1990-1991 entre 63 établissements, 19 facultés et 44 écoles et instituts. Quoique les universités du Nord regroupent à cette date 70 % des étudiants, la quasi-totalité des secteurs d'enseignement sont divisés en un grand nombre d'établissements. Si l'on prend l'exemple des sciences de l'ingénieur qui regroupe en 1990-1991 6 855 étudiants, ces derniers sont répartis entre 12 écoles, la plus grosse d'entre elles étant l'ENSET qui compte à cette date 1 138 étudiants. Ces établissements sont répartis à Tunis, Sousse, Gabès, Nabeul, Ksar Helal, Gafsa.

De la sorte, aucun établissement tunisien d'enseignement supérieur ne compte plus de 6 000 étudiants, le plus gros d'entre eux, la faculté des sciences humaines de La Manouba (elle-même construite loin du centre de Tunis) comptant 5 916 étudiants en 1990-1991. La volonté de segmentation est ici manifeste, surtout quand on compare ces chiffres avec ceux des universités françaises qui regroupent souvent sur un même site plusieurs dizaines de milliers d'étudiants. La multiplication d'établissements de petite taille (une quinzaine ont moins de 200 étudiants), et le dédoublement des facultés mères comme la faculté de médecine de Tunis (qui compte 4 rivales provinciales), entraînent une dispersion des moyens dans un contexte que les effectifs modestes peinent à justifier, et attestent la volonté sécuritaire du régime qui a dispersé pour mieux contrôler.

La volonté de contrôle est d'ailleurs physiquement présente dans les facultés du Maghreb puisqu'en Tunisie comme au Maroc, des membres des forces de l'ordre sont présents sur les campus depuis les années soixante-dix. Un commissariat de police est installé à Rabat sur le « campus de la connaissance » à Agdal par exemple. Et aux « vigiles » en uniforme, policiers en civil et autres faux-étudiants des campus, que les étudiants marocains ont de longue date surnommés les Awax, répondent les policiers en uniforme et armés de mitraillettes qui stationnent à l'entrée de nombreux établissements d'enseignement supérieur tunisiens, épaulés à l'intérieur par des civils ou des faux étudiants mandatés, et toujours très actifs à la fin des années quatre-vingt-dix. À Kairouan par exemple, ils procèdent depuis quelques années à la faculté des lettres à une animation culturelle visant à détourner les étudiants de la chose politique (soirées dansantes, animation de la cafétéria, club de sports, *etc*.)

Vers une nouvelle forme de contestation

Au moment où les autorités politiques du Maghreb entamaient une lutte sans merci contre les mouvements gauchistes et les syndicats étudiants au début des années soixante-dix, elles eurent le souci d'allumer un contre-feu idéologique en suscitant la naissance d'organisations d'obédience fondamentaliste. À Tunis, Bourguiba laissa se constituer en 1970 l'Association de sauvegarde du Coran (ASC) et facilita son entrée à l'université pour combattre la puissante UGET alors aux mains des étudiants gauchistes, tandis qu'au

Maroc, les autorités officielles favorisèrent la création de l'Association de la jeunesse islamique en 1973 pour les mêmes raisons qu'à Tunis. Interdite en 1975 pour l'implication supposée de ses membres dans le meurtre du leader de l'USFP Omar Benjelloun, le 18 décembre de cette même année, elle avait en effet rapidement évolué comme « un vecteur de radicalisation et de contestation du régime ».

À partir de ce moment, les étudiants d'obédience islamiste et leurs militants très actifs et disciplinés prirent une part croissante dans le mouvement étudiant, aussi bien au Maroc qu'en Tunisie, jusqu'à prendre le contrôle des syndicats étudiants historiques. Tahar Chegrouche montre bien comment la crise du gauchisme étudiant tunisien, à partir de la répression qui s'abattit sur lui en février 1977, favorisa la poussée du mouvement islamiste sur les campus. Les étudiants politisés de gauche ayant abandonné le terrain culturel au profit des luttes politiques, ce champ culturel (notamment religieux) avait été peu à peu investi par les étudiants islamistes. La mosquée du campus de Tunis construite au début de la décennie près de l'ENIT devait rapidement devenir un de leurs fiefs. À partir de la rentrée 1977, les étudiants islamistes fondent un courant politique au sein d'une véritable mosaïque politique. Or, à cette époque, la politique de leur allié objectif Mohamed Mzali commençait à porter ses fruits : les étudiants entrant à l'université étaient « imprégnés de valeurs islamiques ». Le début de libéralisation politique du régime en 1979 offrait dès lors un prolongement politique à cette activité syndicale : la *Jamâa al-Islamiya* constituée en avril 1972 se transforma plus tard en parti politique, le Mouvement de la Tendance islamique (janvier 1981). Dirigé par des intellectuels de formation universitaire à l'instar du professeur de philosophie Rached Ghannouchi ou du juriste Hassan Ghodbani, le mouvement trouvait dans le public étudiant une base militante de plus en plus radicale.

Le double jeu de l'ambitieux Premier ministre Mohamed Mzali permit au mouvement d'échapper aux conséquences de la rigueur bourguibienne pour fomenter une prise armée du pouvoir à l'instar des Iraniens en 1979. Les violences anti-policières et les attentats de l'été 1987 poussent le Premier ministre Zine el Abidine Ben Ali, général formé à Saint-Cyr, à prendre lui-même la direction des affaires. Procédant dans un premier temps à une large amnistie, il autorise même la renaissance de deux syndicats étudiants, l'UGET pour les étudiants de gauche et l'Union générale tunisienne des étudiants (UGTE) pour les étudiants proches du MTI.

Pourtant, le général Ben Ali, convaincu que la confrontation avec l'islamisme politique est inéluctable, ne tarde pas à l'affronter, et procède dès 1990 aux premières arrestations en série. Le mouvement Ennahda, déstabilisé, trouve alors dans les universités tunisiennes sa base la plus sûre. À partir de l'hiver 1991, les islamistes commencent à faire régner la terreur sur les campus de Tunis, Sousse et Kairouan, et à y affronter directement les forces de l'ordre. L'UGET est alors suspendue fin mars 1991, ce qui déclenche une nouvelle vague de violences qui culmine dans les universités le 8 mai 1991. L'occasion est saisie

par les autorités pour procéder à une grande vague d'arrestations visant à décapiter le mouvement. L'université est fermée 10 jours et reprend ses activités en l'absence des militants islamistes, dans un contexte de relative indifférence d'une population tétanisée par l'éclatement de la violence en Algérie.

Après plusieurs réformes de l'enseignement et près de 10 ans plus tard, les campus tunisiens, comme d'ailleurs de nombreux campus à travers le monde du fait d'une dépolitisation progressive des étudiants, sont redevenus plus calmes sous le contrôle vigilant des forces policières et des faux étudiants du RCD. L'absence de libertés publiques laisse pourtant poindre des foyers d'opposition, et comme par un grand retour de balancier, le contexte semble aujourd'hui plus favorable aux étudiants de gauche redevenus actifs. Ces derniers, affiliés au parti ouvrier communiste tunisien (proche du mouvement des démocrates socialistes), ont gagné les élections étudiantes (contre l'UGET officielle) dans plusieurs universités en 1998 et 1999, comme au 9 Avril à Tunis ou à la faculté des lettres de Kairouan. Mais c'est toujours sous l'accusation d'islamisme que ces derniers sont aujourd'hui pourchassés ou emprisonnés.

Au Maroc, après la dissolution de l'Association de la jeunesse islamique en 1975, le mouvement islamiste étudiant fut privé définitivement de toute représentation légale. Lors de la renaissance de l'UNEM en novembre 1978, ce furent encore les étudiants de gauche qui en reprirent le contrôle. Les XVI^{e} et XVII^{e} congrès de l'UNEM, en 1979 et 1981, furent jusqu'à la fin du siècle les derniers de l'organisation étudiante. Au début de la décennie quatre-vingt, l'agitation politique et syndicale reprit sur les campus dans la droite ligne des années soixante-dix, en particulier à Rabat qui comptait encore 55 % des 80 000 étudiants marocains. Ainsi, les manifestations des 5 et 6 février 1981 furent sanctionnées par de nombreuses peines d'emprisonnement pour « troubles de l'ordre public ». En mai 1981, encore 7 étudiants marxistes-léninistes étaient condamnés pour complot, tandis que plusieurs établissements universitaires venaient de connaître des grèves - et fermetures administratives - de solidarité avec les étudiants de l'ENS de Rabat.

Toutefois, un événement lourd de conséquences devait marquer la vie étudiante au cours de l'été. En effet, lors de son XVII^{e} congrès du 22 août au 5 septembre 1981, l'UNEM éclata par scission des étudiants membres de l'USFP. 5 membres (au lieu de 12) furent élus à la commission exécutive de l'UNEM : 3 gauchistes, qui furent arrêtés et emprisonnés peu après, et 2 étudiants du PPS (parti communiste). Consacrant la division de l'ancien mouvement national, l'Istiqlâl, dont le ministre de l'EN était membre, et qui continuait de contrôler l'UGEM, critiqua vivement dans son organe *Al Alam* du 14 décembre les mouvements de grève étudiants. À partir de là commença une lente mais méthodique conquête du syndicat étudiant par les islamistes. Ce travail de fond devait durer près d'une dizaine d'années au terme desquelles le syndicat de gauche avait vécu. En 1991 encore, les campus marocains, en particulier à Fès, étaient animés par une lutte entre étudiants « fondamentalistes » et étudiants « progressistes ».

Pourtant, dès cette date, les étudiants islamistes avaient déjà partie gagnée. Ce sont eux qui animaient désormais les mouvements de grève à l'université, de la faculté de médecine de Casablanca à la faculté des lettres de Kénitra en passant par celle d'Oujda (où commença une grève de la faim de 23 étudiants de la faculté des lettres le 15 mai 1991). Les syndicats et partis de gauche savaient qu'ils avaient perdu le contrôle sur le mouvement étudiant, à l'image de l'USFP qui interpella le ministre de la Santé sur les événements de la faculté de médecine de Casablanca. Les nouveaux slogans (par exemple « Les traîtres seront maudits et Allah est grand ») ne pouvaient que leur rappeler cette cruelle réalité. C'est alors que les autorités prirent conscience du phénomène et qu'eut lieu (en novembre 1991) une première grande réunion entre ministères, forces de l'ordre, doyens et directeurs des établissements supérieurs pour faire le point et dénoncer la valeur légale des élections « sauvages » ayant eu lieu sur les campus en février 1990.

Néanmoins, à l'inverse des situations algérienne et tunisienne, les autorités marocaines n'affrontèrent jamais directement le mouvement étudiant islamiste, se contentant de réprimer à la marge toute dérive extrémiste incontrôlée. D'ailleurs, le pouvoir semble accepter comme un moindre mal, tout au moins jusqu'à la mort d'Hassan II 1999, le monopole islamiste de la représentation étudiante. Aussi, à la faveur des contingents d'étudiants que l'arabisation totale du secondaire précipita dans les universités à partir de la rentrée 1989, le mouvement étudiant islamiste continua de croître en importance durant les années quatre-vingt-dix. L'UNEM pouvait désormais être, à juste titre, rebaptisée officieusement, Union Nationale des Étudiants musulmans.

À la fin de la décennie, les islamistes se sentirent suffisamment forts pour envisager la tenue du XVIII^{e} congrès de l'UNEM. Les sixièmes rencontres des étudiants de « *Al-Adl wa Al-Ihsane* » du *cheikh* Abdeslam Yassine, lui-même ancien inspecteur de l'enseignement secondaire, qui se tinrent en février 1999 à Rabat, précisèrent nettement cette hypothèse, suscitant une levée de boucliers de la classe politique. Les partis de la Koutla, en particulier l'USFP, dénoncèrent l'OPA des islamistes sur l'UNEM, ne voulant reconnaître que la direction historique du XVI^{e} congrès dirigée par Mohammed Boukri, et dont la plupart des membres ont intégré la classe dirigeante marocaine, à l'instar du gauchiste Mohcine Ayouche devenu vice-président de la CGEM (patronat marocain) ou des 4 vice-présidents USFP (Yahya Bouabdalaoui, Abdellah Bouchtaoui...) devenus membres des cabinets des ministres USFP depuis l'alternance de 1998.

Ce déni de réalité de la part des partis de la Koutla ne peut occulter à ce jour, et depuis une décennie, le quasi-monopole *de facto* de la représentation étudiante par des militants *d'Al-Adl wa Al-Ihsane* qui tiennent l'ensemble des facultés et nombre de Grandes Écoles du Maroc. Hassan Bennajeh, au nom du mouvement, n'hésite pas à affirmer :

> « Soit. Nous sommes pour des élections démocratiques dans toutes les institutions universitaires, et prêts à nous plier aux résultats du scrutin.

> Ceux qui nous accusent d'être antidémocratiques sont ceux-là mêmes qui n'existent plus sur le terrain ».

Mohammed Tozy a d'ailleurs montré comment les islamistes avaient d'ores et déjà fait main basse sur l'université marocaine. Une enquête réalisée en 1995 sur le mouvement estudiantin de Casablanca a montré que la totalité de ses dirigeants est islamiste, soit 64 étudiants appartenant aux facultés de droit, des lettres (dont 75 % d'étudiants appartenant aux filières arabisées) et des sciences. Ces militants qui, au demeurant, font de plus en plus régner un ordre moral suscitant l'autocensure des enseignants, s'attirent les faveurs de la masse des étudiants par leur action qui vise à pallier les énormes carences d'un système d'enseignement démuni et n'offrant guère de perspectives d'avenir...

Les autorités politiques en difficulté

Ces conséquences menaçantes, pour ne pas dire désastreuses, du grand tournant sécuritaire et arabisateur des années soixante-dix restèrent sans réponse tant que Mzali et Laraki demeurèrent Premiers ministres de la Tunisie et du Maroc. Ce fut leur départ qui rendit possible une nouvelle approche en matière de politique de l'enseignement, en particulier dans le domaine de l'arabisation. La Tunisie de Ben Ali prit les devants dès la fin des années quatre-vingt. De même que l'on avait tenté 20 ans auparavant de saper les bases idéologiques de la contestation gauchiste, il s'agissait désormais de faire machine arrière pour réactiver parmi les étudiants d'avantage d'esprit critique et de rationalisme. La langue française apparut dès lors comme un des vecteurs de la réforme, quoiqu'il ait été impossible de revenir totalement en arrière. À Tunis, cette politique fut confiée à un éminent juriste francophone, président fondateur de la Ligue tunisienne des droits de l'homme, Mohamed Charfi. Nommé ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique le 11 avril 1989, ce dernier fut chargé de réformer l'enseignement dans le sens de la réaffirmation des valeurs de la modernité et de la citoyenneté.

Après de premières mesures symboliques visant à retirer des établissements les manuels scolaires d'inspiration islamiste, à interdire le port du voile par les élèves et à rétablir partout la mixité, il élabora un vaste projet de loi sur le système éducatif (loi du 29 juillet 1991). Après avoir défini les finalités du système éducatif tunisien (fidélité et loyauté à l'égard de la Tunisie, lutte contre toute forme de ségrégation ou discrimination, formation des citoyens, acquisition de langues étrangères en plus de la langue nationale...), le texte de loi rend obligatoire la scolarité de 6 à 16 ans. Le système scolaire est désormais constitué de deux cycles, l'enseignement de base (qui dure 9 ans) et l'enseignement secondaire (deux degrés de 2 ans chacun). Cette réforme est parachevée par une refonte des manuels scolaires visant à lutter contre l'obscurantisme. Elle s'accompagne de la séparation entre instruction civique et instruction religieuse,

tandis que les droits de l'homme sont désormais enseignés dans le secondaire et comme discipline à part à la faculté de droit.

Au plan linguistique, la refonte des horaires d'enseignement donna à la langue française une place importante. Le français est toujours enseigné obligatoirement à partir de la 3e année du cycle de base, mais selon un horaire lourd (qui va de 9 heures par semaine en 3e année à 11,5 heures en 5e année). Le français est langue obligatoire pour l'examen du diplôme de fin d'études de l'enseignement de base, et la loi le rend aussi obligatoire au baccalauréat, aux côtés de l'anglais. Le nouveau baccalauréat entra en vigueur à partir des années 1993-1994 (première session) et 1994-1995 (deuxième session). C'est dire qu'à partir de la promotion de bacheliers 1995, les étudiants tunisiens devaient retrouver un niveau de langue française élevé, cas unique au Maghreb, du fait des horaires importants de cette langue tout au long de la scolarité, de son emploi comme vecteur linguistique pour l'enseignement des sciences et de son statut de matière obligatoire dans les 5 filières du baccalauréat. Encore les futures promotions de bacheliers vont-elles voir leur niveau linguistique en français s'améliorer du fait de l'augmentation des horaires de français tout au long de leur scolarité.

Cette situation nouvelle faite à l'enseignement de la langue française allait permettre au successeur de Mohamed Charfi de 1995 à 1999, Dali Jazi, autre juriste de formation française, d'accroître la place du français dans l'enseignement supérieur. Ainsi, depuis la rentrée 1998, le français est redevenu langue d'enseignement dans plusieurs facultés de lettres comme en philosophie. Désormais, 50 % des enseignements dans cette faculté sont prodigués en français, ce qui ouvre à nouveau aux étudiants tout le champ bibliographique de langue française, en particulier celui des classiques de la philosophie occidentale. Cette réforme rendue possible par l'élévation (dûment constatée par les universitaires) du niveau de langue française des étudiants, allait aussi avoir une influence sur la place des études de français dans le système de l'orientation universitaire. Les facultés de français ont fréquemment constitué un premier ou second choix des étudiants y étant admis, et elles représentent en 1998 le quatrième choix de l'orientation, ce qui constitue une remontée considérable. Cette situation s'explique en partie par la réouverture des débouchés dans cette filière autrefois saturée, en particulier pour les postes d'enseignement, à l'inverse de la philosophie extrêmement saturée (400 maîtrisards de philosophie en 1998 pour 4 postes d'enseignants).

Au Maroc, les pouvoirs publics n'ont en revanche guère répondu à la situation qu'ils avaient créée dans les années quatre-vingt. La montée de l'islamisme dans les universités du royaume (désormais au nombre de 15), l'échec patent de l'arabisation en terme de qualité de l'enseignement et le chômage croissant des diplômés semblent avoir été acceptés jusqu'au terme du règne de Hassan II. Seule la presse continue de dénoncer le fiasco de l'enseignement public qui n'est plus un secret pour personne. À l'arrivée des premières promotions d'élèves arabisés dans les facultés à partir de la rentrée 1989, il n'y

eut que des initiatives personnelles, le plus souvent d'enseignants, pour tenter de limiter les dégâts. Le principal problème étant l'arabisation des sciences toujours enseignées en français dans le supérieur, nombre d'enseignants décidèrent dès le premier cycle de procéder à une heure par semaine de terminologie en français. De même, à leur arrivée à l'université, les étudiants en sciences se virent proposer 2 semaines de remise à niveau linguistique. En l'absence de directives officielles, une pédagogie spécifique a été élaborée dans chaque établissement (utilisation du rétroprojecteur pour que les étudiants puissent copier un cours sans le comprendre, distribution de cours polycopiés dès le début de l'année...). Jusqu'au départ d'Azeddine Laraki du gouvernement en août 1992, rien ne vient cependant résoudre ces questions au niveau officiel.

Après son départ, l'arrivée à l'Éducation nationale d'un ingénieur d'une Grande École française passé naguère par la prépa' de Lyautey, Rachid Benmokhtar, sembla un temps signifier une réorientation de la politique en cours. Et ce d'autant que Hassan II, à la veille de la remise du fameux rapport de la Banque mondiale en juin 1995, appela à une révision urgente de l'enseignement arrivé à une « situation dramatique ». Cependant, les projets de réforme longuement élaborés ne débouchèrent que sur une ébauche de réforme. Deux axes furent particulièrement retenus : le développement de l'éducation en milieu rural (qui resta à l'état d'intention jusqu'au gouvernement d'alternance) et le développement de filières bilingues (qui fut intégré parmi les programmes de la coopération française lors de la venue du ministre français de l'EN François Bayrou à Rabat en mai-juin 1996).

Ce projet novateur allait clairement à rebours de la politique d'arabisation menée au Maroc depuis les années soixante-dix. À la rentrée 1996, la création de l'option langue française (OLF) dans les différentes sections du cycle secondaire des lycées marocains visait à réintroduire l'enseignement de la littérature française à raison de 7 heures d'études du français par semaine (au lieu de 5 heures de cours de langue). L'expérience visait, comme à Tunis, à renforcer le niveau de langue française des lycéens et à réintroduire au lycée des éléments d'ouverture culturelle. En 1999-2000, le projet était resté au stade expérimental, puisqu'à Rabat-Salé par exemple, seul le lycée Hassan II offrait cette option à une partie de ses élèves. L'alternance politique de 1998 donna en effet un coup d'arrêt très net à l'extension du modèle. Le ministère de l'EN fut confié au PPS en la personne d'Ismaïl Alaoui, auquel était adjoint Abdallah Saâf (PSD issu de l'OADP) à l'enseignement secondaire. Après avoir brandi l'étendard de la réforme, les deux hommes évoquèrent d'une part l'impossibilité d'arabiser entièrement le supérieur (Ismaïl Alaoui) et d'autre part leur ferme conviction en l'arabisation (A. Saâf). Rien n'avait donc changé, si ce n'est que le ministre délégué à l'Enseignement secondaire se montra hostile à l'extension des classes de l'OLF.

C'est du Palais que vint en définitive en juillet 1998 un nouvel appel pour une réforme de fond en comble du système éducatif. Une Commission spéciale éducation et formation

(COSEF) composée de 38 membres et présidée par un ingénieur, Meziane Belfkih, eut la charge de procéder à des consultations en lien avec le MEN pour élaborer un projet de réforme. Un an plus tard, la Commission remit son rapport, sous forme d'une « Charte nationale de l'enseignement » au gouvernement qui, à l'automne 1999, en discutait les modalités sous le regard attentif du jeune souverain Mohammed VI.

2. L'attrait de la « Mission » se renforce

Les conventions culturelles négociées par la France lors de l'indépendance de ses deux anciens protectorats se traduisirent par le maintien au Maghreb d'un enseignement public français. Les établissements publics français qui ne furent pas rétrocédés aux États maghrébins relevèrent désormais de la « Mission universitaire de coopération française » (MUCF). Pendant les premières années de l'indépendance, ces établissements scolarisent en majorité des écoliers et lycéens français ou européens, ainsi qu'une forte minorité d'élèves marocains ou tunisiens issus le plus souvent de milieux très favorisés, dans la droite ligne de ce qui s'était passé sous le protectorat. Pourtant, cet enseignement servi par des fonctionnaires français expatriés demeurait alors un enseignement public, laïc et gratuit. Les élèves marocains et tunisiens devinrent peu à peu majoritaires dans ces établissements au fur et à mesure que les Européens quittaient le Maghreb, mais l'effet optique de leur montée en pourcentage parmi les élèves des MUCF ne doit pas masquer leur tassement numérique sur le long terme. En effet, les autorités françaises n'entendent pas se substituer aux systèmes d'enseignement nationaux sous couvert de néo-colonialisme. Les années soixante-dix constituent néanmoins un tournant important pour les établissements de la Mission. L'enseignement y devient payant (en 1973 en Tunisie, vers 1978 au Maroc), tandis que les étudiants nationaux deviennent majoritaires.

La Mission française et les élites marocaines

La nationalisation croissante du public scolaire de la MUCF au Maroc se poursuit sur le long terme. Les Marocains représentaient 28,5 % de l'effectif des écoliers de la Mission en 1959 (sur un total de 47 900 élèves) ; en 1977, ils sont quasiment majoritaires avec 46,4 % de l'effectif total (24 132 élèves), puis ils le sont franchement avec 63 % (sans compter les Franco-Marocains) en 1989 (sur un total de 16 143 élèves). Ainsi, la montée statistique du nombre de Marocains parmi les élèves de la MUCF du Maroc cache une baisse numérique absolue sur le long terme : les 13 648 élèves marocains de 1959 ne seront plus jamais aussi nombreux.

Ils sont 10 500 au seuil des années soixante-dix, légèrement plus de 11 000 au milieu de la décennie, moins de 9 000 au milieu des années quatre-vingt (du fait de la volonté de rétractation des premiers gouvernements socialistes français), puis se stabilisent jusqu'à la fin du siècle autour d'une dizaine de milliers d'élèves ; même s'il faut ajouter à cet

effectif un nombre croissant d'enfants de couples mixtes, inconnus à la fin des années cinquante, mais représentant le tiers des élèves français à la fin des années quatre-vingt ; ces élèves sont d'ailleurs inscrits de droit dans les établissements français.

Du fait de cette stagnation numérique sur le long terme, alors que croissaient les effectifs de l'enseignement public, du fait de l'arabisation et de la dégradation de l'enseignement public marocain à partir des années soixante-dix, ainsi que de l'augmentation croissante du coût de la scolarité à partir de 1978 à la Mission, être élève marocain de la MUCF (qui d'ailleurs devint l'AEFE en 1990) dans les années quatre-vingt-dix n'a plus la même signification que dans les années soixante. L'élitisme social qui a été, dès le lendemain du protectorat, l'une des caractéristiques de la Mission concernant le public marocain, est devenu de plus en plus rigoureux.

D'abord, la proportion de ces élèves par rapport à l'ensemble des effectifs scolarisés au Maroc, déjà faible au départ, a fortement décru : elle est passée de 1,18 % en 1959 à 0,22 % en 1999 (10 000 élèves de la Mission pour 4,5 millions d'élèves scolarisés). La part des lycéens est certes plus importante du fait de la forte déperdition scolaire dans le système marocain (à peu près 6 % des lycéens marocains en 1965-1966, et 4,3 % en 1975-1976), et elle s'accroît encore dans l'enseignement supérieur. Mais derrière les chiffres, le fait d'être élève de la Mission est devenu au fil des ans une véritable épreuve.

Au total, ce sont près de 750 jeunes élèves marocains qui sont chaque année nouvellement scolarisés dans les établissements de l'Agence de l'Enseignement français à l'Étranger (AEFE). La demande d'inscriptions d'élèves marocains dans ces établissements est devenue une véritable affaire d'État pour l'ambassade de France à Rabat, depuis le lancement de l'arabisation dans les années quatre-vingt et le départ des coopérants français des lycées publics. La croissance des frais de scolarité ne semble guère décourager les parents d'élèves : ces frais se montaient en 1999 à plus de 10 000 FF par an pour les élèves marocains du collège, 13 000 FF pour les lycéens, sans parler des 5 500 FF de frais de première inscription. Or, malgré ce tarif dissuasif pour une majorité écrasante de familles marocaines, les demandes d'inscriptions sont croissantes. On estime que moins d'une demande sur dix est honorée pour l'entrée en première année primaire à Rabat au milieu des années quatre-vingt-dix.

Face à la pression, les écoles de l'AEFE ont dû mettre en place de véritables concours d'admission pour enfants de 4 ans entrant en seconde année maternelle. Ces tests, écrits jusqu'en 1998 puis transformés en demi-journée d'observation en milieu scolaire, essentiellement basés sur l'acquisition de connaissances linguistiques en français, donnent lieu à une intense préparation familiale et scolaire d'ordre tant psychologique que linguistique auprès de milliers d'enfants de 3 ans dans des crèches ou maternelles privées littéralement transformées en petites « classes préparatoires ». L'inscription à la « Mission » est vécue comme une chance inespérée pour des milliers de familles, tandis

que l'échec est reçu comme une injustice, une malédiction dont il faut tout faire pour échapper aux conséquences.

Cette situation fait les beaux jours d'un enseignement privé marocain en pleine expansion, mais suscite aussi d'autres réponses plus inattendues. Lorsqu'il était venu à Rabat féliciter le jeune Prince Moulay Rachid pour son baccalauréat français obtenu au Collège Royal en 1989, le ministre français des Affaires étrangères Roland Dumas se vit demander officiellement par le Maroc la reprise par la France d'un ancien lycée du protectorat pour en faire un second lycée français à Rabat. De même, nombre de responsables des services culturels français furent approchés dans les 15 dernières années pour ouvrir des établissements français privés.

Pour donner suite à la demande, les services de coopération français suscitèrent à partir de la rentrée 1996 l'ouverture d'établissements français d'un nouveau type au Maroc. À l'inverse des établissements de l'AEFE s'autofinançant aujourd'hui à hauteur de 30-35 %, les nouveaux établissements dits « de l'OSUI » (Office Inter-universitaire International), sont autogérés et autofinancés. Ainsi a été créée à Casablanca l'école primaire Alphonse Daudet qui débouche sur le lycée Louis Massignon. Ces établissements sont servis par des enseignants français titulaires détachés au Maroc. Le coût de leur scolarité est par définition plus élevé encore que dans ceux de l'AEFE.

Enfin, parce que ces établissements sont loin de répondre à la demande solvable, les parents marocains argentés des grandes villes sont de plus en plus enclins à inscrire leurs enfants dans d'autres établissements étrangers du Maroc. L'*American School* de Rabat (comme celle de Casablanca), avec ses 800 élèves, propose une scolarité américaine à un tarif bien plus onéreux que celui de l'AEFE (32 000 FF par an par exemple en 1989-1990 pour un élève au lycée). La demande y est forte, en particulier de la part des plus hautes personnalités marocaines, mais ces établissements ne sont pas appelés à se développer. Les écoles espagnoles en revanche sont en plein essor. Le coût de la scolarité y étant encore dérisoire au début des années quatre-vingt-dix (et même gratuit en primaire) pour les élèves étrangers, une partie croissante de familles marocaines se tourna vers eux. Ces établissements sont au nombre de 10 au Maroc en 1999, et leurs effectifs, quoiqu'encore modestes (200 élèves à l'école primaire espagnole de Rabat), en pleine croissance.

Au total, l'enseignement étranger au Maroc, et particulièrement français, constitue une véritable filière de substitution à un enseignement public arabisé et de plus en plus dégradé. Les effectifs scolarisés dans ces établissements, négligeables à l'échelle du Maroc, ne doivent pas masquer l'importance essentielle de cette filière parallèle pour les classes dirigeantes. Les enfants des hauts fonctionnaires et des professions libérales de Rabat comme les fils d'industriels et de commerçants casablancais qui peuplent ces établissements, constituent après leurs études une élite qui joue un rôle très important

dans la sphère économique moderne. Leur poids, parmi les diplômés les plus en vue, en particulier ceux formés dans les Grandes Écoles à l'étranger, est tout à fait disproportionné par rapport à leur place infime dans la jeunesse marocaine.

Cela est d'autant plus vrai aujourd'hui que les élèves ayant entrepris des études étrangères au Maroc, en particulier dans le système français, sont acceptés de droit dans l'enseignement supérieur des pays respectifs. Or, depuis l'instauration de visas d'études pour les étudiants marocains en 1984, et *a fortiori* depuis la demande de justification de ressources en 1992 (à hauteur de 6 000 Dh par mois), les études en France sont devenues de plus en plus inaccessibles pour les étudiants marocains, ce que confirme la forte baisse de la communauté étudiante marocaine en France durant les années quatre-vingt-dix. Faire entrer ses enfants à l'AEFE est donc non seulement un privilège rare, mais constitue aussi l'assurance d'échapper aux maux de l'enseignement public marocain, la garantie d'une culture francophone (et même bilingue en filière « Option internationale bilingue franco-arabe » créée dans les établissements secondaire AEFE au début des années quatre-vingt-dix), mais encore une garantie pour l'avenir universitaire.

Lycées pilotes tunisiens et excellence nationale

En Tunisie, le rôle joué par les établissements de la Mission semble sensiblement différent de celui qu'ils jouent au Maroc. Cette situation provient du fait que le secteur public d'enseignement tunisien s'est moins dégradé qu'au Maroc. L'arabisation menée à partir des années soixante-dix a en effet épargné les matières scientifiques de l'enseignement secondaire, ce qui permet une transition plus aisée pour les bacheliers entre le lycée et l'enseignement supérieur scientifique. De plus, il semble que les autorités aient voulu préserver au sein du secteur public touché, bien que de manière moindre qu'au Maroc, par la massification et une perte d'efficacité, des filières d'élite, incarnées par les « lycées pilotes » des années quatre-vingt. Le système d'enseignement tunisien est ainsi capable de produire plusieurs centaines de bacheliers par an qui, par le biais du système de l'orientation, sont dirigés vers les classes préparatoires, Grandes Écoles et universités étrangères. Ainsi, sur les 80 élèves envoyés annuellement dans les classes préparatoires françaises par l'orientation, aucun ne vient des établissements de l'AEFE, bien que les bacheliers du système français soient injectés dans l'orientation universitaire.

Ainsi, et quel qu'ait été le rôle important de la Mission dans la formation des élites tunisiennes jusqu'aux années soixante-quinze/quatre-vingt, il semble que les établissements de l'AEFE n'aient plus aujourd'hui le rôle central qu'ils ont gardé au Maroc. En revanche, le système tunisien d'enseignement est aujourd'hui extrêmement élitiste, et les élèves éjectés à tous les niveaux d'enseignement n'ont souvent aucune porte de sortie (mis à pari l'enseignement privé), à l'image des cartouchards de l'université. Aussi les établissements de l'AEFE peuvent-ils apparaître comme la garantie pour les parents de

voir leurs enfants « portés à bout de bras ». D'autre part, l'entrée dans le système français apporte la garantie de pouvoir poursuivre des études en France, même s'il faut répondre aux conditions financières applicables aux étudiants étrangers en France.

Avant d'en venir aux lycées pilotes créés en 1983 et réorganisés par la réforme Charfi en 1992, qui confortent la volonté méritocratique des parents tunisiens dont le rêve est incarné par le binôme baccalauréat-Polytechnique, il faut préciser le rôle des établissements de l'AEFE. Pour n'être pas les seuls établissements d'élite de la Tunisie, les 3 lycées AEFE de Tunisie (PMF et La Marsa à Tunis, et Sousse) n'en jouent pas moins un rôle important. Les effectifs, d'abord, sont loin d'y être négligeables. En 1992-1993, les établissements de l'AEFE en Tunisie comptaient 4 984 élèves, dont 52,9 % de Tunisiens, mais aussi 1 895 Français, aux deux tiers binationaux. Le secondaire compte 1 482 élèves tunisiens et le primaire 1 157, ce qui témoigne de la permanence du phénomène parmi les plus jeunes générations.

Ainsi, sans connaître la situation du Maroc (les élèves tunisiens de l'AEFE ne représentent que 53 % du total des élèves contre 63 % pour les marocains, hors binationaux qui représentent le quart de l'effectif), les établissements AEFE de Tunisie scolarisent une fraction non négligeable des élèves tunisiens. Ils sont environ 220 chaque année à entrer dans le système français, ce qui représente proportionnellement le même contingent qu'au Maroc (dans un pays 3 fois moins peuplé), et même davantage en proportion du total des enfants d'âge scolaire, dans la mesure où la transition démographique est plus avancée en Tunisie. De plus, comme au Maroc, le quota d'élèves tunisiens ne correspond pas à la réalité de la demande, dans la mesure où il est fixé au niveau politique. Après une période creuse au milieu des années quatre-vingt correspondant à la création des premiers lycées pilotes (c'est en septembre 1983 que le lycée Carnot de Tunis devient lycée pilote Bourguiba), et au souci de désengagement de la France, les établissements de l'AEFE connaissent à nouveau une forte demande, en particulier au niveau du primaire. Le lycée Pierre Mendès France de Tunis (qui était l'ancien LEP de Carnot), conçu pour 500 élèves, en accueille aujourd'hui plus de 1 600.

Certes, la situation est moins critique qu'au Maroc, mais plusieurs catégories de Tunisiens scolarisent délibérément leurs enfants dans le système français. Outre une population d'universitaires et de hauts fonctionnaires élevés dans le système biculturel des années soixante/soixante-dix, et soucieux de retrouver l'éducation qu'ils ont reçue, de nombreux parents fuient l'élitisme extrême du système tunisien, et visent l'accès de leurs enfants aux études supérieures en France. D'autre part, le coût croissant des études, comme au Maroc (scolariser son enfant à l'AEFE en 1994 revenait en moyenne à 5 500 FF par an) ne semble pas décourager nombre de candidats ; mieux, une clientèle plus aisée, faite d'enfants de professions libérales, de PDG, *etc*., est aujourd'hui ascendante. Enfin, un recrutement par concours, effectué chaque année pour les élèves sortant du primaire permet de faire entrer quelques dizaines d'élèves d'excellent niveau (plus de 15/20 de

moyenne). Cela suggère qu'une frange de parents d'élèves aptes à entrer dans les lycées pilotes préfère le système français. Pour ces élèves d'ailleurs, l'intégration dans les meilleures classes préparatoires françaises, en dehors du système de l'orientation, est fréquente.

À côté de cette filière représentée par l'AEFE, le système public tunisien possède cependant ses propres filières d'excellence dès le secondaire. Les lycées pilotes en sont le symbole depuis 1983. À cette date, deux lycées ont été créés : le lycée francophone Bourguiba visant à alimenter le flux des élèves tunisiens vers les classes préparatoires scientifiques françaises, et le lycée anglophone de l'Ariana (à Tunis) visant à alimenter les départs vers l'Amérique du Nord puis vers l'université anglophone d'Istanbul. Depuis 1994, le lycée de l'Ariana ne délivre cependant plus une formation anglophone (dans la mesure où la coopération universitaire avec les États-Unis a fait perdre à la Tunisie beaucoup de cadres brillants par émigration). Mais l'expérience des lycées pilotes s'est généralisée aux grandes villes tunisiennes (Sousse, Gafsa, Le Kef, Sfax), et la réforme Charfi de 1992 leur a redonné une nouvelle impulsion.

À la lecture du décret de 1992 sur les lycées pilotes, on se rend compte que ces sections sont un miroir grossissant de l'enseignement tunisien, tout en accueillant à la base la quasi-totalité des élèves d'âge scolaire en bas de la pyramide (99 % de taux de scolarisation à 6 ans, ce qui constitue un record dans le monde arabe). Le système public tunisien semble avoir pour but ultime d'amener les meilleurs élèves au niveau des meilleures classes préparatoires françaises, quitte à sacrifier la plus grande partie des autres élèves. Cet objectif volontariste est bien l'héritier de cette « République des professeurs » issue de la III^{e} République française, que nous avons identifiée lors de la période des années soixante. Il est donc le fruit d'une histoire, et est d'autant plus respectable que le système tunisien l'atteint, à l'inverse du système marocain (les élèves tunisiens forment depuis plus de 20 ans le plus gros contingent d'élèves étrangers à Polytechnique). Mais il a pour contrepartie l'abandon de nombreux élèves en cours de route au prix d'une sélectivité aiguë.

Au final, une cohorte de 100 enfants scolarisables en 1988 ne donnait en Tunisie que 6,9 bacheliers, quand elle en donnait 2,8 au Maroc (en 1986) et 6,6 en Algérie (en 1986). Si l'on prend en compte le fait que la moitié des élèves d'âge scolarisable au Maroc n'est pas scolarisée à 6 ans (à cette date), on peut dire que le taux de sélectivité des deux systèmes est analogue. Certes, en termes de développement humain, le résultat n'est pas du tout le même, puisque la Tunisie connaît en 1995 un taux d'analphabétisme de 33 % quand il est de 56 % au Maroc (et 38,5 en Algérie). Mais en termes de formation des diplômés de l'enseignement supérieur, les résultats sont similaires. De plus, en Tunisie, la forte sélectivité se poursuit dans le supérieur par le système des cartouches depuis le début des années soixante-dix, ce qui crée toute une population d'anciens étudiants non diplômés.

Dans ce schéma, les lycées pilotes fonctionnent comme le miroir grossissant du système. Les élèves, recrutés par concours dans ces lycées au terme de la 3e année du secondaire, sont sélectionnés en fonction de critères d'âge, de niveau scolaire, puis sont tenus d'obtenir au moins 12/20 de moyenne, faute de quoi ils sont reversés dans le système commun. Encadrés par les meilleurs professeurs recrutés spécialement, ces élèves suivent le parcours secondaire habituel enrichi de matières supplémentaires (latin, informatique...) et en petites classes. Comme le souligne le décret, ces lycées sont

> « fréquentés par une élite d'élèves [...] qui se sont distingués par des aptitudes leur permettant de poursuivre leurs études dans des conditions spécifiques propres à développer leurs capacités ».

Au lycée Bourguiba, les élèves reçus jusqu'en 1994 obtenaient au concours de recrutement dans le secondaire entre 17 et 19,4 sur 20 de moyenne. En 1994, il y avait au lycée Bourguiba 85 élèves suivant cette filière, tous internes, avec un taux de réussite au baccalauréat de 100 %. L'objectif fixé par le décret Charfi d'offrir à ces élèves des « filières d'excellence dans l'enseignement supérieur » était atteint, ces élèves entrant à l'IPEST (*cf. infra*), dans les classes préparatoires françaises ou les écoles d'ingénieurs allemandes, à l'IHEC ou en médecine (par le biais de l'orientation universitaire dont ils raflent les meilleures places).

Au total, les lycées pilotes instaurent de véritables classes préparatoires pour lycéens (ayant entre 15 et 18 ans), avec tout le surmenage imaginable pour des adolescents transformés en élèves modèles. Un système de félicitations a d'ailleurs été mis en place pour créer une émulation intense, avec toute sa gradation, allant des encouragements (12/20 de moyenne) au prix d'excellence (plus de 16/20), en passant par le tableau d'honneur, les félicitations et le prix d'honneur. Les parents comme les professeurs sont impliqués fortement dans cette « ambiance particulière » suscitant l'esprit de concurrence et une grande « susceptibilité des élèves » (d'après leur proviseur). C'est à ce prix que le système tunisien conserve en son sein les filières d'excellence, qu'une trop forte massification, alliée à l'arabisation, auraient pu lui faire perdre.

3. Le retour de l'enseignement supérieur privé

L' « unification » figurait parmi les 4 grands principes éducatifs adoptés à l'indépendance, tant à Rabat qu'à Tunis. Sous ce vocable se cachait la volonté de supprimer les différents ordres d'enseignement institués par la colonisation pour instaurer un enseignement national public. Outre la persistance d'écoles israélites et des établissements de la Mission française (MUCF), l'enseignement privé ne disparut cependant jamais des deux anciens protectorats. Il se perpétua sous différentes formes, en particulier au Maroc, mais aussi en Tunisie. Aux écoles congréganistes héritées des protectorats (comme l'école Jeanne d'Arc de Tunis, boulevard Mohammed V) s'ajoutaient au Maroc certaines héritières des Écoles libres bilingues nationalistes nées sous le protectorat. À l'étiage de

ses effectifs au début des années soixante-dix, l'enseignement privé au Maroc comptait encore plus de 82 000 élèves dans les deux cycles (dont 42,8 % des collégiens et lycéens dans le secteur privé musulman).

Néanmoins, avec la crise de l'enseignement, le secteur privé recommença à s'étoffer à partir des années 1970. L'arabisation croissante fut, d'après les statistiques, à l'origine de cette renaissance de l'enseignement privé. En 1970-1971, l'enseignement privé comptait encore au Maroc 82 355 élèves, contre seulement 18 418 en Tunisie. À cette époque, il y avait un équilibre entre les effectifs du primaire et du secondaire en Tunisie, alors qu'au Maroc, les deux tiers des élèves fréquentaient l'enseignement primaire. Les effectifs ont commencé à croître dès le milieu des années 1970, s'élevant en 1976-1977 à 103 762 élèves au Maroc et 19 782 en Tunisie. 15 ans plus tard, la Tunisie a rattrapé son retard, avec 68 906 élèves (dont plus de 61 800 dans le secondaire), tandis que le privé marocain culmine à 119 550 élèves (dont toujours les deux tiers dans le primaire).

Le renouveau des années quatre-vingt

Le mouvement de croissance global du secteur d'enseignement privé dans les années 1970-1980 touche sans conteste les deux pays. Toutefois, en Tunisie, c'est la croissance de secteur secondaire qui est la plus frappante, venant sanctionner la forte sélectivité du secteur secondaire public. Le privé offre ainsi en Tunisie une seconde chance aux jeunes exclus sans diplômes du secteur public. Au Maroc en revanche, le secteur privé, sans connaître de mouvement aussi brutal qu'en Tunisie, poursuit une lente croissance qui traduit l'aspiration des classes supérieures à offrir à leurs enfants un enseignement de meilleure qualité que dans le public. C'est au moment où disparaît l'enseignement privé musulman au Maroc dans le secondaire en 1976-1977 que le secteur privé connaît une remontée de ses effectifs. Cette montée de l'enseignement privé (par nature bilingue) a une signification inverse du mouvement des Écoles libres sous le protectorat, puisqu'il s'agissait alors de renouer avec la culture arabe, quand il s'agit ici de préparer au mieux les enfants à l'assimilation de la langue française. À Rabat comme à Casablanca, de nombreuses écoles primaires se créent et se développent dans les quartiers aisés, à l'image de l'école Minbet à Souissi à Rabat, qui se prolongent en établissements secondaires durant les années quatre-vingt-dix.

Pourtant, l'un des aspects les plus remarquables de cette nouvelle croissance du secteur privé est qu'elle touche en priorité le secteur préscolaire (pour les enfants de 2 à 6 ans). Ce niveau d'enseignement de la crèche à la maternelle est en effet un secteur négligé par les réformes scolaires depuis les protectorats, à l'exception des écoles coraniques relancées dans les années soixante-dix par Hassan II. Faute de moyens, l'obligation scolaire commence seulement au cours préparatoire. De ce fait, ce secteur est vierge de textes réglementaires, ce qui permet d'y enseigner la ou les langue(s) d'enseignement de

son choix (ce qui n'est pas le cas des cycles primaire et secondaire où les écoles privées doivent se conformer aux programmes officiels, sauf dérogation ou cas particulier). Aux yeux d'une frange croissante de la population urbaine, en partant de la bourgeoisie puis en descendant de plus en plus vers les classes moyennes voire populaires supérieures, l'enseignement préscolaire privé s'est peu à peu imposé comme une nécessité. Cela est vrai pour les ménages dont les deux parents travaillent (en particulier dans les couples diplômés), pour lesquels ce secteur scolaire a acquis un rôle crucial dans leur stratégie scolaire.

Sans vouloir entrer dans les détails, il faut insister sur le rôle fondamental que représente l'apprentissage de la langue française par des enfants dès l'âge de 2 ou 3 ans, quand les élèves scolarisés normalement ne commencent l'étude du français qu'en 3e année de primaire, c'est-à-dire à 9 ou 10 ans. Le retard accumulé par les seconds est difficilement rattrapable puisque l'on sait que l'âge prélogique (avant 7 ans) est le terreau le plus propice pour les acquis linguistiques. Aussi ne doit-on pas s'étonner du rôle devenu fondamental de ces crèches et maternelles bilingues (voire trilingues car parfois s'ajoute l'apprentissage de l'anglais) dans les grandes villes du Maghreb. À Tunis, le président Ben Ali donne même l'exemple en plaçant sa fille à l'institution Bouebdelli (ex-école Jeanne d'Arc) au début des années quatre-vingt-dix. À Casablanca, on comptait déjà à la même époque plus de 1 000 écoles maternelles privées. Le secteur préscolaire privé dans le Maroc urbain connaît actuellement une croissance ininterrompue. Mais entre les « mini-classes préparatoires » qui cherchent à préparer leurs élèves aux concours d'entrée à la Mission, souvent logées dans d'anciennes villas coloniales restaurées avec grand jardin, et les crèches désargentées reléguées dans un petit deux-pièces d'un immeuble décrépi, la gamme est très large.

Ce secteur est devenu un marché très lucratif, qui attire nombre d'entrepreneurs étrangers au métier, avec des résultats très inégaux (les coûts de scolarité reflètent d'ailleurs cette gamme très large des crèches, puisqu'ils vont de 100 Dh par mois à plus de 1 500). Enfin, pour souligner l'ampleur du mouvement, il faut mentionner l'actuelle transformation des *msids* (écoles coraniques) en écoles maternelles, qui permettent aux familles modestes, pour 50 Dh par mois, de connaître un *ersatz* de crèche maternelle privée.

Vers un enseignement privé supérieur

Mais la véritable nouveauté des années quatre-vingt est qu'un enseignement supérieur privé commence à émerger au Maroc et en Tunisie, dans le plus total flou juridique au départ, pour devenir un secteur dynamique et aux effectifs croissants dans les années quatre-vingt-dix.

À Tunis, l'établissement le plus ancien est l'Université Libre de Tunis (ULT), qui se développa à partir de 1973 du fait de l'instauration d'une sélection drastique par Mohamed Mzali à l'université (système des cartouches). Au départ, l'ULT n'était qu'un lycée puis, à partir de 1978, elle se mit à former des techniciens supérieurs (recrutés sans le baccalauréat) et à partir des années 1987-1988 des ingénieurs à bac +4. Elle forme aujourd'hui des diplômés à bac +5, et le baccalauréat y est devenu obligatoire depuis 1999. Depuis juillet 2000, elle est passée sous le contrôle du ministère de l'Enseignement supérieur, et elle est soumise dès la rentrée 2001 à un strict cahier des charges. Créée pour pallier la trop grande sélectivité de l'université, l'ULT est dotée de 6 grandes facultés, qui vont du droit à l'informatique. L'ULT avait été créée pour répondre aux besoins d'ingénieurs alors très vifs en Tunisie, en particulier dans le secteur électronique. Toutefois, sa principale faculté est aujourd'hui celles des sciences économiques et de gestion (FSEG), qui forme des diplômés commerciaux, conformément aux nouveaux besoins du marché des cadres commerciaux. Jusqu'en 2000, cette université privée fonctionnant depuis plus de 25 ans était « autorisée », mais aucune loi ne l'avait officiellement reconnue. C'est chose faite, avec des perspectives de développement importantes.

Au Maroc, l'enseignement supérieur privé n'a réellement démarré qu'en 1984. C'est à cette date qu'a été créée la première école supérieure privée au Maroc, l'Institut supérieur de gestion de Casablanca. Les années quatre-vingt sont en effet la période où la crise de l'enseignement supérieur prend une ampleur sans précédent. L'enseignement supérieur public ne semblant plus pouvoir offrir de légitimes opportunités d'ascension sociale ni même de formation répondant aux exigences du marché de l'encadrement, il n'est guère surprenant qu'un mouvement de création d'établissements d'enseignement supérieur privé commence à se développer, notamment dans les domaines de la gestion, de l'informatique appliquée, de la finance et de la comptabilité, jusque-là quasi délaissés par le secteur public. Une loi de 1986 (la loi 15/86) vint opportunément donner un cadre juridique légal à ce mouvement, mais sans offrir de reconnaissance publique des diplômes délivrés par le secteur. Le public visé par ces écoles privées peut être entrevu à la lecture de la revue *Lamalif* à la fin des années quatre-vingt, ou par la lecture du *Journal* 10 ans plus tard. Ces journaux, lus par l'*intelligentsia* francophone et libérale des grandes villes du Maroc, sont, à l'instar du dernier numéro de *Lamalif*, jonchés de publicités en faveur des nouvelles institutions privées.

Ainsi s'explique la très forte expansion de ce secteur qui vit en 10 ans le nombre de ses étudiants multiplié par 10. Les établissements, quant à eux, passèrent de 7 en 1985 (avec 786 étudiants) à 46 en 1998 (avec 7 726 étudiants). Ces écoles privées sont pour l'essentiel concentrées à Casablanca et Rabat où elles accueillent une partie notable des étudiants de la bourgeoisie de fonction (à Rabat) et de la bourgeoisie économique (à Casablanca). Une partie du patronat et des investisseurs marocains a pris rapidement en compte la demande pressante de nombreuses familles, et leur disponibilité à financer

des études coûteuses mais susceptibles d'assurer des débouchés à leurs descendants. Au sein de la CGEM, l'organisation du patronat marocain, la Fédération de l'enseignement supérieur (créée en 1997) représente un secteur puissant (30 000 salariés et 215 000 élèves en 1999, soit 4,7 % des élèves scolarisés dans le public), malgré ses divergences. Ce marché, bien que très concurrentiel, est néanmoins rentable non seulement dans le secondaire mais aussi dans le supérieur.

Le coût de la scolarité dans ces établissements privés supérieurs peut en effet apparaître comme prohibitif dans un pays dont le revenu annuel par habitant atteint à peine 3 500 $ en PIB à parité de pouvoir d'achat (PPA). Il n'en est pas moins très compétitif, au vu d'une demande croissante. D'après la revue *L'Étudiant marocain* de septembre 1997, il n'existait pas moins de 21 établissements supérieurs privés proposant au Maroc une scolarité annuelle égale ou supérieure à 30 000 Dh par an, soit l'équivalent du revenu annuel moyen par habitant en PPA. Or, le coût élevé, voire prohibitif des études quand on sait que de nombreux enseignants de ces établissements sont des universitaires du secteur public payés en « extra », loin de décourager les familles, apparaît au contraire comme un gage de réussite et une preuve de compétence. Cette impression semble confirmée par un décret pris par le ministre de l'Enseignement supérieur le 19 juillet 1999 qui accorde pour la première fois une équivalence (valant reconnaissance officielle) à un diplôme de l'enseignement supérieur privé.

L'apogée de ce système d'enseignement supérieur privé est certainement représenté au Maghreb par l'université américaine d'Ifrane (dans le Moyen-Atlas marocain), Al Akhuwayn, voulue par le Palais durant les années quatre-vingt et financée par des capitaux saoudiens. Inaugurée par le Roi Hassan II en personne, et présidée au départ - ironie de l'histoire - par le chantre de l'arabisation Azeddine Laraki, elle se voulait être le pendant maghrébin des universités américaines du Proche-Orient (Beyrouth, Le Caire, Istanbul). Nichée dans une station de moyenne montagne, elle offre à ses étudiants un vaste campus à l'américaine, où logent les étudiants, et un enseignement de qualité dispensé par des enseignants anglo-saxons et marocains (en particulier par les diplômés marocains des universités américaines). La scolarité exorbitante n'a pas découragé de nombreuses familles marocaines d'y inscrire leurs descendants. En 1998-1999, la scolarité semestrielle y était de 42 000 Dh, or le cursus compte 7 semestres (soit 30 000 $ au total). La première promotion est sortie fin 1998. Quels que soient les problèmes rencontrés au cours de ces 4 années par une institution encore mal définie, Al Akhawayn est un établissement emblématique avec ses 3 filières (*business*, *humanities* et *science engineering*), et toujours fortement soutenu comme le prouve la nomination de son nouveau directeur Rachid Benmokhtar, ancien ministre de l'Éducation nationale et ingénieur de l'ENICA (Toulouse)... issu de la prépa' de Lyautey.

Le privé, écoles refuge ou écoles d'excellence ?

Au plan strictement scolaire, ces Écoles sont loin d'être le débouché naturel des « bons élèves ». L'ISCAE de Casablanca comme l'IHEC de Tunis recrutent des élèves de niveau scolaire très supérieur. Au Maroc, être reçu à l'ISCAE, au terme d'un concours très sélectif, qui met en compétition les bacheliers avec mention issus pour l'essentiel de la section sciences math., est vécu comme une grande réussite. Tel n'est pas le cas dans les Écoles supérieures privées, qui recrutent essentiellement des bacheliers argentés au détriment de la méritocratie, mis à part quelques établissements. Mieux, ces écoles peuvent apparaître à bien des égards comme des écoles de relégation scolaire (ou de dernière chance) pour les jeunes gens ou jeunes filles de familles aisées. P. Bourdieu a montré que cette configuration n'a rien d'extraordinaire, puisque le champ scolaire français de l'enseignement supérieur connaît bien cette ligne de fracture qui oppose :

> « [les] établissements qui, souvent de statut privé, [...] n'exigent ni une réussite scolaire très élevée ni un temps de préparation très long, aux écoles d'ingénieurs, d'agronomie, d'enseignement et de recherche [...] le plus souvent publiques, exigeant des frais de scolarité plus faibles, et accueillant des élèves plus fortement sélectionnés scolairement, au terme d'une préparation plus longue ».

Toutefois, pour crédibiliser leurs écoles, certains entrepreneurs ou directeurs s'assurent de la coopération d'établissements étrangers, en particulier d'Écoles de commerce françaises. Tel est le cas de l'École supérieure de gestion de Casablanca, créée dès 1984 sous le patronage de l'ESG de Paris, ou encore de Sup de Co Marrakech, née en 1987, et qui se place dès son origine sous celui des Sup de Co françaises. Cette dernière école, qui accueillit 164 étudiants dès sa première promotion, est un modèle du genre. Placée sous la protection de la fine fleur du capitalisme fassi, comme en atteste son Comité d'honneur, et présidée par Ahmed Bennis, elle obtint la coopération et le parrainage de Sup de Co Toulouse, qui lui permet d'offrir à ses étudiants les plus brillants une dernière année en stage à Toulouse. Une démarche analogue présida à la création de l'Institut marocain de management (IMM) de Casablanca en 1989, associé à l'École supérieure de commerce de Paris (ESCP). Pour affirmer son originalité, l'IMM mit sur pied une classe préparatoire offrant aux étudiants la possibilité de passer les concours des Grandes Écoles de commerce françaises (cette ouverture demeurant cependant tout à fait théorique). Enfin, à la rentrée 1999 voit le jour à Tanger un établissement privé de classes préparatoires aux Grandes Écoles commerciales françaises.

4. Un système d'enseignement dual

Enseignement en crise au Maroc

Au Maroc, la critique du système d'enseignement public est unanime depuis une quinzaine d'années. À chaque rentrée scolaire, la presse du royaume rivalise de titres alarmants et catastrophiques pour décrire un système jugé inégalitaire, inopérant et générateur de désillusions. Du numéro spécial de *Lamalif* « À quoi sert l'enseignement ? » de l'été 1985 au spécial rentrée scolaire de *La vie économique* du 17 septembre 1999, « École : sous les sourires de la rentrée, un drame national », l'ensemble de la presse constate la déserrance du système public marocain. Cette situation semble pourtant laisser de marbre les autorités qui, de projets de réforme en constats accablants de la COSEF (à la suite du Palais et des organisations internationales), n'ont procédé à aucune remise en ordre digne de ce nom jusqu'en 2000. Cette situation fait les beaux jours de l'enseignement privé et des établissements étrangers installés au Maroc, mais l'ensemble de ces établissements concerne moins de 5 % des élèves marocains (hors niveau préscolaire et sans parler des 2 millions d'enfants d'âge scolaire non scolarisés).

Parmi les problèmes les plus souvent cités, l'arabisation incomplète (ou mal conduite) est au premier rang. Un professeur de lycée en sciences naturelles donnait récemment dans une interview à *La Gazette du Maroc* son sentiment sur la situation :

> « Savez-vous que nos jeunes diplômés issus de l'enseignement public ne sont généralement pas capables d'aligner deux traîtres mots en français afin de former une malheureuse phrase intelligible ? Alors dites-moi quelle entreprise ou société digne de ce nom voudra embaucher ces candidats à l'emploi ? [...] En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés à nous enseignants des matières scientifiques, en prenant en considération les longues années d'expérience dont nous jouissons, nous jugeons l'arabisation coupable d'assassinat de notre enseignement avec préméditation et la condamnons à l'ajournement ».

Mais par-delà cette condamnation polémique et sans appel, l'auteur soulignait aussi l'incapacité de la langue arabe telle qu'enseignée au Maroc à véhiculer les connaissances scientifiques requises par les élèves marocains. Un brillant article d'Alain Bentolila, professeur à la Sorbonne dans *Le Journal* en 1999 est venu conforter cette analyse.

Dans ce système, seule une minorité d'élèves favorisés, parce que leur scolarité a été précédée d'une solide formation linguistique à la maison, ou à la maternelle et au primaire (privés), semble à même d'affronter et de surmonter les carences d'un système basé de surcroît sur l'apprentissage du par cœur et la triche institutionnalisée aux examens (quand la corruption n'incite pas les enseignants à trafiquer les notes ou à sanctionner les élèves non « participants »). Pourtant, dans ce champ en ruines, la dualité du système est

à la fois externe et interne. Ceux qui échappent à l'enseignement public (ils sont moins de 5 %) ont une forte probabilité de poursuivre des études supérieures réussies ou à l'étranger (deux notions souvent synonymes dans l'imaginaire des jeunes Marocains). Pour les autres, seuls les cours particuliers intensifs, des efforts surhumains, un climat familial favorable et les cours de langue dans les nombreux instituts culturels étrangers permettent de pallier les handicaps structurels.

Au total, les bacheliers qui représentent, *grosso modo*, 14 % d'une classe d'âge en 1999 (soit 78 000 personnes), ne sont que « 4 200 à pouvoir s'inscrire dans des établissements universitaires cotés ». Dans cette petite catégorie, on relève les classes préparatoires aux grandes Écoles d'ingénieurs, les facultés de médecine, l'ISCAE, l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II. Les autres bacheliers (soit 93,7 %) « devront se diriger vers les universités à accès libre ou les écoles privées ». Mais la surenchère est telle, pour entrer dans cette poignée d'établissements, qu'il faut aujourd'hui plus de 14,5 % de moyenne au bac pour espérer être pris dans l'un d'eux. Or, dans cette élite si restreinte, les candidats issus des établissements de l'AEFE concourent (ils sont environ 650 chaque année) et raflent une bonne partie des places, bien que la tendance à partir faire ses études à l'étranger soit de plus en plus massive.

Filières d'excellence dans le public tunisien

En Tunisie, bien que ne reposant pas sur les mêmes postulats, la situation ne nous semble pourtant pas si éloignée. La dualité du système scolaire et universitaire est d'avantage interne qu'externe. Mais nous avons vu la place croissante de l'enseignement secondaire privé, même s'il n'est en grande partie qu'un espace de relégation scolaire, et la place proportionnellement équivalente au Maroc des établissements de l'AEFE (ex-Mission). La grande différence est que la dualité du système tunisien est en grande partie interne au système scolaire. Un petit nombre de lycées publics, au premier rang desquels se trouvent les lycées pilotes, assurent, aux côtés de l'AEFE, une grande partie de la réussite des élites scolaires. Car, comme au Maroc, il n'y a qu'un petit nombre d'établissements d'enseignement supérieur qui ont toute la confiance et les faveurs des étudiants.

Ces derniers se trouvent aux premières places des vœux des bacheliers qui sont triés et classés par le système né en 1976, de l'orientation universitaire. Système informatisé de nos jours, l'orientation universitaire répartit les bacheliers dans les établissements d'enseignement supérieur en fonction de leurs vœux et des moyennes qu'ils ont obtenues au baccalauréat. Pour atténuer la grogne des étudiants regrettant leur affectation a été créé en 1982 un concours sur épreuves dans l'année universitaire qui suit le baccalauréat, permettant de détecter les candidats les plus aptes à une réorientation. La réorientation n'en reste pas moins marginale. Or, ce système, comme au Maroc, permet de connaître les vœux privilégiés par les lycéens : de manière régulière, les 5 établissements favoris sont

les classes préparatoires de Nabeul (qui depuis leur création donnent accès aux écoles d'ingénieurs de Tunisie), les facultés de médecine et de pharmacie, l'IHEC et l'Institut supérieur de gestion de Tunis. À cela il faut ajouter, depuis sa création en 1991, l'IPEST, centre de classes préparatoires de La Marsa, qui permet aux étudiants de préparer à la fois les concours des Grandes Écoles d'ingénieurs tunisiennes, en particulier l'École Polytechnique de Tunis, créée en 1994, mais aussi les concours des Grandes Écoles françaises. Ces choix favoris ne prennent pas en compte la centaine de bacheliers scientifiques qui, arrivés en tête au baccalauréat, partent directement à l'étranger par la filière A de l'ENIT.

Le *Guide de l'orientation universitaire* publié par le ministère de l'Éducation et des Sciences permet de déterminer les filières d'excellence de l'enseignement tunisien dans les années quatre-vingt-dix. Si l'on classe les établissements d'enseignement supérieur tunisiens par prestige décroissant, selon l'orientation universitaire (année de référence 1993-1994, *cf.* tableau 14), on constate que les spécialités préférées par les étudiants tunisiens sont sensiblement les mêmes qu'au Maroc.

L'élite des étudiants est constituée d'une minorité à peu près équivalente à ce que l'on trouvait au Maroc (avec près de 2 600 étudiants, auxquels nous n'avons pas agrégé par choix plusieurs centaines d'étudiants de l'ISG ayant des scores inférieurs). Si bien que la Tunisie produit proportionnellement un peu plus de diplômes cotés. La répartition des étudiants, comme le classement des institutions, prouve le caractère toujours dominant en Tunisie au milieu des années quatre-vingt-dix des études d'ingénieurs, y compris agronomes (41,1 % du groupe identifié). Les médecins constituent l'autre forte minorité (34,8 %), et arrivent en seconde place parmi les vœux. Enfin, ils sont suivis par les commerciaux, qui représentent 17,9 % du groupe de tête.

En définitive, et pour se rendre compte de la nette domination de ces filières par rapport aux filières universitaires classiques, en particulier littéraires, il faut signaler les scores des étudiants derniers entrant dans ces institutions. À la faculté des lettres de La Manouba par exemple, en 1994-1995, les derniers entrants se situaient entre 65,43 (en français) et 100,77 (en anglais), l'histoire étant à 89,18. En droit, les choses ne sont guère plus brillantes puisque les étudiants de la faculté de droit et des sciences politiques de Tunis atteignent 90,96 (1 000 étudiants), tandis que ceux de la faculté des sciences juridiques, politiques et sociales (« Fac Hermès ») atteignent 101,7 (210 étudiants pour lesquels l'anglais est obligatoire).

La passerelle des prépas de la coopération française

Pour finir, il faut évoquer le cas des classes préparatoires aux grandes écoles d'ingénieurs créées au Maroc puis en Tunisie au tournant des années quatre-vingt-dix dans le cadre d'un vaste projet de coopération avec la France. Cette expérience qui se poursuit est intéressante à plus d'un titre,

parce qu'elle tente un rapprochement entre des systèmes par ailleurs étanches. En quelque sorte, elle abolit ponctuellement la dualité d'un système d'enseignement supérieur coupé en deux. Cela est particulièrement vrai au Maroc, où le projet a été voulu comme tel par ses concepteurs, en particulier Bernard Spenlehauer qui avait enseigné la physique pendant 22 ans dans la prépa' math. sup. de Lyautey. Lorsque cette prépa' fut condamnée (elle ferma ses portes en 1987), l'idée était de perpétuer et d'élargir son mode de fonctionnement à plusieurs grands lycées publics marocains. Les meilleurs élèves issus des classes de terminales sciences math. des lycées marocains se verraient octroyer la possibilité d'entrer en classe préparatoire au Maroc, et de présenter les concours des Grandes Écoles d'ingénieurs marocaines d'une part, mais aussi françaises. Au milieu des années quatre-vingt, tandis que le montant des bourses des étudiants marocains partants en France devenait dérisoire (quelques centaines de dirhams par mois), et que la France instaurait des visas étudiants de plus en plus soumis à des conditions financières élevées, la présence de classes prépa' au Maroc devait donner à de jeunes bacheliers marocains issus de milieux modestes (y compris aux élèves ruraux pour lesquels furent ouverts des internats) la possibilité d'intégrer les meilleures écoles françaises.

Ce projet soutenu par la coopération française démarra au Maroc en 1985. À cette date, 12 classes de math. sup. ouvrirent à Rabat (lycée Moulay Youssef), Casablanca (lycée Mohammed V) et Fès (lycée Moulay Idriss). L'année d'après, en 1986-1987, de nouvelles math. sup. ouvrirent à Marrakech, tandis que les 3 premiers lycées ouvrirent 9 classes de math. spé. Ce projet qui prit rapidement de l'ampleur - les élèves passèrent de 347 en 1985 à 1 802 en 1993-1994, et il y avait en 1999 près de 70 classes préparatoires réparties dans 9 lycées des grandes villes du Maroc - entraîna une refonte du mode de recrutement des écoles d'ingénieurs marocaines (qui supprimèrent leur cycle préparatoire interne pour recruter désormais leurs élèves à bac +3), et impliqua une grosse participation française. Dans les premières années, en effet, la quasi-totalité du corps enseignant de ces classes (professeurs d'arabe mis à part) fut mis à disposition par la coopération française. Mais comme cette solution n'était pas envisageable à long terme, et comme les professeurs marocains n'avaient pas les diplômes requis, l'administration marocaine créa plusieurs centres de préparation aux agrégations, toujours en coopération avec la France qui, à nouveau, envoya des coopérants pour assurer la préparation de ces concours supervisés par les inspections générales françaises. Les premiers agrégés marocains furent formés en 1988. Les 4 ou 5 premiers reçus à l'agrégation devaient enseigner en prépa, les autres étant répartis dans les autres branches de l'enseignement secondaire ou supérieur. Financièrement, un statut spécial fut créé pour ces agrégés qui sont payés comme des professeurs de faculté à l'échelle A. À la fin des années quatre-vingt-dix, la préparation d'une dizaine d'agrégations était assurée au Maroc.

En définitive, cette opération fut très importante, car elle permit à la fois d'élargir les débouchés aux étudiants scientifiques, de relever le niveau de recrutement des écoles d'ingénieurs marocaines tout en créant une émulation entre elles, de susciter un débouché relativement méritocratique dans un contexte de fermeture sociale, et de contribuer à revaloriser une partie du corps enseignant *via* le système des agrégations.

Il nous restera à voir dans quelle mesure cette nouvelle institution fonctionne de manière réellement méritocratique. Ce qui est certain, en revanche, c'est que ces classes préparatoires permettent d'envoyer chaque année plusieurs dizaines de jeunes lauréats marocains (en forte croissance) dans les Grandes Écoles françaises (de 7 en 1987, la première année, à 59 en 1991 - dont 6 polytechniciens, 67 en 1996, 117 en 1997 dont 11 à Polytechnique), qui proviennent de tous les lycées, et pas seulement de la « super MP étoile » de Mohammed V. Un système de bourses d'études relevant d'une commission mixte franco-marocaine permet aux étudiants modestes de faire face aux frais suscités par leur intégration dans une école française (48 bourses en 1996 pour 67 étudiants).

Ayant observé cette expérience, les Tunisiens (à l'instar de plusieurs pays d'Afrique noire comme le Sénégal) voulurent la reproduire. Les conditions étaient toutefois différentes du fait que les écoles d'ingénieurs avaient créé dès 1985 leur propre centre préparatoire à Nabeul, et du fait de l'existence de la filière A de l'ENIT qui n'est, jusqu'en 2000, pas remise en cause. La création de l'IPEST en 1991 (Institut préparatoire aux études scientifiques et techniques), à La Marsa, fut donc d'une autre nature qu'au Maroc. L'ambition élitiste du système tunisien s'incarna une nouvelle fois à travers ce programme monté avec la Coopération française qui envoya des professeurs français. La préparation à l'agrégation débuta en 1991, puis en 1992 furent ouvertes les premières math. sup. Le souci des promoteurs tunisiens de ce projet fut d'aligner leurs méthodes sur la France (copies de l'agrégation tunisienne corrigées anonymement en France avec les copies françaises, mêmes normes pour les classes préparatoires qu'en France).

Les deux premières promotions de « taupins » tunisiens comptèrent 115 étudiants chacune, recrutés avec un minimum de 14,69/20 de moyenne au baccalauréat math. (sur 4 000 en 1993). La création de l'École Polytechnique de Tunis en 1994 visait à recruter une trentaine d'étudiants chaque année au sortir de l'IPEST pour que la Tunisie forme elle-même une partie de ses ingénieurs de conception, leur quasi-totalité étant jusqu'alors formée en France du fait que les écoles tunisiennes (comme les marocaines) ne forment que des ingénieurs d'application du niveau des ENSI françaises. Ce projet très élitiste suscita de violentes oppositions, en particulier de Mokhtar Latiri, et ne réussit pas à créer une passerelle avec les écoles tunisiennes. Les ambitions méritocratiques, il est vrai déjà accomplies à travers la filière A de l'ENIT, ne se trouvèrent pas au cœur de ce projet comme au Maroc, et il faudra analyser la base sociologique du recrutement de ces établissements.

IV. 2. La sociologie des filières d'excellence

Cette quatrième génération d'étudiants que nous avons identifiée au cours du siècle se caractérise d'abord selon nous par son éclatement. La dualité du système d'enseignement, ou plus exactement l'impact très minoritaire du système d'enseignement de l'époque coloniale sur les générations nées avant la Seconde Guerre mondiale, n'est pas une nouveauté au Maghreb. Mais il est apparu que les politiques d'enseignement conduites à partir des indépendances, sur la lancée des plans de scolarisation de 1945, avaient permis au système méritocratique de fonctionner en partie. Certes, les héritiers ont continué à jouir des bénéfices procurés par la position sociale et culturelle de leurs familles, mais une fraction non négligeable des diplômés des années soixante/soixante-dix a été promue par la nouvelle méritocratie scolaire et universitaire. Pour la période qui nous intéresse ici, le dernier quart du XX^{e} siècle, les règles du jeu ont manifestement changé.

Aussi, quand nous avons évoqué cette « génération de la crise », embarquée malgré elle dans la massification et l'arabisation de l'enseignement, et envoyée vers les « facultés-casernes », cela ne concernait à vrai dire que la masse étudiante nouvellement promue, en grande partie issue des classes moyennes ou populaires supérieures, et largement urbaines par ailleurs du fait de l'accélération de l'exode rural au Maghreb. Pour ce qui est des héritiers, parler de génération de la crise (ou de génération en crise) serait manifestement abusif, voire déplacé. Les réformes des années soixante-dix-quatre-vingt ont en effet créé une hiérarchie très rigide des systèmes d'enseignement du Maroc, mais aussi de la Tunisie. La dualité des systèmes d'enseignement signifie la coupure, en deux parts inégales, des filières de formation avec, d'un côté, celles qui débouchent sur des diplômes qualifiants et des carrières rémunératrices (sans négliger leur pouvoir symbolique positif) et, d'un autre côté, celles qui sont des voies de relégation, voire qui débouchent sur l'impasse du chômage des diplômés, devenu au cours de la période un chômage de masse. La ligne de partage entre ces deux ensembles n'est d'ailleurs ni fixe ni facile à déterminer, car elle passe parfois à l'intérieur de filières d'apparence homogènes (nous pensons par exemple au cas des études d'ingénieurs).

Contrairement à la période des années soixante, nous ne voulons (et ne pouvons guère) embrasser le champ d'ensemble du système de formation de l'enseignement supérieur devenu enseignement de masse. En réalité, il s'agit de dresser ici, à partir d'un assez grand nombre d'échantillons issus des établissements les plus réputés, le profil des filières et des établissements d'excellence. Nous verrons d'ailleurs qu'au sein de ces filières qui ont échappé à la massification et aux avatars du système universitaire dans son ensemble, il

existe une hiérarchie symbolique et fonctionnelle tout aussi forte que dans l'ensemble du champ éducatif. Les filières d'excellence contribuent à former une élite dont les perspectives de carrières sont inégalement distribuées.

En pointant les établissements d'excellence et le caractère relativement homogène et privilégié de leur public, nous voulons montrer en creux le fossé qui sépare aujourd'hui cette catégorie de la masse des établissements d'enseignement supérieur. S'il y a concentration de talents et d'héritiers dans un certain nombre d'écoles, d'instituts ou d'établissements privés, c'est que les établissements universitaires, dans leur ensemble, peuvent être considérés comme ayant perdu leur faculté à produire des diplômes qualifiants, ou tout simplement porteurs d'ascension sociale. Le point central de cette analyse sociologique sera de montrer dans quelle mesure les établissements d'excellence sont devenus en cette fin de siècle un creuset pour les héritiers de la génération née dans les années quarante et cinquante. En d'autres termes, il faudra voir dans quelle mesure le processus de renouvellement des classes dirigeantes, amorcé dans les années soixante, s'est perpétué à travers les héritiers de l'ancienne classe dirigeante et les « nouvelles capacités », formés dans les années soixante/soixante-dix. Enfin, il faudra étudier l'ampleur de la fermeture des nouveaux établissements d'excellence qui forment les élites de demain. Reste-t-il un espace de promotion sociale en leur sein, ne serait-ce qu'à la marge ? Ou sont-ils devenus une sorte de citadelle de la reproduction sociale ?

Pour mener à bien cette analyse, nous allons évoquer, à la fois pour le Maroc et pour la Tunisie, un certain nombre de filières d'excellence, des lycées les plus élitistes jusqu'aux études à l'étranger les plus recherchées. Contrairement aux générations précédentes, nous avons pu approcher celle-ci non seulement à travers les archives des établissements, mais aussi par le biais d'entretiens compréhensifs, ainsi que par l'analyse de questionnaires distribués aux étudiants. Pour ces derniers, l'échelle retenue va de la classe de lycée (comme au lycée pilote Bourguiba de Tunis) à l'amphi' universitaire (comme à la faculté de médecine de Tunis). Au total, ce sont près de 2 000 étudiants des années quatre-vingt-dix qui ont été approchés au sein de 17 établissements. L'aspect quantitativiste de cette méthode d'enquête n'a pas été pour nous primordial, et nous n'avons pas cherché à fabriquer des échantillons représentatifs. L'éclatement géographique des sites et des filières d'excellence aurait d'ailleurs rendu très difficile une approche globale par la méthode des échantillons représentatifs. Ce qui nous a paru intéressant (et faisable), en revanche, était de dresser un panorama des filières d'excellence et des établissements de prestige à travers un certain nombre de cas emblématiques. Les échantillons, qui vont d'une trentaine à 150 étudiants par établissement, permettent en effet de dresser un profil relativement fiable du type de public présent au sein de chacun d'entre eux. Et l'ensemble de ces monographies permet de dessiner le panorama des établissements d'excellence, même si certains ont été délibérément délaissés (comme les Instituts d'architecture), et d'entrevoir quelle est la nature du recrutement sociologique des élites de demain du Maroc et de la Tunisie.

1. Des lycéens pas comme les autres

La situation de l'enseignement secondaire au Maroc étant ce qu'elle est, nous nous contenterons ici de présenter le cas des lycéens de l'AEFE. Non que le secondaire public (ou privé) marocain n'ait pas ses propres établissements de prestige (comme le lycée Moulay Youssef de Rabat ou le lycée Mohammed V de Casablanca), mais le fossé est de toute manière tel, depuis l'arabisation compète du secondaire, entre les lycées publics et les lycées étrangers ou privés, suivant des programmes étrangers (comme le Groupe scolaire d'Anfa à Casablanca), notamment en termes de distribution des chances, que la comparaison ne s'impose guère. Quant à l'étude des quelques dizaines de lycéens des écoles américaines, elle n'aurait été que le miroir grossissant du public de l'ancienne Mission. Nous avons procédé à l'étude d'un groupe de 35 élèves d'une classe de première OIB (« Option internationale bilingue ») du lycée Lyautey à Casablanca pendant l'année 1990-1991. Cet aperçu sera complété par des données plus larges sur le profil des élèves du lycée Descartes, que nous retrouverons d'ailleurs ultérieurement quand il s'agira de présenter les élèves des classes préparatoires commerciales de ce même établissement.

Concernant la Tunisie, nous avons d'abord choisi d'analyser le profil des élèves des classes d'un lycée pilote, dans la mesure où le système tunisien a généré ses propres filières d'élite. Il s'agit de l'étude de 2 classes de terminale mathématique du lycée Bourguiba de Tunis, soit 44 élèves de la promotion 1994-1995. Mais pour faire bonne mesure, il nous a semblé intéressant de confronter cette analyse avec celle des élèves tunisiens des lycées de l'AEFE. L'étude des classes scientifiques OIB du lycée Pierre Mendès France de Mutuelleville à Tunis, pour l'année 1993-1994, concerne 40 élèves.

En guise de conclusion, nous donnerons un aperçu des aspirations des élèves maghrébins des lycées de l'AEFE du Maroc et de Tunisie à leur sortie de terminale, pour montrer l'aspiration massive qui les anime en direction des classes préparatoires aux Grandes Écoles françaises (et plus généralement en direction des études à l'étranger).

La fine fleur des héritiers marocains

Dans notre DEA sur l'arabisation, nous avions présenté une approche sociologique du public de la Mission à travers l'analyse de 45 questionnaires que nous avons fait remplir à une classe de première « S » (scientifique) de l'OIB du lycée Lyautey durant l'hiver 1991. À l'époque, ces classes d'option internationale bilingue du baccalauréat français venaient d'être créées à Descartes et Lyautey, à l'initiative de J. Verclytte (directeur de l'AEFE depuis 1998) et parallèlement, pour expérimentation, au Collège Royal de Rabat, pour le Prince Moulay Rachid. Ce système d'enseignement bilingue, né dans plusieurs grands lycées de France en 1983, a donné lieu à une première session du baccalauréat bilingue en 1985.

S'inspirant de ce modèle qui fonctionnait essentiellement dans des langues européennes, le Roi Hassan II a voulu en faire profiter son fils cadet Moulay Rachid au Collège Royal (le Prince obtint son bac OIB en 1989). L'expérience fut parallèlement lancée dans les lycées de la Mission. En 1989, une trentaine d'élèves marocains passèrent pour la première fois ce baccalauréat, fruit de la coopération franco-marocaine. Le système prit rapidement de l'ampleur (l'OIB comptait 264 élèves au Maroc en 1989-1990), et se présenta comme une filière élitiste réservée aux meilleurs, totalement bilingues, et il fit école en Tunisie un an plus tard avant d'inspirer par la suite la politique de l'option langue française (OLF) des lycées publics marocains.

L'échantillon de 45 élèves de Lyautey en 1991 ne compte que des élèves marocains issus de Casablanca (aucun rural ni habitant des petites villes proches de Casablanca n'appartient à ce groupe). Les différents critères d'appartenance sociale que nous avons établis convergent pour attester un niveau social élevé. 43,5 % des élèves habitent dans les quartiers bourgeois huppés de la grande agglomération (Anfa, Ain Diab, Ben Jdia). 43,5 % proviennent des anciens quartiers de villas coloniales dont le standing, pour être moins élevé, reste celui de la moyenne bourgeoisie (CIL, Oasis, Beauséjour, Hippodrome, Polo). Une infime minorité seulement (12,5 %) provient du centre-ville (Maarif, Mers sultan...), mais aucun ne provient des quartiers populaires qui ceinturent Casablanca, à l'Est en particulier. L'opposition est très forte avec les étudiants des cours de langue française du Centre culturel français de Casablanca (Boulevard Ziraoui), qui accueillent des lycéens marocains voulant perfectionner leur français. Ces derniers, qui n'ont pas accès aux écoles privées ou de la Mission, proviennent pour plus du tiers de ces mêmes quartiers Est.

L'origine géographique et régionale de ces élèves et de leurs familles montre que cette bourgeoisie casablancaise est largement issue de la classe dominante du Maroc urbain précolonial. Si 75 % de ces lycéens sont nés à Casablanca, 20 % dans d'autres grandes villes du Maroc (dont encore 7 % à Fès) et 5 % en France, plus de la moitié de leurs parents sont d'ascendance fassie. Quant au reste des parents, ils proviennent tous des autres grandes villes marocaines (Rabat, Salé, Meknès, Tétouan) soit 40 %, et 10 % de Casablanca. Ces élèves de Lyautey sont donc en quasi-totalité issus des grandes villes bourgeoises du Maroc, tandis que le Maroc des campagnes et des petites villes n'est même pas représenté.

La profession des grands-pères confirme l'appartenance de ces élèves à l'ancienne classe dominante du Maroc : 60 % des grands-pères paternels étaient commerçants ou propriétaires de biens, 1 sur 6 était fonctionnaire ou membre d'une profession libérale, et l'on trouve aussi un pacha et un caïd. La proportion des grands-pères maternels est aussi importante dans le commerce et la rente immobilière, mais 6 d'entre eux sont même de hauts fonctionnaires makhzen (1 conseiller royal, 2 ministres, 1 ambassadeur...), qui ont marié leurs riches héritières à des commerçants fassis. La profession des pères montre

une forte continuité dans l'activité de ces héritiers, 88 % d'entre eux travaillant dans le privé. Il faut ici souligner que les élèves de la Mission reflètent la partition marocaine des fonctions entre Casablanca, la grande capitale économique du pays (près de 50 % de la valeur ajoutée du Maroc) et Rabat, la capitale politique et administrative.

À Lyautey, les élèves de la Mission proviennent donc pour l'essentiel des familles de la bourgeoisie commerçante et industrielle : 88 % des pères travaillent dans le privé, un tiers d'entre eux sont PDG, un autre tiers cadres et ingénieurs, et les autres membres de professions libérales (12 %) et commerçants. Les 12 % de fonctionnaires restant sont, dans une proportion de 4 pour 5, des cadres de haut niveau de l'administration (un seul étant professeur). La profession des mères, qui travaillent d'ailleurs pour les deux tiers d'entre elles (ce qui est très élevé au Maroc), est plus classique et explique en partie la réussite scolaire des enfants : elles sont en majorité enseignantes, mais aussi membres des professions libérales (12 %) et cadres en entreprises.

Outre la profession des parents, il faut souligner le haut niveau qu'ils ont atteint dans leurs études, sachant qu'ils étaient étudiants dans les années soixante, à une époque où seuls 13,6 % du groupe d'âge des 12-18 ans étaient scolarisés au Maroc. Plus de 95 % des parents parlent le français, mais aussi souvent l'espagnol et l'anglais pour les pères. Plus de 3 pères sur 4 ont poursuivi des études supérieures. Quant aux mères, à une époque où les jeunes Marocaines étaient peu scolarisées, elles atteignent aussi un très haut degré de qualification : 15 % se sont arrêtées au brevet, 32,5 % au baccalauréat et 37,5 % ont suivi des études supérieures (dont 2 seulement en France sur 17). Inutile donc d'insister sur le caractère exceptionnel d'un tel niveau d'études dans le Maroc des années soixante/début soixante-dix.

Même s'ils proviennent en majorité d'établissements d'enseignement public marocains, ces parents ont certainement jugé, à l'heure de l'arabisation, les établissements de l'AEFE comme seuls susceptibles d'accueillir leurs enfants. Quant à ceux qui n'y ont pas été acceptés dès le départ, ils proviennent à 100 % d'établissements privés. Les deux tiers des élèves affirment avoir commencé l'étude du français en préscolaire (forcément privé), et ceux qui ne sont pas entrés à l'AEFE proviennent soit du Groupe Scolaire d'Anfa, qui suit les programmes français (23,5 %), d'établissements privés catholiques (9 %) ou d'autres institutions privées (9 %). Ces élèves sont manifestement coupés du système public marocain depuis leur enfance, et leur groupe se caractérise par une très forte homogénéité sociale. Ces héritiers ont des aspirations professionnelles qui correspondent à leur statut social : près de 9 sur 10 envisagent de poursuivre leurs études à l'étranger pour devenir ingénieurs (ou pilote) à 45 %, médecins (à 27 %) tandis que les autres aspirent aux professions de PDG, diplomate ou architectes (24 %).

La comparaison de cet échantillon avec les deux échantillons tunisiens que nous présentons doit permettre de pointer les similitudes et les nuances dans le processus de reproduction sociale entre les deux pays.

Quelles écoles pour les héritiers tunisiens ?

La comparaison des échantillons de 44 élèves du lycée pilote Bourguiba de Tunis (classe de terminale spécialité mathématiques de la promotion 1994-1995), et de 40 élèves des classes OIB du lycée Pierre Mendès France de Tunis (AEFE 1993-1994), semble offrir deux facettes des héritiers des élites tunisiennes actuelles. Malgré quelques nuances non négligeables, les questionnaires remplis par ces élèves semblent en effet dégager un public relativement homogène au vu de la société tunisienne.

Les élèves du lycée Pierre Mendès France (PMF) constituent en toute logique un public sensiblement plus international que celui du lycée Bourguiba. Sur 40 élèves des classes d'OIB de PMF, 3 sont Palestiniens (du fait de la présence de l'OLP à Tunis à cette date), et 5 sont issus de couples mixtes : 2 mères françaises, une algérienne, une marocaine et un père libanais. Sur les 44 élèves de Bourguiba, 3 seulement sont issus de couples mixtes, comptant 2 mères française et belge et un père algérien. Concernant les origines familiales tunisiennes, les deux échantillons se distinguent sensiblement (*cf.* tableau 15).

Les élèves de PMF sont issus d'un milieu davantage urbain et tunisois que ceux du lycée Bourguiba. À près de 50 ans de distance, ce seul indicateur semble attester la permanence du clivage entre Sadiki et Carnot perçu à la fin de l'époque coloniale par H. de Montéty. Les élèves de l'AEFE appartiennent davantage à la vieille société urbaine de Tunisie tandis que ceux de Bourguiba sont en majorité issus de l'intérieur du pays. Plus du tiers d'entre eux sont d'ailleurs originaires du Sahel. Si l'on prend en compte le lieu de naissance des élèves et le lieu d'habitation actuel de leurs parents, ce clivage persiste, mais de manière atténuée. Si les élèves des deux lycées sont en grande majorité nés à Tunis, il y a très nettement un avantage des Tunisois à PMF au détriment des provinciaux (5,5 % des élèves de PMF sont nés en province contre le quart de ceux de Bourguiba). Enfin, le lieu d'habitation des parents confirme le caractère entièrement tunisois des élèves de PMF, tandis que ceux du lycée Bourguiba (en partie certainement à cause de son internat) sont plus partagés. Malgré les nuances, il faut toutefois souligner une relative homogénéité familiale des élèves des deux établissements.

Ces nuances entre les élèves du lycée pilote et du lycée de l'AEFE se retrouvent en partie dans le standing du lieu d'habitation des parents. Bien que la grande majorité des parents tunisois se caractérisent par l'appartenance à la bourgeoisie tunisoise, une nuance importante sépare les deux publics. Ceux de PMF habitent plus massivement les beaux quartiers (essentiellement Mutuelleville, El Manar et El Menzah, car les élèves de Sidi Bou Saïd ont à leur disposition le lycée AEFE de La Marsa), tandis que ceux du lycée

Bourguiba habitent le plus souvent des quartiers de la moyenne bourgeoisie en ascension, à l'habitat encore mixte, type Ariana, La Manouba ou Aéroport.

Les quartiers d'habitation des élèves tunisois de l'AEFE montrent une large prédominance des beaux quartiers (59,4 %) (*cf.* tableau 16). Ceux de Bourguiba habitent en majorité dans les quartiers de la classe moyenne supérieure (40,4 %), tandis que ceux qui proviennent des quartiers populaires sont minoritaires (6 élèves de Bourguiba et 1 fils d'agent de service du lycée PMF). L'inégalité sur ce point entre les deux établissements vient néanmoins confirmer ce que nous avaient appris les lieux d'origine et d'habitation de ces familles.

La profession des grands-pères (qu'ils soient maternels ou paternels) est l'indice d'une forte tendance à l'endogamie sociale et à la perpétuation des héritages en termes de culture ou de capital. La domination des grands-pères commerçants ou agriculteurs-propriétaires est le fait le plus remarquable : ceux-ci représentent 38,7 % des grands-pères de PMF et 75,7 % de ceux du lycée Bourguiba. À une époque (cette génération est née dans le premier tiers du XX^{e} siècle) où les Tunisiens musulmans étaient en grande majorité des ruraux, et plus précisément ouvriers agricoles, la forte proportion de ces deux catégories (en dépit des imprécisions) est l'indice d'une appartenance à la classe dominante rurale, fût-elle en situation de marginalisation coloniale. Aucun grand-père n'est cité comme *fellah*, et les ouvriers-artisans sont très minoritaires (1 ouvrier et 3 artisans à PMF sur 49 grands-pères, et aucun à Bourguiba).

Mieux, le nombre de grands-pères ayant acquis un statut de fonctionnaire, dont on sait l'importance en Tunisie à l'époque coloniale en termes de reclassement, est très significatif : ils sont 55,1 % pour ceux de PMF et 20,9 % pour ceux de Bourguiba. Sur ce total, les grands-pères des élèves de PMF sont liés respectivement à hauteur de 14,2 % à l'enseignement et à la haute fonction publique. Bourguiba suit le mouvement en atténué avec 10,2 % et 5,2 %. La quasi-totalité des grands-pères des élèves des deux lycées, dont la profession est identifiée, appartiennent en définitive aux classes moyenne et supérieure de la société musulmane du protectorat. On relève même parmi ceux de Carnot 2 médecins, 1 imam, 1 directeur d'entreprise et 1 professeur de la Zitouna. Cette ascendance relativement fortunée se traduit à la génération suivante, celles des parents de ces élèves, par une forte élévation du niveau socioculturel, liée en grande partie aux diplômes universitaires.

Le haut niveau des diplômes d'enseignement (le plus souvent supérieur) atteint par les pères et les mères des élèves de deux établissements vient en effet nous montrer que les élèves de PMF comme ceux de Bourguiba sont les enfants des étudiants des années soixante-début soixante-dix.

Rapportée à l'ensemble des classes d'âge scolaires des années soixante, la proportion des parents des lycéens de l'AEFE et du lycée Bourguiba est considérablement instruite

et diplômée. Près des trois quarts des parents ont effectué des études supérieures et près de 90 % sont au moins titulaires du baccalauréat (à l'exception des mères d'élèves de Bourguiba qui ne le sont, si l'on peut dire, qu'à hauteur de 66 %). Une endogamie intense caractérise donc cette population très diplômée, comme si le retard relatif des filles en termes de scolarisation durant les années soixante en Tunisie n'avait guère concerné cette population. Les parents des élèves des deux lycées sont, sur ce plan, très homogènes, puisqu'ils ont été entièrement scolarisés (seule une mère d'un élève de Bourguiba ne l'ayant pas été). Ces caractéristiques très particulières confirment le niveau élevé d'appartenance de ces familles à la classe dominante ou à la bourgeoisie de fonction de la Tunisie indépendante.

Les études suivies, par les pères en particulier, attestent de choix représentatifs de la formation des élites durant les années soixante. 30,2 % du total des pères de Bourguiba ont fait des études scientifiques (dont 25 % en écoles d'ingénieurs) contre 16,2 % (et 10,8 %) pour PMF. La dominante reste pour les pères de PMF les études juridiques et économiques au sens large (droit, gestion, ENA, commerce), avec 40,5 %, contre 9,3 % pour Bourguiba. On retrouve là de manière grossie la partition des années soixante en Tunisie entre les études juridiques, bastion des héritiers de l'ancienne classe dominante, et les études scientifiques, qui étaient la filière d'ascension des nouvelles capacités. À l'arrivée pourtant, une bonne partie de cette génération d'étudiants a pu trouver une place au sein de la classe dirigeante de la Tunisie des années quatre-vingt.

La profession des pères et des mères de ces deux groupes de lycéens atteste en effet du fort pouvoir d'intégration à la sphère dirigeante de la société tunisienne des études supérieures durant les années soixante. Les fonctionnaires sont mieux représentés qu'à la génération précédente avec 60,9 % des pères de Bourguiba, et 37,1 % pour PMF (ce qui est l'inverse de la situation des grands-pères). Parmi eux, les fonctionnaires supérieurs représentent la plus grosse partie, avec respectivement 43,9 et 31,4 %. Les enseignants ne sont qu'une fraction des fonctionnaires, plus souvent professeurs d'université à PMF et professeurs du secondaire à Bourguiba. Mais ce sont surtout les mères qui sont désormais massivement enseignantes : 35 % d'entre elles le sont à Bourguiba comme à PMF.

Le plus haut niveau de fortune des familles des élèves de PMF, que nous avons lu à travers les quartiers d'habitation, se retrouve à travers la part de PDG, d'hommes d'affaires et de professions libérales parmi les pères de ces élèves. 40 % des pères de PMF sont dans ce cas (25 % de PDG et hommes d'affaires et 14 % de professions libérales) contre seulement 4,8 % de médecins à Bourguiba. Quand ils travaillent dans le privé, les pères des élèves du lycée pilote sont d'abord cadres ou ingénieurs. À l'inverse, les professions des mères sont beaucoup plus homogènes, et l'on retrouve la même part de professions libérales dans les deux lycées (autour de 13 %).

Au total, si la grande majorité des pères des élèves des deux lycées appartiennent à des catégories socioprofessionnelles (CSP) supérieures (68 % à Bourguiba et 77 % à PMF), la partition se fait sur la nature des professions. Les pères de PMF, issus de familles plus urbaines, plus tunisoises et plus anciennement aisées, occupent des places dominantes dans le secteur privé. Leur haut niveau de formation universitaire a permis à la reproduction sociale de s'accomplir. Souvent fils de fonctionnaires du protectorat, ils ont pu, après l'indépendance, reprendre le cours normal de leur héritage, et se sont d'abord orientés vers le privé après des études de droit. Les pères de Bourguiba en revanche, issus de familles plus modestes mais non dépourvues de capital sous le protectorat, ont vécu leurs études supérieures comme le moyen d'intégrer la bourgeoisie de fonction de l'État indépendant, en particulier à travers la filière de l'ingéniorat.

En termes de classes sociales, les élèves des deux lycées offrent le visage bifaces de l'élite tunisienne qui s'est formée durant le siècle. Mais durant les années quatre-vingt-dix, les meilleurs lycées de Tunisie, qu'ils soient publics ou privés, sont peuplés par eux, ne laissant qu'une place marginale aux enfants des classes populaire ou moyenne. Seuls deux fils de petits fonctionnaires à Bourguiba et un fils d'agent de service de PMF peuvent être considérés comme provenant des classes inférieures de la société tunisienne.

À partir de là, la trajectoire de ces lycéens-héritiers semble tracée. Par leur parcours scolaire et leurs aspirations professionnelles, ils appartiennent à la catégorie privilégiée de la jeunesse tunisienne. Près de 4 sur 5 de ces élèves ont commencé leur scolarité à l'école maternelle (non obligatoire en Tunisie). 59,4 % des lycéens de PMF ont fait leur primaire dans le privé (dont 34,4 % chez les sœurs chrétiennes et 16,2 % à la Mission) mais aussi 27,2 % des élèves de Bourguiba (dont 15,9 % chez les sœurs). Quant à leurs aspirations professionnelles, elles sont plus caricaturales encore dans le lycée pilote qu'à PMF, où il est vrai que les élèves ne sont pas seulement recrutés pour leur haut niveau scolaire. À Bourguiba, 40 % des lycéens veulent devenir médecins ou pharmaciens, 33 % ingénieurs et 16,5 % commerciaux (soit 90 % dans les filières porteuses de l'orientation universitaire). À PMF, les proportions de ces 3 filières sont respectivement de 19 %, 5,5 % et 32,4 % (soit 57 %). Ces derniers semblent donc plus ouverts sur d'autres carrières, notamment la profession d'architecte (13,5 %) et les études à l'université (droit, journalisme et même lettres...).

Au total, c'est comme si les fils de fonctionnaires de Bourguiba aspiraient à leur tour à entrer dans la classe dominante (au sens économique du terme), après que les pères ont assuré un statut à la famille *via* la fonction publique. Les lycéens de PMF, bien que fortement polarisés par les études commerciales (car il faut reprendre les affaires familiales), sont en revanche plus libres de leurs choix. La carrière d'ingénieur les fait beaucoup moins rêver que leurs collègues des lycées pilotes, alors que les professions libérales sont fortement plébiscitées (plus de 35 %). D'une génération à l'autre, les mécanismes de la reproduction se répètent donc, avec un décalage dû à l'ancienneté du

capital économique ou social. Mais les filières d'élite de cette même reproduction semblent désormais aux mains d'une frange étroite de la population. Il nous faudra voir dans quelle mesure des bacheliers issus d'autres milieux sociaux et d'autres établissements scolaires ont pu devenir étudiants en médecine ou dans les écoles d'ingénieurs...

Baccalauréat français pour études à l'étranger

Si les élites lycéennes du Maghreb d'aujourd'hui sont largement héritières de la génération étudiante des années soixante/soixante-dix, elles se caractérisent aussi par leur mobilité et leur liberté d'orientation au niveau du supérieur. Dans le cas des lycées de l'AEFE, l'obtention d'un baccalauréat français donne le droit d'inscription dans l'enseignement supérieur français moyennant conditions de ressources. Mais cet aspect n'est pas vraiment un problème pour des familles qui ont déjà prouvé la disponibilité de leurs ressources pour offrir une scolarité onéreuse à leurs enfants. Quant aux lycées pilotes en Tunisie, c'est l'État tunisien lui-même qui permet aux meilleurs de leurs lycéens scientifiques d'avoir accès à cette mobilité géographique *via* l'ancienne filière A de l'ENIT et le système des bourses d'études organisé pour les formations d'ingénieurs. De surcroît, le système des classes préparatoires de la coopération (comme l'IPEST à Tunis) permet aux étudiants « taupins » d'avoir cette perspective d'ouverture vers l'étranger (fût-elle mineure).

Cette donnée est très importante pour une génération qui rêve d'avoir accès aux pays occidentaux (comme l'attestent tous les sondages, toutes les conversations avec les étudiants maghrébins et la pression qui s'exerce sur les consulats étrangers). Or, les lycéens des filières élitistes sont les seuls, au sein de leur génération, pour lesquels le rêve peut devenir réalité. Parmi les élèves des établissements de l'AEFE, le phénomène est particulièrement spectaculaire, au Maroc notamment. Ainsi, si l'on regarde les vœux d'orientation post-bac d'une promotion d'élèves de terminale du lycée Descartes à la fin des années quatre-vingt-dix, on constate une inflation démesurée en faveur des demandes de dossiers pour les CPGE françaises. Plus de la moitié des élèves de terminale « S » (de loin les plus nombreux) présente de telles demandes, essentiellement en math. sup. et prépa EC (ex-HEC). De même, ce mouvement irrépressible se répercute aujourd'hui sur le Canada. Il est à cet égard significatif que près de la moitié des élèves de terminale du lycée Descartes de Rabat aient en 1998 déposé une demande pour études supérieures en Amérique du Nord.

Mais le mouvement n'est pas non plus étranger en Tunisie. Pour l'année 1992-1993, 46 demandes d'inscriptions en CPGE françaises émanaient des élèves tunisiens de PMF (dont certaines en double), sans parler des demandes d'inscription à l'IPEST. L'année suivante, elles étaient plus d'une trentaine (14 pour la prépa' HEC, 10 pour la math. sup.,

5 en khâgne et 1 en bio, sans parler des demandes pour l'IEP). Ainsi, au-delà de la coupure bien réelle tant au plan social qu'au plan scolaire qui s'opère entre ces lycéens d'élite et ceux des lycées publics standards, une véritable fracture existe dans le domaine de l'imaginaire et des possibilités d'ouverture sur l'étranger entre les lycéens du Maghreb.

2. Une réelle dualité au sein des formations d'ingénieurs

Les vœux d'orientation des lycéens d'élite du Maghreb attestent du prestige persistant de la formation des ingénieurs. En Tunisie, le système de l'orientation place en tête toutes les filières de formation des ingénieurs (filière A de l'ENIT, IPEST et Instituts préparatoires aux études d'ingénieurs de Gabès et Nabeul). Au Maroc, après une domination très forte jusqu'aux années quatre-vingt-dix, il semble que les choses soient en train de tourner, notamment pour les lycéens de l'AEFE, au profit des études commerciales. Dans le public, le prestige de l'ISCAE de Casablanca est aussi très élevé. Néanmoins, les études d'ingénieurs (qui débouchent d'ailleurs de plus en plus sur la finance dans les plus grandes écoles françaises) gardent un prestige élevé.

Or, ce secteur de formation est aujourd'hui très disparate. Dans la période précédente, il y avait la filière des Grandes Écoles françaises, et celle des écoles du Maghreb (EMI à Rabat et ENIT à Tunis). Aujourd'hui, les classes préparatoires, nationales ou en coopération, sont venues brouiller ce tableau. Pourtant, du fait du gonflement des effectifs d'élèves ingénieurs comme du nombre des filières de formation, il semble que l'on assiste à une dualisation croissante de ce secteur de formation.

Une plus grande sélection

L'étude du public étudiant de ces écoles durant les années soixante/soixante-dix nous avait amené à constater leur caractère de filière de relégation. L'ENIT comme l'EMI souffraient de la concurrence des écoles françaises, et ce n'est qu'à partir du milieu des années soixante-dix que l'on avait observé un léger frémissement social à l'EMI (avec un transfert des classes populaires vers les classes moyennes urbaines). La question est de savoir si, à partir des années quatre-vingt, l'installation de classes préparatoires (publiques comme à Nabeul, ou en coopération) a réussi à redorer le blason de ces formations en termes de prestige social. Le phénomène est d'autant plus difficile à appréhender que de nouvelles écoles d'ingénieurs sont apparues en Tunisie comme au Maroc, et que les filières de formation des ingénieurs à l'étranger se sont diversifiées.

Nous allons nous en tenir ici à l'analyse de l'évolution des publics étudiants de l'ENIT et de l'EMI au cours des années quatre-vingt, avec une incursion à l'École nationale

d'industrie minérale de Rabat (ENIM), qui illustre le cas des écoles de second rang, nées au cours des années soixante-dix (1972 pour l'ENIM).

L'ENIT reste, au cours des années quatre-vingt-dix, la plus grosse et la plus prestigieuse école d'ingénieurs de Tunisie (jusqu'à la création de Polytechnique à La Marsa tout au moins). Elle côtoie l'ENIG de Gabès, où est partie sa filière de génie chimique en 1978, l'ENIS de Sfax créée vers 1980 et l'ENIM de Monastir en 1985, sans oublier les Sciences de l'informatique et les Télécoms. Au total, vers le milieu des années quatre-vingt-dix, ce sont environ 1 200 places qui sont offertes chaque année aux concours d'ingénieurs (en comptant les ingénieurs agronomes), dont un peu plus de 200 à l'ENIT qui demeure l'école la plus recherchée.

Par rapport aux étudiants de l'ENIT de la promotion 1977-1978, ceux de la promotion 1992-1993 connaissent une sensible élévation de leur niveau social. Ils sont plus souvent urbains, tunisois et fils de fonctionnaires. Le rajeunissement moyen atteste de la présence d'élèves ayant eu un meilleur parcours scolaire (90 % ont eu leur diplôme avant l'âge de 25 ans, contre 66 % 15 ans plus tôt). Les élèves nés dans une ville tunisienne représentent maintenant les deux tiers de l'effectif (dont la moitié à Tunis), contre 42 % 15 ans avant (dont 14 % à Tunis). Il reste néanmoins que le tiers des élèves est né dans des petits bourgs de province. La quasi-disparition des élèves du Sahel et de Sfax s'explique en grande partie par la création d'écoles d'ingénieurs dans ces régions. Mais cela n'explique pas tout, car le niveau de recrutement s'est amélioré en termes de CSP des pères.

D'après la profession des pères en effet, ces étudiants, nés dans les années soixante et scolarisés dans les années soixante-dix au niveau du secondaire, appartiennent de manière beaucoup plus nette à la classe moyenne que leurs prédécesseurs. Alors que plus de la moitié des pères des étudiants des années soixante-dix venaient d'une CSP défavorisée, ils ne sont plus que 29 % dans ce cas. De même, la catégorie des pères relevant des CSP supérieures a diminué : ils ne sont plus que 16 % contre 25 %. Le gros des effectifs est assuré par la classe moyenne (55 %), dont une frange importante de fonctionnaires (22,5 %), et notamment de professeurs et d'instituteurs.

Au total, cet échantillon est socialement intermédiaire. Le niveau de scolarisation des pères s'est cependant fortement amélioré : d'après leurs professions, on peut déduire que près de la moitié d'entre eux sont titulaires du baccalauréat (13 % sont même ingénieurs). Pourtant, les ouvriers et salariés agricoles sont présents (22,5 %). L'ENIT semble donc être devenue une école d'ingénieurs pour les enfants des classes moyennes, tandis que les enfants des classes supérieures la délaissent de plus en plus dans un contexte de crise du chômage des diplômés qui n'épargne plus les anciens élèves de l'ENIT depuis 1987. Un signe ne trompe pas : aucun élève ne provient des lycées pilotes ou de l'AEFE. Sur les 39 % d'élèves qui ont fait leur secondaire à Tunis, le quart provient des lycées aisés d'El Menzah, dont un d'Imam Moslem.

À Rabat, l'EMI reste aussi la première école d'ingénieurs du pays en termes de rayonnement comme en taille, jusqu'au début des années quatre-vingt-dix (quand l'École Hassania de Casablanca semble prendre le dessus). L'EMI a contribué à former plus de 4 000 ingénieurs depuis sa création et s'est ouverte à la fin des années quatre-vingt au recrutement par les classes préparatoires de la coopération tout comme l'ENIM. Pour analyser le public de ces deux écoles au début de la décennie quatre-vingt-dix, nous disposons de deux échantillons constitués de 68 étudiants de la promotion 1993 pour l'EMI, et de 65 de la promotion 1994 pour l'ENIM.

Cet échantillon de 1993 de l'EMI marque une nette inflexion par rapport au précédent de 1981. Les échantillons de 1970 et 1981 nous avaient semblé « confinés aux couches sociales défavorisées », malgré un léger frémissement vers les classes moyennes et supérieures pour le second. 15 ans après, l'évolution s'est nettement confirmée au détriment des classes pauvres et rurales. Les lieux de naissance sont désormais très largement urbains, puisque 70 % des étudiants sont nés en ville, et 92,5 % des familles y résident au début des années quatre-vingt-dix. La part des grandes villes est prédominante tant pour les lieux de naissance (53 % dont 32,5 % pour Casablanca, Rabat et Fès) que pour les lieux d'habitation (64,7 % dont 45,5 % pour les 3 villes). Un fait marquant reste cependant l'ampleur du recrutement des étudiants qui proviennent de tous les confins du Maroc, conformément à la carte des classes préparatoires de la coopération, elle-même très décentralisée. Les petites et moyennes villes du Maroc sont notoirement surreprésentées (28 % des lieux d'habitation), que ce soit du Maroc Atlantique (Kénitra, Mohammedia) au Moyen-Atlas (Khénifra, Sefrou), de l'Oriental (Oujda, Nador) au Sud (Safi, Ouarzazate).

De ce fait, la part des étudiants ruraux, que ce soit par leurs lieux de naissance ou d'habitation familiale, a chuté très fortement. 22 % des étudiants sont nés à la campagne (ou dans de petits bourgs) contre 41,6 % en 1981, et 7,3 % y résident habituellement (contre 19,4 % en 1981 et 38,7 % en 1970). La conquête de l'EMI par la classe moyenne urbaine est confirmée par les lycées de provenance des étudiants et par les CSP des pères. Le tiers des élèves provient en effet d'un des 8 grands lycées publics du Maroc (de Moulay Idriss de Fès à Moulay Youssef de Rabat en passant par Chaouki à Casablanca). Deux étudiants sont même passés par les établissements français de la Mission. Enfin, les pères, par leurs professions, appartiennent largement à la classe moyenne marocaine (que l'on peut difficilement estimer à plus de 20 % de la population totale) : 55,5 % d'entre eux selon notre pointage, tandis que les fonctionnaires sont majoritaires (51,8 %).

Les classes supérieures sont en progression par rapport à 1981 (26 % contre 13,3 %), mais les classes moyennes sont devenues majoritaires et représentent le centre de gravité social. À l'autre bout de la chaîne, les classes populaires semblent résiduelles : les 20 % sont d'avantage urbains (ouvriers, petits artisans) que ruraux (5,5 % de fils de *fellah*).

Avec près de 15 % de fils d'enseignants, 5,5 % de fils d'officiers, 11 % de professions intellectuelles ou de direction, la frange des pères ayant suivi des études supérieures est loin d'être négligeable, même si on est loin des niveaux observés à l'AEFE. Les mères elles-mêmes ont souvent suivi une formation scolaire puisque 27 % d'entre elles occupent des emplois qualifiés (presque toujours dans la fonction publique). Pourtant, l'ascension sociale des parents s'arrête aux portes des beaux quartiers. Parmi les élèves de Rabat ou Casablanca, seuls 20 % les habitent, tandis que la majorité est issue des quartiers populaires (48 %) ou de classes moyennes (32 %).

En définitive, l'évolution du public de l'EMI semble reproduire celle de l'ENIT à Tunis. Ces établissements d'enseignement supérieur sont devenus le fief des classes moyennes tenues à l'écart des filières d'élite. Cette occupation des écoles supérieures au Maghreb bloque l'ascension sociale des enfants des classes populaires que l'on retrouve dans les universités-casernes. Pourtant, il existe toute une gradation d'établissements, et l'on pourrait analyser très longuement la montée relative des enfants des classes populaires au fur et à mesure que l'on descend dans la hiérarchie des établissements. Le seul exemple de l'ENIM qui se trouve à Agdal, à quelques centaines de mètres de l'EMI, suffit à le prouver. Cette école d'ingénieurs, plus jeune et moins bien cotée que l'EMI, semble fournir l'image un peu dégradée de ce que nous avons pu observer à l'ENIT.

Les ruraux et CSP inférieures sont plus nombreux à l'ENIM qu'à l'EMI, les fils de fonctionnaires moins nombreux. Comme si la différence sensible de prestige entre les deux écoles devait permettre à l'EMI de recruter un public un peu plus favorisé et pourtant puisé à la même source des classes préparatoires. Ces formations d'ingénieurs offertes dans les écoles nationales ne concernent donc qu'à la marge les élites scolaires et sociales tunisiennes et marocaines, et sont en quelque sorte un sas entre les filières d'élite et la faculté. La formation des élites présente donc une topographie complexe. Or, ce sont ces paliers réservés aux enfants de la classe moyenne qui ont joué un rôle très important dans la contestation islamiste étudiante des années quatre-vingt.

Des math. sup. françaises pour les héritiers ?

Avec la filière A de l'ENIT, le gouvernement tunisien a officialisé et planifié en 1968 l'envoi de ses meilleurs bacheliers scientifiques dans les classes préparatoires françaises les plus réputées. Ce système a assuré depuis une trentaine d'années l'envoi régulier en France de gros contingents de préparationnaires. Ils étaient environ 70 à 75 par an jusqu'en 1990, date à laquelle la décision a été prise de descendre le quota à 50. Ce système public, soutenu par une politique de bourses, n'a par ailleurs pas empêché le départ et l'inscription en France de préparationnaires plus aisés, finançant eux-mêmes leurs études. Ces départs libres ont été moins massifs qu'au Maroc, mais ils ont notamment concerné les élèves de la Mission. Quoi qu'il en soit, et pour s'en tenir aux élèves tunisiens

envoyés par la filière A, cela représente près de 2 100 ingénieurs formés en France depuis 1968, soit le cinquième des 10 000 ingénieurs tunisiens. Le chiffre est bien sûr considérable, surtout si l'on ajoute les ingénieurs formés aux États-Unis, au Canada et en Allemagne. Pour entrevoir cette population au cours des années quatre-vingt, nous poursuivrons l'analyse sociologique de ces étudiants au lycée Saint-Louis, mais nous disposons aussi de données fournies par le lycée Sainte-Geneviève de Versailles.

Concernant les « taupins » marocains, l'analyse est moins aisée, car il n'y a pas d'effet de concentration dans quelques lycées comme dans le cas des Tunisiens, du fait que les choix d'inscriptions sont libres. Nous avons donc centré l'étude sur deux lycées représentatifs, le lycée Henri Poincaré de Nancy et le lycée Saint-Louis à Paris. Ce dernier attire par son prestige un nombre croissant de « taupins » marocains au cours de la période. Quant au lycée Poincaré, la forte concentration de « taupins » marocains qu'il connut à partir de 1975 tient à l'arrivée à sa tête du proviseur Robert Baron, qui avait été pendant 15 ans proviseur du lycée Moulay Slimane de Fès (jusqu'en 1962), et qui draina derrière lui personnels et étudiants.

121 étudiants marocains (à 98 % en taupe) sont passés par le lycée Poincaré de 1975 à 1993. De 1975 à 1983, les Marocains sont de plus en plus nombreux dans les math. sup. du lycée pour culminer à 15, ce qui atteste que la taupe de Lyautey ne forme plus à ce moment-là qu'une petite partie des ingénieurs marocains de formation française. Pourtant, à partir de cette date, l'effectif est en déclin pour plusieurs raisons. L'administration du lycée, qui reçoit une vingtaine de dossiers par an durant les années quatre-vingt, décide en 1984 de réduire brusquement le flux à cause de problèmes à l'internat cette année-là. Puis la croissance reprend en 1985, mais les conditions ont changé. À ce moment-là, les bourses d'études versées par le Maroc (quand elles le sont), non réévaluées depuis plus de 10 ans, fondent parallèlement à la dépréciation du dirham. Seuls désormais les étudiants très aisés semblent pouvoir suivre cette scolarité. D'autre part, à partir de 1988, la suppression des bourses marocaines (liée à la création des classes préparatoires au Maroc), ainsi que les conséquences de l'arabisation du secondaire en 1989 (les professeurs constatant une sérieuse baisse de niveau des élèves des lycées publics marocains), expliquent le quasi-tarissement des « taupins » marocains à Poincaré (ils n'étaient plus que 2 en math. sup. en 1993). Les dernières promotions sont en majorité issues de la Mission et composées d'élèves très aisés...

Pour montrer l'embourgeoisement progressif des « taupins » marocains du lycée Poincaré, nous avons choisi de couper en deux parts à peu près égales le groupe des 121 étudiants marocains : 63 pour la période 1975-1980 et 58 pour la période 1981-1993. L'évolution des lieux de naissance des étudiants tend à montrer une poussée des élèves issus des grandes villes du Maroc. Si la surreprésentation des Fassis s'explique dans la première période par l'origine du proviseur Robert Baron, on constate néanmoins à partir de 1981 un renforcement de l'origine urbaine des étudiants.

Les étudiants marocains en math sup. du lycée Poincaré forment un groupe massivement urbain, conformément à la nature du public lycéen du Maroc au milieu des années soixante-dix. Mais au lieu de s'ouvrir aux éléments ruraux, on assiste en 20 ans à leur diminution, puis à leur disparition en fin de période. Concernant leur origine scolaire, on assiste à une même évolution au profit des grands lycées urbains, et en particulier ceux de la Mission. La part de ces derniers passe de 15,5 % pour le premier groupe à 28,3 % pour le second, ce qui en dit long sur l'appartenance de plus en plus massive de ces étudiants à une couche sociale très aisée. Le rajeunissement général des étudiants atteste d'ailleurs du fait qu'ils ont été des élèves au parcours scolaire de plus en plus modèle (la fraction des élèves n'ayant jamais redoublé passe ainsi de 38,6 % à 65 %). D'ailleurs, le taux d'abandon au terme de la math. sup. baisse sensiblement entre les deux périodes. Quant au fait que les élèves soient de manière continue boursiers pour les deux tiers d'entre eux, il n'est guère significatif puisque les bourses ne dépendent guère de critères sociaux et permettent de toute façon de moins en moins de subvenir aux frais de scolarité.

Le plus significatif est en fait l'appartenance à la catégorie socioprofessionnelle des pères qui vient confirmer les données précédentes. Déjà très minoritaire durant la période 1975-1980, la part des classes inférieures disparaît quasiment : elle passe de 11,1 % à 1,8 %. Plus significatif est le fait que cette régression se fait au profit des classes supérieures qui passent de 18,5 % à 40,7 %. Sans être aussi prestigieuses que les professions des pères d'élèves du lycée Saint-Louis, un grand nombre de pères sont hauts fonctionnaires, ingénieurs, universitaires ou officiers. Les patronymes rencontrés parmi ces élèves ne rappellent guère ceux que l'on a observés à l'EMI. Les noms berbères caractéristiques sont quasi absents, au profit des patronymes fassis (Berrada, Kadiri, Benmoussa, Belghiti Alaoui, Bennani) qui composent une bonne partie de l'échantillon.

La dominante reste en définitive la fonction publique et les fonctionnaires moyens (la part des enseignants passe ainsi de 16,5 % à 18,5 %), tandis qu'un grand nombre de mères sont elles-mêmes professeurs. Les classes moyennes sont dominantes, passant de 70 à 57 %. Mais ces classes moyennes habitent les quartiers mixtes de fonctionnaires des grandes métropoles, et sont suffisamment aisées pour pallier les carences des bourses marocaines. La différence par rapport au public de l'ENIT est grande dès les années soixante-dix, quand l'École de Rabat était encore majoritairement composée d'étudiants issus des couches populaires. Mais elle est toujours aussi importante durant les années quatre-vingt puisqu'à Nancy, les fils de familles sont de plus en plus nombreux quand l'EMI devient l'École des classes moyennes. Les classes préparatoires du lycée Saint-Louis présentent un profil encore plus aristocratique qu'à Poincaré, Quartier latin oblige.

Nous poursuivons ici l'analyse entamée précédemment sur les élèves maghrébins du lycée Saint-Louis. Par rapport à la période qui court de 1956 à 1974, nous assistons à un renforcement des effectifs pour les deux pays et à la poursuite des grandes tendances sociologiques déjà observées. Pourtant, à y regarder de près, le public des

préparationnaires tunisiens et marocains du lycée Saint-Louis est devenu plus élitiste, voire exclusivement dans le cas des Marocains. Pour la période 1975-1995, nous disposons d'un échantillon exhaustif de 84 étudiants marocains (dont 16,6 % de filles) et de 168 étudiants tunisiens (dont 7,7 % de filles – *cf*. tableau 17).

Par rapport à la période précédente, les effectifs se sont fortement accrus pour les deux pays. La moyenne de 30 étudiants tunisiens tous les 5 ans des années soixante s'est fortement renforcée, tandis que les Marocains sont beaucoup plus nombreux : ils passent de 1 élève pour la période 1966-1970 à 32 élèves pour les années 1981-1986. Toutefois, une coupure assez nette s'opère lors de la création des classes préparatoires de coopération au Maroc, associée aux conséquences de l'arabisation des classes scientifiques des lycées marocains. Ainsi, pendant quatre années (de 1989 à 1992), il n'y a plus que 4 nouveaux élèves marocains. Leur croissance reprend par la suite mais au profit des seuls élèves des lycées de l'AEFE.

Comme pour les années soixante, nous disposons d'indications minimalistes au sujet de ces préparationnaires. Les archives du lycée fournissent la profession des parents (le plus souvent des pères) et l'adresse des familles. Deux échantillons serviront à l'analyse, l'un en début de période pour les années 1975-1980, et un second pour les promotions 1989-1995. Nous avons dissocié les deux groupes marocain et tunisien, ce qui permet de voir que les évolutions en germe en début de période (par rapport aux années soixante) se trouvent confirmées.

Concernant les Marocains, l'analyse des données recueillies à Saint-Louis donne à voir un public presque caricatural. Et les choses s'aggravent encore dans les années quatre-vingt-dix. À ce stade, l'évolution entamée depuis plusieurs décennies est achevée, puisque cette filière est devenue l'apanage des héritiers. Si l'on compare en effet l'échantillon des 19 Marocains de la période 1975-1980 avec celui des 16 étudiants des années quatre-vingt-dix, on constate que l'origine urbaine des étudiants est désormais totale. Encore l'écrasante majorité provient-elle alors de Casablanca et Rabat. Cela est d'ailleurs appuyé par la provenance des lycéens du second échantillon qui sortent à 94 % des lycées de l'AEFE. À partir de là, on ne s'étonne donc pas de l'origine sociale de ces étudiants. Les CSP paternelles soulignent une quasi-disparition des professions moyennes en 10 ans. Pour la période 1975-1980, plus du tiers des pères relevait encore d'une profession intermédiaire (avec notamment près de 12 % d'enseignants). Mais dans les années quatre-vingt-dix, 94 % des pères occupent une profession relevant des CSP supérieures (les entrepreneurs, patrons du commerce et de l'industrie côtoient les hauts fonctionnaires). Il n'y a alors plus qu'un enseignant, mais il s'agit d'une mère qui est tutrice légale. Feuilleter la liste de ces élèves revient à égrener la liste du gotha marocain, et plus particulièrement fassi, ce qui atteste du caractère purement reproductif dévolu à cette filière depuis une vingtaine d'années.

Concernant les élèves tunisiens, l'évolution est moins caricaturale, et cette filière élitiste réussit à préserver un petit secteur de promotion sociale. Mais la tendance lourde engagée dans les années soixante se poursuit, et aboutit de ce fait à une large domination des enfants de la classe dirigeante tunisienne, fût-elle d'ascendance plus composite qu'au Maroc. Le premier indice est d'abord la quasi-disparition des étudiants d'origine rurale (hors Sahel) : ils représentent encore 17,9 % des 39 étudiants des années soixante-quinze/quatre-vingt, mais seulement 6,8 % des 44 étudiants de la période 1989-1995. Cette évolution se produit au profit des étudiants des villes moyennes de la Tunisie provinciale (notamment de Bizerte) qui passent de 7,6 % à 20,4 % de l'échantillon. Mais comme dans les années soixante, Tunisois, Sahéliens et Sfaxiens continuent de dominer très largement les deux groupes. Les Tunisois majoritaires pour la période soixante-quinze/quatre-vingt (51,2 %) refluent partiellement au profit des Sahéliens, mais surtout des Sfaxiens. Ces deux derniers passent de 23 % à 36,3 % de l'échantillon (ils sont alors à égalité avec les Tunisois). Cette permanence du Sahel et de Sfax comme zone de production des élites tunisiennes doit d'ailleurs être soulignée, et elle n'est certainement pas sans rapport avec toute l'infrastructure scolaire et universitaire mise en place au Sahel de par la volonté du président Bourguiba, ni avec le poids de la bourgeoisie d'affaires sfaxienne. Tunisois, Sahéliens et Sfaxiens continuent donc de représenter près des trois quarts des étudiants de Saint-Louis.

Mais ce renforcement des Sahéliens et Sfaxiens ne signifie pas que l'on s'oriente vers une plus grande ouverture démocratique. L'ensemble des étudiants provient en effet massivement des classes moyennes et supérieures d'après les CSP des pères, avec même un renforcement des secondes entre les deux échantillons. Les professions supérieures (ingénieurs, avocats, médecins, hauts fonctionnaires...) passent en effet de 38,8 % à 50 % entre la fin des années soixante-dix et le début des années quatre-vingt-dix. Cette évolution se fait moins en défaveur des classes populaires (toujours environ 13 % de l'effectif) qu'en défaveur des classes moyennes, à l'exception des enseignants qui passent de 20 à 25,5 %. Quoi qu'il en soit, et malgré le maintien, contrairement au Maroc, d'une ouverture sociale, la majorité de ces étudiants provient de milieux géographiques et sociaux de plus en plus ciblés.

Les élites composites des années soixante parviennent à envoyer un grand nombre de leurs enfants se former dans cette filière élitiste. Il est significatif que nombre d'ingénieurs de la génération précédente reproduisent à travers leurs fils (plus souvent que leurs filles) les parcours qu'ils ont suivis. Pour reprendre un certain nombre de noms d'étudiants, l'on se rend compte que les familles sahéliennes promues sous le protectorat comme les vieilles familles tunisoises sont toujours présentes à la fin du siècle. La Tunisie elle aussi a ses héritiers. Les familles Amira, Ben Romdhane, Senoussi, Trabelsi, Mehiri, Zghal, Moalla, Zenaïdi, Kammoun, Rekik, Ben Hamida, Souissi, Masmoudi, Kraïem *etc*., qui ont fourni nombre de cadres dirigeants et intellectuels à la Tunisie de Bourguiba, semblent ainsi avoir assuré leur reproduction au sein du système public de sélection des élites.

Un indice important dans cette évolution est d'ailleurs le nombre de plus en plus réduit des lycées qui envoient des étudiants à la filière A de l'ENIT. Pour les années quatre-vingt-dix, plus du quart des étudiants de Saint-Louis provient de 3 lycées Tunisois (le lycée Pierre Mendès France, le lycée pilote et le lycée Imam Moslem, ex-Pères Blancs), tandis que la majorité des élèves du littoral oriental provient du lycée Hédi Chaker de Sfax.

Ces informations obtenues à Saint-Louis sont largement corroborées par celles que nous avons pu obtenir au lycée Sainte-Geneviève de Versailles, lycée privé qui accueille aussi de longue date des étudiants tunisiens en classes préparatoires au titre de la filière A de l'ENIT. Sur les 80 élèves tunisiens passés par les prépas de « Ginette » dont nous avons pu avoir la liste (pour la période 1967-1991), on compte 13 filles (soit 16,2 % de l'effectif), ce qui est dû au statut d'établissement confessionnel manifestement privilégié par les parents de jeunes filles. Pour les 41 élèves dont nous disposons du lycée de provenance et de la ville d'origine, les trois quarts proviennent de Tunis et 17 % de Sfax. Là encore, les lycéens sont issus d'un nombre restreint de lycées, plus encore qu'à Saint-Louis. Pour le quart d'entre eux, ils viennent du lycée Imam Moslem d'El Menzah et des lycées privés (dont AEFE). Les autres Tunisois viennent essentiellement de deux grands lycées publics hérités du protectorat, les lycées Alaoui et de la rue de Russie, ainsi que du très chic lycée de Carthage.

En l'absence de la profession des parents, il est difficile d'affirmer le caractère socialement beaucoup plus sélectif du lycée Sainte-Geneviève par rapport au lycée Saint-Louis. Pourtant, l'hypothèse étayée par les lycées et villes de provenance est tentante car elle tendrait à prouver qu'au sein du système tunisien d'orientation publique vers les écoles d'ingénieurs françaises, il existe des établissements de prédilection des héritiers tunisiens, et surtout tunisois et sfaxiens. Les résultats obtenus par ces étudiants sont d'ailleurs à la hauteur de ces espérances puisque près de 50 % d'entre eux ont intégré une des 5 premières écoles d'ingénieurs françaises (de l'X à l'École des Ponts et Chaussées). L'étudiant Elyès Jouini intègre même l'ENS d'ULM en 1984, avant de devenir président de l'Association des Tunisiens des Grandes Écoles (ATUGE).

Au total, la filière des classes préparatoires françaises apparaît au cours des années quatre-vingt-dix comme la filière d'excellence type, et comme un haut lieu de la reproduction des héritiers marocains et tunisiens, même si l'on se doit de mentionner la fraction des étudiants tunisiens d'origine modeste qui parvient encore à s'y hisser. Il nous faut maintenant voir comment se présente au Maghreb la filière des classes préparatoires de coopération mises en place avec l'objectif de se substituer aux classes préparatoires de France.

Le relais des prépas de la coopération

Comparées aux classes préparatoires françaises, celles qui existent désormais au Maroc comme en Tunisie présentent un autre visage. Outre les prépas des Instituts préparatoires aux études scientifiques de Nabeul, Sfax et Monastir qui ont été produits par le système tunisien lui-même pour répondre aux besoins des écoles nationales d'ingénieurs, il existe désormais celles qui ont été instaurées par la coopération française. Cette seconde vague de création a pris un caractère de masse au Maroc, où les classes préparatoires alimentent d'abord les écoles locales, et secondairement les écoles françaises, selon la même proportion que la prépa' du lycée Lyautey dans les années soixante (un peu plus d'une trentaine de lauréats par an au départ). En Tunisie en revanche, la création de l'IPEST à La Marsa a voulu prendre d'emblée un caractère élitiste avec la création de la nouvelle École Polytechnique de La Marsa.

Nous n'avons pas enquêté à Nabeul, Sfax et à Monastir ; néanmoins les données que nous avons recueillies à l'ENIT permettent d'entrevoir la nature du public scolaire qui en provient. Encore faut-il imaginer que, de par sa renommée, l'ENIT accueille l'élite des 3 instituts préparatoires, et que le public des écoles d'ingénieurs de Gabès ou de Sfax est sensiblement moins favorisé. Au total, les 3 instituts préparatoires accueillent chaque année près d'un millier de bacheliers, ce qui donne à ces formations un caractère d'élitisme ouvert, présentant de réelles chances d'ascension sociale. L'enquête que nous avons menée auprès de 55 élèves de math. spé. en 1994 à l'IPEST semble confirmer le caractère assez ouvert du public des classes préparatoires tunisiennes dans leur ensemble. Le fort contingent d'élèves provenant de province, en particulier l'exceptionnelle concentration d'élèves du Sahel et de Sfax, de même que le nombre élevé de fils de fonctionnaires, semblent indiquer qu'en 1993, les milieux aisés de la capitale n'avaient pas encore pris pleinement en compte cette institution comme un lieu de reproduction. La création récente de l'IPEST, liée à la naissance encore attendue à l'époque de Polytechnique à La Marsa, ne pouvait d'ailleurs que susciter de l'attentisme dans les familles les plus averties. À cet égard, il faut constater que les étudiants de l'IPEST sont moins favorisés que ceux qui parlent en France... tout du moins pendant ces années de rodage.

En fait, l'échantillon de l'IPEST place les préparationnaires de cette institution dans une situation intermédiaire, entre ceux de l'ENIT (où dominent les classes moyennes) et ceux de France où les classes supérieures sont dominantes. Les diplômes des pères sont élevés, 80 % de bacheliers et près de 48 % qui ont fait des études supérieures jusqu'à la licence (au minimum). Il faut rappeler que l'on ne trouvait que la moitié des pères au niveau baccalauréat à l'ENIT. Les mères, elles aussi, sont relativement éduquées, ce qui est l'indice d'une appartenance sociale élevée : 57 % des mères semblent titulaires du baccalauréat, et 31 % ont suivi des études supérieures au moins jusqu'à la licence.

Cette situation débouche logiquement sur la nette prédominance des classes sociales moyennes et supérieures en termes de CSP.

La place des professions relevant des classes populaires est faible, mais néanmoins présente (autour de 13,5 %). Pour autant, la compétition se joue entre les professions supérieures (40 % des pères de l'échantillon) et les professions moyennes (46 % dont plus de la moitié sont enseignants, instituteurs ou professeurs). Quant aux mères qui travaillent (soit au moins 38 %), les trois quarts d'entre elles sont occupées dans des professions intermédiaires (dont plus de la moitié dans l'enseignement). Aussi l'originalité de cet échantillon ne tient pas tant à ses caractéristiques, relevant d'un établissement élitiste, qu'au caractère relativement récent de la promotion sociale de ses membres. C'est ce qu'atteste avec beaucoup de clarté l'origine géographique des étudiants et de leurs familles.

Près de la moitié de ces familles sont originaires du Sahel et de Sfax (à égalité), un quart des campagnes de Tunisie (dont un tiers de Djerba), et seulement 17 % sont tunisoises depuis plusieurs générations. Au niveau de l'adresse des parents, les choses ont quelque peu évolué puisque 32 % d'entre eux habitent maintenant Tunis (dont la moitié dans les quartiers chics). De même, 39 % des élèves sont nés à Tunis. Mais il y a néanmoins près de 40 % des parents qui habitent encore le Sahel et surtout Sfax, où ils sont souvent fonctionnaires (plus de la moitié d'entre eux sont concentrés dans la ville de Sfax). Cela veut dire que les élèves ingénieurs de l'IPEST, qui relèvent le plus souvent des classes moyennes fonctionnaires et des classes supérieures, sont toujours inscrits dans un processus d'ascension sociale. Il n'y a pas seulement de la reproduction comme pour les héritiers marocains du lycée Saint-Louis, mais encore la volonté de valider l'ascension récente de familles sahéliennes ou sfaxiennes promues par le Bourguibisme.

D'ailleurs, les grands-pères de ces étudiants étaient pour la plupart d'entre eux agriculteurs ou artisans, seule une minorité ayant occupé des positions administratives (13 % dans l'enseignement) ou des professions supérieures (9 %). Les élèves de l'IPEST sont en majorité les enfants de parents que la méritocratie scolaire a élevés durant les années soixante et soixante-dix, et c'est à leur grand profit que l'institution offre aujourd'hui ses services pour prolonger ce mouvement. La part des élèves des milieux populaires et surtout ruraux de l'intérieur est réduite à la portion congrue.

Ces élèves ont largement bénéficié des préoccupations éducatives de leurs parents, puisque plus de la moitié ont fréquenté le jardin d'enfant (dont 17 % à l'étranger, chez les sœurs ou à l'AEFE). Pourtant, par la suite, ils ne sont qu'une minorité à être passés par le privé. 89 % ont fait le lycée public, dont un peu moins du quart dans les lycées pilotes (de Tunis, de Sfax ou du Sahel). Seuls 8,5 % sont passés par l'AEFE, ce qui atteste que cette catégorie d'élèves continue majoritairement à s'orienter vers des études à l'étranger. L'IPEST apparaît donc, dans la première moitié des années quatre-vingt-dix, comme un

établissement élitiste, mais qui recrute dans les franges de la bourgeoisie et des classes moyennes d'ascension récente, même s'il ne faut pas oublier le petit noyau des élèves de familles tunisoises de professions libérales ou de la haute fonction publique.

Pour achever ce tour d'horizon des classes préparatoires du Maghreb, il faut maintenant revenir au Maroc, où nous avons pu effectuer l'analyse du public étudiant au lycée Mohammed V de Casablanca, l'un des plus prestigieux lycées publics du pays. Cette analyse ne doit pas occulter les autres classes préparatoires du Maroc comme celles de Marrakech, qui recrutent essentiellement des enfants des classes populaires, notamment rurales et montagnardes. Plusieurs témoignages d'enseignants français de cet établissement nous ont confirmé la dominante largement populaire de cet établissement dont nous avons pu voir les répercussions sur le public des étudiants de l'EMI ou de l'ENIM. Nous avons choisi ici de privilégier une classe préparatoire publique mais élitiste, qui se présente d'emblée comme le successeur de la prépa' de Lyautey. Au sein de ces classes préparatoires (6 sup. et 5 spé.) a été créée, en effet, la « super M » en 1994, regroupant les meilleurs élèves des autres classes, afin de stimuler l'émulation nécessaire à la préparation de concours français tel que l'X.

À Mohammed V, nous avons travaillé sur les fiches d'inscription des élèves de deux promotions, celle de 1984-1985 au temps où la classe prépa' venait d'être créée (50 élèves) et celle de 1993-1994 lorsque cette prépa' avait atteint sa vitesse de croisière (50 élèves). Cette classe préparatoire se présente d'emblée comme accueillant des éléments majoritairement issus des milieux populaires, largement issus de la région casablancaise au sens large. Dans la première promotion, les étudiants habitant les grandes villes du Maroc sont minoritaires : 42,8 % (dont 34 % de Casablanca). La majorité des étudiants provient donc des petites villes autour du Grand Casablanca (32,6 % pour Khouribga, Mohammedia...) et des campagnes de la Chaouïa (24,4 %). Ils appartiennent largement aux classes populaires et moyennes, comme en atteste la profession de leurs pères, comme leurs quartiers d'habitation pour les Casablancais. 31,8 % des pères ont des professions d'ouvriers, de petits paysans ou artisans. 54,4 % occupent des professions moyennes, dont plus du cinquième au total travaille dans l'enseignement. De ce fait, les professions supérieures sont peu représentées, surtout si l'on songe aux prépas de France (13,6 %).

À Casablanca, ces familles habitent pour moitié dans des quartiers populaires du Grand Casablanca et des quartiers de classes moyennes du centre-ville. Il semble qu'en période de lancement de ces classes préparatoires, les familles aisées n'aient pas voulu prendre le risque d'y inscrire leurs enfants, d'autant que ceux-là, au milieu des années quatre-vingt, bénéficient pleinement des classes préparatoires françaises. Il faut noter qu'aucun élève de la Mission ne fait alors partie de l'échantillon. Pourtant, avec les années et les premiers résultats de ces prépas, il existe une inflexion assez nette dans le recrutement des prépas de Mohammed V.

Le second échantillon de 1993-1994 atteste tout d'abord de la très nette urbanisation de l'établissement, qui s'accompagne aussi d'une féminisation relative. 86,3 % des élèves sont maintenant issus des grandes villes du Maroc (dont 11,2 % de Casablanca). Les petites villes proches de Casablanca n'envoient plus que 11,36 % des élèves et les campagnes à peu près aucun (1 seul élève sur 44, soit 2,2 %). De même, en termes de professions des pères, l'urbanisation s'accompagne d'un assez haut relèvement du niveau social. Les professions d'ouvriers ne sont plus que 20 %, au profit essentiellement des classes moyennes (62 %), même si la part des enseignants a diminué à 15 %, mais aussi des professions supérieures (17,7 % désormais). Cette évolution rejaillit sur les quartiers d'habitation des Casablancais, puisqu'ils sont maintenant très majoritairement issus des quartiers de standing moyen (52,7 %) et supérieur (10,2 %). Les quartiers populaires et de la grande périphérie sont devenus minoritaires, autour de 36 %. Les lycéens continuent de provenir en majorité des lycées publics, seul un élève provenant du Groupe Scolaire d'Anfa (mais aucun de l'AEFE, même si on sait par ailleurs que certains élèves de la Mission fréquentent néanmoins ces classes préparatoires).

Deux lectures probablement complémentaires peuvent être faites de l'évolution sociale du public dans la prépa' du lycée Mohammed V. La première consiste à penser que, la prépa' ayant fait ses preuves, les élèves des classes moyennes supérieures et, secondairement, des classes moyennes investissent plus massivement cette prépa' qui offre des débouchés, et notamment l'espoir de décrocher une école française. Cette évolution se fait au détriment des élèves des milieux populaires et surtout ruraux. Mais on peut aussi penser que l'on voit ici un des effets de l'arabisation totale du baccalauréat scientifique marocain qui a abouti en 1989. Le passage des mathématiques enseignées en arabe au lycée, à un enseignement français des sciences en prépa', décourage les élèves des milieux populaires. *A contrario*, les élèves des classes moyennes issus eux aussi des lycées publics, et qui se voient désormais plus ou moins interdire l'accès aux classes préparatoires de France (sans parler du problème des bourses qui ont été supprimées pour la France), se rabattent sur la filière qui leur tend les bras, ce qui a un effet d'éviction des élèves populaires. Quant aux élèves des couches les plus favorisées, ils sont là pour les mêmes raisons, même si le gros de leurs effectifs passés par l'AEFE continue d'aller en France, d'autant que l'arrivée des « Médi I » dans ces lycées publics se passe souvent très mal.

De l'ingénieur déclassé au frère musulman

Au total, le cas des études d'ingénieurs, que l'on pourrait ériger en parangon des systèmes d'enseignement supérieur du Maroc et de Tunisie, apparaît aujourd'hui comme une véritable pyramide dont les étages sont occupés par telle ou telle couche sociale ; à la tête, les études au sein des écoles d'ingénieurs françaises qui accueillent les élèves des milieux les plus aisés (cas du Maroc) et les plus instruits (cas de la Tunisie). Le passage par les

prépas françaises agit ici comme un facteur discriminant en faveur des familles les plus dotées de capital financier et culturel, même s'il faut reconnaître au système tunisien de permettre leur accès à une infime minorité d'étudiants populaires. Ensuite, l'étage des classes préparatoires de la coopération est un mixte, mais il est largement dominé par la classe moyenne et diplômée, que l'on va retrouver pour partie dans les écoles françaises, mais surtout dans les plus grandes écoles maghrébines (EMI, Polytechnique de La Marsa, ENIT). Les Instituts préparatoires de Tunisie, comme les prépas décentralisées au Maroc, permettent l'accès d'écoles d'ingénieurs nationales à quelques éléments des classes populaires, mais surtout des classes moyennes.

Or, les étudiants de ces Grandes Écoles nationales sont eux-mêmes répartis selon une distribution sociale qui va de la Grandes Écoles nationale (EMI, ENIT), quasiment réservée aux classes moyennes, aux petites écoles de second rang (type ENIM de Rabat), où les étudiants populaires constituent une minorité d'autant plus grande qu'elles sont peu cotées. Pour autant, les tensions sur le marché de l'emploi des ingénieurs qui vont jusqu'à toucher l'ENIT en 1987 (plusieurs dizaines d'ingénieurs ne trouvent pas de travail à la sortie de l'école pendant quelques années) et l'EMI (qui connaît pour la première fois ce problème en 1998). Cette situation s'accompagne de surcroît de la domination sur le marché de l'emploi (public comme privé) des ingénieurs formés à l'étranger. Mieux formés, parfois ingénieurs de conception, sortant d'écoles que les employeurs maghrébins considèrent comme plus performantes, les ingénieurs qui reviennent de France trouvent plus facilement des emplois, et un salaire plus élevé dans le privé. Le Roi Hassan II leur offre d'ailleurs pendant longtemps la direction de nombreux offices et administrations.

Face à cette concurrence dont ils sont victimes, les étudiants des écoles d'ingénieurs du Maghreb ressentent l'inégalité et le déclassement. La dualité du système passe aussi par cette formation d'ingénieur qu'ils croyaient être la plus prestigieuse. On comprend en partie pourquoi, à Rabat comme à Tunis, ce sont les deux plus prestigieux établissements de l'enseignement supérieur, l'EMI et l'ENIT, qui ont été le lieu où a démarré la contestation islamiste dans les années soixante-dix. La Mosquée du campus à Tunis, sise à côté de l'ENIT, devient jusqu'aux années Ben Ali le haut lieu de l'islam contestataire étudiant. La contestation est ici menée par des étudiants issus des classes moyennes plus que populaires, et qui se trouvent bloqués dans leur ascension par les héritiers, à l'inverse de la génération précédente qui avait bénéficié de l'ouverture d'un appareil d'État qu'il fallait construire et peupler.

3. La contestation ne quitte pas les facultés de médecine

Des études médicales fermées

Le cas des études médicales au Maghreb se doit d'être évoqué, car elles demeurent dans les années 1980-1990 une des filières les plus privilégiées par les bacheliers maghrébins. Le *numerus clausus* instauré dans les années soixante-dix reste plus que jamais en vigueur, puisqu'il faut maintenant plus de 15/20 de moyenne générale au baccalauréat marocain pour pouvoir espérer entrer dans les facultés de médecine de Rabat et Casablanca (celles de Marrakech et Fès venant d'ouvrir leurs portes en 1999). À Tunis, la médecine est toujours aux premières places de l'orientation universitaire. Il faut dire que les revenus offerts par la médecine privée sont parmi les plus élevés au sein de l'ensemble des actifs au Maghreb. Le développement des cliniques privées dans les grandes villes du Maroc et à Tunis, depuis une quinzaine d'années, vient confirmer cette situation.

C'est peut-être parce que le *numerus clausus* produit des effets pervers sur le recrutement des « carabins » que les autorités médicales de Rabat (en 1994) comme celles de Casablanca (en 1990) n'ont pas voulu nous ouvrir leurs archives ni permettre la diffusion de questionnaires auprès des étudiants. Il est possible aussi que la tension politique qui régnait dans les facultés de médecine au début de la décennie, du fait de grèves et de sit-in récurrents organisés par les « carabins » islamistes, en ait été la raison. Malgré nos demandes insistantes et une entrevue en février 1994 avec le doyen de la faculté de médecine de Rabat, Moulay Tahar Alaoui, rien ne put faire ouvrir les portes de la faculté.

Quoi qu'il en soit, l'analyse menée sur les « carabins » des années 1969-1982 (*cf. supra*) avait montré la domination des étudiants aisés, ce qui est fréquent pour ce type d'études longues. Pour autant, la démocratisation, même à la marge, de ces études était en cours, et il ne fait guère de doute que l'instauration d'un *numerus clausus* a brisé le mouvement. Le nombre relativement élevé d'élèves de l'AEFE, qui continuent à s'inscrire en médecine après le baccalauréat dans les années quatre-vingt-dix, atteste de la bonne image sociale dont jouit la faculté de médecine aux yeux de la bourgeoisie marocaine, à l'instar d'un très petit nombre d'établissements supérieurs comme l'ISCAE de Casablanca.

En Tunisie en revanche, nous avons pu poursuivre notre étude à la faculté de médecine de Tunis pour la génération des « carabins » des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Pour les premiers, nous avons procédé à l'étude de 45 dossiers d'étudiants entrés à la faculté vers 1982, et qui sont donc passés par l'orientation universitaire. Pour les seconds, nous avons pu distribuer notre questionnaire à une quarantaine d'étudiants de 5e année de médecine en 1994. Ces étudiants sont entrés à la faculté en 1989. Par rapport à l'échantillon des années soixante-dix que nous avions analysé, on peut dire que

l'orientation universitaire a eu pour rôle d'accroître la sélectivité de ces études d'un point de vue social. Tout d'abord, le poids des Tunisois de naissance s'accroît : ils passent de 31,8 % dans les années soixante-dix à 40 % dans les années quatre-vingt, puis à 62,5 % dans la dernière décennie du siècle. Cette donnée à elle seule n'est guère significative puisque la création de facultés de médecine au Sahel et à Sfax rétrécit la zone de recrutement de la faculté de Tunis. Toutefois, l'évolution des élèves issus de familles rurales est significative : ils passent de 47,6 % pour la première décennie à 26,6 %, puis disparaissent.

Le nombre d'étudiants dont la famille habite Tunis s'accroît en conséquence très fortement pour passer de 50 % dans les années quatre-vingt à 72 % dans les années quatre-vingt-dix. Pour autant, seul le tiers des pères est originaire de Tunis, la majorité provenant des petites villes de la Tunisie. De plus, les étudiants tunisois des années quatre-vingt-dix viennent en grande partie des beaux quartiers, ce qui atteste du poids croissant des étudiants issus de milieux favorisés. Ils sont 40 % dans ce cas et très peu viennent des quartiers populaires. Cela constitue une différence notable avec les étudiants des écoles d'ingénieurs de Tunisie. Les professions des pères attestent par ailleurs une forte diminution des classes moyennes par rapport aux années soixante-dix, où elles étaient majoritaires.

La situation plus favorisée des familles de « carabins » des années quatre-vingt-dix est confirmée par le milieu d'origine. Les grands-pères de ces étudiants relèvent presque exclusivement des classes moyennes et supérieures (96 %), et une forte minorité d'entre eux avaient été scolarisée et était fonctionnaire sous le protectorat (31 %). Les autres étaient majoritairement agriculteurs et commerçants. De même, les pères et mères de ces étudiants sont majoritairement bacheliers, et la moitié des pères ont poursuivi des études supérieures. Enfin, ces étudiants ont majoritairement fréquenté le jardin d'enfant, et 20 % d'entre eux sont passés par le privé (Mission ou écoles de sœurs) dans l'enseignement primaire. Pour autant, la grande majorité provient des lycées publics tunisiens, mais 22 % proviennent néanmoins des lycées français, du lycée pilote de l'Ariana et du lycée Imam Moslem d'El Menzah.

En définitive, les étudiants de la faculté de médecine de Tunis apparaissent dans les années quatre-vingt-dix comme un groupe d'étudiants assez favorisé, relativement à ceux des autres institutions d'enseignement supérieur. Les familles aisées semblent constituer une fraction dominante, bien que le niveau d'études des pères soit moins élevé que pour les élèves ingénieurs de France ou de l'IPEST. Néanmoins, il demeure une forte minorité d'élèves issus des milieux populaires que l'orientation n'a pas fait disparaître, ainsi qu'un noyau dur d'éléments des classes moyennes, même s'il est en diminution.

Le secteur de la médecine publique est au Maghreb l'objet de nombreux problèmes qui vont du manque chronique de moyens au statut et au salaire des praticiens. Un professeur

de médecine au Maroc gagne 12 000 Dh par mois en 1999 quand son salaire était de 10 000 Dh il y a 20 ans... De même à Tunis, où pourtant la médecine libérale semblait moins attractive qu'au Maroc, une loi de 1988 a supprimé les avantages de la loi Debré alors en vigueur en Tunisie, qui permettait aux professeurs d'exercer 2 après-midi par semaine seulement à l'hôpital, complétant leur service par une activité libérale. Or, en 2 jours d'activité privée, un médecin tunisien pouvait toucher en 1994 la même rémunération qu'en un mois de service à l'hôpital (soit 1 600 dinars pour un chef de service). De ce fait, au milieu des années quatre-vingt-dix, une grande partie des professeurs avait quitté le secteur hospitalier pour rejoindre le privé, plus lucratif. Or, le concours de résidanat offert aux jeunes médecins peine à recruter des remplaçants, à cause du faible niveau de connaissances des jeunes docteurs, ce qui donne à penser que les études médicales ne remplissent pas pleinement leur fonction.

Ainsi, en décembre 1993, 700 candidats se présentèrent à ce concours pour 300 postes offerts dans toute la Tunisie. 174 seulement furent pourvus, ce qui laissa près de 550 médecins dans l'attente d'un poste, et menacés par le chômage. Car un autre problème se pose en Tunisie comme au Maroc, du fait de l'extrême concentration des médecins dans les grandes villes du Maroc comme sur la côte tunisienne. Les grandes villes connaissent une pléthore de médecins, alors qu'il y a souvent pénurie dans les zones rurales ou les petites villes. Cette situation tient pour une part à l'origine urbaine et socialement élevée des étudiants, qui n'acceptent pas de devenir médecins de campagne, et d'autre part au manque de solvabilité des ruraux ; à tel point qu'en Tunisie, les hôpitaux régionaux sont souvent désertés, et que 250 médecins étrangers opèrent dans ces régions. En 1994, il y avait 14 médecins étrangers sur 15 à Tataouine, dans le Sud tunisien. Or, Tunis compte 1 médecin pour 1 000 habitants quand la moyenne nationale est de 0,57.

Diplômé de l'université de Paris

Ce malaise des médecins formés localement est d'autant plus mal ressenti que ceux qui sont formés à l'étranger, qu'ils soient généralistes, mais de plus en plus spécialistes, raflent une grosse partie de la clientèle du secteur privé. Le phénomène est particulièrement net au Maroc où les médecins libéraux affichent systématiquement leur faculté de formation (le plus souvent française) sur leur plaque de médecin libéral. De même, ce sont ces médecins formés en France qui investissent, ou en tout cas trouvent les sources de financement pour édifier des cliniques privées. La clinique des Nations-unies à Rabat, ouverte en 1999, a nécessité des millions de dirhams d'investissements, et l'ensemble de son personnel médical est de formation française ou étrangère. Si le flux des boursiers vers les études médicales à l'étranger s'est tari parce que ces études existent sur place, rien n'empêche aujourd'hui un étudiant aisé de partir à l'étranger poursuivre des études médicales, surtout s'il sort d'un lycée de l'AEFE. Cela dit, pour certaines spécialités rares, des étudiants de III^{e} cycle partent toujours achever leur cursus à

l'étranger, en particulier dans les sciences fondamentales. Quoi qu'il en soit, ce passage par l'étranger est toujours un atout dans une carrière médicale au Maghreb.

C'est pour se défendre contre cette situation, qu'ils jugent discriminante, que les hospitaliers formés au Maroc refusent aujourd'hui que les spécialistes formés en France ne deviennent professeurs de médecine dans les facultés marocaines après leur retour. Cette discrimination non écrite tend à créer deux univers de plus en plus étanches, présidant à l'organisation d'une médecine à deux vitesses : celle des médecins formés au Maghreb, qui se réservent l'hôpital tout en en subissant les contraintes, notamment financières, et celle des médecins qui, rentrés de France souvent après de nombreuses années d'internat, se voient refuser l'accès à l'hôpital marocain, mais jouissent sur le marché de la médecine de ville de leur avantage comparatif. Libre à eux de construire des cliniques privées offrant des services de haut niveau que l'hôpital peine à délivrer faute de moyens.

Cette dualité de la médecine, qui s'accélère depuis 10 années, explique selon nous là encore la force du mouvement islamiste dans les facultés de médecine du Maroc, mais aussi de Tunisie. Outre les facteurs culturels et politiques, la relégation et le manque d'estime qui pèsent sur les médecins formés sur place ne peuvent qu'attiser la contestation radicale d'un système qui les défavorise. L'hostilité à la médecine des riches est le fruit d'une longue macération dans les campus, face à l'indigence des patients de l'hôpital public (80 % des patients soignés à l'hôpital Ibn Sina de Rabat en 1999 sont munis du certificat d'indigence qui donne droit à la gratuité des soins, mais pas des traitements) et à des situations de détresse qu'il est difficile de traiter sans moyens. La forte présence bénévole des « carabins » et médecins islamistes dans les associations d'aide aux nécessiteux est une réponse à cette situation.

4. Les hautes études commerciales en ascension

Le succès de l'IHEC de La Marsa

La situation de pénurie de cadres commerciaux de haut niveau au Maghreb se lit notamment dans le flux des étudiants marocains qui partent à l'étranger pour suivre des études commerciales. En Tunisie, les choses semblent différentes du fait que les bacheliers les plus brillants sont automatiquement affectés dans l'ancienne « filière A » de l'ENIT, rebaptisée en 1981 « Programme du transfert de technologie ». Ils se voient ainsi orientés d'office dans les meilleurs centres de formation des ingénieurs à l'étranger. Mais le système dirigiste de « l'orientation scolaire et universitaire » tunisienne, inchangé depuis une vingtaine d'années, a peu pris en compte les nouvelles évolutions du marché de l'emploi des cadres.

C'est en effet l'ensemble des étudiants tunisiens qui sont orientés en fonction de leurs résultats. Les bacheliers postulent chaque année pour les filières dont ils voudraient suivre le cursus par ordre de préférence. Ils sont classés en fonction de leur moyenne au baccalauréat, et affectés par ordre de priorité en partant du premier. Mise à part la filière de l'ingéniorat et quelques III^e cycles en médecine, il n'existe pas vraiment d'autre filière donnant accès à des études à l'étranger. Les étudiants tunisiens sont contraints d'accepter leur orientation s'ils veulent bénéficier de l'aide publique (sous forme de bourses d'études) accordée aux étudiants, sauf à vouloir voler de leurs propres ailes financières au sein du secteur privé d'enseignement supérieur ou à l'étranger. Or, la clientèle « aristocratique » du type de celle fréquemment rencontrée au Maroc, aux moyens financiers très élevés, est plus rare en Tunisie. Cela rend la majorité des étudiants dépendants du système de l'orientation.

Or, la consultation des barèmes d'admissibilité permet de constater que les hautes études commerciales, en particulier au sein de l'IHEC (Institut des Hautes études commerciales de Tunis) sont, dans les années quatre-vingt-dix, parmi les plus prestigieuses en Tunisie. Les étudiants envoyés à l'étranger pour des études d'ingénieurs sont suivis par les élèves des classes de math. sup. tunisiennes, par les étudiants des différentes facultés de médecine de Tunisie et, tout de suite après, par les bacheliers désireux d'entrer à l'IHEC et à l'Institut supérieur de gestion de Tunis (ISG). Toutes les autres facultés ou écoles, mis à part l'Institut national agronomique de Tunis, arrivent derrière. L'IHEC est, dans les années quatre-vingt-dix, un gros établissement puisqu'il compte en 1993-1994 1 900 étudiants, dont près de 850 pour la seule expertise comptable.

L'analyse du public étudiant de l'IHEC pendant le dernier quart du XX^e siècle souligne une évolution vers l'embourgeoisement, strictement inverse de celle que nous avons pu observer à l'ENS. Il faut rappeler en effet que les promotions que nous avons observées au début des années soixante-dix étaient largement dominées par les éléments populaires. Or, les données dont nous disposons pour les années quatre-vingt (41 fiches d'étudiants des promotions 1980-1981, puis 35 questionnaires remplis par les étudiants de la promotion 1994-1995) attestent d'une forte poussée des éléments issus des classes moyennes et supérieures. Chaque promotion (hors expertise comptable) compte alors de 250 à 300 étudiants pour 4 500 à 5 000 demandes. La maîtrise du français et de l'anglais sont des facteurs très importants pour le recrutement. Dans les années quatre-vingt-dix, le public étudiant de l'IHEC n'est pas sans rappeler ce que nous avons observé dans les prépas françaises ou en faculté de médecine.

L'évolution par les lieux de naissance est assez significative de l'attractivité de l'IHEC à partir des années quatre-vingt. L'institut passe en une dizaine d'années du statut d'établissement réservé aux ruraux à celui des établissements d'excellence dominés par Tunisois, Sfaxiens et Sahéliens (qui représentent désormais entre 70 et 75 % du public). Mais si l'on prend en compte l'adresse des parents des étudiants de la promotion 1994-

1995, on se rend compte que ces élèves sont à 82 % urbains (dont plus de la moitié Tunisois). De même, le niveau scolaire des étudiants s'est sensiblement amélioré puisque les étudiants de 1980 ont été à 85 % bacheliers avant 20 ans révolus, ce qui n'était le cas que de 62 % d'entre eux 10 ans plus tôt.

Cette régression des élèves ruraux à l'IHEC s'accompagne logiquement d'une montée en force des étudiants issus de familles des classes moyennes et surtout supérieures, autant que l'on puisse en juger par les CSP paternelles et les quartiers d'habitation des Tunisois. Les pères ayant une profession supérieure passent de 21,9 % au début des années soixante-dix à 37,1 % en 1994. Encore cette évolution s'accompagne-t-elle d'une très forte régression des étudiants fils d'ouvriers ou paysans, qui passent de 38,8 % à 12,1 % en 1994. La classe moyenne connaît en conséquence une ascension qui la fait passer de 33,3 % à 45,6 % dans la même période, avec une notable montée des fils d'enseignants (14,2 %). Mais le fait le plus remarquable est la forte montée des professions intellectuelles ou d'encadrement, même si cela est moins spectaculaire que pour les étudiants ingénieurs.

Près de 60 % des pères ont un niveau au moins égal au baccalauréat en 1994, alors qu'ils n'étaient qu'une poignée à avoir suivi des études en 1972-1975. Les professions dans les secteurs commercial et bancaire sont logiquement très représentées, ce qui traduit une certaine reproduction sociale pour la génération des années quatre-vingt-dix. Le tiers des pères occupe en effet une telle fonction, la moitié travaillant dans le secteur public (directeurs d'offices, finances...) et l'autre dans le privé (commerçants, directeurs de banques...). Cela dit, la majorité des pères sont fonctionnaires (employés, instituteurs, officiers, cadres de la haute administration), ce qui prouve qu'une dynamique en faveur des professions commerciales s'opère dans la Tunisie des années quatre-vingt-dix. Quant aux mères, elles sont, pour un tiers d'entre elles au moins, fonctionnaires, le plus souvent dans l'Éducation nationale.

La profession des grands-pères atteste que les familles des étudiants de l'IHEC des années quatre-vingt-dix sont en majorité issus de familles ayant depuis plusieurs générations accumulé un capital économique ou social. Ils ne sont que 3 % à avoir appartenu à une profession des couches populaires, la majorité d'entre eux ayant été propriétaires, commerçants ou encore fonctionnaires sous le protectorat. Près de la moitié d'entre eux avaient une profession intellectuelle, dont les trois quarts dans la fonction publique (on trouve aussi un banquier, un écrivain, un juge, 2 avocats...). Il faut donc noter la propension de nombreuses familles, placées depuis au moins deux générations dans la fonction publique, qui investissent aujourd'hui le champ des affaires à travers leurs enfants.

Enfin, sur le parcours scolaire de ces étudiants, les promotions des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix présentent de grosses similitudes avec celles des écoles d'ingénieurs.

Près de 70 % de ces étudiants ont été scolarisés dès la maternelle, une bonne moitié est passée par les lycées tunisois. Parmi ces derniers, une forte minorité (soit 20 % du total) est passée soit par la Mission (10 % dès 1980), soit par les lycées pilotes (12,4 % en 1994) ou par les lycées privés ou bourgeois (Imem Moslem ou écoles de sœurs). Cette dernière donnée renvoie à la nature des quartiers d'habitation des Tunisois. 70 % habitent dans les quartiers chics (essentiellement près de l'IHEC, à La Marsa, Sidi Bou Saïd...) tandis que les autres proviennent des quartiers intermédiaires type Ariana. Mais aucun ne provient des quartiers populaires.

En définitive, l'IHEC est devenu, en 20 ans, une institution de formation qui profite en grande partie aux étudiants des milieux aisés, qu'ils soient fonctionnaires ou travaillant dans le privé. Une minorité des étudiants continue de provenir des milieux populaires et ruraux, mais elle apparaît en voie de résorption. Les hautes études commerciales reléguées par les élites jusqu'aux années soixante-dix semblent bien devenues, dans la Tunisie de plus en plus libérale des années quatre-vingt, un lieu de production de cadres au même titre que les écoles d'ingénieurs. Cette situation concerne aussi l'institut supérieur de gestion (ISG) de Tunis, l'Université Libre de Tunis, et s'est opérée au détriment des facultés de sciences économiques.

Objectif HEC au Maroc

Au Maroc, l'Institut supérieur de comptabilité et d'administration des entreprises (ISCAE) de Casablanca, seule Grande École commerciale publique jusqu'aux années quatre-vingt-dix, est devenue, depuis 20 ans, un Institut d'enseignement supérieur plus prestigieux que les écoles d'ingénieurs marocaines. La moyenne de baccalauréat nécessaire pour entrer à l'ISCAE est équivalente à ce que l'on trouve pour les facultés de médecine, et l'organisation annuelle du concours d'entrée (qui comprend plusieurs barrières éliminatoires) dans cet établissement constitue chaque année une des grandes étapes de l'année scolaire et universitaire. Les rumeurs de fraude et de corruption qui circulent à Rabat et Casablanca sur l'organisation de ce concours ne font qu'accréditer le poids acquis par cette institution dans le paysage de l'enseignement supérieur. D'ailleurs, la floraison des écoles supérieures privées dans le secteur commercial depuis une quinzaine d'années au Maroc ne fait que certifier l'engouement très fort dont jouissent les Hautes études commerciales dans le Maroc des années quatre-vingt-dix.

L'ISCAE est un institut public créé en 1971. Il dépend, depuis cette date, comme les écoles d'ingénieurs et nombre d'écoles administratives spécialisées (comme l'Institut national agronomique et vétérinaire Hassan II, l'INAV) de la Formation des cadres, et non du ministère de l'Enseignement supérieur. Ces établissements, bien dotés en moyens matériels et humains, constituent une exception dans le paysage de l'enseignement supérieur marocain. Ils accueillent un public étroit, recruté par concours, et sont sous la

tutelle, depuis les années quatre-vingt-dix, du ministère de l'Équipement, dirigé par une sorte de corps d'ingénieurs des Ponts et Chaussées. L'excellence de ces établissements a été voulue par les autorités, et leur tutelle les isole de l'ensemble des universités de masse, facultés de médecine mises à part.

Ainsi, l'ISCAE compte en 1993-1994 près d'un millier d'étudiants qui se répartissent dans ses différents cycles. Le cycle normal dure 4 années après le baccalauréat, il accueille environ 135 étudiants chaque année, pour des demandes annuelles qui ont culminé jusqu'à 8 000 (mais 3 000 par exemple en 1993). Les cycles supérieurs, d'une durée de 2 ou 3 ans, accueillent de 20 à 40 étudiants par promotion pour une spécialisation en III^{e} cycle (gestion, commerce international et expertise comptable). Enfin, il faut ajouter près de 200 étudiants en formation continue. Cet établissement public peut être qualifié d'établissement d'excellence. Il a formé 2 155 diplômés du cycle normal pour les promotions 1975 à 1993, dont 112 étrangers, en majorité tunisiens et algériens. Les III^{e} cycles ont formé 628 lauréats pour la même période (dont un seul étranger).

Pour étudier le public de cet établissement, nous avons pu distribuer notre questionnaire à 51 étudiants marocains de l'institut au printemps 1994, dont 22 du I^{er} cycle, 13 du III^{e} cycle de gestion (le plus ancien et le plus prestigieux) et 16 étudiants de la formation continue. Ces deux derniers groupes rassemblent des professionnels pour la plupart issus de la haute administration marocaine et des entreprises publiques, mais aussi des ingénieurs et médecins. Ils sont déjà fortement diplômés, et visent en général une promotion de directeur ou l'intégration du secteur privé. Le cycle supérieur fonctionne comme une sorte de MBA, puisqu'il délivre un diplôme de III^{e} cycle à des étudiants qui ont déjà une expérience professionnelle.

Nous nous sommes concentré ici sur les étudiants du cycle normal et du cycle supérieur de gestion, soit 35 étudiants. Les 2 groupes sont extrêmement différents par leur composition, car ils renvoient à 2 générations et 2 classes différentes. Les étudiants du cycle normal sont nés vers le milieu des années soixante-dix. Ils sont largement issus des milieux urbains favorisés, vivent dans les beaux quartiers de Rabat pour l'essentiel et ont souvent été scolarisés dans les écoles privées de sœurs, puis à la Mission. En revanche, le second groupe, né 20 ans auparavant, est très représentatif d'une large frange des étudiants des années soixante-dix. En majorité ruraux d'origine, ils ont reçu une formation dans les grandes institutions supérieures du Maroc ou en Europe après un passage par les lycées publics, mais sont issus de familles populaires, dont les pères n'ont pratiquement pas dépassé le niveau des études coraniques.

S'il ne paraît pas opportun de faire des statistiques sur de si petits groupes d'étudiants, il faut cependant insister sur quelques caractères pour les identifier. Les étudiants du I^{er} cycle sont pour près de la moitié des filles, alors qu'il n'y en a aucune dans le cycle supérieur. Les trois quarts des étudiants du I^{er} cycle sont originaires des 3 grandes villes

du Maroc, avec une forte minorité fassie comme l'attestent les patronymes (Lahlou, Bennani, Alaoui) ou slaouie (Zniber, Naciri, Kadiri). Les patronymes du second groupe ne présentent en revanche aucun nom de la bourgeoisie marocaine. Enfin, alors que les trois quarts des étudiants du premier groupe sont nés à Rabat ou Casablanca, la même proportion du second groupe est née dans les campagnes et petites villes du Maroc.

Il faut souligner une caractéristique particulière des élèves du premier cycle. Loin d'être majoritairement issus de familles de commerçants ou d'industriels casablancais, ils sont aux trois quarts issus de familles de hauts fonctionnaires de Rabat. Ils sont à 80 % passés par une école privée en primaire (le plus souvent chez les sœurs de Notre-Dame de la Paix ou de Jeanne d'Arc, à la Mission ou dans une école privée type Minbet), ont suivi pour la moitié d'entre eux le II^{e} cycle à la Mission (et plus rarement dans le secondaire privé). Mais leurs pères sont hauts fonctionnaires, quand leurs grands-pères étaient commerçants fassis. En fait, l'impression donnée par cet échantillon est saisissante. Les grands-pères commerçants fassis (et secondairement fonctionnaires makhzen) ont fait suivre à leurs enfants une formation supérieure qui leur a permis de conquérir la haute administration de l'État indépendant. Ces pères, à leur tour, réorientent leurs enfants vers les études et carrières commerciales, à un moment où le secteur privé surclasse à bien des égards les avantages procurés par une haute administration saturée et appauvrie. Quant aux fils de commerçants et industriels casablancais passés par Lyautey, bien plus riches que les fonctionnaires rbatis, il est probable qu'ils partent directement aux États-Unis ou en France, sauf s'ils suivent le cursus d'une école privée commerciale marocaine qui leur permettra de reprendre les affaires familiales.

En définitive, les cadres commerciaux mais surtout administratifs qui préparent le diplôme supérieur de gestion de l'ISCAE sont certainement bloqués dans leur carrière du fait qu'ils n'ont guère de relations familiales susceptibles de les faire monter en grade comme cela est le plus fréquent au Maroc. Ils comptent sur cette nouvelle formation à la gestion pour monter en grade, mais le plus souvent pour créer leur propre entreprise. Rachid M'Rabet nous a d'ailleurs confirmé que 30 % des anciens étudiants du cycle supérieur de gestion ont créé leur propre entreprise après ce III^{e} cycle.

Les jeunes gens du I^{er} cycle sont dans un tout autre état d'esprit. Nés dans des familles aux relations élargies et diverses, ils comptent en quasi-totalité entrer dans le secteur privé, ce qui sera facilité par les nombreuses embauches qui s'offrent à la sortie de l'ISCAE pour les diplômés du cycle normal. Nombreux sont ceux qui veulent devenir experts-comptables. Mais près du tiers envisage de poursuivre leur formation pour avoir un double diplôme, soit par un III^{e} cycle en France, soit le plus souvent par un MBA aux États-Unis.

Pour clore cette question des hautes études commerciales, il faut mentionner le cas des écoles supérieures privées dont l'importance est croissante. Ces formations sont

aujourd'hui des plus variées, certaines d'entre elles étant même affiliées au système d'enseignement supérieur canadien. Nous avons choisi d'approcher ces formations par l'étude du public d'une des plus prestigieuses d'entre elles, l'Institut marocain de management (IMM) de Casablanca, créé en 1989. Son originalité est qu'il possède une classe préparatoire HEC intégrée dès sa création, qui ouvre sur l'IMM elle-même mais aussi théoriquement sur les Grandes Écoles françaises. La classe préparatoire bénéficie de la collaboration de la prépa' privée parisienne intégrale, et l'IMM de la coopération de l'ESCP (Sup de Co Paris). L'assistance concerne les programmes, le suivi des concours et examens. Symboliquement, Michel Jobert fait partie du Comité d'orientation de l'école aux côtés de quelques grands capitalistes marocains comme Saad Kettani.

L'école offre une formation coûteuse (32 000 Dh pour chaque année de scolarité à l'IMM en 1994), mais s'attache à présenter des garanties de sérieux et de compétence, comme le soulignait son ancienne directrice française, Madame Alaoui. Les professeurs de l'IMM sont pour la plupart des universitaires casablancais qui complètent ainsi leurs revenus. Les effectifs de l'école sont assez réduits pour souligner l'exigence de qualité (une soixantaine d'étudiants pour les quatre années en 1993-1994), ce qui n'a rien à voir avec les centaines d'étudiants d'autres écoles privées comme Sup de Co Marrakech. Pour analyser son public étudiant, nous avons pu faire remplir notre questionnaire par 38 étudiants de l'IMM en 1994.

Le quart des élèves de l'IMM est le fruit d'une réorientation après un échec en classe préparatoire en France ou un passage à l'université marocaine. Les autres étudiants sortent du baccalauréat, d'un lycée public pour les trois quarts d'entre eux, mais quand même pour un quart du privé (21 % proviennent de la Mission). Les frais de scolarité élevés de l'IMM attestent en effet de la nature favorisée de son public. Il n'est pas sans rappeler celui de l'ISCAE, mais semble plus favorisé encore socialement, en particulier sur le plan financier. Les rares élèves populaires présents dans le cycle normal de l'ISCAE sont absents ici. La plupart de ces élèves sont en effet passés à un moment ou à un autre par l'enseignement privé : 75 % au niveau du préscolaire, mais encore 65,7 % en primaire (dont 21 % à la Mission et 18,4 % chez les sœurs). Cela confirme la réalité d'un véritable système d'enseignement privé, de la maternelle au supérieur, pour une fraction des enfants de la bourgeoisie casablancaise.

Car la majeure partie de ces élèves est issue de la grande métropole. 55 % en effet sont nés à Casablanca et 80 % de leurs parents y habitent désormais (dont plus de la moitié dans les beaux quartiers). Ce public est d'ailleurs exclusivement urbain (tous les élèves sont nés en ville), et surtout dans les grandes villes. Enfin, 70,7 % des élèves se disent d'origine urbaine (notamment 30 % d'origine fassie). 19,5 % des pères proviennent néanmoins des campagnes ou petits bourgs du Maroc, mais ils sont alors mariés à des femmes urbaines (fassies, rbaties ou étrangères), sanctionnant par là l'ascension sociale opérée grâce à leurs études supérieures et à leur enrichissement.

Les familles de ces étudiants sont pour la plupart d'ascendance favorisée, comme en atteste la profession de leurs grands-pères. Seuls 16,6 % d'entre eux peuvent relever des classes populaires par leur travail, et les classes moyennes (commerçants pour la plupart) ou aisées (fonctionnaires ou propriétaires) se partagent à peu près à égalité. Cette proportion est extrêmement élevée si l'on se replace sous le protectorat, d'autant que 28,5 % des grands-pères étaient alors fonctionnaires. Cette donnée souligne le haut niveau d'appartenance sociale de ces familles, temporairement reconverties dans la fonction publique. 36 % des pères d'élèves sont encore fonctionnaires ou cadres des entreprises publiques (il y a un seul enseignant). Les autres travaillent en majorité dans le secteur privé, davantage dans les affaires que dans les professions libérales. Ces pères sont pour plus de la moitié d'entre eux titulaires du baccalauréat, et 42 % au moins ont fait des études supérieures (contre 21 % au moins des mères). Au total, 58 % des pères exercent une profession supérieure (16 % sont ingénieurs), les autres ayant une profession que l'on peut classer comme intermédiaire.

L'échantillon est représentatif d'un groupe urbain très privilégié. Il soutient la comparaison avec les élèves marocains des classes préparatoires du lycée Saint-Louis. Pourtant, il n'y a là que la moitié des pères ayant une profession supérieure quand ils frôlaient les 95 % à Paris. L'excellence scolaire n'est en effet pas de mise à l'IMM, où il y a certainement un capital culturel moins élevé que parmi les familles de préparationnaires parisiens. Ce capital culturel très élevé, on le retrouve en revanche presque à son paroxysme parmi les élèves des classes préparatoires du lycée Descartes.

La classe préparatoire HEC du lycée Descartes est née en 1989 à l'occasion d'une vague de création de classes prépa' dans le réseau AEFE. Elle est, à ce jour, la seule classe préparatoire du système français hors de France. Elle atteste par ses effectifs de l'engouement croissant des élèves marocains aisés pour les Hautes études commerciales françaises durant les années quatre-vingt-dix. Cette situation se lit dans la progression des effectifs en hausse régulière, ce qui implique une sélection accrue des dossiers de candidature (en 1999, plus de 250 dossiers ont été étudiés malgré le coût élevé de la scolarité : plus de 29 000 Dh par an).

Cette classe préparatoire obtient des résultats sans comparaison avec l'IMM, comme en atteste la progression des résultats au niveau des écoles des groupes I et II. De 1994 à 1999, 5 élèves ont intégré HEC Paris, 8 l'ESSEC, 7 Sup de Co Paris, 20 Sup de Co Lyon, Lille et Nantes, tandis que 36 intégraient un groupe II (écoles du groupe Écricome).

Les élèves de la prépa' de Descartes proviennent pour près des trois quarts d'entre eux des établissements de l'AEFE, mais entre le quart et le tiers viennent aussi des lycées marocains en dépit des contraintes de l'arabisation. Ces derniers s'en sortent grâce aux mathématiques (dont le niveau est plus élevé que pour le baccalauréat français) et à l'arabe. Toutefois, certains de ces élèves arrivent avec un français de haut niveau.

Ce système est l'une des rares passerelles qui existent aujourd'hui entre le système public marocain arabisé et l'enseignement supérieur français à ce niveau (à l'image des classes préparatoires de la coopération). Ces classes accueillent aujourd'hui environ le tiers des élèves marocains qui font les classes préparatoires commerciales françaises, le reste étant inscrit en France. C'est certainement une des raisons pour lesquelles ces classes de Rabat sont majoritairement féminines (plus de 60 % des étudiants), les parents préférant garder leurs filles le plus longtemps au Maroc.

Les élèves de Descartes sont majoritairement issus de milieux aisés et ne rappellent guère ceux de la prépa' de Lyautey à l'époque de la gratuité. Seule une minorité d'élèves issus des classes moyennes parvient à s'inscrire grâce à l'obtention d'exemptions partielles de frais de scolarité. Mais la quasi-totalité des parents occupe des professions supérieures, comme l'atteste l'étude d'un échantillon de 45 élèves des promotions 1997 et 1998. 96 % des pères occupent une profession supérieure, le plus souvent intellectuelle, les 4 % restant se partagent entre 1 professeur de lycée français et un sans emploi. 84 % des mères travaillent, ce qui constitue le taux le plus élevé jamais rencontré. L'énorme majorité d'entre elles sont diplômées du supérieur, et la quasi-totalité sont bachelières.

Les pères et les mères de ces étudiants se répartissent à peu près également entre fonctionnaires et membres du secteur privé. Il faut souligner que cette bourgeoisie connaît un taux très élevé d'activité féminine, en particulier dans la médecine et le professorat. L'origine de ces familles résidant aux trois quarts à Rabat (ce qui explique le poids de la haute administration) est dominée par les familles de notabilité fassie (plus de 36 % des patronymes) mais aussi d'autres villes bourgeoises du Maroc (Rabat-Salé et Meknès) pour près de 15 %. On retrouve parmi elles une part non négligeable de familles makhzen, chérifiennes et nationalistes. L'autre partie des familles provient d'horizons divers. Les berbères et autres originaires du Maroc des tribus constituent l'autre partie de l'échantillon. Parmi eux, une petite frange a été promue grâce à l'ouverture de la méritocratie dans les années soixante (plusieurs médecins, hauts fonctionnaires et 1 HEC Paris sont dans ce cas). C'est dans cette catégorie que se trouvent les couples mixtes du groupe (11 %). Mais, sauf cas rarissime, cette configuration d'ascendance sociale extrême ne se reproduira pas pour cette génération de hauts ingénieurs commerciaux susceptibles de constituer les élites du Maroc de demain.

5. L'étranger pour échapper à la dualité du système de formation

Depuis les années soixante, il existe en Tunisie un système de planification pour l'envoi des meilleurs bacheliers scientifiques à l'étranger, en France dans un premier temps. Ce programme de coopération signé avec quelques grands lycées de classes préparatoires français a été intégré en 1968 dans ce qu'on a appelé la « filière A de l'ENIT », visant à

doter la Tunisie d'ingénieurs de conception. Depuis la création du système de l'orientation universitaire en 1976, c'est elle qui affecte les meilleurs bacheliers tunisiens vers les classes préparatoires françaises. Mais en 1981, cette politique a été élargie à d'autres pays dans le cadre du « Programme de transfert de technologie ». Ce nouveau programme a été conclu avec la France, les États-Unis, le Canada et la République fédérale d'Allemagne. Il vise, comme l'ex-filière A de l'ENIT, à la formation d'ingénieurs de haut niveau, aptes à maîtriser les nouvelles technologies. Ce programme concernait dans les années quatre-vingt environ 300 étudiants tunisiens en sciences chaque année, et il s'est caractérisé par un exceptionnel taux de réussite de l'ordre de 95 %, permettant d'évaluer ainsi la bonne tenue du système d'enseignement tunisien.

C'est dans ce cadre qu'ont été aussi créés les lycées pilotes de Tunisie pour renforcer les performances de l'élite ainsi envoyée à l'étranger. Le lycée pilote anglophone de l'Ariana a été créé sur proposition des Anglo-Saxons canadiens et américains, pour préparer les élèves tunisiens à leurs études supérieures dans ces pays. Au total, une centaine d'étudiants ont été envoyés chaque année de 1982 à 1991 dans les universités techniques des États-Unis (soit 1 000 étudiants en 10 ans), 70-75 en France dans les classes préparatoires dans les années quatre-vingt (puis 50 par an depuis 1990), environ 70 par an au Canada (le programme se poursuivant toujours dans les années quatre-vingt-dix). Une cinquantaine par an, enfin, sont partis dans les instituts supérieurs des « sciences de l'ingénieur » en Allemagne (retombés à une trentaine par an dans les années quatre-vingt-dix).

Ce programme énorme a donc concerné près de 3 000 étudiants tunisiens pour les seules années quatre-vingt. Ce programme, piloté par les autorités tunisiennes, envoie depuis une quinzaine d'années la majorité des étudiants qui partent étudier à l'étranger. Les formations en sciences humaines, ou dans les matières littéraires, sont en effet à peu près toutes effectuées en Tunisie, et les étudiants ne bénéficient guère de bourses d'études tunisiennes, sauf spécialités rares. L'aide publique tunisienne aux étudiants à l'étranger (sous forme de bourses d'études) a donc été concentrée depuis près d'une vingtaine d'années sur ces étudiants scientifiques. La charge a été plus ou moins partagée par les pays d'accueil. La France, par exemple, laisse le gouvernement tunisien financer les bourses des étudiants en classes préparatoires, mais prend généralement ces étudiants en charge une fois qu'ils ont intégré une école d'ingénieur. De même, le Canada verse à chaque étudiant tunisien environ 7 500 $ canadiens par an, à charge pour le gouvernement tunisien de verser l'autre moitié. Les étudiants qui partent dans ce pays se répartissent entre Canada francophone et Canada anglophone, mais le premier en accueille la plus grande part. Depuis 1990, le programme avec le Canada est entré dans sa phase IV. Il ne concerne plus que 40 à 50 étudiants par an, mais au niveau post-maîtrise (bac +4). Il faut noter qu'à côté des sciences de l'ingénieur ont été introduites des études supérieures de gestion, ce qui signifie que les autorités tunisiennes ont commencé à prendre en compte ce besoin nouveau.

Les étudiants envoyés en Allemagne, quant à eux, sont entièrement pris en charge par le gouvernement tunisien, à l'exception de la première année dite de « mise à niveau scientifique », qui est d'abord une année d'apprentissage de l'allemand. Par la suite, les étudiants tunisiens qui fréquentent différentes universités assurant des formations d'ingénieurs, comme Heidelberg, sont boursiers tunisiens. Le programme se poursuit, et a déjà abouti à la formation de près de 800 ingénieurs tunisiens. Mais la plus grande déconvenue des autorités tunisiennes a été le programme conduit avec les États-Unis, qui a été arrêté en septembre 1992. Ce programme de 10 ans avait été pourtant le mieux planifié, prévoyant un bilan à mi-parcours et même une aide à la réinsertion des étudiants en Tunisie. Or, au bout de 10 ans, il a fallu constater que la moitié des étudiants tunisiens partis aux États-Unis sur fonds publics ne rentrait pas. Près de 500 anciens étudiants tunisiens passés par ce système sont à ce jour restés aux États-Unis ou travaillent dans les pays du Golfe arabo-persique. Cette perte de substance pour la Tunisie, autrement appelée *brain-drain* quand elle frappait l'Europe des années cinquante déjà au profit des États-Unis, provoqua un véritable émoi et un débat national en Tunisie.

En novembre 1990, le premier numéro du mensuel *Tunis-flash* titrait à la une : « Cerveaux tunisiens en cavale ? Qui est responsable ? ». À cette date, les pays du Maghreb prirent conscience d'un phénomène pourtant massif, puisqu'il aurait concerné dans les années 1980 près de 10 000 étudiants maghrébins par an (dont une moitié d'Algériens), selon Paul Balta. La Tunisie prit en effet conscience que cette fuite des cerveaux ne concernait pas que les étudiants aux États-Unis, mais aussi ceux de France et du Canada. La consultation des annuaires des anciens élèves des Grandes Écoles d'ingénieurs françaises permet en effet de constater qu'au terme de leurs études, une bonne partie d'entre eux demeurent en France, ce qui est d'ailleurs aussi valable pour le Maroc. Au Forum de l'École Polytechnique à Paris le 1er février 1994, le Conseiller du président Ben Ali, Mokhtar Latiri, présenta une conférence à ses jeunes condisciples tunisiens et polytechniciens sur le thème du *brain-drain*. Il terminait son intervention par ses mots :

> « Si vous refusez de rentrer, la nature ayant horreur du vide, la bureaucratie sera seule à gérer les intérêts de votre communauté, et la lutte contre le sous-développement restera un vœu pieux ; et devant l'histoire vous assumerez une lourde responsabilité ! »

Quoi qu'il en soit, cette prise de conscience entraîna l'arrêt immédiat du programme de transfert de technologie avec les États-Unis. Le lycée pilote anglophone de l'Ariana, qui devait déboucher sur la création d'un Carthago Institute of Technology (non financé en définitive par les Anglo-Saxons), fut reconverti en lycée pilote francophone. Dans l'attente, les bacheliers tunisiens anglophones furent envoyés à l'université américaine d'Istanbul, à raison d'une quinzaine par an, jusqu'à extinction du baccalauréat anglophone en 1994. Par ailleurs, tous les programmes d'envoi d'étudiants vers les pays riches furent revus à la baisse, et l'on s'attacha à faire partir le moins d'étudiants possible à l'âge de 17 ans, qui semble être un seuil autour duquel les étudiants ont tendance à se

fixer dans le pays où ils font leurs études. Des missions spéciales ont été créées en France, en Allemagne et au Canada au sein des ambassades de Tunisie pour lutter contre la fuite des cerveaux et persuader les étudiants de rentrer. Les autorités tunisiennes désirent désormais donner aux étudiants une formation de I^{er} et II^{e} cycles universitaires en Tunisie, pour pouvoir envoyer quelques étudiants seulement en III^{e} cycle (comme avec le Canada). D'où, aussi, la création des classes préparatoires de l'IPEST, la création de l'École Polytechnique de La Marsa et, à un niveau moindre, la création dans les années quatre-vingt-dix, grâce à des financements de la Banque mondiale, des INSAT (Instituts nationaux des Sciences appliquées et techniques), pour former des techniciens aux nouvelles technologies (au Maroc, les facultés scientifiques et techniques – FST - financées par la Banque mondiale et ouvertes en 1993 répondent aux mêmes exigences).

D'où, enfin, la décision d'entamer une coopération officielle avec le Maroc pour des échanges d'étudiants. C'est dans ce cadre que le Maroc et la Tunisie procèdent maintenant à l'échange annuel d'une vingtaine d'étudiants de classes préparatoires scientifiques. Par ailleurs, la Tunisie accueille dans les années quatre-vingt-dix plusieurs dizaines d'étudiants marocains en médecine et en pharmacie (du fait de la pléthore d'équipements universitaires tunisiens en ce domaine), tandis que le Maroc accueille des étudiants tunisiens en agronomie, droit et gestion (comme à l'ISCAE). Ainsi semble se constituer l'ébauche d'un Maghreb des étudiants, sous la pression du double phénomène de la fuite des cerveaux au Nord, et de la fermeture croissante de la France comme terre d'accueil des étudiants maghrébins.

Les études à l'étranger réservées aux happy few *?*

La thèse de Valérie Simon sur les étudiants maghrébins en France a montré que, de l'indépendance aux années quatre-vingt, le flux des étudiants maghrébins dans les universités françaises était croissant. Il culmina autour de 8 500 étudiants tunisiens en France vers 1980, et à 25 896 en 1990 pour les Marocains. Depuis ces points culminants, les étudiants maghrébins, à l'image d'ailleurs de l'ensemble des étudiants africains, sont de moins en moins nombreux en France jusqu'en 1999. Les Marocains étaient 15 550 en 1997-1998 et les Tunisiens 4 767. Cette situation est causée par le durcissement des conditions pour les études supérieures en France, du point de vue des visas pour études comme du point de vue financier (sans parler du critère linguistique qui a été introduit au Maroc suite à la politique d'arabisation, mais aussi en Tunisie). Cette politique s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'immigration que les autorités françaises ont conduite à partir de la seconde moitié des années quatre-vingt. Elle correspond aussi à la montée de l'offre proposée par l'enseignement supérieur au Maghreb. La baisse des effectifs, dans le cas des étudiants tunisiens, a en effet commencé dès le début des années quatre-vingt, c'est-à-dire avant que la politique française ne devienne malthusienne. Cela dit, la demande pour suivre des études à l'étranger est très loin d'être satisfaite au Maghreb,

comme en atteste à Rabat l'affluence énorme dans l'ancien bureau d'information universitaire et sur les bourses pour les études supérieures (BIUBS) de l'Ambassade de France depuis le milieu des années quatre-vingt, à l'instar de ce qui se passe à Tunis avec son homologue, le CEDUST.

Quoi qu'il en soit, cette situation se traduit par la pénalisation des étudiants les moins favorisés, et a rendu quasi impossible l'inscription dans les premiers cycles universitaires. Seuls échappent à cette situation les étudiants de l'AEFE qui, si les critères financiers le permettent, ce qui est généralement le cas, peuvent s'inscrire de droit dans un établissement d'enseignement supérieur français. Y échappent aussi les étudiants tunisiens envoyés à l'étranger par le système de l'orientation universitaire. Pour les autres, il n'existe guère de possibilité de sortir de la nasse, sauf à patienter pendant plusieurs années dans les deux premiers cycles de l'enseignement au Maghreb, et à avoir bénéficié de l'information nécessaire au bon moment pour s'orienter vers les filières rares. Il va sans dire que la masse des étudiants des facultés-casernes, en particulier en sciences humaines ou dans les disciplines juridiques et littéraires, n'ont à peu près aucune chance d'aboutir...

Pour prendre le cas de la Tunisie en 1993-1994, qui comptait environ 6 000 étudiants en France, moins du tiers d'entre eux bénéficiaient d'une bourse des gouvernements tunisien ou français. Les étudiants ingénieurs représentaient près de la moitié de ces 2 000 étudiants, l'autre moitié étant composée d'étudiants en III^{e} cycle. Ces derniers sont en grande majorité envoyés en sciences dures et en gestion-finances. Seuls 10 % relèvent des disciplines littéraires sacrifiées à l'époque du tout technologique (arts plastiques, spécialisation en architecture...). Une vingtaine seulement font des maîtrises dans des disciplines spécifiques (cinéma, études pour étudiants aveugles...). Les boursiers de III^{e} cycle du gouvernement tunisien qui font un DEA en France deviennent boursiers du gouvernement français pour les meilleurs (ils toucheront alors une bourse française deux fois plus importante que la précédente). Cette politique, qui concerne à peu près 200 étudiants tunisiens en III^{e} cycle par an durant les années quatre-vingt-dix, vise à répondre à la demande croissante en postes d'enseignants du supérieur en Tunisie (les effectifs étudiants devant passer de 96 000 étudiants en 1993 à 150 000 en l'an 2000). Enfin, un nouveau type de formation se met en place dans les années quatre-vingt-dix pour les III^{e} cycles : les formations en alternance, où l'étudiant est inscrit dans une équipe tunisienne en liaison avec un laboratoire universitaire étranger.

En définitive, la réduction des effectifs étudiants à l'étranger correspond au double vœu des autorités tunisiennes (lutter contre le *brain-drain* et rentabiliser l'effort d'investissement dans le supérieur) et des autorités françaises (soucieuses de limiter les flux). Seule la francophonie et les relations économiques apparaissent comme une justification pour ne pas totalement rompre les ponts avec les pays du Maghreb dans un certain nombre de domaines. Dans ce cadre, ont été envoyés dans les années quatre-vingt-

dix une vingtaine de médecins tunisiens par an en France, ainsi que 80 juristes environ dans les premiers cycles (dans un pays où la justice est entièrement arabisée, alors que les archives sont en français). En 1993, ces 80 étudiants juristes ont été triés parmi 600 candidats...

La politique française au Maroc à la fin des années quatre-vingt-dix est sensiblement équivalente à celle qui est conduite à Tunis, tout au moins par son malthusianisme. La chute spectaculaire du nombre d'étudiants marocains en France en 10 ans le prouve (32,5 % d'étudiants en moins). Or, le nombre d'étudiants en CPGE et Grandes Écoles est, lui, à peu près stable (un peu plus d'un millier d'étudiants au total, très largement issus des établissements de l'AEFE mais de plus en plus des CPGE marocaines). La part des étudiants de l'université est donc décroissante. Le tournant semble avoir été le début des années quatre-vingt-dix.

Ainsi, en 1989, 5 000 visas étudiants ont été délivrés par les consulats de France au Maroc, puis 3 900 en 1990, date à laquelle il y avait eu 30 000 demandes (en très forte croissance en partie à cause des conséquences de l'arabisation totale du secondaire)… À la fin des années quatre-vingt, les visas d'études ne sont pratiquement plus délivrés que pour les boursiers des Affaires étrangères et les anciens élèves de l'AEFE (non sans mal au demeurant). Or, les boursiers pour études longues - non comptées les bourses de stages délivrées pour quelques semaines ou mois qui étaient 757 en 1996 - étaient 459 en 1993, puis 332 en 1996 (dont 139 pour le secteur sciences et techniques, et 193 pour le secteur linguistique et éducation). De surcroît, depuis 1994, il n'y a plus de bourses délivrées pour les III^{e} cycles (DEA et thèses). Sont délivrées, enfin, une cinquantaine de bourses annuelles pour les élèves ayant intégré les Grandes Écoles d'ingénieurs françaises, et quelques bourses d'excellence pour les étudiants brillants sortis de l'AEFE.

À ce rythme-là, et non comptés les stagiaires, les étudiants boursiers marocains devraient avoisiner les 2 000/2 500 dans quelques années, ce qui laisse une large marge de décrue pour la communauté étudiante marocaine en France. Cette situation se fait au profit des inscrits de droit, c'est-à-dire les étudiants issus de l'AEFE, ce qui ne peut que conforter les parents voulant échapper au système public marocain et à ses problèmes, dans la vision que le salut passe plus que jamais par l'AEFE. Ou alors par l'échappée vers les universités d'autres pays, de l'Espagne à l'Amérique du Nord.

De Polytechnique au MBA

Parmi les étudiants favorisés qui échappent aux mailles de la restriction des bourses d'études et aux refus de visas, car ils ont des moyens financiers, il faut évoquer le groupe le plus dynamique à la fin des années quatre-vingt-dix, celui des étudiants en commerce et gestion. Parallèlement aux filières de formation commerciale du Maghreb, il y a d'abord la possibilité d'obtenir des bourses d'études pour les étudiants maghrébins au Canada.

Ce pays réserve un régime d'exemption aux étudiants maghrébins dans ses universités, qui en accueillent de plus en plus (notamment dans le cadre du programme d'incitation à l'immigration lancé en 1993). Mais on peut aussi s'inscrire librement (moyennant finances) dans les établissements étrangers.

C'est ainsi que, depuis quelques années, les étudiants tunisiens qui ont longtemps ignoré les Hautes études commerciales commencent à entrer (certes en moins grand nombre que les Marocains) dans les Grandes Écoles de commerce françaises *via* les CPGE de France. Les annuaires des élèves des Grandes Écoles françaises commencent, depuis le milieu des années quatre-vingt, à compter leur petit quota d'étudiants tunisiens. L'annuaire des anciens élèves de l'ESSEC (qui ne prend en compte que les anciens élèves ayant une adresse à l'étranger) compte 3 Tunisiens pour les années quatre-vingt/quatre-vingt-dix, alors que les Marocains sont une dizaine. De 1995 à 1999, 13 Marocains et au moins 5 Tunisiens ont intégré l'EDHEC de Lille. À l'autre bout de l'échelle, les Tunisiens de l'Institut supérieur de gestion (ISG) de Paris sont 10 (dont 6 de 1992 à 1996), tandis que les Marocains sont 21 (dont 13 des années quatre-vingt-dix). Sachant qu'il existe plus d'une trentaine d'écoles supérieures de commerce françaises appartenant à la Conférence des Grandes Écoles, on peut estimer à quelques centaines les étudiants tunisiens passés par ces Grandes Écoles françaises. Le chiffre doit certainement être triplé pour obtenir le total des Marocains (alors qu'il est équivalent pour les écoles d'ingénieurs).

En effet, si le flux des élèves ingénieurs marocains vers les Grandes Écoles françaises ne s'est pas tari, un nouveau flux s'est constitué vers les Grandes Écoles de commerce, comme en atteste, depuis le début des années quatre-vingt, la montée des inscriptions dans les prépas HEC de France. On peut estimer aujourd'hui à plus d'une centaine chaque année le nombre d'étudiants marocains qui entrent les CPGE commerciales françaises (dont un tiers au lycée Descartes de Rabat). C'est que le Maghreb avait, dans ce secteur, une carence ancienne que l'on peut attribuer à différents facteurs, en particulier au « mythe de l'ingénieur scientifique » qui s'était emparé des étudiants au cours des années soixante. Après une première poussée d'ingénieurs commerciaux (notamment marocains) dans les années soixante, les effectifs se sont effilochés jusqu'aux années quatre-vingt (pendant lesquelles n'ont ainsi été reçus que 8 Marocains à HEC Paris). La tendance s'est depuis inversée, et plusieurs dizaines de Marocains sont en cours de formation dans les 5 écoles dites « Parisiennes ». HEC et l'ESSEC accueillent ainsi dans chaque promotion une demi-douzaine d'étudiants marocains au cours des années quatre-vingt-dix.

Mais le mouvement s'étend de plus en plus aux États-Unis, le MBA ayant tendance à prendre, dans l'imaginaire des étudiants et des patrons marocains, une importance croissante. Les étudiants marocains qui partent aux États-Unis - ils étaient 3 % en 1989 contre 75 % en France - s'inscrivent de plus en plus nombreux dans les filières de *business* et de management. Pour l'année 1991-1992, le nombre d'étudiants marocains en gestion

aux États-Unis avait pratiquement rejoint celui des étudiants en *engineering* (133 contre 144), ce qui marque un véritablement renversement de tendance par rapport à la décennie précédente. Cette situation est la même pour les étudiants tunisiens, bien qu'un peu en retrait : ils étaient 32 en *business management* en 1985-1986 contre 251 en sciences de l'ingénieur, ils sont en 1991-1992 42 contre 156. Les effectifs d'étudiants tunisiens aux États-Unis ont décru depuis 1995, du fait de l'arrêt du programme de coopération, et il est vraisemblable que les familles tunisiennes seront très peu nombreuses à pouvoir assumer les frais énormes nécessaires pour suivre des études dans ce pays. Au milieu des années quatre-vingt-dix, un étudiant maghrébin aux États-Unis devait prouver être capable de disposer de 10 à 20 000 $ par an (à déposer sur un compte bloqué), à dépenser en frais d'inscription à l'université, puis passer la difficile épreuve du visa.

En 1991-1992, il y avait cependant 621 étudiants marocains aux États-Unis (contre 435 sept ans plus tôt). Ces étudiants forment un groupe suffisamment étoffé pour avoir créé, dès 1976 à Rabat, une association de diplômés marocains des États-Unis, l'AMA (Association of Marocain Alumni), qui comptait près de 250 membres en 1994. Il y aurait, vers 1994, à peu près 3 000 Marocains revenus au Maroc après des études effectuées aux États-Unis. C'est un ordre de grandeur minimum, sans compter ceux qui sont restés. Ces étudiants sont partis faire un III^{e} cycle dans 80 % des cas (master ou Ph. D), et dans des domaines très variés : informatique, gestion, sociologie, agronomie... Leurs premier et second cycles ont été presque toujours effectués en France ou au Maroc. Au Maroc, c'est l'USAID (Agency for International Development) qui donne des bourses d'études pour partir.

Ces diplômés sur le retour ne sont pas étrangers à la création de l'université américaine d'Ifrane qui en emploie un certain nombre comme intervenants ou professeurs. Les tendances ou modes qui orientent les flux de la frange la plus aisée des étudiants européens ne sont donc pas inconnues au Maghreb, où une infime minorité des étudiants aspire à entrer dans « les nouvelles élites de la mondialisation ».

6. Une filière politique ? Les écoles d'administration

L'ancienne ETA de Tunis, devenue ENA à l'indépendance, ne formait que des cadres administratifs moyens jusqu'à la réforme de 1964 qui créa le cycle supérieur. Depuis cette date, plus de 700 hauts fonctionnaires tunisiens sont passés par cette formation, qui recrute maintenant une cinquantaine de diplômés par an, titulaires d'une maîtrise (contre une dizaine, et parfois moins, dans les années soixante). Il existe par ailleurs un cycle moyen (bac +4), un cycle élémentaire et des cours de formation continue, mais seul le cycle supérieur (bac +6) peut être considéré comme une formation d'élite. L'importance du rôle pris par les anciens élèves du cycle supérieur de l'ENA - qui sortent au grade de conseiller de service public (CSP) - dans l'appareil central de l'État tunisien, renvoie à la

spécificité de l'État-Parti en Tunisie. Derrière l'impartialité du recrutement des 50 étudiants du cycle supérieur - qui seraient les 50 premiers sur les 600 à 800 maîtrisards qui se présentent annuellement -, il est probable que les connivences politiques jouent un rôle d'importance. L'opportunisme politique joue par ailleurs un rôle essentiel dans les affectations des CSP qui, s'ils gardent leur grade jusqu'à la retraite, sont affectés à des emplois fonctionnels de la haute fonction publique par décret. En réalité, le corps des CSP, sur lequel nous reviendrons dans une perspective plus large, constitue aujourd'hui le cœur de la machine administrative de l'État tunisien. L'Association des anciens élèves du cycle supérieur est d'ailleurs présidée dans les années quatre-vingt-dix par le Premier ministre, le docteur Hamed Karoui, par ailleurs vice-président du RCD.

La qualité des anciens élèves du cycle supérieur de l'ENA donne d'ailleurs une idée du poids des CSP dans la vie politique et administrative du Parti-État. Du ministre de l'Intérieur Abdallah Kallel (promotion 1971) au directeur du RCD Abderrahmen Naffati (1979), en passant par Mohamed el Jery, ministre-directeur du cabinet présidentiel et par ailleurs en charge officieusement de la cooptation des cadres les plus zélés, c'est un trio d'énarques qui tient depuis le 7 novembre 1987 les commandes de l'administration, de l'État et du parti. La consultation de l'annuaire des anciens élèves du cycle supérieur est d'ailleurs édifiante puisqu'il y a une concentration très forte dans les cercles élevés du pouvoir : 13 CSP à la présidence et ses services, 64 au Premier ministère, 40 au ministère de l'Intérieur, 24 aux Affaires étrangères (dont plusieurs ambassadeurs) *etc*. Le poids de ce corps, qui constitue une frange importante de la classe dirigeante de la Tunisie des années quatre-vingt-dix, incite bien sûr à connaître ses origines géographiques et sociales.

Or, il est impossible à ce jour de pratiquer toute enquête scientifique auprès de l'ENA, le directeur de l'ENA se contentant d'affirmer que « la base de recrutement du cycle supérieur est très large, contrairement à l'ENA de Paris ». La consultation des premières promotions du cycle supérieur avait tendance à infirmer cette donnée, le nombre des élèves ayant des patronymes de la bourgeoisie tunisoise étant élevé (Ben Mimoun, Abdelkafi, Ben Chérif, Mestiri, Sahnoun, Baccar, Baccouche, Trabelsi, Klibi, Lakhoua, Jaziri...). Mais il est vrai qu'à l'époque, le cycle supérieur recrutait parmi l'élite des étudiants qui se trouvaient à la faculté de droit. Or, le statut et l'image de cette institution ont fortement changé depuis les années quatre-vingt...

Malgré la fermeture de l'institution, nous avons pu rencontrer un ancien élève des années quatre-vingt du cycle supérieur de l'ENA, actuellement CSP, qui nous a effectivement confirmé l'origine très souvent modeste et provinciale des futurs CSP d'aujourd'hui. À travers l'analyse du public de sa promotion (une quarantaine d'étudiants), il donne à voir un public peu privilégié. L'origine géographique de ces étudiants est d'abord largement provinciale (ils viennent de Monastir et Mahdia au Sahel, de Gafsa et Djerba au Sud, Feriana au Centre ou encore Hammam-Sousse). Plusieurs Tunisois sont par ailleurs originaires de l'intérieur (comme Kairouan). Socialement, cette promotion est largement

issue des classes moyennes, et même du bas de la classe moyenne, mais compte aussi quelques élèves de milieux populaires (comme un fils de petit artisan travailleur immigré en France). Sur une quarantaine d'élèves de cette promotion, seuls 3 peuvent être classés comme appartenant à des familles aisées.

Les filières d'origine de ces étudiants, très variées au demeurant, attestent de la domination des facultés de sciences humaines et juridiques, dont le public n'est effectivement pas le plus favorisé. Le quart des étudiants provient des facultés de droit (mais 3 seulement de la « Fac Hermès »), un autre quart provient du cycle moyen de l'ENA, et les autres se répartissent entre les filières d'économie-gestion (2 anciens de l'IHEC, 3 de la faculté de gestion de Sfax, faculté des sciences économiques de Tunis) et les sciences humaines (journalisme, sociologie, anglais). À cela s'ajoutent 2 étudiants aisés qui ont été formés à Dauphine, à Paris. Il faut noter qu'il n'y a aucun étudiant scientifique ni même littéraire au sens strict (les lettres arabes étant quant à elles interdites de fait, vu l'importance du français).

Par le recrutement du corps des CSP, la Tunisie de Ben Ali s'assure ainsi la fidélité d'un corps d'autant plus dévoué au Parti-État qu'il lui doit son ascension sociale et ses prébendes. Certes, l'origine modeste de la majorité de ces étudiants est l'incarnation du mythe de la réussite sociale possible pour les classes moyennes tunisiennes, à l'image du président de la République. Mais la fidélité au régime est plus facile à acheter auprès de ces promus du système qu'auprès de fils de familles susceptibles d'en être moins redevables et dépendants. Cela n'est pas sans rappeler la promotion d'hommes du peuple à l'image d'un Basri dans le Maroc d'Hassan II, tout au moins dans les services sécuritaires de l'État.

À Rabat en revanche, l'ENAP (rebaptisée ENA en 1993) est restée jusqu'au milieu des années quatre-vingt l'École de formation des cadres administratifs moyens qu'elle n'a jamais cessé d'être. Le cycle normal recrute de 1972 à 1993 des bacheliers, auxquels il délivre une formation en 4 ans. Ces derniers rédigent en dernière année un mémoire pratique, puis deviennent hauts fonctionnaires. L'ENAP comprend un cycle de formation en arabe et un autre cycle en français, ce qui en fait d'ailleurs un cas unique parmi les écoles marocaines dépendant de la formation des cadres. Les étudiants qui ont suivi une formation spécialisée (finances, fiscalité, diplomatie...) sortent du cycle normal à l'échelle 10 (il leur faudra patienter 10 ans pour atteindre l'échelle 11). Mais l'ENAP comprenait aussi depuis la réforme de 1969 un cycle supérieur réservé chaque année à une vingtaine de fonctionnaires ayant 4 ou 5 années d'ancienneté. Ce cycle supérieur ne peut cependant guère être comparé au cycle supérieur de l'ENA de Tunis. Il concerne en majorité d'anciens lauréats du cycle normal qui veulent gagner 4 années dans leur carrière, puisque les élèves qui sortent du cycle supérieur passent à l'échelle 11, celui de la haute fonction publique. Toutefois, au début des années quatre-vingt-dix, certains

lauréats de ce cycle n'étaient même pas promus pour cause de débouchés insuffisants (et leur association n'est guère capable de se battre contre cette situation).

La situation faite aux anciens élèves de l'ENAP n'a en effet rien à voir avec celle que l'on a rencontrée en Tunisie. Depuis longtemps, l'ENAP avait cessé d'être une filière élitiste comme en atteste l'origine extrêmement modeste de ses élèves. Nous avons pu distribuer une quinzaine de questionnaires aux élèves du cycle supérieur en 1994. Leurs pères sont en majorité ouvriers ou paysans, et ils se partagent entre citadins des grandes villes, où ils habitent dans les quartiers non résidentiels et ruraux (régions de Sefrou, Oulmès, Khouribga ou Taza). Nés entre 1950 et 1964, ils ont généralement été scolarisés au *msid* puis dans les lycées publics. Rien ne rappelle ici les profils que l'on a rencontrés dans les établissements d'élite des années quatre-vingt, mais nous renvoie au Maroc encore ouvert des années soixante-dix.

D'ailleurs, même leur position dans l'administration n'est guère enviable. Les véritables pouvoirs de l'administration marocaine sont ailleurs, du côté de l'École de perfectionnement des cadres du ministère de l'Intérieur, créée en 1966 à Kénitra pour les services sécuritaires, et du côté de celui des Travaux publics (qui a la tutelle de la Formation des cadres) dirigés par une sorte de corps d'ingénieurs des Ponts et Chaussées pour les services techniques.

Les choses pourraient cependant évoluer car, en 1993, la réforme qui a donné naissance à l'ENA est une véritable refondation de l'école. Calquée sur le modèle du cycle supérieur de l'ENA de Tunis, l'ENA de Rabat s'ouvre désormais aux diplômés de III^{e} cycle universitaire, et vise à former « une élite dans le domaine du management », selon les propos de son directeur Amine Mzouri. L'ENA est désormais ouverte aux fonctionnaires des échelles 10 et 11, ainsi qu'aux titulaires d'un diplôme d'études supérieures, diplôme d'ingénieur d'État, diplôme d'architecte ou équivalent, auxquels elle propose une formation de 2 ans. La première promotion de 1994-1995 comptait 22 étudiants, dont 9 ingénieurs d'État (EMI, ENIM, Hassania, INAV), 3 architectes et 3 médecins. La réforme annonce un profond changement dans le recrutement de la haute administration marocaine, mais il est difficile à ce jour d'en mesurer les implications.

En résumé, nous avons vu que la formation des élites économiques et sociales du Maghreb de demain est largement réservée au profit des héritiers. La Tunisie se caractérise par la permanence de la formation d'élites de moyenne extraction à la marge, mais en retrait important par rapport aux années soixante-dix. De même, la structure du Parti-État qui dirige la Tunisie de Ben Ali fait que la classe dirigeante doit davantage sa promotion à ses affinités politiques qu'à ses origines sociales, comme l'atteste le cas de l'ENA. Mais, en dehors de ce cas particulier, les membres des professions libérales (en particulier les médecins), les cadres commerciaux et les ingénieurs qui constitueront la classe dominante de demain sont largement issus de milieux socio-économiques favorisés, que

ce soit au Maroc ou en Tunisie. Ce qui est remarquable, c'est la reproduction qui a lieu en faveur des diplômés de l'enseignement supérieur des années soixante.

Cette génération, qui a investi les positions de pouvoir administratif, économique et social grâce à la mise en place d'une méritocratie scolaire après l'indépendance, réussit à placer ses héritiers dans ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui les filières d'excellence. De ce point de vue, il y a là encore peu de différences entre le Maroc et la Tunisie. En effet, nous avons constaté le très haut niveau de formation des pères (et parfois des mères) des étudiants de ces filières durant les années quatre-vingt-dix. Or, il ne faut pas oublier que les élites produites par les systèmes d'enseignement supérieur des années soixante étaient très minoritaires dans l'ensemble de leur génération. Ces élites de la période des années 1965-1975, scolarisées en grand nombre dès les lendemains de l'indépendance, étaient issues de milieux sociaux différenciés. Les héritiers côtoyaient les étudiants d'extraction modeste sur les bancs des universités du Maghreb ou de France.

Aujourd'hui, les classes moyennes, et populaires, dans une moindre mesure, peuvent envoyer leurs enfants à l'université (tout au moins pour les familles urbaines). Mais la dualisation du système d'enseignement supérieur, qui s'est peu à peu opérée depuis la fin des années soixante-dix, ne les met plus guère en compétition avec les enfants de l'élite formée dans les années soixante. Le public des universités-casernes des années quatre-vingt a peu de rapport avec celui des filières de formation d'élite, si ce n'est à la marge comme dans les classes préparatoires de la coopération au Maroc. Cette situation incite à penser que l'ouverture sociale du système est révolue, et que cette situation a été voulue par une partie de la classe dirigeante dès le milieu des années soixante-dix. À partir de là, ce blocage du système de promotion sociale par l'école débouche notamment sur l'islamisme militant des étudiants des institutions de seconde zone, qui se voient fermer les portes de la promotion sociale.

IV. 3. Fermeture sociale et consolidation des nouvelles élites

Après avoir analysé les filières d'excellence et la manière dont elles sont peuplées en cette fin de XX^{e} siècle, il semble souhaitable de revenir sur les modalités de l'insertion des élites scolaires dans l'économie, dans la société et dans l'État au terme de leurs études. Car, comme pour les périodes précédentes, les étudiants maghrébins des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix ne peuvent s'abstraire du poids de la famille et de ses stratégies de réussite. Mieux encore, en ces temps durs pour les étudiants maghrébins, dont une grande partie d'entre eux ploie sous la menace d'un chômage de masse à la mesure de la fermeture de l'État saturé, les stratégies familiales sont d'une importance accrue. Si le système scolaire a été en quelque sorte verrouillé et placé sous le signe de la dualité, encore faut-il pouvoir assurer à ses enfants de passer du bon côté. Dans cette bataille pour la perpétuation, ou au contraire pour l'ascension des familles, le poids du capital culturel semble avoir pris une place déterminante. Le poids du capital économique n'est d'ailleurs pas moins important à l'heure de la diminution des bourses, du développement de l'enseignement privé et du renchérissement du coût des études à l'étranger.

Dans ce qui constitue une véritable bataille des familles pour la réussite sociale, la génération des étudiants formés durant la période 1960-1975, qui sont les parents des étudiants d'aujourd'hui, part avec de nombreux atouts. Cultivée, diplômée, ouverte sur l'étranger, dotée de fonctions de pouvoir et parfois de capital économique conséquent, elle est à même d'orienter, de pousser et de placer ses enfants tout au long de leur période de formation et lors de leur entrée sur le marché de l'emploi. C'est qu'en effet, cette question de l'emploi (ou des débouchés) a une importance cruciale dans le Maghreb d'aujourd'hui. Exister socialement, gagner son autonomie, c'est d'abord obtenir un emploi, ce qui est réservé au petit nombre, *a fortiori* quand l'emploi débouche sur une véritable fonction. C'est d'abord sur cette question que nous nous interrogerons.

Ensuite se pose la question des alliances familiales qui, à l'heure de la formation de masse des jeunes filles d'une part et de l'enrichissement et du reclassement d'un nombre limité mais non négligeable de familles dans le cadre du libéralisme économique, garde toute son acuité. Il s'agit donc non seulement de doter ses enfants, garçons et filles, de diplômes, de les munir d'un emploi, mais aussi d'assurer leur mariage pour préserver et consolider cet investissement de long terme. De ces stratégies et de ces alliances doit sortir la classe dirigeante du prochain demi-siècle, très certainement déjà élaborée en grande partie.

Enfin se pose le rapport à l'État, garant de la préservation de l'investissement et du patrimoine des familles aisées, mais encore et toujours pourvoyeur de nombreuses fonctions de pouvoir. L'État au Maghreb, à défaut d'être État providence, reste un État très puissant qui lient largement sous son contrôle le secteur économique encore peu émancipé. C'est dans ce cadre que nous analyserons la question des corps d'État qui dirigent (ou aspirent à le faire) la machine étatique. Enfin, pour poursuivre l'analyse entamée pour les premières décennies de l'indépendance, nous donnerons un aperçu du personnel politique dirigeant le Maroc et la Tunisie dans les années quatre-vingt-dix, en particulier les ministres des gouvernements dits « technocratiques ».

1. Les élites échappent au chômage des diplômés

Le problème du chômage des diplômés se pose au Maroc depuis le début des années quatre-vingt (dès 1983 pour les littéraires, à partir de 1987 pour les scientifiques), et en Tunisie depuis le milieu de cette décennie, période qui correspond à la fermeture de l'État, jusque-là premier pourvoyeur d'emplois pour cette catégorie de la population. Or, sous le coup des Plans d'ajustement structurel (1983 au Maroc, 1986 en Tunisie), et de la crise économique mondiale, le secteur privé a été incapable de prendre la relève de l'État, et ce d'autant plus que malgré les discours, le retrait de l'État du secteur économique s'est opéré à vitesse d'escargot. En 20 ans, ce chômage des diplômés est devenu un phénomène de masse dont les gouvernements ont fini par reconnaître la réalité. Au tournant des années quatre-vingt-dix, Hassan II confie à l'économiste de l'USFP Habib el Malki la tâche de diriger un nouvel organisme public, le Centre national de la Jeunesse et de l'Avenir (CNJA). Celui-ci dresse rapidement le constat que le Maroc compte plus de 100 000 diplômés au chômage (tous types de diplômes confondus). En 1999, ils dépassaient les 220 000. À Tunis par ailleurs, le président Ben Ali organise « pour la première fois en Tunisie en 1993 une campagne nationale pour inciter les employeurs du secteur privé à recruter des diplômés de l'université ». La Tunisie comptait alors 3 300 demandes d'emplois de diplômés du supérieur non satisfaites, qui ont été résorbées par cette campagne. En mars 1998, le stock s'était reconstitué et avait même été multiplié par 6 pour atteindre 21 500 diplômés chômeurs.

Cette question lancinante qui alimente à la fois la vie sociale et politique au Maghreb depuis près de deux décennies a aussi suscité une multitude de contributions plus ou moins scientifiques, sur le thème de « l'adéquation entre la formation et l'emploi ». Pourtant, par-delà la réalité massive de ce phénomène et ses conséquences de tous ordres, le chômage des diplômés touche de manière extrêmement inégalitaire les différentes catégories de diplômés. L'enquête réalisée par V. Geisser et S. Ben Sédrine pour la Tunisie a montré, pour s'en tenir aux diplômés de l'enseignement supérieur, que le chômage touchait très inégalement les différentes populations étudiantes, en fonction de leur lieu de formation, du niveau de leur diplôme et de leurs disciplines de formation. Ce chômage touche en effet d'abord les titulaires d'une maîtrise (les diplômés d'un III^{e} cycle l'étant

beaucoup moins) et dans une proportion de 70 % les diplômés des disciplines littéraires, des sciences humaines et sociales (économie, droit et gestion). En définitive, sont d'abord touchés par ce type de chômage les diplômés qui proviennent des facultés-casernes, à l'exception notoire des facultés scientifiques, qui débouchent plus facilement sur l'enseignement (secondaire et supérieur). L'enquête souligne cependant que les diplômés de l'étranger sont largement épargnés par ce chômage, en particulier ceux qui reviennent de France...

Le chômage des diplômés en Tunisie comme au Maroc peut s'expliquer de manière mécanique. Le rapport de l'évaluation de la première année du VIII[e] Plan tunisien en 1992 avait cerné le problème de manière précise. L'enseignement supérieur tunisien produisait vers 1992 20 000 diplômés par an. Or, à cette date et depuis une quinzaine d'années, l'économie tunisienne créait en moyenne de 40 000 à 50 000 emplois par an. Ces emplois étaient créés à 52 % d'abord par l'administration (qui connaît un taux d'encadrement de 7 %) puis par l'industrie manufacturière à hauteur de 30 %, et par le tourisme à hauteur de 10 %. Or, ces deux secteurs avaient en 1992 un taux d'encadrement de 3 %. Au total, si l'on compte que 7 % au maximum des emplois créés sont des emplois d'encadrement, cela constitue 3 000 emplois quand il en faudrait 6 à 7 fois plus. De ce fait, le piston, les relations ou les interventions jouent un rôle déterminant (la problématique est identique au Maroc), et la majorité des diplômés n'a pour perspective que le chômage ou le déclassement (même pour les étudiants en médecine parfois contraints de changer de filière en cours d'études), en particulier dans ce que V. Geisser qualifie « d'emplois d'attente ».

Toutefois, en Tunisie, la formation a pour contrepartie que plus elle est élevée, plus elle procure d'opportunités de décrocher un emploi. L'enquête de V. Geisser constate que les diplômés d'un III[e] cycle du supérieur sont peu concernés par le chômage, et ce quel que soit leur pays de formation. Les besoins locaux de la Tunisie en personnels hautement qualifiés expliquent cette situation, en particulier à l'université qui doit absorber une population étudiante en forte croissance. Telle n'est en revanche pas du tout la situation au Maroc.

Tandis que l'enquête du CNJA de 1991 donnait à voir une situation comparable à celle que nous venons d'évoquer pour la Tunisie, c'est-à-dire où le diplôme le plus élevé permet d'accroître ses chances sur le marché de l'emploi, le rapport de synthèse « Activité, emploi et chômage » publié en 1997 par la direction de la Statistique laisse apparaître une évolution catastrophique du marché de l'emploi pour les diplômés du supérieur. « Les jeunes ayant des diplômes semblent vulnérables par rapport à ceux qui en sont dépourvus », écrit Kamel Mellakh pour commenter l'enquête de 1997. En effet, elle montre que durant les années quatre-vingt-dix, une véritable inversion s'est opérée en défaveur des diplômés les plus qualifiés. Alors que la moyenne nationale du taux de chômage des urbains était de 16,9 % en 1997, celle des diplômés de l'enseignement

supérieur était de 30,5 %, à quasi-égalité devant les diplômés du secondaire (32,3 %), mais loin devant les diplômés techniciens et cadres moyens à 15 %. Ainsi, parmi la population urbaine au chômage en 1997, la proportion des diplômés de l'enseignement supérieur était de 30,5 %, un poids très nettement supérieur à leur poids réel dans la société marocaine, fût-elle urbaine.

Là encore, comme en Tunisie, les diplômés des facultés-casernes tiennent les premières places, en particulier la pléthore des étudiants formés dans les facultés de sciences humaines, économiques et juridiques. La situation est d'autant plus grave au Maroc que les scientifiques, y compris ceux des écoles d'ingénieurs et *a fortiori* des facultés scientifiques, sont compris dans cette population exclue du marché de l'emploi. Mieux, les titulaires d'un III^{e} cycle sont au premier rang de l'exclusion des postes. Cette situation s'explique en partie par le blocage des recrutements universitaires durant les années quatre-vingt-dix. Après la vague massive de recrutement des années quatre-vingt, qui a permis de remplacer les derniers coopérants du supérieur, l'université marocaine a compté 10 000 enseignants marocains titulaires, jeunes pour la plupart. À partir de là et pour longtemps, les recrutements à l'université se font au compte-gouttes, le plus vieil universitaire marocain n'ayant en 1994 que 62 ans.

Cette situation explique la révolte menée durant la seconde moitié des années quatre-vingt-dix par les « docteurs au chômage » qui ont, pendant plusieurs années, organisé des sit-in permanents dans Rabat. Le plus important est celui qui a eu lieu depuis 1997 devant le Parlement à Rabat, avenue Mohammed V. Driss Basri est intervenu une première fois pour attribuer des postes à quelques centaines d'entre eux en 1998. Puis le groupe s'est reconstitué, étoffé, et le nouveau camp de fortune de l'avenue Mohammed V a été une nouvelle fois résorbé parce que le gouvernement a embauché les quelques 800 demandeurs d'emplois à l'automne 1999. Mais rien n'est réglé cependant, comme l'atteste la très grosse manifestation du mercredi 27 octobre 1999 à Rabat, qui rassembla près de 4 000 diplômés à la recherche d'un emploi, venus de tout le pays. La situation peut d'ailleurs difficilement être résolue par une politique d'emplois publics (qui répond au demeurant aux vœux de ces diplômés), tant le phénomène est d'importance. Kamel Mellakh relève que ce sont près de 84 % des sortants d'une formation universitaire et supérieure qui sont au chômage depuis une année au moins en 1997... Or, le secteur économique, pas plus qu'en Tunisie, n'est capable de les absorber. Pire, les chefs d'entreprises considèrent que ces diplômés ne répondent à aucune exigence du travail en entreprise. Si les premiers sortants de l'ENIT ou de l'ISCAE leur semblent dignes d'intérêt, les autres, *a fortiori* les diplômés de sciences économiques qui ne savent ni rédiger ni vraiment communiquer en français (qui reste la langue de travail du secteur privé) et qui ont une maîtrise médiocre de l'arabe et des connaissances économiques théoriques et non opérationnelles, ne les intéressent guère... Ils considèrent même qu'il est plus facile de former sur le tas des gens moins diplômés que de reprendre à zéro une formation largement inadaptée.

Le chômage épargne les élites scolaires

Cette plaie du chômage des diplômés touche aussi dans une moindre mesure les filières d'élite. On a vu que certains lauréats de l'ENIT à Tunis à la fin des années quatre-vingt comme ceux de l'EMI depuis 1998 se heurtent à un problème de placement à la sortie de leurs études. De même, les jeunes diplômés en médecine, en particulier en Tunisie, sont eux-mêmes touchés par la menace du chômage, ou à tout le moins sont menacés de revenus très faibles du fait de la situation du marché médical. Pourtant, par-delà ces faits, il semble que les diplômés des filières d'élite soient beaucoup moins concernés que les autres diplômés par le chômage des cadres. Dans son enquête sur les diplômés de retour en Tunisie après des études à l'étranger, V. Geisser a constaté l'inégalité des diplômés tunisiens devant l'emploi.

Il cible tout d'abord les titulaires d'une maîtrise de l'université tunisienne comme les premières victimes du chômage des cadres. Ensuite viennent les diplômés tunisiens formés dans les autres pays arabes, en particulier au Maroc. À une troisième place viennent ensuite les sortants des instituts et des Grandes Écoles, qui souffrent moins que les diplômés de la voie universitaire. Enfin, les plus favorisés sur le marché de l'emploi des cadres tunisiens sont les étudiants revenant de France, ou secondairement d'Allemagne et d'Amérique du Nord, surtout quand ils sortent d'une Grande École. Cette pyramide de l'insertion professionnelle n'est pas sans rappeler celle que nous avons élaborée dans la hiérarchie des établissements supérieurs, et qui s'accompagne d'un déplacement du centre de gravité social, au fur et à mesure que l'on monte dans cette hiérarchie.

Pour illustrer les opportunités d'emplois qui s'offrent aux diplômés des meilleures filières, nous voudrions prendre l'exemple de la filière des Hautes études de management et de gestion. La première vertu des études supérieures commerciales au sein des Grandes Écoles du Maghreb, et *a fortiori* de l'étranger, est en effet qu'elles permettent à leurs lauréats de trouver un emploi. À l'inverse des facultés de sciences économiques du Maghreb, les Grandes Écoles ne produisent guère de chômeurs diplômés. Les diplômés issus des Hautes études commerciales, quoique de niveaux scolaires très hétérogènes, sont spécialement formés dans les langues étrangères, et ont appris les arcanes de la gestion et de l'informatique. Mieux formés au plan pratique, ayant effectué des stages en entreprises, aptes à rédiger en français voire en anglais, ces diplômés n'ont guère de problème pour trouver un emploi tertiaire de cadre dans le secteur privé. Ils sont aussi certainement mieux à même de trouver un emploi que leurs collègues ingénieurs, en particulier ceux qui sont issus des petites écoles d'ingénieurs du Maghreb.

Certes, les Hautes études commerciales offrent des formations extrêmement hétérogènes. Il y a certainement peu de rapport entre le diplômé d'HEC Paris et celui de l'école privée

d'HEC Rabat. Les diplômés des Grandes Écoles françaises et des MBA nord-américains sont en position de supériorité incontestable sur le marché de l'emploi au Maghreb. Mais c'est à ce niveau qu'intervient la question de l'origine sociale et familiale des diplômés.

Des emplois réservés ?

Au Maghreb, le diplôme n'est qu'un élément parmi d'autres dans le recrutement des cadres. Le poids et la surface économique des familles est une composante fondamentale qu'il faut garder à l'esprit. Pour caricaturer, le diplômé d'HEC Rabat issu d'une famille d'entrepreneurs aisés et influents a plus de chance de monter dans la hiérarchie du pouvoir économique que le diplômé d'HEC Paris issu d'une famille modeste. En d'autres termes, l'avenir professionnel des « héritiers » diplômés - parce que telle est la coutume en cette fin de siècle - est de toute manière assuré. Cela dit, il se trouve que la très grande majorité des diplômés des Hautes études commerciales du Maghreb sont issus de familles de la classe dominante (y compris à l'IHEC Tunis où l'analyse de l'origine sociale des étudiants nous a montré le caractère socialement de plus en plus sélectif de cette école).

Cette situation n'est au demeurant pas propre au Maghreb. Elle a été pointée par P. Bourdieu en France :

> « Les adolescents de la bourgeoisie d'affaires qui se voient exclus des institutions les plus hautes scolairement [...] doivent, pour contourner l'obstacle scolaire, s'orienter vers les secteurs les moins autonomes et les moins contrôlés scolairement de l'espace scolaire, c'est-à-dire vers les écoles refuges qui se sont multipliées au cours de ces vingt dernières années, surtout dans le domaine de la gestion ».

Il semble que cette situation nullement spécifique (mais néanmoins assez nouvelle au Maghreb) soit encore surdéterminée au Maroc et en Tunisie du fait de l'importance des structures familiales (voire tribales) et néo-patrimoniales du capitalisme local. Cette situation est cependant assez nouvelle dans la mesure où les ingénieurs des années soixante et soixante-dix, socialement plus diversifiés, se voyaient offrir de réelles opportunités de carrière, en particulier au sein de l'État national en construction. Cette période du début des indépendances peut apparaître avec le recul comme l'apogée d'une méritocratie scolaire au Maghreb aujourd'hui étouffée. Mais cette situation n'est pas non plus inédite au Maghreb, dans la mesure où le passage des héritiers par les écoles privées de gestion n'est pas sans rappeler celui des « fils de notables » par les sections commerciales des collèges musulmans du Maroc sous le protectorat.

Pour les rescapés de la méritocratie, et notamment les diplômés formés en Europe ou aux États-Unis (on pense ici aux ingénieurs tunisiens boursiers formés dans les universités américaines de 1981 à 1995), le choix du retour est une question éminemment délicate.

Confrontés à la préférence généralisée des héritiers (fussent-ils moins diplômés), à l'arbitraire de certains dirigeants imbus de leur pouvoir népotique, au problème du financement de leurs projets d'entreprises (les « crédits jeunes promoteurs » au Maroc ne permettent guère de se lancer dans l'entreprenariat) et déconcertés par des méthodes de gestion et de travail si différentes de celles qu'ils ont intégrées lors de leurs expériences professionnelles à l'étranger, nombre d'entre eux préfèrent rester au Nord, ou même rebroussent chemin. Cela explique en partie que moins de la moitié des ingénieurs tunisiens formés aux États-Unis durant les années quatre-vingt-cinq/quatre-vingt-quinze soient rentrés en Tunisie. À ce jour, on peut estimer que le *brain-drain* des ingénieurs commerciaux marocains formés en France est aussi très important car, au problème de l'origine familiale, il faut ajouter l'attrait du mode de vie occidental, les mariages sur place, la question du statut des femmes qui fait réfléchir nombre de jeunes diplômées maghrébines, et les opportunités de carrières souvent incomparables (bourse de Casablanca *versus* les traders de la *city* londonienne…).

Mais pour une fraction non négligeable des diplômés, l'entrée sur le marché de l'emploi, y compris aux fonctions les plus élevées, est une affaire de famille. La structure du capitalisme au Maghreb reste largement patrimoniale. La distribution des fonctions dirigeantes au sein du secteur public ou parapublic comme du secteur privé constitue au Maghreb une véritable méthode de gouvernement. Or, quand une personnalité d'importance est nommée dans une fonction de direction par le pouvoir central, c'est toute une famille, un clan, une association d'anciens élèves ou encore une tribu (ou une région) qui va pouvoir en bénéficier. En Tunisie, la direction des entreprises publiques, de loin les plus puissantes, est une aubaine pour de nombreux fonctionnaires. Le corps des CSP passés par l'ENA en dirige par exemple 39 sur 300, d'après l'*Annuaire* des anciens élèves du cycle supérieur. La plupart sont PDG ou directeurs de puissantes sociétés industrielles ou de services de la Tunisie (Tunis Air, SNCFT, Banque de l'Habitat, Office des céréales...).

Détachés de l'administration par le ministère de l'Industrie, ces hauts fonctionnaires restent en réalité dans l'administration, mais passent d'un salaire de 640 dinars par exemple pour un chef de service en 1994, à 3 800 dinars par mois pour un directeur général d'entreprise publique (soit un salaire 5 fois plus élevé). Cette situation, qui ne concerne pas seulement les CSP mais l'ensemble des fonctionnaires (jusqu'aux chauffeurs ou secrétaires qui vont gagner plus qu'un cadre), suscite une pression très forte en faveur des détachements. Elle aboutit à une démotivation des fonctionnaires devant ces inégalités, car c'est toute l'échelle des salaires qui est pervertie, mais elle permet au pouvoir central de jouer sur la fidélité avérée et la reconnaissance de ses clients. Or, les détachements (temporaires ou définitifs) vers les entreprises publiques ne sont pas les seuls, car la même procédure affecte aussi le Parti (RCD) auprès duquel on peut être mis « à disposition ».

Mais en Tunisie et plus encore au Maroc, le secteur privé constitue une force montante encore renforcée par l'actuelle vague des privatisations, qui profite d'abord aux grands groupes privés (nationaux mais aussi aux firmes multinationales). En Tunisie, où le secteur privé connaît un vif essor depuis plus de 10 ans, il n'est cependant pas sûr, pour des raisons politiques, que l'actuelle vague de privatisation profite aux familles et aux groupes les plus implantés. Au Maroc, les grandes banques, largement dominées par les Fassis à l'instar du groupe Othman Benjelloun, les sociétés financières comme le groupe Kettani et certaines entreprises industrielles et commerciales (plus spécialement dévolues aux berbères du Souss) constituent de véritables fiefs patrimoniaux. Dans ces grandes entreprises souvent en pleine croissance, et qui embauchent une grande partie des ingénieurs et des commerciaux formés à l'étranger, les structures du pouvoir restent largement familiales. Ce fonctionnement familial fait que les places de direction sont attribuées d'abord aux membres ou aux alliés de la famille dominante, ce qui laisse peu d'espoir aux nouveaux venus dans le système.

L'exemple du groupe Kettani qui possède Wafabank (banque créée en 1984, 12 années après le rachat par le groupe de sa première banque, le CMCB) est significatif. Depuis la mort du fondateur fassi Moulay Ali Kettani, le PDG du groupe est Abdelhak Bennani, diplômé de l'ESCP (promotion 1966) et par ailleurs neveu de Moulay Ali Kettani. Ses deux directeurs généraux sont Hassan el Kohen, directeur du crédit issu d'une grande famille fassie, et Ghezouani, sorte de caution extérieure au clan fassi.

Les deux fils de Moulay Ali, Azelarab et Saad Kettani, tous deux diplômés de l'ESCP (promotions 1971 et 1972), qui ont été écartés de la direction par les administrateurs du groupe à la mort de leur père malgré leur part élevée dans l'actionnariat, occupent des fonctions dans le groupe (Saad est PDG de Wafa Assurance, l'une des filiales du groupe). Le directeur général adjoint d'El Kohen est le fassi Mustapha Lazrak (dont la mère est une sœur Kettani, numéro 4 du groupe). Il a été imposé à ce poste par Saad Kettani. Quant aux autres filiales, elles sont toutes dirigées par des Fassis plus ou moins alliés à la famille.

Wafa Gestion est dirigée par un non fassi, Abdelhak Errakhmi, mais qui pourrait céder la place au fils Bennani, Mohammed, déjà président de cette filiale. L'ancienne banque UNIBAN, rachetée par le groupe en 1996, est dirigée par le polytechnicien fassi Mohammed Ouriagly. Wafatrust, précédemment dirigée par un polytechnicien, l'est maintenant par M. Sefrioui, fassi qui a passé 5 ans dans une université américaine. Le directeur général de Wafasalaf est l'ancien élève de l'ESCP Abdelhamid M'Rabet (originaire de Berkane dans la province de l'Oriental, il échappe au tropisme fassi). Wafa Investissement est dirigée par Mohammed Bennani, dont la femme est la sœur du président directeur général. Wafabourse, enfin, est dirigée par Mohammed Benmoussa, dont la femme est la nièce de Mustapha Lazrak (le numéro 4 du groupe). Or, ce dernier a placé comme patron de la recherche à la tête de Wafabourse la fille de Lazrak, échange de bons procédés oblige.

La même analyse pourrait être menée pour la première banque d'affaires marocaine, Casablanca Finances Groupe (CFG) créée en 1992. Ses 4 associés gérants (fassis), dont les deux premiers sont les fondateurs du groupe, sont : Adil Douiri, X-Ponts (promotion 1985), fils de M'Hammed Douiri (premier polytechnicien marocain, ancien ministre Istiqlâl) ; Amyn Alami (IEP Paris, Paris I en sciences économiques), passé par le groupe Edmond de Rothschild ; M'hammed Skalli (ingénieur IENSTA Paris et titulaire d'un DESS finance-gestion de la Sorbonne), Younès Benjelloun (ISCAE et MBA de la George Washington University). Cette jeune banque compte en 1999 environ 200 « collaborateurs », qui se partagent à peu près à égalité entre ingénieurs et commerciaux formés en France ou aux États-Unis. Parmi eux se trouvent essentiellement des héritiers de bonnes familles : la directrice des Ressources humaines Hind Skilli, fille d'un ardent défenseur de l'arabisation à la tête de l'Istiqlâl, au même titre que le père de Adil Douiri ; Omar el Yazghi, fils du leader de l'USFP Mohammed el Yazghi, tandis que les Fassis sont majoritaires (Skalli, Lahlou, Tazi-Saoud, Tazi...).

Au total, les postes de direction du secteur privé comme des entreprises publiques sont détenus par une bourgeoisie de fonction, au demeurant très bien formée et compétente (au moins au Maroc), qui laisse peu de places aux nouveaux promus. L'exemple d'un polytechnicien marocain de la promotion 1985, Mohammed Arroub, fils d'officier berbère passé par le lycée Poincaré de Nancy, qui tenta de revenir au Maroc après ses études et repartit en France au bout d'une année, laisse penser que le diplôme n'est qu'une étape dans la réussite, et que les familles de la classe dirigeante marocaine gardent plus que jamais le contrôle de leur reproduction. En Tunisie, les familles dotées d'un capital économique et culturel important sont dans une position moins dominante du fait de la nature du Parti-État, d'où leur réorientation vers les professions libérales et le secteur privé... ce qui n'est pas sans rappeler l'époque du protectorat.

2. La stratégie éducative et matrimoniale dans la nouvelle donne

Que ce soit au Maroc ou en Tunisie, le placement des héritiers est resté une question centrale pour les familles des classes supérieures, que leur capital soit d'ordre culturel ou économique. Pour réaliser ce dessein, encore faut-il les inscrire au bon moment dans les filières d'enseignement qui déboucheront sur les professions et les fonctions les plus valorisantes de demain. L'heure n'est donc plus, comme sous le protectorat, aux filières juridiques ou littéraires. Aujourd'hui, au niveau du secondaire, la filière scientifique (spécialité math.) apparaît sans rivale, car c'est elle qui, plus encore qu'en France, débouche sur les filières d'excellence de cette fin de siècle : médecine, Hautes études commerciales, ingéniorat. On ne s'étonnera donc pas que les héritiers, qu'ils soient dans les lycées publics maghrébins ou dans les lycées français et privés, suivent de manière quasi mécanique cette voie. Il existe bien quelques orientations marginales vers les

carrières intellectuelles (sociologie, histoire...), mais elles sont désormais dévolues presque exclusivement aux filles qui, de toute manière, pourront toujours faire un bon mariage.

Par rapport aux années soixante, les filières qui accueillent les héritiers, au lycée d'abord, puis dans le supérieur, sont beaucoup moins nombreuses. La carrière universitaire ou les professions juridiques, qui justifiaient des orientations vers le droit ou les lettres, ont cessé d'être des voies élitistes, d'une part du fait du blocage des salaires depuis une quinzaine d'années à l'université, et de la situation désastreuse dans laquelle elle se trouve et, d'autre part, du fait de la paupérisation et de la décrédibilisation qui frappent les professions juridiques. Les filières choisies par les élites sociales en place sont donc très limitées. Elles débouchent soit sur des professions libérales (médecine, pharmacie, architecture, à l'exclusion des professions juridiques déclassées), financières et commerciales (Hautes études commerciales au détriment des facultés de sciences économiques) et techniques (ingéniorat dans les écoles les plus prestigieuses, que ce soit dans les sciences ou dans l'agronomie). Toutes ces professions sont en principe censées assurer une autonomie et une aisance financière. Elles peuvent de surcroît se monnayer à l'étranger et déboucher sur un statut social acceptable pour des héritiers, voire une fonction dans l'État. S'il demeure quelques filières de formation politique jugées dignes d'intérêt, elles passeront le plus souvent par l'étranger, en particulier par les IEP français. Mais ces voies de formation sont rares.

Il n'est point besoin de dresser des arbres généalogiques comme nous l'avons fait pour les générations précédentes, d'une part parce que la dernière génération n'est pas toujours parvenue au terme du lycée (tout au moins dans la majorité des familles auprès desquelles nous avons enquêté), d'autre part parce que ces familles, qui aiment à évoquer leurs ancêtres, ont beaucoup plus de méfiance à évoquer le parcours des enfants et petits-enfants, ce qui fait que nous ne disposons que d'informations parcellaires. Enfin, nous avons suffisamment prouvé, par l'analyse du public scolaire des établissements d'excellence, qu'ils accueillaient bien une grande partie des héritiers des grandes familles du Maghreb, en particulier pour l'élite de ces filières (type classes préparatoires parisiennes, ISCAE de Casablanca ou faculté de médecine de Tunis). Nous nous contenterons donc ici de confirmer, en reprenant l'exemple des familles déjà citées, que les héritiers d'aujourd'hui sont bien orientés vers ces filières de prédilection, que ce soit à Rabat, à Casablanca ou à Tunis.

Au Maroc tout d'abord, si l'on reprend le cas de la famille rbatie des Balafrej, on constate que les différents petits-enfants d'Ahmed Balafrej ont choisi un nombre très limité de filières. La fille aînée du centralien Anis Balafrej a intégré une Grande École de commerce française. Les enfants de M'Hammed Douiri, le polytechnicien marié à la fille aînée d'Ahmed Balafrej, ont poursuivi dans la voie tracée par leur père : de ses 2 fils, l'un a fait l'X, et l'autre Ponts et Chaussées en France, puis Warton aux États-Unis, tandis que la fille

entrait à Agro-Paris. Quant aux enfants de la deuxième fille du leader nationaliste, l'un a opté pour des études de pharmacie en Tunisie, et l'autre pour des études d'ingénieurs en France (Télécom), prolongées en Ph. D aux États-Unis.

Concernant la famille fassie Benjelloun-Jbina, les quelques cas au sujet desquels nous sommes informés confirment ce que nous supputions. Une petite-fille de Abbas Benjelloun, frère d'Abdelkader Benjelloun, fille de Driss Mekouar, a fait son droit à Casablanca. Mais c'est une fille, et elle est mariée à un commandant de bord de la RAM (et donc ingénieur) d'une grande famille fassie (Bensouda). Le fils d'Abdallah Laroui et de Latifa Benjelloun (fille d'Abdelkader) est boursier aux États-Unis. Des 2 enfants de l'autre fille du leader nationaliste enfin, la fille a suivi des études de langues (anglais et français), et travaille dans le secteur privé, et le fils a fait les Ponts et Chaussées pour devenir l'un des directeurs de Renault à Paris.

Enfin, toujours au Maroc, dans le cas des familles slaouies alliées Jaïdi-Naciri-Aouad, les héritiers nés entre les années 1960-1975 ne dérogent pas à la formation des élites marocaines de leur génération. Parmi ces héritiers, qui comptent dans leurs ancêtres directs nés au XIX^{e} siècle l'historien du Makhzen Khaled Naciri, l'imam de Salé Hadj Ali Aouad qui souleva le pays par son « *Ya Lâtif* » en 1930, l'*amîne* des douanes de Salé Hadj Taïeb Aouad et le khalifat du *qâdi* de Salé Si Mohammed Driss Jaïdi, on trouve une partition entre les filles (une docteure en histoire, une danseuse professionnelle, mais aussi plusieurs héritières mariées à des fils de familles fassies) et les fils (un ingénieur informaticien devenu PDG, plusieurs frères partis au Canada dont l'un est devenu fonctionnaire du gouvernement fédéral, un ingénieur qui travaille à l'Office marocain des pétroles, un médecin...).

Cette sorte de détermination dans le choix des études et des professions, tout du moins pour les héritiers mâles, se retrouve aussi en Tunisie avec, semble-t-il, une plus grande propension des filles à suivre aussi des cursus élitistes. Par exemple, les filles de l'énarque Mansour Moalla et des polytechniciens Tijani Chally et Mokhtar Latiri sont toutes trois polytechniciennes. Deux descendants de la famille de juristes Ben Achour, dont la fille de Yiadh Ben Achour, suivent des études médicales à la faculté de Tunis. Les 3 enfants nés dans les années soixante d'une branche de la famille de beldis tunisois des Kabadou ont fait respectivement des études d'architecture et de médecine pour les 2 garçons, tandis que leur sœur a fait des études de gestion en France. Enfin, les descendants à la deuxième génération du journaliste et avocat au barreau de Tunis Ezeddine Chérif (né en 1905) nés dans les années soixante ont fait pour la moitié d'entre eux des études commerciales (une fille à la faculté de sciences économiques, 2 garçons à l'Institut supérieur de gestion - ISG Tunis - et 2 frères et sœurs à l'IHEC). Un autre garçon a fait médecine tandis que les 2 dernières filles, dont on sait la plus grande latitude par rapport aux garçons, ont fait des études de psychologie pour l'une et des études de cinéma à Nice pour la seconde.

Une fois ces formations acquises, en particulier dans le commerce ou l'ingéniorat, les héritiers des familles de la classe dominante vont pouvoir s'intégrer dans les rouages des entreprises ou sociétés familiales, notamment le capitalisme bancaire au Maroc (*cf*. *supra*, cas du groupe Wafabank), mais aussi dans les entreprises dirigées par un membre de la famille, même si les capitaux appartiennent à des investisseurs étrangers ou à l'État. Enfin, quand la gestion d'un groupe est plus politique que familiale, comme cela semble être le cas de l'empire financier constitué au Maroc par Othman Benjelloun autour de la BMCE, la répartition des fonctions irrigue l'ensemble de la classe dirigeante. Dans la construction d'un empire, il faut en effet savoir tisser des alliances et des réseaux qui ne peuvent qu'excéder le cadre familial. C'est ainsi que dans le groupe BMCE, on va retrouver la plus grande partie des familles dominantes représentées par l'un de ses fils.

Le secrétariat du président compte par exemple deux représentants de deux grandes dynasties fassies, les Bennani et les Benjelloun Touimi, le fils du *fqîh* nationaliste Maaninou de Salé et un membre de la famille fassie des Sebti, qui a travaillé avec André Azoulay. Dans la société de bourse du groupe MIT, se côtoient le directeur, Ben Saïd Zouheir, issu d'une famille slaouie et formé à Las Vegas (mais dont le père est conseiller du Premier ministre Youssoufi), Ghita Bargach de Salé, responsable de la recherche, Majid Benjelloun (parent éloigné du fondateur du groupe), son cousin fassi Benkirane, le fils d 'Abderrahim Bouabid, Mehdi Bouabid, formé aux États-Unis (et dont le frère est patron de la filiale consommation de la BMCE). À la direction des participations à l'investissement se trouve Saad Bendidi (centralien, HEC et Sciences Po), membre du G14 de Hassan II... Quant aux 2 directeurs généraux du groupe, l'un appartient à la famille fassie des Belghiti et l'autre à la famille alaouite.

Les élites issues de la méritocratie scolaire, qui s'est développée après les indépendances puis tarie à partir des années soixante-dix, sont donc un groupe mixte issu des héritiers des classes dominantes et des nouvelles capacités. Ces élites assurent un avenir à leurs enfants à travers des stratégies éducatives que nous avons tenté de mettre à jour. La question qui se pose maintenant est de savoir si les élites ainsi dégagées par la méritocratie scolaire sont engagées dans un processus de fusion (par alliances matrimoniales), ou si l'ancienne classe dominante réussit à préserver ses positions sans se « compromettre » dans des mésalliances avec les parvenus de la méritocratie scolaire. La réponse que nous apportons ne peut être que nuancée, mais il faut selon nous séparer le cas du Maroc de celui de la Tunisie.

Il semble en effet qu'en Tunisie soit engagé de longue date un processus de fusion, qui tend à se renforcer depuis une vingtaine d'années, entre les élites sahéliennes diplômées, et de ce fait détentrices de fonctions étatiques, et les familles tunisoises de l'ancienne classe dominante. Ce processus se met en place presque toujours par l'alliance d'héritières de la bourgeoisie tunisoise avec des sahéliens « parvenus ». Ce phénomène que nous avions entrevu dès les années cinquante, par exemple avec le cas du sahélien

Mokhtar Latiri, semble avoir pris un caractère beaucoup plus massif à la génération suivante. C'est qu'entre-temps, les Sahéliens placés dans l'État ont commencé à faire souche, tandis que nombre de familles tunisoises poursuivaient leur mouvement séculaire de déclin. Le besoin de redorer le blason de certaines familles tunisoises s'est donc accompagné du désir des Sahéliens d'acquérir, par alliance, quelques « quartiers de noblesse ».

Le cas de la famille beldie des Kabadou est de ce point de vue éclairant, mais on aurait pu tout aussi bien prendre le cas de la famille Guellaty, dont nombre de descendantes ont épousé des Sahéliens. Le tableau suivant (GX) illustre, à titre d'exemple, l'élargissement de la base sociale de l'élite tunisienne durant les deux dernières décennies du siècle. En reprenant l'exemple de la famille Kabadou déjà évoquée, nous pouvons voir de quelle manière s'opère le processus d'intégration des nouvelles capacités issues de la province et principalement du Sahel.

Arbre GX : Tableau simplifié de la famille beldie des Kabadou et alliances des dernières générations.

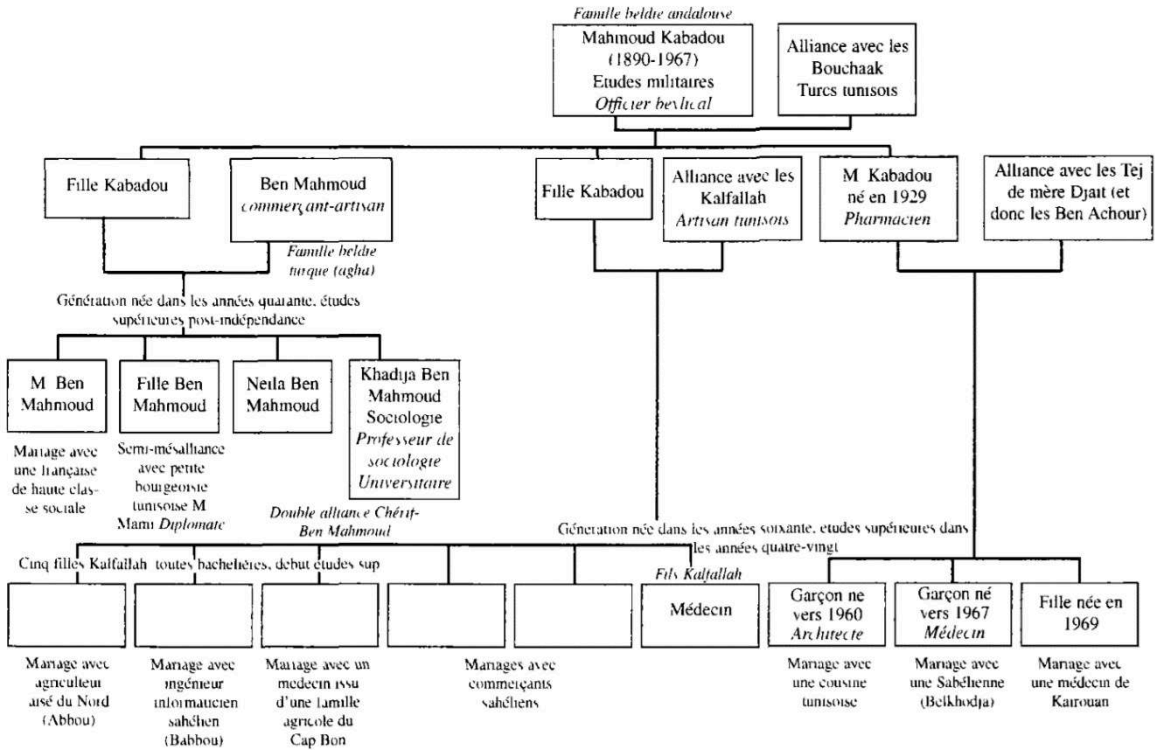

Crédits : Pierre Vermeren.

Alors que la famille Ben Mahmoud, dont les enfants étaient nés dans les années quarante, avait su préserver son capital social, notamment par la double alliance des 2 héritières avec des fils de la famille tunisoise des Chérif, les familles Kalfallah et Kabadou, toutes issues du même couple (alliance Kabadou et Tej), ont eu besoin de s'allier à de nouvelles capacités. Les descendants de ces deux familles sont nés dans les années soixante (ils ont

donc une vingtaine d'années de plus que leurs cousins), c'est-à-dire qu'ils accèdent au mariage à une époque où la fusion des élites a beaucoup progressé.

Le cas de la famille Kalfallah est symptomatique de la nécessité de redorer le blason d'une famille descendante. La fille de Mahmoud Kabadou avait épousé dans les années cinquante un artisan tunisois, ce qui, tout en étant une semi-mésalliance, permettait à la famille de rester dans le sérail tunisois. Mais la dégradation économique de l'artisanat dans une Tunisie en cours d'industrialisation accélère la chute du capital économique. Aussi la famille, qui pousse ses 6 enfants dans la machine scolaire et réussit à doter son fils d'une profession plus porteuse (il est devenu médecin), doit-elle se résoudre à marier ses 5 filles à des « parvenus » sahéliens ou provinciaux. Il s'agit de reconstituer un capital économique décrépit. Deux des filles épousent des commerçants sahéliens, et une autre un agriculteur du Nord, qui apportent donc un peu de capital économique. Quant aux 2 autres filles, elles épousent des provinciaux ayant réussi scolairement (un ingénieur et un médecin), c'est-à-dire dotés à la fois d'un capital culturel (fût-il nouveau) et d'une fonction honorable.

La famille du fils de Mahmoud Kabadou, en revanche, réussit à mieux préserver son capital social. La profession du père, qui est pharmacien et a épousé une fille Tej, assurait, il est vrai, plus de sécurité économique et sociale. Néanmoins, à la jeune génération, des alliances en dehors du milieu tunisois se retrouvent aussi. Les 2 fils, qui sont architecte et médecin, épousent pour l'un sa cousine tunisoise (ce qui reste dans l'ordre des choses), tandis que l'autre épouse une Sahélienne (il est vrai qu'il s'agit de la famille connue des Belkhodja), ce qui constitue une sorte d'alliance à l'envers. Enfin la fille, qui gère une librairie en France, a épousé un médecin kairouanais, ce qui constitue une mésalliance du point de vue tunisois, mais est conforme à la fusion des élites dont nous parlons.

Au Maroc, il semble bien que la situation soit tout autre, du fait que la bourgeoisie marocaine, pour toutes les raisons que nous avons évoquées, a bien mieux réussi à préserver sur le siècle son capital social et économique. De ce fait, les alliances entre l'élite scolaire promue dans les années 1960 et 1970 avec les membres de l'ancienne classe dirigeante semblent beaucoup plus rares qu'en Tunisie. Nous avions bien évoqué le cas de la fille du maire de Salé Belhaj, mariée à un fils de famille fassie, mais les autres familles dont nous avons pu observer l'évolution (Benjelloun-Jbina de Fès, Naciri et Aouad de Salé), ne présentent pas ce type d'ouverture. Quand elle existe, et c'est de plus en plus fréquent, c'est en direction des autres bourgeoisies urbaines (par exemple, les fils de familles slaouies ont épousé beaucoup d'héritières fassies), ou en direction d'étrangers. Dans toutes les familles que nous avons analysées, il existe en effet un nombre proportionnellement élevé de mariages mixtes. Ces derniers se sont souvent réalisés au terme d'études passées à l'étranger, et peuvent être interprétés comme une résistance d'une partie des enfants de la classe dirigeante aux contraintes qui pèsent sur eux du point de vue matrimonial.

Les mariages arrangés restent en effet une pratique courante dans les milieux de la bourgeoisie marocaine, c'est même le cas de la majorité d'entre eux, car il faut préserver, voire étendre le capital familial par ces alliances. Les familles du grand capitalisme fassi sont très conservatrices en ce domaine, ce qui pourrait néanmoins permettre à terme une ouverture en direction des familles berbères enrichies dans le négoce. À Casablanca par exemple, ce sont les Berbères (à large dominante soussie) qui tiennent le commerce de la ville. Une trentaine de familles soussies tiennent aussi le secteur marocain du BTP comme les Mouhendiz, Ziali et Laghrich, et quelques grands groupes capitalistes, comme les groupes Akhanouch, Agouzzal Messaoud et Benahmed Ait Manna, sont désormais entre leurs mains. Or, ce sont les Fassis qui ont la haute main sur la quinzaine de banques marocaines, ce qui à terme devrait favoriser (mais il paraît que le processus est engagé sans que nous ne possédions d'exemple précis) les alliances croisées entre familles fassies et familles berbères enrichies.

Autant dire qu'il s'agit (ou s'agira) là d'alliances strictement économiques, ayant peu à voir avec le processus d'ascension par l'école. Ce qui fait, dans ce contexte, que les mariages mixtes sont le seul moyen d'échapper à la pression sociale et familiale, tant il est vrai qu'une mésalliance est toujours invraisemblable dans le Maroc d'aujourd'hui. Dans sa thèse, Ali Benhaddou a très bien montré le lien intrinsèque qui lie mariages et affaires dans le Maroc actuel, à l'exception d'autres alliances susceptibles d'élargir l'assise familiale comme une alliance avec des Chérifs.

> « Sur 339 hommes de pouvoir, âgés de 30 à 70 ans et représentant 50 familles les plus riches du Maroc, 17 % sont mariés avec leurs cousines parallèles. 69 % d'entre eux ont contracté un mariage communautaire, une forme déguisée d'endogamie parentale. Seuls 15 % parmi eux ont choisi d'épouser les uns (8 %) des femmes étrangères à leur communauté ethnique, les autres (7 %) des Françaises ».

Et de fait, parmi les familles que nous avons étudiées, comme celles de Aouad-Naciri de Salé, on note plusieurs mariages avec des étrangers (français, canadiens). Ces mariages mixtes sont une pratique ancienne dans la bourgeoisie marocaine, et notamment fassie (cas d'Abdelkader Benjelloun et de très nombreux nationalistes marocains), et sont donc acceptés. Ils ne débouchent pas forcément sur un processus d'émigration, sauf si le mariage est une mésalliance (avec les classes populaires ou moyennes françaises), ce qui marque le seul type de rupture avec le milieu réellement envisageable.

3. Une domination consolidée des élites sur l'État

La question des corps d'État est généralement peu abordée quand on parle des administrations centrales et des systèmes de gouvernement au Maghreb. Or, l'importance du modèle français (ne serait-ce que parce que la France forme de nombreux ingénieurs maghrébins dans ses Grandes Écoles appartenant aux corps d'État des Ponts et des Mines)

fait que la question se pose très clairement. Le fonctionnement d'un corps d'État (ou son non-fonctionnement) et la rivalité qui existe entre les différents corps sont d'ailleurs révélatrices du rôle qu'imposent les États aux différents segments de leur élite. Pour résumer, il existe au Maroc et en Tunisie 2 grands types de corps, ceux des ingénieurs et ceux des hauts fonctionnaires. Le partage des rôles et des fonctions entre ces deux catégories depuis les indépendances n'est pas sans signification sur le fonctionnement des États.

En Tunisie, l'énarchie domine l'État

La prédominance des CSP sur la haute fonction publique tunisienne crée depuis une quinzaine d'années une situation sans équivalent au Maghreb. Leur prédominance actuelle à la tête du parti, des administrations et d'une partie des entreprises publiques (environ 15 %) en fait le seul véritable corps d'État qui fonctionne à ce jour en Tunisie. La situation n'a pas toujours été celle-là quand, à la suite de l'indépendance, les ingénieurs pionniers de Tunisie ont pris en main le ministère des Travaux publics (autour de Mokhtar Latiri, d'Amira Tahar et Abdelaziz Zenaïdi). À l'instar de la STEG, grande entreprise publique dans le secteur de l'énergie, certaines entreprises publiques sont devenues de véritables bastions pour les ingénieurs, comme l'a été l'OCP au Maroc. La STEG compte 9 000 agents en 1994, dont bon nombre d'ingénieurs formés à Supélec (France), à l'ENIT, à Grenoble ou à Moscou. Pourtant, même si ces bastions publics résistent, les ingénieurs de conception ont aujourd'hui largement délaissé la haute administration tunisienne.

Rien ne ressemble aujourd'hui à un corps des Ponts ou des Mines, alors que les ingénieurs formés dans ces 2 écoles sont très nombreux. En réalité, la situation des ingénieurs dans le public a commencé à se dégrader dès les années soixante, notamment du point de vue financier. À partir du développement du secteur privé en Tunisie dans les années soixante-dix, les ingénieurs ont commencé à fuir vers le secteur privé. Durant la période 1965-1995, il n'y a pas eu en Tunisie de réactualisation du salaire des fonctionnaires en dehors de l'indexation sur l'inflation. L'échelle des salaires va de 1 à 3 entre le salaire de base et celui d'un ingénieur (ce qui donne environ 500 dinars pour un ingénieur en 1994, et de 600 à 800 pour les plus hautes fonctions, soit l'équivalent d'un SMIC français). Or, la rémunération des ingénieurs dans le privé est, au milieu des années quatre-vingt-dix, beaucoup plus forte que dans le secteur public (on est passé d'une rémunération égale au début des années soixante à un écart de 3 à 4). Cette situation a conduit les ingénieurs de haut niveau à quitter le public à partir des années soixante-dix, et a permis la prise du pouvoir par les énarques qui, eux, n'ont guère d'autres possibilités de carrière.

Dans l'administration tunisienne d'aujourd'hui, les ingénieurs concepteurs sont absents, et ont été remplacés par les « ingénieurs de travaux » issus pour la plupart des écoles

d'ingénieurs d'exécution, formés en Tunisie, en Europe de l'Est, ou dans les autres pays du Maghreb. N'importe quel ingénieur peut aujourd'hui devenir « ingénieur principal » en Tunisie, du fait de la fuite vers le privé des ingénieurs de conception. En 1994, plus de 94 % des 100 ingénieurs des Ponts tunisiens se trouvaient dans le privé, en particulier dans les cabinets de conseil. Cette situation explique aussi la fuite massive (ou plutôt le non-retour) des ingénieurs tunisiens formés en France, aux États-Unis ou au Canada. Comme pour les ingénieurs tunisiens formés aux États-Unis, on peut estimer que près de la moitié des polytechniciens tunisiens sont restés en France (tout au moins d'après l'*Annuaire des anciens élèves*). Le secteur privé tunisien attire quant à lui la quasi-totalité des ingénieurs qui rentrent dans les années quatre-vingt-dix (la STEG qui comptait 4 polytechniciens vers 1975 n'en compte plus aucun en 1995).

Dans l'administration comme dans les grandes entreprises publiques tunisiennes, ce sont aujourd'hui les « adjoints-techniques » qui sont soumis aux administrateurs, alors que ces derniers n'ont guère de compétence technique, et sont de ce fait conduits à faire de nombreuses erreurs technocratiques (notamment dans l'évaluation fantaisiste des appels d'offre). Cette situation est d'autant plus paradoxale que la Tunisie investit des sommes colossales depuis 30 ans pour former des ingénieurs de haut niveau à l'étranger. Ces ingénieurs, une fois formés, choisissent de ne pas rentrer en Tunisie, ou d'éviter à tout prix le secteur public. Or, comme la Tunisie a développé jusqu'aux années quatre-vingt-dix un capitalisme de petites entreprises à caractère familial, l'opportunité de trouver des emplois est limitée pour eux. Restent les multinationales et le secteur de la finance. Mais la mésaventure de la BIAT, première banque privée tunisienne créée par Mansour Moalla, ancien élève de l'ENA de Paris qui a été écarté par les clans au pouvoir, n'incite guère les jeunes ingénieurs à se lancer dans la constitution de sociétés dynamiques.

Des solutions sont envisagées pour répondre à cette situation. La création de l'IPEST et de Polytechnique La Marsa vise à former des ingénieurs de conception sur place. Mokhtar Latiri, de son côté furieusement hostile à ces réalisations, a mis sur pied la Fondation el Kantaoui en 1994 pour rendre les ingénieurs formés dans les 6 écoles tunisiennes plus opérationnels sur le marché de l'emploi. Il proposait par ailleurs de permettre aux ingénieurs de conception (formés à bac +5), considérés à leur entrée dans l'administration comme des « cadres techniques » au titre « d'ingénieur principal », de monter au moins aussi vite en grade que les énarques. Ces derniers, en effet, formés à bac +7, accèdent directement au grade de « sous-directeur » leur octroyant des avantages matériels (voiture de fonction, indemnité logement, *etc*.)

Quoi qu'il en soit, ce gâchis de potentialités qui écarte les meilleurs ingénieurs de l'économie et de l'administration tunisienne correspond bien aux visées politiques de contrôle et de populisme du régime tunisien. Écarter les esprits indépendants et les compétences techniques de l'administration, c'est faire passer le pouvoir technocratique sous la férule du politique et de la machine administrative. Or, les énarques sont les

serviteurs zélés du régime auxquels ils doivent leur poids, tout en étant dans l'attente de fonctions de pouvoir plus importantes (dans le parti) ou de places rémunératrices (les entreprises publiques). De même, avoir noyé ou écarté les ingénieurs de haute formation parmi les 10 000 ingénieurs que compte ce pays, c'est acheter la paix sociale dans un secteur important (l'islamisme étudiant militant a démarré à l'ENIT), tout en créditant le mythe de la « réussite des classes moyennes » d'une certaine constance. La politique de « mise à niveau » de l'économie tunisienne, si instrumentalisée par le régime, n'en prend que plus de sens dans un pays dont l'économie (à travers son secteur public peu compétitif et son secteur privé non concentré et sous-encadré) risque d'être laminée par l'accord de libre-échange avec l'Union européenne en 2010.

À Rabat, les technocrates

Au Maroc, la situation se présente d'une tout autre manière, au grand dam des ingénieurs tunisiens qui évoquent avec envie la situation de leurs collègues marocains rencontrés dans les Grandes Écoles françaises. Dans ce pays en effet, la situation des administrateurs et des ingénieurs est quasiment l'inverse de celle rencontrée en Tunisie. Après l'indépendance avait été créé au Maroc, le 19 juillet 1960, un véritable corps d'État, celui des inspecteurs des Finances, par décret du ministre des Finances, le polytechnicien M'Hammed Douiri. Or, ce corps très prestigieux, qui a accueilli pendant une quinzaine d'années toute la haute administration financière du royaume au rythme d'une à 6 nominations par an, au premier rang desquels une majorité de membres des familles makhzen fassies, s'est peu à peu vidé de sa substance politique et symbolique. S'il reste aujourd'hui toujours le principal corps d'État du Maroc, comptant 167 membres en 1995, il accueille désormais essentiellement des titulaires du cycle supérieur de l'ENAP, ce qui signifie une forte perte d'influence sociale et politique. En fait, l'évolution de ce corps est à l'image de l'évolution de l'ENAP, dont on sait la dégradation de l'image symbolique. Certes, un certain nombre de personnalités de premier plan du royaume sont toujours membres de ce corps, mais les vrais centres de pouvoirs se trouvent ailleurs dans le Maroc d'aujourd'hui.

Ils se trouvent d'abord dans le secteur de la Finance, essentiellement dans le secteur privé comme nous avons pu le constater à travers le poids des familles fassies sur le capitalisme bancaire. Mais pour éviter de voir son administration désertée par les compétences les plus diplômées (et qui sont constituées par les héritiers des vieilles familles makhzen), Hassan II a de longue date permis aux ingénieurs, notamment aux ingénieurs de conception formés en France, de rester dans l'administration grâce à une politique de hauts salaires. Ainsi, au Maroc, le ministère des Travaux publics est resté un véritable bastion pour les ingénieurs des Ponts et Chaussées. Sur les 400 que compte le Maroc, les trois quarts sont employés dans la haute administration (un quart seulement travaillant dans le secteur privé du bâtiment). Au sein de la machine étatique marocaine, ils

constituent donc de fait un véritable corps qui a pris sous sa responsabilité le secteur éminemment stratégique de la Formation des cadres (dont le MEN a été dépossédé).

Ce corps est mené par des personnalités ayant beaucoup de poids dans la machine étatique, à l'instar de Chakib Benmoussa (milieu des années quatre-vingt-dix). Avec l'aide de son protecteur M'Hammed Douiri, ce corps a pris une importance numérique sans équivalent. Les Marocains ont en effet bénéficié de 3 voies d'accès pour rentrer aux Ponts : la voie normale par les prépas et le concours, l'admission sur titre en deuxième année après une maîtrise ou en sortant de l'X, et la convention passée entre le ministère des Travaux publics marocain, le MEN français et l'École, qui autorisait les fonctionnaires marocains ingénieurs (à bac +4) et les ingénieurs d'application (sortis des Travaux publics de France ou du Maroc - école Hassania) à rentrer en deuxième année (avec un quota). Cette troisième voie a permis jusqu'en 1985 à des enfants de ministres et de gens du Palais Royal de rentrer aux Ponts et Chaussées de Paris, ce qui n'a pu qu'accroître le poids de ce corps. Le passage par cette formation permettait aux ingénieurs d'application de devenir ingénieurs d'État, ce qui signifiait promotion et salaire accru. Le taux maximum d'intégration s'est situé dans la période 79-85. En 1985, l'École des Ponts a dénoncé l'accord qui permettait aux Marocains de rentrer grâce à la moyenne math. physique en place de la note de français, ce qui a fait chuter les recrutements.

À l'inverse de la Tunisie, les ingénieurs des Grandes Écoles entrent directement dans l'administration à l'échelle 11, alors que les titulaires d'un cycle supérieur de l'ENAP (comme les diplômés des IEP et des écoles de commerce) entrent à l'échelle 10. Hors majoration de salaire (obtenue grâce à une fonction particulière), un ingénieur entre donc dans l'administration à 6 000 Dh en 1998. Un chef de service majore son salaire de 5 000 Dh, un chef de division de 6 000 (soit 12 000 Dh), un directeur d'administration centrale de 15 000. Or, en juillet 1997, décision a été prise dans le cadre de la lutte contre la grande corruption de réévaluer le salaire du directeur de 25 000 Dh. Cela n'a donc rien à voir avec les salaires tunisiens, et explique la présence forte de hauts diplômés au sein de la haute administration, et la faible place des énarques. Pour autant, comme à Tunis, les salaires du privé peuvent être beaucoup plus élevés (3 fois plus), ce qui pousse l'écrasante majorité des lauréats des Grandes Écoles françaises à rentrer dans le privé, sauf à être tenté par un passage en cabinet ministériel fortement rémunérateur et gratifiant, au terme de quelques années passées dans l'administration...

C'est pourquoi, à partir des années quatre-vingt, à l'heure du Plan d'ajustement, et alors qu'il fallait évacuer nombre de hauts fonctionnaires et de PDG des plus grandes entreprises publiques en place depuis l'indépendance et largement mouillés dans la corruption, Hassan II décida de faire monter une nouvelle génération. Repéré par le ministre Azeddine Guessous, issu d'HEC Paris au début des années quatre-vingt, Abou Ayoub (Sup de Co Lyon) est le premier parmi une vingtaine de personnalités à avoir été propulsé dans la haute fonction publique à l'âge de 28 ans, où il devint directeur du

Commerce extérieur, avant d'en devenir le ministre 10 ans plus tard. Sa montée en puissance s'est accompagnée d'une nouvelle politique d'Hassan II visant à confier les plus importants postes de direction à des personnalités d'envergure, le plus souvent des ingénieurs bardés de diplômes, issus des meilleures familles makhzen.

Tel est le cas de Driss Benhima, fils du Premier ministre Mohammed Benhima, polytechnicien né en 1954. Élevé chez les religieuses de Notre-Dame de la Paix à Rabat, puis élève au lycée Descartes, il fait sa math. sup. à Ginette en 1971. Major étranger de l'X en 1974, issu du corps des Ponts, il rentre au Maroc où il commence sa carrière à l'OCP. Il est nommé dans les années quatre-vingt-dix directeur général de l'Office national d'électricité (ONE) après un passage en France chez Air Liquide. Il devient ministre de l'Équipement et du Tourisme du gouvernement de transition avant l'alternance, tout en gardant son poste à l'ONE. En 2000, Driss Benhima, toujours à la tête de l'ONE, et quelques autres personnalités comme Mohammed Hassad (polytechnicien passé par la direction de l'ODEP, ministre des Travaux publics puis PDG de la RAM), Mourad Chérif (ingénieur des Mines, PDG de l'OCP puis directeur général de l'ONA) et Mustapha Terrab (Ponts et Chaussées et MIT en poste au cabinet royal, petit-fils du *fqîh* Bellarbi Alaoui), constituent une véritable aristocratie de fonction qui dirige les affaires du Maroc. Ce sont eux qui sont chargés de restructurer et de mettre à niveau les grandes entreprises marocaines, et ont ainsi plus de pouvoirs que les ministres (quand ils ne le sont pas).

Ce sont ces hommes et quelques autres qui ont constitué ce que l'on a appelé sous Hassan II le « G14 ». En s'entourant de ces 14 « super-diplômés » pour élaborer une réflexion et des propositions sur la bonne marche des affaires du royaume, Hassan II a montré toute l'importance qu'il accordait aux ingénieurs de formation française. Sur les 14, 9 au moins sont ingénieurs des Grandes Écoles françaises (comme Adil Douiri), 1 est passé à la fois par l'École des Ponts et le MIT (Terrab). Aziz Akhennouch (apparenté à l'épouse de Hassan II) a été formé aux États-Unis, et 3 sont docteurs en droit... comme le Prince héritier devenu Roi.

Ce petit aréopage symbolise une sorte d'idéal technocratique du Souverain aux prises avec une situation socio-économique catastrophique dans les années quatre-vingt-dix, une sorte de gouvernement éclairé par la raison, qui est aux antipodes de ce que l'on a pu voir à Tunis. Or, derrière cette première génération née dans les années cinquante, il y a celle des années soixante, largement cooptée par les hommes de la première durant les années quatre-vingt-dix. Elle compte Fathallah Sijilmassi (IEP Grenoble, docteur), Hassan Bernoussi (ENSI française et ami de Mohammed VI), Mohammed Bousaïd aux Travaux publics, Ali Ranem (Centrale Lyon) ou encore Mounir Chraïbi (polytechnicien directeur de l'Office de la Formation professionnelle). Un seul diplômé marocain sort du lot, M. Jamali, formé à l'ENIT. Reste à savoir si les promotions qu'ils attendent seront plus convaincantes que les salaires du privé, et si Mohammed VI compte s'appuyer sur eux pour gouverner.

4. Des gouvernements technocratiques ?

L'enquête du CRESM déjà citée avait montré le poids de la génération des indépendances dans les gouvernements de Habib Bourguiba. Cette génération, à travers ses principaux dirigeants à l'instar des Premiers ministres Hédi Nouira (né en 1911) et Mohamed Mzali (né en 1925), allait *grosso modo* tenir les rênes du pouvoir jusqu'à la mise à l'écart du *zaïm*. La nomination en octobre 1987 du Premier ministre Zine el Abidine Ben Ali, né en 1936 (qui avait donc 20 ans à l'indépendance), marque symboliquement l'arrivée au pouvoir de la génération suivante. Ben Ali a été en effet un des hommes nés le plus tardivement de tous les gouvernements de Bourguiba (les 2 plus jeunes étant nés en 1942 et ayant 45 ans en 1987, à l'exception du centralien Mondher Zenaïdi, fils d'Abdelaziz, né en 1950).

La prise du pouvoir par Bourguiba se traduit donc par l'arrivée massive d'une nouvelle génération (née pour l'essentiel après 1945) et par la quasi-disparition des hommes de l'indépendance, et s'accompagne donc d'un profond remaniement du personnel politique. Cette nouvelle vague se traduit aussi par une profonde mutation des parcours politiques et des formations. À la génération des ministres nationalistes, pour l'essentiel de formation juridique et littéraire (mais aussi secondairement primaire ou secondaire), ce qui était le cas des trois quarts de tous les ministres de Bourguiba, succède la génération des « technocrates ».

Mondher Zenaïdi et quelques autres ont préfiguré *in extremis* ce nouveau profil des ministres tunisiens. Nommé en octobre 1987 ministre du Commerce et de l'Industrie, ce centralien de formation annonce en effet la prise en charge de la plupart des ministères par des hommes du métier, des spécialistes, des technocrates sans engagement politique particulier, si ce n'est un engagement formel au parti, car le contraire n'est guère possible.

Ainsi, dans le gouvernement de janvier 1995, le partage des rôles est très net entre une dizaine de ministres de contrôle et une vingtaine de technocrates spécialisés. La permanence politique (au service du RCD) et le contrôle des ministères de souveraineté sont assurés par le docteur Hamed Karoui au Premier ministère (le seul politique issu de la génération de l'indépendance et ancien militant du Néo-Destour à la fin du protectorat), par les énarques Abdellah Kallel (ministre d'État), Mohamed Jegham (Intérieur) et Mohamed el Jery (ministre directeur du cabinet présidentiel), ainsi que par plusieurs juristes (Abdelaziz Ben Dhia à la Défense, ancien directeur du PSD et ministre sous Bourguiba, Sadok Chaâbane à la Justice). Enfin, 2 officiers saint-cyriens ont en charge l'essentiel, Ben Ali à la présidence et Habib Ammar à la Communication, sans oublier un officier de police formé successivement en Belgique, au Caire, à Paris et à Washington, Mohamed Ben Rajeb, à l'Agriculture.

Pour le reste, les ministres sont très largement issus de la province, et très largement des campagnes tunisiennes dans lesquelles ils sont nés entre 1934 et 1953. Ces promus de la méritocratie tunisienne des années soixante/soixante-dix sont des hommes neufs, issus pour la plupart de milieux modestes et ruraux. Pour la plupart éloignés des élites sociales tuniso-sahéliennes, ils garantissent une neutralité dans les jeux d'influence et de pouvoir tunisois, tout en cautionnant la vitrine méritocratique du régime. Ils répondent au critère territorial puisqu'ils viennent de tous les gouvernorats de la Tunisie, et offrent d'autant plus de garantie de fidélité qu'ils doivent leur ascension et leur réussite sociale au Régime.

Sur ces bases, les ministres répondent à une stricte spécialisation de leurs compétences. De spécialités diverses, ils ont été formés en Tunisie (Grandes Écoles ou universités), en France mais aussi au Caire et aux États-Unis. Le ministre des Affaires religieuses a été formé en section islamique au Caire, le ministre des Affaires étrangères a été formé à la Columbia University of New York, le ministre des Femmes et de la Famille est une femme (la seule du gouvernement…), le ministre de la Santé est un professeur en pédiatrie, le ministre de la Culture est un normalien agrégé d'arabe, les ministres de l'Enseignement sont des juristes, et l'ensemble des ministères techniques ou commerciaux sont tenus par des ingénieurs et des économistes (comme le polytechnicien Sadok Rebah passé par Ginette, aux Affaires sociales, ou comme le ministre du Développement économique, qui est licencié en sciences économiques de Tunis et a un Ph. D de Los Angeles en économie).

Au Maroc, c'est depuis les années soixante, avec le régime d'exception décrété en 1965, que la tendance est à la nomination d'un nombre important de ministres technocrates. La montée des jeunes diplômés du G14 et de leurs collègues durant les années quatre-vingt-dix n'est que la relève d'une génération voulue par le Palais. Mais, contrairement à la Tunisie, le Roi ne s'est pas embarrassé par un souci de démocratisation à la tunisienne, fût-elle une stratégie dans le jeu politique. Il a préféré pour l'essentiel continuer à puiser parmi les héritiers des familles makhzen, à l'image de Driss Benhima. Certes, il y a quelques promus de la méritocratie des années soixante (à l'image du *self made man* Driss Jetou, issu d'El Jadida, homme d'affaires devenu ministre de l'Industrie), mais ils sont le plus souvent impliqués d'une manière ou d'une autre dans le jeu de ces puissantes familles (la fille de Basri est par exemple mariée à un héritier de la famille Hassar de Salé). C'est pourquoi, depuis près d'une trentaine d'années, les technocrates sont présents au gouvernement marocain, à l'image du polytechnicien Chérif Chefchaouni écarté dans les années soixante-dix pour corruption.

Pour autant, face à ces technocrates sans appartenance politique, puisque les partis d'opposition sont largement tenus à l'écart du gouvernement depuis 1961, le contrôle politique s'est exercé de manière croissante au sein du gouvernement par l'intermédiaire du ministre de l'Intérieur (le Roi exerçant lui-même la fonction de ministre des Armées depuis les attentats de 1971-1973). Repéré par Mohammed Benhima à l'époque de Dlimi, le directeur des Affaires générales de l'intérieur, promu secrétaire d'État puis ministre de

l'Intérieur à la suite de M. Benhima à la fin des années soixante-dix, Driss Basri est devenu au fil des années une pièce maîtresse dans la constitution des gouvernements. En l'absence d'école de formation politique du type de l'ENA à Tunis, la faculté de droit de Rabat est devenue au fil des années un vivier pour les fonctions de contrôle au sein des gouvernements marocains. La faculté de droit de Rabat, où Driss Basri n'a jamais cessé d'être professeur, a acquis une centralité encore plus grande dans les années quatre-vingt, quand les deux Princes héritiers y sont devenus étudiants.

Cette situation explique la promotion gouvernementale d'un très grand nombre de professeurs de cette faculté à des fonctions ministérielles ou à des postes stratégiques dans la machine gouvernementale. Ces hommes échappent parfois aux alliances traditionnelles des grandes familles du Maroc et sont, comme les énarques tunisois, la garantie d'une autonomie de l'Intérieur (et du Palais) par rapport au jeu habituel du pouvoir. Cette élite de promotion comprend par exemple les cas d'Aziz Hasbi, ancien ministre de la Fonction publique, de Chaouki Serghini, ancien secrétaire d'État à l'Environnement, de Mohieddine Amzazi, directeur des Affaires générales et de l'Information, de Mohammed Lamouri, directeur de l'Institut de journalisme, ou de Mohammed Hassad, ingénieur des Ponts. Mais la faculté de droit a promu des personnalités de plus grande ampleur comme Omar Azziman, militant des droits de l'homme, devenu ministre de la Justice au début des années quatre-vingt-dix, et qu'Hassan II a souhaité conserver dans le gouvernement de l'alternance en 1998 au titre des « ministres de Souveraineté ».

L'alternance politique voulue par Hassan II n'a en effet guère modifié fondamentalement la donne. Technocrates et professeurs de la faculté de droit de Rabat continuent à se partager la plus grande part des postes ministériels. L'appartenance politique des membres du gouvernement d'Abderrahman Youssoufi n'a changé ni cette donnée, ni l'influence plus ou moins avérée de Basri sur une bonne moitié des ministres. Certes, les nouveaux promus de la faculté de droit ont souvent eu un parcours politique de militants marxistes dans les années 1965-1975, mais ils ont appris entre-temps à composer avec le Makhzen et sont, pour certains d'entre eux, rentrés dans le jeu du puissant ministre de l'Intérieur. De Habib el Malki, ministre de l'Agriculture issu de l'UNEM, à Abdallah Saaf, ministre de l'Enseignement secondaire, en passant par Fathallah Oualalou, ministre de l'Économie, et Ahmed Ghazali, Secrétaire général du ministère de la Justice, il est difficile de savoir si l'appartenance politique à gauche l'emporte sur la connivence avec le ministre de l'Intérieur (tout au moins jusqu'à son éviction en novembre 1999).

Quoi qu'il en soit, l'alternance n'a pas promu des politiques de premier plan au gouvernement (à part quelques hommes comme Mohammed el Yazghi), et comme le constate *La vie économique*, le gouvernement de l'alternance ressemble à « un gouvernement de technocrates politiques ». Si la génération des technocrates du G14 a été provisoirement mise à l'écart du gouvernement, elle n'en garde pas moins tous ses

pouvoirs. Le jeu de chaises musicales de l'année 1999 entre les grands patrons du secteur public prouve que les technocrates les plus puissants gardent une position dominante, d'où ils exercent souvent plus de pouvoir sur les grands secteurs économiques (transports, énergie, industrie) que les ministres en charge des dossiers.

Cinquième partie

Une méritocratie verrouillée

Une méritocratie verrouillée

La question de la formation des élites maghrébines par l'enseignement supérieur au cours du XX^{e} siècle, est intrinsèquement liée à celle de la transmission du capital social et économique de la classe dominante précoloniale. Le postulat selon lequel cette transmission aurait été brisée par la période coloniale, en particulier pour le capital économique, est souvent avancé par les élites qui ont investi l'État indépendant en 1956 (puis en 1962 en Algérie). Or, cette autolégitimation semble éloignée de la réalité sociale. En effet, contrairement à ce que l'on peut penser, la colonisation (puis l'indépendance, avec la marocanisation-récupération des terres), a renforcé l'assise foncière de la bourgeoisie urbaine du Maroc, comme l'a d'ailleurs fait la Révolution française au profit de la noblesse, toujours au détriment des communautés villageoises ou paysannes. Il n'y a guère qu'en Tunisie que la colonisation a, mais partiellement, dépossédé les notables traditionnels (les beldis et chefferies rurales) de leur assise foncière et de leurs capitaux commerciaux. Cela implique que le fil de la transmission du capital a été plus ténu en Tunisie qu'au Maroc, ou qu'en France plus d'un siècle avant.

> « Renforcées par la Révolution [NDLR, *versus* protectorat puis indépendance au Maroc], les assises terriennes de la noblesse l'ont poussée, dit P. Bois, vers une activité politique à laquelle elle ne songeait pas sous l'Ancien Régime ».

La mise en place des nouveaux régimes à l'indépendance a profité pour la plus grande part aux « héritiers » des notables traditionnels, (fussent-ils provinciaux), au Maroc d'abord, mais secondairement en Tunisie du fait de la poussée des nouvelles « élites ». D'autant plus que, comme au XIX^{e} siècle en France, « la notion de mérite accorde sans mal les privilèges de la naissance et de la fortune avec la promotion des meilleurs », note Suzanne Fiette. Cela n'exclut pas que de nouveaux secteurs de la société aient pu bénéficier à la marge de la nouvelle méritocratie, à l'image des promus de Sadiki.

Ce second phénomène aurait même été accentué par l'ouverture du système d'enseignement commencée dès la fin des protectorats, par le biais des « Plans de scolarisation totale » de 1945, et renforcée par la « généralisation » de l'enseignement entamée après les indépendances. Mais le laminoir de la sélection des élites s'est refermé à partir des années soixante-dix, à l'époque de la fermeture des recrutements dans l'État saturé. Cela a limité l'élargissement de la nouvelle élite, par fusion des héritiers et des nouveaux promus de la méritocratie, à une faible couche sociale à l'orée du XXI^{e} siècle. Cette nouvelle élite est très certainement appelée à constituer à terme une nouvelle classe dirigeante. Mais, à ce jour, elle n'est pas encore ossifiée, en particulier en Tunisie où la promotion de nouvelles élites par le parti et la machine éducative et administrative n'a toujours pas cessé.

Christophe Charle a souligné, à propos du XIXe siècle français, l'ossification tardive de la nouvelle élite, en tout cas la conscience tardive de sa puissance sociale. Comme à la fin du XIXe siècle en France, la nouvelle élite du Maghreb possède seulement aujourd'hui ses premiers annuaires élitistes du type *Bottin mondain* ou *Who's who*, ses réseaux sortant à peine de l'informel et du monde de l'interconnaissance. Ce type de publication est le signe d'une stabilité politique et d'une confiance envers le système. C'est quand les classes dominées ont renoncé à la violence politique, parce qu'elles ont l'espoir d'une ascension sociale, que cette stabilité politique est acquise. Tel n'est assurément pas le cas du Maghreb, comme en témoigne la situation algérienne des années quatre-vingt-dix. Le Maroc en est peut-être aux prémices de cette situation, comme l'attesterait actuellement la réactivation d'anciens projets d'annuaires des anciens élèves de tel ou tel lycée de la Mission française. Les bacheliers de la Mission constituent dans le Maroc de 1999 un groupe de 30 000 à 40 000 personnes que l'Association des anciens élèves du lycée Descartes tente de recenser pour le mettre en ligne sur Internet. En France, c'est au début du XXe siècle que les annuaires de notabilité ont commencé d'exister pour la nouvelle « élite », soit plus de 30 ans après l'avènement du nouveau régime républicain... et plus d'un siècle après la Grande Révolution.

L'autre élément essentiel qui permettra à la nouvelle « élite » de s'enraciner est la détention d'un capital économique indépendant et diversifié. La privatisation des entreprises publiques commencée en 1989 au Maroc, puis peu après en Tunisie, associée au développement du secteur privé, donnera certainement à cette élite le capital économique qui lui fait encore défaut pour asseoir sa domination au détriment de l'État, jusque-là premier propriétaire et capitaliste du pays. Ce domaine de la recherche mériterait certainement d'être développé puisqu'il a été quasiment abandonné au Maghreb depuis que les économistes marxistes ont cessé de s'y intéresser il y a 20 ans. Mais pour l'heure, de larges secteurs de l'élite, en particulier la bourgeoisie de fonction, sont encore tributaires de la faveur du « prince » (qu'il soit laïc en Tunisie ou de droit divin au Maroc) et des opportunités politiques pour ce qui est de leurs revenus. Or, ces places ou fonctions sont conditionnées à l'obtention de hauts diplômes.

En définitive, le modèle théorique de notre étude pourrait être la société française du XIXe siècle, qui a connu de profonds bouleversements à l'issue de la Grande Révolution puis du Second Empire. À partir des travaux réalisés sur la France des notables, Christophe Charle a analysé dans son ouvrage sur *Les Élites de la République* la transformation de cette société pendant la deuxième moitié du XIXe siècle. Il a montré les limites du renouvellement social qui a accompagné l'installation définitive de la République en France. La mise en place de la IIIe République, comme l'avènement des indépendances dans les deux protectorats d'Afrique du Nord, a débouché sur de grands bouleversements politiques. Or, de la même manière que les thuriféraires de la IIIe République ont loué les avancées sociales du régime - en termes de renouvellement de la classe dirigeante, leurs lointains épigones tunisiens insistent sur le brassage social

provoqué par l'installation du nouveau régime. Avec Christophe Charle, remarquons « qu'une tendance constante et récurrente de l'histoire sociale et politique est d'essayer de faire correspondre des mutations politiques avec des mutations sociales ».

Concernant la France du XIXe siècle, Christophe Charle a montré que la victoire du principe méritocratique était passée par le ralliement à ce principe de la classe dirigeante et de la classe dominante, c'est-à-dire possédante. Ce sont les « héritiers » de cette classe qui ont peu à peu investi les lycées et les Grandes Écoles et ont donc été les premiers bénéficiaires du nouveau système de recrutement mis en place. Et l'historien de constater que « les concours ont [seulement] élargi le recrutement des catégories dirigeantes jusqu'aux limites extrêmes de la classe dominante ». Suzanne Fiette, dans son étude sur la noblesse française au XIXe siècle, étend cette problématique à l'ensemble du XIXe siècle pour la noblesse d'Ancien Régime, directement confrontée à la question de la reconversion dans les nouveaux cadres napoléoniens puis républicains. « La défensive sociale à partir de 1848-1849 [...] n'empêche pas l'irrésistible progrès de la méritocratie, du pouvoir et du savoir en voie d'institutionnalisation, à la française, par le duo démocratie-élitisme des Grandes Écoles », note l'auteure. Et d'ajouter, pour expliquer la résistance de la classe dominante face à la montée des capacités prophétisée par Gambetta, ce qui n'est pas sans terriblement rappeler la situation marocaine de 1956 à nos jours :

> « Les anciens lignages, grâce à leur maîtrise du temps, ont su également, comme entre tradition foncière et gestion moderne, trouver les compromis entre indépendance et exercice du mérite, créer ou conserver leurs liens avec l'armée, l'administration, la finance, se penser en dirigeants et préférer les "situations" sources de pouvoir, donc composer avec la politique ; s'inscrire majoritairement, et souvent patriotiquement dans la communauté nationale ».

Ce dernier point nous ramène au fait essentiel : le contrôle du système d'enseignement par l'élite. Christophe Charle avait relevé que le doublement de la classe d'âge fréquentant l'école secondaire en France s'était produit de 1842 à 1876, pour passer de 1,2 à 2,4 %. C'est dire si la classe dirigeante avait eu le temps de prendre possession de ce nouveau mode de reproduction sociale. Au Maghreb en revanche, la progression a été sans commune mesure, puisque les effectifs du secondaire sont passés en 30 ans (de 1955 à 1985), ne serait-ce que dans le cas du Maroc moins avancé, d'environ 0,3 à 28 %. Le Maghreb contemporain a donc connu de manière concomitante plusieurs phénomènes que l'Europe avait étalés sur plus d'un siècle et demi : adhésion de la classe dominante au nouveau système méritocratique, conquête des établissements secondaires par les « héritiers » et « massification » de l'enseignement secondaire. Cette situation explique le souci têtu et les stratégies dont ont usé les élites sociales pour transformer le système d'enseignement en un système dual tournant au seul profit de leurs héritiers.

La politique d'arabisation de l'enseignement secondaire au Maroc dans les années quatre-vingt, en dépit des prétentions égalitaristes qui la sous-tendent, a été une de ces stratégies. À l'instar de la sélection drastique mise en place dans l'enseignement tunisien, elle ne permet désormais la montée de nouvelles capacités que dans une infime proportion. Dans les deux cas, la question linguistique est au cœur de la problématique de la reproduction.

Une arabisation incomplète

« Notre système scolaire actuel est bâti sur une ségrégation sociale forcenée [...], et cette ségrégation sociale est aussi une ségrégation culturelle. Une ségrégation qui favorise la langue et la culture françaises au détriment de la langue et de la culture arabes dans le même temps qu'elle favorise les classes supérieures par rapport aux classes populaires. [...] Il est possible de "biculturer" telle ou telle couche, telle ou telle fraction sociale, on ne peut pas "biculturer" tout un peuple. Le tournant de 1970, au niveau de la politique scolaire, est une prise en considération de cette réalité : puisqu'il n'est pas possible d'intégrer, on va exclure. On ne modifie pas la politique pour l'adapter aux conditions naturelles concrètes de la scolarisation, on se débarrasse de ceux qui ne s'adaptent pas », écrit Aziz Krichen dans une furieuse charge contre le système d'enseignement bilingue tunisien en 1986. Lui faisant écho, quoique de manière plus nuancée mais tout aussi motivée, Ahmed Moatassime, qui a été connu par son célèbre article sur le « Bilinguisme sauvage » de 1974, s'inscrit lui aussi en faveur d'une arabisation complète de l'enseignement au Maghreb.

Les critiques exercées contre les systèmes d'enseignement maghrébins depuis les années soixante-dix sont en effet tout à fait fondées au vu des conséquences sociologiques de ces systèmes, comme nous avons tenté de le montrer au cours de ce travail. « Rien ne semble avoir changé avec l'indépendance, si ce n'est la formation que reçoivent au gré des circonstances ces "héritiers" de la culture. Les écoles se sont multipliées, mais la sélection est sévère. Le phénomène de la "reproduction" continue ainsi - grâce au "blocage linguistique" et au "bilinguisme sauvage" qui en découle - à fonctionner sans répit : ce qui se répercute inévitablement dans tous les domaines de la vie publique nationale », écrit Ahmed Moatassime. La mise en perspective en période longue, sur le siècle, des systèmes de formation maghrébins donne en effet l'impression que la partie qui s'est jouée sous les protectorats s'est répétée à partir des années soixante-dix. La différence est que les élèves qui ont été scolarisés pendant la période coloniale ne représentaient qu'une fraction infime de la population maghrébine. Aussi, à l'indépendance, lorsque les élites modernistes (c'est-à-dire de formation française) ont écarté l'élite de substitution formée par l'enseignement islamique, la forte mobilisation nationaliste entretenue par les modernistes et l'espoir placé dans la démocratisation du système ont-ils permis de faire taire les revendications de la fraction mise à l'écart. De ce fait, « l'indépendance a jusqu'ici favorisé plus que réduit la diffusion de la langue française », écrivait Jacques Berque dans les années soixante-dix.

De fait, le système d'enseignement construit à l'indépendance a généralisé pendant près de 20 ans le système d'enseignement bilingue, mais à forte dominante linguistique française, qui avait permis l'accès de l'élite francophone formée avant 1956 aux positions de pouvoir au sein de l'État indépendant. La méritocratie scolaire mise en place de manière limitée sous les protectorats, en particulier en Tunisie, a donc vu s'élargir après 1956 les bases de son recrutement social. Or, dans les années soixante-dix, nombre de chercheurs, enseignants ou pédagogues ont montré les limites d'un système qui ne débouchait pour la masse des élèves que sur un « bilinguisme sauvage », pour reprendre l'expression d'A. Moatassime. Ne maîtrisant ni vraiment l'arabe classique ni le français au terme de leurs études primaires, les élèves maghrébins n'ont pas, en grande majorité, les bases linguistiques solides sans lesquelles il n'est guère possible de poursuivre des études.

Chadly Fitouri, qui enseigna dans les années soixante à l'École normale de Tunis, put mesurer les conséquences très dures en termes sociaux de ce bilinguisme boiteux, en particulier pour les élèves issus des milieux les plus défavorisés. Il a par la suite mis en évidence de manière scientifique, à partir de l'étude sur 6 années d'une cohorte d'élèves, les mécanismes de blocage dans l'apprentissage du bilinguisme, qui frappe de manière différenciée les enfants en fonction de leur origine sociale et, plus précisément, de la position économique de leurs parents.

Or, malgré ses tares et ses effets sociaux de relégation, le système d'enseignement bilingue généralisé après les indépendances a permis la montée dans et par l'école, fût-elle marginale à l'échelle de la société, d'une nouvelle élite, issue des classes moyennes mais aussi populaires, et dont nous avons suivi l'émergence à l'université durant les années soixante. Cette population nouvellement promue s'étoffa fortement durant les années soixante-dix. Elle apporta à l'université des ferments de critique sociale radicale qui aboutirent à l'apogée de la contestation étudiante durant les années 1970-1976. Mais elle entra aussi directement en concurrence avec les héritiers, qui se virent contester leur quasi-monopole de fait sur les fonctions de pouvoir et les postes administratifs (ces nouveaux promus constituèrent notamment une bonne partie des universitaires maghrébins recrutés durant les années quatre-vingt).

Aussi, prises entre la critique scientifique d'une part et politique d'autre part de l'inégalité constitutive du système d'enseignement élaboré après les indépendances, accusé d'être un « système de classe », les autorités maghrébines instrumentalisèrent l'arabisation de l'enseignement pour éteindre l'incendie. Ce populisme répondait à la fois à la critique marxiste dont Aziz Krichen peut être considéré comme un éminent représentant, et à la critique nationaliste qui avait fait, de longue date, de l'arabisation de l'enseignement un des principaux thèmes de mobilisation identitaire, à l'instar du parti de l'Istiqlâl marocain. Ce faisant, les autorités maghrébines répondirent au vœu des classes dirigeantes en érigeant une sorte d'*apartheid* scolaire encore plus efficace que le système mis en place

par les gouvernements de l'indépendance. L'arabisation des cycles primaires et secondaires, puis des facultés littéraires et juridiques, les transforma en effet en une sorte de nasse pour les enfants des classes populaires et moyennes. Les inconvénients du « bilinguisme sauvage » ne firent que s'étendre à l'ensemble du système scolaire et des classes d'âges, dans un contexte de massification de l'enseignement, tandis que les enfants des milieux favorisés voyaient accroître leurs chances d'échapper à cet enfermement. L'ascension sociale par la méritocratie encore possible jusqu'à la fin des années soixante-dix se réduisit comme une peau de chagrin.

Pour reprendre une problématique bourdieusienne, on pourrait dire que l'arabisation incomplète sur fond de bilinguisme boiteux agit comme une surdétermination de la fonction de reproduction de l'institution scolaire. La noblesse d'État au Maghreb est aujourd'hui protégée de toute concurrence inopportune par une double barrière : celle de l'institution d'abord, qui fonctionne toujours aussi bien en France, comme l'ont montré certaines études récentes sur le recrutement très élitiste des Grandes Écoles. Mais au Maghreb de surcroît, la barrière linguistique agit comme un discriminant supplémentaire, et terriblement efficace, notamment comme barrage à l'entrée de toutes les institutions d'enseignement supérieur soumises à une sélection (qu'elle se fasse sur dossier, par entretien ou concours écrit). On comprend l'engouement des parents maghrébins des villes pour les jardins d'enfants bilingues, quitte à y laisser une bonne partie du revenu familial. L'apprentissage précoce des langues, et notamment du français, apparaît en effet comme une condition nécessaire (même si elle n'est pas la seule) pour assurer l'avenir scolaire et social de l'enfant. C'est pourquoi, aussi, un nombre croissant de familles dans les milieux aisés ou biculturels se sont mis à parler en français à la maison, ce qui était impensable dans les années soixante.

Le secteur de l'enseignement privé bilingue, notamment à travers les établissements de la Mission, se perpétue ainsi au profit des héritiers, tandis que se développent les lycées d'excellence en Tunisie au sein du secteur public, avec le même effet. Ensuite, comme l'arabisation a été réalisée de manière incomplète, ces enfants, épargnés par l'arabisation et par la sélectivité à outrance du système d'enseignement, peuvent poursuivre leurs études dans les filières non arabisées, notamment les plus prestigieuses d'entre elles (Hautes études commerciales, médecine, ingéniorat). Ils se voient même de plus en plus réserver les filières de formation à l'étranger. Pendant ce temps, la masse des étudiants, rescapée du système public, se retrouve dans les facultés-casernes, avec des perspectives très limitées d'emploi et d'ascension sociale.

Une crise de l'*intelligentsia* sur fond d'islamisme politique

Se reproduit donc aujourd'hui en quelque sorte la partie qui se joua à l'indépendance, et qui opposait alors déjà une élite francophone et une contre-élite de formation islamique : mais cette fois, à défaut d'être vraiment arabophone (à l'image des *toulâb* de l'indépendance), la contre-élite (ou élite de substitution) est forte de son nombre et de ses frustrations. En 1992, Aïssa Kadri en venait presque mot pour mot à la même conclusion au sujet du cas algérien :

> « [Le trait signifiant] dans la comparabilité des deux situations historiques, coloniale et nationale, est celui de la permanence de l'équation culturelle qui se pose à des décennies de distance quasiment dans les mêmes termes : la division francophones/arabophones, au fondement de cette équation, traverse ainsi depuis l'imposition du système scolaire français à l'Algérie toute l'histoire intellectuelle, culturelle et politique de l'Algérie contemporaine ».

L'histoire ne dit pas encore comment cette situation se réglera au Maroc, mais on a vu que la Tunisie des années quatre-vingt, comme l'Algérie des années quatre-vingt-dix, ont payé au prix fort les conséquences de cette dichotomie au plan politique et social.

La question de l'islamisme politique et de ses racines sociales est en effet un débouché direct de cette question de l'arabisation, qui a été aussi bâclée qu'inachevée. Les auteurs déjà cités y voient en effet la conséquence immédiate de la situation faite à l'enseignement public et à ses implications sociales. « Le phénomène islamiste maghrébin est apparu tout d'abord comme une lutte marginale d'arabisants en mal de reconnaissance », relève A. Moatassime. Et d'ajouter : « Il va se muer ensuite en force politique pour s'imbriquer ainsi, grossi par les effectifs des laissés-pour-compte, dans le mouvement général arabo-islamique ». Aïssa Kadri pointe aussi dans le cas algérien

> « ce système d'enseignement ne fonctionnant que par l'échec, [...] et qui a produit plutôt des diplômés qu'une élite, voire des intellectuels. Le système politique et social a pratiquement fonctionné depuis l'indépendance jusqu'à aujourd'hui avec une "vieille" élite politique qui doit sa place plus à la légitimité historique que scientifique. [...] L'arabisation apparaît pour ce qu'elle a toujours été, un vaste mouvement de déclassement social qui allait en s'élargissant ».

Conclusion de l'auteur à propos de l'intégration politique de la société par la politique d'enseignement : « la société profonde apparaît avoir été faiblement atteinte dans ses ancrages traditionnels ».

Aziz Krichen, quant à lui, déplace le débat sur la crise de la culture en Tunisie et la fracture de son *intelligentsia*, que l'on pourrait largement étendre au reste du Maghreb. La confrontation met face à face deux mondes qui s'ignorent et se méprisent,

l'*intelligentsia* de formation arabe et l'*intelligentsia* de formation moderne, c'est-à-dire pour l'essentiel de formation française. L'*intelligentsia* de formation arabe et, derrière elle ou avec elle, l'ensemble des éconduits de la méritocratie dominante, est à la recherche d'une authenticité qu'elle croit pouvoir restaurer en réponse à la faillite du projet modernisateur qui a servi de trame à l'édification de l'État national. Benjamin Stora précise :

> « La propagation de l'islamisme [...] est le révélateur de l'échec des tentatives d'édification et de modernisation des États musulmans au lendemain des indépendances. [...] Il est le refuge des laissés-pour-compte et de tous ceux qui recherchent un canal de révolte contre le pouvoir alors que les partis politiques traditionnels n'arrivent plus à mobiliser ».
>
> « L'intégrisme se présente, en dernière instance, comme une conduite de fuite devant le réel, comme la manifestation d'une incapacité à affronter les problèmes du présent ».

Toutefois, à l'explication de l'islamisme par sa dimension socio-économique, il faut ajouter une réaction identitaire culturelle pour certains, une solution refuge pour les traumatisés, après l'échec des autres projets de société (développementalisme, socialisme, nationalisme arabe...), mais aussi pour les marginalisés par l'évolution générale et autres laissés-pour-compte, ou encore une aubaine politique pour une certaine contre-élite...

En face, l'*intelligentsia* moderniste qui s'exprime généralement en langue française, sa langue de formation, à l'instar de la grande majorité des universitaires d'aujourd'hui, semble impuissante à offrir des réponses face à une machine étatique qu'elle ne maîtrise pas, et face à une société qu'elle se met à craindre. Les témoignages d'incompréhension de nombreux universitaires maghrébins face à l'islamisation de leurs étudiants (durant les années quatre-vingt en Tunisie et durant les années quatre-vingt-dix au Maroc) en dit long sur le hiatus qui scinde aujourd'hui les universités maghrébines de manière horizontale. La situation algérienne a prouvé que la solution par l'émigration était souvent préférée par ces intellectuels déracinés dans leur propre pays à la lutte idéologique active. Or, la solution sociale par l'émigration est aujourd'hui réservée à cette fraction moderniste, à l'image des « cerveaux » quittant le Maghreb, sauf à vouloir affronter les affres de l'exode clandestin dans les détroits de Sicile ou de Gibraltar. Cette situation a bien sûr à voir avec la position publique forcenée des exclus en faveur de « l'authenticité », alors même que l'immense majorité des jeunes Maghrébins rêve d'émigration vers un monde meilleur. « J'aurais aimé ne pas être musulman, j'aurais aimé ne pas être musulman. Et comme je suis musulman, j'aimerais vivre ailleurs. [...] Le monde est grand, il suffit de sortir. En toute franchise, ce qui me complexe, c'est le Maroc, on n'a rien à y faire », déclarait Fouad, étudiant de Marrakech à Mounia Bennani-Chraïbi. Et l'auteure d'ajouter : « Pourtant, ce jeune homme a depuis quelque temps opéré un retour vers la religion... ».

Quoi qu'il en soit, la question islamiste qui se pose depuis une vingtaine d'années au Maghreb dépasse largement les frontières de cette région. L'Algérie n'en est que le miroir grossissant. La problématique du mal-développement plus que du sous-développement se pose à un grand nombre de pays du Tiers-Monde, et l'islamisme politique est la réponse des sociétés musulmanes à des problèmes qui excèdent le monde musulman. La situation de l'Égypte, par exemple, atteste d'une certaine universalité des questions qui se posent aussi bien en Amérique latine qu'en Afrique noire ou dans certains pays asiatiques, comme le remarque A. Moatassime depuis son observatoire privilégié de l'Institut d'étude du développement économique et social :

> « Pour le Tiers-Monde en général, le dilemme linguistique, vécu à travers les tiraillements culturels, est loin d'être étranger aux multiples causes du sous-développement ».

La parenté des problèmes avec les pays du Maghreb fait de l'Égypte un objet de comparatisme privilégié.

Dans notre DEA, nous avions voulu montrer la parenté des problèmes rapprochant des pays pourtant aussi éloignés géographiquement que le Maroc et la République arabe d'Égypte (RAE). À partir d'une première approche comparée des systèmes d'enseignement dans les années quatre-vingt, nous avons souligné le parallèle entre des structures très semblables, notamment dans la formation des élites. Aux écoles privées et de la Mission au Maroc se substituent, au Caire et à Alexandrie, les grands lycées des congrégations religieuses (type collège Saint Marc d'Alexandrie ou collège jésuite de la Sainte Famille au Caire), sans oublier les lycées El Horreya (« Libres ») qui dispensent un enseignement multilingue à dominante française héritée, en voie d'être relayée par l'anglais. De même, à l'université, la langue de l'enseignement des études supérieures scientifiques, en médecine en particulier, n'est pas plus qu'au Maroc l'arabe, mais l'anglais. La RAE présente donc, dans un contexte où l'enseignement public de masse est entièrement arabisé, des similitudes évidentes avec ce que l'on a pu trouver au Maghreb. Ce pays a d'ailleurs préservé une filière, certes étroite, mais essentielle, de formation de ses élites, qui culmine dans l'université américaine du Caire, forte de ses 18 070 étudiants en 1988-1989 (dont près de 12 000 étudiants en cours de langue pour adultes). On est donc ici loin d'une configuration à la Syrienne qui a entièrement arabisé son secteur d'enseignement supérieur, y compris en sciences et médecine.

En définitive, l'histoire de l'enseignement en Égypte au cours du XX^{e} siècle, par-delà les échos de la révolution nassérienne qui sont considérés comme l'apogée du nationalisme arabe, n'est pas fondamentalement différente de ce qui s'est passé au Maghreb. C'est ce qu'a voulu montrer Robert Ilbert dans un petit article sur la « Surimposition des élites », qui compare la formation des cadres en Égypte et en Tunisie depuis les indépendances. Évoquant l'attitude des cadres, notamment militaires, qui ont pris le pouvoir dans plusieurs pays arabes au cours des années cinquante, il écrit :

> « Les forces qui œuvrent dans la décolonisation ne sont cependant pas en rupture aussi radicale qu'il peut le sembler. Les cadres qui fondent les écoles nouvelles veillent aux continuités. Ils maintiennent même, le plus souvent, les filières dont ils sont sortis, ou bien ils s'empressent de faire prendre à leurs propres enfants les filières qu'ils auraient aimé emprunter s'ils en avaient eu les moyens. Nasser, en pleine crise du Barrage avec les États-Unis, fait entrer une de ses filles à l'université Américaine du Caire »...

De même, Nasser, s'il nationalise les écoles étrangères, c'est-à-dire d'abord britanniques, se garde bien de toucher aux écoles des congrégations chrétiennes tenues par des religieux français non associés au protectorat britannique qui, d'écoles pour les enfants des chrétiens coptes ou européens, vont se transformer en 20 ans en écoles pour les enfants de la classe dirigeante musulmane.

Constatant que le pouvoir nassérien n'a pas remis en cause les bases du système de formation des élites, non plus que l'ensemble des institutions coloniales, Robert Ilbert écrit : « La décolonisation, c'est alors un décor dans lequel d'autres se sont mis à vivre », ce qui rappelle de manière saisissante le Maroc des années Oufkir relaté par S. Smith. Et R. Ilbert ajoute à propos du Maghreb, dont il observe le désarroi de l'*intelligentsia* moderniste devant la poussée islamiste actuelle :

> « Aussi la décolonisation commence-t-elle réellement bien après les indépendances, dans les années 1980 qui voient les données profondément changer. Les élites maghrébines ont tenté d'imposer à marche forcée le modèle français. En oubliant à leur tour un précepte essentiel : il faut former les masses avant les élites... ou alors on fait des désespérés ».

Ces désespérés mal formés par des systèmes d'enseignement pléthoriques et inégalitaires ont constitué, du Caire à Casablanca, la plus grande partie des militants des mouvements islamistes.

> « Là où l'amertume est la plus grande, souligne David Hirst à propos de l'Égypte, c'est parmi ceux qui, en théorie, avaient le plus à gagner de l'idéal égalitaire de la révolution : les jeunes qui, bien que pauvres, avaient fait des études. Leur misère était le moteur de la "terreur islamiste" dont la religion fournissait l'idéologie. La terreur a peut-être été vaincue, mais les conditions qui l'ont fait naître, elles, sont toujours là ».

Face à cette situation, les élites modernistes, dont il faut se demander avec Guy Pervillé si elles ne sont pas une greffe qui a peu mordu sur le corps social (et qui de ce fait n'a pas pris), sont incapables de formuler une alternative crédible en termes de développement. « Nos partis constituent le musée des idéologies défuntes, estime M. Tahseen Bashir, ancien conseiller des présidents Nasser et Sadate. Nos intellectuels, qu'ils soient islamistes, nassériens, nationalistes, se retrouvent dans des impasses, sans idées de secours ». Il n'y a qu'un pas à franchir, dans ce contexte, pour que les élites technocratiques et aisées du Maghreb, comme celles de Monterrey et Mexico au Mexique

ou du Caire en RAE, abandonnent les débats idéologiques du passé aux universitaires et autres *intelligentsias* désemparées, pour se lancer dans les bras de la seule idéologie mondialement dominante, celle du capitalisme libéral, qui offre le projet d'une intégration du Tiers-Monde par le haut, dans le cadre de la mondialisation des économies...

Nouvelles élites de la mondialisation ou acteurs du grand Maghreb

Le phénomène du « *brain-drain* » que nous avons évoqué au sujet des ingénieurs tunisiens est un phénomène mondial qui touche l'ensemble des pays en développement. Il a même pris dans les années quatre-vingt-dix une dimension inégalée, au point que l'on parle d'une véritable *razzia* des États-Unis sur les informaticiens du monde entier dans le cadre de la pénurie de ces ingénieurs aux États-Unis, face au *boom* des nouvelles technologies de l'information, et dans le cadre de la préparation au « bogue de l'an 2000 ». On a même vu le gouvernement français s'alarmer en 1998 de la fuite des financiers issus des Grandes Écoles françaises vers la *city* londonienne, ou encore du débauchage par Airbus des ingénieurs toulousains de l'industrie spatiale, avec des promesses de salaire double. Cette situation ne touche que marginalement les pays industrialisés, mais elle prend dans les pays en développement une proportion qui pourrait être dramatique du fait de la relative pénurie des cadres les plus diplômés. Tel est le cas par exemple des informaticiens indiens.

Dans le cas des hauts diplômés maghrébins, la tentation de fuir des pays assaillis de problèmes politiques et sociaux pour des cieux meilleurs, à un moment de surcroît où l'idéologie développementaliste s'est effondrée, est en train de devenir une réalité qui pourrait s'aggraver. Le Canada comme les États-Unis ou encore l'Australie s'intéressent fortement à ces élites diplômées, à ces « cerveaux » qu'il faut attirer pour nourrir la croissance des industries de pointe. Tel est le sens du « programme d'encouragement à l'immigration » lancé par le Canada il y a quelques années. Or, les étudiants maghrébins (et plus largement africains) formés dans les universités et les Grandes Écoles françaises, qui constituent un public scientifique de haut niveau, sont des cibles privilégiées, en particulier pour le Québec francophone. C'est la réalité de ces migrations de cadres de haut niveau en provenance du Maghreb vers l'Amérique du Nord *via* la France que plusieurs articles de presse ont récemment pointée.

En France, la prise de conscience de ce phénomène a été tardive et semble animer les dernières orientations en matière de politique migratoire et de politique d'accueil des étudiants étrangers. Le rapport Weil de 1997 proposait au gouvernement français un changement de politique vis-à-vis des étudiants et scientifiques de haut niveau en provenance de l'étranger, avec l'objectif clairement affiché « d'attirer les travailleurs

qualifiés, les jeunes talents, afin d'améliorer la place de la France dans la compétition économique internationale ».

Du point de vue des pays du Sud, pris entre l'étau de la fuite des cerveaux et une pléthore de cadres moyens mal formés, cette tendance, si elle devait se confirmer, serait évidemment désastreuse pour le développement économique, et n'augurerait rien de bon quant à celui du Grand Maghreb en particulier. Mais par-delà les élites diplômées, c'est l'immense majorité de la jeunesse du Maghreb qui rêve aujourd'hui d'émigrer vers le Nord, qu'il soit européen ou américain. Un sondage réalisé en 1998 au Maroc avait estimé à près de 90 % les jeunes Marocains de 16 à 24 ans désirant s'expatrier. La faillite du national-développementalisme, la contrainte sociale, la privation des libertés politiques et d'expression, la pauvreté, la situation faite aux femmes *etc*. constituent autant de raisons qui incitent les jeunes Maghrébins, qu'ils soient actifs ou chômeurs, diplômés ou non diplômés, alphabétisés ou non, hommes ou femmes, à vouloir partir :

> « Pour moi, rester au Maroc, c'est comme mourir à petit feu ! À mon âge, on pense participer à la vie active, produire, voyager, fonder un foyer, vivre quoi ! Alors que moi je me débats encore dans mes recherches et mes demandes d'emploi. Presque 10 ans de chômage dans une société sans pitié, et avec un système économique et politique stérile, ça te pousse vraiment à faire n'importe quoi, à tenter le diable même pour quitter ce pays ingrat qui ne fait rien d'autre que de tuer dans l'œuf l'espoir et l'ambition de ses enfants.
> Pour pouvoir vivre enfin, j'essaie depuis 2 ans de partir en France. Là-bas, je veux faire une bonne formation et décrocher un bon poste. Mais jusqu'à maintenant je n'arrive pas à avoir mon visa ; on dirait que la malédiction de ce pays ne cessera jamais de s'abattre sur nous ! » (Mohammed, 30 ans, technicien comptable, *Téléplus*, 6 novembre 1999, Casablanca)

Ainsi, l'analyse des conditions de la reproduction et de la fermeture sociale des sociétés maghrébines n'épuise pas le champ de la recherche. Le développement de l'islamisme est une réponse donnée par les sociétés du monde musulman à la violence qui leur est faite. Les systèmes d'enseignement ont une part non négligeable dans l'imposition de cette violence symbolique. Mais cette situation n'explique pas la fuite des élites et des cadres diplômés, ni dans le Maroc des grandes familles, ni dans la petite Tunisie prospère du général Ben Ali. Car s'il existe des causes endogènes à l'émigration que l'on peut tenter d'esquisser, il faudra certainement ouvrir un chantier de recherche sur les causes exogènes. La fermeture des pays du Nord, le désir de participer à la société de consommation, l'idéalisation d'un monde entrevu à travers la parabole ou les films américains, la recherche de la liberté individuelle, et pourquoi pas du silence et de l'anonymat... sont autant de motivations extérieures qu'il faudrait identifier et analyser pour renverser la problématique de l'émigration qui se pose aujourd'hui dans toute sa brutalité aux États du Sud comme à ceux du Nord.

Enfin, à leur manière, et peut-être à leurs corps défendant, les jeunes diplômés de haut niveau du Maghreb participent à un mouvement de mondialisation des élites, qu'Anne-Catherine Wagner a récemment souligné dans sa thèse de sociologie, sous-titrée « Une immigration dorée en France ». Dans cette étude, l'auteure présente la formation de ces élites au sein des « écoles chics de la culture internationale », souvent issues de « familles internationales », où le bilinguisme apparaît comme un « facteur de sélectivité sociale ». Comment ne pas les associer à ces familles de la grande bourgeoisie du Maghreb où l'on parle français entre soi, et qui sont alliées à l'étranger par une multitude de mariages mixtes ? Ce « cosmopolitisme international » qu'elle décrit est loin de ne concerner que des migrants issus de l'ancien empire colonial français. Certes, les Maghrébins et les Libanais sont partie intégrante de ce mouvement très élitiste, mais ils côtoient des ressortissants de nombreux pays européens, d'Amérique du Nord, d'Amérique latine mais aussi d'Asie. Certes, relève-t-elle néanmoins dans le cas français, « les cadres des pays dominés sont absents des sphères de sociabilité internationale », mais ce n'est plus le cas quand l'émigration conduit ces cadres dans les grands pays neufs d'immigration d'Amérique du Nord où l'origine nationale perd largement ses connotations de tous ordres.

> « Mouvement paradoxal de la mondialisation, relève A.C. Wagner, les frontières se ferment pour les travailleurs non-qualifiés ; elles s'ouvrent pour les cadres et les dirigeants économiques dont la mobilité accompagne le déploiement des investissements à l'échelle planétaire ».

La question de la mondialisation économique du capitalisme n'est pas ainsi sans rappeler la seconde moitié du XIX^{e} siècle, quand ce processus de long terme a démarré. Déjà le Maghreb était concerné à ses marges sociales supérieures par l'expatriation. Les représentants des maisons de commerce fassies à Liverpool, Manchester, Marseille ou au Levant, les protégés marocains des grandes familles fassies au Maroc (déjà étrangers en leur propre pays), les juifs livournais de Tunis ayant des ramifications dans l'ensemble des ports méditerranéens jusqu'au Levant, enfin les marchands européens déjà présents à Fès, Casablanca, au Caire ou à Tunis et vivant sous le régime capitulaire, étaient à leur manière la préfiguration des jeunes capacités en exil du Maghreb aujourd'hui, et le symbole vivant de l'insertion irrémédiable du Maghreb, alors précapitaliste, dans une économie mondiale en cours d'intégration par le capitalisme industriel et marchand né en Europe occidentale.

Annexe : Liste des principaux sigles utilisés dans le texte

AAN : Annuaire de l'Afrique du Nord.

ADN : Archives diplomatiques de Nantes.

AEFE : Agence de l'enseignement français à l'étranger.

AEMNAF : Association des étudiants musulmans nord-africains en France.

AE : Association des étudiants tunisiens.

AGET : Association générale des étudiants tunisiens.

AIU : Alliance israélite universelle.

AMA : Association of moroccan alumni (Rabat).

ATUGE : Association des Tunisiens des Grandes Écoles.

BEPM : Bureau d'études et de participation minière (Maroc).

BESM : Bulletin économique et social du Maroc.

BMCE : Banque marocaine du commerce extérieur.

CAM : Comité d'action marocain.

CEA : Centre d'études arabes (Rabat).

CEJ : Centre d'études juridiques (Casablanca, Rabat).

CERES : Centre d'études et de recherches en sciences sociales (Tunis).

CESS : Centre d'études supérieures scientifiques (Rabat).

CFLN : Comité fiançais de libération nationale.

CGEM : Confédération générale des entreprises du Maroc.

CHEAM : Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes (ex-Centre des hautes études d'administration musulmane. Paris).

CNJA : Centre national de la jeunesse et de l'avenir.

CNOUS : Centre national des œuvres universitaires et sociales.

COSEF : Commission spéciale éducation et formation.

CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles.

CPR : Centre pédagogique régional (Maroc).

CROUS : Centre régional des œuvres universitaires et sociales (France).

CSP : Catégories socioprofessionnelles.

DACH : Direction des affaires chérifiennes (Maroc).

DES : Diplôme d'enseignement supérieur.

DESM : Diplôme d'études secondaires musulmanes (Maroc).

DIP : Direction de l'instruction publique (Maroc).

DGIP : Direction générale de l'instruction publique (Tunisie).

ECAT : École coloniale d'agriculture de Tunis.

EDHEC : École de hautes études commerciales du nord (Lille).

EHESS : École des hautes études en sciences sociales (Paris).

EHTP : École hassania de travaux publics (Casablanca).

EMA : École marocaine d'administration.

EMI : École mohammedia d'ingénieurs (Rabat).

EML (ex-ESCL) : École de management de Lyon.

ENA : École nationale d'administration (Paris/Tunis).

ENAP : École nationale d'administration publique (Rabat).

ENIG : École nationale des ingénieurs de Gabès (Tunisie).

ENIS : École nationale des ingénieurs de Sfax (Tunisie).

ENIM : École nationale des industries minières (Rabat).

ENIT : École nationale des ingénieurs de Tunis.

ENS : École normale supérieure (Paris/Tunis/Rabat).

ENSI : Écoles nationales des sciences de l'ingénieur (France).

ESC : École supérieure de commerce (Tunis/France).

ESCP : École supérieure de commerce de Paris.

ESCNA : École supérieure de commerce Nantes Atlantique.

ESLABD : École supérieure des langues arabes et des dialectes berbères (Rabat).

ESTP : École supérieure des travaux publics (France).

ESSEC : École supérieure des sciences économiques et commerciales (Cergy).

ETA : École tunisienne d'administration (Tunisie).

HEC : École des hautes études commerciales (Paris/Jouy-en-Josas).

IBLA : Institut des belles lettres arabes (Tunis).

IHEC : Institut des hautes études commerciales de Tunis.

IHET : Institut des hautes études de Tunis.

IHEM : Institut des hautes études marocaines (Rabat).

IMM : Institut marocain de management (Casablanca).

INAV : Institut national agronomique et vétérinaire Hassan II (Rabat).

IPEST : Institut préparatoire aux écoles scientifiques et techniques (La Marsa/Tunis).

IRMC : Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (Tunis).

ISCAE : Institut des sciences commerciales et d'administration des entreprises (Casablanca).

ISG : Institut supérieur de gestion (Tunis ou Paris).

MAE : Ministère des Affaires étrangères.

MBA : Master of business administration.

MEN : Ministères de l'Éducation nationale.

MTI : Mouvement de la tendance islamique.

MUCF : Mission universitaire et culturelle française (Tunisie/Maroc).

OCP : Office chérifien des phosphates (Maroc).

ONA : Omnium nord-africain (Maroc).

ONE : Office national d'électricité (Maroc).

PCM : Parti communiste marocain.

PDI : Parti démocratique de l'indépendance (Maroc).

PhD : Philosophy doctorat.

PI : Parti de l'Istiqlâl (Maroc).

PMF : Pierre Mendès-France (lycée, Tunis).

PSD : Parti socialiste destourien (Tunisie).

RCD : Rassemblement constitutionnel et démocratique (Tunisie).

SNESUP : Syndicat national des enseignants du supérieur (Rabat/Tunis).

STEG : Société tunisienne d'électricité générale.

Sup de Co Marrakech : École supérieure de commerce de Marrakech.

UEM : Union des étudiants marocains.

UGEMA : Union générale des étudiants musulmans algériens.

UGET : Union générale des étudiants tunisiens.

UGTT : Union générale des travailleurs tunisiens.

ULT : Université Libre de Tunis.

UNEF : Union nationale des étudiants de France.

UNEM : Union nationale des étudiants musulmans (Maroc).

UNFP : Union nationale des forces populaires (Maroc).

USAID : American agency for international development.

USFP : Union socialiste des forces populaires (Maroc).

X : Polytechnique (Paris/Palaiseau).

Annexe : Tableaux

Tableau 1 : Les effectifs étudiants à l'université marocaine dans les années soixante.

Filières de formation au Maroc université Moh. V	Droit	Lettres	Sciences	Médecine Pharmacie
1962	≈ 1 200	637	697	136
	(44,9 %)	(23,8 %)	(26,1 %)	(5 %)
(nombre d'étudiants dont étrangers	(annexes de Casa et Fès, auxquels il faut ajouter environ 1350 capacitaires)	(auxquels il faut ajouter une quarantaine d'étudiants de l'institut de sociologie)	(mais il y a 50 % d'étrangers	
1964	1 459	1 283	565	318
	(40,2 %)	(35,3 %)	(15,5 %)	(8,7 %)
(nombre d'étudiants marocains)	(sans compter plus de 2000 capacitaires)	(dont plus de 650 préparant le brevet et le diplôme d'arabe classique pour devenir profs d'arabe) + (150 étudiants de l'Institut de sociologie)	(auxquels il faut ajouter les 259 élèves de l'École mohammedia d'ingénieurs, et de l'École des mines)	
1971	3862	3839	≈ 1595	1064
	(37,6 %)	(37,4 %)	(15,5 %)	(10,3 %)
(nombre d'étudiants marocains)	(auxquels il faut ajouter élèves de l'Institut de sociologie)	(auxquels il faut ajouter 216 elèves de l'EMI et 52 Mines)		

Tableau 2 : Les effectifs étudiants à l'université de Tunisie dans les années soixante[1].

Filières de formation en Tunisie université de Tunis*	Droit	Lettres	Sciences	Médecine Pharmacie
1960	345	350	709	Néant
(nombre d'étudiants tunisiens	(24,5 %)	(24,9 %)	(50,4 %)	
1964	801	863	1 051	52
(nombre d'étudiants tunisiens	(28,9 %)	(31,1 %)	(37,9 %)	(1,8 %)
1970	1 992	2 588	2 166	589
(nombre d'étudiants tunisiens	(27,1 %)	(35,2%)	(29,5 %)	(8 %)
			(auxquels il faut ajouter 246 étudiants de l'École nationale d'ingénieurs)	

Tableau 3 : Les étudiants tunisiens par spécialité à l'étranger dans les années soixante.

Filières de formation des étudiants tunisiens en France	Droit et sc. éco	Lettres	Sciences	Médecine Pharmacie
1962	377	166	668	759
(nombre d'étudiants tunisiens	(17,1 %)	(8,4 %)	(33,9 %)	(38,5)
1965	430	288	792	776
(nombre d'étudiants tunisiens	(18,8 %)	(12,5 %)	(34,6 %)	(33,9 %)
1971	609	438	658	1062
(nombre d'étudiants tunisiens	(22 %)	(15,8%)	(23,7 %)	(38,3 %)

[1] Tableau 2 : non comptés les étudiants de la faculté de théologie.

Tableau 4 : Les effectifs scolarisés en Tunisie de 1966 à 1975 par cycles d'enseignement.

Tunisie	Primaire	Secondaire	Supérieur
1966-1967	777 786	100 525	5 903
	(70 % de scolarisation pour les 7-9 ans*)		
1971-1972	934 827	184 125	11 069
	(75 % pour les 7-9 ans*)		
1974-1975	898 464	178 997	13 723
	(recul, autour de 70 %*)		

Tableau 5 : Les effectifs scolarisés au Maroc de 1964 à 1971 par cycles d'enseignement[2].

Maroc	Primaire public moderne	Secondaire public moderne	Supérieur public moderne
1964-1965	1 105 182	130 353	8 147
	(50,5 % d'admission en 1re année à 7 ans*)		
1967-1968	1 113 865	221 429	7 140
	(stagnation, 48 % à 7 ans*)		(recul)
1970-1971	1 121 970	268 380	11 143
	(stagnation, 46,3 % à 7 ans*)		

[2] Tableaux 4 et 5 : les taux de scolarisation dont nous disposons ici sont assez théoriques dans la mesure où ils concernent les enfants en bas âge (vers 7 ans). Dans le cas de la Tunisie par exemple, le taux de scolarisation des 10-14 ans tombe à 59 en 1966-67, mais les choses sont encore bien pires au Maroc.

Tableau 6 : Les effectifs de coopérants enseignants étrangers au Maroc et en Tunisie par cycles d'enseignement de 1966 à 1981.

Coopérants dans le public (dont Français)	Maroc			Tunisie		
Cycles	**Primaire**	**Secondaire**	**Supérieur**	**Primaire**	**Secondaire**	**Supérieur**
1966/67	150	?	?	719 dont 696	1 959 dont 1649	126 dont 121
1969/70	0	6 904 (soit 38,7 % du total)	514	661	2 948 (soit 42,1 dont 2743	?
1970/71	0	6 760	?	0	2 696 (soit 39,1 %)	298 dont 270
1974/75	0	6 696 (soit 40 %) dont 6 154	609 ?	0	1 691 1 605 (soit 16,4 %)	? ?
1976/77	0	7 872 (soit 35,3 %) dont 6154	439 ?	0	1 605 (soit 16,4 %)	? ?
1978/79	0	5 737 dont 3 797	723 dont 517	0	894	?
1980/81	0	4 082	832	0	?	?

Tableau 7 : Les effectifs des élèves de terminale en Tunisie durant la période 1971 à 1976.

Élèves de terminales générales en Tunisie	1971-1972	1975-1976
Lettres	1 442	5 421 (tx réussite au Bac 63 %) = 3 415 bacheliers
Sciences	1 167	6 925 (tx réussite au Bac 40 %) = 2 770 bacheliers
Sciences éco. gestion	258	1 121 (tx réussite au Bac 55 %) = 616 bacheliers

Tableau 8 : Les effectifs de bacheliers marocains de 1965 à 1976.

Élèves reçus au Bac au Maroc	1964-1965	1970-1971	1975-1976
Lettres	1 048	2 286	6 368
Sciences	664	1 447 dont 437 sc. math	5 960 dont 938 sc. math

Tableau 9 : Le recrutement des Normaliens tunisiens par milieu social et par origine géographique (1964-1975).

Promotions	Classes sociales			Lieu de naissance		Lycée d'origine	
	Supérieure	Moyenne	Populaire	Urbain	Rural	Tunis	Province
1959-1964	56,0 %	23,2 %	19,5 %	65,0 %	34,3 %	51,8 %	48,0 %
1965-1972	20,2 %	38,0 %	41,6 %	43,5 %	56,1 %	38,5 %	61,0 %
1973-1975	17,0 %	34,1 %	48,7 %	36,8 %	62,6 %	24,5 %	75,4 %

Tableau 10 : Les doctorats des étudiants marocains en droit et sciences politiques (1940-1991).

Droit/sciences politiques	DES Maroc	Doctorats Maroc	Total Maroc	Total France*
Années 1940-1950	0	0	0	3
Années 1960	14 (dont 14 Rabat)	2 (dont 2 Rabat)	16	21
Années 1970	58 (dont 58 Rabat)	37 (dont 34 Rabat)	95	77
Années 1980	201 (dont 152 Rabat)	70 (dont 31 Rabat)	271	390
Années 1990-91	43 (dont 43 Rabat)	12 (dont 9 Rabat)	55	6
Total thésards	316 (dont 267 Rabat)	121 (dont 76 Rabat)	437	497

Tableau 11 : Les doctorats des étudiants marocains en sciences économiques (1940-1991) [3].

Sciences économiques	DES Maroc	Doctorats Maroc	Total Maroc	Total France*
Années 1940-1950	0	0	0	0
Années 1960	1 (Rabat)	0	1	10
Années 1970	35 (dont 18 Rabat)	7 (dont 5 Rabat)	42	38
Années 1980	113 (dont 83 Rabat)	30 (dont 9 Rabat)	143	291
Années 1990-91	17 (Rabat)	4 (Rabat)	21	2
Total thésards	166 (dont 119 Rabat)	41 (dont 38 Rabat)	207	341

Tableau 12 : Taupins marocains et tunisiens au lycée Saint-Louis (1956-1974).

Promotions	1956-1960	1961-1965	1966-1970	1971-1974
Tunisiens	12	35	31	30
Marocains	7	15	1	7

Tableau 13 : Les étudiants marocains de l'École mohammedia d'ingénieurs en fonction de leurs milieux sociaux (promotions 1970 et 1981).

Promotions	Classes populaires	Classes moyennes	Classes supérieures
1970	85,7 %	14,3 %	0 %
1981	46,6 %	46,6 %	6,6 %
		dont 10 % Men	

[3] Tableaux 10 et 11 : III[e] cycle et doctorat sur le Maroc, thésards marocains. Chiffres sous-estimés.

Tableau 14 : Le classement des établissements d'enseignement supérieur tunisiens par prestige décroissant selon l'Orientation universitaire en 1993-94.

Établissement d'enseignement supérieur	Spécialité	Effectifs	Score
Filière A de l'ENIT et IPEST	Ingéniorat	215	Record
Institut préparatoire de Nabeul	Ingéniorat	360	153,88
Faculté de médecine de Tunis	Médecine	320	147,32
Faculté de médecine de Monastir	Médecine	130	142,67
Faculté de médecine de Sousse	Médecine	130	140,86
Faculté de médecine de Sfax	Médecine	145	139,94
Faculté de pharmacie de Monastir	Pharmacie	80	139,74
Faculté dentaire de Monastir	Médecine	70	137,47
Institut préparatoire de Monastir	Ingéniorat	340	132,56
Marine marchande de Sousse (lieutenant 1re classe)	Marine	15	127,63
Institut national agronomique de Tunis	Agronomie	150	126,99
Sc techniques sante (anesthésie)	Médecine	25	127,27
IHEC	Commerce	390	122,04
ITAAUT	Architecture	140	118,39
Institut supérieur de gestion (option inform gestion)	Commerce	75	114,80
Total		2 585	

Tableau 15 : Origines familiales des élèves tunisiens des lycées PMF et Bourguiba.

Origines familiales	Total urbains	Total ruraux	Tunis	Sahel/Sfax	Total Côte Orientale
Bourguiba	41,4 %	58,5 %	19,5 %	34,1 %	53,6 %
PMF	60,0 %	40,0 %	32,5 %	32,5 %	65,0 %

Tableau 16 : Quartiers d'habitation des élèves tunisois des lycées PMF et Bourguiba.

Habitations	Tunis beaux quartiers	Tunis quartiers mixtes	Tunis quartiers populaires	Province
Bourguiba	11,9 %	40,4 %	14,2 %	21,4 %
PMF	59,4 %	35,1 %	2,7 %	2,7 %

Tableau 17 : Les effectifs par tranches de 5 années de taupins marocains et tunisiens du lycée Saint-Louis (1975-1995).

Promotions	1975-1980	1981-1985	1986-1990	1991-1995
Tunisiens	38	60	31	39
Marocains	19	32	17	16

Annexe : Bibliographie

1985, « À quoi sert l'enseignement ? », *Lamalif*, Rabat, juillet-août, n° 168.

ABDESSELAM Ahmed, 1975, *Sadiki et les Sadikiens*, *1875-1975*, Tunis, CÉRES Productions.

ABECASSIS Frédéric, *Les Écoles trans-communautaires en Egypte*, thèse d'histoire sous la direction de R. Ilbert (Aix-en Provence).

ABOU EL QASSEM Achmach, 1989, *Les Familles de Salé* (traduction de l'ouvrage de J. Cousté), Salé, publication de la Bibliothèque Sbihi.

ADAM André, 1962, *Une enquête auprès de la jeunesse musulmane du Maroc*, publications des *Annales* de la faculté des lettres d'Aix-en-Provence, série « Travaux et mémoires », n° XXVIII.

AEMNAF (ASSOCIATION DES ETUDIANTS MUSULMANS NORD-AFRICAINS EN FRANCE), *Bulletin annuel, années 1928-1929 à 1933-1934*, Tunis, Imprimerie tunisienne.

AGERON Charles-Robert, MICHEL Marc (dir.), 1995, *L'Ère des décolonisations*, actes du colloque d'Aix-en-Provence, Paris, Karthala, publié avec le concours du CNRS.

AGERON Charles-Robert, 1971, « La politique berbère du protectorat marocain (1913-1914) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars, 50-90.

AGERON Charles-Robert, 1964, Histoire de l'Algérie contemporaine, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? ».

AGERON Charles-Robert, 1964, *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, Paris, PUF, 2 tomes.

AGERON Charles-Robert, 1980, « Les classes moyennes dans l'Algérie coloniale », *Les Classes moyennes au Maghreb*, collection « Cahiers de CRESM », n° 11, 52-75.

AGERON Charles-Robert, 1983, « L'Association des étudiants musulmans nord-africains en France durant l'entre-deux-guerres », *Revue française d'histoire d'outremer*, t. LXX, n° 258-259, 1er et 2e trimestres, 25-55.

AGERON Charles-Robert, 1991, *La Décolonisation française*, Paris, Armand Colin, collection « Cursus ».

AL ANDALOUSSI Driss, 1982, *Formation et sélection des élites administratives au Maroc* (cas de l'ENAP), thèse de troisième cycle en sciences politiques sous la direction de M. P. Sadran (université de Bordeaux I), faculté de droit et de sciences politiques, juin.

AL KHATABI Mohamed Larbi, 1959, « Le problème de l'éducation et de l'enseignement au Maroc » (en arabe), traduction *in Confluent*, n° 2, juin-juillet.

AL MANOUNI Mohamed, 1973, *Les Aspects du début de la renaissance du nouveau Maroc*, Maroc, Imprimerie Omnir (en arabe).

ALACCHI Marcel, 1958, *Les Élites tunisiennes devant l'indépendance*, 22 décembre, mémoire du CHEAM, 29-69.

ALLMAN James, 1979, Social Mobility, Education and Development in Tunisia, Leiden, Brill.

AMAR Émile, 1907, « La Khaldouniyya, une université musulmane en Tunisie », *Revue du monde musulman*, 3 janvier, 352-363.

AMINE Béchir, 1999, « Les islamistes partent à l'assaut de l'UNEM », *La Gazette du Maroc*, n° 104, 24 février.

ANONYME, 1967, « L'université Quaraouiyne », Perspectives marocaines, Paris, Éditions SEBOM, n° 34, juin.

ANONYME, 1967, *La Bataille du devenir* (en arabe), série « Le livre d'AI Alam », n° 3.

ANONYME, 1949, « L'enseignement secondaire franco-arabe », *Bulletin économique de la Tunisie*, n° 27, avril, 68-70.

ANONYME, 1950, « Les collèges musulmans au Maroc », *Tunis-Soir*, 30 décembre 1949, repris dans le *BEPM*, n° 210, 1er trimestre, 85-86.

ANONYME, 1947, « Les services d'enseignement au Maroc », *Bulletin économique et social du Maroc*, vol. IX, n° 35, octobre, 127.

ANONYME, 1953, « Aspects actuels de l'enseignement en Tunisie », *La Documentation française*, 18 décembre, n° 1818 (série culturelle XVIII, série Outre-Mer, LXIV).

ANONYME, 1955, « Les lignes de force du Maroc moderne », *Politiques étrangères*, Paris.

ANONYME, 1957, « L'université Quaraouiyne », *Perspectives marocaines*, n° 34, juin.

ANONYME, 1952, *Guide des carrières à l'usage des jeunes Marocains*, Paris, J. Peyronnet & Cie Éditeurs.

ANONYME, 1946, *Les Étudiants nord-africains en France*, mémoire du CHEAM, série rouge, n° 955, 26 juillet.

ARNOULET François, 1991, « Les problèmes de l'enseignement au début du Protectorat français en Tunisie (1881-1900) », *IBLA*, t. 54, n° 167, 31-62.

ASSOCIATION DES AUTEURS MAROCAINS POUR LA PUBLICATION, *Le Livre Marocain, revue de bibliographie critique* : 1986, « Thèses et Mémoires », n° 4 C (pour les thèses de 1985) ; 1991, n° 5-6 C (pour les thèses de 1986 et 1987) ; 1992, n° 7-8 (pour les thèses de 1988-1989) ; 1993, n° 9-10 (pour les thèses de 1990-1991).

AYACHE Albert, 1956, *Le Maroc. Bilan d'une colonisation* (préface de J. Dresch), Paris, Éditions sociales.

AYACHE Albert, 1997, *Études d'histoire sociale marocaine*, Rabat, Éditions Okad/Al Asas.

AYACHE Albert, 1998, avec la collaboration de R. Gallissot et G. Oved, *Maroc, Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier Maghreb*, collection « Jean Maitron », Casablanca, Eddif.

AYACHI Mokhtar, 1992, « L'Union générale des étudiants de Tunisie (UGET) et le Néo-Destour devenu "Parti-État" (1952-1956) », *Cahiers du CÉRES*, série « Histoire », n° 5, *Élites et pouvoir dans le monde arabe pendant la période moderne et contemporaine*, Tunis.

AYACHI Mokhtar, 1979, Enseignement néo-colonialiste, 1949-1958, et choix culturel de la Tunisie indépendante : contribution au débat sur la tunisiftcation de l'enseignement et de la culture, thèse de troisième cycle (Paris VII).

AZZIMAN Omar, 1980, *La Profession libérale au Maroc*, Éditions de la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat, série de langue française, n° 30.

AZZOUZ Azzedine, 1988, *L'Histoire ne pardonne pas. Tunisie 1938-1969*, Paris, L'Harmattan-Dar Ashraf Éditions.

BAFFOUN Alya, 1973, « Le rôle du langage dans le développement psychologique : contribution à l'étude du choix d'une langue d'enseignement », *Revue tunisienne de sciences sociales (RTSS)*, n° 32-35, 11-42.

BAINA Abdelkader, 1983, *Physionomie du système de l'enseignement au Maroc*, Maroc, Éditions Maghrébines (3 tomes).

BARBARI Mouslim, 1931, *Tempête sur le Maroc*, Paris, Éditions Rieder (bilingue), collection « Témoignages ».

BARGACHE Mohamed, 1998, *Une famille au cœur de l'histoire*, Casablanca, Éditions Maghrébines.

BASFAO Kacem, HENRY Jean-Robert (dir.), 1992, *Le Maghreb, l'Europe et la France*, extrait de l'AAN, Paris, Éditions du CNRS.

BASRI Basri, 1990, L'Administration territoriale, l'expérience marocaine, Paris, Bordas Droit public.

BAUDELOT Christian, MATONTI Frédérique, 1992-1993, *Les Normaliens : origines sociales. Le recrutement social des normaliens, 1914-1992*, séminaire du département des sciences sociales de l'ENS Ulm.

B'CHIR Badra, 1978, « Réflexions sur le concept d'élite chez le sociologue arabe », *Revue tunisienne de sciences sociales*, n° 53, Tunis, CÉRES, 41-58.

BELAL Aziz, 1968, L'Investissement au Maroc, 1912-1964, et ses enseignements en matière de développement économique, La Haye, Mouton.

BELHAJ Saïf Mohammed Rachid, 1983, La Politique scolaire du Protectorat au Maroc (1912-1940) à travers l'analyse des discours de remise des prix dans les écoles, thèse (université Paris V) (2 tomes).

BELKHODJA Tahar, 1998, *Les Trois Décennies Bourguiba*, Paris, Arcantères Publisud.

BEN ACHOUR Mohamed el Aziz, 1989, *Catégories de la société tunisoise dans la deuxième moitié du XXIe siècle. Les élites musulmanes*, Tunis, Institut national d'archéologie et d'art.

BEN ACHOUR Mohamed el Aziz, 1991, *Jamaa Zeitouna* (université de la Zitouna), Tunis, CÉRES (en arabe).

BEN ACHOUR Mohamed el Aziz, 1992, « Les signes extérieurs de la notabilité citadine au début du siècle à Tunis », *Les Cahiers de la Méditerranée*, n° 45, université de Nice, décembre, 105-116.

BEN BARKA Mehdi, 1958, « L'instruction au Maroc », conférence prononcée en août 1957 à l'université de Toumlinine, *Confluent*, n° 20, mars, 76-79.

BEN HADDOU Ali, 1997, *Maroc : les élites du Royaume*, Paris, L'Harmattan.

BEN MLIH Abdallah, 1990, *Structures politiques du Maroc colonial*, Paris, L'Harmattan, collection « Histoire et perspectives méditerranéennes ».

BEN SALAH Ahmed, 1969, *L'Étudiant dans la société*, discours du 8 mai tenu à l'ENS de Tunis, publication administrative, Tunis.

BEN SALEM Lilia, 1968, « Démocratisation de l'enseignement en Tunisie : essai d'analyse du milieu d'origine des étudiants tunisiens », *Revue tunisienne de sciences sociales*, n° 16, Tunis, mars, 82-135.

BEN SALEM Lilia, 1968, « Origines géographiques et sociales des cadres de l'administration économique, des offices et sociétés nationales en Tunisie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 107-127.

BEN SALEM Lilia, 1976, « Développement et problème de cadres, le cas de la Tunisie », *Cahiers du CÉRES*, série sociologique, Tunis, n° 3.

BEN SALEM Lilia, 1994, « Les ingénieurs en Tunisie aux XIXe et XXe siècles », intervention au colloque de l'IREMAM sur la modernité au Maghreb, Aix-en-Provence, mai.

BEN SEDRINE Marie, 1970, « Milieu socio-familial et orientation scolaire. Une enquête dans un lycée de Tunis », *IBLA*, Tunis, n° 126.

BEN YOUSSEF Adel, 1989, *Les Étudiants tunisiens en France dans la période de l'entre-deux-guerres, traits généraux et conditions de vie*, DEA soutenu sous la direction du professeur T. Al Ayadi (université de Tunis), faculté des sciences humaines et sociales du 9 avril, non publié (en arabe).

BENAISSA Naïma, 1985, *La Médecine libérale au Maroc : essai d'analyse critique d'un statut privilégié*, mémoire pour l'obtention du DES en sciences économiques (université Mohamed V), Rabat, faculté des sciences juridiques, économiques et sociales.

BENALI Driss, 1980, « Un exemple de transition, Fès au XIXe siècle », *Revue juridique, politique et économique du Maroc*, numéro spécial (8), 97-126.

BENCHEKROUN Mohamed, 1985, L'Éducation et l'enseignement au Maroc à travers les documents français et espagnols (1912-1956). Essai de bibliographie critique, Rabat.

BENHIMA Dr. Mohammed, 1966, *Doctrine de l'enseignement*, publication du Ministère de l'Éducation nationale, Rabat (2 tomes).

BENJELLOUN Abdelmajid, 1993, *Le Patriotisme marocain face au Protectorat espagnol*, Casablanca ? El Maârif el Jadida.

BENMOUSSAN A., FIHRI M., LAYINE A., 1970, Enquête sur les étudiants en licence de droit, centre de Casablanca, section française, mémoire de licence.

BENNANI-CHRAIBI Mounia, 1994, *Soumis et rebelles, les jeunes au Maroc*, Paris, Éditions du CNRS.

BENRABAH Mohamed, 1999, Langue et pouvoir en Algérie. Histoire d'un traumatisme linguistique, Biarritz, Séguier, Atlantica.

BERQUE Jacques, 1962, *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris, Seuil.

BERQUE Jacques, 1972, *International Encyclopedia ofthe Social Sciences*, New York, cité par S. Garmadi, « Les problèmes du bilinguisme en Tunisie », *Abdelmalek et autres*, *Renaissance du monde arabe*, Belgique, Éditions J. Duculot de Gembloux, Belgique, 309-322.

BERQUE Jacques, 1974, *Maghreb histoire et sociétés*, Alger, Éditions J. Duculot et SNED, collection « Sociologie nouvelle-Situations ».

BESSIS Juliette, 1981, *La Méditerranée fasciste. L'Italie mussolinienne et la Tunisie*, Paris, Karthala-publications de la Sorbonne.

BESSIS Sophie, BELHASSEN Souhayr, 1988, *Bourguiba (t. 1). À la conquête d'un destin 1901-1957*, Paris, Jeune Afrique Livres, collection « Destins ».

BOCQUET M., EL JAIM (sans prénom), 1978, « Enquête médico-sociale, caractères socio-économiques et culturels des étudiants en médecine », *Revue Maroc-médical-Santé*, I.

BOSSUET Christine, 1993, *Les Étudiants d'Afrique noire en France - et à Bordeaux*, mémoire de DEA sous la direction de P. Guillaume et G. Pervillé (université Bordeaux III).

BOUAZIZ Mustapha, 1987, *Le Mouvement national marocain 1912-1975*, sous la direction de J.-C. Allain (université Paris-I-Panthéon-Sorbonne), IHRIC.

BOUAZIZ Mustapha, 1997, Aux origines de la Koutla démocratique, Casablanca, publications de la faculté des lettres et des sciences humaines, série « Thèses et mémoires ».

BOUDERBALA Négib, 1996, « Les terres collectives du Maroc dans la première période du protectorat (1912-1930) », *REMMM*, vol. 79-80, n° 1-2, 143-146.

BOUISSEF REKAB Driss, 1989, *À l'ombre de Lalla Chafia, écritures arabes*, Paris, L'Harmattan.

BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, 1970, *La Reproduction*, Paris, Minuit.

BOURDIEU Pierre, 1972, « Capital symbolique et classes sociales », *L'Arc*, n° 72.

BOURDIEU Pierre, 1976, « Les modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 2-3, 122-132.

BOURDIEU Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.

BOURDIEU Pierre, 1984, *Homo academicus*, Paris, Minuit.

BOURDIEU Pierre, 1989, *La Noblesse d'État*, Paris, Minuit.

BREKERMEIJER Père jésuite Francis, 1978, Facteurs socioculturels du processus d'acculturation à la culture française dans les familles des élèves du Collège de la Sainte-Famille des pères jésuites du Caire, faculté des Lettres de l'université d'Alexandrie (non publiée).

BRIGNON Jean (dir.), 1994, *Histoire du Maroc*, Casablanca, Librairie nationale.

BURKE Edmund, 1973, "The Image of the Moroccan State in French Ethnological Literature: a New Look at the Origin of Lyautey's Berber Policy", *in* E. Gellner, Ch. Michaud, *Arabs and Berbers: From Tribe to Nation in North Africa*, London, Duckworth, 175-199.

BURKE Edmund, 1979, « La mission scientifique au Maroc : science sociale et politique dans l'âge de l'impérialisme », Actes de Durham, *Recherches récentes sur le Maroc moderne*, publications du BESM, n° 138-139.

CRESM, 1973, *La Formation des élites politiques maghrébines*, Paris, Librairie générale du droit et de la jurisprudence.

CAILLE Jacques, 1954, « Les Marocains à l'École du génie de Montpellier (1885-1886) », *Hespéris*, 1er et 2e trimestres, 131-146.

CAMAU Michel (dir.), 1987, La Tunisie au présent. Une modernité au-dessus de tout soupçon ?, Paris, Éditions du CNRS.

CAMAU Michel, 1989, *La Tunisie*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? ».

CAMAU Michel, 1997, « D'une République à l'autre. Refondation politique et aléas de la transition libérale », *Maghreb-Machrek*, n° 157 : « Tunisie : dix ans déjà », juillet-septembre, 4-16.

CHAFI Mohamed, 1993, *Un siècle de recherche sur le Maroc*, répertoires des mémoires et thèses soutenus sur le Maroc en France de 1900 à 1991 (droit, sciences économiques), Marrakech, publications universitaires du Maghreb.

CHARFI Mounir, 1989, Les Ministres de Bourguiba (1956-1987). Histoire et perspectives méditerranéennes, Paris, L'Harmattan.

CHARLE Christophe, 1987, *Les Élites de la République, 1880-1900*, Paris, Fayard.

Charle Christophe, VERGER Jacques, 1994, *Histoire des universités*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? ».

CHARLE Christophe, 1997, « Légitimités en péril. Éléments pour une histoire comparée des élites et de l'État en France et en Europe occidentale (XIXe-XXe siècles) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 116-117 : « Histoire de l'État », Paris, Seuil, mars, 39-52.

CHARLE Christophe, 1999, « L'histoire culturelle, quelques réflexions », Bulletin d'information de l'Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche, n° 19, automne, 25-28.

CHREGROUCHE Tahar, 1983, Le Mouvement étudiant tunisien (1961-1981). Genèse d'une intelligentsia, mémoire de DEA en histoire et civilisation sous la direction de C. LIAUZU (université Paris VIII), juin.

CHENNOUFI Ali, 1975, « Notes sur le collège Sadiki (1875-1975) », *Les Cahiers de Tunisie*, n° 91-92, 371-394.

CHERIF Ezzeddine, 1990, *Mémoires d'un beldi*, propos recueillis et présentés par K. Ben Mahmoud-Chérif, Tunis, CÉRES Productions.

CHERIF Mohamed Hédi, 1981, « La déturquisation du pouvoir en Tunisie : classes dirigeantes et société tunisienne de la fin du XVIe siècle à 1881 », *Cahiers de Tunisie*, n° 117-118, 177-197.

CHERIF Mohamed Hédi, 1992, « Tunis de la fin du XVIIe siècle à 1956. Introduction historique », *in* S. FERCHIOU (dir.), *Hasah wa Nasab*, Paris, Éditions du CNRS.

CHOUIKHA Alya, 1969, « Conception et résultats de la réforme tunisienne de l'enseignement en 1958 », *Revue tunisienne en sciences sociales*, n° 19, décembre, 39-66.

CNRS, 1973, *Élites, pouvoir et légitimité au Maghreb*, extrait de l'AAN 1971, Paris, Éditions du CNRS.

CNRS (collectif), 1975, *Introduction à l'Afrique du Nord contemporaine*, Paris, Éditions du CNRS.

CNRS (collectif), 1978, *Technologies et développement au Maghreb*, extrait de l'AAN, Paris, Éditions du CNRS.

COHEN-HADRIA Élie, 1976, Du Protectorat français à l'indépendance tunisienne. Souvenirs d'un témoin socialiste. Cahiers de la Méditerranée, Nice.

COLLECTIF, 1982, La Parole confisquée, textes, dessins, peintures de prisonniers politiques marocains, Paris, L'Harmattan, collection « Écritures arabes ».

COLLECTIF, 1992, L'Université et ses transformations sociales, Cahiers du CERES, série « Sciences et éducation », Tunis, n° 3, (bilingue franco-arabe).

COLLECTIF, 1995, « Modernités arabes et turque : maîtres et ingénieurs », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, Paris, Édisud.

COLONA Fanny, 1975, *Instituteurs algériens (1883-1939)*, Paris, FNSP.

CONSEIL NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'AVENIR, 1991, Le chômage des jeunes diplômés. Évaluation des résultats du recensement des jeunes diplômés en chômage et de l'enquête auprès des employeurs, janvier-février, première session du Conseil, Rabat, secrétariat général du CNJA.

1957, « Convention culturelle entre la France et le Maroc », *Notes et études documentaires*, n° 2310, *La Documentation française*, ministère des Affaires étrangères, 17 juillet.

COUSTE Jean, 1931, *Les Grandes Familles indigènes de Salé*, (traduction d'A. Abou el Qassem), Rabat, Imprimerie officielle.

DAMIS John J., 1971, *The Free School Movement in Morocco, 1919-1970*, Ph. D, Tufts University, non publiée.

DAOUD Zakya, MAATI Monjib, 1996, *Ben Barka*, Paris, Éditions Michalon.

DAURE David, 1970, « Le français, pour quoi faire ? », *Maghreb*, n° 37.

DE MONTETY Henry, 1940, *Vieilles familles et nouvelle élite en Tunisie*, documents sur l'évolution du monde musulman, mémoire du CHEAM, n° 3, 8 août.

DE MONTETY Henry, *La Jeunesse estudiantine en Tunisie*, document n° 533, conférence n° 41 du CHEAM, série rouge, 14 novembre.

DELANOUE Gilbert, 1980, Moralistes et politiques musulmans dans l'Égypte du XIX^{e} siècle (1798-1882), Lille, Service de reproduction des thèses.

DERMENGHEM Emile, *in Esprit*, 1er décembre 1937, p. 382.

DESVAGES Hubert, 1970, « L'enseignement des Musulmans en Algérie sous le Rectorat Jeanmaire : le rôle de l'école », *Le Mouvement social*, janvier-mars, 109-137.

DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1997, *Activité, emploi et chômage en 1997*, Rabat.

DIRECTION GENERALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS, 1931, *L'œuvre scolaire de la France en Tunisie (1883-1930),* Bourg, Imprimerie Victor Berthod.

DROZ Jacques (dir.), 1978, Histoire générale du socialisme. Tome 4 : De 1945 à nos jours, Paris, PUF.

DURKHEIM Émile, 1963 [1895], *De la division du travail social*, Paris, PUF.

DURKHEIM Émile, 1963 [1925], *L'Éducation morale*, Paris, PUF.

DUVIGNAUD Jean, 1966, « Esquisse d'une sociologie du nationalisme tunisien », *Études maghrébines* : « Les nationalismes maghrébins », FNSP, n° 7.

EISENSTADT Shmuel Noah, 1973, *Traditional Patrimonialism and Modem Neo Patrimonialism*, Beverly Hills, London, Sage Publication.

EL ALMI Raja, 1978, « Écoles privées, au service de l'éducation ? », *Dialogue*, Tunis, n° 218, 4 novembre, 30-38.

EL FASSI Allal, 1970, The Indépendance Movement in Arab North Africa (traduit de l'arabe en anglais par Hazem Zaki Nuseibeh), New York, Octagon Book.

EL KHYARI Thami, 1987, *Agriculture au Maroc*, Rabat, Éditions Okad.

EL KOHEN Lamghili, 1969, Le Capitalisme fassi, mémoire de l'École pratique des hautes études sous la direction de J. Berque, Paris.

ENNAFAA Ridha, 1990, « Les perspectives du projet éducatif maghrébin. Convergences et divergences. Une méthode d'analyse exploratoire des données statistiques depuis les indépendances », *Revue tunisienne des sciences de l'éducation*, publications de l'Institut national des sciences de l'éducation, n° 18-19, 5-33.

ESLADB, 1930, *Historique (1912-1930) de la Direction générale de l'instruction publique, des beaux-arts et des antiquités*, publié à l'occasion de l'exposition coloniale internationale de Paris, Protectorat de la République française au Maroc, Rabat, École du livre.

FASSI Allal -el, 1970, *The Indépendance Movement in Arab North Africa* (traduction de l'arabe à l'anglais de Hazem Zaki Nuseibeh), New York, Octagon Books.

FERCHIOU Sophie, 1992, *Hasab wa Nasab*, Paris, Éditions du CNRS.

FIETTE Suzanne, 1997, La Noblesse française des lumières à la belle époque, Paris, Perrin.

FITOURI Chadly, 1983, *Biculture, bilinguisme et éducation*, Paris-Neufchâtel, Delachaux et Niestlé.

GALLISSOT René, 1987, *Maghreb, Algérie, Classes et Nation*, Paris, Arcantère (2 tomes).

GALLISSOT René, 1994, « Générations sans mémoire », *L'Homme et la Société*, n° 111-112 : « Générations et mémoires », Paris, L'Harmattan, 29 *sqq*.

GALLISSOT René, KERGOAT Jacques, 1997, *Mehdi Ben Barka. De l'indépendance marocaine à la Tricontinentale*, Paris, Karthala-Institut Maghreb Europe.

GANIAGE Jean, 1994, Histoire contemporaine du Maghreb de 1830 à nos jours, Paris Fayard.

GARMADI Salah, 1968, « La situation linguistique actuelle en Tunisie : problèmes et perspectives », *RTSS*, n° 13, 13-32.

GAUDEFROY-DEMOMBYNES R., 1928, *L'Œuvre française en matière d'enseignement au Maroc*, Paris, Les Presses Modernes.

GAUDIO Attilio, 1972, *Allal el Fassi ou l'histoire de l'Istiqlâl* (préface de J. Berque), Paris, Éditions Alain Moreau.

GEISSER Vincent, 1997, « Les diplômés à la sortie de l'université », *Maghreb-Machrek*, n° 157, juillet-septembre, 17-28.

GEISSER Vincent, BEN SEDRINE Said, 1999, Le Retour des diplômés. Enquête sur les étudiants tunisiens formés à l'étranger dans les années quatre-vingt-dix, rapport final, Tunis, IRMC-INTES, avec le soutien de l'IFC.

GEISSER Vincent (coord.), 2001, Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs : parcours migratoires et trajectoires d'insertion, Paris, Éditions du CNRS.

GELLNER Ernest, MICHAUD Charles, 1973, *Arabs and Berbers. From Tribe to Nation in North-Africa*, London, Duckworth.

GRANDGUILLAUME Gilbert, 1977, « L'enseignement au Maghreb », *Maghreb-Machrek*, n° 78, 4e trimestre, 34-43.

GRANDGUILLAUME Gilbert, 1983, *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris, Maisonneuve et Larose.

GREEN Arnold H., 1978, *The Tunisian Ulama, Social Structure and Response lo Ideological Currents, 1873-1915*, Leiden, E. J. Brill, Leiden.

GUEZMIR Khaled, 1986, *Jeunes Tunisiens*, Tunis, Alif.

HALSTEAD John P., 1967, Rebirth of a Nation. The Origins of Morrocan Nationalism 1912-1944, Cambridge, Harvard University Press.

HAMANI Jean-Lédric, 1994, Dix ans de développement de l'enseignement supérieur privé au Maroc : bilan et enjeux, thèse de l'IEP de Paris (non publiée).

HARBI Mohamed, 1980, *Le FLN, mythes et réalités*, Paris, Éditions Jeune-Afrique.

HARDY Georges, Brunot Louis, 1925, « L'enfant marocain », *BEPM*, n° 63, janvier

HARDY Georges, 2005 [1907], *Une conquête morale. L'enseignement en AOF*, Paris, L'Harmattan.

HASSAN II, 1976, *Le Défi. Mémoires*, Paris, Albin Michel.

HELIN Élise, 1994, *La Profession d'avocat en Tunisie, 1883-1987*, DEA de l'IEP d'Aix-en-Provence.

HERMASSI El Baki, 1975, État et société au Maghreb. Étude comparative, Paris, Anthropos.

ILBERT Robert, 1995, *La Surimposition des élites. Les cadres de la décolonisation. Égypte-Tunisie*, contribution au colloque « Décolonisations comparées », Aix-en-Provence, 30 septembre-3 octobre, in Ch.-R. Ageron et M. Michel (dir.), *L'Ère des décolonisations*, Paris, Karthala (avec le concours du CNRS), 480-490.

JADDA M'Hamed, 1994, *Bibliographie analytique des publications de l'Institut des hautes études marocaines (IHEM) : 1915-1959*, publications de la faculté des lettres et des sciences humaines de l'université Mohamed V, série « Thèses et mémoires », Rabat, n° 26.

JULIEN Charles-André, 1972, L'Afrique du Nord en marche. Nationalismes musulmans et souveraineté française [3e édition], France, Julliard.

JULIEN Charles-André, 1978, *Le Maroc face aux impérialismes 1415-1956*, Paris, Éditions Jeune-Afrique.

KADRI Aïssa, 1992, *Le Droit à l'enseignement et l'enseignement du droit*, thèse de doctorat préparée sous la direction de J.-C. Passeron (EHESS), ronéotypée.

KARADY Victor, 1991, « Une "nation de juristes". Des usages sociaux de la formation juridique dans la Hongrie d'Ancien Régime », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 86-87, 106-124.

KAUFMANN Jean-Claude, 1996, *L'Entretien compréhensif*, Paris, Nathan Université, collection « 128 ».

KEFI Ridha, 1999, « Comment les islamistes ont été vaincus », *Jeune-Afrique*, n° 2000-2001, 11-24 mai.

KENBIB Mohamed, 1980, « Structures traditionnelles et protections consulaires dans le Maroc précolonial », *Structures et cultures précapitalistes*, Paris, Éditions R. Gallissot, 447-470.

KENBIB Mohamed, 1996, *Les Protégés, contribution à l'histoire contemporaine du Maroc*, Rabat, publications de la faculté des lettres et des sciences humaines.

KNANI Abdessalem, 1970, « Les rapports institutionnels des écoles nationales d'administration avec l'université », *Servir*, Tunis, n° 7, février.

KRAÏEM Mustapha, 1973, *La Tunisie précoloniale*, Tunis, Société tunisienne de diffusion (2 volumes).

KRAÏEM Mustapha, 1984, Le Mouvement social en Tunisie dans les années trente, Tunis, CÉRES.

KRAÏEM Mustapha, 1990, *Pouvoir colonial et mouvement national*, lu Tunisie des années trente, Alif, Tunis, 1990 (2 tomes).

KRICHEN Aziz, 1986, « La fracture de l'intelligentsia. Problèmes de la langue et de la culture nationales », *Tunisie au présent*, Éditions du CNRS, 297-341.

L'ENCYCLOPEDIE MENSUELLE D'OUTRE-MER, 1952, « L'enseignement en Tunisie », document n° 8, mai.

LA CHARTE DE L'ENSEIGNEMENT, 1999, « Rapport de la COSEF », *Libération*, Rabat, 16-17 octobre.

LAABI Chafik, 1999, « Les disciples du Cheikh Yassine à l'assaut de l'UNEM », *La Vie économique*, Casablanca, n° 4008, 5-11 mars.

LACOUTURE Jean, 1961, *Cinq Hommes et la France*, Paris, Seuil.

LACROIX-RIZ Annie, 1988, Les protectorats d'Afrique du Nord entre la France et Washington. Du débarquement à l'indépendance (1942-1956), Paris, L'Harmattan.

LAHBABI Mohammed, 1958, *Le Gouvernement marocain à l'aube du XX^e siècle*, Rabat, Éditions techniques nord-africaines.

LAKHOUA Karim, 1992, *Le Lycée Carnot de Tunis : analyse de la population scolaire*, mémoire de DEA (université de Provence), Études arabes et civilisation du monde musulman.

LAMCHICHI Abderrahim, 1994, *Islam, islamisme et modernité*, Paris, L'Harmattan.

LAPLANTINE François, 1996, *La Description ethnographique*, Paris, Nathan Université, collection « 128 ».

LARIF-BEATRIX Asma, 1988, Édification étatique et environnement culturel. Le personnel politico-administratif dans la Tunisie contemporaine, Publisud, OPU.

LAROUI Abdallah, 1967, *L'Idéologie arabe contemporaine*, Paris, Maspero.

LAROUI Abdallah, 1970, Histoire du Maghreb. Un essai de synthèse, Paris, Maspero.

LAROUI Abdallah, 1977, Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912), Paris, Maspero.

LATIRI Mokhtar, 1993, « Fondation el Kantaoui », note de présentation exposée à l'ENIT dans le cadre du « Forum 92 ENIT-Entreprises », 17-18 avril, organisé avec le concours de l'ADENIT et de l'UTICA.

LATIRI Mokhtar, 1993, « Une École polytechnique. Pour quoi faire ? », conférence donnée le 8 décembre à l'IPEST (document fourni par l'auteur).

LATIRI Mokhtar, 1994, Le Brain-drain, Forum École polytechnique, mardi 1" février 1994, document personnel confié par l'auteur.

LAZAREV Grigori, 1975, « Aspects du capitalisme agraire au Maroc avant le Protectorat », *Annuaire de l'Afrique du Nord* : « Les problèmes agraires au Maghreb », Éditions du CNRS.

LE PLEUX (sans indication de prénom), 1954, *L'École et la jeunesse dans la société tunisienne*, mémoire du CHEAM, série « Rouge », Paris, n° 2308.

LE TEMPLIER J., 1953, « Le centre d'études supérieures scientifiques de Rabat », *BESM*, vol. XVII, n° 59, décembre, 144-146.

LE TEMPLIER J., 1954, « L'enseignement supérieur au Maroc », *BESM*, vol. XVIII, n° 30, juillet, 245-248.

LE TOURNEAU Roger, 1950, « Évolution de l'enseignement en Afrique du Nord », *Rythmes de monde*, n° 4, 16-24.

LE TOURNEAU Roger, 1962, Évolution politique de l'Afrique du Nord musulmane 1920-1961, Paris, Armand Colin.

LE TOURNEAU Roger, 1973, « Élites traditionnelles : 1920-1930 », *CRESM* : « La Formation des élites politiques maghrébines », Paris, LGDJ, 32-61.

LE TOURNEAU Roger, 1987, *Fès avant le Protectorat*, Rabat, Éditions La Porte.

LECA Jean, SCHEMEIL Yves, 1983, « Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe », *International Political Science Review*, vol. 4, n° 4, 455-495.

LELONG Michel, 1958, « La réforme de l'enseignement », *IBLA*, n° 83, 297-320.

LELONG Michel, 1967, « L'enseignement tunisien en 1967 », *IBLA*, n° 117, 83-91.

LELONG Michel, 1969, « La réforme de l'enseignement supérieur en Tunisie », *IBLA*, n° 123, 171-176.

LESSARD J. M., 1968, « Enquête sur les origines des élèves d'un lycée de Rabat, le lycée Hassan II », *La Revue de géographie du Maroc*, n° 14, 145-149.

LEVEAU Rémy, 1976, Le Fellah marocain, défenseur du Trône, Paris, FNSP.

LHOMME Jean, 1960, La Grande Bourgeoisie au pouvoir (1830-1880), Paris, PUF.

LOTH Gaston, 1907, *La Tunisie et l'œuvre du protectorat français*, Paris, Librairie Delagrave.

LOTH Gaston, 1917, « Rapport à Monsieur le Résident général sur la situation de l'enseignement », *Bulletin de l'enseignement public au Maroc*, n° 8, 1-65.

LOUIS André, 1953, « Enseignement supérieur en Tunisie », *ESNA*, supplément cahier n° 32, juillet.

LUNET Pierre, 1954, « Évolution sociale du Sahel de Tunisie », mémoire du CHEAM, série rouge, n° 2307.

LYAUTEY Pierre, 1953-1957, *Lyautey l'Africain. Textes et lettres du Maréchal Lyautey, 1919-1929*, Paris, Plon (4 tomes).

MAANINOU Ahmed, 1986, *Fqih, le Conseil national consultatif (1956-1959)*, Casablanca, Imprimerie Najah el Jadida (en arabe).

MACHUEL Louis, 1906, *L'Enseignement public en Tunisie (1883-1906)*, Tunis, Société anonyme de l'imprimerie rapide.

MACKEN Richard, 1975, « Louis Machuel et la réforme de l'enseignement en Tunisie pendant les premières années du Protectorat français », *Revue d'histoire maghrébine*, n° 3 (en anglais), janvier, 45-55.

MAHJOUBI Ali, 1977, *L'Établissement du Protectorat français en Tunisie*, Tunis, publications de l'université de Tunis.

MAHJOUBI Ali, 1982, *Les origines du mouvement national en Tunisie 1904-1934*, Tunis, publications de l'université de Tunis.

MANGIN J. G., 1962, « La profession d'ingénieur en Tunisie », *IBLA*, n° 98, 1er trimestre, 185-191.

MANNHEIM Karl, 1990 [1928], *Le Problème des générations* (traduit de l'allemand par G. Mauger et N. Perivolaropoulou), Paris, Nathan.

MANTRAN Robert, 1989, *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard.

MARTHELOT Pierre, 1965, « Enseignement supérieur et néo-colonialisme ? L'expérience tunisienne », *De l'impérialisme à la décolonisation*, Paris, Minuit, 469-576.

MARTY Paul, 1924, « La nouvelle jeunesse intellectuelle au Maroc », *Renseignements coloniaux* (supplément à *L'Afrique française*), n° 5, 133-145.

MAUSS Marcel, 1989, *Manuel d'ethnographie*, Paris, Payot, collection « Petite Bibliothèque Payot ».

MDHAFFAR Zouhir, 1987, *Le Pouvoir législatif au Maghreb*, Tunis, publication de la faculté de droit et des sciences politiques de Tunis.

MECHRI-BENDANA Kmar, 1991, « L'Institut des hautes études de Tunis (1945-1950) », *La Tunisie de l'après-guerre 1945-1950* (actes du cinquième séminaire d'histoire du mouvement national), Tunis, Institut supérieur d'histoire du mouvement national, 119-132.

MELLAKH Kamal, 1997, Les Lycéens et la socialisation au Maroc : enquête auprès des élèves des classes de Terminale à Rabat, thèse de doctorat en sociologie (université de Provence).

MEN, Le Mouvement éducatif au Maroc 1988-1990, rapport présenté à la 42e session de la conférence internationale de l'Éducation de Genève, Rabat, Imprimerie Al Maarif el Jadida.

MERROUNI Mekki, 1983, *Le Collège musulman de Fès (1914 à 1956)*, thèse de la faculté des sciences de l'éducation (université de Montréal).

MESSAADI Mahmoud (secrétaire d'Etat à l'Éducation nationale au Congrès international), 1959, « Le rôle de l'université dans la société », *Al Fikr*, n° 1, octobre.

MESSAADI Mahmoud, 1964, « L'enseignement en Tunisie », *Revue française de l'élite européenne*, n° 166, 37-40.

MESSAADI Mahmoud, 1989, « De l'Empire à la francophonie » (intervention au colloque du centenaire de la naissance de Charles de Gaulle), décembre (document dactylographié).

MEYNIER Gilbert, 1981, *L'Algérie révélée*, Paris-Genève, Droz.

MICHAUX-BELLAIRE Édouard, s.d., « Maroc », *in* B. Buisson (dir.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, 1230-1240.

MIEGE Jean-Louis, 1955, « Les élèves marocains musulmans du lycée Lyautey », *BESM*, vol. XIX, n° 65, juin, 54-60.

MIEGE Jean-Louis, 1961-1964, *Le Marne et l'Europe*, *1830-1894*, Paris (4 tomes).

MIGNOT-LEFEBVRE Yvonne, 1974, « Bilinguisme et système scolaire en Algérie », *Tiers Monde*, n° 59-60, 671-693.

MOATASSIME Ahmed, 1974, « Le bilinguisme sauvage : blocage linguistique. Sous-développement et coopération hypothéquée. L'exemple maghrébin. Cas du Maroc », *Tiers Monde* : « éducation et développement », tome XV, n° 59-60, juillet-décembre, 619-670.

MOATASSIME Ahmed, 1978, « La politique de l'enseignement au Maroc de 1957 à 1977 », *Maghreb-Machrek*, 1er trimestre, 29-54.

MOATASSIME Ahmed, 1979, *Langage et politique au Maghreb*, thèse de doctorat d'État (Paris I) (dactylographié).

MOATASSIME Ahmed, 1992, *Arabisation et langue française au Maghreb*, collection « Tiers monde », *IEDES*, Paris, PUF.

MOHAMMED Hassan Ouazzani, 1987, *Combat d'un nationaliste marocain*, tome 1, Fondation Mohamed Hassan Ouazzani.

MONTAGNE Robert, 1953, *Révolution au Maroc*, Paris, Édition France-Empire.

MOUMINI TIJKANI Mahdi, 1987, *Dar Bericha ou histoires d'enlèvements*, publié par le *Fqih* Ahmed Maaninou, Casablanca, Imprimerie Najah el Jadida (en arabe).

NACIRI Ahmed, 1923, *Kitab el Istiqsa* (traduction de A. Graulle et préface de É. Michaux-Bellaire), vol. XXX des *Archives marocaines*, P. Geuthner.

NAVEZ-BOUCHANINE Françoise, 1988, Enquête, mode d'emploi. Techniques d'enquête et collectes de données dans les études socio-économiques, Rabat, Dar el Khatabi.

NOUSCHI André, 1992, « Qu'est-ce qu'un bourgeois, qu'est-ce qu'un notable ? », *Les Cahiers de la Méditerranée*, n° 45, décembre, 228-247.

OUALALOU Fathallah, 1969, « La licence en sciences économiques au Maroc », *BESM*, n° 112-113, 211-213.

OVED Georges, 1984, *La Gauche française et le nationalisme marocain 1905-1955*, Paris, L'Harmattan (2 tomes).

PARETO Vilfredo, 1917, *Traité de sociologie générale*, Lausanne-Paris, Payot.

PASCON Paul, 1984, *La Maison d'Iligh et l'histoire sociale du Tazerwalt*, Rabat, Société marocaine des éditeurs réunis.

PAYE Lucien, 1952, « L'enseignement en Tunisie », *Documents politiques, économiques et sociaux*, document n° 8 de *L'Encyclopédie mensuelle d'outre-mer*, mai, 1-16.

PAYE Lucien, 1992, *Introduction et évolution de l'enseignement moderne au Maroc*, thèse d'État soutenue à la Sorbonne en 1957 et éditée par Mohamed Benchekroun, Rabat.

PERVILLE Guy, 1984, *Les Étudiants algériens de l'université française 1880-1962*, Paris, Éditions du CNRS.

PERVOLAROPOULOU Nia, 1994, « Temps socio-historique et générations chez Karl Mannheim », *L'Homme et la Société*, n° 111-112 : « Générations et mémoires », 1-2.

PINÇON Michel, PINÇON-CHARLOT Monique, 1996, *Grandes fortunes*, Paris, Payot.

PINÇON Michel, PINÇON-CHARLOT Monique, 1999, *Nouveaux patrons, nouvelles dynasties*, Paris, Calmann-Lévy.

PISSALOUX Robert (directeur de l'ECAT), 1953, « École coloniale d'agriculture », *L'Encyclopédie mensuelle d'outre-mer*, vol. III, fasc. 33, mai, 132-135.

REZETTE Robert, 1955, *Les Partis politiques marocains*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

RIVET Daniel, 1976, « École et colonisation au Maroc : la politique de Lyautey au début des années vingt », *Les Cahiers d'histoire*, tome XXI, 173-197.

RIVET Daniel, 1988, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc 1912-1925*, Paris, L'Harmattan (3 tomes).

RIVET Daniel, 1999, *Le Maroc de Lyautey à Mohammed V. Le double visage du Protectorat*, Paris, Denoël.

SAHLI Sadok, 1971, « L'enseignement en Tunisie après la réforme de 195S », *Revue tunisienne de sciences sociales*, n° 24, 229-250.

SALAHDINE Mohamed, 1984, « Les étudiants licenciés en droit et en économie », *BESM*, n° 153-154, 111-137.

SALHI Mohamed, 1965, *Décoloniser l'histoire. Introduction à l'histoire du Maghreb*, Paris, Maspero.

SALMI Jamil, 1989, *Crise de l'enseignement et reproduction sociale au Maroc*, Casablanca, Éditions Maghrébines.

SANTUCCI Jean-Claude (dir.), 1992, *Le Maroc actuel, une modernisation au miroir de la tradition ?*, Paris, Éditions du CNRS.

SARI Djellali, 1992, « L'émergence des premiers éléments de l'élite moderne en Algérie », *Les Cahiers de la Méditerranée*, n° 45, décembre, 161-172.

SECRETARIAT D'ÉTAT A L'ÉDUCATION NATIONALE, *Les Carrières d'ingénieurs 1959-1960*, Tunis.

SEKKAT Abdelhaq, 1977, *La Politique de l'enseignement au Maroc : 1956-1976*, thèse d'État en droit sous la direction de M. Roussel (université de Grenoble II).

SEFATY Abraham, 1971, « Pour un enseignement du peuple », *Souffles*, n° 20-21, 1er trimestre, 4-15.

SERVIER André, 1913, *Le Péril de l'avenir. Le nationalisme musulman en Égypte, en Tunisie, en Algérie*, Constantine, Boet Éditeur.

SIMON Valérie, 1997, *La Migration des étudiants maghrébins en France et ses transformations (1962-1994),* université de Paris VII (2 tomes).

SIMON Valérie, 1999, « La migration des étudiants maghrébins en France : une approche socio-économique », communication faite au colloque de Hammamet, juillet.

SKIK Hichem, 1976, « Aspects du bilinguisme à l'école primaire tunisienne », *RTSS*, n° 44, 73-116.

SKIK Hichem, 1977, « Le contenu de l'enseignement en Tunisie », *Maghreb-Machrek*, n° 78, 4e trimestre, 52-59.

SMATI Mahfoud, 1998, *Les Élites algériennes sous la colonisation* (tome 1), Dahlab et Maisonneuve et Larose.

SMITH Stephen, 1971, *Oufkir, un destin marocain*, Paris, Calmann-Lévy, Paris, 1999.

1971, *Souffles*, Dossier « enseignement », n° 20-21, 1er trimestre, 4-21.

SOUALI Mohamed, MEKKI Merrouni, 1981, « Question de l'enseignement au Maroc », *Bulletin économique et social du Maroc*, n° 143-146.

SOURIAU Christiane, 1975, « La politique algérienne de l'arabisation », *AAN*, 363-401.

SRAIEB Noureddine, 1968, « Mutations et réformes des structures de l'enseignement en Tunisie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*.

SRAIEB Noureddine, 1971, « Enseignement, élites et système de valeur : le collège Sadiki de Tunis », *Annuaire de l'Afrique du Nord* : « Élites, pouvoir et légitimité au Maghreb », Paris, Éditions du CNRS, 103-135.

SRAIEB Noureddine, 1974, *Colonisation, décolonisation et enseignement : l'exemple tunisien*, Tunis, publications de l'Institut national des sciences de l'éducation de Tunis.

SRAIEB Noureddine, 1980, « Retard scientifique et technologique et évolution historique : les cas marocain et tunisien », *Politiques scientifiques et techniques au Maghreb et au Proche-Orient*, *CRESM*.

SRAIEB Noureddine, 1990, « Les anciens élèves du Collège Sadiki de Tunis ou des néo-ulama aux nouveaux intellectuels », communication du 13 juin 1987, *Cahiers GREMAMO* : « Intelligentsias francisées (?) au Maghreb colonial », n° 7, 68-81.

SRAIEB Noureddine, 1991, « Le Comité français de la libération nationale : politique scolaire et stratégie politique », *La Tunisie de l'après-guerre 1945-1950*, actes du cinquième séminaire d'histoire du mouvement national, Tunis, Institut supérieur d'histoire du mouvement national, 101-118.

SRAIEB Noureddine, 1994, L*e Collège Sadiki de Tunis 1875-1956. Enseignement et nationalisme*, Paris, Éditions du CNRS.

STORA Benjamin, 1982, *Messali Hadh (1808-1974),* Paris, Le Sycomore.

STORA Benjamin, DAOUD Zakya, 1995, *Ferhat Abbas, une utopie algérienne*, Paris, Denoël.

STORA Benjamin, ELLYAS Akram, 1999, *Les Cent Portes du Maghreb*, Paris Éditions de l'Atelier, Paris.

SULEIMAN Ezra N., 1979, *Les Élites en France. Grands corps et grandes écoles* (traduit de l'anglais par M. Mensy), Paris, Seuil.

TOZY Mohamed, 1999, *Monarchie et Islam politique au Maroc*, Paris, Presses de Sciences Po.

TOZY Mohamed (interviewé par Hamid Berrada), 1999, « Maroc : Faut-il avoir peur des islamistes ? », *Jeune Afrique*, n° 1987, 9-15 février, 16.

TUDESQ André Jean, 1964, *Les Grands Notables en France (1840-1849)*, Bordeaux-Paris, Delmas-PUF.

TURIN Yvonne, 1965, « Instituteurs et colonisation en Algérie au XIX^{e} siècle », *Revue historique*, octobre-décembre.

TURIN Yvonne, 1983, *Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale. Écoles, médecins, religion 1830-1880*, Alger, Entreprise nationale de livre.

1989, « Une génération sacrifiée » (sur l'Algérie), *Les Cahiers de l'Orient*, n° 15.

UNIVERSITE DE TUNIS, 1980, *École normale supérieure 1979-1980*, Le Bardo.

VERMEREN Pierre, 1991, Conséquences sociologiques de l'arabisation de l'enseignement et partition des systèmes d'enseignement au Marne et en Égypte dans les années quatre-vingt, sous la direction de R. Gallissot (université de Paris-VIII), ronéotypé.

VERMEREN Pierre, 1996, « Émergence et apogée de la contestation étudiante contre l'État national au Maroc (1963-1974). Parallèle avec la Tunisie », contribution au colloque sur les Mouvements sociaux en Tunisie et dans l'immigration, CERES-Institut Maghreb Europe, Tunis, octobre ; 1996, texte publié dans *Les Cahiers du CÉRES*, série « Histoire », n° 6, 297-305.

VERMEREN Pierre, 1997, « Administrateurs et ingénieurs dans le secteur public au Maroc et en Tunisie 1996-1997 : formation, compétition et luttes d'influence », contribution au colloque de Hammamet le 4 juillet, dans le cadre du programme « Flux et gestion de compétences intellectuelles » de l'IRMC (Tunis), coordonné par Vincent Geisser.

VERMEREN Pierre, 1999, « Hautes études commerciales et dynamique sociale au Maroc et en Tunisie durant les années quatre-vingt-dix », *in* V. Geisser (dir.), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs*, Paris, Éditions du CNRS.

VERMEREN Pierre, 1999, « La mutation sociale de l'enseignement supérieur musulman sous le Protectorat au Maroc : avènement d'une nouvelle légitimation universitaire de la classe dirigeante », contribution au colloque « Parcours d'intellectuels maghrébins » (Paris-VlII), Paris, Karthala-Institut Maghreb Europe, 43-60.

VERMEREN Pierre, 2001, *Le Maroc en transition*, Paris, La Découverte ; 2002, nouvelle édition.

VON SIVERS Peter, 1981, « Éthique économique au Maghreb : l'Algérie et la Tunisie pendant la première moitié du XIX^{e} siècle », *Structures et cultures précapitalistes*, actes du colloque de l'université de Paris-VIII, Paris, Anthropos, 349-372.

WAGNER Anne-Catherine, 1998, *Les Nouvelles Élites de la mondialisation*, Paris, PUF.

WATERBURY John, 1975, L*e Commandeur des croyants, La monarchie chérifienne et son élite*, Paris, PUF.

YASSINE Abdessalam, 1998, *Islamiser la modernité*, Al Ofok impressions.

ZITOUNA Moncef, 1994, *La Médecine en Tunisie (1881-1994)*, Tunis, Simpact.

ZMERLI Sadok, 1964, *Figures tunisiennes. Les précurseurs*, Tunis, Éditions Bouslama.

ZMERLI Sadok, 1967, *Figures tunisiennes. Les successeurs*, Tunis, Maison tunisienne de l'édition.

ZMERLI Sadok, 1976, *Figures tunisiennes. Les Contemporains et les autres*, Tunis, Maison tunisienne de l'édition.

ZOUGHLAMI Younès, 1977, « L'enseignement en Tunisie vingt ans après la réforme de 1958 », *Maghreb-Machrek*, n° 78, 4e trimestre, 43-52.

ZOUGHLAMI Younès, 1977, *Enseignement, scolarisation et scolarité en Tunisie*, thèse de 3e cycle sous la direction de P.-H. Mouchez (Paris I).

ZRIBI Hamadi, *Les Cabinets ministériels en Tunisie*, mémoire de DEA de droit public, faculté de droit et des sciences économiques.